

Tome VI, nos 3-4

Juillet-Décembre 1906

BULLETIN

DE

l'Ecole Française

REVUE TRIMESTRIELLE

ISSUE BY THE FRANCAISE

ASSOCIATION OF FRANCE

SIXIÈME ANNÉE



PARIS

LEON SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

SOMMAIRE

I. — NOTES SUR L'ASIE CENTRALE. I. <i>Les « Trois Grottes » et les ruines de Tegurman au Nord de Kachgar</i> , par M. Paul PELLIOT	255
I. — ÉTUDE SUR LES COUTUMES ET LA LANGUE DES LA-TI, par M. le Chef de Bataillon BONIFACY	271
II. — NOTES SUR LES CHAMS. V. <i>La déesse des étudiants</i> , par M. E.-M. DURAND	279
V. — NOUVELLES NOTES SUR LE SANCTUAIRE DE PÔ-NAGAR À NHATRANG, par M. H. PARMENTIER	291
V. — LES ANGLAIS À MACAO EN 1802 ET EN 1808, par M. C.-B. MAYBON	301
I. — NOTES ETHNOGRAPHIQUES SUR LES KOS, par M. DAUFRÉ	327
I. — ÉTUDES DE LITTÉRATURE BOUDDHIQUE. VIII. <i>La destruction de Roraka</i> , par M. Ed. HÜBER	335

ESSAYS ET MÉLANGES

I. — A. CHEON. — Notes sur les prétendus Muong de la province de Vinh-yen	341
II. — Henri MAITRE. — Notes sur la tour chinoise du Nam-hai (Barla) : tentatives	343
III. — H. PARMENTIER. — Nouvelles découvertes archéologiques en Annam	349

BIBLIOGRAPHIE

1. — BOCHU

Gautama Tathâgata. Cours de langue sénanique (E. Lamere) — <i>Grammaire et dictionnaire de Cabatâo</i> . Dictionnaire cam-français (E.-M. Durand) — <i>Annales de l'Institut d'Edjionquier</i> . Ethnographie du Tonkin septentrional (Dr. Gaide) — <i>Le Silence de l'Inde</i> de la langue tam. Grammaire tam (C. E. Main) — <i>Le Jumet de l'orionquier</i> . Le Nam et les Siamois (A. Bousquet) — Sir Frank Swettenham. <i>British Malaya</i> (H. Bussier) — W. Skeat and O. Blagden. <i>Pagan races of the Malay Peninsula</i> (H. Bussier)	351
---	-----

II. — INDÉ

S. Levi. Le Népal. II. (A. Foucher). — <i>Archaeological Survey of India. Annual Report, 1903-1904</i> (A. Foucher) — A. Guérinot. Essai de bibliographie Jaina (J. Bloch) — Dr. L. Gouzien. Manuel français-anglais-tamoul à l'usage du médecin (J. Bloch) — <i>The Private Diary of Aranda Ranga Pillai</i> (J. Bloch) — <i>Sriman Mahâbhâratam</i> (J. Bloch)	355
--	-----



NOTES SUR L'ASIE CENTRALE

Par M. PAUL PELLIOT.

Professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

I. LES « TROIS GROTTES » ET LES RUINES DE TEGURMAN AU NORD DE KACHGAR.

Malgré son antique notoriété et sa grande importance historique, l'oasis de Kachgar n'a jusqu'ici livré aux archéologues aucun document important. Le dernier inventaire des ruines qui avoisinent Kachgar, celui du Dr Stein, ne connaît que les deux *stūpa* situés au Nord et au Sud de la ville, et le groupe des ruines de Khân-uï (¹). Aussi, en raison même du peu de monuments de l'époque

(¹) STEIN, *Preliminary report on a journey of archaeological and topographical exploration in Chinese Turkestan*. Londres, 1901, in-4°, pp. 16-19. Cf. *Sand-buried cities of Khotan*, pp. 123 et suivantes.

J'aurai à parler en plus grand détail des ruines de Khân-uï. Pour ce qui est des deux *stūpa* les plus proches de Kachgar, l'un, celui du Nord, connu sous le nom de Tim ou Qourghân Tim, du nom du faubourg de Qourghân où il se trouve, a été étudié en assez grand détail par STEIN. Le *stūpa* du Sud est appelé Qyzyl Debe, « le Mont Rouge », à cause de la couleur de ses briques, dont certaines semblent avoir subi une mauvaise cuisson. Dans la construction de ce *stūpa*, comme dans celle de tous les anciens *stūpa* de la région, on rencontre en assez grande abondance des ossements et des morceaux de charbon de bois. Il me paraît surtout intéressant d'appeler l'attention sur un petit monticule tout proche du *stūpa*, sorte de calotte très basse, d'un diamètre de 54 mètres et d'une hauteur maxima au-dessus du sol d'environ 3 m. 50. Ce monticule est absolument dénudé, bien que bordé de deux côtés par les champs de sorgho. De petites bosses marquent des tombes ; mais, orientées dans tous les sens, ces tombes ne répondent pas aux exigences des rites funéraires musulmans. Deux ou trois ouvertures, en divers points du tumulus, laissaient apercevoir, derrière une sorte de voûte en brique, des trous en partie bouchés par le sable. Un examen plus attentif a montré que tout le tumulus est en réalité supporté par une même voûte de larges briques ; mais, par les ouvertures dont j'a parlé, le sable a envahi la cavité centrale jusqu'à près de 0 m. 80 de la voûte. Le but de cette ancienne construction nous échappe. Aujourd'hui les Musulmans y enterront les fœtus et les enfants morts en bas âge, comme l'ont montré les ossements que nous avons trouvés. C'est ce qui explique que les corps, n'étant pas ceux de croyants, mais de jeunes êtres morts autant dire avant d'avoir vécu, ne soient pas enterrés les pieds tournés vers le *qeblé*.

préislamique qui ont subsisté dans la région, me paraît-il intéressant d'appeler l'attention sur deux sites dont le Dr Stein n'a pas parlé, les « Trois grottes » et les ruines de Tegurman.

I. LES « TROIS GROTTES ». — Sur la grand'route de Kachgar au Sémiretché par la passe de Naryn, à quelque quinze kilomètres au Nord de la ville, dans une falaise de loess verticale qui domine la route du côté de l'Ouest, sont percées trois « fenêtres » donnant accès à trois grottes peu profondes⁽¹⁾. Les Chinois appellent cet endroit 三山洞 San-chan-tong, les « Trois grottes » ; le nom indigène est Utch-meravân ou Outchmah-ravân⁽²⁾.

Le premier Européen, et le seul à ma connaissance, qui ait parlé des « Trois grottes », est M. Petrovski, dont la description a paru en 1903 dans les *Mémoires* de la section orientale de la Société impériale russe d'archéologie, sous le titre de *Un monument bouddhique près de Kachgar*⁽³⁾. Une photographie des trois « fenêtres », prise de la route, et un plan des trois grottes sont joints à l'article. Il n'y a pas d'accès normal aux grottes, et la description de M. Petrovski est basée sur les renseignements fournis

(1) Entre la route et la falaise s'étend en pente un éboulis d'une hauteur d'environ 10 mètres. Le bord inférieur des fenêtres est à 10 m 80 du haut de cet éboulis. La hauteur de la falaise au-dessus des fenêtres est un peu moindre.

(2) La première forme est bien celle que j'ai cru entendre, et le nombre même des grottes, comme l'appellation chinoise de « Trois grottes », amènent à voir dans la première partie du nom le mot *utch*, « trois ». C'est l'explication qui m'a été donnée par les Turcs que j'ai interrogés ; mais elle ne rend pas compte de *meravân*. Dans les notes dont il sera question plus loin, M. PETROVSKI (pp. 295, 299) orthographie Outchmah-ravân, et dit que, bien qu'il ait été tenté de voir *utch*, « trois », au début du nom, il se range à l'explication indigène qui interprète le nom entier par « entrée difficile, qui s'effrite ». En fait *outchmah* paraît signifier un endroit difficile, escarpé (cf. les exemples tirés des *Mémoires de Bâber* dans le *Dictionnaire de PAVET DE COURTEILLE*, p. 49), et comme le nom d'Utcp-meravân ou Outchmah-ravân est appliqué par l'usage local non seulement aux « Trois grottes », mais aussi à la portion de route très accidentée qui s'étend plus au Sud, il est possible que l'explication de PETROVSKI soit étymologiquement juste. Mais en ce cas l'étymologie populaire a modifié le nom pour y retrouver *utch*, « trois », et je crois préférable d'adopter la prononciation qui est usuelle de nos jours. Dans la géographie moderne du Turkestan chinois, je n'ai pas encore rencontré de nom où entre *outchmah*. SVEN HEDIN (*Die geogr.-wissensch. Ergebnisse meiner Reise in Zentral-Asien, 1894-1897*, dans *Petermann's Mitteilungen*, Ergänzungsheft 131, p. 6) nomme un « Utschme-aryk » au Sud de Yarkend ; mais comme il interprète ce nom (p. 570) par le « canal des mûriers », il est clair que la vraie prononciation est *udjma-aryq*, et c'est par une confusion des points diacritiques du *tch* et du *dj* que dans le dictionnaire de PAVET DE COURTEILLE (p. 49) les deux mots *outchmah*, « endroit escarpé », et *udjma*, « mûre », sont réunis en un seul.

(3) *Bouddiūskii pamiatnik bliz Kachgara*, dans *Zapiski Vost. Atd. Imp. Russk. Arkh. Ob.*, t. VII, pp. 298-301. M. PETROVSKI avait auparavant parlé des « Trois grottes » dans une note : *Otviet konsoula v Kachgarie, N.F. Petrovskago, na zaiavlenie. C.F. Oldenbourga*, *ibid.*, pp. 294-298.

par le chef de son escorte de Cosaques, qui descendit du haut de la falaise par une échelle de cordes. C'est par la même voie que se laissa glisser M. Bartus, lorsque l'expédition allemande du Prof. Grünwedel visita la place en 1905. Tout récemment, le Dr Stein, au cours de sa nouvelle mission, est venu jusqu'au pied de la falaise sans pénétrer dans les grottes mêmes. Enfin, ces jours derniers, le Dr Vaillant, M. Nouette et moi, nous sommes fait hisser aux trois « fenêtres » au moyen de notre palan.

La grotte centrale et la grotte de droite sont entièrement couvertes d'un stucage blanc. Ce stucage recouvre même en partie les parois des trous inégaux qui permettent de se glisser d'une grotte dans l'autre ; il en résulte que ces communications existaient déjà lorsque l'enduit de stuc a été appliqué. La grotte de gauche est au contraire toute nue, les parois étant entièrement martelées de coups de pic réguliers. Les débris amoncelés dans cette troisième grotte semblent indiquer que tout l'ancien enduit fut d'abord abattu, puis qu'on entailla les parois de petits coups destinés à faire tenir un nouveau crépi ; mais le travail fut ensuite abandonné, peut-être faute d'argent.

Le fond de la grotte centrale est occupé par un Buddha assis sur un socle. La statue elle-même a été aménagée grossièrement dans la paroi de sable dur, puis modelée en glaise mêlée d'un peu de paille et enfin terminée au moyen d'un enduit peint dont il ne reste plus que des fragments rouges et verts. La tête a complètement disparu, mais on voit encore la double auréole à flammes brunes qui avait été peinte derrière elle. Sur les parois latérales de cette grotte, et également dans la chambre postérieure, étaient figurés deux disciples, dont on reconnaît la facture chinoise, encore qu'on ait fait sauter, en même temps que les têtes et les mains, une partie de leurs corps. Dans la chambre antérieure de cette grotte centrale, deux enfoncements dans les parois latérales semblent marquer l'emplacement d'anciennes images ou d'anciens reliefs ; mais le stucage blanc intact indique que, dès la réfection des grottes, ces niches peu profondes étaient telles qu'elles sont maintenant.

La grotte de droite ne contient plus de statue ; seul un trou carré creusé en avant de la paroi postérieure semble indiquer l'emplacement d'un socle. Des assistants étaient peints sur les parois latérales des deux chambres de cette grotte, mais leurs images ont été détruites à coups de pic. Les parois de la chambre antérieure et la voûte sont décorées de fleurs et de Buddhas de moindres dimensions, auxquels on a uniformément fait sauter la tête. Le style est le style ordinaire des peintures bouddhiques modernes en Chine.

Comme il a été dit plus haut, la grotte de gauche est absolument nue. Nous en aurons donc fini avec la description des grottes, si nous ajoutons que les murs de celles qui sont encore enduites de stuc sont couverts de *grafitti*, où des Chinois, des Mongols, des Turcs ont relaté leur visite. Les grottes sont absolument vides ; tout ce qu'elles contenaient, cinq flèches et deux tablettes de bois commémorant la réfection du sanctuaire en 1815, a été emporté par le chef de l'escorte de M. Petrovski. Le passage d'aussi nombreux dévots ne laissait d'ailleurs aucun

espoir de rien trouver encore qui pût tenter un collectionneur. Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette abondance de signatures, c'est que tant de gens aient fait une descente qui, si l'on n'a pas les moyens dont nous disposons, ne laisse pas d'être périlleuse, et ne peut s'effectuer qu'au bout d'une corde.

Coupe en AB

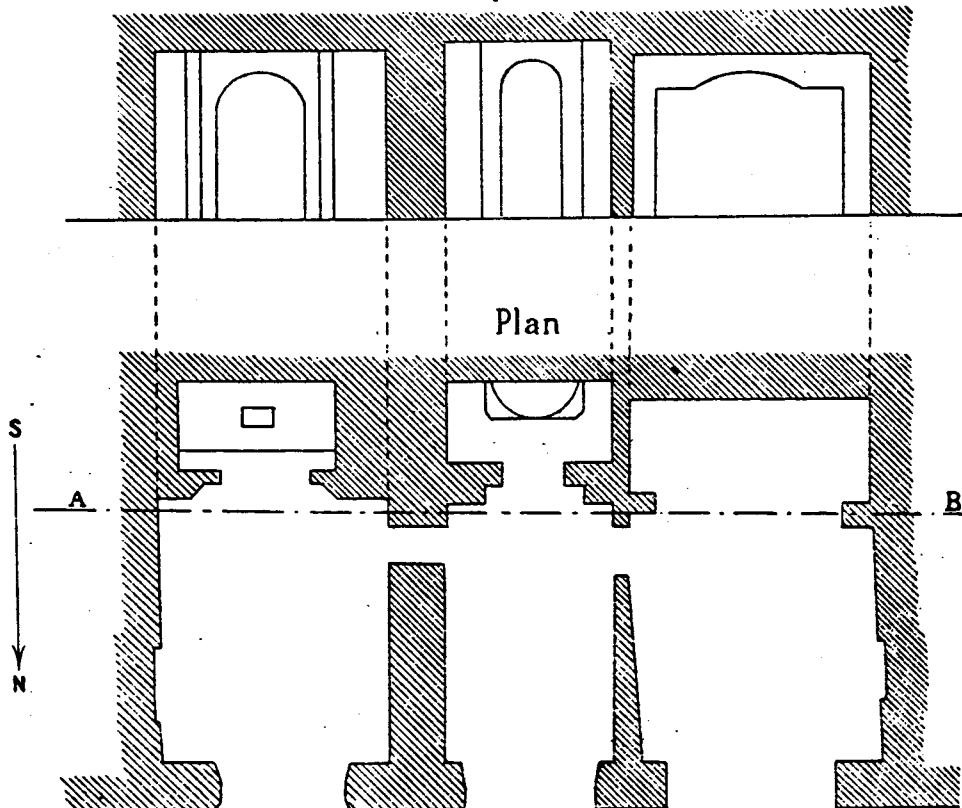


FIG. 2. — UTCH-MERAVÂN.

Plan des « Trois Grottes »; Echelle 1 = 120.

Il s'en faut d'ailleurs que tous les visiteurs des « Trois grottes » aient été animés de la même foi. A côté des Chinois et des Mandchoux, presque tous soldats, qui sont venus demander à l'« ancêtre Buddha » de bénir leur voyage en ces terres lointaines, des Musulmans ont cru faire œuvre pie, eux aussi, en ruinant des images idolâtres. C'est au temps de leur toute puissance, sans doute à l'époque où Ya'qoub Beg couvrait son empire d'innombrables *mazârs* et d'encore plus de forteresses, qu'il faut attribuer la mutilation des statues et des peintures des « Trois grottes ». Mais, archéologiquement parlant, on ne peut dire que la perte soit grande : sans aucun doute, l'aménagement actuel des

grottes est assez récent, et nous n'aurions rien gagné à les trouver telles qu'elles devaient encore être il y a cinquante ans. La réfection de 1815, dont il est question dans les planchettes envoyées à Saint-Pétersbourg par M. Petrovski, n'a été, il est vrai, que partielle, et ne saurait donner la date à laquelle l'enduit des grottes a été appliqué, puisque cet enduit porte des inscriptions plus anciennes que les planchettes. Mais aucune des inscriptions que j'ai relevées ne remonte au delà de 1788, et il me paraît probable que la décoration actuelle, dans son ensemble, n'a été exécutée qu'après la conquête du Sin-kiang par K'ien-long vers le milieu du XVIII^e siècle. Par contre, je tiens pour certain que les Chinois du XVIII^e siècle n'ont pas creusé les grottes. Ils ont simplement remis en état un sanctuaire bouddhique fondé il y a plus de dix siècles, en des temps où l'islam n'avait pas encore triomphé des idolâtres qui osent sculpter dans la montagne l'image des faux dieux.

Une légende locale se rattache aux « Trois grottes ». Au temps où un souverain infidèle régnait sur Kachgar, une fille lui naquit, et les devins prédiront qu'elle mourrait de la morsure d'un serpent. Le prince, inquiet, fit creuser en pleine paroi de la montagne les « Trois grottes » et y logea sa fille. La princesse y grandit, mais un beau jour, à l'insu de son père, on lui fit passer une corbeille de fruits dont le contenu avait été mal inspecté. Un serpent était caché parmi les fruits et la princesse, mordue par lui, mourut comme les devins l'avaient annoncé. Cette histoire n'est pas sans de nombreux parallèles au Turkestan. Elle m'a été signalée une première fois par le missionnaire suédois Hökberg de Kachgar, et le *beg* musulman qui nous a fait visiter Khân-uï, Imim Beg, m'a spontanément rapporté la même tradition, ajoutant que la princesse était la fille du souverain infidèle qui régnait à Khân-uï (mot-à-mot la « Demeure du Khân ») et dont la ville fut détruite par Satoq Boghra Khân. C'est sans doute par un écho de la même légende que les ruines de Tegurman, voisines des « Trois grottes », sont considérées comme la ville d'une princesse « chinoise »⁽¹⁾, et il semble que les compilateurs de la carte russe dite « de dix verstes » aient recueilli quelque information de ce genre : car les ruines de Tegurman, qu'ils mettent faussement au Nord d'Uitch-meravân alors qu'elles sont au Sud, sont qualifiées par eux de *Khaniya*, que je ne puis m'expliquer que comme une forme apparentée à *khân*, « souverain ».

Toutefois il y a dans la tradition locale un point qui s'applique mal aux « Trois grottes ». D'après les Musulmans, l'habitation de la princesse se composait de neuf chambres ; aussi croient-ils que derrière chacune des trois fenêtres, il y a trois chambres. De plus la difficulté d'accès de cet ancien sanctuaire lui vaut d'être considéré comme beaucoup mieux orné et meublé

⁽¹⁾ M. PETROVSKI avait déjà recueilli (*loc. laud.*, p. 295) la tradition selon laquelle une princesse « chinoise » aurait vécu à Uitch-meravân, mais sans qu'on lui ait donné aucun détail à ce sujet.

qu'il ne l'est en réalité. Dès la publication de l'article de M. Petrovski, on pouvait savoir qu'il n'y avait que trois « grottes » correspondant aux trois « fenêtres », et que dans ces trois grottes il ne restait depuis longtemps aucun objet précieux. Sans que je puisse encore m'expliquer comment la confusion s'est produite dans la légende de la princesse païenne, ma récente excursion de Khân-üï à Khân-aryq par Aqqâch m'a mis sur la trace d'une solution. Tout à l'extrême sud-est de la plaine de Khân-üï, j'ai trouvé un groupe de ruines jusqu'ici inconnues, assez semblables au Hasa Tam et au Saqâl Tam de Khân-üï, et qui portent le nom de Toqouz Hodjrah, les « Neuf cellules »⁽¹⁾. Un enfant, qui fouillait dans les ruines, m'a dit que ce nom était un souvenir de la princesse fille de Nokhta Rachid, qui fut enterrée là. Nokhta Rachid et Djokhta Rachid sont traditionnellement les deux chefs païens dont Satoq Boghra Khân triompha quand il convertit Kachgar à la loi de l'islam; l'allitération des deux noms suffit à laisser supposer que la légende n'en a pas dû bien respecter la forme originale. Les ruines de la région sont volontiers attribuées à ces personnages, et c'est à Nokhta Rachid qu'on n'a pas manqué de rattacher l'ancienne enceinte, Eski Chahr, qu'on laisse à gauche de la route en allant du Kachgar musulman au Yangi-chahr chinois⁽²⁾. L'antiquité des ruines de Toqouz Hodjrah n'est pas douteuse; je veux dire par là que, si elles ne sont sans doute pas préislamiques — et il en est de même du Hasa Tam et du Saqâl Tam⁽³⁾ —, elles ont dû être abandonnées au plus tard au XII^e siècle, lorsque l'aryq qui irriguait la plaine de Khân-üï fut desséché. Les ruines de Toqouz Hodjrah sont celles où les indigènes ont fait le plus de fouilles, et, quoique je n'aie pas vu de trouvailles importantes, la persévérence même des recherches indique qu'elles n'ont pas été vaines. Il me paraît donc probable que c'est de ce site des « Neuf cellules », moins passager que celui des « Trois grottes », que la tradition des « neuf chambres » de la princesse païenne et des richesses qui y sont enfouies s'est transportée à Utch-meravân sur la route de Naryn⁽⁴⁾.

(1) *Hodjrah* est un mot arabe, mais qui est assez usuellement employé au Turkestan chinois; en particulier, les « box » des *sarâi* sont appelés *hodjrah*.

(2) Ces ruines n'ont pas été, je crois, relevées jusqu'à présent. M. PETROVSKI n'en parle pas dans ses recherches sur l'ancienne position de Kachgar (*op. laud. supra*); SVEN HEDIN (*Petermann's Mitteilungen*, Ergänzungsheft 131, p. 259) est le seul à ma connaissance qui les ait mentionnées. Elles datent évidemment de l'époque musulmane, mais paraissent suffisamment anciennes pour que l'historien de Kachgar n'ait pas le droit de les négliger. Le Dr VAILLANT en a relevé le plan.

(3) C'est ce que j'aurai l'occasion de montrer quand je parlerai des ruines de Khân-üï.

(4) Quand ces notes étaient déjà rédigées, j'ai eu l'occasion de demander à un vieux conteur populaire, à un *maddâi* comme on les appelle ici, s'il connaissait la légende d'Utch-meravân. Et la version qu'il m'en a donnée m'a paru assez intéressante pour être reproduite telle que je l'ai entendue. En appendice, on en trouvera une transcription conforme à la prononciation locale. J'ai trop souvent regretté moi-même la pénurie des textes en kachgarien vulgaire pour ne pas saisir toutes les occasions d'en publier quelques nouveaux spécimens. Je laisse la

Le plan ci-joint (fig. 2) donne des grottes une représentation plus exacte que le schéma publié par M. Petrovski. La largeur maxima des trois grottes est de 10^m80 ; leur profondeur maxima de 5^m85. Elles sont strictement face au Nord. Sur la carte russe de dix verstes, non seulement cette orientation est mal indiquée, mais les grottes sont placées beaucoup trop avant dans la montagne, au lieu que la paroi de loess durci où elles sont creusées se dresse à pic le long de la route. C'est par une dernière erreur que cette route, qui ne traverse la rivière qu'à l'endroit appelé sur la carte Koch-tegermen (Qoch-tegurman, les « Deux moulins »), est reportée ici sur la rive gauche, et presque dans la montagne.

II. LES RUINES DE TEGURMAN. — La carte russe de « dix verstes »⁽¹⁾, la plus détaillée que j'aie à ma disposition, porte au Nord des « Trois grottes », au-delà de « Koch-tegermen », les « Ruines de la ville d'Outchma-ravan

parole au conteur : « Pour ce qui est d'Utch-meravân, voici. Un (insecte) *dō*, avait-on dit, piquera la fille de Haroun Boghra Khân ; voilà (ce que Haroun Boghra Khân) considéra. L'ayant considéré, il fit venir du pays de Chine des tailleurs de pierre et leur ordonna de tailler une maison en pleine montagne. Les tailleurs de pierre creusèrent 41 cellules à l'intérieur de la demeure aux trois fenêtres d'Utch-meravân, et on y plaça la fille du Khân. La fille du Khân voulut manger du raisin. Les gens de Haroun Boghra Khân s'étant placés sur une ligne qui allait d'Utch-meravân jusqu'à Khângâla, se passèrent le raisin de main en main. Pendant que la fille de Haroun Boghra Khân, assise à l'intérieur de la demeure dite d'Utch-meravân, se trouvait en compagnie avec ses jeunes servantes, on lui tendit une corbeille de raisin. La fille du Khân, l'ayant acceptée, dit : « Jeunes filles, mangez du raisin ». Elle-même, ayant pris un grain de raisin, se le mit dans la bouche. Mais au milieu de ce raisin un *dō* était entré, qui piqua la langue de la fille du Khân. Alors la fille du Khân mourut. En suite de quoi, Utch-meravân étant devenu un endroit maudit, personne n'y alla plus. Il y avait des degrés qui avaient été placés là au temps de Haroun Boghra Khân et qui servaient aux gens pour monter et descendre. Au temps de Taipounan, les gens d'Oustoun Artouch s'emparèrent des degrés et y mirent le feu. Depuis que les degrés ont été pris, les pas des hommes ne sont plus allés (à Utch-meravân). » Ce qu'il y a de particulier dans cette version, c'est qu'elle ne rattache plus la légende d'Utch-meravân à des temps d'ancien paganisme, mais à l'époque même de la conversion de Kachgar à l'islâm. Haroun Boghra Khân, qui fut en réalité le deuxième successeur de Satoq Boghra Khân et qui mourut à la fin du X^e siècle, est considéré dans la légende locale comme l'oncle encore infidèle qui, refusant de se convertir à la voix de son neveu Satoq, fut englouti par le sol (cf. GRENARD, *La légende de Satoq Boghra Khân et l'histoire, passim*). L'insecte *dō* n'est pas un scorpion ; d'après la description qu'on m'en a faite, il ressemble plutôt à un cloporte ; c'est une bête aujourd'hui inoffensive, mais le conteur me fait observer qu'il n'en était pas de même dans ce temps-là. Khângâla est un des *kent* ou hameaux de Bech-karem. Taipounan est le nom d'un ancien souverain kachgarien, au moins dans la légende ; je manque de livres pour préciser davantage. Oustoun Artouch est au Nord d'Utch-meravân sur la route de Kachgar à Naryn : une vieille querelle sépare les gens d'Oustoun Artouch, qualifiés de *qaratâghlyq*, « gens des montagnes noires », et les Kachgariens, qui sont *aqlâghlyq*, « gens des montagnes blanches » ; aussi le conteur kachgarien met-il le vol de l'escalier sur le compte des gens d'Artouch.

(1) C'est-à-dire de dix verstes au pouce, soit une carte au 420.000^e. La feuille de Kachgar existe seule pour le Turkestan chinois. Au-delà, il faut utiliser la carte de « quarante verstes » (au pouce), soit au 1.680.000^e. On m'a parlé d'une carte de « deux verstes » (au pouce) qui

(Khaniya) ». Koch-tegermen, ou plutôt Qoch tegurman⁽¹⁾, les « Deux moulins », est un nom qui ne m'a pas été confirmé sur place; on disait seulement Tegurman, « le Moulin ». Ce nom est appliqué plus spécialement à la petite halte située sur la rive gauche de la rivière de Tchàqmàq, à l'endroit où la route traverse cette rivière et où il y a eu en effet un moulin⁽²⁾. Mais l'usage local emploie ce nom de Tegurman pour désigner toute la région qui s'étend au Sud depuis ce moulin jusqu'au territoire de Tuturga⁽³⁾. A l'endroit porté sur la carte russe, au Nord des « Trois grottes », je n'ai trouvé aucune ruine, et le petit chef indigène qui m'accompagnait n'en connaissait non plus aucune dans le voisinage⁽⁴⁾. Par contre, à l'endroit où la carte en question met le « tombeau

serait depuis assez longtemps en préparation à Tachkend, mais je ne sais si elle doit comprendre la Kachgarie. La plus récente des cartes russes que j'ai pu me procurer, celle de dix verstes, remonte déjà à 10 ans. Travail qui fut sans doute très méritoire, puisqu'on ne circulait pas alors aussi librement en Chine que maintenant, elle est aujourd'hui insuffisante. Maints renseignements ont été mal donnés ou mal compris, et il est assez caractéristique que j'aie à signaler tant d'inexactitudes entre Kachgar et Oustoun Artouch, c'est-à-dire précisément sur l'une des deux grandes routes qui font communiquer Kachgar avec l'Empire russe.

(1) Il va sans dire qu'ici, comme toujours, je ne prétends pas imposer une transcription pour une langue où l'orthographe n'est pas fixée. Cependant je crois bon de rétablir pour chaque mot la prononciation telle que je l'ai entendue, et ma transcription *Tegurman* est conforme à celle de SHAW. La distinction de *q* et de *k*, dont même des philologues comme GRENAUD n'ont pas tenu compte dans leurs ouvrages, me paraît si constante qu'on doit toujours la conserver. Il faut non moins distinguer entre *g* et *gh*, et, *a priori*, je ne suis pas tenté de croire à une prononciation *Tigharman* comme celle qui est donnée dans STEIN (*Sand-buried cities of Khotan*, p. 61), pour *Tegurman*.

(2) Cette rivière, presque à sec à la fin de l'été, porte le nom de Touyoun ou Toyoun dans son cours supérieur, mais je n'ai pas entendu appliquer ce nom au cours inférieur à partir d'Oustoun Artouch. La carte jointe à l'ouvrage de SVEN HEDIN mentionné plus haut donne à la rivière, dans le voisinage de Bech-karem, le nom d'« Utsch-mirwan »; c'est une transcription défectueuse d'Utch-meraván.

(3) Je n'ai pu déterminer exactement l'étendue du territoire de Tuturga. Le nom est appliqué à des portions de hameaux au Nord du faubourg de Qourghân, à la lisière nord de l'oasis de Kachgar proprement dite. Cette oasis, sur la route d'Oustoun Artouch, se termine au poste de douane chinois appelé Zong-qaraoul, qui est porté sensiblement trop au Nord et déjà dans le désert sur la carte de 10 verstes. Il faut le placer là où la carte de 10 verstes et celle de SVEN HEDIN mettent Bâgh-aryq. Tout de suite à l'Ouest du Zong-qaraoul se trouve le mazâr de Qoupallâ Khwâdjâm, personnage célèbre dans la légende kachgarienne à côté de son frère Qoupâdin Khwâdjâm. A l'Est du Zong-qaraoul et au milieu de terres qui ne sont cultivées que dans de rares années de grandes pluies, se trouve le mazâr de l'ancien souverain kachgarien Qarâkhân. Ce mazâr dépend du territoire de Tuturga, qui paraît s'étendre vers l'Est jusqu'à près de la route de Kachgar à Bech-karem. J'ignore la signification de Tuturga. On a des plans satisfaisants des oasis de Yarkand, Marâbachi, Khotan, etc., mais je n'ai pas souvenir d'en avoir vu un convenable de l'oasis de Kachgar.

(4) M. PETROVSKI (*loc. laud.*, p. 295) dit que sur l'un des contreforts des montagnes qui longent la rive gauche de la rivière de Tchàqmàq entre Utch-meraván et Oustoun Artouch, on semble reconnaître les traces d'une muraille. L'examen auquel je me suis livré ne m'a rien révélé de pareil, mais il y a dans le pays pas mal de levées assez peu accentuées pour que celle-là ait pu m'échapper.

d'Hazret Soultân », c'est-à-dire de Satoq Boghra Khân (!), il y a un groupe de ruines assez considérable, qu'on regarde comme l'ancienne ville d'une princesse chinoise et qui, d'après le territoire sur lequel elles se trouvent, sont appelées les ruines de Tegurman. Situées sur la rive sud de la rivière, à environ deux kilomètres à l'Est des « Trois grottes », ces ruines s'aperçoivent de loin quand on suit la route de Kachgar à Naryn, et il est surprenant que M. Petrovski ne les ait pas remarquées en allant à Utch-meravân. Bien que personne ne nous les ait signalées à Kachgar et que nous soyions en quelque sorte tombés sur elles par hasard lors de notre visite aux « Trois grottes », les ruines de Tegurman, comme nous l'avons appris depuis, ont déjà été visitées par l'expédition allemande en 1905 et, il y a quelques mois, par le Dr Stein.

Le plan ci-joint (fig. 3), dressé par le Dr Vaillant, rend compte de l'importance et de la disposition des ruines de Tegurman. Le monument le plus oriental est un stûpa, moins important que le Qourghân Tim ou le Qyzyl Debe de Kachgar, ou encore que le Topa Tim de Khân-uï, mais aussi mieux conservé : il se rapproche plutôt de ces stûpa de moindre importance, dont un type excellent, en état de conservation presque parfait, est fourni par le Mori Tim au Nord de Khân-uï.

La hauteur actuelle du stûpa est de 10 mètres au-dessus de l'éboulis, et l'éboulis s'élève sensiblement à 2 mètres au-dessus du sol avoisinant. Autant que l'état actuel du monument m'a permis de juger de sa forme primitive, il se composait d'abord d'un socle quadrangulaire, dont certains angles sont encore visibles, et qui semble être limité par une première couche de clayonnage encore existante à 3 m 40 au-dessus de l'éboulis. Chacun des côtés de ce premier rectangle avait approximativement 8 mètres de développement. Au-dessus de ce premier rectangle s'élevait un second rectangle plus petit, ou peut-être une sorte de tronc de pyramide dont les arêtes coïncidaient avec celles du premier rectangle, et qui allait aboutir à un second clayonnage,

(1) Il y a eu là une confusion assez peu explicable des cartographes russes. Hazret Soultân, au Turkestan chinois, désigne toujours Satoq Boghra Khân. Or, d'après les *Tazkereth*, Satoq Boghra Khân fut enterré à Artich ou Artouch (cf. GREINARD, *La légende de Satoq Boghra Khân et l'histoire*, p. 10 du tirage à part). Il y a deux villages d'Artich ou Artouch au Nord de Kachgar. L'un à l'Ouest, sur la route de Naryn, est appelé Astoun Artouch ou Oustoun Artouch, c'est-à-dire Artouch supérieur; on dit aussi Kitchik Artouch, le petit Artouch, et c'est le nom employé par les Chinois : Siao (沙) Artouch. Oustoun Artouch comprend sept *kent* ou hameaux, dont les noms m'ont été donnés comme suit : Qarâq, Eki-sâq, Yoltcha, Tâqot, Outcha, Besaq, Dikhâlle. L'autre Artouch, à l'Est, est plus spécialement Altyn Artich ou Astyn Artich, Artich inférieur. On dit aussi Tchong Artich, et en chinois Ta (塔) Artich, le grand Artich. C'est à Altyn Artich que se trouve le tombeau traditionnel de Satoq Boghra Khân ; les pèlerins y vont en grand nombre. Rappelons qu'*altyn* et *astyn* étant indifféremment employés au Turkestan chinois, les controverses qui se sont produites à propos de la forme *Altyn-tâgh* pour *Astyn-tâgh* sont vaines: *âllyn* n'a pas été écrit par confusion avec *âlton*. « or », mais simplement parce que c'est un doublet usuel de *âstyn*.

situé aujourd’hui à 5^m 45 au-dessus de l’éboulis. Au-dessus de cette seconde assise, le stûpa était cylindrique. Un premier fût cylindrique va du deuxième clayonnage à un troisième, aujourd’hui à 7^m 35 au-dessus de l’éboulis. Sur ce troisième clayonnage s’élevait un deuxième fût cylindrique d’un diamètre un peu moindre. Le diamètre de ce deuxième fût cylindrique est à peu près celui du sommet actuel du stûpa, soit 5^m 50 ; mais à environ 1 mètre au-dessous du sommet, une avancée d’un quatrième clayonnage, qui se voit encore du côté S. S. O., porte à croire qu’une corniche faisait saillie à cet endroit tout autour du monument.

Du côté E. N. E., le stûpa a été fendu dans presque toute sa hauteur, et on a ainsi accès à une sorte de cheminée verticale, carrée, de 1^m 30 de côté, qui descend de 3 mètres à partir du sommet. Cette cheminée, qui date incontestablement de la construction du monument, est bien au centre du stûpa ; une cheminée ou chambre analogue se retrouve au Mori Tim de Khân-nû et lui a probablement valu son nom (le stûpa de la Cheminée). Le stûpa est construit en briques crues, posées à plat, dont les dimensions varient en largeur et en profondeur entre 0^m 32 et 0^m 43, mais avec une hauteur à peu près uniforme de 0^m 09.

Au N. O. du stûpa, se trouve un double mur (A) d’une hauteur d’environ 2^m 80, sur une épaisseur de 1^m 30. Ce mur est sensiblement dans la direction du stûpa ; mais un examen plus attentif montre que non seulement il n’en subsiste plus aucune trace au-delà du pointillé porté sur le plan, mais aussi que, prolongé hypothétiquement, ce mur n’aboutirait pas au stûpa lui-même, mais passerait légèrement au Nord-Est. Tout le long et à l’intérieur de ce double mur se trouvent, à une hauteur de 1^m 70 du sol et de 1^m 90 en 1^m 90 environ, des trous qui vont s’aminçissant dans la paroi du mur et qui semblent avoir été percés pour y enfoncer des poutres. Bien que les trous des deux côtés ne se fassent pas régulièrement vis-à-vis, on serait amené par là à supposer que ce double mur était étayé, et peut-être couvert, à une hauteur de 1^m 70 au-dessus du sol. Un autre mur en B paraît se raccorder au système du mur A, mais il est moins haut (2^m 10) ; sa largeur est la même (1^m 30). Ces murs sont construits en briques beaucoup moins bonnes que celles du stûpa ; leurs dimensions en largeur et en profondeur sont assez difficilement mesurables, à cause des fentes qui les brisent presque toutes verticalement ; la largeur moyenne paraît être de 0^m 25 à 0^m 30 ; quant à la hauteur, elle peut être reconnue plus exactement, et est à peu près de 0^m 16.

Les murs A et B paraissent protéger le grand quadrilatère E. Quand on arrive du Sud-Est, on voit d’abord deux grands pylônes en briques (C et D) hauts d’environ 7 mètres ; la plus grande largeur, prise au pylône D, est de 4^m 10. Ces pylônes sont construits avec des briques semblables à celles du stûpa. Sur les faces N. E. et S. O. du quadrilatère, on remarque un appareil spécial, constitué par des assises successives de briques hautes de 0^m 09, posées à plat, mais entre chaque assise desquelles il y a une couche de hautes briques mal façonnées d’une hauteur

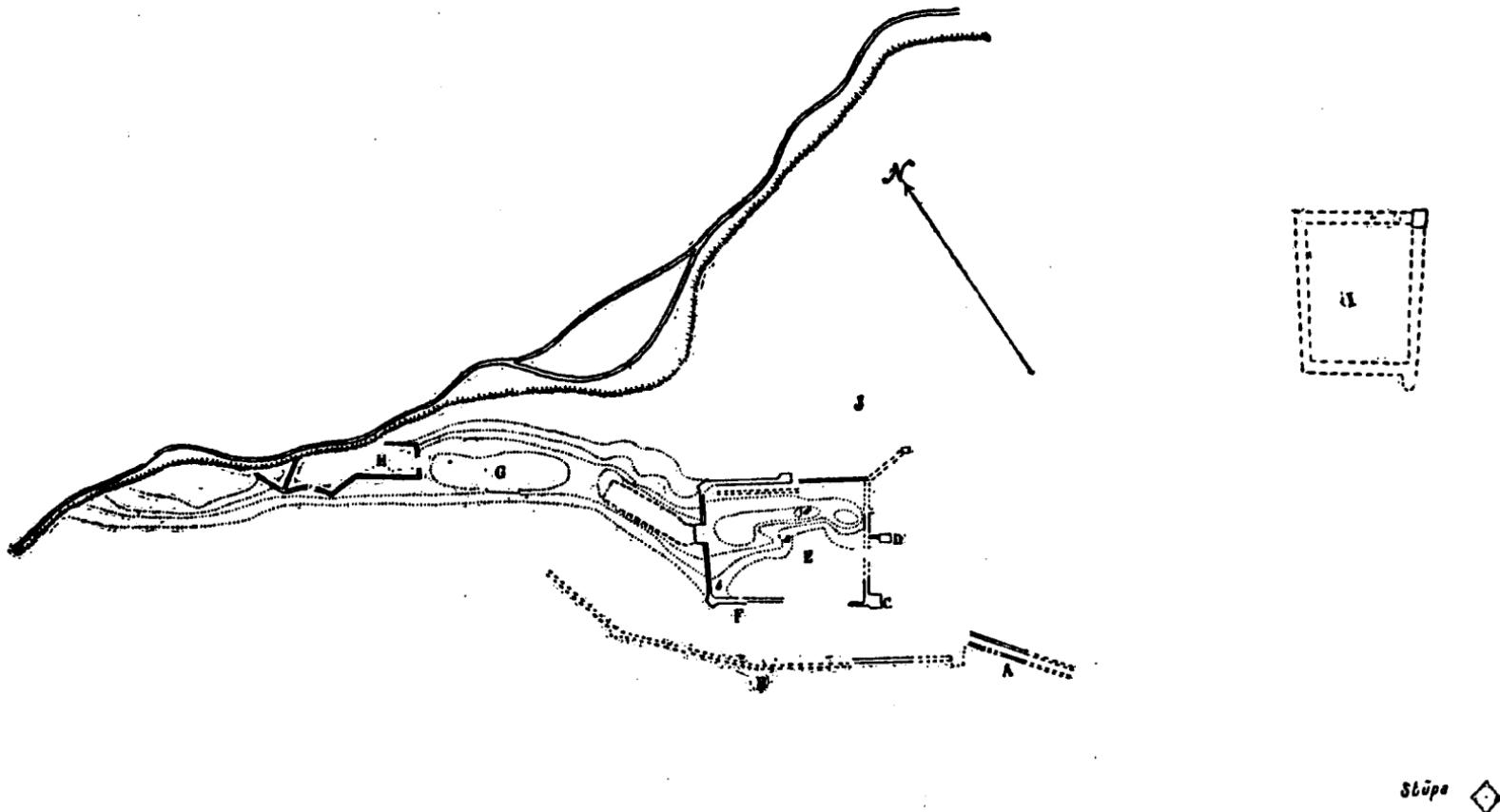


FIG. 3. — PLAN DES RUINES DE TEGURMAN.
Levé le 28 septembre 1906 ; Echelle 0 m 01 = 30 m.

d'environ 0^m 22. Il semble que, particulièrement vers le point F, le mur, qui atteint alors 2^m 40, ait été renforcé. Ni dans les pylônes, ni dans les murs du quadrilatère on ne voit de traces de bois, soit sous forme de clayonnages, soit sous forme de poutres. L'intérieur du quadrilatère est rempli par des amoncellements de sable et de galets qui, au point c, s'élèvent jusqu'à 10 mètres de haut ; on n'y remarque à première vue aucune trace visible de construction. Ce quadrilatère repose ainsi en partie sur un pli de terrain, formé principalement de galets, et qui se poursuit dans la direction du Nord-Ouest jusqu'au moment où il est interrompu à pic, coupé par la rivière. Sur ce pli de terrain, on remarque des traces de constructions entièrement ruinées, en G des assises qui paraissent appartenir à une sorte de tour en partie creuse, enfin en H un fortin construit en briques de dimensions très irrégulières. Près des deux tiers du mur N. N. O. de ce fortin ont été emportés par le torrent, et on voit encore un énorme morceau de la falaise, qui est descendu d'un bloc à environ 5 mètres au-dessous de son niveau primitif, et qui, au-dessus de la couche de loess ancien (¹) et du banc de galets haut d'environ 1^m 50, porte une partie du mur esfoncé. Sur tout ce pli de terrain de E en G, l'érosion a travaillé et l'eau s'est frayée de nouveaux chemins à travers les fondations.

Une ligne de sable légèrement surélevée marque en I l'emplacement d'une ancienne enceinte quadrangulaire, au niveau de la plaine environnante. En J, il y a aussi des traces assez nettes d'anciennes constructions en terre.

Je n'ai pas connaissance de trouvailles que des visiteurs précédents aient faites aux ruines de Tegurman. En dehors de la grande coupure verticale du stûpa, qui est certainement assez ancienne, on voit au bas du stûpa, sur les côtés de la construction G et au pied du mur du grand quadrilatère au point I, des trous de reconnaissance qui ne paraissent pas avoir rien mis à jour. Toute l'aire des ruines est jonchée de débris de poterie grossière, non vernissée. Lors de notre première visite aux ruines de Tegurman, nous avons mis à découvert, en grattant le sol raviné du quadrilatère E entre a et c, un de ces grands vaisseaux en terre cuite grossière qui paraissent s'être employés de tout temps au Turkestan et qui portent aujourd'hui le nom de *khoun*. Le *khoun* en question mesurait à son plus grand diamètre 0^m 72 ; la partie supérieure manquait ; la hauteur entre le plus grand diamètre et le fond était de 0^m 55. En partie rempli de sable, le *khoun* contenait encore des morceaux de charbon de bois. La présence de ces *khoun* n'est pas d'ailleurs caractéristique d'une époque, puisqu'on en a trouvé, d'après M. Petrovski, dans les couches de loess avoisinant le mazâr d'Appâq Khwâdjâ, et celles-là ont toutes chances selon moi de ne pas être

(¹) Ce loess n'est pas une alluvion récente ; ses stratifications ne laissent aucun doute qu'il s'était déposé, tel qu'il est aujourd'hui, bien avant les temps historiques. Mais le torrent, descendant des Tien-chan sur la plaine de Kachgar, s'est creusé à travers ce loess un lit de plus en plus profond. La hauteur de la falaise à l'endroit de l'éboulement est de 24 mètres.

préislamiques ; mais j'ai trouvé aussi des *khoum* entiers dans l'enceinte proche du Topa Tim à Khân-uï, et cette enceinte qui fut sans doute le vihâra du Topa Tim doit remonter aux temps bouddhiques. On ne peut donc rien conclure de la présence de *khoum* dans une ancienne construction.

Par contre, il nous parut plus caractéristique de ramasser sur les mêmes pentes, à l'intérieur du grand quadrilatère E, deux morceaux de plâtre armés intérieurement de torchis et de baguettes de bois, et qui semblaient être des fragments de statues ; les Musulmans n'ont jamais mis d'images dans leurs édifices, et d'ailleurs nos expériences subséquentes à Khân-uï ont confirmé le caractère bouddhique de ces débris.

Enfin, tout à fait par hasard, en fouillant parmi les débris de poterie, je ramassai un morceau de planchette qui se trouva porter sur l'une des faces des caractères en brahmî. Quoique l'écriture soit assez effacée, ce fragment avait l'avantage de fixer l'origine bouddhique du quadrilatère E et d'être en même temps le premier spécimen d'écriture hindoue trouvé jusqu'ici dans la région de Kachgar.

Cette trouvaille fortuite nous fit concevoir l'espérance que des fouilles pourraient être fructueuses. Quelques jours plus tard, je suis retourné à Tegurman avec dix hommes, et nous avons fouillé dans la partie ravinée a, à l'angle b du quadrilatère et enfin au sommet c, où les lignes du sable semblaient indiquer une ancienne construction. Notre attente a été déçue, et les fouilles n'ont rien livré que des fragments de poterie identiques à ceux qui abondent sur toute l'aire des ruines et un ou deux morceaux de brique cuite. Ce n'est pas à dire qu'on ne trouvera rien à Tegurman, mais, à moins d'un hasard heureux, il y faudra des travaux assez longs et assez coûteux, et dont les chances de succès m'ont paru trop précaires pour me laisser aller à les courir. Pendant les fouilles, on a aussi ramassé, en un point qui ne m'a pas été spécifié, une petite clochette conique en cuivre.

Si pauvres que soient nos informations, il me semble cependant qu'on peut avec quelque vraisemblance distinguer deux époques dans les ruines de Tegurman. Pour moi, le stûpa et le quadrilatère E sont les constructions les plus anciennes, le quadrilatère étant vraisemblablement, comme au Topa Tim de Khân-uï, le vihâra du stûpa. Par contre, à la fin de l'époque bouddhique ou tout au début peut-être de l'époque musulmane, l'importance stratégique de ce mamelon sur la route de Kachgar à Oustoun Artouch y fit établir un fortin, pour lequel on utilisa en partie, en la protégeant par les murs A, B, l'ancienne enceinte du vihâra, en même temps que des ouvrages nouveaux étaient élevés en H. C'est ce qui expliquerait l'appareil différent des murs A, B, d'une part, et, d'autre part, du stûpa et du grand quadrilatère. Le mur du grand quadrilatère fut peut-être d'ailleurs renforcé à ce moment, surtout vers le point F. Enfin le fortin nouveau en II fut construit tant avec d'anciens qu'avec de nouveaux matériaux. Le double mur A fut peut-être un passage couvert destiné à relier l'enceinte principale au stûpa utilisé comme tour de garde.

Quelle que soit la part d'hypothèse de ces conclusions, elles me paraissent cadrer avec ce que nous savons dès maintenant des ruines de Tegurman. Jamais à mon avis il n'y eut là une ville musulmane. Et à ce point de vue, ayant dit le peu que nous avions trouvé, il me paraît utile d'indiquer aussi ce que nous n'avons pas rencontré : nous n'avons trouvé aux ruines de Tegurman ni une monnaie ni un morceau de verre : c'est un point sur lequel j'aurai à revenir en étudiant l'âge des monuments de Khân-üï.

Kachgar, 10 octobre 1906.

APPENDICE.

LA LÉGENDE DE LA PRINCESSE CHINOISE.

Utch meravân dikân Haroun Boghra Khânneng qyzini dô tchaqâdou(r) (¹) dap (²) kördi. Körub Tchin vilaïetidin tâchtchilarni elip (³) tchyqyp tâghdin üi benâ qylghyl dap bouïrady. Tâchtchilar utch meravânni utch echiklik üi itchini qyrq bir hodjrah qylyp khânneng qyzini elip tchyqyp qoïdy. Khânneng qyzi uzum yedikan (⁴). Haroun Boghra Khânneng âadamlari Utch meravân din târtyp Khânçalaghatchalyq (⁵) qatar touroup uzumni qoldân (⁶) qolgha sounoup berdi. Haroun Boghra Khânneng qyzi Utch meravân diki vîneng itchida

(¹) On remarquera ici *tchaqâdou(r)*, mais plus bas *tchâkhly* ; les prononciations théoriques seraient *tchâqâdour* et *tchâqdy*, de *tchâqmâq*. Mais l'accent au présent étant sur l'â final du thème de l'indicatif, l'â de la racine s'abrége dans la prononciation usuelle en *a*, et chez des demi-lettres qui écrivent phonétiquement leur langue, cet affaiblissement fait supprimer l'*etif* de la racine dans l'écriture. L'*r* final de la 3^e personne de l'indicatif présent tombe dans la prononciation usuelle, et la désinence du présent, réduite à *dou*, se prononce assez souvent *dy*, se confondant ainsi avec la désinence du parfait (mais le thème reste différent). Dans *tchâkhly*, le passage de *q* à *kh* devant une explosive (et surtout devant une dentale) est très fréquent : l'exemple le plus constant peut-être est l'arabe *waqt*, « temps », que j'ai toujours entendu prononcer et souvent vu écrire *wakht*.

(²) *Dap*, prononciation vulgaire, mais usuelle, pour *deb*, « ayant dit ». On remarquera que tous les gérondifs sont ici transcrits avec un *p* final, bien qu'écrits originellement avec *b* ; c'est la prononciation courante.

(³) *Elip*, prononciation vulgaire pour *âlip*. L'affaiblissement de l'â en *e* est amené par l'*i* du gérondif ; mais, dans la forme contracte très usuelle *âp*, qu'on rencontrera plus bas et qui est aussi pour *âlib*, l'â de la racine se prononce avec sa valeur primitive.

(⁴) *Yedikan* est une prononciation usuelle pour *yedour-ikan*, amenée par la chute de l'*r* de la 3^e personne du singulier.

(⁵) La postposition *ghatchalyq*, « jusqu'à », n'est qu'une autre forme, moins fréquente et peut-être un peu emphatique, de *ghatcha*.

(⁶) *Dân* n'est qu'une autre forme de la postposition de l'ablatif, *din*.

oltouroub kenizeklari bilan madjlis qourghan (1) wakhtida bir söbat uzumni sounoup berdi. Khànneng qyzi khoch bouloup qyzlar uzum yanglar dedy. Özi bir dàna uzumni elip àghzigha sàldy. Oul uzumneng itchiga dö tcherivàlganh (2) edi. Khànneng qyzineng tilini tchàkhty. Choul zamon Khànneng qyzi öldi. Àndin bere Utch meravànni gounakàr qylyp k(i)chi tchyqqan imàs. Haroun Boghra Khànneng wakhtida tártyp qoïaghlyq (3) cho(r)t(a)si (4) bár edi. Khalàïeklar tchyqyp tuchur edi. Taïpounaanneng wakhtida Oustoun Artouchlouq cho(r)tas(i)ni àp berip qalàp ketkan. Cho(r)tani àlghànneng bouünida (5) àdamneng qadami yetkan imas.

(1) Le verbe *gourmâq*, qui manque aux dictionnaires que j'ai sous la main, s'emploie, je crois, à Kachgar avec deux sens: 1^o au sens de « verser »; ce n'est alors peut-être qu'une autre forme de *quîmâq*, quoique le passage de *ou* à *u* soit anormal; 2^o au sens de « être assis », surtout comme ici pour « être assis en réunion », *madjlis gourmâq* (le vrai mot pour « s'asseoir » et « être assis » est *oltourmâq*).

(2) La forme *tcherivàlghan* n'existe que dans la langue vulgaire. Son initiale fournit un exemple intéressant de ce passage de *k* et *q* à *tch* qui était noté dans les dialectes turcs dès l'époque d'Abou'l Ghàzi. La première partie *tcheriv* est pour *kerib*, usuellement prononcé *kerip*. Quant à la seconde partie, je ne suis pas du tout convaincu qu'il y faille réellement voir une forme de *âlmâq*, « prendre », et j'inclinerais plutôt à une dérivation de *bolmâq*, « être », dont on connaît certains emplois contractes avec chute du *b* initial: *khapolmâq* est usuel à Kachgar pour *khafa-bolmâq*, « être malheureux ».

(3) *Qoïaghlyq* est un substantif verbal de *qoïmâq*, auquel s'est joint le suffixe *lyq*.

(4) *Cho(r)ta* est le mot qui est orthographié *châtou* et *châti* par PAVET DE COURTEILLE, *châtou*, *châti* et *choti* par SHAW. Il est presque sûr que le mot n'a jamais eu de prononciation avec un *r* réel devant le *t*, mais les indigènes de Kachgar, qui laissent tomber ces *r* là où ils existaient réellement, les ajoutent volontiers là même où ils n'ont que faire, quand ils parlent lentement ou se piquent d'une élocation distinguée; ce sont autant de faux purismes, mais qui ne laissent pas de se traduire souvent dans l'écriture.

(5) *Bouünida*, au sens de « depuis, après que », est une prononciation vulgaire pour *bouyâ-nida*, « de ce côté, dans cette direction »; l'affaiblissement de l'*â*, puis sa disparition, sont naturellement amenés par l'*i* subséquent; on a de même *yinip*, « étant revenu », de *yânumâq*.

ETUDE SUR LES COUTUMES ET LA LANGUE DES LA-TI

Par M. le Chef de Bataillon BONIFACY

De l'Infanterie coloniale

Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Dans une note de notre *Etude sur les langues parlées par les populations de la Haute Rivière Claire* (¹), nous disions que la lacune concernant les La-ti avait été comblée, et que nous publierions ultérieurement les résultats de l'étude que nous avions faite de ce groupe ethnique. Cette publication nous paraît d'autant plus opportune, qu'elle pourra compléter et rectifier la courte notice que M. le C^t LUNET DE LAJONQUIÈRE consacre aux La-ti dans son *Ethnographie du Tonkin septentrional* (²).

ÉTUDE ETHNOGRAPHIQUE

Les La-ti habitent la partie du canton de T^hu-long 聚隆 qui a été laissée à l'Annam par la commission de délimitation de 1896 (³), et qui a reçu le nom de canton de T^hu-nh^{an} 聚仁. Leurs familles sont au nombre de 38 dans le hameau de B^{an}-phung, de 30 dans le hameau de B^{an}-diu, commune de H^uru-y^{en} 右安 et de 8 dans le hameau de B^{an}-p^{ang}, commune de T^hu-ho^a 聚和. Cela représente donc un total de 76 familles, ce qui équivaut à environ 450 individus.

Le nombre des La-ti a été considérablement réduit par la piraterie ; la qualité d'annamite, qu'ils ont toujours revendiquée, les désignait en effet à la colère des Méo, et autres tribus des hauts plateaux, enrôlées sous le Pavillon blanc.

(¹) Cf. *B. E. F. E.-O.*, v, 1905, p. 506, n. 1.

(²) P. 558-559.

(³) Il est regrettable que la Commission ait abandonné à la Chine la partie la plus importante de ce canton, celle qui contenait le chef-lieu, lui donnant ainsi la majeure influence dans une région que les rois d'Annam lui disputèrent âprement et dont ils étaient les possesseurs indiscutés depuis trois cents ans. Les Chinois employent, pour désigner ce canton, les caractères phonétiques 都龍 représentant le son annamite des caractères 聚隆, vrai nom du canton.

Quelques La-ti, dont le chef de canton de Tü-long, habitent la partie cédée à la Chine; mais, par suite de leur isolement et de la pression chinoise, ils ont perdu leur nationalité.

Les caractères ethniques des La-ti seraient fort intéressants à noter en détail; sans les décrire tous, nous croyons devoir donner ici les plus saillants.

Société. — Les La-ti se groupent par villages assez denses, au lieu d'avoir leurs maisons disséminées comme les Méo. Leurs hameaux sont sur les pentes, la configuration topographique du pays ne comportant pas de vallées; ils cultivent la rizière inondée par étages. Les villages ont tout à fait l'aspect de ceux des Thô; les maisons sont sur pilotis. Ils élèvent de préférence des buffles et de la volaille.

Dans l'organisation générale, leurs chefs de villages sont des Ping-tâu 兵頭, « chefs des soldats »; mais, dans leur langue, ils les appellent Kha-pô, « les pères, les chefs ». Ces chefs jugent les petits différends et sont les représentants de leur groupe vis-à-vis des autorités thô. La propriété est individuelle. Il y a des riches et, à côté, des pauvres qui peuvent être engagés comme serviteurs.

Groupe familial. — Il se compose du mari, d'une ou plusieurs femmes, des fils ou filles mariés ou non (car on trouve quelquefois des gendres dans la maison; ils prennent le nom de famille ou clan du beau-père), enfin des petits enfants.

Les femmes sont achetées par l'entremise d'un tiers; mais les parents ne forcent pas le choix des enfants.

Les biens familiaux sont partagés également entre les fils, après la mort du père.

Le lévirat est autorisé entre frères cadets et femme de l'ainé mort; mais une femme ne peut toucher ni les descendants, ni les frères ainés de son mari. Il est difficile de ne pas voir dans ces règles une survivance de polyandrie, et une réaction contre le mariage parental.

Après la mort du père, le groupe familial se dissout: chaque fils ou gendre dans la maison devient chef d'une nouvelle famille.

Il y a exogamie par rapport au clan. Ces clans sont les suivants: Lon 隆⁽¹⁾, Van 王, Li 季, Tan 錦, Lu 駱, Hoan 黃. Les La-ti peuvent prendre femme en dehors de leur tribu, sauf chez les Yao.

Les relations illicites entre les sexes sont punies d'amende.

Religion. — C'est l'animisme primitif; les âmes des ancêtres sont déifiées et on leur offre des mets et du vin dans des cornes de buffle. Cette fête se renouvelle trois fois par an, au premier ou au dixième jour des premier, septième

(1) Nous employons pour les mots de la langue *la-ti*, l'orthographe adoptée dans notre étude antérieure sur les langues des populations voisines.

et dixième mois. Les âmes négligées et les esprits de la terre, des montagnes, des fleuves, etc., peuvent devenir des esprits malfaisants nommés *A-du*. On les apaise par des offrandes de mets et, s'ils ont causé une maladie, on fait venir le *pú-tao* chinois ou *nóng* pour les exerciser.

Outre cette religion, dont le père de famille est le seul prêtre, on trouve une religion commune, celle de Kouan-yin 觀音, dont le chef de village est le pontife. Contrairement à ce qui se passe pour les mânes et les esprits, on offre de l'encens à cette divinité.

On se sert en outre, comme magicien ou comme prêtre, des *pú-tao* ou *pú-put* (¹) chinois ou *nóng*.

Les temples sont de simples constructions en bambou. On y place des légendes en caractères, fabriquées par les Chinois. Le seul instrument de culte est le brûle-parfum. L'autel familial, orné d'inscriptions dont on ignore le sens, ne reçoit pas de brûle-parfum ; on y place les cornes de buffle qui servent aux libations.

On offre des sacrifices aux ancêtres et à la divinité (Kouan-yin). La victime est d'abord présentée vivante ; on offre sa chair après l'immolation. Tous les trois ans au moins, on offre un buffle à Kouan-yin. Les mânes, les esprits et la divinité se contentent de ce qu'on pourrait appeler l'essence spirituelle ou l'âme des offrandes, dont la partie visible est consommée par les fidèles.

Avant les sacrifices, on doit s'abstenir, pendant cinq jours, de tout aliment autre que le riz, et du commerce charnel avec les femmes.

Les La-ti n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu nous donner les mythes de la création, etc. Nous sommes en revanche mieux renseignés sur leur conception de la survie. Les hommes, selon eux, ont plusieurs âmes. Les unes séjournent auprès du cadavre, les autres se réincarnent dans le corps d'un enfant, les autres enfin vont au séjour des ancêtres. Celles-ci reviennent auprès de leurs descendants lors des cérémonies familiales de commémoration.

La viande du chien et celle du cheval sont *tabou*. La première donnerait mal aux yeux ; on s'abstient de la seconde par tradition. Toutes les autres viandes sont permises. La légende que donne M. le Ct Lunet de Lajonquièrre sur l'abstinence de viande de porc concerne les musulmans. Il n'y a pas d'autre trace d'un totémisme primitif que ces deux interdictions élémentaires. Mais si l'on considérait cette abstinence de la viande de chien et de cheval comme un indice de totémisme, il faudrait en conclure que tous, ou presque tous les Tonkinois, quel que soit leur groupe ethnique, appartiennent simultanément aux clans du chien et du cheval. Dans les sociétés dont la base est le groupe totémique, il faut, semble-t-il, que les totems soient différenciés, pour permettre au système de produire ses effets sociaux.

Les La-ti croient que les Méo rouges, devenus vieux, se changent en tigres.

(¹) Le *pú-tao* est prêtre taoïste ; le *pú-put*, prêtre bouddhiste (*Put* est la prononciation thô de 佛, chinois *Fo*). Le premier est plus estimé que le second.

Rites de la naissance, du mariage, de la mort. — Ils ressemblent à ceux des groupes environnants. Notons les plus saillants.

Lorsqu'une femme est enceinte, on appelle la sorcière qui, par l'inspection des pattes d'un coq sacrifié, s'assure que les âmes de la mère et de l'enfant sont solidement fixées. Sinon, elle appelle ces âmes, puis consulte le même oracle et recommence en cas de besoin. La sorcière agit de même pendant l'accouchement.

La femme accouche debout ou accroupie. Le mari, la mère de la femme ou sa belle-mère reçoivent l'enfant dans le pan de leur habit. Cette coutume est tout-à-fait spéciale aux La-ti, les autres groupes laissant généralement tomber l'enfant sur le sol, et ne les saisissant que lorsqu'il pousse son premier cri.

Le nom est donné le 3^e jour. Les relevailles ont lieu après un mois.

Les La-ti, comme les indigènes des autres groupes, croient qu'il existe un lien entre l'enfant et son placenta. Ce placenta, mis dans un bambou, est caché dans un endroit solitaire de la forêt.

Il n'y a pas d'initiation à l'époque de la puberté.

Les cérémonies du mariage ont lieu à peu près comme chez les Annamites, mais la jeune femme n'est pas du tout soumise à son mari ; elle retarde à son gré la conclusion naturelle du mariage, se retire chez ses parents, vient de temps en temps voir son mari, et ne demeure définitivement avec lui que lorsqu'elle est enceinte.

Tous les parents donnent un peu d'argent pour le mettre dans la bouche du mort. La veillée mortuaire n'est pas faite par un prêtre, mais par des vieillards dont les conseils dirigeront les âmes vers le séjour des ancêtres. Le 13^e jour, on donne un banquet dont on offre les premices au mort. Le corps est enterré après le 15^e jour. On profite d'un jour de beau temps.

Le tumulus est conique. On n'y porte aucune offrande.

Treize jours après l'inhumation, il y a un nouveau festin : on tue un buffle. Les mânes du défunt viennent sur l'autel des ancêtres et assistent à la réunion.

Enfin, un an après, nouvelle cérémonie analogue ; mais la victime est un simple porc.

Serment judiciaire et ordalies. — Les La-ti prêtent serment sur le coq, comme les Annamites. L'épreuve judiciaire se fait au moyen de l'huile bouillante, dans laquelle on trempe la main. Le coupable seul se brûle. Un *piú-tao*, chinois ou *nõng*, assiste à l'épreuve.

ÉTUDE LINGUISTIQUE

Vocabulaire. — La liste de mots que nous donnons ci-dessous nous a été dictée par trois La-ti, dont l'un était chef de son village ; ces trois hommes étaient âgés respectivement de 27, 37 et 29 ans. L'interrogatoire avait lieu en langue *thò*, par l'intermédiaire d'un interprète ; mais nous avons une connaissance suffisante de cette langue pour être à même de suivre et de contrôler une conversation.

Il est bon de faire remarquer qu'il a été fort difficile de saisir la différence entre les particules *a*, *ka* ou *kha* : peut-être est-ce un même mot prononcé d'une façon différente. Il est d'ailleurs très difficile de faire insister les indigènes sur une prononciation ; ils semblent vouloir, pour plaire à celui qui les interroge, articuler comme lui.

On remarquera que le *la-ti* ressemble beaucoup moins à l'annamite qu'on n'a semblé le croire. Quelques mots du vocabulaire *la-ti* lui sont communs avec le tháï (¹), le *lòlò* ; un seul (*niò*, cheval) l'est avec annamite. Ce dernier mot, en langue *lào*, ressemble d'ailleurs beaucoup plus à l'annamite, et n'en diffère que par l'accent (*lào* : *niùra* ; annamite : *ngýra*).

<i>Ciel</i>	mbó	<i>Rizière de plaine</i>	nu
<i>Soleil</i>	na ma	<i>Buffle</i>	kuá
<i>Lune</i>	mèoá	<i>Bœuf</i>	mni
<i>Etoile</i>	éoá	<i>Chèvre</i>	mió ²
<i>Pluie</i>	á ña	<i>Chat</i>	mgó ³
<i>Vent</i>	kué	<i>Chien</i>	mu
<i>Tonnerre</i>	mbó vé	<i>Cochon</i>	mé
<i>Terre</i>	mti	<i>Cerf</i>	kué
<i>Montagne</i>	lé hó	<i>Rat</i>	á lia ⁴
<i>Eau</i>	i	<i>Singe</i>	á khó ³
<i>Sable</i>	ñá ³ (²)	<i>Tigre</i>	á ti
<i>Pierre</i>	lá ³ éu ²	<i>Cheval</i>	ño
<i>Or</i>	kha	<i>Corne de buffle</i>	kui kuá
<i>Argent</i>	só	<i>Griffe de chat</i>	a liép mgó ³
<i>Fer</i>	khé	<i>Eléphant</i>	msó
<i>Cuivre</i>	khi	<i>Mâle</i>	pò
<i>Feu</i>	pié	<i>Femelle</i>	miá
<i>Forêt</i>	ni hóñ	<i>Oiseau</i>	á kú ³
<i>Arbre</i>	mia té	<i>Coq</i>	pò ka
<i>Fleur</i>	miò	<i>Poule</i>	miá ká
<i>Fruit</i>	mi	<i>Corbeau</i>	khò
<i>Feuille</i>	li lu ²	<i>Bec</i>	msi á kú
<i>Banane</i>	mi hin	<i>Poisson</i>	á li
<i>Tabac</i>	sé lu ka	<i>Tortue</i>	pè pu
<i>Mais</i>	mi tié ²	<i>Serpent</i>	kuñ
<i>Oignon</i>	li ñé	<i>Grenouille</i>	á khé ³
<i>Rizière de montagne</i>	ou	<i>Fourmi</i>	mku mé
		<i>Miel</i>	tom ma kó

(¹) Nous rappelons que nous ne faisons que nous conformer à l'orthographie usuelle. En Chine, au Tonkin, ou prononce *tai*.

(²) Le *u* indique la voyelle brève.

<i>Homme</i> (homo)	á khu	<i>Ivre</i>	á sú ³
<i>Homme</i> (vir)	ni pó ³	<i>Sel</i>	á ñu
<i>Femme</i>	ni miá ⁴	<i>Poivre</i>	hu tiéu
<i>Enfant</i>	lè é	<i>Huile</i>	mnór
<i>Garçon</i>	ni só á	<i>Graisse</i>	mnór mé
<i>Fille</i>	ni èu á	<i>Viande</i>	hó ⁴
<i>Mari</i>	pu só	<i>Habit</i>	pu vé
<i>Femme</i>	mè èu	<i>Pantalon</i>	pu hé ⁴
<i>Père</i>	pu ⁴	<i>Jupe</i>	hé ⁴
<i>Mère</i>	miá	<i>Turban</i>	khá
<i>Frère ainé</i>	éá li pò	<i>Coton</i>	phá
<i>Frère cadet</i>	yu	<i>Chanvre</i>	»
<i>Sœur ainée</i>	éá li miá ⁴	<i>Coudre</i>	pé
<i>Sœur cadette</i>	né ⁴	<i>Tisser</i>	só ³
<i>Grand-père</i>	tò lé	<i>Village</i>	li miá
<i>Grand'mère</i>	i lé	<i>Maison</i>	khó ³
<i>Corps</i>	kó ⁴	<i>Porte</i>	hu
<i>Tête</i>	ná khá	<i>Table</i>	phá ²
<i>Cheveux</i>	á sá	<i>Lampe</i>	pién ná
<i>Œil</i>	mèu ³	<i>Papier</i>	çò
<i>Nez</i>	ñá	<i>Pinceau</i>	but ³ (1)
<i>Oreille</i>	lu	<i>Ecrire</i>	ti la fui
<i>Bouche</i>	msi	<i>Cire</i>	ti fui
<i>Dent</i>	fui	<i>Arc</i>	an ⁽²⁾ hé
<i>Barbe</i>	ma khé	<i>Arbalète</i>	mha né
<i>Cou</i>	khi ⁴	<i>Couteau</i>	pu á ³
<i>Epaule</i>	ta ³ pà ²	<i>Hache</i>	khu la
<i>Bras</i>	nam hi	<i>Charrue</i>	lhé
<i>Doigt</i>	éém	<i>Jour</i>	ñua
<i>Mamelle</i>	èu ⁴	<i>Nuit</i>	ñua só
<i>Sang</i>	pió ³	<i>Mois</i>	la mèu ²
<i>Larme</i>	i mèu ³	<i>Année</i>	la pi
<i>Lueur</i>	i mlé	<i>Aller</i>	vu
<i>Lait</i>	i èu ⁴	<i>Venir</i>	ti
<i>Urine</i>	i lhé	<i>Monter à cheval</i>	a fu ñó
<i>Manger</i>	khó	<i>Dormir</i>	ñui
<i>Boire</i>	khó i	<i>Voir</i>	tó ³
<i>Boire du vin</i>	khó khu ⁴	<i>Entendre</i>	yó

(1) Mot d'importation annamite.

(2) Cette particule reçoit un *n* par euphonie; elle devient ainsi semblable à la particule numérique des choses en *thái*.

<i>Parler</i>	vui pió	<i>Blanc</i>	èu i
<i>Rire</i>	a su ³	<i>Noir</i>	ñã
<i>Pleurer</i>	èuñ	<i>Jaune</i>	an hi ³
<i>Bailler</i>	khó ² khi	<i>Vert</i>	la lu ⁴
<i>Médecin</i>	pu né lu	<i>Rouge</i>	la èu ⁴
<i>Aveugle</i>	méu ³ khó ³	<i>Bleu</i>	la mui
<i>Mourir</i>	phi		

1	čäm	29	fu pé
2	fu ³	21	fu pé ča ⁴
3	si	30	sié pé
4	pu	100	la khé
5	ñ	101	la khé la tuñ ⁴
6	nó	102	la khé fu tuñ ⁴
7	ti ³	110	la khé čäm pé ⁴
8	bé	200	fu khé
9	lu ³	1.000	la tiò ⁴
10	pa ²	1.001	la tiò la tuñ ⁴
11	pa ča ⁴	10.000	la tuñ ³
12	pa fu		

On voit, par ce vocabulaire, que le *la-ti* ne possède pas d'explosive finale, que sa forme est monosyllabique et variotone, que son système de numération décimale est complet et ne fait pas d'emprunt au chinois ou aux autres langues, ce qui suppose dans cette tribu un assez haut degré de culture avant qu'elle ne fût en contact avec des conquérants. On peut encore noter la fréquence de la labiale nasale *m* combinée avec une autre consonne et l'existence de quatre tons seulement. Tout compte fait, ce vocabulaire ne permet pas, semble-t-il, de rattacher le *la-ti* à aucun autre idome de la région et nous sommes forcés de le considérer, au moins provisoirement, comme une langue particulière.

Syntaxe. — La syntaxe est à construction directe, et appartient au premier des groupes que nous avons distingués dans notre précédente étude. Voici quelques phrases typiques :

Le turban du père, *a kha pu*⁴ (m. à m. le turban père).

Jolie femme, *mé ču a* (m. à m. femme jolie).

Je vends ma maison à ton père, *ku va khó kui ti pu ni* (m. à m. moi (sujet) vendre maison moi (régime) venir (= à) père toi).

Ce pronom *ku, kui*, semble apparenté à *khu* homme. Il faut remarquer que, seuls parmi les groupes que nous avons visités, les La-ti se nomment eux-mêmes « les hommes », *á-khu*, suivant en cela le procédé des sauvages tout-à-fait primitifs. Ils nomment les Thô « Pó-khé », et les Nõng « A-yé » ; les noms

des autres groupes ethniques de la région sont empruntés, mais ils réservent aux Annamites le nom de « A-ti », qui signifie « tigre », et ressemble aussi au nom qu'eux-mêmes reçoivent des autres groupes. Ils donnent d'ailleurs ce nom aux Annamites avec l'idée bien arrêtée qu'ils leur sont étroitement apparentés. De fait, au milieu des Nõng chinoisés, des Thò qui se chinoisent chaque jour, ils semblent seuls représenter le vieil esprit annamite.

NOTES SUR LES CHAMS ⁽¹⁾

PAR M. E.-M. DURAND

*De la Société des Missions étrangères de Paris,
Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient.*

V. — LA DÉESSE DES ÉTUDIANTS.

A Phanrang, sur la rive gauche du Krauñ-biuñ (le fleuve de la citadelle), au Sud-Est du village de Palei Tanran, se dresse, sous un ébénier centenaire (*kayāu hadañ*), la magnifique stèle connue sous le nom de Pō Nagar de Mōng-dūrc.

Dédiée sans doute à Çiva, ou mieux à son incarnation posthume dans la personne d'un roi déifié sous le titre de Vikrāntarudra, elle a pour objet la donation d'un domaine dont les revenus seront consacrés à son culte, et pour date 776 Çaka.

L'œuvre pie a pour auteur le roi Çrī-Vikrāntavarma-Deva qui s'exalte lui-même avec complaisance sous le ciseau d'un lapicide bien stylé : « Orné de paillettes d'or qui pendent enfilées avec des aigues-marines et des perles brillantes comme la lune entièrement pleine...., ayant le corps tout entier paré de diadèmes, de ceintures, de colliers, de pendants d'oreille faits de rangées de rubis... et d'or, d'où partent des éclairs brillants semblables à des lianes; dont les pieds, pareils à des lotus, sont chérirs par des troupes innombrables d'étrangers, de brahmanes, de purohitas, de personnages ayant droit aux premiers sièges, de kshatriyas et d'autres rois ⁽²⁾... ».

L'inscription commence par la mention de la « Vénérable Gañgā », mais, par malheur, les injures du temps, en dégradant la stèle à cet endroit précis, ne nous permettent guère que des hypothèses à son sujet. Essayons cependant de l'identifier avec les souvenirs locaux que l'archéologie de Phanrang nous a laissés.

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, v (1905), p: 568-586.

(2) A. BERGAINNE, *Inscriptions sanscrites de Campā* (in *Notices et Extraits.....*, XXVII, 2^e fasc.), p. 256.

La stèle de Mōng-dūrc a été présentée par les Chams à M. Aymonier, son premier inventeur, sous le nom de Pō Nagar de Tanran, nom cham de l'annamite Mōng-dūrc. Or, à deux cents mètres de la stèle et sur la rive droite du Kraun-biuh, s'élève une pagode chame, mais de style plutôt annamite, nommée par ces derniers *Miēu-bà*, « le Temple de la Dame », nom que les Chams complètent de la manière suivante : *Pō Nagar hamū Ram*, ou encore *Pō Nagar hamū Tanran*, « Notre Dame des champs de Ram ou de Tanran ». La raison de cette double appellation s'explique par le fait que la pagode en question est située sur le territoire du village, aujourd'hui disparu, de Palei Hamū Raŋ, mais qu'elle n'est que la restauration d'un très ancien édicule cham qui, dans le premier tiers du XIX^e siècle, se voyait encore sur la rive gauche du fleuve, dans le terrain communal de Palei Tanran.

En explorant les champs, de cultures variées, qui enserrent de leurs haies vives la stèle de Pō Nagar, j'ai pu, en effet, retrouver, à 50 mètres à peine, l'emplacement cherché. Il est formé d'un rectangle de 25 mètres sur 30, dont les trois assises, étagées en gradins, se devinent encore dans le relief du sol, encombré de débris de briques chames. L'édicule, de proportions nécessairement réduites, identique sans doute aux *bamaunī* de Pō Nit de Phanri et de Pō Nraup de Karañ, abritait la déesse connue alors sous l'appellation unique de « Notre Dame des champs de Tanran ». Son voisinage immédiat avec la stèle qui porte le nom de la « Vénérable Gaṅgā » pourrait donc permettre d'identifier les deux personnages, d'autant plus que l'inscription ne fait aucune mention du terme « Pō Nagar ».

Quoi qu'il en soit de ce rapprochement, la révolte de Khōi qui, vers 1831-1835, anéantit, par le feu surtout, tant de monuments chams dans la vallée de Phan-rang, ne respecta pas davantage le pagodon de Mōng-dūrc. Notre Dame des champs de Palei Tanran dut donc émigrer sur le territoire non profané de Palei Hamū Ram, où ses anciens fidèles relevèrent ses autels sous la forme révolutionnaire d'une architecture purement annamite.

* * *

Pénétrons à notre tour dans l'enceinte sacrée, sous l'ombre épaisse des manguiers magnifiques, et faisons la connaissance des lieux et de leurs hôtes divinisés.

Trois bâtiments à la file contrarient, en cet unique détail, la forme commune des pagodes annamites de la région.

A l'intérieur de l'édicule principal deux statues sont assises, les mains sur les genoux. La première, de 0^m 62 de hauteur, est appuyée à un dossier de trône (*čaban*) de 0^m 84 sur 0^m 36. Elle est couronnée d'une mitre (*čanak buk*). C'est Pō Darā ou Pō Dahrā et, de son nom vulgaire, *Muk juk*, « la Noire ». On peut dès lors, suivant mon hypothèse, l'identifier avec son homonyme, Kālī, surnom

brahmanique de Durgā, épouse de Civa et déesse de la sagesse. On verra plus loin que cette seconde qualité lui est également reconnue par nos Chams modernes.

La deuxième statue représente Pō Toḥ, fille de Pō Nagar : assise sur un simple trône sans dossier (*čanarvar*), elle porte collier, bracelets et couronne conique (*bañvū buk*).

A gauche et à droite de ces statues, des galets parfaitement ovoïdes, plantés en terre, représentent les servantes des deux princesses. Devant, des brûle-parfums (*badhuk*) et, dans un coin, deux rouleaux (*baluv*) en pierre finement polie accompagnent deux petites tables de granit (*batāu rasuri*), qui servent à malaxer la pâte dont on recouvre, à certaines fêtes, le visage des divinités. Faisant face aux statues et gardant le couloir de la porte d'entrée, deux bœufs en pierre (*lamauv kapil*) sont accroupis.

Enfin, dans un retrait obscur, un galet ovoïde un peu plus grand représente Pō Biā Dakan, la Reine Dakan », la sixième fille de Pō Nagar.

Arrêtons-nous un instant, avec la légende, sur l'inégalité de traitement dont est encore victime cette dernière infortunée. La pitié craintive des Chams lui offre cependant toujours des sacrifices particuliers « mais ce n'est qu'exceptionnellement, disent-ils, que la vieille déesse lui permet d'y goûter ». L'existence terrestre de Pō Dakan fut en effet plus mouvementée qu'il n'eût convenu à une fille bien née du royaume de Čampā. Ne prenant conseil que de son cœur, elle se mésallia irrémissiblement et fut chassée à la suite de son amant, le « Čei kuah Barok », homme de rien, bien que titré après sa mort. Cette mort elle-même fut un châtiment exemplaire du Ciel : Barok fut dévoré par un tigre et la pierre fruste d'un simple *hayap* en commémore le souvenir sous un modeste *bamaunī* du village de Palei Haluh, non loin de Giang-mau, sur la route de Pajai (Phanthié) à Djirin.

Revenons à Pō Nagar de Tanran. L'édicule du milieu est complètement vide : c'est la salle des fêtes et des festins.

La troisième pagode, simple bâtiment à claire-voie, contient la statue de Pō Anaiḥ, « la petite déesse », septième fille de Pō Nagar, assise, les mains sur les genoux, sur un *čaban* à dossier, mais sans sculptures. Cette statue, qui paraît plus récente, est assez réussie : taille très fine, pas de collier, deux bracelets à chaque bras, haute mitre et sarong à fleurs. Devant elle est placé un brasero en étain très sommairement décoré.

* * *

Pō Darā, « la dame noire », qui semble bien tenir le sceptre dans ce modeste panthéon, est invoquée par les étudiants chams comme la déesse de la sagesse, de la littérature et des pinceaux fleuris, puisque nos jeunes Chams abandonnent de plus en plus l'usage du stylet burinant sur des feuilles d'olles pour le pinceau et le papier chinois.

La pagode de Pô Darâ est devenue par le fait le Temple des lettrés du moderne Campâ. Aussi les *guru* et les *ačar* y envoient-ils leurs élèves en peine d'examens, porteurs de suppliques poétiques dont je citerai plus loin un exemple. Ce sont de véritables élégies dont les stances se déroulent, comme un impromptu, souvent sans aucun lien bien apparent, mais dont les dernières strophes rappellent toujours l'allégorie ou la demande exposées dans les premières.

Jadis, j'ai souvent assisté, en témoin rêveur, à ces longues soirées, chez les Chams ou chez les Mois de même origine, couchés en silence autour des feux d'un campement dans la forêt. Un jeune homme et une jeune fille se détachaient du groupe et, se faisant face, en pleine lumière, chantaient d'une voix alternée pendant des heures entières. Chaque strophe commençait par un « ah » de tête, prolongé en point d'orgue, pour descendre en se trainant jusqu'aux notes les plus profondes et se relever graduellement jusqu'à l'octave. Cette mélopée est demeurée pour moi d'un charme indéfinissable, impossible à analyser ; j'en ai gardé comme la sensation de quelque chose d'infiniment doux et triste, mais aussi de parfaitement adapté à la mélancolie native des Chams, à leur défiance innée de l'inconnu, à leur âme inquiète et rêveuse qui ne vit plus que dans un passé à jamais regretté, à jamais aussi disparu.

* * *

Dans les cérémonies rituelles, ces mêmes chants perdent beaucoup de leur caractère et ne deviennent souvent que des récitatifs assez monotones, rythmés au son du tambour malais et aux accords criards de la clarinette chame. Ils sont également accompagnés de danse sacrée, de libations et d'offrandes dont une vieille *pajău* est la prêtresse obligée. En voici la description sommaire.

Si le rite est purement familial, on dispose sur une estrade surbaissée et recouverte de nattes, deux rangées d'oreillers carrés (*batal*), voilés du mouchoir rouge qui a recueilli l'âme du défunt à son dernier soupir, et accompagnés des principales pièces de son vêtement spécialement réservées, à la crémation, pour cet usage. Son âme errante vient inévitablement s'y blottir pour participer aux festins posthumes donnés en son honneur. Bols à eau et tasses à vin (*batâ* et *čavan*), vase à chaux et crachoir (*padal* et *kačuoč*), et divers ustensiles, très souvent en argent et quelquefois en or, consacrés à son culte, accompagnent également chaque « siège de l'âme ».

Rien de changé dans les cérémonies plus ou moins solennelles qui sont célébrées dans l'enceinte des tours ou des pagodes (*kalan* ou *bamaunî*), sinon que l'oreiller emblématique fait place à la statue du mort divinisé sous le titre et les traits des dieux du brahmanisme.

Chaque oreiller voilé représente un défunt et chaque rangée les divise en divinités mâles et femelles, qui ont alternativement le pas les unes sur les autres, suivant les époques de l'année, marquées par les deux grandes fêtes de

katē à la 7^e lune, en l'honneur du Ciel, le « Père », et de *čabur* à la 9^e lune, en l'honneur de la Terre, la « Mère ».

Cette cérémonie prend le nom de *daā pō yanī*, « invitation du Dieu », et les chants qui l'accompagnent s'appellent *adauh daā pō yanī*. Le *daā* ne se faisant régulièrement qu'en l'honneur d'un seul défunt, à ses anniversaires, c'est en son propre nom que l'on invite les autres divinités à prendre part au festin. Mais chaque appel nominatif nécessite une cérémonie spéciale. L'ensemble peut donc durer des heures entières, ce qui n'intéresse, du reste, que le zèle des officiants, chargés de l'exécution imperturbable du rituel. Ils sont, en somme, assez peu nombreux : une *pajāu* qui cumule souvent le rôle de prêtresse domestique avec les fonctions de sorcière, de guérisseuse et d'accoucheuse ; deux musiciens-chanteurs (*kadhar* et *moduon*), qui s'accompagnent des doigts ou de la paume sur un large tambour plat à une face (*baranonī*), ou bien se servent d'un long tambour malais à deux faces (*gananī*), frappé aussi des doigts et de la main, mais dont le son est encore ponctué par les coups d'une baguette légèrement cintrée, tantôt sur la peau tendue et tantôt sur la caisse sonore ; puis des joueurs de clarinette (*caranai*), de conque sacrée (*čanī*) et de violon à deux cordes (*kuñi kurā*) sur écaille de tortue.

En outre le pieux solliciteur et sa femme qui, suivant que le premier ou le second service revient aux divinités mâles ou femelles, se tiennent alternativement aux côtés de la *pajāu*, récitent avec elle les invocations rituelles, les yeux fixes et les deux mains réunies au sommet du front (*pasampur*) dans le beau geste de *pañjali*.

Enfin deux servants, homme et femme, interviennent à tour de rôle, selon le rite.

Le premier service se compose de « desserts » : riz grillé, bananes, noix de coco, quelques œufs durs, des cristaux de sel, du vin et du bétel. Le second, qui constitue le repas proprement dit, comprend des plats de chèvre, de poule, d'aubergine, du vin, des cigarettes et du bétel. Sur chacun de ces plats et autour du brasero qui en recevra les prémisses sur ses charbons parfumés de bois d'aigle, on fixe de petites bougies allumées : la cérémonie finie, elles feront partie du casuel de la *pajāu*.

La danse sacrée (*tamiā*) n'a qu'une vague analogie avec ce que ce mot représente de grâce ou d'envolée pour nous : ce n'est qu'un va-et-vient, de quelques pas à peine, de face et à reculons, que la prêtresse esquisse en se soulevant graduellement chaque fois sur la pointe des pieds, le visage toujours tourné vers les divinités. De la main droite, où flotte une écharpe rouge, elle agite lentement un éventail déployé et de la gauche elle tient soit un plateau (*salau*) où se trouvent quelques tasses pleines de vin *d'alak*, soit un simple *čavan* également d'alcool de riz, qu'elle fait passer à la fumée du brasero, puis évoluer en cercles ou en spirales, sans en répandre une seule goutte.

À chaque invocation nouvelle, la *pajāu* réédite la même offrande de vin et, après chaque danse, absorbe en tout ou en partie un *čavan* *d'alak*. En ajoutant

à cela l'entraînement du rythme de plus en plus accéléré et des coups de tambour de plus en plus précipités, on comprendra que la danse finit par prendre une allure spéciale qui, pour nos pauvres Chams, tout comme pour les fervents antiques de la sibylle sur son trépied, est l'invariable réponse des Dieux : Deus ! ecce Deus !

Et tout se termine par un festin, auquel a déjà préludé la prétresse, aux nom et place des défunts.

Les chants du *moduon* qui, sans les caractériser absolument, accompagnent toujours ces cérémonies, sont extrêmement variés. Je ne citerai ici, comme se rapportant plus directement au sujet de cet article, que les stances consacrées à Pô Darâ ou Dahrâ, la déesse de la sagesse et la madone des étudiants.

TEXTE

Ni a kauk kluñ anok dunyâ pathâu bhô dahrâ moh moh biñuñ (1) | kahlaum
bak pô takrûr moh moh biñuñ çeh siamp moh lañ | kunõ pô biñuñ blauh pañ
panuoç siamp moh lañ doñ ânôkhan | pô doñ dî nauk çaban kluñ pâ hilar
buñ âriyâ | lisei haup monuk kluñ bâ sauñ âriyâ kluñ rai limah | kañbar
muk pajuv dua galî pôk kuai limah kâ kluñ biçan | dikal kluñ çram akhar
moh buñ bar pok buñ kâ pô | dikal moh buñ prauñ lô pok buñ kâ pô
blauh mai libañ | moh panuoç buñ mohai biyar pañ kluñ akhan hai
nôripâ | pajon kluñ sibar duïçâ sâ tian miak suvâ oh boh hapak | khô
than rabah kluñ biak dauk gam gabak grop sañ urañ | hajon kluñ biduñ
çadañ hakik rualî oh sañ lei khon padauñ | sâ bauh a kauk bauñ kluñ
ev padauñ dî dan harei | aoy maik sauñ çok muk kei luai vok sâ drei
kluñ dauk ribah | vâ maik sauñ çok moh blañ nau âkarah oh hû likauñ
duïçak dî gait oh thauñ pañ kluñ pathauñ hai vov nâbî | ribah khô moh
tuei yau nî grop gaun nôbî pô oh anit | ahan riv dî drei ev sit klak moh
a çit çok rauñ ribah | tâl çok nî oh bituah nau âkarah kluñ dauk moh
juâ | gam dauk sauñ çei gilâ lijañ debatâ pô ev pâsuor | sibar laç lîhik
phuol tâpoh tâpuor oh hû kadauñ | luai pâ ribah than kluñ moyah thauñ
gilauñ tuei sâ takai | aoy maik anok vâr glai sibar thur hatai oh ev subik | talañ
vâ sauñ çok kluñ khik çaike pioh ramiok yau klak dî glai | oh hû sei hadai
lauv biai yavâ grum mai bañ râ motâ | ahan grum ka kauk lan sâ kluñ râ
motâ dî din harei | jhak vak tol kion kamei dauk sâ palei jaik pô amô | lijañ
oh ligaik moh kru ðom biai oh hû rûv jorñ paklauh | sit çroh sâ phun sâ bauh

(1) Nous écrivons *u* et *i* quand ces voyelles font partie d'une diphthongue, faute du signe diacritique spécial employé par MM. LYMONIER et CABATON dans leur *Dictionnaire Cam.*

rabah yāu kadauh thok qauñ dī iā | sā tān pāk limor oħi ēauñ dua yāu nau
adhuā pioħ pā moyok | buaħi kar atuv sauñ prauk mokal dua danauk ċok
blauħi tasik | ġanor īauñ hatai brai phik biċċa lō linik vak kluuñ kā rei |
mōtuei mōn oħi bauħi pak lei gibak nōr dī sei gor aoy linik | likäu pō molañ
dī pik thuor dī panik mōn kluuñ mōtuei | oħi bik kior pā gop pō loy khō
thaun mōtuei oħi bik payau | ċok maik oħi bōħi likäu tiċauv khō sauñ rāv bañ
iā mōtā | ċok loy tiċauv mo duu bañ iā mōtā daum thun mōn nī aoy pō nobi
ali khō kluuñ yāu nī duieq yuā hagait aħiż blauħi dauk kaħxaq duieqā dī gait
ċok oħi akħan | pathau blauħi kluuñ akħaū kā dom āpakar kluuñ kħo ribaħ
likäu dħar dī pō alzaħi anit brei hadah iħi sauñ brei ayuk |||

TRADUCTION

- « Me voici devant vous, moi, pauvre mortel, vous priant, ô Pō Dahrā, déesse
au cône d'or sur vos cheveux en bouton,
- « Qu'il vous plaise, ô très belle, ô très bonne déesse, couronnée d'or sur vos
cheveux en cône,
- « D'agrémenter la prière, d'écouter l'oraison, ô très belle et très bonne, d'un fils du
monde inférieur,
- « Qui, d'un cœur confiant, ose déposer cette supplique aux pieds du trône où
vous êtes assise,
- « Cette supplique qu'il accompagne de l'offrande d'un plateau de riz et du
sacrifice d'une poule,
- « Qu'en son nom deux officiants, une *pajau* et un *kadhar*, vous offriront en
lisant la présente supplique,
- « Qui vous dira que, moi, qui jusqu'ici étudie sans succès et qui écris sans art,
j'ai recours à vous, par cette offrande⁽¹⁾,
- « Je viens à vous, le cœur en peine, mais assuré, après mon oblation, de m'en
revenir consolé ;
- « Tout ce que je vous ai voué, nul ne l'ignore, et tous sont témoins que j'ac-
complis ma promesse.
- « Hélas ! infortuné dès mon enfance, je fus le fruit unique du ventre de ma
mère et point ne connaît mes proches ;
- « Hélas ! malheureux que je suis, je ressemble à un étranger égaré et sans pro-
tecteur dans la maison d'autrui.

(1) Ce verset a, dans le texte, une forme optative qui peut prêter à confusion. Je le traduis d'après le sens général de la prière.

« C'est pourquoi je suis malade et je souffre, sans toit et sans personne qui vienne à mon secours.

« Seul et privé de tout, j'implore la pitié commune chaque jour qui revient.

« Ô mère ! ô aïeule ! ô ancêtres ! vous m'avez abandonné tout seul avec mon infortune.

« Ô mes parents ! ô mes proches ! vous êtes partis par le chemin des ombres, sans plus penser à moi.

« Malheureux ! puni, mais de quel crime ? pour que je puisse au moins me plaindre près du Nabi (!).

« Misère ! car orphelin à ce point extrême je n'ai rien qui me fasse espérer sa faveur.

« La fièvre brûle mes veines et j'appelle en vain, de mes cris enfantins, ma mère nourricière.

« Mais, hélas ! elle aussi s'en est allée par le chemin des ombres et je suis resté seul,

« Seul, chez mon père qui a dû déplaire, lui aussi à la divinité invoquée (mais en vain) dans le ciel,

« Car, à son tour, il a perdu tout le fruit de ses mérites antérieurs, dont rien n'est resté attaché à lui-même,

« Puisqu'il est mort, lui aussi, abandonnant à mon infortune le soin de suivre là-bas la trace de ses pas.

« Hélas ! son fils sans piété filiale a oublié sa cachette mortuaire dans la forêt ; à qui donc recourir désormais ?

« Dans la forêt profonde où il avait enfoui, avec mystère, les derniers restes de ses ancêtres.

« Hélas ! il n'est personne qui daigne m'adresser, quand gronde ainsi l'orage, une parole qui séchera mes larmes.

« Infortuné, même dans le mariage, car ma femme — et pourtant j'étais du village même de son père —

« Ma femme est querelleuse, très mal élevée et désobéissante ; malheureux à l'extrême, j'ai dû la répudier.

« Semblable à l'unique fruit d'un arbre unique, je suis encore comme une hotte qui va à la dérive.

.....

« Mes entrailles se déchirent, mon cœur se fend en deux, quand je pense que le ciel a fixé ainsi ma destinée.

« Orphelin, je ne sais où me poser ni de qui rien attendre, ô ciel, oh !

« Vous qui êtes clémence, fermez les yeux sur les fautes (?) d'un orphelin trop indocile,

« D'un orphelin qui ne veut plus se fixer nulle part, ô ciel, oh ! ni s'unir à personne ici-bas,

« Car sa mère et son aïeule n'ont plus d'égards à sa prière, la prière d'un petit-fils qui boit ses larmes,

« Ô mon aïeule, oh ! d'un petit-fils qui, dans la solitude, boit ses larmes depuis tant d'années.

« O nabi Ali (!), pourquoi suis-je donc si malheureux, pourquoi ? dites-le moi.

« Pourquoi, quand je me lève sur la pointe des pieds pour regarder de plus près le ciel, mon aïeule ne me répond-elle pas ?

« Voici donc que je lui ai exposé ici toutes les infortunes qui firent de moi un malheureux.

« Je lui demande donc, par les mérites d'Allah (!), de m'accorder ici-bas la renommée et une longue vie. »

Malgré l'imperfection d'une traduction souvent hésitante, cette rapsodie naïve peut nous donner une idée assez exacte de la poésie populaire des Chams modernes : à ce titre elle méritait d'être conservée. On remarquera que, bien que le sujet soit d'inspiration purement brahmanique ou, pour mieux dire, d'origine exclusivement chame, les Musulmans ont, ici comme toujours, tenté de s'y introduire, assez gauchement du reste, dans la personne sacrée d'Allah, du Nabi son prophète et d'Ali le bien-aimé, ancêtre religieux des Chiites.



Il ne sera peut-être pas non plus sans intérêt, au moins documentaire, de compléter cet article par la publication d'un rituel de *daā pō yan*, « invitation aux dieux ».

Dans les festins sacrés qui clôturent les fêtes solennelles, communes à tout un village ou à toute une région, on invite, en général, tous les personnages divins qui ont, à un titre quelconque, illustré le pays. La liste en est parfois très longue et, si les principaux noms se retrouvent dans toutes ces litanies, certains autres varient de vallée à vallée.

Comme rituel purement familial, je ne connais encore que celui de la famille princière de Palei Čanar, héritière du « Trésor des Rois » de Phanri. C'est une simple liste qui donne le nom vulgaire du personnage, le rythme spécial par lequel l'orchestre doit répondre à l'appel de son nom, et enfin son titre posthume. Ce titre d'apothéose est souvent d'une traduction particulièrement ingrate, car il mêle, peut-être à dessein, des formes dérivées du sanskrit avec des homophones qui ont, en cham moderne, une signification quelconque.

C'est, en un mot du sanskrit d'assimilation ou du châm sanskritisé. Voici ce document tel quel avec sa traduction accompagnée d'une glose rendue indispensable par l'extrême concision du texte.

TEXTE

Atuv lakei klâu atuv | pô  ahy  po p r m t  p  t  amat || pô klau  m nai |
ragam gurat |  ul tan y  inr   ahy  b cup  || pô klau  ghul | ragam  n
prau  |  ul tan y  inr  anap rij  haluv bala  || pô trai | ragam butu  |  ul tan
y  inr   ahy  inr  anap rij  tu an bayaik || pô  n kei brei | ragam ravan |
 ul tan y  inr   ahy  no b  anap l   r  i  bulan || pô  n m r tuv | ragam butu  |
 ul tan y  inr  anap rij  kulat  ahy  kulav || pat  m nuer | pat  ba c u |
pat  ratn  bulan || ragam kajon | pat  ratn  p ranior  banu  || ragam ratn  |
put   ahy  khar m h bu u tata  ratn  m c m likam || ragam  an  an |
put  ramai  ahy  bu u || ragam kaja  | put  ratn  m c m hlikam |||.

GLOSE

« Nos m nes, du c t  masculin, sont les trois rois ind pendants qui suivent :

Pô  ahy  (Jaya) ;

Pô Par Mota ;

Pô Ta-amat (honor    Y n-in, Phanri).

Puis viennent les rois feudataires de l'Annam :

Pô Klau  M nai (1622-1627 A. D. ; sa tombe est   Th u n-l ong, Phanri) ;
l'orchestre entonne le rythme du *gurat* ; son titre posthume est : S l tan
y  inr   ahy  b sup , « Sultan Jaya Indra, splendeur de la fleur *pu pa* ».

Pô Klau  Ghul ou Gahul (gendre du précédent, sa tombe est   To-li, id.) ;
rythme de la grande cymbale ; son titre posthume est : S l tan y  inr 
anap raj  haluv bala , « Sultan Jaya Indra, assistant (?), de famille
royale, g n ral d'avant-garde ».

Pô Trai (son monument fut commenc  mais non achev    X m-chan,
id.) ; rythme du *bata * ; son titre posthume est : S l tan y  inr   ahy 
inr  anap raj  tu an bayaik, « Sultan Jaya Indra, lumi re d'Indra,
assistant, de famille royale, g n ral d'arm e (?) »

Pô  n Kei Brei (1786-1793 ; fils du précédent, sa tombe est   Palei  akhel,
id.) ; rythme du *ravan* ; son titre posthume est : S l tan y  inr   ahy 
nobi anap l   r  i  bulan, « Sultan Jaya Indra, lumi re du Nabi, assistant
de  r , splendeur de la lune ».

Pô  n (1799, gendre du précédent, passa au Cambodge, 1822) ; rythme
du *batu * ; son titre posthume est : S l tan y  inr  anap raj  kulat
 ahy  kulav, « Sultan raja Indra, assistant, de famille royale, splendeur
de la fleur *kulav* ».

Du côté féminin :

Princesse Monuor.

Princesse Bañcū.

Princesse Ratna Bulan.

Rythme du *kayañ* pour :

Princesse Batna Pāraniorū Bāñuū.

Rythme du *ratano* pour :

Princesse Eclat du cristal, de l'or et de la fleur *tatah*, joyau de chrysocale.

Rythme de la conque sacrée pour :

Princesse Ramai, splendeur de fleur éclosée.

Rythme de *kajan* pour :

Princesse Pierre-précieuse, lumière de *libl*, splendeur de la fleur *tatah*, joyau de chrysocale. »

NOUVELLES NOTES

SUR LE

SANCTUAIRE DE PÔ-NAGAR À NHATRANG

Par M. H. PARMENTIER.

Architecte diplômé par le Gouvernement.

Chef du Service archéologique à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Les travaux de consolidation du sanctuaire cham de Pô-Nagar à Nhatrang (¹) ont amené quelques découvertes et permis quelques constatations nouvelles qui donnent la solution, restée jusqu'ici inconnue, de divers problèmes archéologiques.

En plus d'un vase de bronze inscrit (²) et d'un petit bol en argent (³), tous deux cachés au pied du mur O. de l'enceinte, nous avons à signaler trois dépôts plus intéressants encore, parce qu'ils semblent indiquer des rites spéciaux dans la construction des temples. Deux de ces dépôts proviennent des fondations des tours O. et N.-O., le troisième du sommet de la tour S. Les deux premiers étaient attendus, le troisième est une surprise.

(¹) Voir une première étude d'ensemble sur ce sanctuaire dans *B. E. F. E.-O.*, II (1902) p. 17.

(²) Extrait du journal des fouilles : « 27 mars 1906. On trouve le long du mur O. de l'enceinte, à l'intérieur et vers le milieu, à 0 m 50 au-dessous du niveau général du sol, un vase en trois pièces, deux encore unies ensemble par une attache. Une inscription, que je crois chame, contourne la base. Par ailleurs le vase est en cuivre et sans intérêt artistique. » L'inscription a été signalée à la Société Asiatique, dans sa séance du 11 mai 1906, par M. FINOT (*J. A.*, mai-juin 1906, p. 517). Elle a depuis été lue sur le vase lui-même par le P. DURAND, qui a donné de la date une lecture différente, acceptée par M. FINOT. Il faut donc lire : *Pô yāñ pu rāja bhagavanta oñ Çakrānta urāñ Mandāvijaya vuh pak yāñ pu nagara çakarāja 1187.* « Sa Majesté le roi auguste, sieur Çakrānta, honime de Mandāvijaya, a donné [ce vase] à la déesse Pu Nagara, en 1187 çaka (= 1265 A. D.) ». En cette année 1187, Sinhavarman II succéda à Jaya Indravarman IV. Le donateur du vase n'est ni l'un ni l'autre, puisqu'il ne porte pas de nom de sacre : c'était donc, selon toute apparence, un simple aventureur qui prenait le titre de roi et à qui la médiocrité de ses ressources ne permettait que de très modestes présents.

(³) « 31 mars : Trouvé le long du mur O. de l'enceinte, à l'intérieur, dans l'axe de la nouvelle tour O., une jolie petite coupe d'argent, en forme de fleur à cinq pétales avec, au fond, une fleur à double corolle et huit pétales : la pièce est très finement repoussée et ciselée. » Elle est du type que les Chams actuels appellent *çavun alak*, « tasse à vin ».

Une tradition constante chez les Annamites affirme que la base de chaque tour chame recouvre un trésor ; les travaux considérables que firent les envahisseurs pour déplacer des piédestaux pesant plusieurs tonnes et fouiller dessous, rendaient cette tradition probable : de tels efforts n'eussent pas été répétés longtemps s'ils n'avaient été d'ordinaire récompensés. Mais ces nombreuses fouilles annamites, par le fait même qu'elles confirmaient la tradition, en rendaient la vérification impossible. Le respect dû à des cultes existants ⁽¹⁾ ou la crainte de compromettre la stabilité des derniers sanctuaires complets ⁽²⁾ arrêtait d'autre part les recherches dans les rares édifices respectés. La présence dans le groupe de temples de Nhatrang d'une tour ruinée jusqu'au sol et qui paraissait vierge de toute fouille nous a enfin permis de contrôler la tradition : elle s'est trouvée vraie.

Le 28 février 1906, par un temps légèrement pluvieux qui rendait le travail délicat de contrôle moins difficile en supprimant la poussière, nous avons procédé au déplacement du *liniga* et à la fouille des parties inférieures de la tour Ouest. Ce travail nous a demandé cinq heures de surveillance continue ; aucun détail intéressant ne nous a, croyons-nous, échappé. Au fond existait bien un dépôt d'objets d'or et d'argent. Commençons par énumérer de quelles pièces se composait ce petit « trésor » dont la valeur artistique est nulle et la valeur intrinsèque des plus médiocres :

1^o Un grand morceau de lame d'or, triangle droit isocèle aux deux angles aigus abattus, de 0^m 16 de large et 0^m 10 de haut ; deux petits triangles (0^m 03 × 0^m 025) achèvent le demi-carré. Sur les lignes de raccord se voient des agrafes ; elles sont alternativement d'or et d'argent sur l'hypothénuse de la pièce principale ;

2^o Un triangle égal, en argent, brisé en nombreux fragments ;

3^o Quatre rectangles d'or portant, grossièrement gravé, un éléphant passant (0^m 025 × 0^m 02) ;

4^o Une tortue gravée sur un rectangle de même métal (0^m 015 × 0^m 015) ;

5^o Un triangle long, découpé dans une lame d'or, à base divisée en trois pointes (0^m 05 × 0^m 025) ;

6^o Une tortue découpée et redessinée au trait en repoussé (0^m 05 × 0^m 03) ;

7^o Une fleur à sept pétales redessinée de même (0^m 05 de diamètre) ;

8^o Deux petites bandes de 0^m 05 × 0^m 013 et 260 morceaux d'or, mesurant de 1 millimètre à 2 centimètres carrés. Quelques-uns sont des attaches de la pièce principale ; mais la plupart sont des rognures tombées en découpant les diverses figures dans une lame d'or, ou encore des petits carrés pris dans ces rognures.

(1) C'est le cas pour Pô Nagar, Pô Klon Garai, Pô Ronié, *bumauñ* du Binh-thuân, etc.

(2) Citons les tours A et B₁ à Mî-son, les templions de l'enceinte 1 à Đong-duong, Đong-an, etc.

La lame d'or n'avait guère plus d'un tiers de millimètre d'épaisseur : aussi le poids total des morceaux d'or atteint il seulement 47 grammes ; celui des morceaux d'argent est de 32 gr.

Voici comment le dépôt était installé. Cette tour, comme toutes celles dont nous avons pu étudier les fondations, montrait une cuve centrale, enfermée entre les soubassements énormes des quatre murs. Cette cuve était remblayée ici avec du gravier, des cailloux, quelques fragments de briques. Un béton résistant, composé de terre à briques, recouvrait ce remplissage ; deux ou trois rangs de briques à plat formaient le sol de la salle. Entin deux ou trois autres rangs, assez irrégulièrement posés, représentaient le socle de la cuve du *linga* : réparation hâtive qui dut remplacer sans doute un piédestal aujourd'hui disparu. La cuve était peu profonde (0^m 85) ; le fond était constitué par un lit de trois fortes briques (0^m 42 × 0^m 21 × 0^m 9). Elles posaient directement sur le bon sol, très exactement arrasé. Sur ce plan de briques un enduit de terre argileuse était étendu avec soin et formait une sorte de fond étanche. C'est sur cette dernière surface que le dépôt était placé, dans une petite cuve faite de quatre de ces grosses briques. Elles se touchaient seulement par deux angles et l'espace carré ainsi enfermé était rempli de sable blanc. C'est dans ce sable fin que nous avons trouvé les pièces énumérées plus haut, les premières étant à la surface.

Sous les quatre briques, dans la partie d'enduit qui les portait, et sous les briques du centre, à la surface du bon sol, mais surtout vers le milieu, nous avons trouvé encore une soixantaine de petits carrés d'or. Ils ne peuvent s'y être glissés et y furent jetés avec intention, peut-être par un subterfuge bien oriental, pour permettre de dire que la tour était bâtie d'or ou sur un sol d'or.

A quelle époque faut-il faire remonter ce dépôt ? Evidemment à la construction même de la tour : mais de quand date cet édifice ? Des diverses fondations pieuses mentionnées dans les inscriptions de Pō-Nagar de Nhatrang nous devons tout d'abord écarter du champ de nos hypothèses celle de Satyavarman, à cause de la position du petit temple en question, placé en arrière et comme en seconde ligne. Nous ne pouvons davantage songer à celle du *Senāpati* d'Hari-varman, parce que le peu qui s'est conservé du décor de cette tour O. montre clairement une forme d'art toute différente de celle du grand temple, lequel est incontestablement l'œuvre de ce *Senāpati*. Nous ne pouvons donc hésiter qu'entre la fondation de Vikrāntavarman II en l'honneur de Crī Mahādeva et celle d'une princesse plus moderne, dédiée à Bhagavatī Mātṛliṅgeçvarī. Cette dernière attribution doit encore être repoussée. La seule donnée caractéristique à relever dans l'inscription qui la suggère est l'indication de la position du temple, « au S.-O. de la grande déesse ». Mais cette indication peut aussi bien s'appliquer à l'édifice S.-O. qu'à la tour O. D'autre part la présence dans celle-ci d'un *linga*, fût-il plus récent qu'elle, paraît rendre difficile son attribution à Bhagavatī Mātṛliṅgeçvarī. Au contraire la grossièreté de construction et la pauvreté de décor, dans l'édifice S.-O., correspondent bien à l'état de décadence que peut faire supposer l'époque de cette inscription (1178) ; nous savons par les

monuments B₁, B₂ et G de Mī-son jusqu'où l'art cham était déjà tombé un siècle avant (¹). Enfin une autre constatation confirme la basse époque de l'édifice S.-O. : ses fondations grossières sont à un niveau supérieur au sol général du groupe, et ce fait ne peut guère s'expliquer que par l'exhaussement des terres qu'amène toujours le temps. En procédant ainsi par élimination, il reste donc comme probable que notre tour O. soit le sanctuaire de Crī Mahādeva, la fondation de Vikrāntavarman II. La présence du *linga* rend cette hypothèse plausible. Le fait d'un décor identique à l'art de A₁₀, F₁, et C₇ de Mī-son, que nous avons pu dater avec une certaine précision de la fin du VI^e au IX^e siècle inclus, la confirme encore. Le roi Vikrāntavarman II, comme il copiait l'écriture de son prédécesseur Prakāçadharma Vikrāntavarman, copiait aussi son architecture. Le sanctuaire serait donc d'une date voisine de celles que nous connaissons de ce roi (751 c. et 776 c.).

* * *

Instruit par cette première expérience, nous avons tenté une fouille semblable dans la tour N.-O. les 22 et 23 novembre, quand nos travaux de consolidation eurent rendu cette opération sans danger. Elle devait en outre nous permettre de reconnaître l'état des fondations et, en cas de besoin, d'y placer un nouveau chainage — travail qui, d'ailleurs, a été jugé utile.

Voici comment le dépôt était rangé et ce qu'il contenait : entre quatre briques analogues à celles décrites plus haut (0^m 34 × 0^m 19 × 0^m 11), et disposées de même, une couche de sable blanc était recouverte d'un carré mi-partie d'or et d'argent, divisé suivant la diagonale N.-E. — S.-O. La lame d'or occupait l'angle S.-E. et était intacte ; la lame d'argent de l'autre angle s'était affaissée et en partie brisée. D'ailleurs l'alliage en est, comme toujours, cassant, et son poids exagéré y révèle une forte proportion de plomb. Sous ce couvercle, quatre lames d'or (0^m 095 × 0^m 06) étaient fichées verticalement autour du centre suivant les deux axes. La moitié supérieure portait dessiné au trait, en repoussé et en creux, un éléphant passant, d'un art des plus médiocres. En dessous et au centre, un lézard ou un crocodile s'allongeait dans le sens de la diagonale qui divise le carré. Il est composé de divers fragments unis par des attaches (0^m 095). Dans la même direction, vers l'angle N.-E., était une lame de métal qui peut figurer une sorte d'épingle à fixer dans les cheveux : la tête est divisée en sept dents (0^m 04 × 0^m 06) ; une tortue (0^m 05 × 0^m 06) faisait pendant au S. Enfin une fleur d'or, à huit pétales, de 0^m 06 de diamètre, occupait le centre sous le lézard.

(1) Cf. mon article sur les *Monuments du cirque de Mī-son* (B. E. F. E.-O., 1904, p. 865).

On voit que ce dépôt est presque identique au précédent, à la réserve du petit triangle à trois divisions et de l'épingle (?) à sept dents d'une part, de la tortue gravée sur une lame et du lézard de l'autre.

Sous chacune des quatre briques était déposé un carré d'or de 4 centimètres environ de côté. De nombreux morceaux d'or ont été trouvés au-dessus comme au-dessous de ce dépôt, et dans le sol même de terre argileuse rouge qui fait le fond. En plus nous avons extrait des sables deux mètres environ de fil d'or, une petite perle de jade trouée, qui peut y être ensilée, et de nombreux liens de cuivre qui semblent avoir constitué une sorte de panier métallique, peut-être un *baganraë* (?). Le poids total de l'or dans ces diverses pièces s'élève à 130 gr.

Notons en outre que, dans le dépôt même, le sable s'était aggloméré parfois en concrétions longues qui correspondent peut-être à la décomposition de brindilles de bois, de bois d'aigle par exemple. Il n'y a rien à signaler au sujet de la cuve même et de son remblai, sauf l'absence du lit inférieur de briques et la présence à mi-hauteur, dans les angles, de quatre petits pots de terre, vernis mais grossiers. L'un, complet, était vide : l'autre, brisé, a contenu de la chaux. Nous avons trouvé à Chanh-lô, enfermés dans une jarre, cinq vases analogues : ce dépôt paraissait se rapporter à un rite funéraire. Existe-t-il un rapport entre ces deux dépôts ?

Mieux encore que le précédent, ce dépôt a pu être exactement fouillé, et toutes les terres extraites furent passées au crible.

Il est intéressant de rapprocher ces deux dépôts de ceux de Java, en particulier de celui qui se trouvait dans un coffre de pierre sous les fondations du sanctuaire de Civa et de celui que contenait un vase de terre dans le temple de Viṣṇu à Prambanan. Nous retrouvons dans le premier, parmi divers objets qui manquent ici, un serpent, une tortue et des fleurs découpées dans une feuille d'or ; dans le second, une fleur de lotus de même métal, une tortue et un *vajra* en argent travaillé en relief (2).

* * *

Arrivons au dépôt supérieur de la tour S. Cet édifice est en cours de consolidation : le sommet ne s'en est conservé que par miracle. L'extrados lisse et l'intrados à encorbellement, tous deux construits avec soin, étaient unis par un grossier béton de brique pilée sans adhérence aucune. Cette combinaison économique, qui ne présentait aucun danger tant qu'aucune fissure ne s'était

(1) Cf. A. CABATON, *Nouvelles Recherches sur les Chams* (Publ. de l'Ecole française d'Extrême-Orient, II), p. 55 et fig. 9.

(2) Cf. IZERMAN, *Beschrijving der oudheden nabij de grens der Residentie's Soera-karta en Djoydjakarta*, in-1°, 1891, pp. 61 et 64, et *Atlas*, pl. XXII, fig. 95-104 ; pl. XXIV, fig. 112-116.

produite dans l'extrados, devint une cause rapide de ruine au premier accident. Ce béton a fourni un excellent terrain au développement des arbustes qui ont rongé toute cette partie. Véritables arbres aujourd'hui, ils ont séparé les deux surfaces extérieures et intérieures, entraînant la ruine totale de l'extrados. Au sommet, le voisinage des deux parements a permis la conservation d'un tiers environ du tore octogonal, cantonné de têtes de bœuf, qui couronnait la pyramide curviligne. Sur les dernières assises de l'intrados et sur ce tore chancelant et disloqué, la pierre terminale se dressait encore, penchée et prête à choir vers la lagune.

En cherchant un procédé qui permit de consolider sans danger cette masse ruineuse, nous avons aperçu, sur le septième rang de briques en partant du haut, le bord d'un disque de cuivre et une lame d'or. Nous avons dû, en conséquence, nous décider à démonter cette partie, brique à brique, pour la remonter ensuite toute pareille : désormais un excellent mortier en lie les éléments et une armature de fer soutient cette pointe aiguë, sans qu'une restauration — qui eût été d'ailleurs peu douteuse — lui enlève son caractère de ruine.

Le dépôt consistait en :

1^o Un disque de cuivre (?) de 0^m 15 ;

2^o Un autre, de cuivre, de même diamètre ;

3^o Un autre qui paraît en fer, de 0^m 155, portant dessus et dessous les disques d'or et d'argent notés plus loin ;

4^o Un disque de 0^m 095, à queue cassée, d'un métal blanc très peu oxydé et très lourd, légèrement convexe sur la face brillante, concave sur l'autre face où il présente des traces de cristaux d'un sel bleu ;

5^o Une feuille d'argent en disque, lisse, de 0^m 075 ;

6^o Trois feuilles d'argent en disques, de même dimension, découpées en fleurs à huit pétales avec les divisions et le cœur grossièrement gravés, exactement analogues à ce que serait, aplati, le *čavan alak*, trouvé sur le chantier le 31 mars et signalé au début de cet article ;

7^o Deux disques d'or, en feuilles de 0^m 063 de diamètre, fixés par la rouille à une des faces du disque de fer n^o 3 ;

8^o Un autre disque d'or, en feuilles de 0^m 055 de diamètre, portant une grossière gravure en spirale, qui s'était fixé sur l'autre face du disque n^o 3, à côté d'une des fleurs d'argent n^o 6 ;

9^o Une feuille d'or découpée en forme de *vajra* (0^m 095 de longueur) ;

10^o Une autre feuille de forme analogue (0^m 085) ;

11^o Une lame d'or découpée en ligne ondulée avec indication grossière d'écaillles ;

12^o Un crocodile (?) grossièrement gravé d'écaillles sur une feuille d'or de 0^m 125 ;

13^o Un éléphant barrissant découpé dans une feuille d'or :

14^o Divers fragments de feuilles d'or.

Tous ces objets, au nombre total de 17, paraissent avoir été empilés, les disques de cuivre enfermant le disque de fer et les autres objets. Les fragments d'or libre représentent un poids de 7 grammes, ceux d'argent libre pèsent environ 11 grammes.

L'existence de ce dépôt n'est pas un fait unique. Nous avons trouvé, au cours des fouilles de Mî-son, en différents points autour du sanctuaire C₁, et à différents moments, du 1^{er} au 12 mai, les restes d'un dépôt analogue éparpillés par sa chute, à savoir : un disque de fer recouvert d'une feuille d'or, un disque de bronze et des morceaux de feuille d'or, l'un en forme d'écusson ou de violon, l'autre de flèche, un troisième de poisson plus reconnaissable à ses écailles qu'au dessin même. Ce dépôt paraît avoir terminé la tour B, dont les décombres avaient noyé le pied du sanctuaire C. Nous verrons plus loin que ces deux dépôts peuvent être contemporains.

Le dépôt de la tour S. de Pô-Nagar à Nhatrang couvrait le haut d'une étroite cheminée qui prolongeait la voûte jusqu'au sommet ; cette cheminée communiquait horizontalement avec l'extérieur par un conduit de cuivre de plus de 0^m 25 de longueur et de 0^m 015 de diamètre ; son orifice se trouvait dans le bulbe terminal du côté N. La disposition de cet événement est curieuse. Elle explique la présence de cette cheminée qui termine la plupart des tours chames. Son rôle devient ainsi très clair : partout elle devait donner, par une sortie latérale de ce genre, le tirage nécessaire à la combustion des lampes lorsque la porte du sanctuaire fermée ne permettait plus le renouvellement de l'air. Pareille disposition se retrouve à la tour N.-O. et sans doute à l'édicule S. A la tour N.-O., quatre canaux horizontaux de six centimètres de côté sont ménagés dans la voûte supérieure et mettent en communication avec l'extérieur, sur les deux axes, une cheminée qui termine la voûte. Cette curieuse disposition n'a pu être reconnue qu'après l'installation des échafaudages et la démolition de l'auvent intérieur qui masquait la voûte en totalité.

Ce ne sont pas les seules données nouvelles qu'ont fournies les travaux jusqu'à ce jour. Ils nous ont permis en outre de reconnaître que la pierre terminale de la tour S. est un *lîriga*, nettement indiqué par la présence du filet et des courbes voisines. Le piédestal du même sanctuaire, actuellement chargé de son faux linga (¹), en portait autrefois un vrai qui faisait corps avec sa cuve. Ce piédestal reposait sur un socle de briques qu'un canal vertical traverse. Ce canal correspond aux évidements des pièces du piédestal et pénètre dans le sol : il fera l'objet d'une recherche spéciale quand les travaux le permettront. Le piédestal n'a pas été déplacé et, s'il existe un dépôt, il est encore au fond ; car de nombreux fragments d'or étaient répandus sur le sol au-dessous du socle de briques.

Enfin l'examen plus facile des diverses parties de cette tour nous a conduit à une hypothèse nouvelle qui paraît présenter plus de garanties que la première.

(¹) Cf. B. E. F. E.-O., II (1902), p. 40.

Nous avions proposé de voir dans la tour S. l'édifice même construit par Satyavarman (¹). Nos études postérieures nous ont fait reconnaître à cette attribution diverses difficultés. Reprenons les données du problème. D'une part les formes du corps inférieur de la tour S. semblent lui assigner une date ancienne. Le piédroit N., en particulier, est semblable à ceux des édifices primitifs de Mī-son (²), et, là même, cette forme paraît avoir été complètement abandonnée depuis. En outre le rejet de la grande tour hors de l'axe du plateau semble indiquer l'antériorité de la tour S. D'autre part la construction de l'édifice est défectueuse, alors que, partout ailleurs, ce sont les plus anciens monuments qui sont les mieux exécutés. La brique y est petite et mauvaise : la brique ancienne est d'un gros échantillon et excellente. Puis la voûte à extrados lisse semble une simplification relativement récente. Les tours de Hung-thanh et de Bāng-an, ainsi couvertes, ne paraissent pas très anciennes, et c'est cette disposition qu'affectent les tours construites en pays *moi*, lesquelles sont datées de basse époque.

Un détail particulier, que les travaux en cours d'exécution ont permis de reconnaître, éclaire la question d'un nouveau jour. Nous avions admis que Jaya Indravarman III avait gravé son inscription sur le linteau de la tour de Satyavarman. Or ce linteau lui-même est un réemploi, et le profil qu'il porte n'a pas un caractère de grande ancienneté. Il ne s'agit donc plus ici du remplacement d'un piédroit, mais bien de la reconstruction de toute cette porte, et par suite du fronton supérieur. Un tel travail aurait laissé des traces fort nettes de raccord. Il n'y en a nulle apparence.

L'hypothèse la plus plausible à laquelle ces diverses considérations nous ont amené est celle-ci : l'édifice que Satyavarman construisit était, comme les tours primitives A₁, B₁, B₂, de Mī-son, un édifice en bois. Le *Senāpati* d'Indravarman éleva la grande tour à côté de ce sanctuaire vénéré. Celui-ci, comme les tours B₁ et B₂, se serait écroulé au cours du XI^e siècle *çaka* et le roi Jaya Indravarman III l'aurait reconstruit en briques, à la mode de son temps. De l'édifice primitif il aurait gardé un des piédroits de « l'entrée splendide » (³) et aurait fait copier par les mauvais ouvriers dont il disposait l'autre piédroit, brisé sans doute dans la ruine du sanctuaire élevée par Satyavarman. Ainsi s'expliquerait l'absence de la rigole d'écoulement que semble indiquer l'inscription (⁴) de Vikrāntavarman II et le rappel dans l'inscription d'Indravarman II du vénérable *Satyamukhalinga* dont le souvenir à cette date, après l'oubli où il était tombé, avait quelque chose de surprenant.

(¹) Cf. *ibid.*, pp. 28 et 45.

(²) Il est notamment identique à ceux de B₃. Cf. *B. E. F. E.-O.*, IV (1904) p. 55, fig. 11.

(³) Cf. (dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, XXVII, Paris, 1895) BERGAIGNE, *Les inscriptions de Campā*, xxvi, § 2.

(⁴) *Ibid.*, xxvi 10.

Avec le dépôt supérieur de la tour S. finissent nos découvertes les plus récentes. Il n'est pas impossible que nous en ayons encore d'autres à enregistrer. Les travaux, en effet, sont loin d'être achevés. Seule la tour N.-O. est à cette heure complètement remise en état. La tour S., où les travaux sont plus dangereux, n'a guère que son sommet de réparé. La grande tour n'a été encore l'objet d'aucune reprise, non plus que l'édicule S. et la grande salle.

C'est qu'en effet nous avons essayé notre système de consolidation sur la tour qui courait le moins de dangers. Nous croyons pouvoir à cette heure répondre de cette méthode. Voici comment nous avons procédé: la tour, entièrement échafaudée, a été visitée dans toutes ses parties et soigneusement débarrassée des moindres plantes. En certains endroits des arbustes de plusieurs mètres de hauteur, atteignant jusqu'à 0^m 25 de diamètre à la base, avaient glissé leurs racines dans les moindres fissures, produisant d'énormes lézardes. Quelques-unes de ces dernières se poursuivent jusqu'aux dernières assises de fondation. A vingt ou vingt-cinq centimètres en dessous de l'ancien parement, toutes les briques sont broyées par les racines et réduites en une espèce de terre sans consistance; plus bas les briques sont disjointes et décollées; l'écheveau des racines se disperse alors dans tous les sens. Dans les fissures, les racines principales ont broyé de même les faces intérieures de la lézarde, qui tombent ensuite au moindre choc.

Nous avons complètement extrait toute la terre en décomposition dans la première partie; puis, la souche une fois détachée de toutes ses racines, nous avons suivi celles-ci parfois jusqu'à trente centimètres, déplaçant au fur et à mesure les briques décollées jusqu'à ce que nous atteignions la maçonnerie intacte. Toutes les briques ont été alors reposées à leur place et, faute de connaître le procédé de jonction cham, unies par un excellent mortier de ciment. La partie supérieure terreuse a été remplacée par une maçonnerie faite avec les briques chames qui proviennent des décombres et arrêtée à quelques centimètres au-dessous du parement ancien. La maçonnerie y est terminée sans parement, accusant ainsi nettement la reprise et laissant à la partie réparée son caractère de ruine. Les fissures ont été grattées avec de longues tringles et lavées à fond, aussi bien que cela a été possible; la plus importante, qui laissait voir le jour à travers, a pu être complètement débarrassée de toutes les matières devenues terreuses. Les lézardes ont été ensuite remaçonnes en entier, soit en y coulant du ciment, soit avec un béton de ciment et de briques, soit avec des briques du chantier, mais placées en retrait d'un centimètre sur les parements, afin que la reprise restât reconnaissable.

Nous avons dû reprendre également toute la façade N. entièrement séparée du reste dans l'angle N.-O.; elle était dans un état si précaire que le tiers de l'étage et tout le pignon se sont écroulés depuis fort longtemps. Toute cette partie a été consolidée par un ou deux chainages extérieurs, inévitables ici, mais dissimulés dans les moulures des deux corniches. Toute la partie que nous avons dû rétablir pour consolider le reste de l'édifice a été remontée en briques chames au mortier

de ciment et, de même, sans parement, avec alternance irrégulière de briques en saillie ou en creux.

Quant à la consolidation générale, nous l'avons obtenue par un système ingénieux dont nous devons l'idée à M. Genêt, chef du service des bâtiments civils à Saigon. Quatre cours de chainage suivent les parois de la salle, dans la voûte, au ras du sol et dans la cuve de fondations ; solidement ancrés dans les murs, ils empêcheront tout mouvement nouveau des lézardes, dont nous avons d'autre part fait disparaître les causes d'origine et de développement. Ce résultat capital a été ainsi obtenu sans avoir recours à ces chainages extérieurs qui produisent un effet si pénible. A cette heure la tour redevenue aussi solide qu'au temps de sa construction, a conservé cependant — végétation disparue à part — l'aspect même qu'elle avait avant les travaux. Ajoutons que des crampons de fer formant échelle, incrustés dans les maçonneries nouvelles, permettront la surveillance et le nettoyage de l'édifice jusqu'au sommet sans l'établissement long et coûteux de nouveaux échafaudages.

LES ANGLAIS A MACAO EN 1802 ET EN 1808.

Par M. C. B. MAYBON.

Directeur de l'Ecole Pavie.

Tous les auteurs qui se sont occupés des relations de la Chine et des pays d'Occident ont relaté les tentatives des Anglais pour s'emparer de Macao, mais il n'en est point parmi eux qui fasse grand état de documents d'origine chinoise. Il y aurait cependant quelque intérêt, semble-t-il, à rapprocher les documents des deux sources, européenne et indigène, et à les éclairer les uns par les autres.

C'est dans ce but que nous apportons quelques traductions de pièces chinoises: les unes sont connues déjà, mais par fragments; les autres — le plus grand nombre — sont encore ignorées ou, plus exactement, n'ont pas encore été traduites.

Elles sont tirées du 東華錄 *Tong houa lou* et du 國朝柔遠記 *Kouo tch'ao jeou yuan ki*.

Le premier ouvrage a fait l'objet d'une importante note de M. Pelliot (1). C'est une compilation qui, bien que composée de documents d'archives, n'est pas cependant une publication officielle; elle donne par ordre chronologique les principaux édits des empereurs de la dynastie régnante et les accompagne des mémoriaux qui les motivent.

Le *Jeou yuan ki* est une compilation du même genre, mais l'auteur, ainsi que le titre choisi l'indique, ne s'attache qu'à publier les documents concernant les rapports de la dynastie avec les étrangers; c'est donc une sorte d'histoire diplomatique des Ts'ing. 王之春 Wang Tche-tch'ouen (2) en a rassemblé les documents avec un souci d'ordre et de clarté que ne montrent pas les compilateurs divers du *Tong houa lou*; c'est ainsi que chaque article, nettement séparé du précédent et du suivant, est daté et porte un titre. La part de l'auteur semble aussi dépasser le rôle du compilateur ordinaire; il a le désir de faire de

(1) *B. E. F. E.-O.*, III (1905), pp. 686-687, note.

(2) Wang Tche-tch'ouen vit encore, à 煙台 Yen-tai, lieu d'exil dans la province mandchou-rienne de Hei-long-kiang. Il était gouverneur du Kouang-si au moment où Sou Kong-pao jouissait de toute son influence; il a été disgracié en même temps que le maréchal et pour les mêmes causes. Cf. *B. E. F. E.-O.*, III (1905), p. 528

chaque article un tout complet : on peut en effet constater que plusieurs édits et mémoriaux, publiés séparément dans le *Tong houa lou*, sont ici réunis sous un même titre et soudés habilement ensemble (¹).

Rappelons brièvement les faits auxquels se rapportent nos traductions.

Pendant les grandes luttes européennes du commencement du XIX^e siècle, l'Angleterre ne se désintéressait pas de l'Extrême-Orient. Bien au contraire, elle tentait de profiter de la situation où se trouvait sa rivale, la France, obligée de concentrer ses ressources et de dépenser son activité en Europe, pour s'assurer des avantages que nul n'oseraient lui contester. En 1802, les circonstances lui paraissent favorables à la réalisation d'un projet qui lui tenait à cœur, ainsi qu'en témoignent des tentatives antérieures à Hia-men, à Ning-po et à Formose : il s'agit pour elle de s'assurer, en toute propriété, d'un point de la côte chinoise. Protectrice depuis 1661 de l'empire colonial portugais, elle jette son dévolu sur Macao.

Au commencement de l'année 1802, le marquis Wellesley envoie un transport avec des soldats à Macao et le principal subrécargue de l'*East India Company* à Canton écrit au gouverneur de Macao pour lui offrir le secours des troupes anglaises contre une attaque possible des Français. Le sénat de Macao proteste, non seulement auprès du Gouverneur et capitaine général de l'Inde portugaise (²), mais aussi auprès du Vice-roi des deux Kouang, 吉慶 Ki K'ing.

C'est le lieu de signaler l'opposition de la thèse européenne et de la thèse chinoise concernant le statut de Macao. Pour l'Europe, c'était une possession portugaise ; pour la Chine, c'était une cité vassale, et la Chine était fondée à le croire, puisqu'elle recevait régulièrement des Portugais un tribut annuel de 500 taëls ; administrativement, la ville de Macao (澳門 Ngao-men) dépendait du territoire de l'île de 香山 Hiang-chan sur laquelle elle est bâtie. Les Anglais croyaient n'avoir affaire qu'aux Portugais, race dont le prestige avait bien décliné, ainsi que le constatait, dix ans plus tôt, l'ambassadeur Macartney. En réalité, derrière les Portugais, ils trouvaient l'Empire chinois, suzerain de Macao, et plus jaloux que jamais, depuis l'avènement des Ts'ing, de défendre ses droits contre les tentatives d'empêtement des Barbares.

Lorsque le transport anglais apparut avec ses convoyeurs en vue de Macao, les mandarins lui ordonnerent de quitter les eaux chinoises ; le chef de l'expédition n'obéit pas. Quelques mois plus tard, des ordres très sévères furent

(¹) Le *Jeou yuan ki* a été publié le 5^e mois de la 17^e année Kouang-siu (1891) à la librairie Kouang-ya 廣雅. C'est une belle édition en 20 k. d'impression très soignée. Plusieurs préfaces ouvrent l'ouvrage : la première est de 彭玉麟 P'eng Yu-ling, qui joua un rôle important dans la répression de la révolte des Taipings et qui mourut au combat du Kouang-tong ; c'est lui qui a revisé l'ouvrage. — Le *Jeou yuan ki* ne figure pas au Catalogue du fonds chinois de la Bibliothèque nationale de M. COURANT.

(²) H. CORRIER dans LAVISSE ET RAMBAUD, *Hist. générale du IV^e s. à nos jours*, t. x, p. 972. — *Historic Macao.* by G. A. MONTALTO DE JESUS (Hongkong, Kelly and Walsh, 1902), pp. 176, 177.

transmis de Péking, mettant les Anglais en demeure de partir au plus vite, et, sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la signature du traité d'Amiens (27 mars 1802). Les Anglais étaient censés n'être venus que pour protéger Macao contre les entreprises de la France. La conclusion de la paix leur enlevait ce prétexte, et ils mirent à la voile sans croire « perdre la face ». Mais les Chinois, fort ignorants des relations des puissances européennes et des usages qui les réglaient, virent naturellement dans ce départ l'effet des menaces de l'Empereur, et il prit, à leurs yeux, tous les caractères d'une véritable retraite.

Voici la traduction d'un document chinois, extrait du *Jeou guan ki* (k. vi, p. 10 sqq.), qui se rapporte à cette première affaire :

戊壬. 7^e année Kia-k'ing (1802).

Printemps, 3^e mois. — Les Anglais ont le projet de s'emparer de Macao.

A cette époque, des navires de guerre anglais, au nombre de six, ont mouillé à Ki-keng (1), où ils ont passé plusieurs mois ; ils avaient l'intention de s'emparer de Macao. Les Portugais résidant dans la ville ont adressé une requête au vice-roi des deux Kouang, Ki K'ing.

« Les Anglais, disaient-ils, ont jeté l'ancre à Ling-ting, tout près de Macao. Leur désir est de débarquer et de s'installer dans les maisons européennes. Il est à craindre qu'ils n'excitent des troubles ; nous vous supplions de nous protéger. »

Le vice-roi avisa les marchands hanistes (2) de faire connaître aux Anglais qu'il leur ordonnait de retourner vers leur pays au plus tard dans le courant du 6^e mois.

(1) Pour les noms géographiques cités dans cette pièce et les suivantes, on peut consulter le *澳門紀略 Ngao men ki lio*. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient est en deux k. brochés séparément ; c'est une réédition qui a paru dans la 5^e année Kouang-siu. Le premier k. contient plusieurs cartes intéressantes : une vue de face de Macao, 正面澳門圖, et une vue de côté, 側面, qui montrent parfaitement la disposition des divers bâtiments de la ville et des forteresses et batteries formant sa défense du côté de la terre et du côté de la mer ; on y peut trouver aussi les divers points stratégiques que les Anglais occupèrent en 1808. D'autres cartes représentent les *ya-men* des mandarins, le local de la douane chinoise, etc. On peut en outre consulter le *廣東通志 Kouang tong l'ong tche* (k. III). La page 43 offre une très belle carte de Macao, beaucoup plus soignée et plus complète que celles du *Ngao men ki lio*. Le point appelé 雞頭 Ki-keng dans la pièce ci-dessus y est désigné sous le nom de 雞頭 Ki-eou. A la page suivante se trouve une carte de 虎門, *Bocca Tigris*. L'ouvrage de LÜNGSTEDT, en même temps qu'une belle lithographie représentant une vue de la « Praya Grande », contient deux plans de la ville et du port de Macao montrant à une échelle assez grande la forme exacte de la presqu'île de Ngao-men et sa position par rapport à la sous-préfecture de Hiang-chan. Voir aussi le plan de la *Relation de VAN BRAAM* (t. II, p. 18) et le *Geographical Dictionary of China* by PLAYFAIR.

(2) Je traduis par « marchands hanistes » l'expression 洋商 *yang chang* qui, au lieu de signifier « marchands européens », comme on serait tenté de le croire, veut dire : « marchands faisant le commerce avec les Européens ». Le contexte indique très suffisamment cette signification en plusieurs endroits ; une phrase du *Tong houa lou* la confirme : 該夷商等夾憑洋商轉求常顯, « les marchands européens prièrent les marchands hanistes d'intervenir auprès de Tchang Hien » (T. h. I., Kia-k'ing, k. xxvi, p. 16).

La-dessus, les Anglais envoyèrent spécialement leur chef pour refuser d'obéir aux ordres du vice-roi. Voici les explications qu'il donna : « La France désire s'emparer de Macao, et, si j'ai amené des soldats, c'est afin de protéger la ville. » Il dit d'autres paroles mensongères.

Il ne faut pas ajouter foi à ces dires, car l'intention des Anglais n'était que de dissimuler leur projet de prendre la ville.

Les Portugais firent savoir ces événements à des Européens résidant à Péking, So-tō-tchao (¹) et d'autres, et les prièrent d'en avertir le surintendant des Européens (²), le ministre Sou Leng-ngo.

(¹) Ce nom 索德超, qui s'applique évidemment à un membre de la mission de Péking, n'a pu être exactement identifié. Il ne semble pas désigner un jésuite, leur société étant supprimée depuis 1773 ; il est vrai que certains jésuites étaient restés dans la ville, bien que la mission fut passée aux mains des lazartistes : c'étaient, d'après M. CORDIER (*loc. citat.*, VIII, 958) les RR. PP. J. B. de Almeida, Aloys de Poirot, Thaddée Brzorowski (qui n'a pu être élu général de la Compagnie en 1805, comme le dit M. CORDIER, puisque la bulle *Solicitude omnium ecclesiarum* qui restaure l'ordre ne date que du 7 août 1814) et peut-être le P. J. J. de Grammont. La transcription *So-tō-tchao* ne paraît s'adapter à aucun de ces quatre noms, encore qu'il ne soit pas possible de rien affirmer. D'autre part, voici ce que raconte Sir Andrew LJUNGSTEDT (*An Historical sketch of the Portuguese Settlements in China*, Boston, J. Munroe, 1856) du moyen employé par le Sénat de Macao pour communiquer directement avec Péking : « Apprehending from the laxity and dilatory conduct of the Chinese, that the provincial mandarins were deloused and corrupt, the Senate communicated in a letter to Dm Pr. Alexander de Gouveza, bishop of Péking, their fears. He and father Joseph Bernardo Almeida respectfully informed • the governor of Europeans » that the Portuguese settled at Macao were in a great peril... that they (our countrymen) have requested us to present to the Emperor their actual situation. » (pp. 182-183). Cette citation prouve que ce fut à Alexander de Gouveza, évêque de Péking, que s'adressa le procureur du Sénat : *So-tō-tchao* serait donc Gouveza ! Un lazariste portugais, nommé coadjuteur de l'évêque de Péking et sacré en 1805 à Macao, porte le nom de Sousa Joachim qui a plus de rapport avec le nom du texte chinois. Mais cet évêque, n'ayant pu obtenir son passeport pour Péking, demeura à Macao jusqu'à sa mort en 1818 (MONTALTO, *loc. cit.*, p. 177), et administra son diocèse par les soins de son vicaire général, M. Ribeiro (Mgr FAVIEN, *Péking, Histoire et Description*, Lille, Desclée, de Brouwer et C°, p. 196). Il ne semble donc pas qu'il puisse s'agir de l'évêque Souza. Ces noms de missionnaires sont généralement très difficiles à identifier, et voici pourquoi : quand un nouveau missionnaire arrivait en Chine, la procure de son ordre à Macao lui attribuait un nom chinois ; il le fallait de toute nécessité pour dresser le passeport sans lequel un étranger ne pouvait entrer en Chine. Or, la procure était parfois dans l'impossibilité de tenir compte, pour le choix de ce 姓 *sing*, de la consonance du nom européen. Supposons que le nouveau venu s'appelât Laurent, par exemple ; on aurait dû lui attribuer le 姓 *sing* de 羅 Lo, si l'on avait tenu avant toutes choses à la similitude de son ; mais parfois, il se trouvait déjà dans la province à laquelle était affecté ce missionnaire plusieurs religieux du 姓 *sing* de 羅 Lo ; on préférait alors, pour éviter des confusions possibles et que le *ming tseu* différent n'aurait pu suffisamment empêcher, donner le *sing* 諾 Ngo, par exemple, ou tout autre, encore plus éloigné du son du nom européen. On comprend dès lors qu'on ne puisse reconnaître, à moins d'indications spéciales, le nom des missionnaires qui n'ont joué qu'un rôle effacé. On me dit que certains ordres ont fait dresser des listes portant le nom européen et le nom chinois de leurs membres venus en Chine, mais je n'ai pu vérifier le fait.

(²) On a vu que LJUNGSTEDT l'appelle « the Governor of Europeans ». Dans le *Jeou yuán ki*, il est ainsi désigné : 管理西洋人大臣 (k. vi, p. 11) ou 人管西洋堂務大臣.

L'Empereur, ayant été mis au courant de cette communication, ordonna à Ki K'ing de faire en sorte que les Anglais missent à la voile ; aussitôt après leur départ, il devra faire un rapport à la Cour.

Notons que, d'après ce récit, l'arrivée des Anglais doit être placée dans la première partie de la 7^e année Kia-k'ing (1802). Le traité d'Amiens fut signé le 27 mars 1802, quelque temps après l'arrivée des Anglais à Macao. Ils durent en recevoir notification au plus tôt à la fin de l'année 1802⁽¹⁾ ; et en effet, d'après le texte chinois, les navires restèrent à l'ancre pendant plusieurs mois, et le vice-roi, qui sans doute n'avait pas fait de rapport à la Cour, eut le temps de recevoir des instructions de Péking à la suite des démarches de So-tō-tchao auprès de l'Empereur.

Cependant, M. Cordier dit⁽²⁾ : « Le 20 décembre 1802, le gouverneur et capitaine général de Macao, José Manuel Pinto, prévenait le Vicomte de Anadia, ministre d'outre-mer, qu'il avait reçu du premier subrécargue de la Compagnie anglaise de Canton, autorisé par le gouverneur du Bengale, une lettre afin qu'il fût permis à une garnison anglaise de débarquer à Macao. » Si le texte chinois du *Jeou yuan ki* porte une date exacte, et il n'y a pas de raison de ne pas le croire, on peut penser que le gouverneur de Macao a bien tardé à prévenir son ministre. Il est vrai qu'en fidèle vassal de l'empereur, il avait averti en premier lieu et sans tarder le vice-roi des deux Kouang. Bien plus, et il importe d'insister sur ce point, le Sénat, se méfiant du vice-roi, avait directement référé à Péking des événements qui se passaient à Macao. Le fait, déjà signalé dans la pièce précédemment traduite, est confirmé par une pièce de 1805, où nous relevons le passage suivant (*Jeou yuan ki*, k. vi, p. 12) :

La 7^e année Kia-k'ing, le procureur du Sénat de Macao⁽³⁾ a adressé une lettre à un Européen résidant à Péking nommé So-tō-tchao, disant que l'Angleterre avait envoyé six grands navires de guerre à Macao et qu'ils étaient sur le point de débarquer

LJUNGSTEDT dit encore : « C'était ordinairement un *ko-lao* (閣老, ministre) qui devait s'occuper des missionnaires à Péking. » Ceci est confirmé par le *Jeou yuan ki*, qui fait connaître qu'au moment des événements que nous étudions, c'était le vice-président du ministère des travaux publics (工部侍郎) qui remplissait ces fonctions (*J. y. k.*, k. x, p. 10). Elles furent supprimées en 1804, époque à laquelle il fut décidé que désormais les tribunaux ordinaires connaîtraient des affaires concernant les missionnaires qui, ainsi, étaient traités à tous égards comme des sujets de l'Empire.

(¹) Ce fut une frégate espagnole qui vint de Manille apporter au gouverneur de Macao la nouvelle de la paix. Les Anglais en attendirent la confirmation de Bombay et partirent après l'avoir reçue. (*Historic Macao*, by C. A. MONTALTO DE JESUS, pp. 176-177).

(²) *Loc. cit.*, t. x, p. 971.

(³) Le texte chinois dit : 有住澳之夷目委黎多. Ce « chef étranger résidant à Macao, nommé Wei-li-to », n'est autre que le Procureur du Sénat, d'après une note du tome vi des *Lettres édifiantes et curieuses* (p. 579) : « Goei-li-to est un nom commun que les Chinois donnent à tous les procureurs du Sénat de Macao, quoiqu'ils changent tous les ans. » Nous ignorons l'origine de cette dénomination.

des troupes ; il craignait que ce fait ne trahit l'intention de s'emparer de la ville et priait son correspondant de prévenir le surintendant des Européens à Péking, le ministre Sou Leng-ngo, afin qu'il fit à ce sujet un rapport à la Cour.

Cette plainte, directement adressée à l'Empereur par-dessus la tête des autorités provinciales, souleva le corps des mandarins tout entier à Canton et dans la capitale de l'Empire. L'Empereur ayant ordonné une enquête, le vice-roi des deux Kouang, Ki K'ing, répondit par un rapport dont voici un extrait :

Les Anglais se servent de navires de guerre pour protéger leur commerce, et ces navires retournent en Angleterre en même temps que les vaisseaux marchands qu'ils ont convoyés. Au moment où les Anglais ont jeté l'ancre, en dehors du port de Macao, ils n'ont pas causé de désordres ; mais les Portugais ont été effrayés parce que les Anglais ont montré, de tout temps, qu'ils savaient user de moyens énergiques.

Ce rapport est cité en partie dans une pièce qui porte la date du printemps 1805 (*Jeou yuan ki*, k. vi, pp. 12, 13). Le texte intégral de ce rapport n'est publié à sa date ni dans le *Tong houa lou*, ni dans le *Jeou yuan ki*. En revanche, le *Tong houa lou* donne un document (¹) qu'il faut citer, ne serait-ce qu'à cause de ses différences avec le précédent :

Le premier assesseur de l'un des quatre ministres du conseil privé (²) et le vice-roi des deux Kouang, Ki K'ing, ont adressé le rapport suivant :

« Les Portugais résidant à Macao ont envoyé une requête disant : « Des navires « anglais ont mouillé à Ling-ting, à proximité de Macao, et désirent débarquer pour « louer des maisons européennes ; il est à craindre qu'ils ne provoquent des désordres ; « nous vous prions de nous protéger contre eux. »

Il importe de faire une proclamation pour ordonner aux Anglais de retourner en leur pays et pour leur interdire de descendre à terre.

Les Portugais, dont l'attitude, en ces circonstances, a été des plus pacifiques, ont obtenu l'édit suivant :

« Les coupables seront punis ; il faut agir sans faiblesse et se conformer à mes instructions, sans souffrir de délai ni provoquer de troubles. »

Il est inutile d'insister sur les différences et même les contradictions (au sujet de l'attitude des Portugais) que présentent ces deux pièces. Il est assez apparent que le vice-roi ne veut pas charger les Anglais ; la plainte des Portugais paraît même singulièrement atténuée dans le document extrait du *Tong houa lou*.

En réalité, avec tous les mandarins, ce que Ki King veut éviter à tout prix, c'est que les missionnaires se mêlent des affaires publiques. En outre les autorités provinciales du Kouang-tong et le hoppo avaient des raisons personnelles de désirer

(¹) *Kia-k'ing*, k. XIII, du 1^{er} au 6^e mois de la 7^e année de *Kia-k'ing*, p. 11.

(²) 協大學士 ; les quatre ministres du conseil privé (內閣) étaient des han-lin qui étaient nommés 大學士 ; le second assesseur était appelé 接.

que le commerce avec les étrangers ne fut pas interrompu, car ils en retiraient d'énormes bénéfices.

Mais, en dépit de Ki Kung et des mandarins de la capitale, la plainte du procureur du Sénat n'eut pas le seul résultat de faire publier l'édit ci-dessus. D'après M. Montalto de Jesus, une convention fut conclue à Péking, d'après laquelle « la ville de Macao, étant placée sous la protection de l'Empereur, ne devrait recevoir aucun secours de l'étranger, et, si elle avait actuellement besoin d'être secourue, elle le serait par la Chine ». L'auteur de *Historic Macao* s'appuie surtout sur des documents portugais que je n'ai pu consulter (¹); mais dans les textes chinois signalés, je n'ai rien trouvé concernant cette convention.

Il semble donc que la question est définitivement résolue : Macao n'étant point colonie portugaise, mais territoire chinois, les alliés européens du royaume du Portugal n'ont pas à s'occuper de cette ville. Malgré le semblant d'autorité exercé sur Macao par le gouverneur de Goa, il était bien clairement établi, dès 1802, que, suivant les paroles de Ljungstedt, qui fut témoin des événements, « les Portugais n'avaient jamais acquis le droit de souveraineté sur Macao » (²).

Cependant les Anglais ne se tiennent pas pour battus. Malgré l'attitude énergique de la Cour, et peut-être encouragés par les complaisances secrètes des mandarins locaux, ils reviendront à la charge. Le 3^e mois de la 10^e année Kia-k'ing (printemps 1805) une lettre de Georges III à l'Empereur arrive à Canton. Cette lettre a été publiée en partie par M. Cordier dans le *T'oung Pao* (³); la voici d'après le *Jeou yuan ki* :

(¹) Voici les autorités citées par MONTALTO (p. 197) : Judice BIKER, *Calleçao de Tratados e concertos de Pazes*, vol. xi; — ANDRADE, *Memoria dos Feitos Macaenses*; — SORIANO, *Historia da guerra civil, 1^a Epoch*, vol. II, ch. vi; 2^a Epoch, vol. I, ch. VII; — SOARES, *Quadros navaes*, vol. II, ch. 35; — Martin de CARVALHO, *A Nossa Aliada!*, ch. VIII-XIII; — *Mémoire sur la souveraineté territoriale du Portugal à Macao*, pp. 75-84.

(²) LJUNGSTEDT, *loc. cit.*, préface, p. v.

(³) Année 1905, pp. 216, 217. M. CORDIER avait publié cette lettre *in-extenso* dans les *Annales intern. d'Histoire*, Congrès de la Haye, n° 6, pp. 571-6. Je regrette de ne pouvoir consulter ces *Annales*, car le texte traduit du *Jeou yuan ki* (k. VI, p. 12) offre des différences assez notables avec le texte du *T'oung Pao*, et j'aurais désiré savoir quelle était la source de M. CORDIER. Peut-être a-t-il connu l'original anglais; sinon, il faudrait conclure qu'il cite une traduction mal faite se trouvant aux archives du Ministère des Affaires étrangères. En effet, Renouard de Sainte-Croix porta en 1808 au Ministre des Affaires étrangères, comte de Champagny, des Notes et un Mémorial sur la Cochinchine, dont l'auteur était Dayot, l'un des officiers français qui avaient combattu pour Gia-long; et, dans la lettre par laquelle M. de Champagny rend compte à l'Empereur de la visite de Sainte-Croix, on peut lire la phrase suivante : « Il m'a remis.... quelques lettres secrètes de missionnaires renfermant des pièces assez curieuses comme une lettre de roi d'Angleterre à l'Empereur de la Chine au sujet de la guerre contre la France. » (*T'oung Pao*, 1905, p. 225).

丑 乙. 13^e année Kia-k'ing (1805) (1). Eté, 3^e mois. — Les Anglais viennent apporter le tribut.

Le roi d'Angleterre a envoyé le chef To-lin-wen (2) avec des navires marchands à Canton pour offrir les produits de son pays et présenter cette requête:

« Georges, roi d'Angleterre, d'Irlande et autres lieux, avait déjà fait connaître les faits suivants à l'illustre Empereur défunt, fils du Ciel, dont la bonté et la puissance s'étendaient sur tout l'Univers; il a maintenant l'honneur de les exposer au puissant Empereur Kia-k'ing, bon, miséricordieux et terrible, qui a établi sur terre une paix profonde.

« Mes sujets vont en Chine faire du commerce et recevoir les bienfaits de l'Empereur, car les Chinois ne peuvent pas venir eux-mêmes se mettre en relations d'affaires avec mes sujets dans mon pays. J'ai déjà ordonné à mes représentants dans mes colonies d'entretenir avec les Chinois des relations amicales. Quand il se trouve dans mes colonies des sujets de Votre Majesté, j'estime qu'il est de toute importance de les traiter avec amitié. D'autre part, si jamais il se présente dans l'Empire quelques difficultés, je serai prêt à employer mes forces, et je le ferai avec joie, pour le bien de Votre Majesté.

« Autrefois j'étais en paix avec la France; mais, même en temps de paix, ce pays, plein d'audace, s'est conduit contrairement à la justice. J'ai dû de nouveau lui déclarer la guerre, bien que j'eusse préféré vivre dans la paix et sans difficultés d'aucune sorte. Mais il n'est pas possible de mesurer l'insolence de la France, et je n'ai pu supporter plus longtemps ses outrages. D'autre part, elle a concentré dans ses ports des forces importantes; elle révèle ainsi ses mauvais desseins, qui ne tendent à rien moins qu'à faire une descente dans mon royaume. Il m'est donc impossible, même sans le moindre désir de provocation, de ne pas préparer mes forces afin de me défendre.

« Mais, bien que je sois en guerre avec la France, mes sujets désirent, ainsi qu'autrefois, aller commercer avec les sujets de Votre Majesté. La France, il est vrai, a réuni de très grandes forces dans ses ports, mais j'ai moi-même bloqué ses escadres et elles ne pourront sortir; d'autre part, je fais escorter mes navires marchands par des vaisseaux de guerre; je n'ai donc point à craindre que leur navigation soit entravée.

« Par bonheur, règne en Chine un souverain tel que Votre Majesté, et, à supposer que la France envoie des hommes dans votre Empire pour répandre de mauvais bruits contre l'Angleterre et pour rompre notre bonne entente, j'ose espérer que Votre Majesté, en souverain plein de sagesse, ne se laissera pas circonvenir. La France, non seulement nourrit le dessein de s'emparer de mon royaume, mais elle désire encore ravir mes colonies. Et, comme sa force ne peut contrebalancer la mienne, elle forme des projets perfides; pleine de confiance dans ses ressources, elle les emploiera pour réaliser ses plans. Mais, de mon côté et sans rien craindre, je combine aussi des plans afin de la prévenir.

(1) Et non pas 1804, comme imprime M. CORDIER.

(2) Ce nom 多林文 n'a pu être identifié; il désigne, sans nul doute, un officier de terre ou de mer de l'armée du Bengale. Je n'ai pas trouvé de nom qui puisse coïncider avec cette transcription dans le *Diction. of Indian Biography*, by C. E. BUCKLAND (London, Swan Sonnenschein, 1906), et je n'ai pas eu d'autres ouvrages à consulter à ce sujet.

« Examinons maintenant la situation de ce pays : il est en révolution et a fait périr il y a treize ans, son roi, qui était un homme plein de bonté ; n'est-ce point là un acte abominable ?

« En ce moment, il y a en France un homme qui s'est rendu le maître du pays. Il entretient dans son cœur des pensées impies et n'a d'autre but que de tromper tous les hommes. Par ses manœuvres, il a détruit chez les Français tous les liens sociaux (les cinq relations) et toute crainte salutaire. Je ne pense pas qu'il puisse induire en erreur Votre Majesté, qui a déjà sûrement, dans son intelligence, pénétré toutes ces iniquités.

« Je prie respectueusement l'Empereur de vouloir bien permettre que mon pays lui offre des produits de son industrie, et je le supplie de les accepter. »

Le vice-roi des deux Kouang était alors 倭什布 Wo Che-pou ; c'est par ses soins que la lettre du roi Georges fut traduite et présentée à l'Empereur (*Jeou yuan ki*).

Cette lettre révèle sans grands détours à l'Empereur l'hostilité de l'Angleterre contre la France. Il peut paraître intéressant de savoir comment elle fut appréciée par les Chinois.

« Nous ne connaissons la réponse de l'Empereur, dit M. Cordier ⁽¹⁾, que par l'extrait de la traduction qui en est donnée par Montgomery Martin ⁽²⁾. Je regrette de ne point posséder l'ouvrage de Montgomery Martin ; les quelques lignes citées sous son autorité pourraient servir de réponse à toute autre lettre que celle du roi Georges III, et elles ne ressemblent que de fort loin au texte de *Jeou yuan ki* ; on y retrouve, il est vrai, l'ordinaire phrase sur la bienveillance et l'impartialité avec lesquelles l'Empereur considère les nations étrangères, mais cette phrase est passée à l'état de cliché dans les lettres impériales. Au lieu de ces formules vagues et imprécises, nous trouvons dans le *Jeou yuan ki* une discussion très serrée « à la chinoise » de la lettre de Georges III :

Examinons ce que contient la requête du roi d'Angleterre. Elle nous apprend qu'il est en guerre avec la France et que la France a dû envoyer dans l'Empire des messagers chargés de rompre les bonnes relations de la Chine et de l'Angleterre. [Le texte chinois rappelle ici, au sujet de l'état de guerre régnant entre l'Angleterre et la France, les événements de Macao en 1802, la plainte adressée par le Procureur du Sénat à Péking, le résultat de l'enquête de Ki K'ing, etc. Ce passage a été traduit ci-dessus.]

Quant aux bruits qu'on aurait fait courir pour détruire l'entente de l'Angleterre et de la Chine, cela se rapporte à des affaires déjà vieilles. Le fait est que, cette année encore, quatre navires de guerre anglais sont arrivés à Canton, escortant des navires de commerce, et, comme auparavant, sont rentrés en Angleterre sans que les vaisseaux

⁽¹⁾ *Toung Pao*, année 1865, p. 217.

⁽²⁾ *China political, commercial, and social*. London, 1847, vol. II, pp. 18, 19 (d'après le *Toung Pao*).

de commerce aient subi le moindre dommage. Les marchandises anglaises sont très fines, l'Angleterre est la première nation pour le commerce et ses négociants sont très respectueux. Les autorités provinciales, après avoir soigneusement étudié cette affaire, craignaient que la guerre européenne n'eût des conséquences fâcheuses pour le commerce ; c'est ce qui explique qu'elles fassent particulièrement allusion à cette éventualité dans leur rapport à la cour. 潘致祥 P'ang Tche-siang et les autres marchands hanistes⁽¹⁾ furent secrètement consultés à ce sujet. Voici leur avis :

« L'Angleterre et la France, qui sont situées très loin au Nord-Est de la Chine, au-delà des mers, font un très long voyage pour venir commercer à Canton ; il n'y a pas à concevoir d'inquiétudes sur la conduite des Français et des Anglais en Chine : ils ne causeront certainement pas de troubles »⁽²⁾.

Il est permis de se fier à ces paroles, et l'Empereur peut être rassuré sur ce point.

Après avoir reçu des instructions de la cour, les autorités provinciales ont adressé un nouveau rapport :

« Les navires marchands européens ne sont pas tous accompagnés de navires de guerre ; seuls les vaisseaux anglais sont ainsi escortés. Mais les convoyeurs anglais jettent l'ancre en dehors de *Bocca Tigris* et, les échanges terminés, rentrent en Angleterre avec les navires de commerce sans perdre de temps. D'autre part nous envoyons des troupes pour maintenir l'ordre. Enfin, il est permis aux navires de commerce d'avoir des canons, des armes et tout ce qui leur est nécessaire pour se protéger eux-mêmes.

« La lettre du roi d'Angleterre dit encore que ce roi serait heureux de prêter main-forte à la Chine en cas de besoin. Le bruit court en effet que la mer n'est pas tranquille (qu'il s'y trouve des pirates). Peut-être les Anglais veulent-ils, comme les Portugais, armer des navires de guerre pour leur donner la chasse. C'est là un acte contraire aux règlements et une proclamation a été faite pour l'interdire aux Anglais.

« Mais il est à supposer que, dans ces circonstances, leur désir de s'unir aux Portugais pour détruire les pirates déguise en réalité l'intention de se soustraire aux taxes qui frappent les navires à l'entrée et à la sortie. Ils ont entendu dire que les Portugais jouissent d'un traitement de faveur⁽³⁾ et voudraient bien, eux aussi, profiter de mesures analogues. Enfin, ils craignent que les Portugais n'aient tout le mérite des services rendus à la Chine, et qu'ils ne soient eux-mêmes traités avec indifférence.

(1) Voir dans le *Toung Pao* (année 1902, pp. 281 sqq.), sur les marchands hanistes, un article de M. CORDIER, d'une grande richesse de documentation. Dans la liste qu'il cite des marchands qui ont signé, la 50^e année K'ien-long (1765), le billet d'obligation relatif à l'exécution en France des gravures représentant les conquêtes de l'Empereur K'ien-long, je relève en tête le nom de 潘. Il se trouve aussi un haniste du même 姓 sing dans la liste de Renouard de Sainte-Croix (p. 506) et dans la liste communiquée à M. Imbault-Huard par le descendant des Howqua (p. 510).

(2) On retrouve ici ce souci des mandarins du Kouang-tong de laisser croire à l'Empereur que tout va le mieux du monde ; c'est que leurs intérêts propres sont en jeu, ainsi d'ailleurs que les intérêts des marchands hanistes habilement mis en scène.

(3) A plusieurs reprises, en effet, les autorités chinoises avaient fait appel aux Portugais contre les pirates qui infestaient les côtes et les avaient, en compensation de leurs services, déchargés de certaines taxes. En 1719, Macao arme deux « *embarcações de vigia* » à la condition d'être, à l'avenir, libéré de l'impôt foncier et de la taxe du mesurage des navires.

« Les navires européens sont tous très grands ; ils portent beaucoup de canons et les pirates n'osent pas les attaquer pour les piller. D'autre part il y a un navire de guerre portugais qui croise sans cesse et il ne peut arriver d'accident faute de surveillance. L'Empereur peut être tranquille à ce sujet. »

Ce mémoire étant arrivé à la Cour, l'Empereur a ordonné que le tribut envoyé par le roi d'Angleterre fût présenté selon la règle. En outre, il a promulgué l'édit suivant :

« Le nouveau vice-roi de Canton 那彥成 Na Yen-chen, préparera des troupes et devra prendre des mesures pour détruire les pirates dans les régions voisines de Macao, afin de ne point prêter à rire aux étrangers. En outre, défense d'aborder est faite aux navires de guerre convoyant les vaisseaux de commerce. D'une manière générale, il convient d'appliquer, sans les outrepasser, les règles fixées par l'usage. »

C'était encore un échec pour les Anglais (¹), le troisième depuis l'ambassade de Macartney ; ils en eurent un autre à enregistrer en 1808.

Ainsi qu'il a été dit, depuis 1802, les Anglais ne pouvaient arguer de leur ignorance de la situation de Macao vis-à-vis de la Chine. Et pourtant, en même temps qu'elles faisaient occuper Goa en vue d'une attaque possible des Français, « les autorités anglaises des Indes résolurent de recommencer l'erreur de 1802 en envoyant une autre expédition à Macao » (²).

En juillet 1808 (³), lord Minto, gouverneur général des Indes, offre au vice-roi de Goa de mettre une garnison anglaise à Macao. Le vice-roi, sans

En 1792, le sous-préfet de Hiang-chan réclame leur secours et leur accorde certains avantages dont on peut lire le détail dans LJUNGSTEDT (*Op. citat.*, pp. 110, 111). On trouvera dans le même ouvrage le récit de la destruction des pirates et les diverses circonstances de cette affaire. Voir aussi J. J. ANDRADE, *Memoria sobre a destruição dos Piratas da China*, Lisbon, 1824 (cité par LJUNGSTEDT). Enfin à propos des priviléges consentis aux Portugais, M. CORDIER (*Relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. I, p. 142) cite un passage intéressant d'une lettre du chevalier de Robien au Ministre de la Marine. Il le reproduit dans LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. V, p. 907.

(¹) Il faut noter que les Français avaient joué, vingt ans plus tôt, le rôle que les Anglais jouèrent en 1805 ; ils avaient essayé d'indisposer, sans plus de succès d'ailleurs, l'Empereur de Chine contre leurs ennemis. M. CORDIER raconte (dans LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. VIII, pp. 248, 249) que le chevalier d'Entrecasteaux et le vicomte de la Croix de Castries, neveu du ministre de la marine, avec la *Subtile* et la *Résolution*, avaient jeté l'ancre devant Macao, le 7 février 1787, après soixante jours de navigation depuis Batavia. Le but réel de la mission d'Entrecasteaux et la seule partie secrète de sa mission étaient de faire connaître à la Chine les futurs desseins des Anglais contre le Grand Empire. » Une lettre de Larcher au Directoire (*T'oung Pao*, 1905, pp. 207 sqq.) indique à la date du 2 septembre 1797, les moyens qu'il croit bons pour « faire déchoir l'orgueilleuse Angleterre de cet état de splendeur où le commerce l'a fait monter ». Une autre lettre de Renouard de Sainte-Croix à Napoléon, le 21 décembre 1811, contient un projet d'ambassade en Chine « pour renverser le système de commerce que les Anglais font en ce pays » (*T'oung Pao*, 1901, pp. 159-145). M. CORDIER nous fournit là des documents tirés de nos archives et qui prouvent que les Français n'étaient pas, sur les choix des moyens, plus scrupuleux que les Anglais.

(²) D. C. BOULGER, *The History of China*, London, W. Tacher and Co, 1898 ; vol. II, p. 21.

(³) Le récit des événements de 1808, d'après les sources d'origine européenne est fait à l'aide des ouvrages cités de LJUNGSTEDT, de MONTALTO, de CORDIER et de BOULGER ; en outre ont été consultés : Wells WILLIAMS, *Middle Kingdom* ; EITEL, *Europe in China*. Hongkong Kelly and Walsh, 1895, p. 15, etc.

oser refuser ouvertement, fait prévoir les pires conséquences de l'intervention proposée. Lord Minto passe outre, et, le 11 septembre 1808, l'escadre anglaise apparaît en vue de Macao. Cette escadre était composée, d'après Montalto, d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et d'un sloop : Wells Williams parle d'une « force navale considérable » et les Chinois, nous le verrons, ne sont pas très précis dans leur manière de dénombrer les vaisseaux anglais. Le contre-amiral Drury, commandant de l'escadre, fait transmettre par le subrécargue principal Roberts une lettre au gouverneur de Macao, Bernardo Aleixo de Lemos Faria, lui faisant connaître les désastres du Portugal et son intention d'occuper Macao pour le défendre contre la France en vertu de l'ancien traité qui liait le Portugal et l'Angleterre. Lemos Faria refuse le secours et ne permet pas aux navires anglais d'entrer dans le port. Cependant il remercie l'amiral de sa sollicitude. Drury répond qu'il attendra, avant de débarquer les troupes, que le gouverneur ait reçu des ordres de Goa et lui demande une entrevue. Lemos Faria et Drury se rencontrent à plusieurs reprises sans trouver les bases d'un accord, et le gouverneur de Macao en est réduit à annoncer que, les forces anglaises étant supérieures à la garnison portugaise, il ne lui reste plus, suivant la convention de 1802, qu'à faire appel aux Chinois. En réponse, les autorités chinoises recommandent la plus extrême vigilance et ordonnent au procureur du Sénat de les aviser sans retard si les troupes anglaises débarquent. Leurs proclamations sont transmises au principal subrécargue par Lemos Faria. Roberts se contente de répondre que le contre-amiral, s'il le juge nécessaire, entrera en relations directes avec le vice-roi des deux Kouang.

Et aussitôt le débarquement des troupes commence ; des marins anglais et des cipayes remplacent la faible garnison portugaise dans les forts, les bastions et les batteries, s'établissent dans l'ancien séminaire et campent sur les quais. Ces soldats causent des troubles, des rixes de toute sorte ; les habitants chinois fuient ; des cipayes sont tués. L'hostilité des Chinois résidant à Macao vient ainsi se joindre à l'irritation des autorités chinoises. Le commerce était déjà suspendu à Canton ; le vice-roi menace d'empêcher le ravitaillement de la ville : Drury déclare que « dans ses instructions il n'y a rien qui lui interdise d'entrer en guerre avec la Chine »⁽¹⁾.

Mais il ne devait pas garder longtemps cette attitude provocante. Sur des ordres arrivés de Péking, une armée (de 80.000 hommes, dit Montalto) se réunit à Canton ; la navigation est interdite sur la rivière par une double ligne de jonques ; les forts qui se trouvent à l'entrée de la Bouche du Tigre sont approvisionnés. L'amiral hésite et, au lieu d'attaquer, demande au vice-roi une entrevue ; faute de l'obtenir, il s'ouvrira de force le chemin de Canton. Le vice-roi et le gouverneur font savoir aux subrécargues qu'ils refusent d'entrer en relations avec Drury tant qu'un seul soldat anglais sera dans Macao.

(1) D'après BOULGER, *op. citat.*, p. 185.

L'amiral tente d'exécuter sa menace, mais il est repoussé⁽¹⁾. Le 18 décembre (d'après Montalvo), le sous-préfet de Hiang-chan notifie au procureur que si, à minuit, les troupes anglaises ne se sont pas encore retirées, l'armée chinoise, obéissant aux ordres de l'Empereur, entrera dans Macao. Drury, à la grande joie des Portugais, s'incline devant cet ultimatum et l'embarquement de ses troupes est terminé dès le lendemain.

Les autorités chinoises exigent alors que l'escadre se retire ; à cette seule condition, elles permettront la reprise des opérations commerciales à Canton. Afin de ne pas porter plus longtemps obstacle au commerce, disent les auteurs anglais, Drury se soumet encore et fait voile pour les Indes.

Le 1^{er} janvier 1809, l'interdiction de se livrer au commerce fut levée. Les Chinois, pour célébrer le souvenir de leur victoire, construisirent une pagode à Canton.

Voyons maintenant les documents de source chinoise.

Une première pièce, après avoir rappelé une tentative de Drury en Annam, fait le récit des dispositions qu'il prit ensuite à Macao. Elle est datée de la 13^e année Kia-k'ing (1805), automne, 9^e mois (*Jeou yuan ki*, k. vi, pp. 19 sqq.).

Il y avait à Canton un subrécargue nommé 嘉沛 La-pi (Roberts) qui était entré en rapports avec l'amiral du Bengale ; il fut décidé que l'amiral irait croiser sur les côtes d'Annam avec dix vaisseaux. Cette force navale fut détruite en partie par les Annamites ; l'amiral eut honte de retourner aux Indes (après cet échec), et, avec ce qu'il lui restait de navires, cingla sur Canton où il arriva heureusement.

Cette expédition de l'amiral Drury contre l'Annam avait été précédée d'une tentative pacifique auprès de Gia-long. Des documents des Archives de la Marine que cite M. Cordier⁽²⁾, font connaître que J. W. Roberts, premier subrécargue de l'*East India Company* à Canton, s'était rendu en Cochinchine avec deux navires chargés de marchandises et de présents en l'année 1804 :

Il commença par mettre dans ses intérêts les principaux mandarins, auxquels il n'eut pas de peine à persuader combien le commerce avec les Anglais leur fournirait d'occasions et de moyens de s'enrichir. Ces mandarins à leur tour persuadèrent à leur Roi d'accepter les présents qui lui étaient destinés et d'accorder l'audience sollicitée par l'agent anglais qui déjà se croyait assuré du succès de sa mission.

Les Anglais n'ignoraient pas l'estime particulière et la faveur dont jouissaient les Français auprès de Gia-long ; aussi ne négligea-t-on rien pour en prévenir les effets. Par exemple, on avait compris dans les présents destinés à ce prince, des tableaux

(1) Wells WILLIAMS, seul parmi les auteurs européens consultés, signale cet échec (*Middle Kingdom*, p. 456. *History of China*, p. 106).

(2) *T'oung Pao*, année 1907, pp. 218, 219. Lettre de M. Janssaud au comte Molé, Ministre de la Marine et des Colonies.

qui retracraient les époques les plus funestes de notre révolution et rappelaient surtout les malheurs de l'infortuné Louis XVI, au sort duquel Gia-long avait souvent donné des regrets.

On ne chercha point du reste à s'assurer des missionnaires français, dont on crut n'avoir rien à craindre, et qui, en effet, à cette époque, étaient devenus, pour ainsi dire, étrangers à leur patrie.

Mais deux autres Français, marins au service du Roi de Cochinchine, se trouvaient à la Cour vers ce même temps. Gia-long les consulta sur la puissance anglaise en Europe et dans l'Inde ainsi que sur l'objet de la mission du Sr. Roberts, qui ne demandait rien moins que la cession d'un port et le privilège exclusif du commerce de Cochinchine. Ces messieurs exposèrent au Roi que c'était à peu près de la même manière que les Anglais avaient commencé à s'établir dans d'autres pays, dont, par la suite, ils s'étaient rendus les maîtres et étaient devenus les oppresseurs de ces mêmes Princes qui les avaient accueillis avec bienveillance.

Sur ce rapport, le roi Gia-long (quoique d'humeur intéressée jusqu'à l'avarice) renvoya sans hésiter tous les présents qu'il avait déjà reçus et fit dire au Sr. Roberts que les Anglais qui désormais viendraient commercer dans ses États y jouiraient sans distinction des mêmes priviléges que tout autre peuple.

Cette réponse fut un congé à l'agent anglais, qui repartit aussitôt pour Canton.

M. Cordier raconte (¹) que plusieurs navires de la flotte de l'amiral Drury remontèrent, en 1808, le Fleuve Rouge jusqu'à Hanoi, mais ils furent bloqués par les jonques annamites et incendiés. Ce qu'il restait de la flotte à l'embouchure du fleuve fit voile vers le Nord.

Le *Jeou yuan ki* poursuit :

Des navires anglais, les grands pouvaient contenir sept cents hommes ; les moyens, deux cents ; et les petits, cent. Ils portaient des fusils, des canons, des armes blanches et des munitions. L'amiral raconta que c'étaient des navires qui, suivant l'ancienne coutume, convoyaient des vaisseaux marchands ; il mouilla en dehors de 十字門 Che-tse-men ; en disant que les navires de commerce (qu'il était censé convoyer) n'étaient pas encore arrivés.

Après avoir ainsi affirmé mensongèrement qu'il était venu pour protéger les marchandises, l'amiral 度路利 Tou-lou-li (Drury) proclama « que la France avait voulu s'emparer du roi de Portugal pour l'envoyer en Amérique ; que l'Angleterre était alliée avec le Portugal ; qu'il était à craindre que des Français ne viennent à Macao pour fomenter des troubles et qu'il venait protéger la ville ».

En réalité, Drury n'ayant pu s'emparer de l'Annam, méditait, en guise de compensation, de prendre Macao. Les Portugais n'osèrent pas discuter les affirmations de l'amiral anglais ; et celui-ci, craignant que les Chinois ne s'opposassent à ses desseins, se gardait bien de les dévoiler.

Le vice-roi 吳熊光 Wou Hiong-kouang intima l'ordre aux marchands hanistes d'avertir les subrécargues que les navires de guerre anglais devraient, du matin au soir, mettre à la voile. Drury n'obéit point et aborda à Macao, où il se fixa. Le procureur du Sénat accepta cette situation et dit hypocritement : « J'ai reçu des instructions du gouverneur de Goa (²) me permettant d'arranger cette affaire. »

(1) LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale*, t. x., p. 992.

(2) 國主, dit le texte. C'est évidemment du gouverneur de Goa ou du souverain du Portugal — alors au Brésil — qu'il s'agit ici ; mais plus probablement du premier.

Le 2^e jour du 8^e mois, les Anglais débarquèrent 200 hommes à 三巴寺 San-pa-che (1), 100 hommes à 龍嵩廟 Long-song-miao, 200 à 東望洋 Tong-wang-yang, 100 à Si-wang-yang 西望洋; ceux qui étaient à San-pa-che (des soldats portugais, sans doute) furent dirigés sur 西洋市樓 Si-yang-che-leou.

Wou Hiong-kouang et le Hoppo (2), nommé 常顯 Tehang-Hien ordonnèrent aux marchands hanistes d'exhorter énergiquement les subrécargues à se rendre à Macao en qualité de délégués. Mais ils refusèrent très fermement. C'est alors que le Vice-Roi interdit le débarquement des marchandises et suspendit le commerce; il défendit en outre complètement aux compradores (買辦) de traiter aucun achat, et de se livrer à leurs opérations. L'aile gauche des troupes résidant à Macao dut passer à 碣石 Kie-che, et, en outre, deux escadrilles de jonques de guerre, l'une de 50, l'autre de 36 unités, furent disposées entre Hou-men et Canton, fermant la route et assurant la protection de la capitale.

Les Anglais continuèrent d'avancer avec huit navires, chacun portant de six à sept cents hommes, qui furent débarqués à Ki-keng, et l'aile gauche campa à 九洲洋 Tong-kouan; ces points sont à mi-chemin du bras de rivière qui mène à Canton; l'importance de cette voie d'accès est grande, et les Anglais y construisirent des fortifications.

Le premier jour du mois suivant, trois navires de guerre s'élancèrent et pénétrèrent dans Bocca Tigris; ils jetèrent l'ancre à 黃埔 Hoang-pou (Whampoa).

Tel est le rapport adressé par Wou Hiong-kouang; il a reçu l'édit suivant (3):

« L'Angleterre prête son aide au Portugal contre les Français qui avaient formé le projet d'usurper ce royaume. Par suite de l'alliance qui unit le Portugal et l'Angleterre, il est à craindre que les Portugais habitant Macao ne soient, de la part de la France, l'objet de vexations et que le commerce n'en souffre; il est à craindre aussi que la France n'envoie une escadre à Macao. Telles sont les raisons que font valoir les Anglais. Mais, quand ils disent qu'ils veulent protéger le commerce, il ne faut pas les croire; leurs paroles sont sans fondement.

(1) Monastère près de la porte 三巴門 percée dans la muraille construite sur l'étroite langue de terre qui relie Macao à Hiang-chan. C'est par cette porte que la ville pouvait être ravitaillée.

(2) 監督, dit simplement le texte, pour 海關監督, ou surintendant des douanes. Le nom de Hoppo ou Houpou viendrait, dit M. CORDIER (*Toung Pao*, 1902, p. 281 et en d'autres lieux) de 戶部 Hou-pou, Ministère des finances, dont le fonctionnaire en question était un délégué. « C'était, dit M. C., prendre le Pirée pour un homme. » H. GILES (*Glossary of references*, p. 125) donne encore comme probable l'étymologie: 河泊 « originally god of the rivers, but subsequently applied to the Canton river-police magistrate. » PARKER (*John Chinaman*, p. 562) admet la même étymologie: « the best derivation is 河泊所 or river anchorage office: but I am not aware that the correct origin of the word has ever been proved ».

(3) Cet édit se trouve aussi dans le *Tong houa lou*, k. xxvi, Kia-k'ing, k. xxvi, p. 5; il y est seulement précédé de ces quelques mots: « Wou Hiong-kouang a adressé un rapport disant que les Anglais sont entrés sans autorisation à Macao ».

« Le fait est qu'il est arrivé, en plusieurs fois (1), neuf navires abondamment pourvus d'armes et de munitions qui ont poussé l'audace au point de mouiller à Ki-keng, dans la sous-préfecture de Hiang-chan. D'autre part, 300 hommes ont été ouvertement débarqués et cantonnés dans la ville même de Macao, à San-pa-che et à Long-song-miao ; ils se sont partagé la garde des batteries de l'Est et de l'Ouest. Sans contredit, de pareils actes révèlent une témérité et une effronterie qu'il faut énergiquement réprouver.

« En présence de ces faits, les envoyés du vice-roi ont donné l'ordre de suspendre toutes les opérations commerciales, et les Anglais ont été vivement exhortés à retirer immédiatement leurs troupes de Macao, car l'interdiction pesant sur le commerce ne pourrait être levée qu'à cette condition. Wou Hiong-Kouang les a ensuite avertis que, s'ils tardaient à obéir, il ferait obstacle au retour des navires à Macao et s'opposerait au ravitaillement.

« C'est ainsi, du moins, que le vice-roi dit avoir traité l'affaire, mais quelle est cette sévère proclamation qu'il a faite aux Anglais, quel est le détail des mesures qu'il a prises ? Voilà ce que son rapport ne dit pas. En réalité il a montré beaucoup de mollesse.

« Les frontières maritimes sont des parties importantes du territoire, c'est pourquoi les étrangers osent les regarder avec convoitise et tentent de nous leurrer par leurs belles paroles. Que signifie donc, en de telles circonstances, de publier une proclamation sans énergie, (ainsi que l'a fait Wou Hiong-kouang) ? Que les navires fussent ou non déjà sortis de Macao, il fallait choisir des délégués civils ou militaires bien au courant de la question, qui seraient d'abord allés à Macao, qui y auraient complété l'enquête et auraient pris ensuite des mesures de rigueur très énergiques sans tolérer la moindre infraction.

« Que la France et le Portugal soient en état de guerre, voilà une question qui est d'un mince intérêt pour la Chine. Ces dernières années, la Birmanie et le Siam en étaient venus aux mains et chacun de ces pays implorait notre aide. L'Empereur les traita avec une égale bienveillance et la plus parfaite impartialité. Mais, pour ces pays tributaires, il ne se pose pas de questions de frontières.

« Réfléchissez d'autre part que la Chine n'a jamais envoyé de navires en Europe (et que les vaisseaux européens viennent en Chine). Le fait d'avoir débarqué des troupes en territoire chinois, le fait d'une si brutale irruption à Macao, voilà qui dénote une effronterie sans bornes. Quand les Anglais prétendent que leur intention est de prévenir une attaque de la France contre Macao, ils ne savent donc pas que les Portugais sont installés en territoire chinois ? Comment la France aurait-elle l'audace de venir les attaquer ? invoquer un tel prétexte, c'est insulter à plaisir l'Empire chinois.

« Et, à supposer que la France ait vraiment formé de tels desseins, il faut se rappeler que tous les peuples sont soumis aux lois chinoises et se garder de la moindre indulgence. Il importe, dans ce cas, de lever des troupes considérables, d'attaquer les étrangers et de les exterminer. Ainsi comprendront-ils que les mers de Chine leur sont interdites.

(1) Ce fait est d'accord avec le récit de MONTALTO (*loc. citat.*, p. 187) : « The super-cargoes then informed Lemos Faria that another British detachment had arrived ».

« En outre, pour quelle raison les Anglais enverraient-ils des troupes ? S'ils prétextent qu'il y a des pirates et qu'ils veulent prêter-main forte à la Chine, ce sont là des paroles qu'ils ne doivent pas dire. Les pirates sont déjà battus et se sont dispersés de tous côtés : des jonques de guerre leur donnent la chasse et, avant longtemps, ils seront complètement détruits. Quel besoin avons-nous donc du secours de l'Angleterre ? La vérité est que les Anglais, voyant les Portugais faire du commerce à Macao, désirent profiter de la faiblesse de la ville pour s'en rendre maîtres, contrairement aux lois de l'Empire.

« Les ministres de l'Angleterre, pleins de déférence pour la dynastie, envoient ordinairement des ambassadeurs porter le tribut, et leurs paroles sont respectueuses. Mais, dans les circonstances actuelles, ils n'ont pas craint de nous offenser ; en vérité, ils ont outrepassé les bornes des choses permises. Il importe grandement de les punir.

« Mais, en premier lieu, il convient de les prévenir par une proclamation très claire et sans dureté, que si, dans leur effroi, ils rappellent leurs soldats et mettent à la voile sans tarder, alors ils pourront recevoir le pardon de leur faute et obtenir la permission de commercer avec nous, mais que, s'ils tardent à partir, s'ils ne se conforment pas aux règlements, non seulement (comme l'a dit Wou Hiong-kouang) le commerce à Canton sera interdit, la route de Macao leur sera coupée et le ravitaillement rendu impossible, mais encore je lèverai une grande armée pour les cerner et les capturer, et alors leurs regrets ne serviront plus de rien.

« Encore que, dans cette proclamation, la phrase relative à l'expulsion des étrangers soit très sévère, cependant elle est très juste, et les Anglais n'oseront pas s'opposer à l'exécution de mes ordres. Wou Hiong-kouang et les autres mandarins auraient dû choisir des officiers et des sous-officiers énergiques qui auraient secrètement, par eau, conduit les troupes ; et, de cette manière, à la moindre faute commise par les Anglais, il aurait suffi de donner aux soldats l'ordre de les exterminer. Il faut bannir toute crainte, toute hésitation et tout repos, afin d'effacer cette atteinte à la majesté du nom chinois et de purger la mer (de ces étrangers).

« Cette affaire a d'étroits rapports avec les affaires de frontières. Wou Hiong-kouang n'a pas su s'en rendre compte, il a seulement craint de perdre quelques cent mille taëls de taxes. Il a ruminé des stratagèmes, il a préparé des expédients divers pour s'opposer aux désirs des étrangers et n'est arrivé à rien de bon. Wou Hiong-kouang et 紳玉庭 Souen Yu-ting ont fait preuve de faiblesse et ont été au-dessous de leur tâche (¹). Enfin ils ont envoyé leur rapport par un seul courrier à cheval ; c'est beaucoup trop lent. Nous ordonnons que par courriers de cinq cents *li* (qui font cinq cents *li* par jour) il soit adressé à Wou Hiong-kouang des instructions sur la manière de traiter cette affaire. »

On voit que l'Empereur n'était pas satisfait de ses mandarins du Kouang-tong ; peut-être n'avait-il pas tort : il est indiscutable, en tous cas, que vice-roi,

(¹) Dans le *Tong houa lou*, il se trouve ici une phrase que l'auteur du *Jeou yuan ki* n'a pas jugé utile de reproduire ; la voici : « Wou Hiong-kouang avait tenu la place de secrétaire du Conseil d'Etat (章京 *tchang king*) et avait été ensuite grand ministre de ce Conseil. A plus forte raison ne devait-il pas agir de façon aussi sotte. »

gouverneur, hoppo et autres fonctionnaires désiraient, avant toutes choses, éviter que l'Empereur lui-même interdit le commerce avec les Européens, et, qu'à tous égards, l'amitié des Anglais leur était plus précieuse que celle des Portugais de Macao.

Voyons cependant quelle réponse fit l'Empereur à la lettre de l'amiral Drury, lettre dont tous les auteurs européens parlent, mais qu'aucun d'eux, à ma connaissance, ne cite ; le texte chinois permettrait, dans une certaine mesure, d'en rétablir le texte original, car chaque point en est exposé et discuté à part (1).

La lettre originale présentée par les Anglais a été traduite et envoyée à Péking. Je l'ai examinée en détail : la teneur en est très peu respectueuse. C'est ainsi qu'elle contient cette phrase : « Notre roi a envoyé des forces navales dans les mers de Chine en cas que les Français n'arrivent à Macao et pour s'opposer à toute tentative de leur part sur cette ville » ; et ainsi de suite.

Il n'est pas permis de s'exprimer de la sorte. Le roi d'Angleterre sait parfaitement qu'il n'a pas à s'arroger le droit de faire la police des mers de Chine, et, à plus forte raison n'a-t-il pas à se prévaloir de la présence des Français à Macao, tant que ceux-ci n'y sont pas encore.

L'armée chinoise est solide, les approvisionnements sont suffisants. Si, par hasard, une tribu d'un des pays dépendant de la Chine s'avisa de se révolter, il ne serait pas difficile de punir son crime d'un châtiment exemplaire.

Si des nations barbares comme l'Angleterre et la France entrent en lutte et viennent nous demander secours, nous les considérerons avec une égale bienveillance et une parfaite impartialité. Quel besoin le roi d'Angleterre a-t-il de prendre à l'avance des mesures de protection ?

La requête des Anglais dit encore : « La France est en guerre avec tous les pays ; notre roi envoie des troupes pour la combattre et pour protéger le commerce de la Chine, du Portugal et de l'Angleterre à la fois » ; et ainsi de suite.

Ces paroles n'ont pas l'ombre de bon sens. Que l'on réfléchisse en effet que la dynastie céleste a soumis et assujetti Chinois et étrangers ; les pays civilisés et les pays barbares, tous ont fait leur soumission. Que penser alors d'une petite peuplade barbare comme l'Angleterre qui prétend discuter avec nous d'égal à égal ?

La requête dit encore : « Dans les mers de Chine, il y a des pirates en grand nombre ; ce sont des pillages continuels ; notre roi, de son propre mouvement, envoie des troupes tout équipées pour prêter main-forte à la Chine, pour capturer les pirates et les exterminer » ; et ainsi de suite.

Ces paroles trahissent du mépris pour la Chine. En ce moment, des navires armés en guerre croisent le long des côtes à l'entrée de chaque port ; ils empêchent les pirates de se ravitailler et les ont mis dans une telle situation qu'ils manquent de tout. En quoi l'intervention des Anglais nous serait-elle utile ? Leurs paroles sont d'une extrême sottise.

(1) Je traduis le *Jeou yuan ki* (suite du document précédent) ; le *Tong houa lou* reproduit le même texte avec quelques variantes, dans un article à part (Kia-k'ing, k. xxvi, 10 et v^e).

Après cet examen, plutôt sévère, de la lettre de l'amiral Drury, l'Empereur critique de nouveau la conduite de ses fonctionnaires :

Lorsque le vice-roi et les autres mandarins reçurent la lettre des Anglais, ils devaient, sans retard, les obliger à déguerpir ; ils se sont simplement bornés à interdire le commerce, à les menacer de leur couper la route du retour et d'empêcher le ravitaillement. En outre, depuis le rapport qu'ils m'ont envoyé, je n'ai rien reçu d'eux, et j'ignore si les Anglais sont partis de Macao ou s'ils y sont encore.

Wou Hiong-kouang est vraiment d'une stupidité et d'une négligence qui dépassent la mesure ; il ne s'est nullement préoccupé d'être fidèle à mes intentions.... Débarquer des troupes, importer des marchandises en fraude, occuper des citadelles, ce sont là, d'après lui, choses négligeables. Je ne sache pas, quant à moi, qu'il y en ait de plus importantes....

L'Empereur ordonne ensuite que le vice-roi, dès qu'il aura reçu la présente communication, lui adresse un nouveau rapport par des courriers parcourant cinq cents *li* par jour. Mais en attendant d'avoir reçu ce rapport, Kia-k'ing envoie dans le Kouang-long deux enquêteurs qui devront se rendre compte de la situation et chercher à déterminer exactement quelle conduite Wou Hiong-kouang et les autres mandarins avaient tenue.

Voyons d'abord ce que le vice-roi trouvait à dire pour s'excuser ; nous donnerons ensuite les résultats de l'enquête ordonnée.

Wou Hiong-kouang a adressé un rapport en réponse à l'édit impérial⁽¹⁾.... Au sujet de ce qui a été dit que l'interdiction pesant sur le commerce avait été levée après le départ des navires de guerre, il allègue que les marchands européens supplièrent les marchands hanistes d'intercéder auprès de Tchang Hien (le hoppo) et qu'il a été averti de ce fait par Tchang Hien lui-même.

Wou Hiong-kouang a alors envoyé un délégué à Houang-pou (Whampoa), avec mission d'examiner la situation. Mais les marchands européens, au nombre de plus de cent, exprimaient leurs craintes avec anxiété et allaient jusqu'à verser des larmes. C'est dans ces circonstances que Tchang Hien fut chargé d'examiner si l'on devait ou non permettre de reprendre les opérations commerciales, etc.

Ces excuses laissent bien percer la crainte du vice-roi de voir, tant que durerait la suspension du commerce, tarir la source de ses principaux revenus. L'Empereur répond⁽²⁾ :

Wou Hiong-kouang s'était engagé à permettre la reprise des opérations commerciales dès que les navires de guerre anglais seraient partis. Si l'on considère que cette reprise du commerce, encore que n'ayant été autorisée qu'après le départ des

⁽¹⁾ *Tong houa lou* Kia-k'ing, k. xxvii, p. 16, vo.

⁽²⁾ *Id.*, *ibid.*

navires de guerre, avait été cependant promise avant que les navires ne fussent partis, il était à redouter que les navires ne seignissent de s'éloigner pour revenir aussitôt.

La conduite du vice-roi révèle donc une imprudence coupable ; nous verrons que l'Empereur, mieux informé, la jugea très sévèrement. Mais auparavant voici quelques faits nouveaux et l'édit par lequel l'Empereur charge 永保 Yong Pao de se rendre à Canton pour faire une enquête (¹).

1808. Hiver, 10^e mois. — Le délégué Yong Pao se rend à Canton pour faire une enquête (sur le débarquement des troupes anglaises).

... Le 23^e jour du 9^e mois, Drury, avec plus de dix officiers, avait placé des soldats et des marins dans une trentaine de sampans au moins et, sans coup férir, était entré dans la ville (Canton) ; il avait alors pénétré dans les factorerries. Trois jours après, il avait encore armé plus de dix sampans afin de s'opposer à l'interdiction du commerce et il s'était emparé des marchandises accumulées dans les factorerries.

Le général 黃飛鷹 Houang Fei-p'eng, stationné à Kie-che et chargé de la garde de la rivière, envoya une volée de coups de canon : un soldat fut tué, trois furent blessés. Les autres commencèrent à craindre pour leur vie et battirent en retraite. Il fut alors facile aux Chinois d'entrer dans les factorerries, et de nouveau l'ordre fut donné de surseoir aux opérations commerciales.

Les subrécargues adressèrent aux autorités la prière suivante : « Qu'on nous restitue les ballots de cotonnade de l'année ; en outre, que le thé, déjà chargé sur les navires, puisse sortir du port, ou bien qu'il soit rapporté dans les factorerries, et que, dans ce cas, le prix et l'intérêt de ce prix nous soient versés à titre de compensation. » Le hop po ne voulut pas admettre cette manière de voir... .

Le *Jeou yuan ki* donne, à la suite de ce récit, un édit qui se trouve aussi, mais isolé, dans le *Tong houa lou* (²) :

Les Anglais sont arrivés à Macao le 7^e mois, et n'en sont partis qu'après plusieurs mois de séjour. Les intentions des Européens sont impénétrables. Certainement ils avaient une raison pour venir ; comment donc leur départ n'aurait-il pas eu de cause ? D'autre part, voici ce que raconte Wou Hiong-koang, dans l'un de ses rapports :

« Les Anglais ayant pris connaissance d'une proclamation très sévère, où il était question de la force des soldats chinois et de la terreur qu'ils inspirent, n'osèrent pas se mesurer avec nous. »

Quelle était cette proclamation ? Quels sont ces édits ? Wou Hiong-kouang ne le dit pas. Bien plus, il ne nous a pas présenté la requête des étrangers (³)... Si réellement

(¹) *Jeou yuan ki*, k. vi, p. 22 vo sqq. Il s'y trouve quelques inutilités, plusieurs redites de faits ou de jugements déjà connus par les pièces précédentes. Je les supprime quand je peux le faire sans nuire au développement. Toutes les coupures sont, comme à l'ordinaire, indiquées par des points de suspension.

(²) *Kia-k'ing*, k. xxvi, p. 9^{re}.

(³) Nous savons que le rapport contenant cette requête avait été confié à un courrier peu rapide ; d'où le retard dont se plaint *Kia-k'ing*.

ils ont adressé une supplique et qu'alors Wou Hiong-kouang ait levé l'interdiction qui pesait sur le commerce, à coup sûr cette mesure d'indulgence sera regardée comme une preuve de faiblesse...

Yong Pao va se rendre en toute hâte à Canton ; aussitôt qu'il aura rejoint 韩豐 Han-fong, il étudiera en détail l'affaire des navires anglais ; il devra se rendre compte de la raison pour laquelle ils sont entrés à Macao sans autorisation, examiner les proclamations de Wou Hiong-kouang, les mesures qu'il a prises sur terre et sur mer, ses préparatifs secrets ; il devra faire une enquête sur ce que dit Wou Hiong-kouang, à savoir qu'il a envoyé d'urgence un délégué, et sur la teneur de cette fameuse proclamation si sévère (dont les Anglais ont été effrayés)... A-t-il, ou non, donné la permission de reprendre les opérations commerciales ? Dans les mémoires qu'il nous a fait tenir, il dit qu' « à plusieurs reprises il a adressé des proclamations très sévères aux Anglais, leur montrant que, puisqu'ils avaient agi avec tant de témérité dans le but de prendre Macao, il me pouvait, comme auparavant, consentir à les laisser librement se livrer au commerce. Dans le cas où ils regretteraient leurs fautes, se soumettraient et redoubleraient de respect, on pourrait, à la suite de nouvelles instances, et dans deux ou trois ans, leur concéder l'autorisation qu'ils sollicitent ; il leur serait alors permis d'aborder en dehors de Macao... Mais si, au contraire, ils font de nouveau venir des navires de guerre, alors et pour toujours, le commerce leur sera interdit et le châtiment suivra de près le crime. »

S'il se trouve que Yong Pao arrive à Canton après que Wou Hiong-kouang aura permis de recommencer les échanges, alors il devra examiner clairement quelles ont été les conditions de cette autorisation, si le vice-roi l'a donnée après avoir reçu une requête suppliante des Anglais, ou bien s'il a attendu que les navires de guerre eussent quitté le port. Il devra en outre étudier soigneusement tous les rapports de Wou Hiong-kouang, afin de se rendre compte s'il ne s'y trouve rien de secret.

Le rapport de Yong Pao, sans doute très secret, ne se trouve ni dans le *Tong houa lou*, ni dans le *Jeoeu yuan ki*. Mais une suite d'édits, punissant Wou Hiong-kouang et plusieurs autres fonctionnaires, permet de penser que tous les soupçons de l'Empereur se trouvèrent justifiés par l'enquête.

L'un de ces édits⁽¹⁾, après avoir rappelé les fautes du vice-roi, ordonne :

... En premier lieu, il sera ramené à la deuxième classe des mandarins civils et la plume de paon lui sera retirée ; ensuite il sera déféré au tribunal compétent, qui fera de son cas une instruction conscientieuse et sévère.

Un autre édit⁽²⁾ annonce que le tribunal compétent a jugé que le vice-roi devait être destitué et ordonne de faire une enquête sur les actes du gouverneur et du maréchal tartare.

(1) *Tong houa lou*, Kia-k'ing, k. xxvi, p. 6.

(2) Id., ibid., p. 8 r°.

Wou Hiong-kouang, parce que des navires anglais sont entrés à Macao et qu'il n'est pas allé lui-même étudier sur place les moyens de les chasser, a déjà été destitué par sentence du tribunal compétent. Il pensait que le maréchal tartare 陽春 Yang-tch'ouen qui, avant de remplir ses fonctions actuelles, avait été vice-roi, pourrait s'occuper de traiter cette affaire de frontière et ferait ensuite lui-même un mémoire.

Bien plus, dans un de ses rapports, il disait que ce maréchal tartare avait envoyé les troupes dans le camp de la ville tartare et qu'il se préparait à les faire changer de cantonnement. Pourquoi Yang-tch'ouen n'a-t-il pas dit un mot dans son propre rapport de ce mouvement de troupes ?

孫玉庭 Souen Yu-ing, gouverneur, étant donné que le vice-roi agissait avec négligence et mollesse, n'a pas cru pouvoir porter une accusation contre son supérieur, bien qu'il y eût lieu de le faire. Aussi a-t-il écrit un mémoire plein de paroles vides pour respecter la hiérarchie.

Yang-tch'ouen et Souen Yu-ing ont donc une part de responsabilité dans la faute commise, et nous ordonnons qu'ils soient tous deux déférés au tribunal compétent qui délibérera sur leur cas.

Un troisième édit pourvoit au remplacement des fonctionnaires coupables :

Wou Hiong-kouang étant destitué, Yong Pao le remplacera dans sa charge de vice-roi des deux Kouang ; Han Fong prendra le poste de gouverneur du Kouang-tong ; Tcheng Jou-ling, juge provincial du Kouang-tong, permutera avec Tchou Si-tsiao, juge provincial du Chan-tong....

Mais ce ne furent pas les seules sanctions que l'Empereur jugea utile de prononcer. L'année qui suivit la deuxième tentative des Anglais, c'est-à-dire en 1809, un édit parut qui condamna Wou Hiong-kouang à l'exil dans l'Ili. Bien que cette pièce contienne des idées que nous avons vu exposer, nous croyons devoir la reproduire presque tout entière, parce qu'elle présente l'ensemble de l'affaire sous un jour nouveau, avec le recul du temps écoulé déjà, et qu'elle joint quelques détails à ce que nous savons⁽¹⁾.

Les commissaires de frontières de toutes les provinces, qui ont la charge de veiller sur le territoire, doivent, chaque fois qu'il se présente des affaires ayant trait aux relations avec les étrangers, aller en personne les examiner et les régler. Leur devoir est d'assurer la paix, et, s'ils y réussissent, il est permis de dire qu'ils ont rempli leur charge sans déshonneur.

Autrefois, pendant que Wou Hiong-kouang était vice-roi des deux Kouang, des transports anglais, ayant des troupes à bord, atterrirent à Macao et mirent une garnison dans les citadelles de la ville. Or, bien que les Portugais aient construit des défenses à Macao, où ils se sont établis, ils ne s'y trouvent pas moins cependant en territoire chinois.

(1) *T. h. l.*, *Kia-k'ing*, k. xxvii. pp. ; *J. y. k.*, k. vii, p. 1, 2 (avec la date: 14^e année *Kia-k'ing*, été, 4^e mois).

La faute qui a valu à Wou Hiong-kouang d'être destitué est tout à fait inexcusable, selon le témoignage de 百齡 Po Ling (1), qui, après enquête, nous adressa un rapport :

« L'année dernière, le 20^e ou le 21^e jour du 7^e mois, des navires anglais vinrent en face de Ki-keng ; le 2^e jour du 8^e mois, ils débarquèrent des troupes à Macao et s'emparèrent des citadelles portugaises. Les mandarins civils et militaires écrivirent à Wou Hiong-kouang pour l'avertir ; il se contenta d'ordonner les mesures ordinairement employées en pareil cas et fit savoir aux Anglais que, si le 16^e jour ils n'étaient pas partis, il suspendrait les opérations commerciales. Puis il chargea le lieutenant-colonel (遊擊) 祁世和 Ki Che-ho, et le sous-préfet de Hiang-chan, 彭昭麟 P'eng Tchao-ling (2) de convoquer les troupes pour chasser les Anglais. Enfin il avertit ces derniers d'avoir à se tenir tranquilles. Ce n'était pas assez, certes, pour leur inspirer de la crainte.

« A ce moment, la population chinoise de Macao, qui s'était dispersée de tous côtés (lors de l'arrivée des Anglais), était rassemblée à Hiang-chan, et les habitants européens de la ville (Portugais et Anglais) adressèrent une requête aux autorités chinoises parce qu'ils manquaient de vivres. Wou Hiong-kouang ne jugea point utile de se déplacer pour aller en personne se rendre compte de la situation et tenter d'y porter remède. Les Anglais, voyant qu'il ne leur était pas permis de se procurer des provisions, s'élancèrent avec tous leurs vaisseaux, forcèrent la passe de *Bocca Tigris*, et jetèrent l'ancre à Houang-pou (3).

« Wou Hiong-kouang qui, le 4^e jour du 9^e mois, avait adressé son (premier) rapport à l'Empereur, commence alors à envoyer des troupes et à prendre des mesures préventives. Il ordonne que Houang Fei-p'eng, avec la brigade stationnée à Kie-che, monte en barque et se dirige sur Canton ; il y parvint assez tard dans la soirée et ordonna le débarquement aussitôt.

« Le 23^e jour, Drury fait préparer des sampans et des embarcations légères et les dirige aussi sur la ville. Mais il s'arrête devant les factoreries et adresse une requête au vice-roi pour lui demander une entrevue et le prier d'envoyer pour lui un rapport à l'Empereur.

« Wou Hiong-kouang refuse l'entrevue ; il intime à l'amiral l'ordre de retourner à Houang-pou et d'y attendre la volonté de l'Empereur. En même temps, il l'empêche de recevoir des vivres.

« Les Anglais, pleins de trouble, vont alors vers les factoreries dans l'intention d'y prendre les vivres qui leur sont nécessaires. Mais les soldats chinois poussent des cris pour les empêcher de violer le sol de l'Empire, et le général Houang Fei-p'eng

(1) Yong Pao, que nous avons vu nommer vice-roi des deux Kouang, mourut peu après sa désignation ; dès le commencement de la 14^e année Kia-k'ing, le *Tong houa lou* (Kia-k'ing, k. xxvii, p. 2) nous apprend qu'il lui fut décerné des honneurs posthumes. Po Ling lui succéda.

(2) C'est le « fonctionnaire Pong » dont parle M. CORDIER (LAVISSE et RAMBAUD, t. X, p. 972), mais, comme nous l'avons vu, c'est le général Houang Fei-p'eng qui a repoussé les Anglais : il est encore question ci-dessous de ce général Houang.

(3) On sait que Houang-pou (Whampoa), distant de vingt-cinq lieues environ de Bocca Tigris, était à trois lieues seulement des factoreries européennes.

ordonne à ses canonniers de faire feu : un soldat anglais est tué, trois sont blessés et les autres battent en retraite (1)....

« Après avoir ensuite reçu, par un édit, des ordres très sévères, les Anglais mirent à la voile et s'enfuirent au loin. C'est qu'ils savaient bien, dans leur esprit craintif, à quel point le Fils du Ciel est terrible et qu'il n'y a point de moyen de résister à sa volonté. »

On voit que ce récit est plus complet et mieux enchaîné que ceux qui furent faits à l'époque même des événements ; on y suit parfaitement les diverses péripéties de l'affaire, et il semble permis de dire que le vice-roi déployait plus d'énergie que l'amiral. Ce n'était pourtant pas assez, au gré de l'Empereur, et voici l'exposé complet des reproches qui lui sont adressés :

Si Wou Hiong-kouang, avant que les Anglais eussent débarqué, était allé en personne réprimer sévèrement leur audace, il aurait su agir énergiquement, ainsi que les circonstances l'exigeaient. S'il avait rassemblé toute l'armée chinoise pour la bataille, ce déploiement de forces eût rempli les Anglais de terreur et ils se fussent enfuis dès l'origine (sans oser débarquer à Macao). Voilà ce qu'il aurait fallu faire pour leur montrer la majesté de la dynastie céleste.

Mais au contraire, le vice-roi, au lieu d'envisager l'affaire dans toute son importance, n'a su que perdre du temps pendant plus d'un mois (2) et trop tardivement nous a fait un rapport. Parce qu'il n'est pas allé lui-même à Macao se rendre compte de la situation, les Anglais lui ont écrit pour lui demander une entrevue. Alors, il s'est contenté d'envoyer un délégué qui devait transmettre ses ordres et il n'a pris aucune mesure pour forcer les Anglais à partir. Voilà ce que prouve son rapport ; sans contredit, il a perdu trop de temps. Traiter les affaires de cette manière est l'indice d'un esprit hésitant..... Enfin, il ne fait pas allusion, dans son rapport, aux coups de canon tirés par Houang Fei-p'eng sur les Anglais ; et c'est encore là une preuve de stupidité et d'indécision : il n'a pas su s'il devait ou non en parler (3).

Depuis l'époque où il était secrétaire du Conseil d'Etat, il avait, plusieurs fois, reçu de l'Empereur défunt, mon père, la faveur de promotions anticipées ; il était ainsi devenu grand ministre dans ce même Conseil. Plus tard il fut choisi pour occuper la charge de vice-roi des trois provinces. N'est-il pas impardonnable, après une carrière administrative déjà longue, de faire preuve d'une telle incapacité ? Ou bien c'est le fait d'un fonctionnaire ingrat, qui ne sait plus reconnaître les bienfaits qu'il a reçus.

Wou Hiong-kouang a déjà été destitué : j'ai ordonné que son cas fût soumis à l'examen du Conseil d'Etat et du Ministère de la Justice (刑部) ; leur jugement rendu, il m'ont adressé un rapport.

(1) Je passe quelques lignes de redites.

(2) Du 10^e jour du 7^e mois au 4^e jour du 9^e mois, d'après ce qui précède.

(3) La raison de ce fait ne se trouve-t-elle point plutôt dans le désir du vice-roi de cacher que les événements avaient, un moment, pris fort mauvaise tournure ? Il importe de rappeler que son intérêt était d'atténuer autant que possible la gravité de l'affaire. On voit cependant que cette façon d'agir ne lui a guère réussi.

Wou Hiong-Kouang, dans sa manière de mener cette affaire, s'est montré d'une extrême faiblesse et a été au-dessous de sa tâche ; il ne saurait être excusé. J'ordonne que, selon la sentence rendue contre lui, il soit exilé dans l'Illi pour expier son crime.

Telle fut la conclusion dernière — que les historiens européens semblent n'avoir pas soupçonnée — de la seconde tentative faite par les Anglais pour se rendre maîtres de Macao. Le moment, sans aucun doute, n'était pas bien choisi pour réaliser leur projet de s'emparer d'un point de la côte chinoise ; ils avaient seulement envisagé ce que la situation européenne leur paraissait offrir de favorable à leur entreprise et ils avaient considéré les « circonstances chinoises », sinon comme négligeables, du moins comme faciles à rendre propices. S'ils réussirent plus tard, — et quel fut leur succès ! — à créer le lieu de relâche et l'emporium qu'ils rêvaient, s'ils purent, en face d'un Ngao-men déchu, dresser leur superbe Hong-kong, c'est bien moins à leur meilleure préparation qu'ils le durent qu'à l'affaiblissement de leur adversaire de 1802 et de 1808.

Cette étude peut ainsi établir, par des détails nouveaux, que la Chine de K'ien-long et des premières années de Kia-k'ing, à côté d'une arrogance bien connue, savait aussi montrer une énergie d'attitude, une volonté de résistance contre la pénétration étrangère, un parti-pris d'opposition et des moyens de lutte, capables de faire reculer une grande puissance européenne.

NOTES ETHNOGRAPHIQUES SUR LES KOS

Par M. DAUFFÈS,

Inspecteur de la Garde indigène.

Parmi les nombreuses peuplades montagnardes que l'on rencontre dans le tout petit royaume de Muong-sing, les Kòs constituent un groupe intéressant à plus d'un titre : doux, timides, travailleurs, respectueux de l'autorité du *Tiao-fa* dont ils habitent les terres, ils représentent un élément important de la population. Corvéables à merci, c'est par eux que sont faits les travaux d'intérêt public de la principauté. C'est par eux également que les notables font le plus souvent exécuter leurs aménagements intérieurs, installer et cultiver leurs défrichements.

Un bien vague souvenir de leur ancienne patrie s'est perpétué jusqu'à eux, transmis de plus en plus effacé de génération en génération. Originaires du pays de *Hima-laṣa* (¹), disent-ils, la faim, la misère les obligèrent, il y a très

(¹) *Himalaya*. — Il est à remarquer que les caractères de la langue parlée par les Kòs confirment leurs origines tibétaines et himalayennes. Notre collaborateur, le Dr P. CORDIER, a relevé dans le vocabulaire que nous avons reçu de M. DAUFFÈS les analogies suivantes :

	Kò	TIBETAIN
Eau	ur chu	chu
Coq	ga fò	bya-pho (pron. : kia-p'o)
Poule	ga mä	bya-mo (kia-mo)
Poisson (chair de)	na sa	ñña-ça
Serpent	a lò	klu (lu)
Grand'mère	a fi	a-phyi
Mère	a mä	a-ma
Oreille	na pa	rna-ba (na-ba)
Bouche	kha mèh	kha
Dent	so	so
Viande (fraîche)	sa dji	ça-rijen (ça-jen)
Porte	gu khè	sgo-khan (go-khan)
Feu (dans { torche bois à brûler })	{ mi du / mi ca \	me

longtemps, « au moins cinquante fois la vie d'un homme de soixante ans », à chercher des contrées plus fertiles et moins troublées. Leur âme, pensent-ils encore, rejoint à leur mort les bienheureuses terres ancestrales. En réalité, quoique leur arrivée sur le Mékong soit de date plutôt récente, aucune tradition précise ne leur est restée des chemins suivis par leur race durant ses migrations successives. D'après les Lüs, ils sembleraient cependant avoir quitté les hauts plateaux yunnanais pour s'arrêter une première fois au Nord de Lai-chau et de Dién-bièn-phu et, de là, gagner peu à peu les territoires qu'ils occupent actuellement. Dispersées dans les Etats Shans birmans ou chinois, leurs tribus se sont de préférence groupées dans le Muong-sing et l'ancien royaume de Xieng-kheng.

Appelés *Kha Kò* ou plus simplement, *Kò* par les gens de langue thâï, *A Kha jen* par les Chinois, ils se désignent eux-mêmes sous le nom de *A Kha*. Ils établissent leurs villages — agglomérations restreintes de petites et misérables cases — dans la montagne, généralement entre 600 et 1.200 mètres d'altitude. La saison des pluies venue, il est rare de les voir descendre dans les plaines : les terres basses, assurent-ils, leur sont mortelles à cette époque.

Mince, bien pris, le *Kò* est d'une taille au-dessus de la moyenne indochinoise. La figure ovale, le teint relativement clair, le nez très peu épaté, les yeux bruns ou noirs aux paupières peu bridées, lui donnent, lorsqu'il est jeune et ne fume pas l'opium, une physionomie vive et intelligente. La femme, robuste, souvent jolie dans sa prime jeunesse, est rapidement déformée par les grossesses et les pénibles travaux auxquels elle s'astreint. Hommes et femmes sont à l'ordinaire d'une saleté repoussante.

Vêtement. — Les hommes ont la courte veste et le pantalon en forte toile gros bleu que revêtent habituellement les montagnards. Les jeunes gens ajoutent à ce costume un turban en cotonnade rouge. Une étoile brodée en soie bleue de la grandeur d'une pièce de dix centimes, entourée de quelques ornements très simples, orne généralement le milieu de la poitrine.

Moi	ñá	ñá
Manger	tza	za-[ba]
Ne...pas	ma	ma
Pleurer	ñú ó	ñú-[ba]
Être malade	na	na-[ba]
Maitre	za bò	mdsañ-bo (dsa-bo)
Junieaux	tso fè	zuñ
Mourir	si	hchi-[ba] (çi-[ba])
Noir	(yó) ná	nag
2	ñí	gñis (ñí)
5	sun	gsum (sum)
5	ñá	lna (ña)
9	ghü ó	dgu (gu)

Le vêtement des femmes est plus compliqué. Il comporte une ou plusieurs tuniques, sur lesquelles sont passés différents gilets sans manches portant en bordure quantité de petites pièces d'étoffe rectangulaires aux multiples couleurs. Un soupçon de jupon laissant les reins et le ventre à nu, couvre tout juste l'aine et la cuisse. De courtes jambières ornées de morceaux carrés de toile rouge, bleue ou blanche, protègent les jambes. La coiffure se compose de larges anneaux en feuilles de bambou rigides, auxquels sont fixés en guise d'ornements des perles, des graines blanches, des plaquettes brillantes de clinquant, des boutons de porcelaine, etc. Les mêmes objets se retrouvent, relevés de monnaies européennes et de sapèques chinoises, enfilés en des cordons qui, descendant de la coiffure, viennent s'étaler sur la poitrine. En arrière flottent au gré des mouvements une ou plusieurs houpes de coton. Les cheveux lisses et très noirs sont ramenés en deux bandeaux plats de chaque côté du front, recouvrant les tempes et partie des oreilles. Cette coiffure étrange est constituée tantôt de deux formes indépendantes l'une de l'autre, la première enserrant la crâne, la seconde suspendue sur la nuque ; tantôt d'un assemblage qui, recouvert d'un mouchoir, affecte l'aspect d'une mitre. Bien souvent encore, un chapeau grossier, sorte d'assiette creuse renversée, en bambou tressé, surmonte le tout.

Alimentation, Commerce, Agriculture. — Les Kòs ignorent le travail des rizières que leurs pères auraient jadis pratiqué. Ils emploient les mêmes procédés sommaires de culture que tous les montagnards de l'Indochine. Dans leurs défrichements ou *rai* se rencontrent : le riz, le maïs, le millet, le coton, le pavot, le manioc, diverses cucurbitacées, etc.

La base de leur alimentation est le riz relevé de piment.

Tant soit peu ivrognes, les Kòs fabriquent et boivent avec plaisir l'alcool de riz ou de maïs. Grands fumeurs d'opium, le tabac leur est également cher. La pipe en bois au fourneau réduit, plus étroit à la base qu'à l'ouverture, ornementée d'anneaux ou de dessins en filigrane d'argent, complète ordinairement leur costume. Ils se servent également de la pipe chinoise en cuivre au mince tuyau droit surmonté d'un très petit fourneau.

Les Kòs ne chiquent pas le bétel dont leurs voisins de la plaine sont si friands.

Les bœufs, les buffles, les cochons, les chèvres, les poules sont en assez grand nombre dans leurs villages. Les chevaux sont plus rares.

Tous les ans circulent pendant la saison sèche des caravanes provenant des villes commerçantes des régions de Mong-tseu et de Yun-nan-fou. Du sel, du fer, de l'opium, du tabac, cent objets de pacotille leur sont apportés en échange du coton qu'ils ont récolté. Ils se défont de même des produits de leur chasse : cornes molles, fiels d'ours, écailles de pangolin, peaux, cire, etc.

Les Lüs leur procurent à leur tour du sel, des sabres, des fusils à pierre, des marchandises de troc d'origine européenne qu'ils vont prendre à Xieng-tung dans les Etats Shans anglais.

Mariage. — Les jeunes gens se sont connus enfants. Ils se sont amusés ensemble et se sont aimés. Dès qu'ils ont atteint l'un et l'autre leur quinzième

année, le jeune homme prie ses parents de lui donner celle qu'il a choisie et qui l'a accepté. Un vieillard et une femme âgée honorablement connus (*yéh-mó, mó-čó*) sont dépêchés en ambassadeurs auprès des parents de la jeune fille auxquels ils apportent en présent de l'alcool, un peu de riz et un œuf. L'alcool est bu durant les pourparlers ainsi que celui que les hôtes des entremetteurs leur offrent en retour. Trois fois la même cérémonie se reproduit à deux ou trois jours d'intervalle entre chaque visite. Lors de la quatrième demande un cochon est tué et envoyé chez le fiancé, sauf les deux épaules que les parents de la jeune fille conservent pour leur usage personnel. Les entremetteurs reçoivent alors un poulet en guise de remerciement.

Un second cochon est immolé par la famille du jeune homme qui convie au festin les amis communs et la parenté des deux maisons. Un mets particulier a été préparé avec l'épaule et le foie. La fiancée est amenée dans la maison de son futur époux ; leur union est prononcée quand chacun d'eux a goûté de ce mets.

La dot (*yéh-dan, za-mi yéh-dan*), d'une valeur moyenne de quatre à cinq piastres, est payée trois jours après au père et à la mère de la jeune femme.

Les nouveaux mariés habitent quelque temps la case de leurs parents. Ils s'établissent ensuite chez eux.

Pendant la cérémonie de la remise de la fiancée à son futur époux, les parents de la jeune fille demeurent internés dans leur habitation.

Naissance. — La femme accouche sur un lit de camp placé dans une petite maison indépendante de celle qu'occupe la famille. Du feu est constamment allumé à ses côtés. Le douzième jour seulement il lui est permis de se lever et de vaquer aux soins du ménage.

Dès sa naissance, le petit reçoit un nom favorable qu'indique, à la prière des parents, un vieillard connu et estimé de tous.

Un poulet est offert aux mânes des ancêtres avec du riz, de l'alcool et des œufs. On attache les poignets de la mère et de l'enfant à l'aide d'un fil de coton, en félicitant la première et en souhaitant mille prospérités au second. La joie du père est grande, quel que soit le sexe de l'enfant. Il reçoit ses amis qui le congratulent à qui mieux et leur sert un repas abondamment arrosé.

Pendant les douze jours qui suivent l'accouchement, la mère ne consomme que de l'eau chaude, du riz et du sel que l'on a pris le soin de faire sécher. L'abdomen est fortement comprimé avec des linges étroitement serrés autour du corps.

Tout nouveau-né venu au monde mal conformé est impitoyablement étouffé avec de la cendre prise au foyer installé près du lit de camp et dont on lui emplit la bouche. Sa naissance est en effet considérée comme l'annonce d'un malheur dont il faut se garer en supprimant le nouveau-né et en sacrifiant en neuf endroits différents des environs du village neuf cochons et neuf chiens.

Décès. — Dès qu'une personne meurt, le sorcier appelé par la famille vient prier. Il supplie les génies de laisser l'âme du défunt rejoindre en paix la terre des ancêtres, le pays des légendes, le *Hima-laşa*. De l'argent et quelques grains de riz sont mis dans la bouche du mort afin de lui permettre une route facile. Son corps, enveloppé d'étoffe blanche, est ensuite déposé sur un lit de camp ayant à ses côtés un plateau contenant un morceau de poulet et du riz (*tu si ó pi tza*).

Un cochon est tué pour les gens du village invités au festin des funérailles. Le repas terminé, un gros arbre est coupé dans la forêt voisine. Le tronc est divisé en deux dans le sens de la longueur. Des deux parties préalablement creusées, l'une reçoit le cadavre, l'autre sert de couvercle; les joints sont soigneusement lutés avec un enduit à base de chaux. Le cercueil ainsi fermé est laissé trois jours durant dans la maison. Le sorcier continue ses invocations aux esprits. Le quatrième jour, un buffle est sacrifié afin de donner au disparu un compagnon pendant le voyage qu'il doit accomplir. Les côtes et la poitrine en sont remises au sorcier, tandis que les habitants ne partagent le reste. Le dîner achevé, la bière est emportée jusqu'au cimetière du village et enfouie dans un trou profond. Puis tout le monde regagne les maisons après avoir installé sur la tombe les objets personnels du défunt, du riz, un œuf et de l'alcool.

Après sept jours, la famille immole un cochon et sept poulets; le sorcier se livre à de nouvelles incantations pour empêcher cette fois l'âme du mort d'entrainer à sa suite les âmes des parents encore vivants.

Lors du décès d'un enfant, il est procédé à semblable cérémonie; le buffle cependant n'est pas sacrifié.

En cas d'accident mortel, les rites ne sont plus les mêmes. Pour un noyé, par exemple, le cadavre d'un chien est simplement exposé sur la tombe, dont l'emplacement est déterminé de la manière suivante: avec les deux mains réunies on puise de l'eau au lieu même de l'accident, puis, marchant rapidement, on s'écarte de la rive; l'endroit où tombe la dernière goutte est le point choisi (*čia si si*).

Lors d'un suicide, — cas fort rare —, si l'on a le temps avant la mort complète de placer dans la bouche du suicidé le riz et l'argent nécessaires, il est procédé à l'enterrement dans les formes ordinaires. Dans le cas contraire, on se contente d'enfouir le corps sans autre cérémonie que le sacrifice d'un chien et le dépôt de son cadavre sur la tombe.

Héritage. — Les filles n'héritent pas. Le chef de famille mort, ses biens restent indivis entre sa femme et ses enfants. A la disparition de la veuve, le partage est opéré au bénéfice des garçons seulement. L'ainé étant considéré comme ayant aidé à élever ses frères ou sœurs est quelque peu avantageé.

Droit. — Le voleur n'est condamné qu'au seul remboursement du montant du vol. Si l'accusé nie, le sorcier intervient. Prenant un morceau de bois par l'une de ses extrémités, il en fait tenir l'autre par l'incriminé et se livre ensuite

à une série d'incantations. Le morceau de bois doit s'allonger au fur et à mesure des paroles qu'il prononce si l'homme accusé est coupable.

Le prix du sang est payé en cas de meurtre ou d'assassinat. Il varie suivant les circonstances.

Calendrier. — L'année *kò* est l'année lunaire. Chaque mois porte un nom spécial :

1 ^{er} mois	<i>Khò shü.</i>	7 ^e mois	<i>Gò la.</i>
2 ^e —	<i>Bò tzu.</i>	8 ^e —	<i>Si yèh.</i>
3 ^e —	<i>Tsò gó.</i>	9 ^e —	<i>Nán yèh.</i>
4 ^e —	<i>Tse la.</i>	10 ^e —	<i>Thurn la.</i>
5 ^e —	<i>Gán la.</i>	11 ^e —	<i>U la, ou Dio la.</i>
6 ^e —	<i>Tsò la.</i>	12 ^e —	<i>Khu ò.</i>

Le premier jour de la lune se nomme *ba la* ou *pa la thi si*.

Religion. — Les Kòs n'ont aucune écriture, peu ou pas de souvenirs, nulle légende.

Il est impossible d'obtenir d'eux quelque éclaircissement sur leurs idées au sujet de l'origine de l'homme en général. Ils savent cependant que leur premier père s'appelait *Su mi ó* et que leur première mère portait le nom de *A ma*. Tous deux eurent trois enfants : *Tha phò māñ*, *Tha phò dzòn* et *Tha phò şa*. *Tha phò māñ* aurait laissé à son tour six descendants : *Tha phò dzòn*, *Dzuñ la ghò*, *Ó ma dañ*, *Ma dañ tha*, *Tha dò şò*, *Su ma dzo*, lesquels donnèrent naissance aux nombreuses tribus Kò.

Les Kòs professent un vague culte des ancêtres. Autour d'eux flottent invisibles les âmes de ceux qui les précédèrent. Restées ce qu'elles furent durant leur vie terrestre, avec leurs défauts et leurs qualités propres, elles fréquentent les maisons et prennent part aux joies comme aux tristesses de la famille. A côté d'elles existent également des génies bons ou mauvais, sous l'influence desquels l'homme naît, se développe et meurt. Afin de se les rendre favorables il est utile de leur offrir des sacrifices.

Il est à remarquer qu'un même radical *a pü* contribue à former les mots traduisant « ancêtres » (*a pü a da*), « sacrifices » (*a pü lò*), « autel » (*a pü zu għū*).

Fêtes. — En dehors des cérémonies propitiatoires qui précèdent ou suivent tout événement heureux ou malheureux, il existe, à des époques régulièrement fixées dans l'année par les devins de la tribu, des fêtes rituelles. Ces fêtes sont les suivantes :

Au cours du 1^{er} mois, la fête *A pü lò khò şü*, et après trois jours, pendant lesquels personne n'ose franchir les limites des cases, la fête *A pü lò u mi*.

Ces deux fêtes se célèbrent une fois la récolte des *rai* terminée. Le village tue un cochon, dont la chair est répartie entre les habitants. Les offrandes rituelles sont faites par chaque chef de famille. L'officiant dépose un plateau

garni sur l'autel des ancêtres ; s'agenouillant ensuite en portant les mains réunies à plat à hauteur du menton, il se prosterne une fois et se retourne afin d'attendre que les esprits sollicités aient pris leur part du festin. Puis, faisant de nouveau face à l'autel, il procède à une nouvelle génuflexion et retire le plateau dont le contenu est alors savouré par toute la maisonnée.

Au commencement du 3^e mois, a lieu la fête aux esprits protecteurs, *A pü lò lò khāñi*. Des portiques sont élevés aux chemins d'accès du village. Un cochon est immolé. Le sorcier (*a ba*) officie au pied de l'un des poteaux du portique de l'entrée. Chaque famille tue un poulet, dont la chair mêlée à la viande du porc déjà sacrifié constitue, avec un peu d'alcool, de riz et de thé, le plateau offert aux génies. Des objets en lamelles de bambou entrelacées sont placés aux portes de sortie pour écarter les mauvais esprits.

Entre le 6^e et le 7^e mois prend place la fête *A pü lò yēh ku tza*. Les réjouissances durent quatre jours. Chaque maison procède elle-même aux cérémonies habituelles. Une escarpolette est dressée dans le village. Au pied des supports sont enfouis des œufs, un peu de riz et du gingembre.

Le 8^e ou le 9^e mois, suivant les indications du sorcier, fête qui dure trois journées : *A pü lò ghò la la*, *A pü dzū en lò*, *A pü lò gha či či*. La cérémonie exige le sacrifice d'un cochon et se passe dans la maison du chef de village.

Le 9^e mois, a lieu la fête *A pü lò kha yēh yēh*. Cette fête offerte aux esprits malfaisants pour les apaiser se célèbre aux approches de la maturité du riz en un jour faste choisi par le sorcier.

Le 11^e ou le 12^e mois, vient l'*A pü lò khu fa*. Tout le monde, enfants, vieillards, hommes, femmes, s'amuse avec une sorte de toupie ou de sabot appelé *čāñi*.

En bien d'autres circonstances les mêmes cérémonies se reproduisent. Ainsi, lors de la reconstruction d'une habitation, au moment de la démolition de l'ancienne case, l'autel est transporté sous un abri (*ya čuñi*) que l'on a eu le soin d'édifier par avance. La maison terminée, il est à nouveau remis à la place habituelle. Un plateau contenant un œuf, un bol de riz, un morceau de gingembre et des tasses d'alcool, est offert au premier changement (*pa lò dza*). Un sacrifice d'un poulet, d'un cochon et une offrande de riz et d'alcool suivent l'installation définitive (*pa lò čo*).

A l'époque des semaines, un abri est dressé au milieu du *rai*, et sur l'autel rudimentaire qu'il renferme on place un œuf, du riz et de l'alcool (*ya kha dò yōr*).

Un peu avant la récolte, on préleve dans le *rai* une poignée de riz, qui, grillé et pilé, est offert aux génies avec un poulet.

Se rendre les esprits malfaisants favorables et remercier les génies protecteurs sont les seules raisons de ces différentes cérémonies. « Nous agissons ainsi parce que nous avons vu nos pères faire de même », disent les Kòs.

Dances. — Pendant leurs fêtes, les Kòs se livrent à des danses d'un caractère bien particulier. C'est tantôt une ronde où les hommes seuls, sautant et frappant du pied en cadence, vont une fois dans un sens, une fois dans l'autre, aux accents aigus d'une espèce de flûte que tient l'un des figurants. Tantôt c'est une sorte de quadrille dans lequel les jeunes filles font face aux jeunes gens : successivement ou simultanément, suivant l'ordre des mesures, chaque groupe s'avance au devant de l'autre et, quand il arrive à le toucher, plie vivement les jarrets en projetant en une brusque saccade le ventre en avant, puis se retire pour recommencer peu après. Un chant grave rythme la cadence des mouvements.

ÉTUDES DE LITTÉRATURE BOUDDHIQUE

PAR M. ED. HUBER,

Professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient

VIII

LA DESTRUCTION DE RORUKA

Dans son itinéraire de retour de l'Inde à la Chine, Hiuan-tsang raconte qu'à 330 *li* environ à l'Est de Khotan, il arriva à la ville de P'i-mo 委摩 (Bhimā). Là se trouvait une statue du Buddha en bois de santal, qui opérait des miracles et au sujet de laquelle les gens du pays racontaient une légende que Hiuan-tsang donne tout au long. Nous la reproduisons ici d'après la version de Stanislas Julien (¹), que nous avons dû, comme on le verra par la suite, amender en divers endroits (²) :

« Jadis, lorsque le Buddha vivait dans le monde, cette statue fut faite par Wou-to-yen-na 鄭陀衍那 (Udayana), roi de Kiao-chang-mi 橋賞彌 (Kauçāmbī). Lorsque le Buddha eut quitté le monde, elle s'élança dans les airs et arriva au nord de ce royaume (³), au milieu de la ville de Ho-lao-lo-kia 易勞落迦. Dans l'origine, les habitants de cette ville étaient riches et heureux ; ils étaient profondément attachés à l'hérésie, et n'avaient ni estime ni respect (pour la loi du Buddha). On raconte que, depuis son arrivée, elle montra sa puissance divine, sans que personne lui rendît hommage ; mais, quelque temps après, un Lo-han (un Arhat) salua avec respect cette statue. Les habitants du royaume en furent alarmés. Etonnés de son extérieur et de son costume, ils s'empressèrent d'en informer le roi, qui ordonna, par un décret, de couvrir de sable ce personnage extraordinaire. En ce moment, l'Arhat, étant couvert de sable, resta privé de

(¹) *Mémoires sur les contrées occidentales*, t. II, p. 243-244. Pour le texte de Hiuan-tsang, cf. *Tripitaka de Tōkyō*, boîte 3, k. VII, p. 65 v°.

(²) Nous regrettons de ne pas avoir eu à notre disposition la traduction plus récente de WATTERS (cf. *B.E.F.E.-O.*, v, 1905, pp. 423-457).

(³) 此國. C'est-à-dire le royaume auquel appartient P'i-mo.

toute nourriture. Il y eut alors un homme qui fut indigné de ce traitement inhumain. Jadis il était constamment pénétré de respect pour cette statue, et lui rendait ses hommages. Quand il eut vu l'Arhat, il lui donna secrètement de la nourriture. L'Arhat, étant sur le point de partir, lui parla en ces termes : « Dans « sept jours, il tombera une pluie de sable qui remplira cette ville, et il n'y « restera pas un seul être vivant. Songez-y bien et prenez de bonne heure des « mesures pour sortir. C'est uniquement pour m'avoir couvert de terre qu'ils vont « éprouver ce genre de mort. »

« En achevant ces mots, il partit et disparut en un clin d'œil. Cet homme entra dans la ville, et avertit tous ses parents et ses amis ; mais, à cette nouvelle, il n'y en eut aucun qui ne l'accueillit avec des rires et des moqueries. Le second jour, il s'éleva tout à coup un vent impétueux qui balaya toutes les immondices ⁽¹⁾, puis il tomba une pluie de joyaux divers ⁽²⁾ qui remplit tous les chemins. Les habitants raillèrent ⁽³⁾ de nouveau celui qui les avait avertis. Cet homme, qui savait, au fond de son âme, ce qui devait nécessairement arriver, creusa en secret un chemin souterrain qui débouchait en dehors de la ville, et y cacha (des objets précieux) ⁽⁴⁾. Dans la nuit du septième jour, après l'heure de minuit, il tomba une pluie de sable et de terre qui remplit l'intérieur de la ville. Cet homme sortit du chemin souterrain, et, se dirigeant à l'Est, il se rendit dans ce royaume et s'arrêta dans la ville de P'i-mo ⁽⁵⁾ (Bhimā). Dès qu'il fut arrivé, la statue y vint en même temps. Il lui rendit ses hommages dans ce même endroit, et n'osa pas la transporter plus loin. »

Dans sa relation, Song Yun avait déjà parlé de la même statue merveilleuse, qu'il avait vue dans un temple à 15 li au Sud de Han-mo (捍麼 ou 捍麼) ⁽⁶⁾. Han-mo est manifestement le P'i-mo de Hiuan-tsang ; et d'autre part M. Stein a confirmé l'identification, déjà proposée par Yule ⁽⁷⁾, de P'i-mo avec le Pein de Marco Polo, et cru retrouver cette localité dans la moderne Uzun-tati ⁽⁸⁾. Mais jusqu'ici aucune recherche, à notre connaissance, n'a encore été faite au sujet de la ville dont Hiuan-tsang nous raconte la catastrophe, Ho-lao-lo-kia.

(1) 吹去穢壤 ; m. à m. « qui balaya les immondices et les fragments de terre ». JULIEN : « qui chassa devant lui les terres remplies d'ordures ».

(2) JULIEN propose de remplacer 雜寶, « joyaux divers », par 沙土, « sable », et traduit : « il tomba une pluie de sable et de terre ». C'est une correction fâcheuse, comme le prouve le texte du *Divyāvadāna* cité plus loin.

(3) 詈. JULIEN traduit « injurièrent ». Il s'agit des railleries des gens de la ville, qui voient tomber des objets précieux au lieu de la pluie de sable annoncée.

(4) 穴之. JULIEN a traduit : « s'y cacha » ; c'est sa correction malheureuse qui lui a fait commettre ce contre-sens.

(5) JULIEN écrit Pi-mo. Les deux orthographes sont possibles.

(6) Cf. CHAVANNES, *Voyage de Song Yun*, in *B.E.F.E.-O.*, III (1905), p. 392.

(7) *Marco Polo*, t. I, pp. 191 sqq.

(8) *Preliminary report*, pp. 58 sqq. : *Hsüang-tsang's Notice of P'i-mo and Marco Polo's Pein*, in *T'oung Pao*, 1906, pp. 469-480.

Or la ville et l'histoire de sa ruine nous sont parfaitement connues par un passage du *Divyāvadāna* dont j'ai donné une analyse détaillée dans une précédente étude (¹) : il est impossible en effet de ne pas reconnaître dans la Roruka du texte sanskrit la Ho-lao-lo-kia du pèlerin chinois.

Et d'abord, l'identité des deux noms n'est pas douteuse. Ainsi que l'avait déjà remarqué St. Julien (²), dans les transcriptions des livres bouddhiques, ou du moins dans le système de Hiuan-tsang, la syllable *ho* 虞 devant *ra* ne se prononce pas. C'est ainsi que *Ho-lo-che-pou-lo* représente *Rājapura*. Julien avait restitué ainsi un hypothétique *Rāulōka*. Il n'était pas, on le voit, si loin de la vérité, d'autant plus que le *Divyāvadāna* écrit le nom tantôt Rauruka et tantôt Roruka (³).

La ressemblance des deux légendes est non moins frappante. Je me bornerai à relever ici leurs principaux traits communs :

1º A Roruka comme à Ho-lao-lo-kia, le bouddhisme, jusqu'alors inconnu, fait sa première apparition sous les espèces d'une image merveilleuse du Buddha venue de l'Inde proprement dite. Les différences sont toutes de détail : dans le *Divyāvadāna*, c'est une peinture envoyée au roi de Roruka par Bimbisāra, roi de Magadha ; dans Hiuan-tsang, c'est une statue faite par Udayana, roi de Kauçāmbī, et venue à Ho-lao-lo-kia par des moyens miraculeux.

2º Cette image fut adorée d'abord par le moine indien Kātyāyana (*Divyāvadāna*), ou par un Arhat anonyme (Hiuan-tsang). Dans les deux textes, c'est ce premier adorateur du Buddha qui, par ordre du roi, est couvert de terre.

3º Dans le récit du pèlerin chinois, le personnage ainsi maltraité est délivré par un homme — également anonyme —, qui auparavant rendait déjà hommage à l'image sainte. Dans le *Divyāvadāna*, il est délivré par deux personnages, Hiru et Bhiru, qui étaient aussi des hommes justes, anciens ministres du roi converti Rudrāyaṇa. Dans les deux textes, le saint personnage fait à celui ou à ceux qui le délivrent la prédiction que la ville sera détruite au bout de sept jours par une pluie de sable.

4º L'histoire de la destruction de la ville est racontée en termes presque identiques. Dans les deux textes, les avertissements de ceux qui ont entendu la prédiction restent vains et ne leur valent, de la part des habitants de la ville, que des railleries. D'abord un grand vent fait place nette dans les rues de

(¹) *Etudes de littérature bouddhique. V. Les sources du Divyāvadāna (Suite).* In *B.E.F.E.-O.*, vi (1906), pp. 12-17.

(²) *Loc. cit.*, p. 243, note.

(³) L'identification certaine de Ho-lao-lo-kia avec Roruka ou Rauruka présente du reste, au point de vue philologique, cet intérêt, qu'elle fixe la valeur, ou du moins l'une des valeurs, de *lo-kia* 落迦 dans les transcriptions : or c'était précisément un point sur lequel on était encore dans l'incertitude, ainsi que le constatait récemment M. PELLION, in *B.E.F.E.-O.*, v (1905), p. 456.

la ville⁽¹⁾). Les jours suivants tombe une pluie d'objets précieux. Ici le *Divyāvadāna* entre dans plus de détails que l'auteur chinois, et nous apprend que le second jour, il tomba des fleurs ; le troisième jour, des vêtements précieux ; le quatrième jour, de l'or *hiranya* ; le cinquième jour, de l'or *suvarṇa* : et le sixième jour, des joyaux⁽²⁾. Enfin, d'après les deux ouvrages, il tombe, le septième jour, une pluie de sable qui ensevelit la ville ; celui ou ceux qui avaient secouru le saint personnage et recueilli sa prédiction se sont creusé un passage souterrain débouchant hors de la ville, s'en sont servi pour accumuler les objets précieux tombés du ciel, et s'ensuivent le jour de la destruction par ce passage. Il y a cette seule différence — et peut-être faudrait-il la retenir pour une localisation éventuelle — que, dans le *Divyāvadāna*, le passage souterrain aboutit à un fleuve, où un bateau attend les fugitifs.

5° Après la destruction de la ville, la statue du Buddha s'enfuit et va miraculeusement s'installer à P'i-mo (Hiuan-tsang). Dans le *Divyāvadāna*, ce n'est pas l'image bouddhique apportée de l'Inde, mais la devatā gardienne de Roruka qui s'enfuit à travers les airs et va se fixer au village de Khāra. Cette variante n'empêche pas de reconnaître ici encore la ressemblance des deux récits.

Nous avons donc bien affaire à une légende unique, mieux vaudrait dire peut-être : à une même tradition, car il est fort possible qu'elle soit l'écho amplifié d'un événement historique. Mais d'où venait cette tradition ? Etait-elle d'origine indienne, et avait-elle été transportée au Turkestan, comme tant d'autres légendes de l'Inde que les peuples convertis au bouddhisme ont ensuite localisées dans leur propre pays ? Nous croyons, au contraire, et nous allons nous efforcer de démontrer, que nous nous trouvons ici en présence d'une tradition locale.

Remarquons d'abord que Hiuan-tsang parle de Roruka comme d'une localité du Turkestan plus ou moins voisine de P'i-mo. Dans le récit de l'histoire de la statue miraculeuse qu'il a recueilli sur place, on a vu que Roruka se trouvait au Nord du royaume auquel appartenait P'i-mo, et, un peu plus loin, qu'elle était située à l'Ouest de P'i-mo. A vrai dire, les deux indications ne s'accordent pas très exactement, du moins en apparence ; mais qu'il s'agisse bien d'un lieu réel, c'est dont on ne saurait douter. Il y a plus : dans le passage qui suit celui dont nous avons donné la traduction, Hiuan-tsang parle de Roruka, comme si son emplacement était encore connue au moment où il traversa P'i-mo. Voici ce passage, dont Julien a donné une interprétation extrêmement fautive :

(1) « Il s'éleva tout à coup un vent impétueux qui balaya toutes les immondices. » (Hiuan-tsang).
« Un grand vent s'étant élevé balaya les pierres, le sable et les fragments de brique. » (*Divyāvadāna*, p. 576).

(2) *Ibid.*, *ibid.*

« Il (Hinan-tsang) apprit que les prédictions⁽¹⁾ annoncent que, quand la loi de Çakya sera éteinte, la statue entrera dans le palais des Nāgas. Aujourd’hui la ville de Ho-lao-lo-kia n'est plus qu'un vaste monceau de terre. Un grand nombre de rois de différents royaumes et de personnages puissants des pays étrangers eurent le désir d'y pratiquer des fouilles, pour s'emparer des objets précieux qu'elle pouvait renfermer ; mais, quand ils furent arrivés à côté de cette ville, il s'éleva tout à coup un vent furieux, des nuages sombres obscurcirent le ciel, et ils ne purent retrouver leur route. »

Nous avons dans un autre texte un écho de cette légende de la Pompéi du Turkestan : c'est dans le *Sūryagarbha*, un des *sūtra* du *Mahāsaṃnipāta*, qui, ainsi que l'a montré M. S. Lévi, « décèle bien son inspiration locale par le relief qu'il donne à Khotan »⁽²⁾. Dans un passage de ce *sūtra*, relatif au royaume de Khotan, certains traits, — les saints personnages couverts de terre par mépris, les calamités qui en retour s'abattent sur le pays et le rendent stérile —, rappellent singulièrement l'histoire de la destruction de Roruka. Voici ce passage, d'après la traduction de M. Lévi⁽³⁾ :

« Au temps du Buddha Kācyapa ce royaume de Khotan s'appelait Kia-lo-chamo 迦邏沙摩. La terre du pays avait alors en abondance des retraites paisibles et une joyeuse fécondité, toutes sortes de fleurs et de fruits utiles aux créatures. En ce royaume il y avait par centaines de milliers des saints possédant les cinq connaissances surnaturelles, champs de bonheur de ce monde ; établis là, ils fixaient leur pensée dans la méditation, se plaisaient à l'*anuttara-samyak-sambodhi*. Comme cette terre était en paix et en joie, les gens du pays se laissèrent aller au dérèglement, ils s'attachèrent aux cinq désirs ; ils dénigrèrent les saints personnages pour leur faire une mauvaise réputation ; *avec de la poussière ils souillaient ces hommes saints*. Et alors ceux qui avaient subi ce traitement s'en allèrent là et là en divers pays. Alors ces créatures, voyant les hommes saints partis, se réjouirent en leur cœur. Et par suite de cette action, dans ce pays les dieux de l'eau et les dieux du feu s'irritèrent tous. Ce qu'il y avait d'eaux, de fleurs, de lacs, de sources, de puits, tout se dessécha. Et alors comme il n'y avait ni eau ni feu, les créatures affamées, altérées, périrent toutes. Et la terre du pays devint naturellement stérile. »

Enfin il n'est pas nécessaire de solliciter le texte même du *Divyāvadāna* pour s'apercevoir qu'il place Roruka au-delà de l'Inde propre, dans le Turkestan.

(1) **先記** *vyākaraṇa*. JULIEN n'a pas compris le sens de cette expression : il traduit : « Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les anciens mémoires historiques », et fait de tout le reste du passage une citation de ces « anciens mémoires ».

(2) S. LÉVI. *Notes chinoises sur l'Inde*. V. *Quelques documents sur le Bouddhisme indien dans l'Asie centrale (Première Partie)*. In *B. E. F. E.-O.*, v (1905) p. 256.

(3) *Ibid.*, p. 257.

Pour s'en rendre compte, il suffit de suivre le voyage de retour du moine Kātyāyana après la destruction de Roruka. Il passe successivement par le village de Khāra, à Lamba, à Cyāmāka, puis à Vokkāṇa, et enfin, « descendant vers le Sud », arrive à l'Indus. C'est là seulement qu'il quitte les domaines de la divinité du septentrion (*uttarāpathanivāsinidevatā*), et c'est l'occasion pour ce texte, qui appartenait originellement au Vinaya des Sarvāstivādins, de rappeler cette règle de la discipline bouddhique que l'emploi des chaussures n'est permis aux moines qu'en dehors des limites du Madhyadeça, de l'Inde proprement dite. De ces différentes localités, deux sont identifiées aujourd'hui ; Lamba (¹), qui est le Λαμβάκη ou Λαμπάκη de Ptolémée, c'est-à-dire Lamghān ; et Vokkāṇa, qui est le moderne Wakhān. L'une et l'autre localités se trouvent au Sud des Pamirs, c'est-à-dire entre le Turkestan et l'Inde.

Du reste, un fragment de la *Mahāmāyūrī vidyārājñī*, retrouvé à Kashgar par le consul russe Ivanovski et publié par M. S. d'Oldenburg (²), donne une longue énumération de pays et de leurs divinités protectrices, dans laquelle figurent Rauruka, Lampāka et Vokkāṇa.

Dans la formule même par laquelle le *Divyāvadāna* commence le récit de la destruction de Roruka : « Quand Pāṭaliputra monte, Roruka tombe en décadence », ne faut-il pas trouver l'expression de cette rivalité historique qui fit passer tour à tour la prépondérance des royaumes fondés sur les bords du Gange aux royaumes de l'Asie centrale ?

Si l'on se souvient d'autre part du succès particulier de l'école des Sarvāstivādins au Turkestan, on sera amené à se demander, en présence de légendes dont le caractère local est aussi manifeste, si le Vinaya des Sarvāstivādins, dont le *Divyāvadāna* n'est guère qu'une chrestomathie, n'a pas été considérablement augmenté et modifié au Turkestan même.

(1) Le *Divyāvadāna* écrit Lamba ou Lambaka. Yü-ts'ing dit dans une note de sa traduction de ce passage même : « Encore aujourd'hui ce royaume existe dans l'Inde du Nord. » (*Tripiṭaka de Tōkyō*, boîte 58, k. ix, p. 98 v^o). Pour lui, l'Inde du Nord allait jusqu'aux Pamirs.

(2) Dans les *Zapiski de la Société Orientale russe*, t. xi (1897-1898), p. 252-253.

NOTES ET MÉLANGES

NOTE SUR LES PRÉTENDUS MUÖNG DE LA PROVINCE DE VĨNH-YÈN

Ces prétendus Muöng sont cantonnés dans le huyén de Tam-luong, qui est peuplé en grande partie d'Annamites et qui compte aussi des Mân. Ils disent être venus de la frontière. Leur langue est une sorte de cantonnais, ainsi qu'il paraît ressortir de l'examen du vocabulaire suivant (1), recueilli de la bouche de l'un d'eux. Ils n'ont rien de commun avec les Muöng proprement dits.

NUMÉRATION

1	一	ét	8	八	bát
2	兩	luöng	9	九	kiü,
3	三	sam	10	十	sip
4	四	si	20	二	ñi siip
5	五	ngú	100	一	ét bak
6	六	luk	1.000	百	ét cen
7	七	çét		千	

VOCABULAIRE

Ciel	天地	then	Argent	ñièng, ñien
Terre	海	thi	Cuivre	thöng
Mer	河	höi	Plomb	zón
Fleuve	雲	hö	Zinc	çék, çiék
Nuage	落	vün	Corps	sin
Pluie	水	lak sui	Tête
Eau	嶺	sui	Visage	thói hok
Montagne	火	liëng, lëng	Œil	mén
Feu	火	vö, phö, fö	Oreille	ngän
Cendre	地	thi foi	Main	ñi
Flamme	火	fö mi	Pied	çíú
Chaux	石	säk moi (foi)	Narines	kurók
Or	灰	kim	Père	phít kóng
	金			ba

(1) Pour le système de transcription adopté ici, se référer à notre article : *Note sur le Muöng de la province de Son-lây*, B. E. F. E.-O., v (1905), p. 328, n. 1.

(2) C'est plutôt l'étain.

<i>Mère</i>	...	mē	<i>Bœuf</i>	牛	wōng ngoi
<i>Mari</i>	老	lāo	<i>Buffle</i>	水	sūi ngoi
<i>Femme</i>	公	kōng	<i>Porc</i>	豕	ēr
<i>Robe</i>	娘	ňāng	<i>Poule</i>	鷄	kai
<i>Pantalon</i>	杉	sam	<i>Parler</i>	講	kāng
<i>Ceinture</i>	...	hụ	<i>Entendre</i>	聽	thiēng
<i>Chapeau</i>	...	hụ thoi sin	<i>Interroger</i>	問	mun
<i>Couteau</i>	刀	čòn	<i>Rire</i>	...	hào siêu
<i>Hache</i>	斧	tao	<i>Pleurer</i>	...	kēu, kiêu
<i>Cognée</i>	斧	bú	<i>Se fâcher</i>	呴	nụ
<i>Marmite</i>	...	bú thoi	<i>Se réjouir</i>	怒	vui
<i>Tasse</i>	鑊	mő	<i>Blanc</i>	快	phak
<i>Papier</i>	...	čōng	<i>Noir</i>	白	u
<i>Pinceau</i>	紙	či	<i>Bleu</i>	烏	çēng
<i>Riz</i>	筆	bit	<i>Jaune</i>	青	vōng
<i>Vin</i>	飯	phan	<i>Rouge</i>	黃	hōng
<i>Viande</i>	酒	čiú	<i>Grand</i>	紅	thai
<i>Arbre</i>	肉	ňuk	<i>Petit</i>	大	çai
<i>Herbe</i>	樹	sr	<i>Large</i>	細	vót
<i>Ecorce</i>	草	čão	<i>Etroit</i>	闊	khép
<i>Feuille</i>	皮	phi	<i>Long</i>	狹	çong
<i>Patate</i>	業	zep	<i>Court</i>	長	tón
<i>Chien</i>	芋	hu	<i>Nombreux</i>	短	tò
<i>Chat</i>	...	kói	<i>Peu nombreux</i>	多	ciú
<i>Cheval</i>	貓	méo		少	
	馬	ňa		太	

A. CHÉON

NOTES SUR LA TOUR CHAME DU NAM-LIEU (DARLAC SEPTENTRIONAL)

La Srépok, dont le bassin supérieur arrose le plateau moi du Darlac, reçoit, bien après son entrée dans les immenses forêts-clairières désertes, un très gros affluent de rive droite que les Laotiens appellent Nam-lieu et les Djarais, Ya-liao. Descendu du plateau du Kontum, il entre à son tour, en sa vallée moyenne, dans la région des forêts-clairières marécageuses. C'est en ces solitudes, sur sa rive gauche, que le Ya-liao voit se dresser les restes d'une belle tour chame, encore assez bien conservée.

Le premier Européen qui la visita fut le malheureux Odend'hal, en 1904, quelques semaines avant son assassinat chez les *Sadet*; avec mon ami, M. Schein, chargé de mission médicale, nous fûmes les seconds à nous y rendre, en juillet 1906.

Les indigènes manifestent une grande répugnance à y conduire le voyageur. Entourant le monument d'un respect craintif et superstitieux, ils évitent avec soin de trop s'en approcher. Habituée, disent-ils, par un grand génie, *Yan-pron*, elle est funeste aux indiscrets. Le sort d'Odend'hal n'a fait que fortifier cette croyance, et l'on ne cessera de nous prédire que notre voyage aurait une fatale issue.

De Ban Mé-thuôt, résidence de la province du Darlac, il n'y a que deux routes conduisant au monument. La plus courte est celle qui se dirige sur Ban-don, centre laotien sur la Srépok

et dernière agglomération du plateau, située déjà en forêt-clairière. Cachée au milieu des bananiers et des manguiers, cette humble bourgade fut le premier emplacement du commissariat du Darlac (1899-1900). De Ban-don l'on continue ensuite vers le Nord au milieu de la forêt-clairière, inondée en saison des pluies, aride et desséchée en hiver, à peine coupée de quelques sentes étroites qui sont des pistes de bœufs sauvages, de cerfs ou d'éléphants.

Aux approches de Ban Huei-sup la forêt se séme de vastes marécages peu profonds, marquant probablement l'emplacement d'anciennes rizières.

Ban Huei-sup est une bien pauvre réunion de quelques huttes djaraï et laotIennes au milieu de cultures et de bananiers ; on compte cinq ou six maisons à peine au bord du Ya-sop (Huei-sup des Laotiens), profonde et rapide rivière, affluent du Ya-liao et qu'il faut traverser en radeaux à la saison des pluies. Sur la rive droite s'étend la forêt de plus en plus clairsemée, se présentant plutôt sous la forme d'un immense marais légèrement boisé au milieu duquel abondent cerfs, chevreuils et sangliers.

La tour chame est au milieu de cette région, à une huitaine de kilomètres au Nord de Ban Huei-sup ; la mince bande d'épaisse forêt qui borde le Ya-liao et au milieu de laquelle elle s'élève, la soustrait aux regards ; aucune route n'y conduit, et, sans guide, il nous aurait été impossible de la retrouver.

Le monument, situé par 200 mètres d'altitude et orienté vers l'Est, est un carré de cinq mètres de côté, présentant sur sa face orientale une sorte de vestibule d'accès de trois mètres d'avancée. Un arbre a poussé sur la cime de la tour et ses racines descendent le long de la paroi comme d'énormes serpents gris.

Dans l'intérieur, le sanctuaire forme une chambre carrée de trois mètres de côté. Le sol est recouvert d'un épais tapis de guano et nous en faisons fuir des centaines de chauves-souris affolées. La seule statue qui s'y trouve est un *linga* portant sculptée une tête mitrée et reposant sur sa cuvette à ablutions, le tout en parfait état de conservation. L'entrée du monument est en partie ruinée ; néanmoins, les inscriptions des deux montants de granit sont à peu près intactes. Deux ou trois morceaux de sculptures en briques, dont une tête de Nandin, gisent sur le sol. En arrière de la tour, se dresse le cône qui devait surmonter le faita et que le temps a jeté bas. En avant de l'entrée, trois petits *tumuli* marquent l'emplacement de quelques édifices secondaires dont il ne reste plus que des amoncellements de briques effritées. Quelques fouilles suffiraient probablement à mettre au jour d'intéressantes trouvailles.

Odend'hal a bien fait exécuter quelques travaux sommaires de débroussaillage, mais il n'a pas eu le temps de faire une étude sérieuse de la ruine. Quant aux inscriptions, on a pu



Fig. 4. — LA TOUR DE YAN PROÑ.

D'après un dessin d'Odend'hal.

sauver les estampages qu'en avait pris le malheureux voyageur : elles nous apprennent, dit M. Finot (1), que le temple fut érigé par le roi Jaya Simhavarman III à la fin du XIII^e siècle.

C'est à Ban Huei sup que s'embranche la seconde route par laquelle on peut arriver de Ban Mé-thuot ; de ce village la sente serpente dans l'Est pour atteindre le gros village djaraï de Plei Tali en arrière des collines du Tien-k'bang. Nous ne sommes plus qu'à deux jours des Sadet ; la forêt-clairière a cédé la place à l'épaisse brousse du Darlac central.

Interrogé sur la tour chame du Ya-liao, le chef me déclare qu'elle est habitée par un grand génie. Il connaît le nom de « Cham » et sait que des guerriers de ce nom ont élevé cette tour « il y a excessivement longtemps », alors qu'ils voulaient faire la guerre aux Sadet : une petite ville murée se groupait, me dit-il, autour du sanctuaire ; mais les Chams, battus, finirent par abandonner le pays. Où allèrent-ils ? D'où venaient-ils ? Le chef n'a là-dessus aucune idée : ses pères ne le lui ont pas dit. Tout ce qu'il peut ajouter, c'est que les Djaraïs étaient les premiers occupants de la terre ; ils vécurent longtemps en bons termes avec les Chams ; les disputes naquirent ensuite pour des questions de rizières.

Plei Tali est par 580 mètres d'altitude ; pour gagner Ban Mé-thuot, il faut filer à l'Est, puis au Sud, remonter sur les croupes ondulées du Darlac central, d'où se découvre l'immense plaine boisée de la Srépok ; pas une plaque claire n'indique la présence de cultures et la vallée plate s'enfonce vers le Mékong, bornée à l'horizon par la seule ligne bleue du ciel.

De Plei Tali par Plei Tung, Bun-dung, Ban Mé-wal, l'on atteint à nouveau Ban Mé-thuot dans la région la plus peuplée et la plus cultivée du Darlac.

HENRI MAITRE,

des Services civils de l'Indochine.

NOUVELLES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES EN ANNAM

Les restes de deux nouveaux sanctuaires chams viennent d'être découverts chez les Mois par le R. P. Jeannin. Nous extrayons des renseignements très précis et très intéressants qu'il nous fait parvenir les faits principaux qui suivent.

Les ruines de ces deux édifices se trouvent chez les Golar, groupe d'une vingtaine de villages de langue bahnar au S. de Kontum. Cette agglomération occupe une large plaine marécageuse de 10 kilomètres de longueur, dite de Ro-do, et située à près de 800 mètres d'altitude. Une petite rivière, le Mo-tong, sépare ces deux monuments, que les sauvages réunissent sous le nom de San Biā, « maison de la reine ».

Les deux emplacements sont situés sur un même axe E.-O., coupé par la rivière. Le sanctuaire O., éloigné du temple E. de 200 mètres, le domine ; car il est placé sur un petit mamelon de 20 mètres de hauteur. Il y a lieu de croire que nous sommes en présence d'un groupe unique, divisé postérieurement par la rivière.

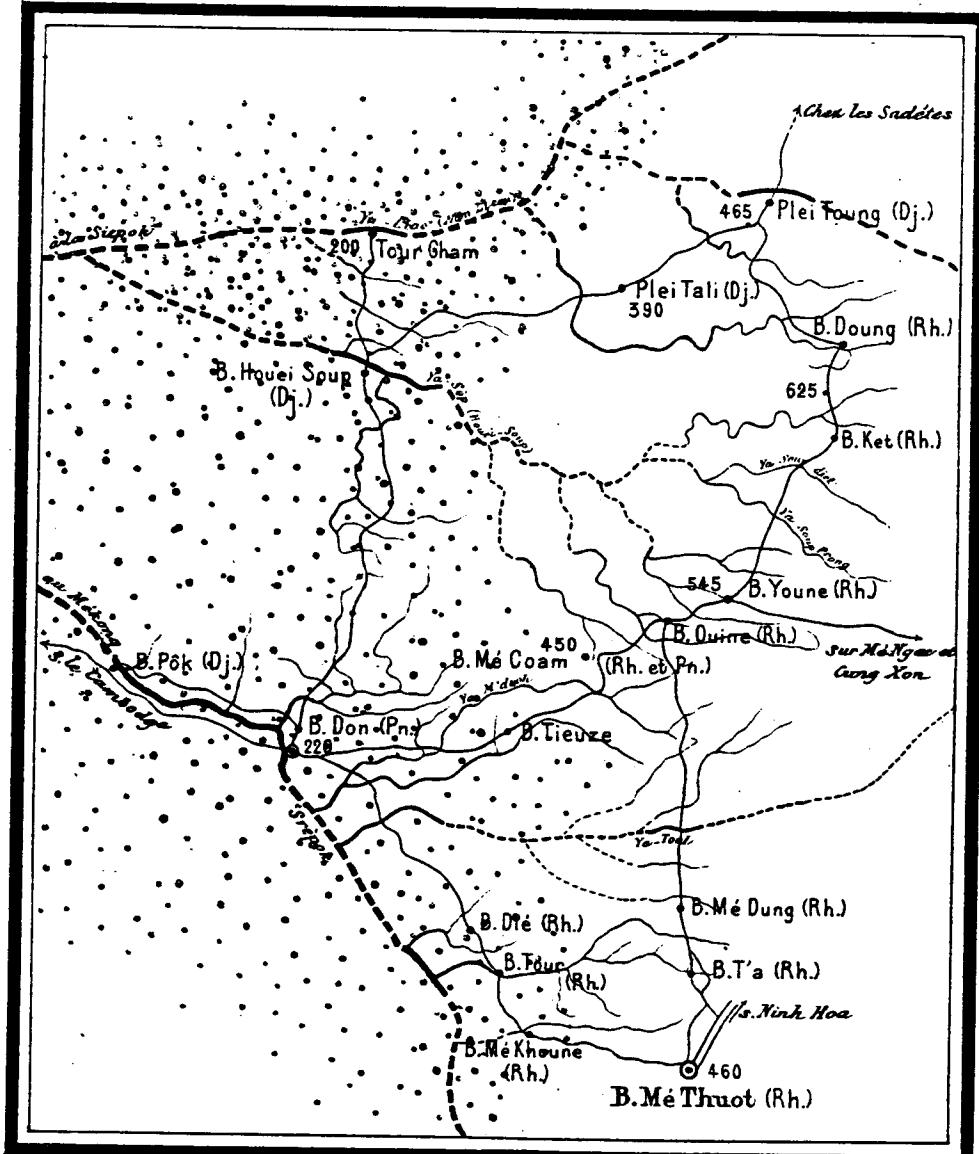
La section E. sur la rive droite du Mo-tong, comportait une tour ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de briques, haut de plus de 6 mètres, et envahi par la végétation. L'encadrement de la porte, tourné vers l'E., est seul resté debout, mais se trouve presque entièrement enterré. Un long bambou, passé dans les interstices des décombres, rencontre un objet qui rend un son métallique. Des deux enceintes concentriques, de 40 et de 20 mètres de côté, qui fermaient cette tour, la seconde seulement était construite en briques.

(1) *B. E. F. E.-O.*, IV, 1904, p. 554.

Itinéraire de Ban Mé Thuot à la Tour Cham

Levé en Juillet 1906 par M. H. Maitre

des Services Civils de l'Indo-Chine



Légende



Forêt clairière déserte (Dj.) Djarai (Rh.) Rhadé (Pn.) Phongs

Echelle 1: 500.000

5 10 15 20 25

50 Kilm

La section O., sur la rive gauche du Mo-tong, comporte un sanctuaire et une muraille de briques qui l'enveloppe ; tous deux sont à l'état de ruines. L'enceinte s'ouvrail à l'E. par une porte de pierre. En arrière de la tour se trouvent deux piédestaux de statues qui paraissent avoir supporté une cuve à ablutions indépendante.

Le R. P. Jeannin n'y signale l'existence d'aucune inscription ; mais il a trouvé dans l'angle S.-O. de l'enceinte de la section O. une intéressante statue de déesse.

• * •

En plus de cette découverte, nous avons à en signaler une autre qui n'est pas moins intéressante et qui est due aux habiles recherches de notre dévoué correspondant, le R. P. Durand.

Au village de Bái-hṛū, huyēn de Phú-cát, il a trouvé l'emplacement d'un groupe qui comportait une tour et un petit édifice ruinés avec enceinte, chaussée d'accès, et étang. Dans un pagodon, au bas de la colline, se voit une statue de roi, inscrite de simples invocations. Divers fragments intéressants ont été transportés à la mission de Bái an, à savoir : deux petites statues assises, tympans de fausse niche, deux têtes finement sculptées, un bas-relief représentant une figure endormie, diverses pièces décoratives et un fragment d'inscription.

En outre une intéressante statue qui provient des rizières de Lé-son a été transportée par les soins du R. P. Durand à la résidence de Qui-nhon.

Enfin la démolition d'un ancien magasin à riz à Qui-nhon a permis d'extraire quelques blocs chams employés par les Annamites comme fondations : ils paraissent provenir des tours de Hṛung-thṛan. Les plus intéressants, portant des frises de danseuses et d'animaux, ont été inventoriés par nous et doivent à cette heure être déposés à la Résidence.

H. PARMENTIER

BIBLIOGRAPHIE

Indochine

Capitaine JULIEN. — *Cours de langue annamite.* — Hanoi, F.-H. Schneider, 1906. 1 vol. in-8°.

Depuis quelque temps déjà, il ne se passe pas d'année sans qu'on édite quelque ouvrage nouveau sur la langue annamite. Les anciens ouvrages s'épuisent, et on les réédite. C'est un excellent signe. Nous commençons à comprendre que nous ne pourrons vraiment avoir une influence sur la population annamite que lorsque nous connaîtrons sa langue, et pourrons par là-même entrer en relation directe avec les gens qui nous entourent.

Le *Cours* du capitaine Julien est, dans l'intention de l'auteur, destiné aux débutants. « Ce petit ouvrage a l'avantage d'être précis et de citer, à l'appui de la règle énoncée, des exemples choisis avec le plus grand soin. Ces exemples tiennent lieu d'un vrai Manuel de conversation... Notre ouvrage épargne l'acquisition parfois fort onéreuse d'une bibliothèque complète, et a le particulier avantage de donner, en un seul livre, tous les éléments indispensables aux débutants. »

L'auteur s'est efforcé de réaliser son idéal. Mais je suis obligé de remarquer que les règles qu'il donne sont bien incomplètes. Il avoue lui-même que les règles de la syntaxe annamite sont nombreuses, « d'autant plus nombreuses que la place occupée dans la phrase par les mots annamites a une importance capitale, car elle fait ressortir la fonction grammaticale de ce mot. » L'ouvrage, dans sa partie didactique, aurait gagné à être complété et rédigé d'une manière plus serrée, plus concise, plus méthodique.

L'auteur a pris ses exemples surtout dans le langage populaire. — « Le langage populaire, écrit-il, a des expressions d'une force et d'un pittoresque qu'on ne soupçonne pas. » En cela je l'apprécie pleinement. C'est dans le langage du peuple, vivant et imagé, qu'il faut chercher des modèles, si l'on veut apprendre l'annamite tel qu'on le parle ; mais cette étude ne dispensera pas d'étudier les œuvres littéraires, dont le vocabulaire est si riche, et qui abondent aussi en images délicates.

Aux exemples du langage ordinaire, sont joints, en grand nombre, des proverbes et des chansonnettes. Par là l'ouvrage du capitaine JULIEN présente un grand intérêt pour le folkloriste. Mais nul n'ignore que, dans toutes les langues, les proverbes et les chansonnettes sont la partie de la littérature la plus difficile à saisir. Les proverbes annamites surtout sont d'une concision désespérante. On peut donc se demander si ce recueil de proverbes et de chansonnettes n'enlève pas au *Cours* du capitaine J. ce caractère d'ouvrage élémentaire que son auteur a voulu lui donner.

L'auteur a voulu « mettre fin, en la faisant connaître, à l'incroyable licence du langage commun, à cette perpétuelle litanie d'injures qui nous est servie (— pas à tous, grâce à Dieu ! —) dans la rue, au marché, chez nous-mêmes. » C'est un but d'ordre moral. Nous sortons donc de la grammaire. Pour m'en tenir à mon sujet, je remarquerai qu'il ne faut pas confondre la langue du peuple, pittoresque et imagée, colorée et vivante, avec le langage de la lie de la population, soldats, cuisiniers, filles publiques. On peut très bien savoir l'annamite, sans en étudier les expressions ordurières. Mais supposons qu'un auteur veuille les relever, pour le motif indiqué plus haut. Pourquoi alors les traduire d'une façon « approximative » ? Pourquoi « remplacer la crudité de plusieurs termes annamites par des mots d'une consonnance approchante ? » Une telle méthode est peu faite pour faire connaître ce que l'auteur veut divulguer. En

tout cas, de pareilles expressions deviennent des rébus, de vrais casse-tête chinois : elles sont peu faites pour servir d'exemples dans un livre destiné à des débutants.

L. CADIERE

Etienne AYMONIER et Antoine CABATON. — *Dictionnaire čam-français.* — (Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient, tome VII). Paris, Leroux, 1907, in-8°, 787 pp.

Ce nouveau dictionnaire est imprimé sur deux colonnes. Pour chaque mot, il donne l'écriture chame, dont les caractères ont été spécialement fondus par l'Imprimerie Nationale, la transcription d'après la méthode de l'Ecole française, légèrement modifiée pour quelques signes diacritiques exceptionnellement nécessaires, les points de contact avec les idiomes indochinois et surtout avec les langues malayo-polynésiennes, enfin la traduction française appuyée de quelques exemples de constructions grammaticales. Chaque fois que la filiation des mots paraissait incontestable et sans jamais verser dans l'arbitraire des rapprochements douteux, les auteurs ont relevé l'influence de l'hindouisme et de l'islamisme sur la langue sacrée en particulier ; les termes sanskrits et arabes sont rarement classiques, souvent désigurés et ont été introduits, ces derniers surtout, sous une forme adaptée du malais.

L'Introduction s'ouvre par une courte classification de la langue chame. Son vocabulaire, « dont le fonds est malayo-polynésien, est largement mêlé de mots apparentés à la plupart des tribus du Sud de la presqu'île. » Les prédications brahmanique et musulmane lui ont également apporté une assez grande contribution de termes sanskrits et arabes. D'autre part, à une époque plus récente, les rapports constants des Chams, soit avec les Khmères du Cambodge, soit avec les Annamites du Binh-thuân, et même, pour une plus faible mesure, leurs relations avec les Chinois, ont enrichi leur langue de mots dérivés plus ou moins de celles de ces peuples. Les emprunts faits au cambodgien sont, sans doute par suite d'une plus grande affinité, presque intégralement notés ; par contre, les emprunts faits à l'annamite sont encore trop insuffisamment relevés. Il serait, du reste, assez difficile, dans l'état actuel de la question, de savoir au juste, pour chaque cas particulier, de quel côté se trouve le créancier. Quand on aura pu dépouiller l'annamite, plus accessible que le cham, de tous les apports étrangers, le moment sera alors venu de savoir ce que ces deux langues se doivent mutuellement par suite du contact séculaire des deux peuples qui les parlaient.

Contrairement à l'opinion de HIMLY et du P. SCHMIDT qui en font un dialecte appartenant au groupe mōn-khmèr, les auteurs, à la suite du Dr KERN, rattachent plus directement le cham à la famille malayo-polynésienne : mais aujourd'hui que les derniers travaux du P. SCHMIDT ont établi que le mōn-khmèr appartient lui-même à la famille malayo-polynésienne, les deux opinions ne sont plus si contradictoires. Il n'en reste pas moins vrai que le cham est beaucoup plus près des langues proprement malaises, par exemple du kawi, que le mōn-khmèr.

L'écriture chame est un alphabet originaire du Sud de l'Inde, comme du reste les alphabets du Cambodge et de l'Insulinde. Mais je crois qu'on pourrait faire ici une remarque : tandis que l'écriture actuelle du Cambodge est restée sensiblement identique à la forme des inscriptions khmères, l'écriture des Chams a évolué dans le sens d'une forme cursive dont les linéaments, les courbes surtout, souvent à peine esquissés, prêtent parfois à confusion pour certaines graphies. Cependant, avec un peu d'attention, de pratique surtout, on arrive assez facilement à retrouver dans les formes modernisées la « racine » — si j'ose ainsi m'exprimer — des notations les plus anciennes. Je ne connais pas de meilleur terme de comparaison que les tableaux de HOLLE et ses 142 alphabets des anciennes et des nouvelles écritures indiennes (¹).

(¹) *Tabel van oud. en nieuw. indische alphabetten.* Batavia, 1882.

Il n'en est pas moins vrai que les formes modernes deviennent de plus en plus méconnaissables. Aussi est-ce avec un véritable regret que je n'ai pu découvrir et signaler aux auteurs qu'après l'impression de leur dictionnaire, un ancien manuscrit royal qui constitue actuellement le meilleur spécimen d'écriture cursive, et la relié, d'une façon très suffisante, aux caractères anciens des lapicides du Cambodge et du Champa. Ainsi les lettres *pa* et *sa* ne prêtent plus à confusion, les lettres *ga*, *la* et — plus rarement — *ta* se différencient entre elles, le *la* moderne en particulier, reprenant très sensiblement ses trois courbes classiques, le *dha*, le *tha* et même le *ba* ne risquent plus d'être regardés comme interchangeables ; toutes les lettres en un mot, ont un aspect plus personnel et des formes plus accentuées, qui rendent la lecture infinitiment moins hésitante.

Ce sont là du reste des réformes qui viendront nécessairement avec le temps, lorsque l'étude plus approfondie des Chams, de leur langue, de leurs manuscrits et de leurs monuments aura permis un travail vraiment définitif.

Le nouveau dictionnaire cham n'est pas encore, dans ma pensée, une édition « ne varietur » : il ne l'est pas davantage, je m'empresse de l'ajouter, dans la pensée des auteurs. Mais dans ce champ, assez circonscrit bien qu'à peine exploré, des études chames, il était de toute nécessité de forger le plus tôt possible un instrument de travail, qui est absolument indispensable aux premiers ouvriers qui en défricheront les recoins ignorés. C'est fait et bien fait. Grâce à la méthode rationnelle qui a présidé à sa composition, il sera facile de combler les lacunes de ce Dictionnaire et d'amasser, sans tâtonnements pénibles, les éléments d'une seconde édition que la collaboration autorisée de MM. AYMONIER et CABATON saura rendre définitive.

E. M. DURAND

Commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. — *Ethnographie du Tonkin septentrional* (d'après les études des Administrateurs civils et militaires des provinces septentrionales). — Paris, Leroux, 1906. 1 vol. in-8°

Le commandant de LAJONQUIÈRE a publié en 1904 un ouvrage sur l'*Ethnographie des territoires militaires*, qui a été ici même l'objet d'un compte-rendu détaillé (1). Dans ce nouvel ouvrage, il a repris et étendu aux provinces civiles limitrophes l'enquête commencée. La distinction purement administrative du Haut Tonkin en territoires militaires et provinces civiles ne correspond en effet à aucune distinction ethnique : et nous aurons l'occasion de dire que l'ensemble même du Haut Tonkin ne forme pas, à ce point de vue, une unité complète.

C'est la première fois qu'une publication aussi considérable est consacrée à l'ethnographie du Tonkin. L'étude de pareilles questions est toujours délicate, mais elle devenait ici particulièrement difficile, étant donné l'absence de documents indigènes d'une valeur réelle et surtout la grande variété des groupements disséminés sur toute l'étendue des provinces septentrionales de la colonie. On ne peut donc que féliciter l'auteur de s'être attaqué bravement à un problème aussi complexe. Il est vrai que le commandant de L. était bien préparé à une telle tâche par ses travaux d'archéologie et sa connaissance parfaite du pays. Aussi en est-il résulté un livre documenté, que liront avec profit les fonctionnaires et les officiers appelés à servir dans le Haut Tonkin, et qui intéressera aussi les ethnographes.

Sous la dénomination de « *Considérations générales* », un chapitre tout entier est consacré à l'exposition du milieu géographique, dans lequel évoluent les éléments ethniques étudiés, et dont la connaissance est indispensable pour bien comprendre son action ainsi que l'infiltration continue des populations du Sud-Ouest chinois à travers les frontières sino-annamites et la cause de leurs migrations.

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, v (1905), p. 199-207.

Ce sont tout d'abord des indications rapides sur les bassins, de l'ensemble desquelles il paraît résulter que celui du Fleuve Rouge d'une part, ceux du Si-kiang du Thaï-binh et des bassins côtiers d'autre part, constituent deux régions distinctes, non seulement au point de vue de leurs caractéristiques physiques générales, mais encore au point de vue de la répartition de leurs centres de population. Suivent quelques notions historiques, quelques généralités sur les événements politiques, dont la chronologie, bien résumée, nous explique l'existence : 1^o d'une région homogène où les tribus thaï sont réparties en 2 groupes, l'un chinoisé, l'autre annamitisé ; 2^o d'une autre région frontière proprement dite, qui a été envahie par des immigrants de races diverses, lesquelles ont dépossédé les Thaï et continuent à se former en groupes à tendances chinoisées nettement accentuées. Ainsi est reconstituée la suite des événements qui amenèrent les groupements ethniques de la haute région tonkinoise à leur état actuel. Ces derniers sont répartis en cinq grands groupes, à savoir : les Thaï, les Mường ou Mon, les Mán, les Mèo et les Lolo. Cette classification assez naturelle résulte de leur superposition dans cet ordre aux différentes altitudes. Chacun de ces groupes est examiné séparément et est l'objet d'une monographie très détaillée, dans laquelle sont copieusement indiqués les caractères sociologiques, surtout ceux ayant trait à la vie matérielle, sans qu'aient été négligées pour cela les principales indications sur la vie « psychique, familiale et sociale ». De plus, à cause de la hiérarchie de prestige et d'influence exercés sur les groupements précédents par les Chinois et par les Annamites, ces derniers sont étudiés en premier lieu et séparément. A chaque groupe sont rattachées leurs nombreuses variétés, dont quelques-unes sont décrites avec beaucoup de soin. Tel est le cas des Hak-ka pour les Chinois, des Thò pour les Thaï, des Mán-còc pour les Mán, et des Lolo proprement dits pour le groupement du même nom. Enfin une notice très courte nous renseigne sur les Pa-teng, petit groupe vivant avec les Mán sur les hauteurs séparant le Fleuve Rouge de la Rivière Claire ; sur les Keu-lao, petit groupe de quelques familles habitant dans le secteur de Đong-văñ ; et sur les Lao-ti⁽¹⁾ : on désigne sous ce nom des indigènes, groupés au nombre d'une vingtaine, dans un hameau du secteur de Hoang-su-phí.

Bien que l'auteur nous avertisse que cet ouvrage n'est « que le résumé des travaux fournis par les Chefs des circonscriptions civiles et militaires, auxquelles il a joint ses notes et ses observations personnelles », il est aisément de se rendre compte que ces dernières n'en constituent pas moins une partie importante. En dehors des considérations générales déjà citées, nous mentionnerons les données sur l'origine et sur les migrations des Hak-ka, des Mán ou Yao, des Mèo, des Lolo, et plus spécialement sur celles du grand groupe thaï, qui est le mieux traité. Pour les Mường, il est dit que « par leurs caractères physiques comme par leur vocabulaire, ils paraissent très proches parents des Annamites ». Les représentants de ce groupe nous ont semblé au contraire ressembler beaucoup aux Thaï noirs de la Rivière Noire et aux Thaï-nura du Yun-nan⁽²⁾. Les données anthropométriques sont presque identiques. Le Mường est plutôt brachycéphale comme ces derniers et non dolichocéphale comme l'Annamite ; il est surtout plus trapu, mieux musclé et plus vigoureux que celui-ci. Il est vrai cependant que leur langage n'a aucun rapport avec la langue thaï, tandis qu'il contient de nombreux mots annamites légèrement altérés par une prononciation différente. Mais cette seule considération n'est point suffisante pour conclure à une parenté d'origine entre les Mường et les Annamites. Aussi, jusqu'à plus ample informé, croyons-nous plus exact de rattacher ces indigènes au grand groupe thaï.

(1) La-ti, d'après le commandant BONIFACY, qui a consacré une étude à cette peuplade dans le présent numéro, p. 271-278.

(2) La vérité paraît être que le mot thaï *mường*, « tribu », appliqué presque indistinctement par les Annamites aux diverses races de la Haute Région, désigne en fait des groupements fort hétérogènes et d'origines fort diverses.

En terminant, qu'il nous soit permis de regretter avec l'auteur lui-même l'omission à peu près absolue de tout ce qui a trait à l'anthropologie ainsi que l'insuffisance de la description ethnologique et de l'enquête linguistique. Ces lacunes ne laissent pas que d'être grosses de conséquences, puisque sans elles il est pour ainsi dire impossible de répartir avec certitude les divers groupements ethniques et de leur assigner leur véritable place. Les renseignements sur les mœurs, coutumes, etc., n'ajoutent que peu de choses à ceux que l'on trouvait déjà dans l'*Ethnographie des territoires militaires* du même auteur. Nous ajouterons que la bibliographie et les conclusions laissent également à désirer ; elles auraient pu être plus complètes et mieux précisées. Ces remarques faites, nous disons avec plaisir qu'il faut louer le commandant de LAJONQUIÈRE d'avoir su grouper d'une façon judicieuse les multiples tribus de la haute région, de nous avoir intéressés à leur provenance, à leurs migrations, et d'avoir dressé avec beaucoup de clarté la carte ethnographique du Tonkin. Il nous reste à souhaiter que cette étude soit continuée méthodiquement et généralisée à toute l'Indochine et même aux contrées limitrophes qui rentrent dans le système ethnographique du Nord de l'Indochine, c'est-à-dire la Birmanie, les Etats Shans birmans et chinois, et les provinces méridionales de la Chine ; comme nous l'avons montré dans notre notice ethnographique sur les principales races du Yun-nan et du Nord de l'Indochine, la plupart des familles indochinoises, venues de régions plus ou moins éloignées, ont la majorité de leurs représentants dans les pays voisins. Pareil travail s'impose donc, car les publications consacrées jusqu'ici aux questions d'ethnographie indochinoise ou bien sont incomplètes et partielles comme celle-ci, ou bien trahissent trop d'inexpérience. Il faudrait que ce travail fut confié à un ethnographe tout à fait qualifié, qui ne négligerait aucun des moyens d'investigation, entre autres les mensurations anthropométriques et les données linguistiques, pour nous donner enfin, si possible, la solution des problèmes ethnographiques de l'Indochine.

Dr GAIDE

P. SILVE, lieutenant d'Infanterie coloniale. — *Etude de la langue tai. Grammaire thô.* — Hanoi, F.-H. Schneider, 1906 ; in-8°, IV-115-III pp.

On sait que les Thô de la haute région du Tonkin parlent un dialecte thâi. Nous n'avions jusqu'ici aucune étude sérieuse sur ce dialecte, en dehors de l'ouvrage du capitaine — aujourd'hui colonel — DIGUET (1). Encore ce travail, dont le principal mérite est de contenir une étude de l'écriture thâi (2), mais qui est gâté par son indéfendable système de transcription (3), avait-il pour objet le dialecte parlé par les Thâi de la Rivière Noire, qui diffère assez sensiblement de celui des Thô du Haut Tonkin. La grammaire du lieutenant SILVE comble ainsi une regrettable lacune, et nous en annonçons avec d'autant plus de plaisir l'apparition qu'elle se recommande par de sérieuses qualités.

Le lieutenant S. n'a pas prétendu faire œuvre de linguiste. Eliminant toute question de comparaison entre le dialecte thô et les autres dialectes thâi, et a fortiori entre la langue thâi et les langues apparentées, il s'est borné à nous présenter, dans les cadres qui nous sont le plus familiers, les principaux faits grammaticaux du dialecte thô : « Pour la commodité pédagogique, dit-il (p. 24), nous appliquerons au thô les catégories grammaticales auxquelles

(1) *Etude de la langue tai...*, par Edouard DIGUET, capitaine d'Infanterie de Marine. Hanoi, F.-H. Schneider, 1896 ; in-4°, II-192-IV pp.

(2) Les Thâi de la Rivière Noire connaissent en effet une écriture alphabétique, tandis que les Thô du Haut Tonkin ne se servent plus que des caractères chinois.

(3) Ce système, que l'auteur a également appliqué dans sa *Méthode d'enseignement mutuel franco-annamite* (Hanoi, Schneider, 1894), consiste à écrire chaque mot « comme un mot français qui se prononcerait de la même manière ».

nous sommes habitués, bien que cette division ne corresponde pas à la réalité. Nous n'entendons pas dire, par exemple, que les Thôs aient des genres, des articles, etc., au sens grammatical du mot ; mais nous voudrions seulement montrer de quelle manière ils expriment les idées que dans notre langue expriment les genres, les articles, etc. » Peut-être M. S. n'a-t-il pas su toujours éviter les dangers que présente cette méthode, et, par exemple, dans le chapitre *Du genre dans les noms* (p. 26-28), n'a-t-il pas bien distingué l'idée de « genre » de celle de « sexe ». Il faut dire aussi, — et c'est le reproche le plus grave que nous ayons à adresser à M. S. —, que si des notions relatives à la construction de la phrase sont disséminées çà et là, et si, en les rassemblant, on peut arriver à se faire une idée assez claire de la syntaxe thô, nulle part cette question n'a été traitée d'ensemble et pour elle-même : c'est là une partie que M. S. devra ajouter à son manuel, au cas où une nouvelle édition en deviendrait nécessaire, dût-il le faire au détriment du médiocre historique de l'expansion de la race thâï qui sert d'introduction à l'ouvrage. En somme, cette grammaire, fort claire, bien divisée, assez complète, riche d'exemples et d'exercices, rendra bien les services que l'auteur en attend et sera d'une incontestable utilité pédagogique. Nous féliciterons particulièrement l'auteur d'avoir compris qu'à cette langue, qui n'a pas encore de système consacré de romanisation, il importait dès l'abord de donner une transcription rationnelle et cohérente. M. S. a pris comme base de la sienne le *quōc-ngū*, c'est-à-dire le système généralement employé en Indochine pour la transcription de l'annamite : mais il en a soigneusement éliminé les anomalies, en s'inspirant des propositions du Congrès de Hanoi de 1902. Grâce à cette méthode, son ouvrage fournira aux linguistes des matériaux immédiatement utilisables.

M. S. nous promet un *Lexique français-thô*. Souhaitons qu'il ne nous en fasse pas trop longtemps attendre l'apparition.

CL. E. MAITRE

Commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. — *Le Siam et les Siamois*. — Paris, A. Colin, 1906; in-8°, 358 pp.

Le livre du C^t de L. n'est que la relation d'un voyage circulaire dans la vallée de la Ménam, de Bangkok à Bangkok : mais elle est bourrée d'observations et de renseignements qui ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur et écrite avec un naturel et une sincérité qui le charment. Ayant, au moins au début, pour compagnon de route, l'un des hommes les mieux avertis des choses de l'Indochine, M. FINOT, rompu lui-même aux longues pérégrinations dans ce pays et à l'inventaire de ses richesses archéologiques, initié enfin à la langue siamoise, notre collaborateur a su tirer parti de tous ses avantages : l'abondance et la sûreté de sa documentation mettent immédiatement son petit livre hors de toute comparaison avec les effusions descriptives et hasardeuses des simples touristes. A ses impressions de chaque jour servent de pierre de touche, comme il est le premier à s'en rendre parfaitement compte, ses conversations, ses lectures, les souvenirs de son séjour antérieur au Siam, de ses voyages au Cambodge et au Laos, voire même à Java. Sur cette trame solide viennent se broder les incidents de sa route, toujours choisis parmi les traits caractéristiques de la vie de la contrée et toujours contés avec verve et bonne humeur. Quelques petites erreurs ne se relèvent que dans les chapitres consacrés au crochet que nos voyageurs firent en Birmanie, de Raheng à Moulmein et Rangoon : évidemment le terrain anglo-indien est moins familier au C^t de L. que le versant oriental de la péninsule, et cela se sent aussitôt dans les détails, en dépit de son extrême souci de l'exactitude (¹). Mais au Siam, il est comme chez lui et sur le fond verdoyant du paysage, il

(¹) Par exemple p. 208-9, lisez *dâk-bungalow* (*dâk-banglā*), « maison de poste » : *chau-kidâr*, « gardien » ; la valeur de la roupie fixée, en note, *ibid.*, par confusion avec la piastre, à 2 fr. 80 et p. 277 à 1 fr. 40, tourne en réalité autour de 1 fr. 60, etc.

nous peint d'une touche sûre tout le bariolage d'humanité qui peuple la riche vallée, depuis l'humble couli ou batelier jusqu'aux plus hauts fonctionnaires siamois, en passant par les marchands chinois et sans oublier les bonzes.

A. F.

Sir Frank SWETTENHAM. — *British Malaya*. — Londres, John Lane, 1907. 1 vol. in-8, XIII-345 p., ill.

L'Angleterre possède aujourd'hui dans le détroit de Malacca ou dans la péninsule malaise les deux îles de Pinang et de Singapore et les trois territoires continentaux de Wellesley, Bindings et Malacca. A ces établissements communément appelés *Etablissements du Détroit (Straits Settlements)* et placés sous l'autorité unique d'un Gouverneur, il convient d'ajouter les quatre Etats de Pétrak, Selangor, Negri Sambilan et Pabang, groupés sous l'hégémonie britannique en une *Fédération des Etats Malais*, sans parler enfin des Etats de Johore et de Trengganu, plus ou moins protégés de l'Angleterre. Ce sont les progrès de cette influence anglaise dans la presqu'île de Malacca, que Sir Frank SWETTENHAM a voulu marquer dans son dernier livre sur la *Malaisie britannique*.

Nul ne semblait mieux qualifié que lui pour mener à bien ce travail. Sir Frank SWETTENHAM a passé plus de 50 ans dans la péninsule malaise, où il a même occupé les postes les plus élevés; il a été en effet Résident Général de la Fédération des Etats Malais et Gouverneur des Etablissements du Détroit. De plus, il unit à une érudition très vaste et bien informée un esprit critique généralement très sûr et s'exprime dans une langue d'une élégante sobriété.

A première vue, le plan de son ouvrage séduit par sa simplicité et sa clarté. Après un rapide tableau de l'aspect général des établissements anglais du Détroit (Ch. I), il retrace à grands traits les débuts de l'histoire de Malacca, de Pinang et de Singapore (Ch. II, III et IV), jusqu'au jour où, en 1825, ces trois établissements isolés formèrent ensemble une Présidence rattachée à l'Inde. Les chapitres V et VI nous conduisent de 1825 à 1875, époque à laquelle l'anarchie persistante des Etats Malais voisins des possessions anglaises obligea le Gouvernement britannique à intervenir dans le règlement de leurs affaires intérieures.

Le chapitre suivant (Ch. VII) est consacré tout entier à une étude ethnographique des Malais; il semble qu'en introduisant dans son développement cette sorte de coupure, l'auteur ait tenu à marquer aussi nettement que possible la différence des deux périodes (avant et après 1874). A partir de 1874 en effet, le Gouverneur, Sir Andrew CLARKE (Ch. VIII), installe des résidents dans les Etats de Pétrak et de Selangor. Toutefois ces fonctionnaires anglais sont assez mal vus par les indigènes: l'un d'eux, celui de Pétrak, est assassiné (Ch. IX) et, malgré le succès d'une expédition de représailles, les Anglais sont obligés de modifier leur politique. Cette évolution du système des résidences, dont Sir Frank SWETTENHAM nous montre (Ch. X et XI) avec d'autant plus de soin les différents étapes qu'il y joua lui-même un rôle très actif, conduit les résidents à s'occuper très attentivement de la prospérité économique des Etats qu'ils aident à administrer et les amène à jeter les bases d'une *Fédération* placée sous la dépendance directe d'un Résident Général et la haute autorité du Gouverneur des Etablissements du Détroit (Ch. XIII). Puis, afin de rendre plus sensibles encore les progrès de l'évolution qui fit passer les Etats Malais de l'anarchie et de la misère à l'ordre et à la prospérité, l'auteur établit (Ch. XIII) une comparaison des Etats Malais fédérés avec ceux qui ne font point partie de la Fédération; et il termine son ouvrage (Ch. XIV) par des considérations générales sur l'influence heureuse que le développement de cette fédération a eue sur la situation générale des possessions anglaises de la péninsule.

Cependant, à l'examiner d'un peu plus près, ce plan, en apparence si bien ordonné, n'est peut-être pas inattaquable. Le chapitre VII sur les Malais ne paraît pas très bien placé au milieu

du livre. Il eût été mieux à sa place tout au début, dans une sorte d'étude géographique d'ensemble sur le pays; étude qui manque d'ailleurs, car on ne saurait vraiment considérer comme suffisantes pour donner une idée de la péninsule malaise, les dix pages consacrées dans le premier chapitre à la description de Pinang, Malacca et Singapore. Pourquoi aussi, dans le chapitre II, après avoir suivi l'histoire de Malacca jusqu'en 1824, revenir de deux siècles en arrière, et reprendre cette même histoire de Malacca d'après un auteur espagnol (Godinho de Eredia qui écrivait en 1615? Sir Frank SWETTENHAM nous laisse entendre (p. 19) que c'est parce que le manuscrit de Godinho de Eredia n'a été connu qu'en 1861; de la même façon qu'il nous invite à penser que, s'il a attendu pour nous parler des Malais d'être arrivé dans son récit à l'année 1874, c'est parce qu'à sa connaissance, aucun ouvrage n'avait été publié avant cette date sur les populations de la péninsule (p. 155). Il faut noter d'ailleurs que cette affirmation n'est pas très exacte, car bien avant 1874, le *Journal of the Indian Archipelago and Eastern Asia* avait publié un grand nombre d'articles de LOGAN sur ce sujet, sans parler des travaux analogues de John CRAWFURD, HORSFIELD, LEYDEN, James LOW, etc.

Toutefois, il y aurait quelque injustice à insister davantage sur une ou deux tâches légères d'un ouvrage qui se recommande à tant de titres à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la politique coloniale. Il faut lire en particulier les pages (57 à 59, 85 sqq.) que Sir Frank SWETTENHAM consacre aux conséquences funestes qu'eut pour le prestige de l'Angleterre la politique stupide et lâche de la Compagnie des Indes orientales à l'égard du Roi de Kedah ou du Sultan Tunku Ali; les chapitres VIII et IX, où il marque les débuts de l'intervention anglaise dans les affaires des Etats Malais de l'Ouest; et surtout la dernière partie de son livre (p. 216 sqq.), où, retracant les voies qui ont été suivies depuis 50 ans par la politique anglaise, il indique que le seul moyen d'assurer la prospérité du pays, c'est de continuer, comme on le fait depuis plusieurs années déjà, à se préoccuper par dessus tout des intérêts particuliers aux populations malaises (« n'oublions pas, dit-il, que les Malais sont les gens du pays, « *the people of the country* ») et à faire un appel constant à leur collaboration, à leur coopération effective.

Entre autres indications intéressantes, on trouvera dans ces derniers chapitres des renseignements précieux sur les progrès très rapides des Etats Malais depuis qu'ils sont placés en quelque sorte sous le protectorat anglais. En moins de 15 ans, leur population a plus que doublé : elle a passé de 424.000 en 1892 à 860.000 en 1905. Quant aux progrès économiques, les voici résumés dans un tableau qui se passe de commentaires :

ANNÉES	BUDGET		COMMERCE	
	Recettes	Dépenses	Importations	Exportations
1875.	409.594	436.872	»	»
1880.	881.910	794.944	2.231.048	1.906.952
1885.	2.208.709	2.261.954	8.667.425	9.691.786
1890.	4.840.065	5.257.275	15.443.809	17.602.095
1895.	8.481.007	7.582.555	22.653.271	31.622.805
1900.	15.609.807	12.728.950	58.402.581	60.561.045
1905.	25.964.693	20.750.595	50.575.455	80.057.654

Cette prospérité est due en grande partie aux Chinois qui ont fourni le plus souvent les bras et les capitaux. Elle a eu pour résultat indéniable d'accroître davantage encore la prospérité

des Etablissements anglais du Détriot et en particulier de Singapore, qui, à peine peuplée de 150 habitants en 1819, en compte aujourd'hui 250,000 et se place, par le tonnage de son commerce maritime, au 8^e rang parmi les grands ports du monde.

H. RUSSIER

William SKEAT and Otto BLAGDEN. — *Pagan Races of the Malay Peninsula.* — Londres, Macmillan and C^o, 1906 ; 2 vol. in-8, 724 et 835 p.

L'ouvrage considérable de MM. SKEAT et BLAGDEN est suivant leur propre définition, une très vaste compilation de tout ce qui a été écrit sur les populations païennes de la péninsule malaise. Mais il faut s'empresser de reconnaître que c'est mieux encore qu'une très bonne compilation ; car c'est surtout sur place que les auteurs ont étudié leur sujet, et ils ont apporté une compétence et un esprit critique remarquables dans l'utilisation des sources qu'ils ont consultées.

Ce qu'il faut louer tout d'abord dans cet ouvrage, c'est la bibliographie, complète et solide, qui est placée au début du tome 1 (p. XXV-XL), bien que le classement adopté, l'ordre alphabétique, ne soit certainement pas le meilleur. Puis vient (p. 1 à 16) une bonne introduction, où les auteurs ont résumé les principaux caractères géographiques généraux de la péninsule, soulignant en particulier l'influence de la « péninsularité » et du climat sur la faune et la flore, de la flore sur la faune ou même de l'une et de l'autre sur les populations indigènes. Il y a là d'excellentes indications anthropo-géographiques.

L'ouvrage est divisé en 4 parties : *Races, Coutumes, Religions, Langages.*

Les races étudiées sont les « races païennes » (par opposition avec les populations musulmanes) de la péninsule malaise. Les auteurs avaient songé tout d'abord au titre de « races sauvages » puis il leur a paru, avec raison, que le qualificatif de « païennes » permettait une distinction plus nette, et c'est pourquoi ils l'ont adopté. Ils se sont attachés surtout à déterminer aussi exactement que possible les 3 races païennes différentes qui se partagent la péninsule malaise :

1^o Les *Semang* ou *Negrillos*, de taille plutôt petite (1 m 49 pour les hommes, 1 m 40 pour les femmes), caractérisés par leur cheveux crépus, leurs yeux ronds et brillants, et qui sont, en même temps que la race la plus noire, la plus développée et la plus nettement nomade de toutes celles qui habitent la presqu'île ;

2^o Les *Sakai*, légèrement plus grands que les *Semang*, d'apparence ordinairement émaciée, aux cheveux onduleux, et rappelant, malgré leurs yeux aux paupières étroites et demi-clos, certains traits de leurs ancêtres dravidiens ;

3^o Les *Jakun*, population malaise aborigène, assez difficile d'ailleurs à distinguer des deux races précédentes, avec lesquelles elle s'est souvent mêlée, mais caractérisée cependant par la couleur plus claire de la peau, les cheveux frisés et une taille plus élevée, quoique très petite encore (1 m 54).

MM. SKEAT et BLAGDEN nous donnent sur chacune de ces trois races des renseignements très complets, dont la variété apparaît à la simple énumération des chapitres : nourriture, vêtements, habitation, chasse et pêche, moyens d'échange, armes, cultures, arts et métiers, arts décoratifs, organisation sociale, rapports avec les autres races, coutumes et croyances relatives à la naissance, à l'âge mûr, au mariage, aux funérailles, musiques et fêtes, religion naturelle et superstitions populaires, situation actuelle et avenir des dialectes locaux, leurs relations avec les autres langues. En outre, un grand nombre d'appendices, d'index, de vocabulaires, de notes, de dessins et surtout de photographies bien choisies (plus de 200) viennent très heureusement compléter cette « encyclopédie » ethnographique de la péninsule malaise et en font un instrument de travail de premier ordre.

Il faut noter en terminant que M. SKEAT craint la disparition trop rapide de ces races intéressantes. Quand elles vivaient sous la menace constante de persécutions de la part des populations malaises, converties à l'islam, elles conservaient du moins, réfugiées dans la montagne, l'individualité de leur race. Mais depuis que ces différents peuples sont devenus protégés anglais, ils n'ont que trop de tendance à se laisser absorber par les autres populations au milieu desquelles ils vivent, et à perdre, avec leur langage et leurs coutumes, leur honnêteté et leur sincérité. Et M. SKEAT conclut ainsi : « Peut-être est-il trop tard aujourd'hui pour enrayer définitivement cette évolution et n'existe-t-il plus que des palliatifs. Encore faut-il recourir à ces palliatifs : encourager en particulier par tous les moyens l'étude attentive de la langue et des mœurs indigènes par les officiers anglais, développer l'initiative de nos protégés en favorisant leurs propres procédés agricoles ou industriels. De cette façon, on pourra arriver à sauver la classe la plus intéressante de la population : celle des paysans accoutumés aux difficultés et aux luttes de la jungle et de la mer. » Paroles dont d'autres peuples colonisateurs peuvent faire leur profit.

H. RUSSEIR

Inde

S. LÉVI. — *Le Népal, étude historique d'un royaume hindou*, vol. II. — (Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'Études, t. XVIII). Paris, E. Leroux, 1905 ; in-8°, 410 p., avec 25 illustrations.

Le second volume du Népal de M. S. LÉVI tient toutes les promesses du premier (1). Il se compose de trois parties. La première est consacrée au culte. Nous passons tour à tour en revue les diverses sortes de monuments religieux depuis les vieux *stūpa* jusqu'aux temples hindous modernes, sans oublier les « pagodes » qui font l'originalité de l'architecture du pays. En même temps que les monastères bouddhiques, l'auteur nous en présente les singuliers habitants ; combien ils ont dégénéré de leurs prototypes, le seul fait qu'ils grouillent en famille dans leurs *vihāra* sordides le fait assez mesurer. Puis défilent devant nous les fêtes, sacrifices ou processions, avec leurs incidents gracieux ou grotesques, sanglants ou orgiaques. Partout nous retrouvons le même mélange d'informations précises et d'observations pittoresques que nous avons déjà signalé.

La seconde partie, de beaucoup la plus considérable (p. 61-305), traite de l'histoire du Népal, depuis les origines jusqu'à nos jours. Tous les genres de documents y sont mis à contribution : mentions littéraires, vieilles chroniques royales, inscriptions, monnaies, colophons des manuscrits, relations des voyageurs et annales des peuples voisins, tous les textes sont passés au crible de la critique et rigoureusement confrontés. Les quelques faits solides qui résistent à ce sévère examen sont acquis à l'histoire. Comme toujours, le charme de la forme dissimule pour les profanes lénorme somme de travail que suppose le fond. La période moderne, avant, pendant et après la conquête gourkha, n'est d'ailleurs pas moins intéressante que l'ancienne. Cette dramatique série de coups d'Etat et de massacres nous est contée avec une verve entraînante. On goûtera toutefois la réserve diplomatique des dernières lignes.

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, v (1905), p. 207.

Le chapitre suivant et dernier, rempli par le récit des deux mois que l'auteur a passés au Népal, nous l'explique. Il convient de ne toucher que discrètement aux petits travers d'hôtes dont on n'a eu qu'à se louer. Si le passe-temps favori des mahârâjas est de s'assassiner ou de s'exiler entre eux, cela n'ôte rien à leurs qualités d'hommes du monde. Le premier ministre actuel n'était, lors du passage de M. S. L., que général en chef; son prédécesseur est à présent en villégiature forcée à Bénarès. La presse de l'Inde a fait plus de bruit que de raison autour d'une conspiration qu'il aurait ourdie pour assassiner son frère et remplaçant, quand celui-ci dut se rendre au fameux *darbar* de Delhi. Ce sont là jeux de princes. L'important, pour ce qui nous occupe, est que tous deux aient fait à l'indianiste français le meilleur accueil. Il faut lire dans son carnet de séjour comment ses talents de poète en sanskrit lui ouvrirent peu à peu toutes les portes; aucune ne se referma. C'est à ces dons personnels de sympathie qu'il doit le succès de sa mission, attesté par les deux volumes déjà parus, et que confirmera bientôt le troisième par l'exposé détaillé de sa moisson d'inscriptions et de manuscrits. Nous comprenons à le lire qu'il ait pu si vite la faire si abondante. Le pandit HARAPRASAD CASTRI, qui visita l'année suivante la vallée, trouva le souvenir de notre compatriote encore vibrant dans la mémoire des Népalais: « Son nom, nous écrivait-il, leur fondait littéralement dans la bouche. »

A. F.

Archæological Survey of India. Annual Report, 1903-04. — Calcutta, 1906. In-4°, X-324 p., 72 pl. ·

Le second volume de la nouvelle série de Rapports édités par M. J. H. MARSHALL ne sera pas moins bien accueilli que le premier. Il n'a pas dépendu de l'éditeur que le contenu n'en fut pas plus sensationnel: la tenue de l'ensemble reste excellente. Le travail de « conservation » se poursuit de façon fort judicieuse, presqu'entièrement limité qu'il est aux monuments musulmans modernes. Quant aux découvertes, il faut compter avec le hasard des circonstances qui donnent grasse ou maigre moisson. L'intérêt se concentre pour cette année 1903-4 sur les trouvailles faites à Basârh, sur l'emplacement de l'ancienne Vaiçâli, par M. le Dr T. BLOCH. Il ne s'agit encore que de quelques tranchées, précédant un déblaiement systématique qu'on nous promet de saison en saison: et déjà ce petit effort préliminaire a été récompensé par la mise au jour d'environ 720 sceaux d'argile des IV-Ve siècles, portant plus de 1.100 empreintes laissées par des cachets de personnages royaux, de fonctionnaires, de fondations religieuses, de corporations ou de simples particuliers. Le déchiffrement de toutes leurs devises, qu'est-ce, sinon de l'épigraphie? Et, M. M. est forcé d'en convenir lui-même, c'en est encore que l'article suivant de M. T. BLOCH sur *Les grottes et les inscriptions de la colline de Râmgârh*. L'excellente étude de M. J. Ph. VOGEL sur des *Sculptures bouddhiques provenant de Bénarès* a également une tournure non moins épigraphique qu'iconographique. Cependant l'éditeur a tenu à distinguer sous une rubrique spéciale une partie « *Epigraphy* », à laquelle MM. PISCHELL, HULTZSCH et LÜDERS ont collaboré. M. J. Ph. VOGEL y publie, outre une charte sur cuivre du Chamba, une très utile revue des *Sculptures inscrites du Gandhâra*, qui fait d'autant plus regretter que ses fouilles de Chârsadda aient dû être interrompues. La note gaie est fournie dans ce grave recueil par les bonshommes birmaus solennellement reproduits et décrits par M. TAW SEIN Ko (1).

A. F.

(1) Nous recommandons notamment pour l'amusement des enfants et même des grandes personnes la série de soldats, d'armes à feu et de bateaux de guerre figurés sur la planche LIV, à titre de « contribution à l'histoire militaire et navale d'une période encore indemne de la vapeur, de l'électricité et des canons Krupp ».

A. GUÉRINOT. — *Essai de bibliographie Jaina*. — (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'Etudes, t. XXII). Paris, Leroux, 1906 : in-8°, XXXVII-568 pages, 9 planches hors texte.

L'objet principal de cet *Essai*, nous dit M. G., est de servir d'introduction à un catalogue des auteurs et ouvrages jainas. Il comprend 852 numéros, et M. G. peut à juste titre se flatter d'avoir évité que les lacunes, s'il en reste, soient nombreuses ou importantes : ont été laissés de côté, de propos délibéré, les articles s'adressant trop uniquement au grand public : les comptes-rendus critiques sans portée générale et une forte partie des publications indigènes, dont on retrouvera sans doute un grand nombre dans le catalogue futur. M. G. se félicite d'avoir établi sa bibliographie « d'après un plan méthodique, le seul applicable, si je ne m'abuse, dans un travail de ce genre » : s'il se trouvait un critique mal intentionné pour penser que l'auteur s'abuse, il serait désarmé à la vue, et à l'user, d'un sextuple index établi sur un plan excellent, qui rend la recherche extrêmement aisée : peu importe dès lors, par exemple, qu'un article relatif à une question grammaticale se trouve par hasard égaré sous la rubrique *Poétique et Métrique* (no 186), ou que la rubrique *Histoire* comprenne un livre cité à propos d'une légende et d'une statue (no 747). Le principal est que l'ouvrage soit mentionné, et avec lui son intérêt au point de vue jaina, et qu'on le retrouve facilement⁽¹⁾. Tel qu'il est, cet « *Essai* », ainsi que l'auteur l'appelle modestement, fait heureusement augurer du « Catalogue » annoncé. — Pourquoi y avoir ajouté une introduction, point mauvaise en soi, mais trop peu originale pour s'adresser au même public que le livre ? Si M. G., en même temps qu'il travaillait utilement pour les savants avertis, tenait à éclairer les débutants, il lui était facile de renvoyer par exemple à tel article de la *Grande Encyclopédie*, dont il semble s'être si bien souvenu en écrivant son introduction.

J. BLOCH

Dr L. GOUZIEN. — *Manuel français-anglais-tamoul à l'usage du médecin*. — Paris, Imprimerie Nationale, 1904 ; in-8°, XII-231 p.

M. G. présente son « *Manuel* » comme le troisième volume d'une série de guides polyglottes à l'usage du médecin ; mais ne nous y trompons pas : une moitié à peine du livre est d'intérêt spécial. Et le reste forme une introduction au tamoul *parlé*. Je ne dis pas au tamoul *vulgaire* : M. G., plus audacieux que beaucoup d'autres, n'a cependant pas poussé jusque-là, et l'on pourrait même penser parfois que sa préoccupation d'éviter le « *patois* » l'a mené bien près de la langue « noble ». Mais le principe de M. G. est bon ; une introduction donne les sons correspondants aux différentes lettres de l'alphabet tamoul (c'est tout ce qu'il y a de « grammatical » dans le livre), et tous les mots, toutes les phrases sont donnés sous deux formes : en alphabet tamoul et en transcription phonétique. On pourrait aussi chicaner cette transcription, qui est un peu trop une translittération : mais outre que l'introduction obvie précisément en partie à cet inconvénient, il faut plutôt insister sur le progrès qu'elle marque sur les transcriptions qu'on trouve d'ordinaire, en particulier dans les livres d'origine anglaise. En somme, le *Manuel* de M. G. pourrait bien être le meilleur du genre : ses qualités intrinsèques sont encore rehaussées par la correction de l'impression, la clarté et la magnificence des caractères tamouls, qui remplissent les indigènes eux-mêmes d'admiration et de respect pour notre Imprimerie Nationale.

J. B.

(1) Le *Nānnāl* (no 177) étant un auteur étudié dans toutes les écoles, se réimprime chaque jour : on peut donc, à tout hasard, remplacer en toute sûreté 1900 par 1905 — limite chronologique de la « *Bibliographie Jaina* ».

The Private Diary of Ananda Ranga Pillai, dubash to Jean François Dupleix, a record of matters political, historical, social and personal from 1736 to 1761. Traduit du tamoul par Sir J. Fred. PRICE et K. RANGACHARI ; vol. I. — Madras, Government Press, 1904 ; in-8°. XLII-445 pages.

Anandaranga et son journal nous sont déjà connus par les extraits qu'en a publiés et traduits M. VINSON (1) ; l'agent consulaire anglais résidant à Pondichéry en 1892, ayant eu connaissance d'une copie qui en était conservée dans cette ville, crut et fit croire à Madras que le journal valait les honneurs d'une traduction intégrale et d'une publication officielle. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, couvre, avec quelques lacunes, la période s'étendant du 6 septembre 1736 au 22 avril 1746. C'est dire que les événements politiques qui sont de nature à nous passionner le plus sont réservés pour les volumes futurs. Dans celui-ci, on trouve de tout : le calendrier, fêtes et éclipses ; les arrivées et les départs de bateaux, avec mention de ce qu'ils portent, gens, marchandises, lettres et nouvelles ; les événements de la vie privée de notre auteur ; les événements de la politique aussi : l'autorisation obtenue par les Français du nawab d'Arcot de battre monnaie ; l'achat et l'occupation de Karikal ; le siège de Trichinopoly, sa prise et sa restitution par les Mahrattes au nawab ; les ambassades reçues ou envoyées, les présents distribués et les coups de canon tirés en ces occasions ; à l'intérieur, les mouvements de fonctionnaires, leurs voyages et leurs discours ; des mesures administratives, comme celles portant sur la vente du tabac et des alcools, ou l'autorisation accordée aux castes de la main gauche de passer par les mêmes rues que celles de la main droite (p. 177) ; les procès — les plus importants étant naturellement ceux où Anandaranga se trouve intéressé directement — : de simples anecdotes aussi et des cancans, mais moins fréquents et moins intéressants qu'auraient pu espérer les curieux de l'histoire des mœurs : peu nous importe, il faut l'avouer, que le 29 mars 1741 un lascar ait tué sa femme (p. 168), ou qu'un autre jour un soldat ait tiré une bordée (p. 178) ; noter cependant (p. 102) cette « doctrine astrologique fondamentale », vérifiée par les faits, que la bonne ou mauvaise fortune qu'un enfant tient des circonstances astrologiques de sa naissance s'attache au père durant sa minorité ; ou (p. 106 sq.) l'histoire d'une maison chrétienne hantée, et exorcisée par des sorciers musulmans, à la confusion des prêtres catholiques ; celle (p. 284 sq.) de la barrière établie à l'église entre les parias d'une part, les Européens, métis et Indiens castés de l'autre, barrière enlevée d'abord, puis restaurée à la suite des troubles suscités par cette affaire ; intéressante aussi la méthode de capture des esclaves expliquée p. 227, et le procès des marchands de chair humaine qui suit. — Le volume se lit sans déplaisir et parfois avec profit : il nous fait souhaiter vivement qu'on ne s'arrête pas en si bon chemin et que le volume suivant paraisse bientôt.

J. B.

Sriman Mahābhāratam. A new edition mainly based on the South Indian texts, with footnotes and readings. Edited by T. R. KRISHNACHARYA and T. R. VYASACHARYA. — Kumbakonam ; printed at the « Nirnayasagar » press. Bombay ; parts 1-7, in-8°, 1906.

« Tout en reconnaissant, disent d'eux-mêmes les éditeurs dans un de leurs prospectus, qu'il leur est impossible de décider de l'authenticité et des mérites respectifs des textes du *Mahābhārata* de l'Inde du Nord et du Sud, ils pensent que, pour une comparaison équitable et

(1) Publ. de l'Ec. des Langues Orientales vivantes, III^e série, vol. v, 1889, pp. 555-582. — *Les Français dans l'Inde*, 1894. — *Manuel de la langue tamoule*, 1903, pp. 171-175.

scientifique, il est nécessaire qu'il y ait une édition méridionale tout comme il y en a une septentrionale, surtout qu'il existe de vastes différences de lecture entre les deux textes et que de nombreux passages du *Mahābhārata* du Sud ne se retrouvent pas dans celui du Nord. Au moment où la question du *Mahābhārata* attire, comme on sait, l'attention des savants, une nouvelle édition fondée principalement sur les textes du Sud ne peut être que la bienvenue et destinée, si elle tient les promesses de ses éditeurs, à un succès plus grand encore que le *Rāmāyaṇa* qui a précédé⁽¹⁾.

L'ouvrage paraît par fascicules mensuels de 80 pages contenant chacun une moyenne de 25 à 30 clokas. Les éditeurs pensent en finir avec 52 fascicules.

On nous annonce une « critical notice and preface »⁽²⁾ pour laquelle les matériaux s'amonassent au fur et à mesure de la publication. Pour le moment, les « footnotes and readings » qu'annoncent le titre sont bien pauvres, et la grande masse en vient de l'édition de Bombay. Force nous est à nous-mêmes de faire provisoirement l'introduction critique. J'ai pu heureusement obtenir directement de l'un des éditeurs une liste des textes sur lesquels ils ont travaillé⁽³⁾. Il en résulte dès l'abord que nous n'avons pas « l'édition de l'Inde du Sud » promise, mais une nouvelle édition, par ailleurs excellente, fondée en partie, en grande partie si l'on veut, « mainly », comme dit honnêtement le titre, sur des manuscrits qui sont bien de l'Inde du Sud. Cette édition n'est pas une édition critique, et j'ai peur que l'introduction promise ne soit trop courte à notre gré ; elle peut en tout cas servir à une édition critique, puisque nous sommes renseignés sur son origine.

(1) *Crīmad Vālmīki Rāmāyaṇa*, according to the Southern readings, with footnotes : edited by T. R. KRISHNACHARYA, Kumbakonam, 2 vol. in-8°, 1905.

(2) En anglais : ceci nous promet plus d'une faute d'impression. Cf., entre autres, sur la couverture, *Audiparva* répété de fascicule en fascicule.

(3) La voici telle quelle, sauf les noms des propriétaires qui les ont prêtés :

	ORIGINE	ÉCRITURE	MATIÈRE	DATE
1 (gh)	Kumbakonam	devanāgarī	papier	<i>Caka</i> 174 ¹ .
2 (ch)	id.	telugu	palmier	Incomplet.
3 (j)	--	id.	--	Imprimé sans doute à Madras, date inconnue, doit être antérieur à c.
4 (k)	Kumbakonam	grantha	palmier	Texte important, pas de date.
5 (kh)	id.	devanāgarī	papier	<i>Caka</i> 1630. Certains parvas sont accompagnés du <i>vyākhyāna</i> de Ratnagarbha.
6 (g)	id.	id.	id.	Ms. offert à Mukunda Vyāsa Vajvan par Pratāp Singh, mahārāja de Tanjore en l'an <i>guva</i> , soit environ 1817 (lire 1815?).
7 (n)	Bhuvanagiri (Sth. Arcot)	id.	id.	Année <i>jaya</i> , environ 1851 (lire 1852 ou 1855).
8 (c)	--	telugu	--	Imprimé à Madras, année <i>prajolpatti</i> (1871 ?). Cf. <i>Cat. India Office Library</i> , II, 1, p. 125).
9 (jh)	--	devanāgarī	--	Imprimé à Bombay, chez Gaṇapati Krṣṇaji, <i>caka</i> 1799.

Le fascicule de décembre (n° 7) nous mène jusqu'au 87^e (= 64^e B) *Ādhyāya* du *Subhā-parva*. Le nombre des variantes dans les deux premiers livres est considérable (1), et on ne peut s'attendre à en trouver partout autant dans ceux qui vont suivre. Pourtant il paraît que dans le *Vanaparva*, le *Qānti*^o, l'*Anuçāsana*^o, l'*Açvamedha*^o, elles seront très nombreuses aussi : les deux derniers livres dans le texte de Kumbakonam doivent comprendre, l'un cinquante, l'autre vingt chapitres inconnus de l'édition de Bombay.

Pour nous faire une idée des nouveautés qu'apporte cette édition, rien n'est plus utile qu'une comparaison sommaire avec les renseignements que nos savants nous ont déjà fournis sur les dernières recensions.

Pour l'*Ādiparva*, les chiffres donnés par BÜHLER (*On the Aindra school...* p. 77) ne correspondent pas à ceux de notre texte. Ni la division qu'il signale, ni le nombre des chapitres ne sont les mêmes : notre édition en donne 260, sur lesquels le *Paulomaparva* occupe les chapitres 5 à 12, et l'*Āstikao* de 15 à 58. Si nous prenons les deux fragments qu'il cite à la page suivante, nous constatons pour le deuxième chapitre cité que notre texte s'accorde avec la recension *nāgarī*, sauf sur deux points par où il rejoint l'édition de Bombay (K (2) XIII = B XIII) v. 1 à 6 = recension *nāgarī*, sauf trois variantes : v. 5, 7 (la première moitié = éd. Bombay), 8, 9 = recension *grantha*, sauf deux variantes : trois groupes de huit syllabes nouveaux sur 9 vers.

Ou bien prenons le début même du livre, en comparant avec les textes cités par M. WINTER-NITZ dans *Indian Antiquary*, année 1898, p. 69 sqq. Le premier cloka K est le même que pour B : puis deux vers nouveaux différents des vers initiaux de W ; puis les invocations comme dans B ; v. 5 = B 1 sauf *roma*^o... *naimīcārange* (= W) ; v. 6 = B 2 ; 7 a = W 5 a sauf *anuprāpya* ; 7 b, 8, 9 a nouveaux ; 9 b = B 5 b ; 10 = B, v. 11 à 17 = B 5 à 11, sauf *r* pour *l* dans *raumav*, comme dans W. Et ainsi de suite, notre texte s'accordant avec B et n'empruntant à W que des variantes très courtes, et différant rarement des deux, soit K 29 (= B 22) :

Asacca saccava ca yad viçvam sadasatah param.

B K B W

Entre B 25 et 26, puis entre 28 et 29, notre édition nous fournit des vers nouveaux (52 à 54, 58 à 61) : le second groupe en est déjà connu par W, sauf quelques variantes, dont une seule importante (3). Dans le passage qui suit, notre édition est plus généralement conforme au texte de l'édition de Bombay, mais nous y retrouvons ça et là des demi-vers nouveaux dont quelques-uns nous sont connus par W (W 50-51 = K 65-64).

10 (th)	Kulitalai (Trichinopoly)	id.	papier	<i>Lakṣabhanavayākhyā-</i> <i>nam</i> de Nadirājāsvāmi.
11 (ñ)	—	id.	—	Imprimé à Calcutta par P. C. Roy.
12 (l)	Rammad	telugu	palmier	Extrêmement ancien, copié par Datta Brāhmaṇānanda Rājā Yogi Kuppaya.
15 (d)	Nattur (Tanjore)	grantha	id.	Important. Pas d'autre ren- seignement.

(1) Les vers inconnus à l'édition de Bombay sont signalés par un artifice typographique.

(2) K = édition de Kumbakonam ; B = éd. de Bombay ; W = ms. WHISH.

(3) K. 58. *tapasā brāhmaṇacaryena vyasya vedam sanātanam | itihāsam imāṇi cakre punyam*
satyavatīsutah ||

L'ordre suivi est celui de W jusqu' v. 73 = K 98; la réplique de Sauti (B. 74 sqq.) comprend à la fois le texte B et le texte W, dans un ordre nouveau. K 99-125. = B-W 74 a. 84-92. 74 b-85. 95-109; ceci se répète assez constamment (cf. W 110 = K 125-128; W 115-116 = K 152-156; mais B 119 = K 140). Notre texte est donc un *textus amplior*, en gros une combinaison de B et W, qui, là où nous avons B et W, semble avoir une tendance à suivre plutôt le texte B⁽¹⁾, mais là où il se trouve seul avec W ne laisse pas d'en différer aussi dans le détail⁽²⁾.

Ce caractère se confirme si l'on compare les quelques indications qui suivent aux renseignements fournis par M. WINTERNITZ dans un autre article (W. Z. K. M., 1905, p. 70 sqq.). Les chapitres 8 et 51-52 se retrouvent ici sans modifications (K 8. 78), ce qui nous rappelle la tendance déjà vérifiée à suivre le texte de Bombay; voici pour celle à donner le texte le plus compréhensif: le chapitre 1 contient 52 clokas, le chapitre 51 en contient 66: la lutte de Kṛṣṇa et Ciçupāla occupe les chapitres 68 à 72 inclus, soit 209 clokas de plus que la vulgate de Bombay. Entre les chapitres 38 et 39 de l'édition de Bombay, s'intercalent nos chapitres 41 à 61 inclus. Au chapitre 18, les vers 2-5 B sont conservés; le chapitre 44 B se retrouve ici (chapitre 67 K); comme le manuscrit telugu, au chapitre 73 (= 46 B) notre texte préserve les vers que le ms. malayalam omet; enfin au chapitre 89, v. 13 sq., nous retrouvons, allongé d'un vers, le chap. 67 B que les manuscrits de M. W. écourtent au contraire.

Le *Mahābhārata* de Kumbakonam est donc appelé à rendre de grands services. Sans doute une édition fondée exclusivement sur des manuscrits méridionaux aurait bien mieux fait notre affaire; — car demander un *apparat critique* à des hindous qui n'ont d'objet que la gloire d'avoir fait une édition correcte et bon marché et de répandre ainsi un texte vénérable, serait certes une exigence trop forte. Mais en attendant l'édition critique européenne, qui n'est pas l'œuvre d'un jour, il faut nous réjouir de recevoir dès à présent, et ce, avec une régularité qui ne semble pas devoir se démentir — la chose dans l'Inde vaut d'être notée —, une publication qui se recommande non seulement par son contenu, mais par son prix, sa correction et sa commodité: les typographes et les pandits du Nirnaya Sagar ne se sont pas cette fois-ci montrés inférieurs à leur réputation.

J. B.

Chine

ED. CHAVANNES. — *Les pays d'Occident d'après le Wei lio.* — (T'oung Pao, II, vi, décembre 1905, pp. 519-571).

L'histoire chinoise à l'époque des « Trois royaumes » (220-280 ap. J.-C.) est surtout connue par le 三國志 *San kouo tche*, ou « Histoire des trois royaumes », composé par 陳壽 Tch'en Cheou sous les Tsin (265-419). Cette œuvre assez sèche et souvent peu détaillée est enrichie d'un abondant et précieux commentaire, rédigé dès 429 par 裴松之 P'ei Song-tche. P'ei Song-tche puisait à des sources anciennes qu'il a eu le plus souvent grand soin de mentionner; c'est par lui que nous ont été transmis entre autres de nombreux fragments d'un ouvrage

(1) De même, par exemple, pour la fin du Pausyaparva donnée par M. WINTERNITZ, p. 129 (fragment E), notre texte s'accorde entièrement avec B.

(2) Cf. aussi l. c. p. 135, le texte W cité est, sauf de légères variantes, identique au § 88 de K.

aujourd'hui perdu. le 魏畧 *Wei lio*. L'attention a été attirée depuis longtemps sur celui de ces fragments qui est consacré aux « barbares de l'Ouest », parce que d'une part il donne d'intéressants renseignements sur les rapports de la Chine et de l'Empire romain, et aussi parce qu'il met en relations, dès l'an 2 avant notre ère, la Chine et les Indoscythes à propos du bouddhisme. Ce dernier passage, en dehors de son grand intérêt historique, offre des difficultés spéciales d'interprétation; il y a donc pas à s'étonner qu'il ait stimulé l'ingéniosité de nombreux exégètes. La portion sur l'Empire romain a été étudiée minutieusement par M. HIRTH dans son livre *China and the Roman Orient*; il y aurait lieu de reprendre plusieurs solutions de détail, mais M. CH. n'a pas encore cru le moment venu pour cette révision; il a fait porter son effort sur le court passage concernant la mission de l'an 2 avant J.-C., et surtout sur toute la partie du texte, la plus considérable, dont personne ne s'était occupé jusqu'à présent.

La première question à résoudre était d'établir nettement à quelle époque il faut placer la rédaction du *Wei lio*. On savait que l'auteur s'appelait 魏侯元 Yu Houan, et divers indices appuyaient les témoignages tardifs qui le faisaient vivre sous les Wei (220-265), mais M. CH. est le premier à fonder cette date sur un texte formel du VIII^e siècle. Ce texte se trouve dans le 史通 *Che t'ong* de 劉知幾 Lieou Tche-ki, publié en 710⁽¹⁾. M. CH. le croit unique et décisif. En réalité, c'est en effet le seul texte non tiré des histoires canoniques que les bibliographes chinois citent à propos de Yu Houan. Mais ce fait même de ne pas provenir des compilations officielles n'est pas, en matière d'histoire chinoise, pour donner plus d'autorité à un témoignage. Nous pouvons invoquer dès maintenant un texte plus ancien de cent ans et plus sûr; dans l'histoire dynastique des Souei (581-617), il est dit au chapitre de la littérature que Yu Houan occupait un poste de 郎中 *lang-tchong* sous les Wei⁽²⁾.

P'ei Song-tche cite tantôt le *Wei lio*, et tantôt le 典畧 *Tien lio*. M. CH., remarquant que le chapitre sur la littérature du *Kieou l'ang chou* mentionne un *Tien lio* en 50 chapitres, composé par Yu Houan, et que le chapitre correspondant du *Sin l'ang chou* cite le *Wei lio* de Yu Houan, en 50 chapitres⁽³⁾, a vu dans cette double indication la preuve « péremptoire » que le *Wei lio* et le *Tien lio* ne sont qu'en seul et même ouvrage. La conclusion, pour vraisemblable qu'elle paraisse, n'est peut-être pas juste. Le chapitre sur la littérature de l'*Histoire des Souei* donne 89 chapitres au *Wei lio* du *lang-tchong* Yu Houan vivant sous les Wei. D'autre part, il est exact que le *Kieou l'ang chou* parle de 50 chapitres pour le *Tien lio* de Yu Houan, comme le *Sin l'ang chou* en connaît 50 pour son *Wei lio*, mais M. CH. n'a pas remarqué qu'avant le *Tien lio*, le *Kieou l'ang chou* cite le *Wei lio* de Yu Houan, en 58 chapitres⁽⁴⁾. Il semble donc qu'il faille se ranger à l'avis exprimé par 邢濬 Hing Tchou dans son 關右經籍考 *Kouan yeou king tsi k'ao*⁽⁵⁾, et d'après lequel le *Tien lio* et la *Wei lio* auraient

(1) Dans ce texte, le second caractère est écrit 時 *che* dans le *T'oung Pao*, mais le contexté me paraît appeler 是 *che*, et c'est la leçon que je retrouve dans mes notes.

(2) *Souei chou*, éd. du 淮南書局 *Houai-nan-chou-kiu* (1871), ch. 53, fo 4 v°.

(3) *Tien lio* et *Wei lio* sont classés parmi les 雜史 *tsa che*. M. CH. traduit ce terme par « historiens de valeur mélangée »; je ne suis pas sûr que tel soit le sens. WYLIE (*Notes on Chinese literature*; p. 25) rendait *tsa-che* par « miscellaneous », et peut-être avait-il raison: le terme *tsa*, « mélangé », peut s'appliquer ici à la nature des sujets traités, qui sont « divers », et non au plus ou moins de science ou de talent dont l'auteur aura fait preuve.

(4) *Kieou l'ang chou*, éd. du 浙江書局 *Tchö-kiang-chou-kiu* (1872), ch. 46, fo 20 v°.

(5) Ch. 6, fo 4. L'ouvrage est en 11 ch.; l'exemplaire de l'Ecole française est en 4 *pen*. L'auteur, Hing Tchou, *hao* 雨民 Yu-min, était originaire de 隋州 *Kiai-tchou*. Je ne trouve pas dans mes notes de date de publication, mais comme il y a en tête du livre une préface d'un ami de l'auteur, et que cet ami n'est autre que 洪亮吉 Hong Leang-ki (cf. GILES, *Biographical Dictionary*, n° 895), il en résulte que Hing Tchou écrivait à la fin du XVIII^e ou tout au début du XIX^e siècle.

constitué primitivement deux œuvres séparées qui furent ultérieurement fondues en une seule. Il serait assez extraordinaire en effet que P'ei Song-tche eût si souvent appelé une même œuvre de deux titres différents, dès l'instant où il la citait de première main. De même 劉峻 Lieou Siun, dans le commentaire qu'il écrivit sous les Leang (502-556) pour le 世說新語 *Che chouo sin yu* de 劉義慶 Lieou Yi-king (1) paru sous les premiers Song (420-478), cite tantôt le *Wei lio* et tantôt le *Tien lio*. Or le *Souei chou* et les *Histoires des T'ang* nous garantissent que l'ouvrage ou les ouvrages de Yu Houan existaient encore à l'époque des Leang et que par conséquent Lieou Siun a pu y puiser directement (2). Postérieurement aux T'ang, le seul titre qui subsiste, avant la disparition complète de l'ouvrage, est celui du *Wei lio* en 50 chapitres, mentionné encore en 1225 dans le 史畧 *Che lio* de 高似孫 Kao Sseu-souen (3). Hing Tchou signale une autre œuvre de Yu Houan, le 中外官 *Tchong-*

(1) Lieou Yi-king était apparenté à la famille impériale des Song antérieurs, dont le nom de famille était Lieou, et lui-même avait le titre de prince de 麗川 Lin-teh'ouan. Son rang fut peut-être une des causes du succès de ses livres. Quoi qu'il en soit, le *Che chouo sin yu* est resté classique, et le commentaire de Lieou Siun n'est guère moins apprécié. J'aurai à parler plus loin d'une autre œuvre de Lieou Yi-king, le 幽明錄 *Yeou ming lou*. Le *Che chouo sin yu* a été souvent complété et imité jusqu'à nos jours. Sur Lieou Siun, plus souvent désigné sous son *hao* de 孝標 Hiao-piao, cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 1511. Cf. aussi WYLIE, *Notes on Chinese literature*, p. 151. Les éditions principales du *Che chouo sin yu* sont : 1^o Une édition des Song du nord retrouvée au Japon, mais qui n'a pas encore été réimprimée malgré l'intérêt qu'elle présente (cf. B. E. F. E.-O., II, 516) ; 2^o Une bonne édition publiée en 1555 par 袁鑒 Yuan K'iong ; 3^o Une édition de 王世貞 Wang Che-tcheng (sur lequel cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 2220) ; 4^o Une édition de 1604 par M. 鄧 Teng ; 5^o Une édition de M. 周 Tcheou, publiée en 1609 au 紛欣閣 Fen-hin-ko, et qui s'appuie sur celle de Yuan K'iong ; 6^o Une édition en caractères mobiles publiée sous les Ming par 凌初灝 Ling Tchou-ying ; à l'encontre des éditions précédentes, qui sont toutes en 3 chapitres, celle-ci est divisée en 8 chapitres ; 7^o Une réimpression moderne (1828) de l'édition de M. Tcheou ; 8^o Une bonne édition incorporée au 惜陰軒叢書 *Si yin hien ts'ong chou*, et qui s'appuie sur l'édition de Yuan K'iong : c'est cette édition que je citerai ; 9^o Une édition de 張懋辰 Tchang Meou-tch'en, qui passe pour mauvaise. La principale des continuations du *Che chouo sin yu* est le 繢世說 *Siu che chouo* de 孔平仲 Kong P'ing-tchong des seconds Song, en 12 chapitres. Il est resté inconnu des bibliographes de Kien-long ; dès la fin des Ming il était considéré comme perdu. Le célèbre lettré 阮元 Yuan Yuan en vit cependant un exemplaire, qu'il a décrit au ch. 1 de son 四庫未收書目提要 *Sseu k'ou wei cheou chou mou t'i yao* ; depuis lors il y a eu une édition du 粵雅堂 Yue-ya-t'ang de Canton, et le livre a été incorporé en outre au 守山閣叢書 *Cheou chan ko ts'ong chou*. Lieou Yi-king, outre le *Che chouo sin yu* et le *Yeou ming lou*, avait écrit beaucoup d'autres ouvrages aujourd'hui perdus, entre autres un 後漢書 *Heou han chou* en 58 ch., que le *Sin t'ang chou* signale encore (ch. 58, fo 1 vo de l'éd. du Tchö-kiang-chou-kiu parue en 1873).

(2) Il y aurait une vérification utile à faire, et qui consisterait à rechercher si toutes les citations du *Wei lio* et du *Tien lio* qu'on rencontre dans le commentaire du *Che chouo sin yu* se trouvaient déjà dans le commentaire de P'ei Song-tche au *San kouo tche*. La forme dans laquelle Lieou Siun cite le texte sur l'ambassade de 2 av. J.-C. me fait d'ailleurs pencher à cette dernière solution.

(3) Sur Kao Sseu-souen, cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 962 (où 維 *wei* est une faute d'impression pour 繹 *wei*), et ma note dans B. E. F. E.-O., II, 354, no 1. Le *Che lio* a été retrouvé il y a peu d'années au Japon et édité dans le *Kou yi ts'ong chou*. Voir l'article que j'ai consacré à cette collection de textes dans B. E. F. E.-O., II, 315 sqq. — Je n'invoque pas

wai kouan, dont le titre nous a été conservé dans le chapitre du 南齊書 *Nan ts'i chou* consacré à l'administration (¹) : c'était sans doute une sorte de tableau des fonctionnaires métropolitains et provinciaux. Yu Houan est cette fois qualifié de 官儀 *kouan-yi*, mais il n'y a pas doute qu'il s'agisse du même individu. Ici encore il est dit que Yu Houan vivait sous les Wei. Comme le *Nan ts'i chou* porte sur les années 479-501 et a été compilé dans la première moitié du VI^e siècle, nous avons dans ce passage un nouveau témoignage, antérieur de 100 ans au *Souei chou* et de 200 ans au *Che l'ong*, qui nous permet de fixer au second tiers du III^e siècle l'époque à laquelle le *Wei lio* a été rédigé. Les bibliographies chinoises consacrent parfois au *Wei lio* des notices que la pauvreté des bibliothèques parisiennes m'empêche de consulter. Je ne doute pas qu'il y ait encore des renseignements à recueillir dans l'excellent 隋經籍志考證 *Souei king ts'i tche k'ao tcheng* de 章宗源 *Tchang Tsong-yuan* (²), et j'ai noté que le *Wei lio* de Yu Houan était l'objet d'un long paragraphe dans le 補三國藝文志 *Pou san kouo yi wen tche* de 侯康 *Heou K'ang* (³), mais ces ouvrages ne paraissent pas avoir pénétré en Europe.

La traduction de M. CH., par sa précision et par le détail de son commentaire, enrichit considérablement nos connaissances sur la géographie ancienne du Turkestan chinois. M. CH. a eu en outre l'heureuse idée de donner en appendice les passages du 水經注 *Chouei king tchou* de 鄭道元 *Li Tao-yuan* († 527 A. D.) qui concernent la « route du Sud » et la région du Lob Nor (⁴). Avant de dire sur quels points le progrès a été plus sensible, et quelles sont les réserves de détail qui me paraissent encore nécessaires, il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur l'établissement même du texte du *San kouo tche*.

les ouvrages postérieurs qui donnent des citations de Yu Houan, parce qu'évidemment ils ne s'appuient pas sur les textes originaux : tel est le cas des extraits du *Wei lio* et du *Tien lio* reproduits au ch. 5 du 廣滑稽 *Kouang houa ki* de 陳禹謨 *Tch'en Yu-mo*, compilé sous les Ming. — D'après le 精華錄訓纂 *Tsing houa lou hiun tsouan* de 惠棟 *Houei Tong*, section 金氏精華錄 筆註辯 *Kin che tsing houa lou tsien tchou pien*, on a parfois confondu à tort des passages provenant du *Tien lio* de Yu Houan, et d'autres tirés du *Tien lio* ou 三國典畧 *San kouo tien lio* de 邱悅 *K'ieou Yue*, qui, malgré son titre, ne porterait pas sur la même époque.

(¹) *Nan ts'i chou*, éd. du 金陵書局 *Kin ling chou kiu* de 1874, ch. 16, 百官志 *Po-kouan-tche*. Le texte est : 今則有魏氏官儀魚篆中外官也.

(²) *Tchang Tsong-yuan* est mort à Péking en 1800. Une tradition incertaine lui attribue la première compilation du 玉函山房輯佚書 *Yu han chan fang ts'i yi chou* (cf. B. E. F. E.-O., II, 319, n. 5). Son *Examen du chapitre sur la littérature de l'Histoire des Souei* n'a pas paru de son vivant, et quand on voulut l'imprimer au Hou-pei en 1877, ne se trouva plus que la partie concernant les historiens. Tel quel, pour la portion qui subsiste, et qui est à nos yeux la principale, c'est un travail de premier ordre.

(³) Le *Pou san kouo yi wen tche* a été incorporé au 嶺南遺書 *Ling nan yi chou*, qui est, comme son titre le laisse entrevoir, une collection d'ouvrages composés par des Cantonais. Il se trouve également dans le 史學叢書 *Che hio ts'ong chou*, dont il y a deux éditions (cf. B. E. F. E.-O., III, 747). Enfin l'œuvre de Heou K'ang a eu récemment une édition indépendante à Canton.

(⁴) On sait que le *Chouei king*, dont Li Tao-yuan fit le commentaire, ne remonte pas, comme d'anciennes suscriptions pourraient le faire croire, à la dynastie des Han, mais précisément à l'époque des Trois royaumes. M. CHAVANNES s'est servi d'une réimpression de l'édition du *Chouei king tchou* que 趙一清 *Tchao Yi-ts'ing* avait publiée en 1754. Je ne veux pas entreprendre de débrouiller ici la bibliographie assez compliquée du *Chouei king tchou* ; il importe cependant de préciser quelques points. Le texte a été longtemps négligé, et nous

M. CH. se sert toujours de l'édition des vingt-quatre historiens publiée par la librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng à Chang-hai à partir de 1888. Cette édition a l'avantage d'être imprimée clairement, en format commode, et de coûter relativement très bon marché. Elle reproduit naturellement l'édition impériale publiée au XVIII^e siècle par ordre de Kien-long et qui fait aujourd'hui autorité en Chine. Seulement cette édition en caractères mobiles (¹), généralement correcte pour le *Che ki* ou les *Histoires des Han*, qui sont à la fois les premières et les seules vraiment lues des histoires dynastiques, est assez négligée à partir du *San kouo tche*. M. CH. a eu en outre à sa disposition l'édition du *San kouo tche* dite du Pao-jen-t'ang (p. 550, n. 2 : p. 555, n. 1), mais il ne paraît pas s'y être toujours reporté, car dans deux cas au moins il est peu probable que l'édition du Pao-jen-t'ang donne des leçons qui, dans l'édition de Chang-hai, sont manifestement des fautes d'impression : à la p. 522. « **自項氏** Tseu-liang Ti » est fautif pour « **白項氏** Po-hiang-ti », et la leçon correcte se trouve par

est par suite parvenu en assez mauvais état. Les érudits de la dynastie actuelle en ont les premiers reconnu l'importance. En 1754, Tchao Yi-ts'ing publia son édition, où dans le commentaire même de Li Tao-yuan il distinguait deux parties, l'une essentielle en gros caractères, et une autre en petits caractères qui serait le commentaire du commentaire ; les deux parties auraient d'ailleurs pour auteur Li Tao-yuan lui-même. M. CH. paraît croire que cette division du commentaire en deux parties est due à Tchao Yi-ts'ing (p. 563) ; il n'en est rien, et Tchao Yi-ts'ing n'a fait ici qu'accepter, avec la majorité des lettrés modernes, les conclusions proposées quelques années auparavant par **全祖望** Ts'iu'an Tsou-wang (sur lequel, cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 508). Cette division d'un texte en grands et petits caractères paraît s'appliquer à un certain nombre d'ouvrages antérieurs aux T'ang, et le plus soigneux des érudits de la dynastie actuelle, **顧廣圻** Kou Kouang-k'i, a cru qu'on devrait l'adopter pour le *Lo yang kia lan ki* (cf. B. E. F. E.-O., III, p. 441). Par contre, il n'est pas exact de dire avec M. CH. (p. 568) que Ts'iu'an Tsou-wang publia « une édition du *Chouei king* [lire : *Chouei king tchou*] peu d'années avant Tchao Yi-ts'ing », car les travaux de Ts'iu'an Tsou-wang sur le *Chouei king tchou* sont restés inédits jusqu'à ces dernières années, où l'édition préparée par lui a été publiée au Tchô-kiang. Tchao Yi-ts'ing s'est servi des meilleurs textes connus du *Chouei king tchou* pour établir son édition ; l'un d'eux, qui est presque le principal, lui a cependant échappé : c'est la reproduction manuscrite d'un exemplaire, également manuscrit, des Song, exécutée en 1506-1521 par M. **柳** Lieou. Enfin, à côté des recherches poursuivies à titre individuel sur le *Chouei king tchou* par les savants du XVIII^e siècle, et sur lesquelles on trouvera des renseignements bibliographiques sommaires dans le **書目答問** *Chou mou ta wen* de Tchang Tche-tong, il faut tenir le plus grand compte de l'édition impériale publiée avec des caractères mobiles en bois dans le troisième quart du XVIII^e siècle au Wou-ying-tien. Cette édition, dont le texte diffère souvent de celui de Tchao Yi-ts'ing, ne distingue pas deux parties dans le commentaire. Elle est essentiellement basée sur le *Yong lo ta tien*, auquel Ts'iu'an Tsou-wang et Tchao Yi-ts'ing n'avaient pas eu accès ; c'est la seule, par exemple, qui donne la préface de Li Tao-yuan, disparue des éditions des Ming, mais que le *Yong lo ta tien* nous a conservée. On voit que l'étude si utile du *Chouei king tchou* suppose plusieurs éditions modernes. Aucune bibliothèque d'Europe ne les possède, et c'est déjà une heureuse chance que M. CH. ait pu utiliser les travaux de Tchao Yi-ts'ing.

(¹) J'ai à diverses reprises, et d'autres avec moi, parlé de l'édition *lithographique* ou *photolithographique* des vingt-quatre historiens. C'est de l'édition utilisée ici par M. CH. qu'il s'agit ; elle a été publiée en 1888 et dans les années suivantes en petit format, et a été exécutée en réalité à l'aide de caractères mobiles métalliques. Il en est de même pour l'édition correspondante du *T'ou chou tsi tch'eng*.

exemple dans l'édition xylographique publiée au 江南書局 Kiang-nan-chou-ku en 1887 (1). Il en est de même pour le 魏卑 Wei-phi de la p. 526, où M. CH. voit bien qu'il doit falloir 鮮卑 Sien-phi, mais qui est en effet correctement écrit Sien-phi dans l'édition du Kiang-nan-chou-ku et assez probablement dans celle du Pao-jen-tang. L'édition de 1887 que je cite ici est d'ailleurs loin d'être elle-même satisfaisante. Dans la partie sur le Ta-ts'in que M. CH. n'a pas traduite, elle offre une faute d'impression qui a trompé M. HIRTH, et que j'ai déjà eu l'occasion de signaler (*B. E. F. E.-O.*, IV, p. 175, n. 5). Pour ce qui est du reste de cette section tirée du *Wei lio*, on trouvera dans l'édition en grand format de 1887 les leçons fautives 福祿 Lou-fou au lieu de 福祿 Fou-lou de M. CH. (p. 521); 絶精 Tsue-tsing au lieu de 精絕 Tsing-tsue (p. 537); 東至且彌 long tche Tsiu-mi au lieu de 至東且彌 tche long Tsiu-mi (p. 556). Par contre cette même édition de 1887 donne en certains endroits des leçons ou des graphies qu'on ne peut rejeter *a priori*: c'est ainsi qu'elle écrit toujours 月氏 Yue-ti et non 月氏 Yue-tche (2), 領 ling au lieu de 領 ling (quoique je ne croie pas que les deux caractères s'emploient l'un pour l'autre); dans le nom de Yu-lai (p. 558), on trouve 于 *yu* au lieu de son équivalent 於 *yu*; T'an-t'o (p. 526) est écrit avec 拓 *t'o* et non avec 拓 *t'o*. Le 皮亢 Pi-kang de la p. 558 n'est pas *a priori* meilleur que 皮穴 Pi-jong donné par l'édition de 1887. Dans le titre énigmatique que l'édition de la librairie du Tou-chou-tsi-tch'eng donne sous la forme 白疏聞 po-sou-wen, (p. 550), l'édition de 1887 se rencontre avec d'autres sources qui ont 閒 *hien* au lieu de 閒 *wen*. Tous ces exemples montrent qu'on ne peut pas traduire avec sécurité sur une édition contemporaine unique des histoires dynastiques. L'édition princeps du palais mérite seule pleine créance pour le texte adopté sous K'ien-long, et encore la critique moderne ne doit-elle y voir que la version qui a été suivie par les érudits du XVIII^e siècle, mais non pas un texte suffisamment sûr pour que la comparaison avec les éditions des Song, des Yuan ou des Ming ne puisse plus être d'aucun profit (3).

Toutes ces éditions, de quelque époque qu'elles soient, ont d'ailleurs ceci de commun de ne pas modifier le texte, fut-il manifestement erroné. Abstraction faite des fautes de copie ou d'impression qu'elles présentent forcément en nombre plus ou moins grand, les différences

(1) Cette édition xylographique de 1887 ne reproduit d'ailleurs pas l'édition officielle du XVIII^e siècle, mais celle publiée sous les Ming par le 汲古閣 Ki-kou-ko. On sait que le Ki-kou-ko de la famille Mao est la meilleure maison d'édition qui ait existé sous les Ming. On a le catalogue des ouvrages qui y furent publiés (cf. WYLIE, *Notes on Chinese literature*, p. 60). L'édition du Kiang-nan-chou-ku parue en 1887 se trouve à la bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales.

(2) Cette forme 月氏 Yue-ti n'est pas à négliger, si on se reporte aux remarques de M. FRANKE dans ses *Beiträge aus Chinesischen Quellen zur Kenntnis der Türkvölker und Skythen Zentralasiens* (Berlin, 1904), où son existence antérieurement au Wei chou est contestée; encore y serait-elle une faute d'impression. On voit que c'est affaire d'édition. En réalité, je crois que les manuscrits anciens distinguaient rarement 大 *ta* et 太 *t'ai*, 氏 *che* et 氏 *ti*, 祀 *tche* et 祀 *k'i*; l'ancienne unité de ces formes dédoublées restait encore présente à l'esprit. Pour la forme 月支 Yue-tche, il faut noter qu'elle a aussi servi à écrire le nom d'une principauté coréenne (*San kouo tche*, ch. 50, fo 15).

(3) Nous n'avons autant dire pas d'anciens manuscrits chinois. Exception doit être faite cependant pour ceux qui ont été retrouvés au Japon dans ces dernières années. Parmi eux, il y a un manuscrit de l'époque des T'ang donnant la section 食貨志 *Che-houo-tche* du *Tsien han chou* de Pan Kou avec commentaire de Yen Che-kou, c'est-à-dire une portion de l'une des trois histoires canoniques dont on n'a jamais cessé de s'occuper et qui par suite nous ont été transmises avec le plus de soin. Or, dans ce seul chapitre, une centaine de caractères différent du texte usuel. Cf. à ce sujet *B. E. F. E.-O.*, II, 555.

entre les éditions auxquelles la science chinoise ou européenne peut recourir, proviennent toujours de leçons diverses fournies par des exemplaires antérieurs imprimés ou manuscrits, et entre lesquelles tous les éditeurs n'ont pas choisi de même façon. Cette prudence, ce respect du texte sont un des principaux mérites de l'érudition chinoise, et c'est en partie grâce à eux que les histoires dynastiques ont conservé une si grande autorité. Mais il résulte de là aussi que des commentaires sont nécessaires pour établir, soit par la comparaison des histoires dynastiques entre elles, soit en les rapprochant des autres œuvres de la littérature chinoise, que tel passage est certainement ou probablement erroné, et de quelle manière on doit le corriger. C'est principalement sous la dynastie actuelle, qui est la grande époque de l'exégèse chinoise, que ces recherches ont été entreprises. Par malheur, nos bibliothèques publiques, tant à Londres qu'à Paris, à Saint-Pétersbourg qu'à Berlin, sont d'une lamentable pauvreté en fait d'œuvres de l'érudition chinoise contemporaine. Si nous nous bornons au *San kouo tche*, le *Chou mou ta wen* de Tchang Tche-tong, qui n'indique que les ouvrages nécessaires à une bibliothèque de travailleur, ne mentionne pas moins de sept ouvrages consacrés à l'œuvre même de Tch'en Cheou et au commentaire de P'ei Song-tche ; de ces sept ouvrages un seul se trouve à Paris, et un autre en Angleterre. Le *Chou mou ta wen* remonte d'ailleurs à 1870, et la production ou l'impression ne se sont pas ralenties depuis lors : en 1904, l'Ecole française a acheté d'un seul coup huit œuvres sur le *San kouo tche*, qui venaient d'être éditées à Canton ; cinq d'entre elles ne figurent pas au *Chou mou ta wen*, et il en est encore d'autres dont j'ai rencontré la mention, mais que nous n'avons pu alors nous procurer. Si on ajoute les collections de notes critiques sur l'ensemble des histoires dynastiques, et aussi les commentaires qui, consacrés à certains chapitres d'une des histoires dynastiques, ne sont pas moins utiles pour élucider les sections correspondantes des autres (1), on verra de quelles sources d'information précieuses le manque des quelques milliers de francs indispensables pour constituer une bonne bibliothèque d'histoire chinoise prive les travailleurs d'Europe.

En dehors même de ces commentaires récents, il est urgent que nos bibliothèques soient assez riches pour qu'on y puisse retrouver les citations d'ouvrages anciens, quand ces ouvrages nous sont parvenus. Ici encore, j'emprunte mes exemples au travail de M. CH. M. CH. a eu à s'occuper pour les rapports anciens du bouddhisme et du taoïsme de passages dont il serait important de savoir s'ils se trouvent réellement dans les originaux, et sous quelle forme ils s'y trouvent. L'un d'entre eux est soi-disant tiré du *高士傳 Kao che tchouan* de Houang-fou Mi (pp. 540, 542) (2) : ici la vérification, au moins partielle, est facile. En effet les éditions

(1) On verra, en lisant le travail de M. CH., tout le parti qu'il a su tirer du « Commentaire sur le chapitre des pays d'occident de l'*Histoire des Han* », publié en 1829 par 徐松 Siu Song sous le titre de 漢書西域傳補註 *Han chou si yu tchouan pou tchou*. Il est vrai d'ailleurs que Siu Song, par la précision et la méthode qu'il apportait dans tous ses travaux, mérite une place à part parmi les érudits chinois du XIX^e siècle.

(2) Sur le *Kao che tchouan*, cf. WYLIE, *Notes on Chinese literature*, p. 28. Comme Houang-fou Mi est encore cité par d'autres sources à propos de ces rapports de Lao-tseu et du Buddha (cf. CHAVANNES, *loc. laud.*, p. 540), il est vraisemblable que c'est bien sur son *Kao che tchouan* que s'appuyaient les taoïstes, comme le dit Fa-lin. Cependant, au cas où le passage en question manquerait dans le *Kao che tchouan* de Houang-fou Mi, on pourrait aussi songer à une confusion avec l'un des autres *Kao che tchouan* qui furent composés vers la même époque : un surtout rivalisa presque de célébrité avec celui de Houang-fou Mi, c'est celui de 程康 Hi K'ang (sur Hi K'ang, l'un des sept sages de la « Forêt de bambous », 竹林七賢, cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 295). Le *Kao che tchouan* de Hi K'ang n'existe plus dans son intégrité, mais de nombreux fragments en ont été réunis par 嚴可均 Yen K'o-kiun ; je ne sais pas si ce travail a été imprimé : en 1870, Tchang Tche-tong l'indiquait encore comme inédit dans son *Chou mou ta wen*.

du *Kao che tchouan* données sous les Ming par 黃省曾 Honang Sing-ts'eng et par le compilateur du 古今逸史 *Kou kin yi che*, ou encore celle incorporée dans la première moitié du XIX^e siècle au 指海 *Tche hai* sont assez rares ; mais les grandes bibliothèques possèdent toutes le 漢魏叢書 *Han wei ts'ong chou*, où le *Kao che tchouan* est également reproduit. Sans doute il est possible que toutes les éditions ne donnent pas un texte identique et qu'un passage manque dans l'une qui figure dans les autres ; encore faudrait-il vérifier d'abord si le passage en question se trouve dans l'édition qui nous est à tous accessible. Dans d'autres cas au contraire, c'est la pauvreté de nos bibliothèques qu'il faut incriminer. Un texte du VII^e siècle cite à l'appui de l'origine attribuée au 化胡經 *Houa hou king* un passage du 幽明錄 *Yeou ming lou*. Il serait intéressant de retrouver ce passage dans l'original, puisque le *Yeou ming lou* est l'œuvre de Lieou Yi-king, l'auteur du *Che chou sin yu* (cf. *supra*, p. 363, n. 1), et que Lieou Yi-king vivait au Ve siècle. Nous aurions là le plus ancien témoignage daté se rapportant à un épisode important d'une lutte qui devait pendant près de dix siècles mettre aux prises bouddhistes et taoïstes. Or le *Yeou ming lou* subsiste, au moins par fragments : c'est aujourd'hui une œuvre en un chapitre, dont je ne connais d'ailleurs qu'une édition, celle du 琳琅秘室叢書 *Lin lang pi che ts'ong chou* : malheureusement le *Lin lang pi che ts'ong chou* manque à nos bibliothèques⁽¹⁾. Un dernier exemple est encore plus typique. A deux reprises, M. CH. cite de seconde main le 後漢紀 *Heou han ki* de 袁宏 Yuan Hong (pp. 543, 555). Yuan Hong vivait au IV^e siècle ; son *Heou han ki* en 50 chapitres est pour la seconde dynastie Han ce que le 前漢紀 *Ts'ien han ki* de荀悅 Siun Yue, également en trente chapitres, représente pour la première. Ce ne sont pas des histoires officielles, mais elles conservent certains renseignements que les histoires officielles ont négligés, et donnent parfois des leçons meilleures pour des passages ou des noms altérés. Ces œuvres anciennes et précieuses nous sont parvenues en de nombreuses éditions. Sans compter une édition impériale des Ming, le *Ts'ien han ki* et le *Heou han ki* réunis ont été publiés par 黃姬水 Houang Ki-chouei en 1548, puis par 蔣國祥 Tsiang Kouo-siang sous K'ang-hi ; une nouvelle édition, très usuelle, a été donnée au 述古堂 Chou-kou-t'ang en 1876. Or, malgré le peu de difficultés qu'il y a à se procurer ces ouvrages importants, ni le *Ts'ien han ki* ni le *Heou han ki* n'existent à Paris.

Comme bien on pense, en insistant ici sur les mauvaises conditions où les sinologues sont placés pour poursuivre des recherches historiques, je ne prétends rien apprendre à M. CH. Les inconvénients que je signale, il les connaît comme moi. Peut-être cependant n'est-il pas inutile d'attirer l'attention de nos confrères de France et de l'étranger sur une situation si préjudiciable au progrès normal de nos études. La moitié de notre temps se passe à refaire par bribes ce que d'autres ont déjà fait excellentement, en des ouvrages souvent usuels, mais que nous n'avons pas.

Par contre, si les Chinois ont su, aussi bien et souvent mieux que nous, grouper les textes se rapportant à une question donnée et les discuter au point de vue de la correction et du sens, il leur manque les informations extérieures, géographiques ou historiques, qui permettent d'éclairer et de préciser par d'autres sources ce que l'ancienne histoire chinoise fait connaître.

(1) Je n'ai eu moi-même l'ouvrage sous les yeux que très peu de temps, et il y a de cela plusieurs années. Mon attention n'était pas attirée sur le *Yeou ming lou*, si bien qu'il m'est impossible de dire si ce chapitre unique est formé d'un texte suivi, qui serait alors une portion de l'ouvrage entier, ou s'il a été constitué avec des fragments cités dans des auteurs anciens et réunis par un éditeur moderne. Quoi qu'il en soit, il est certain que le *Yeou ming lou* était jadis une œuvre beaucoup plus considérable que celle qui nous a été transmise : le *Souei chou* (ch. 53, fo. 13 v^o) lui donne vingt chapitres, et le *Kieou l'ang chou* (éd. de 1872, ch. 46, fo. 31 v^o) trente. Le *Yeou ming lou* a été utilisé pour la compilation du *Kao seng tchouan* actuel, comme on le voit par la préface de 豐皎 Houei-kiao.

C'est là que la science européenne reprend l'avantage, et c'est pourquoi aucun Chinois, même muni de tous les livres qui nous manquent, n'aurait pu faire le travail critique auquel M. CH. s'est livré dans son commentaire.

Au point de vue géographique, le principal résultat du mémoire de M. CH. est d'éclaircir le problème des routes par lesquelles en venant de Chine on se rendait en Occident. Le *Ts'ien han chou* en connaissait deux, celle du nord et celle du sud ; le *Wei lio* en décrit trois, dites du nord, du centre et du sud. Dans tous les cas, on sortait de la Chine proprement dite par le 玉門關 Yu-men-kouan, la passe de la « Porte de jade », qui se trouvait sous les Han au nord-ouest de Touen-houang. La route du sud, sans qu'on puisse la suivre encore dans le détail des étapes, allait sûrement droit à l'ouest de ce qui est actuellement la région de Chatcheou pour atteindre le Loh Nor ; ensuite elle s'infléchissait au sud-ouest pour gagner Khotan et enfin le Cachemire à travers les Pamirs et peut-être parfois le Karakoroum (1). Comme le montre M. CH., il n'est pas douteux que la route du centre de Yu Houan soit l'ancienne route du nord de l'époque des Han ; la route du nord de Yu Houan est celle qui fut ouverte la dernière. Je crois aussi avec M. CH. que la route du nord de Yu Houan fut adoptée pour permettre de tourner par le nord cette région désertique qui s'étend entre Hami et Tourfan et que certains textes modernes qualifient de « Gobi venteux » (cf. CHAVANNES, *loc. laud.*, pp. 529-535). La route du centre de Yu Houan, ou ancienne route du nord au temps des Han, devait donc se diriger de Yu-men-kouan au nord-ouest, laissait Hami à l'est et à un moment donné obliquait encore plus à l'ouest vers Tourfan. Cette route du centre, M. CH. tente de la préciser par l'itinéraire suivi en 981 par l'ambassadeur chinois 王延德 Wang Yen-tō : celui-ci partit de Hami et gagna la région de Tourfan par la ville de 納職 Na-tche. Vient ensuite la phrase : 城在大患鬼魅墳之東南望玉門關甚近, que M. CH. (p. 530) traduit par : « Cette ville est la localité la plus proche par rapport à Yu-men kouan qui est au Sud-Est du désert des démons grandement malfaisants. » Cette traduction est paraphrasée p. 532, où M. CH. dit que, d'après ce texte de Wang Yen-tō (2), « Na-tche était la ville la plus voisine de Yu-men-kouan dont elle était séparée par un désert redoutable. » En réalité, je crois qu'une pareille interprétation n'est pas admissible. La phrase chinoise ne peut à mon sens signifier que ceci : « Cette ville se trouve au sud-est du désert des démons grandement malfaisants ; elle est très proche de Yu-men-kouan ». Le désert des démons ne serait donc pas entre Yu-men-kouan et Na-tche, mais au nord-ouest de Na-tche. Or c'est précisément la conclusion qui me paraît se dégager de la suite du récit de Wang Yen-tō : c'est en allant de Na-tche vers l'ouest qu'après trois jours de marche à travers le désert, Wang Yen-tō arrive à l'« issue de la vallée des démons » (CHAVANNES, *loc. laud.*, p. 530). La vallée des démons

(1) M. CH. (pp. 529, 535) ne parle que du Pamir. Au point de vue des textes, il a raison, car nous voyons régulièrement les voyageurs chinois, pour se rendre en Inde, commencer par gagner le Wakhan ou région du haut Amou-Daria. Ce n'est que de là qu'ils redescendent sur la vallée de Yassin et Gilgit. D'autres fois, ils font un détour encore plus accentué vers l'ouest et arrivent sur Gilgit par le Tchitral. Toutefois, il me paraît bien extraordinaire qu'on n'ait jamais emprunté une route plus orientale, soit par la passe de Min-téké, qui est déjà dans la portion la plus occidentale du Karakoroum, soit surtout par la passe de Mouztagh ou celle de Karakoroum proprement dite, qui étaient les voies directes entre la région de Khotan et le Cachemire. Peut-être est-ce l'une de ces dernières routes que Hiuan-tsang a en vue quand il parle d'une armée allant de Khotan au Cachemire à travers les « Montagnes neigeuses » (Hiuan-tsang, *Mémoires*, trad. JULIEN, II, 231) : le nom de « Montagnes neigeuses » n'est généralement pas appliqué au Pamir, mais à l'Himâlaya, et sans doute ici au Karakoroum.

(2) M. CH. attribue ici ce texte à Kao Kiu-honei : c'est un *lapsus*.

était donc bien à l'ouest de Na-tche⁽¹⁾. Le souvenir de la vallée des démons s'est conservé et le nom a passé dans notre cartographie : c'est bien en accord avec ma traduction que le Teufelsthal est placé sur la carte de STIELER à laquelle M. CH. renvoie. Mais d'autre part, M. CH. me paraît avoir raison d'identifier à cette vallée des démons le 白龍堆 Po-long-touei, « Amas en forme de dragons blancs », de l'époque des Han et des Trois royaumes. Il en résulterait que le Po-long-touei proprement dit ne désignerait pas toute la région désertique à l'ouest de Yu-men-kouan, mais de façon plus précise le désert allant de Hami à l'est jusqu'à Tourfan à l'ouest, limité au sud par le Tchol-tagh et au nord par les T'ien-chan proprement dits. C'est d'ailleurs cette interprétation qui est seule conciliable avec le texte même du *Wei lio* (CHAVANNES, *loc. laud.*, pp. 529 et 534), puisque ce texte distingue à deux reprises le grand désert à l'ouest de Yu-men-kouan, appelé 三隴沙 San-long-cha, du Long-touei auquel on n'arrive que dans la seconde partie de l'itinéraire⁽²⁾. Quant à la phrase du *Ts'ien han chou* selon laquelle à l'ouest de Touen-houang il y a le Po-long-touei et le Lob Nor (CHAVANNES, p. 551), elle ne me paraît pas impliquer absolument que le Po-long-touei ne fut qu'un autre nom du désert San-long-cha qui s'étendait de Touen-houang au Lob Nor. On peut comprendre, peut-être, que le *Ts'ien han chou* a en vue les deux routes du nord et du sud qui partent de Touen-houang : l'une, celle du nord, traverse le Po-long-touei, tandis que celle du sud passe par le Lob Nor⁽³⁾.

Sur deux autres points encore, le mémoire de M. CH. est une heureuse contribution à la géographie historique du Turkestan. On sait que M. SVEN HEDIN a trouvé sur les bords de ce qu'il croit l'ancien Lob Nor des ruines d'où il a extrait des documents chinois. L'examen de ces documents a fait croire à M. MACARTNEY et à SVEN HEDIN que ces ruines étaient celles de

(1) Une opinion similaire est déjà exprimée par G. E. GRUM-GRJIMAÏLO dans son ouvrage *Opisanie putechestviya v zapadnyi Kitai* (St Pétersbourg, 1896, t. I, p. 425, n. 1) à propos du 泽田寺 Tsö-t'ien-sseu cité par Wang Yen-tö, et dont le nom est orthographié par M. GRUM-GRJIMAÏLO, comme jadis par JULIEN, Yi-t'ien-sseu ; cette fausse leçon vient de Ma Touan-lin. Stanislas JULIEN (*Mélanges de géogr. asiat. et de philol. sinico-indienne*, p. 91) avait bien compris que c'était la ville de Na-tche qui était au sud-est du désert des démons, mais il crut ensuite que c'était ce désert qui était très proche de Yu-men-kouan ; ce n'est certainement pas là le sens.

(2) Le texte du *Wei lio* est tout à fait formel. Il n'y a donc pas, je pense, à tenir compte du passage du *Chouei king tchou* qui met le Po-long-touei à l'est du Leou-lan de la région du Lob Nor (cf. CHAVANNES, *loc. laud.*, p. 569). L'erreur peut venir d'ailleurs d'une confusion, dans ce passage assez embrouillé, entre le Leou-lan du Lob Nor et celui qui se trouvait auparavant dans la région même du Po-long-touei, du côté de Na-tche ou plus vraisemblablement de Pidjan. Quoi qu'il en soit, le *Chouei king tchou* lui-même donne ailleurs (CHAVANNES, p. 571), pour le désert qui s'étend du Lob Nor à Cha-tcheou, le nom de 三沙 San-cha, qui n'est évidemment qu'une variante de 三隴沙 San-long-cha.

(3) Un autre texte du *Ts'ien han chou*, également cité par M. CH. (p. 555), dit encore que la nouvelle route du nord, celle qui n'est définitivement classée que dans le *Wei lio*, eut pour but d'éviter les dangers du Po-long-touei, et ceci est conciliable avec l'interprétation de M. CH. comme avec la mienne ; mais ce texte ajoute qu'on abrégeait par là de moitié la longueur du chemin entre Tourfan et le Yu-men-kouan, et ceci est moins intelligible. Il est incontestable que la nouvelle route du nord, faisant un grand coude vers le nord entre Hami et Tourfan pour aller longer la base des T'ien-chan, était géographiquement plus longue que celle qui coupait à travers le désert ; mais il se pourrait que la marche fut plus rapide au pied des montagnes qu'en plein désert, au point de compenser et au-delà l'allongement de la route ; c'est la seule explication que je voie au passage du *Ts'ien han chou*.

la ville de Leou-lan ou Chan-chan, célèbre dans l'histoire chinoise dès avant l'ère chrétienne. M. CH. montre qu'il ne peut s'agir de Leou-lan proprement dit, ce nom ayant été porté par deux villes, dont l'une devait se trouver dans la région de Pidjan, tandis que l'autre était certainement au sud du Lob Nor. Par contre il y eut un peu au nord du Tarim, avant qu'il se jette dans le Lob Nor, une troisième ville de Leou-lan, qui n'était primitivement qu'une colonie militaire, et dont l'existence ne nous est révélée que par un passage du *Chouei king tchou*. La position ne paraît pas cependant bien s'accorder avec celle qu'indique SVEN HEDIN, et d'ailleurs il serait téméraire de se prononcer avant que les documents mêmes rapportés par l'explorateur suédois aient été portés à la connaissance du monde savant. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le Lob Nor a été aussi appelé mer de **牢蘭** Lao-lan, ce qui n'est évidemment qu'une autre forme de **樓蘭** Leou-lan. D'autre part il est difficile de ne pas mettre en rapport la « Ville neuve », 新城 Sin-tch'eng, située au sud et assez à proximité du Lob, avec le **納縛波** Na-fou-po que Hiuan-tsang nomme dans cette région, *na-fou* étant dans Hiuan-tsang la transcription ordinaire de *nava*, qui signifie « nouveau » en sanskrit. Enfin, à supposer à la transcription de Hiuan-tsang un original comme *Navapa*, Lob ou Lop, qui apparaît dès le XIII^e siècle dans Marco Polo, en serait une dérivation parfaitement régulière. Y a-t-il parenté entre *lao* ou *leou*, *Navapa* et Lob ou Lop ? Dans quelle mesure a-t-on interprété, déformé un nom indigène ? *Navapa* serait-il une sanskritisation savante d'une forme voisine du nom moderne de Lop ou Lob (¹), dont *lao* ou *leou* attesteraient peut-être l'antiquité ? Ou au contraire Lop ou Lob serait-il issu au Moyen-âge du *Navapa* de Hiuan-tsang ? Autant de questions qu'on peut poser aujourd'hui, mais qu'il faut laisser à l'avenir le soin de résoudre.

Enfin, M. CH. a rectifié, d'après les indications de M. GRENAUD, une identification traditionnelle qui faussait tous les anciens itinéraires à l'ouest de Koutcha. Partant de l'opinion chinoise courante qui faisait de **溫肅** Wen-sou le moderne Aksou, nous étions obligés de placer beaucoup plus à l'est, du côté de Yaka-aryk, le pays de Kou-mo (Qoum). M. GRENAUD et M. CH. établissent que c'est Kou-mo qui est en réalité Aksou, et que Wen-sou répond à Ouch-Tourfan ; cette correction importante paraît absolument justifiée par les faits (²).

(¹) Je croirais volontiers à une sanskritisation du nom indigène pour les raisons suivantes. *Navapa* n'est pas une forme sanskrit satisfaisante, puisque, pour « ville neuve », on attendrait *Navapura*. Seulement la sanskritisation régulière qui rétablissait *ava* sur un prâkrit *o* permettait de retrouver dans Lob ou une forme voisine de Lob un premier élément *nava* qui correspondait comme sens à l'appellation chinoise de Sin-tch'eng, « Ville neuve ». La désignation résulterait en dernière analyse, comme il arrive souvent, d'une sorte de jeu de mots.

(²) J'ajouterais ici quelques remarques sur le royaume de P'an-yue, dont il est question à la p. 551. Comme le fait observer M. CH., le royaume de **盤越** P'an-yue ou **漢越** Han-yue est le même que le texte actuel du *Heou han chou* connaît sous le nom de **磐起** P'an-k'i. Mais il n'y a pas à douter que la forme P'an-k'i résulte d'une faute de copiste, et qui doit même être assez tardive, puisque le nom de **盤越** P'an-yue fut repris au VII^e siècle quand les T'ang réorganisèrent les pays d'Occident en utilisant de façon fantaisiste les noms fournis par les histoires antérieures (cf. CHAVANNES, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 68), et que d'autre part P'an-yue, avec la même orthographe, se retrouve dans le *Leang chou* (ch. 54, fo 7 r^o de l'éd. de la librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng). — L'alternance de **盤** *p'an* et **漢** *han* dans le *Wei lio* est intéressante. Le mot **盤** *p'an* répond à une prononciation médiévale *ban*. Par contre **漢** *han* ne s'est historiquement pas prononcé autrement qu'avec la forte aspiration initiale sourde (c'est donc inexactement que certains auteurs archaïsants remplacent parfois **漢** *han* par **汗** *han*, qui lui est aujourd'hui homophone en *kouan-houa*,

M. CH. ne s'est pas borné à élucider des problèmes géographiques. Comme je l'ai rappelé plus haut, le chapitre du *Wei lo* sur les pays d'occident comprend un passage particulièrement important et controversé sur les premiers rapports du bouddhisme hindou et de la Chine. Il

mais dont la prononciation médiévale était à initiale sonore, soit *γān) ; en composition, la phonétique de 漢 *han* donne des prononciations à dentales initiales comme 難 *nan* ou 灘 *l'an*. Il n'y a rien à tirer ici de la loi suivant laquelle, dans certaines dialectes, l'explosive labiale initiale est passée à l'aspiration, et qui fait par exemple que les prononciations sino-japonaises de 灘 *ping* sont *hei* et *hyō* ; si jamais en effet il y a eu, ce qui semble très improbable, une prononciation de 漢 *han* avec labiale initiale, c'est antérieurement à l'époque qui nous occupe. Et cependant l'alternance de 盤 *p'an* et 漢 *han* dans les transcriptions est établie par d'autres exemples. Peut-être peut-on invoquer en premier lieu le nom de 碩盤陀 *K'ie-p'an-t'o* répondant à une forme originale qu'on a rétablie hypothétiquement en *Karband, et pour lequel on trouve dans le *Sin l'ang chou* une forme peut-être aphérétique 漢陀 *Han-t'o* ; seulement, il faut alors admettre que dans le 漢盤陀 *Han-p'an-t'o* du texte de Song Yun, *han* et *p'an* résultent d'une sorte de dittographie, et que 漢 *han* ne répond pas à la première syllabe de *Karband. C'est la conclusion que paraît adopter implicitement M. CH. dans une note qu'il a fournie naguère à M. FOUCHER (cf. *B. E. F. E.-O.*, I, 567 ; III, 399), et je suis moi-même très porté à m'y rallier. Seulement j'ai quelques réserves à faire sur les restitutions *Karband ou *Garband que propose M. CH. Dans toutes les formes du mot, le premier caractère est à sourde initiale : *Garband est donc écarté en principe. J'ajouterais que cette sourde initiale est toujours une sourde aspirée. Voici en effet les diverses formes de ce nom : 滴槃陀 *K'o-p'an-t'o* (*Pei che*) ; 滴羅槃陀 *K'o-lo-p'an-t'o* (*Siu kao seng tchouan*) ; 滴羅陀 *K'o-lo-t'o*, 喝盤陀 *Ho-p'an-t'o*, 漢陀 *Han-t'o*, 滴館檀 *K'o-kouan-l'an* (*Sin l'ang chou*) ; 漢盤陀 *Han-p'an-t'o* (Song Yun dans le *Lo yang kia lan ki*) ; 碩盤陀 *K'ie-p'an-t'o* (*Hiuan-tsang*). M. CH. transcrit cette dernière forme *Kie-p'an-t'o*, suivant en cela le dictionnaire de M. GILES, mais les prononciations dialectales et les dictionnaires chinois ne laissent aucun doute que la prononciation classique de 碩 *k'ie* soit à initiale gutturale sourde aspirée. La finale *da* est assurée par toutes les transcriptions, car 陀 *t'o* et 檀 *t'an* sont à ancienne sonore initiale non aspirée, passée à la sourde aspirée depuis l'époque médiévale comme toutes les explosives initiales sonores des mots au *p'ing-cheng*. Pour les initiales, les gutturales aspirées chinoises répondent naturellement en principe à un original *kh*, et il n'y a autant dire pas d'exemple que *kh* soit rendu par la simple aspiration en chinois. Il me paraît donc très probable que, dans le *Ho-p'an-t'o* du *Siu l'ang chou*, le mot 喝 *ho* résulte d'une confusion graphique avec le 滴 *k'o* des autres formes. *Han-t'o* est aphérétique par l'absence du 滴 *k'o* initial. Le *Han-p'an-t'o* de Song Yun est difficilement justifiable, si on ne suppose pas qu'il réunit deux transcriptions où la même syllabe à explosive labiale initiale était rendue une fois par *han*, une fois par *p'an*. *K'o-lo-t'o* est issu de la transcription *K'o-lo-p'an-t'o* qu'on trouve dans le *Siu kao seng tchouan*, par chute du caractère 檀 *p'an* ou 盤 *p'an*. Dans *K'o-kouan-l'an*, le second caractère, 館 *kouan*, est vraisemblablement fautif pour 飯 *fan* ou un mot analogue. Toutes les formes ont pour élément initial un caractère à ancienne implosive dentale finale, susceptible de représenter soit une dentale, soit un *r* ; les formes les plus longues ayant pour second élément *lo*, qui répond à *la* ou *ra*, il n'est pas douteux que les implosives finales du premier caractère représentent ici un *r*, qui s'assimile avec l'initiale du caractère suivant dans les transcriptions développées. La première partie du nom doit donc être *khara*. Les caractères 盤 *p'an* et 檀 *p'an* sont en chinois médiéval **ban*, susceptible de rendre *ban* ou *bhan*, quelquefois *van*. Comme le dernier élément est sûrement *da*, nous sommes amenés par l'analogie du nom qui va nous occuper maintenant à restituer hypothétiquement **Kharabanda* ou **Kharabhiānda*.

était vraisemblable qu'avec son information minutieuse et sa stricte méthode, le traducteur apporterait à la discussion un concours fructueux; l'attente n'a pas été déçue. La phrase en question, si souvent reproduite, dit⁽¹⁾ qu'en l'an 2 avant J.-C., 博士弟子景盧受大月氏王使伊存口受浮屠經⁽²⁾. Pour ne pas énumérer ici toutes les hypothèses qui ont été émises à propos de ce texte, rappelons qu'il faut sûrement lire 授 cheou et non 受 cheou le quatrième caractère avant la fin, et que pour le texte tel qu'on l'aurait alors, la seule traduction admissible au point de vue de la langue chinoise serait: « Le po-che-li-tseu King-lou reçut les sūtras bouddhiques transmis oralement par Yi-ts'ouen, envoyé des grands Yue-tche. » Tout ce passage est à construire alors en une phrase, et la question de savoir si King-lou reçut (受) ou donna (授) un livre bouddhique ne se pose plus; ce premier progrès était acquis en gros depuis quelques années (cf. *B. E. F. E.-O.*, III, p. 98), mais comme les derniers

En dehors du cas un peu douteux de Han-t'o = K'ie-p'an-t'o, il y a en effet un exemple sûr de la transcription de *bhan* par 漢 han: c'est le 烏鐸迦漢茶 Wou-to-kia-han-tch'a de Hiuan-tsang, qui répond sûrement à l'Udabhāṇḍa de la *Rāja-tarānginī* par l'intermédiaire d'une forme subsidiaire 'Udakabhāṇḍa (cf. *B. E. F. E.-O.*, I, 367). Il paraît vraisemblable que ces transcriptions alternatives en han et p'an tiennent à des prononciations dialectales des noms indigènes. Udabhāṇḍa a abouti de nos jours à Und (Ound), mais en passant par une forme Ouayhend que VIVIEN DE SAINT-MARTIN signalait déjà dans Alberouni (cf. Hiuan-tsang, *Mémoires*, trad. JULIEN, II, 311), et le général CUNNINGHAM au milieu du XIX^e siècle écrivait encore Ohind. Dans ces formes, l'explosive labiale aspirée avait abouti à la simple aspiration. Pour peu que l'aspiration tendit déjà à prévaloir au temps de Hiuan-tsang, le pèlerin était d'autant mieux fondé à transcrire *bhan* par han que la langue chinoise médiévale n'avait d'aspirées que pour les sourdes; elle possédait *pan*, *p'an*, *ban*, mais non **b'an*. Ce sont peut-être les mêmes raisons qu'on doit invoquer pour les transcriptions de l'hypothétique 'Kharabhbāṇḍa. Seulement Udabhāṇḍa et 'Kharabhbāṇḍa sont des noms du nord-ouest de l'Inde et du Turkestan chinois. S'il faut tenir compte d'une évolution phonétique qui, dans ces régions, tend à faire passer l'explosive labiale aspirée à la simple aspiration, il devient plus difficile de chercher le P'an-yue ou Han-yue très loin de là, du côté de l'Annam ou de la Birmanie, où il n'est pas *a priori* certain qu'une telle évolution phonétique se soit également produite. On peut cependant répondre que le nom de P'an-yue ou Han-yue étant venu à la connaissance des Chinois par des populations du nord-ouest de l'Inde, il est tout naturel que les transcriptions se ressentent de cet intermédiaire. En ce cas, il faudrait pour P'an-yue ou Han-yue restituer un original à initiale en *bh*.

(1) Pour un exposé détaillé de la question, je renvoie naturellement au travail de M. CH., pp. 547 et ss. Cf. aussi FRANKE, *Beiträge ... zur Kenntnis ... Zentralasiens*, Berlin, 1904, p. 92.

(2) M. CH. (p. 547) écrit l'avant-dernier caractère de ce texte 图 l'ou; l'édition de 1887 donne 屠 l'ou. Comme le texte même de M. CH. a deux fois (pp. 540, 541) la leçon 屠 l'ou, il ne s'agit peut-être ici que d'une faute d'impression. La question n'est pas absolument indifférente. Les textes les plus anciens, comme le *Heou han chou* ou le *Wei lio*, devraient en effet, à ce qu'on prétend, avoir 屠 l'ou et non 图 l'ou, s'ils n'ont pas été corrigés ultérieurement. Ce n'est, dit-on, qu'à l'instigation de 僧偉 Seng-wei que, remarquant que 屠 l'ou signifiait « mettre à mort », on lui substitua le caractère 图 l'ou, pour lequel on ne manqua pas de trouver une explication sémantique aussi favorable qu'invraisemblable. Cf. 弘明集 *Hong ming lsi*, dans *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, IV, fols 44 ro, 45 vo. Pour le *Heou han chou*, on trouve d'ailleurs dans une même édition, à des chapitres différents, tantôt 屠 l'ou et tantôt 图 l'ou.

travaux spéciaux sur la question sont ceux de M. S. LÉVI, où cette interprétation n'était pas encore proposée, il était bon d'en affirmer dès le début la parfaite justesse au point de vue linguistique (1).

On en fut resté là, s'en tenant à une solution un peu suspecte, mais somme toute acceptable, si M. S. LÉVI n'eût pas apporté à la question des éléments nouveaux, empruntés au *Tripiṭaka*. Les œuvres du bouddhisme et du taoïsme ont été pendant des siècles l'objet du mépris des érudits laïcs, et ce n'est que vers 1800 que quelques savants chinois ont eu l'idée de dépouiller les écritures canoniques des deux religions hétérodoxes. C'est à leur travail que la science chinoise officielle dut de voir rentrer dans son domaine les matériaux lexicographiques disséminés dans les anciens commentaires des sūtras; on remit aussi au jour d'anciens travaux sur Tchouang-tseu, sur Lao-tseu, et des textes parfois d'un grand intérêt historique, comme le voyage de K'ieou Tch'ang-tch'ouen en Asie Centrale. Toutefois, la recherche ne fut pas poussée très loin, et à ma connaissance aucun savant chinois n'a utilisé dans ses annotations aux historiens canoniques les textes apparentés à celui du *Wei lio* et que la philologie européenne vient enfin mettre en œuvre.

Ces textes, dont on retrouve l'écho dans quelques œuvres bouddhiques postérieures, sont fournis par deux passages du 辨正論 *Pien Icheng louen* composé entre 624 et 640 par le religieux 法琳 Fa-lin, et commenté, vers la même époque, à ce qu'il semble, par 陳子良 Tch'en Tseu-leang. L'un de ces passages est de Fa-lin lui-même et se trouve au ch. vi de l'ouvrage; l'autre a été écrit par Tch'en Tseu-leang à propos d'une phrase du ch. v. Tout deux sont apparentés, mais non pas identiques, et tous deux, bien que commençant également par la mention du « royaume de Lumbinī », par où débute le paragraphe correspondant du *Wei lio*, s'écartent de lui par le détail plus grand des faits cités et par des différences sensibles de rédaction. Tous deux cependant indiquent pour leur source, ou pour l'une de leurs sources, le *Wei lio* lui-même. Le passage sur la mission de l'an 2 av. J.-C. se retrouve entre

(1) La leçon du *Souei chou*, que M. CH. donne en note pour être complet (p. 547), n'a évidemment aucune valeur en face des textes plus anciens dont elle dérive. Je ferai remarquer toutefois qu'au lieu de la traduction proposée par M. CH., et où on donne à 使 *che* le sens de « faire que », qui détone un peu ici, il serait plus naturel de comprendre : « Le *po-che-ti-tseu* Ts'in-king reçut une mission à Yi-ts'ouen, et y communiqua oralement les livres bouddhiques. » Texte et traduction n'entrent d'ailleurs pas en ligne de compte pour la solution du problème véritable. — Pour ce qui est des textes qui, comme le texte actuel du *Wei lio*, font de Yi-ts'ouen un nom d'homme, nous verrons qu'ils sont fautifs, mais il n'est pas juste, je crois, de leur opposer que *ts'ouen* n'est pas un caractère usité dans les transcriptions. Les règles qui valent pour les ouvrages bouddhiques ne sont guère applicables à la littérature profane, et il se pourrait au contraire que l'erreur qui a donné naissance au nom propre Yi-ts'ouen se fût accréditée précisément parce que 伊 Yi est un nom de famille, classé au *Po kia sing* et que « Yi Ts'ouen » constituait ainsi au point de vue chinois, par la réunion d'un *sing* et d'un *ming*, un nom d'homme parfaitement acceptable. On sait comment de nos jours les Européens déforment leurs noms pour leur donner une allure chinoise. Pour des exemples anciens, je me permettrai de rappeler celui des anciens rois chams auxquels les Chinois attribuaient le nom de famille 范 Fan (que j'ai supposé représenter « brahmane », dans *B. E. F. E.-O.*, iv, 194, mais qui répond peut-être aussi à *varman*), et postérieurement celui de 楊 Yang (= cham *yān*. « dieu »); de même, dans un nom de roi de Çrībhoja, connu des Chinois en 742, le nom de famille 劉 Lieou pourrait être une transcription de la première syllabe de Rudravarman (cf. sur ce roi de Çrībhoja, *B. E. F. E.-O.*, iv, 335). La forme purement chinoise de Yi-ts'ouen, qu'il faudrait alors transcrire Yi Ts'ouen, ne serait donc pas un obstacle bien sérieux à l'interprétation normale du texte du *Wei lio*.

autres dans le texte de Fa-lin et dans celui de Tch'en Tseu-leang, mais sous une forme assez différente de celle donnée dans le *Wei lio*. Tch'en Tseu-leang dit qu'à l'époque de Ngouai-ti des Han, 秦景至月氏國·其王令太子口授浮圖經, « Ts'in King arriva dans le royaume des Yue-tche ; le roi de ce pays ordonna au prince héritier de communiquer oralement (à Ts'in King) les livres saints du bouddhisme. » Au point de vue linguistique, le texte ne prête à aucune amphibiologie. La leçon donnée par Fa-lin est sensiblement la même. C'est en partant de ces textes que M. CH. propose dans le texte du *Wei lio* cité par P'ei Song-tche une correction que pour ma part je considère comme tout à fait sûre : 伊存 *yi-ts'ouen* est une altération graphique de 令太子 *ling l'ai-tseu* ; pour 存 *ts'ouen* en particulier, si on tient compte du sens vertical de l'écriture chinoise, et aussi de ce fait que le point de 太 *l'ai* est une sorte de signe diacritique qui très souvent ne s'écrivait pas, on retrouvera dans le caractère unique du *Wei lio* tous les éléments des deux caractères de Fa-lin et de Tch'en Tseu-leang. Il ne fait plus doute pour moi que, dans le texte primitif, il était question d'une mission chez les Indoscythes confiée à un envoyé dont le nom était peut-être 景憲 King Hien (1). et au cours de laquelle le roi des Indoscythes aurait fait instruire King Hien dans le bouddhisme par le prince héritier. Par contre, je ne crois guère probable le texte même que M. CH. restitue p. 548. La construction me paraît inadmissible, non pas tant par l'absence de 於 *yu*, qui peut s'employer ou se supprimer dans bien des cas selon la cadence de la phrase, mais à cause de

(1) Le texte du *Wei lio* cité dans le *San kouo tche* écrit 景盧 King Lou ; Fa-lin et Tch'en Tseu-leang ont 秦景 Ts'in King ; d'autres textes, pour lesquels je renvoie aux notes de M. CH. (pp. 546-548) donnent 景憲 King Hien et 秦景憲 Ts'in King-hien. M. CH. fait observer que Ts'in King n'est pas probable, parce que Ts'in King est le nom de l'un des envoyés de Ming-ti en 61 ap. J.-C., et qu'il semble que le second nom ait contaminé le premier. C'est en effet vraisemblable, mais encore faudrait-il qu'on recherchât sur quelles autorités on cite ordinairement les noms des envoyés de Ming-ti, et si Ts'in King n'y figure pas parce qu'on gardait le souvenir de son voyage, tout en oubliant que ce voyage s'était effectué 63 ans avant le règne de Ming-ti. Il faut se rappeler que certains textes vont jusqu'à mettre Tchang K'ien lui-même, le grand voyageur du II^e siècle avant notre ère, parmi les envoyés de Ming-ti ; c'est le cas entre autres dans le 車子 *Meou tseu* actuel, et des citations anciennes m'ont montré qu'il n'y avait pas là une altération récente du texte (cf. *Meou tseu*, éd. du 子書百種 *Tseu chou po tchong*, fo 10, et *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, IV, fo 4 r^o). La même mention de Tchang K'ien se trouve également dans la sorte de courte introduction qui ouvre aujourd'hui le *Sūtra des quarante-deux articles* (*Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 藏, V, fo 1 r^o), et qui d'ailleurs n'est pas sans quelque parenté avec le paragraphe de *Meou tseu*. Le fait que le titre de *po-che-li-tseu* reparait dans ces textes n'est pas non plus pour inspirer grande confiance. On pourrait objecter que souvent c'est non pas Ts'in King, mais un de ses compagnons, qui reçoit ce titre. Mais on peut ne voir là qu'une altération de la tradition première, car, à ne pas invoquer si l'on veut des textes comme celui du *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 調, VII, fo 91 v^o, où on parle du *po-che* Ts'in King sous Ming-ti, il ne faut pas oublier que dans le 釋老子 *Che-lao-tche* du 魏書 *Wei chou*, c'est bien Ts'in King qui est qualifié de *po-che-li-tseu* ; il en est de même dans la biographie de Kācyapamataṅga au ch. 1 du *Kao seng tchouan*. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre, c'est que, quelle que soit la forme primitive, il faut admettre entre 慕 *lou* et 憲 *hien* un intermédiaire 蘆 *lu* ; c'est en effet cette dernière forme qu'on trouve dans la citation du texte du *Wei lio* insérée au VI^e siècle par Lieou Sion dans son commentaire du *Che chouo sin yu* (éd. du *Si yin hien ts'ong chou*, ch. 上, partie 下, fo 16 r^o). Je tiens pour fautive l'explication de M. FRANKE (*Beiträge*, p. 92), qui suppose que *hien* ne fait pas partie du nom, et est le qualificatif honorifique d'un fonctionnaire.

l'ordre même des mots. Le vrai terme chinois pour « recevoir une mission », c'est 使 *che* tout simplement, et je soupçonne le premier 受 *cheou* d'avoir été amené par le 授 *cheou* qui se trouvait vers la fin, lorsque, le texte s'étant altéré, on eut de très bonne heure l'explication qui a prévalu jusqu'à nos jours, avec 受....授 *cheou....cheou*. « recevoir (l'enseignement qu'on vous) transmet ». Mon impression est que le texte primitif devait être plutôt : 博士弟子景憲使大月氏. 王令太子口授浮圖經.

Immédiatement après cette phrase si controversée, il en vient dans le *Wei lio* une autre fort obscure et qui pourrait prêter aussi à de longues discussions: 曰復立者其人也. Quel que soit le sens, il serait essentiel d'être avant tout fixé sur le texte lui-même. Le *Tong tien* compilé par Tou Yeou à la fin du VIII^e siècle écrit 豆 *teou* au lieu de 立 *li*, et comme il a en outre 國 *kouo* devant 曰 *yue*, M. CH. croit voir là des corrections personnelles de Tou Yeou, qui, faute de comprendre le texte original, l'aurait modifié pour lui faire dire : « Les royaumes qui disent *Fou-teou* (au lieu de *Feou-l'ou*) désignent par là ce même homme (c'est-à-dire le Buddha). » *Fou-li* serait au contraire le texte original, et M. CH. croit en trouver la preuve dans un passage du 西陽雜俎 *Yeou yang tsa tsou* composé à la fin du VIII^e siècle et qui donne la leçon même du *San kouo tche* (¹). Le sens serait alors : « celui qu'on appelle le « réapparu », c'est cet homme »; il y aurait là une allusion aux théories des taoïstes qui voyaient dans le Buddha une réincarnation de Lao-tseu. En réalité, le doute subsiste. Dans le texte de Tou Yeou, le 國 *kouo* initial est sans doute une dittographie fautive du 曰 *yue* qui suit, avec un intermédiaire probable 國 *kouo*, variante de 國 *kouo*. Quant à 豆 *teou* pour 立 *li*, il se trouve déjà, bien avant Tou Yeou, dans le commentaire que Lieou

(1) Ce passage même du *Yeou yang tsa tsou* n'est pas d'une clarté, ni peut-être d'une correction parfaite. En tout cas, il serait bon de comparer l'édition assez médiocre dont M. CH. s'est servi, celle du 樞海 *Pai hai*, avec celles beaucoup plus soignées du 津逮秘書 *Tsin tai pi chou* sous les Ming et du 學津討原 *Hio tsin l'ao yuan* sous la dynastie actuelle; celle du *Tsin tai pi chou* se trouve à la Bibliothèque Nationale. D'un fragment de ce passage cité par le 潛權類書 *Ts'ien kiue lei chou* (ch. 61, fo 4), il me semble résulter qu'une correction au moins s'impose, celle de 官 *kouan* en 宮 *kong*. La traduction d'ailleurs de ce début de phrase reste douteuse, mais ensuite il faut certainement interpréter par : « La voie a été réalisée dans l'Inde ; il y a (là) un ancien sage qui est certainement entré dans le *wou-wei*. » C'est là une phrase, qui avec quelques variantes, est répétée à satiété dans les œuvres de controverse entre bouddhistes et taoïstes. Dans le *Lao tseu si cheng king*, l'un des ouvrages condamnés en 1281, Lao-tseu disait : 聞道三乾有古皇先生善入無爲, « J'ai entendu la doctrine dans l'Inde ; il y avait là un vieux sage impérial [ce mot est sûrement une interpolation] qui est certainement entré dans le *wou-wei* » (cf. *Pien wei lou*, ch. 2, fo 62 rv). Le *Pien wei lou* signale une correction moderne de 聞 *wen* en 開 *k'ai*, « ouvrir », ce qui ferait de Lao-tseu l'initiateur de la voie ; cette explication est évidemment celle qui est visée dans le *Ts'ien kiue lei chou*, quand il donne du texte la glose suivante : « Lao-tseu dit à Yin Hi : L'ancien sage, c'est moi-même ; je me métamorphose toujours dans l'Inde... » Seulement des textes plus anciens et infinitiment plus variés font du *kou-sien-cheng*, de l'ancien sage, le Buddha. Le *wou-wei* non seulement est alors interprété par *nirvāna*, mais souvent remplacé par la transcription du mot hindou. De là dès l'époque des T'ang, une formule que l'on mettait parfois dans une bouche impériale : 吾師師師, je sers « le maître du maître de mon maître » : mon maître, c'est Confucius, mais Confucius est allé demander conseil à Lao-tseu, et l'a donc pris pour maître : puisqu'enfin Lao-tseu a été instruit par le Buddha, servir « le maître du maître de mon maître », c'est servir le Buddha. Pour des textes sur ces formules, je renvoie à *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, iv. fo 6 rv : 露, XI, fo 62 rv, 64 rv et vo. 95 rv, 103 rv, 104 rv.

Siun composa dans la première moitié du XI^e siècle pour le *Che chouo sin yu*. Ce commentaire donnait certainement le texte du *Wei lio* tel que P'ei Song-tche l'avait copié, car les deux versions ne diffèrent que par de légères altérations graphiques⁽¹⁾ ; il n'y a pas de raison décisive pour rejeter la leçon qu'il fournit et à laquelle Tou Yeou vient deux siècles plus tard donner son appui.

Reste à poser, sinon à résoudre, un problème assez obscur et dont M. CH. ne s'est pas beaucoup occupé. Nous avons vu que les textes de Fa-lin et de Tch'en Tseu-leang diffèrent entre eux, et diffèrent en outre du texte du *Wei lio* tel qu'il est cité par P'ei Song-tche, bien qu'ils citent le *Wei lio* comme l'une au moins de leurs sources ; comment expliquer cet écart entre les diverses rédactions ? Voici l'explication qu'en donne M. CH. (p. 544) : « La raison en est qu'ils [Fa-lin et Tch'en Tseu-leang] citent, non un ouvrage unique, mais deux ouvrages, à savoir le *Wei lio* et le *Si yu tchouan* ; ils ne font donc pas des citations littérales ; ils combinent ensemble deux auteurs et, par suite, ils peuvent être en désaccord l'un avec l'autre puisque ce travail de combinaison est nécessairement assez arbitraire. Pour la même raison, on ne saurait dire que soit l'un soit l'autre des deux textes du *Pien tcheng louen* nous donne du *Wei lio* une image plus fidèle que celle que nous a conservée *P'ei Song-tche* dans le commentaire du *San kouo tche* ; il serait en effet bien hasardeux de dire que, toutes les fois qu'un de ces deux textes présente une phrase qui est absente du commentaire, il [le commentaire] fait une citation tronquée, car nous ne pouvons pas saisir si cette phrase précisément n'est pas extraite du *Si yu tchouan* ; il faut donc renoncer à l'espoir de pouvoir au moyen de ces deux textes rétablir dans son intégrité le passage du *Wei lio* cité par *P'ei Song-tche*. » Conformément à la théorie de M. CH., le long texte de Fa-lin débute en effet par ces mots : 魏畧及西域傳云, « Le *Wei lio* et le *Si yu tchouan* disent... ». Nous avons une citation indépendante de ce *Si yu tchouan* ; elle est relative à l'hommage que Lao-tseu, à son arrivée au Ki-pin (Cachemire), rendit à la statue du Buddha. Enfin, selon plusieurs textes, c'est ce *Si yu tchouan* qu'en 290-306 A. D. le prêtre taoïste 王浮 Wang Feou altera pour en faire le fameux 化胡經 *Houa hou king*⁽²⁾. Cependant les chances me paraissent en faveur d'une autre thèse. Malgré les différences de rédaction, c'est bien le même texte qu'on trouve dans les trois cas. Si Fa-lin sépare *Wei lio* et *Si yu tchouan* par 及 *ki*, « et », Tch'en Tseu-leang dit seulement : *Wei lio si yu tchouan yun*, ce qui, en l'absence de 並 *ping* ou de 皆 *kai* devant le verbe, ne s'interprétera jamais que par : « Le *Si yu tchouan* du *Wei lio* dit... ». En tête du paragraphe où Fa-lin reproduit le texte du *Wei lio*, il y a une note qui

(1) Je ne crois pas inutile de reproduire ici cette version, qui n'a pas encore été signalée, et qui est jusqu'à présent la citation la plus ancienne tirée directement et nommément du *Wei lio* tel qu'il est cité par P'ei Song-tche. Le passage se trouve dans le *Che chouo sin yu*, éd. du *Si yin hien ts'ong chou*, ch. 上, part. 下, fo 16 ro : 魏畧西戎傳曰。天竺城中有臨兒國。浮屠經云.... 天竺又有神人曰沙律。昔漢哀帝元壽元年博士弟子景慮受大月氏王使伊存口傳浮屠經。曰復豆者其人也。Comme on voit, les particularités de ce texte sont la leçon 虑 *lu* et non 虞 *lou*, l'orthographe 氏 *ti* conforme à l'édition du Ki-kou-ko au lieu du 氏 *tche* que donne celle de la librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng, la leçon 傳 *tch'ouan* qui est décisive en faveur du synonyme 授 *cheou* et non 受 *cheou*, enfin 豆 *teou* comme dans le *Tong tien*, au lieu de 立 *li* comme dans le *San kouo tche* actuel. J'aurai à revenir plus loin sur le titre même qui ouvre ici la citation : *Wei lio si jong tchouan yue*, « Le *Si jong tchouan* du *Wei lio* dit.... »

(2) Pour tous ces textes, voir le mémoire de M. CH., pp. 559 ss.

commence par ces mots: 魏書外國傳 皇甫謐高士傳 並曰..., ce que M. Ch. corrige, vraisemblablement avec raison, en 魏略西域傳 皇甫謐高士傳 並曰⁽¹⁾. Mais M. Ch. traduit (p. 542): « Le *Wei lio*, le *Si yu tchouan* et le *Kao che tchouan* de Houang-fou Mi disent tous... », et cette traduction ne me semble pas juste. La cadence même de la phrase exige que *Wei lio* dépende de *Si yu tchouan*, comme Houang-fou Mi dépend de *Kao che tchouan*, et, à mon sens, il faut comprendre: « Le *Si yu tchouan* du *Wei lio* et le *Kao che tchouan* de Houang-fou Mi disent tous... » Mais qu'est-ce alors que ce *Si yu tchouan* du *Wei lio*? Ce n'est ni plus ni moins en principe que le texte qui nous a été conservé par P'ei Song-tche. Remarquons que tout ce chapitre de *Wei lio* cité par P'ei Song-tche commence par ces mots: 魏略曰 西戎傳 曰, « Le *Wei lio*, dit: Le *Si jong tchouan* dit... » Ainsi ce chapitre du *Wei lio* débuterait par une citation; mais où s'arrêterait cette citation? L'ordonnance même du texte montre qu'il faudrait la pousser fort loin, et on ne voit aucun endroit où on devrait plutôt la clore avant l'introduction du paragraphe sur le bouddhisme. Mais précisément c'est à ce moment que d'autres textes invoquent, pour un passage manifestement apparenté au *Wei lio*, le *Si yu tchouan* du *Wei lio*. Or, qu'est-ce que le *Si yu tchouan*? Graphiquement il ne fait pas doute que, quelle que soit la forme originale, 域 *yu* et 戎 *jong* dans les titres de *Si jong tchouan* et de *Si yu tchouan* sont altérés l'un de l'autre. Nous en arriverions déjà donc à cette conclusion qu'il n'y a aux trois textes qu'une seule source, le *Si yu tchouan* ou *Si jong tchouan*, et on pourrait à la rigueur admettre que si Fa-lin a séparé *Si yu tchouan* de *Wei lio*, c'est parce qu'il se serait servi de l'ouvrage intitulé *Si yu tchouan*, et aussi de la citation qui en était faite dans le *Wei lio*. Mais nous pouvons, je crois, aller plus loin. Cette forme « Le *Wei lio* dit: Le *Si jong tchouan* dit... », qui répète deux fois 曰 *yue*, sans utiliser au moins dans un cas un synonyme comme 云 *yun*, n'est pas sans exemple, mais surprend un peu. Précisément, dans le passage sur l'ambassade de l'an 2 av. J.-C., inséré au XI^e siècle par Lieou Siun dans son commentaire du *Che chouo sin yu*, la citation débute seulement par *Wei lio si jong tchouan yue*: « Le *Si jong tchouan* du *Wei lio* dit... » Or, j'ai eu l'occasion de faire déjà remarquer que ce texte est le plus proche de celui donné par le *San kouo tche* actuel. A vrai dire, je le crois même volontiers puisé directement dans le commentaire de P'ei Song-tche, puisqu'il a déjà l'altération caractéristique de 令太子 *ling-l'ai-tseu* en 伊存 *yi-ts'ouen*. Par contre il n'offre pas encore 受 *cheou*, mais bien 傳 *tchouan*, synonyme de 授 *cheou*. Il me semble que le titre qu'il donne nous fournit un intermédiaire utile, où 域 *yu* s'est déjà altéré en 戎 *jong*, mais où le premier 曰 *yue* ne s'est pas encore intercalé entre les deux parties du titre. Comment cette dernière erreur a-t-elle pu se produire? On en peut proposer une explication assez simple. P'ei Song-tche fait souvent de courtes citations du *Wei lio*, qui débutent naturellement par *Wei lio yue*. Ce n'est qu'ici que, pour combler une lacune du *San kouo tche*, il a cru devoir introduire, sous une forme assez vraisemblablement complète, le chapitre consacré par le *Wei lio* aux contrées d'occident, qui portait tout naturellement le titre de *Si yu tchouan*. Donnant ce chapitre en entier, P'ei Song-tche a fait suivre le titre du *Wei lio* de celui du chapitre qu'il reproduisait. Ultérieurement *yu* s'altéra en *jong*, puis les copistes habitués à voir toutes les citations du *Wei lio* commencer dans le commentaire de P'ei Song-tche par *Wei lio yue*, introduisirent à tort un second *yue* de suite après *Wei lio* et avant *Si jong*.

(1) C'est la suite du texte qui me fait croire la correction juste, mais autrement on connaît au moins un *Wei chou* qui portait sur l'époque des *Wei* antérieurs du III^e siècle; c'est celui de 王沈 Wang Tch'en, en 8 chapitres (ou 44), que connaissent encore le *Souei chou* (ch. 35, 1^o à 8^o) et le *Kieou l'ang chou* (ch. 46, 1^o à 20^o). C'est sans doute au *Wei chou* de Wang Tch'en que P'ei Song-tche fait de longs emprunts, en particulier dans le chapitre même sur les pays étrangers (*San kouo tche*, ch. 30), à propos des Wou-wan, des Sien-pi, etc.

tchouan. Reste la question du *Si yu tchouan* que Wang Feou aurait altéré pour en faire le *Houa hou king*. La seule citation connue jusqu'à présent qui soit expressément tirée de ce *Si yu tchouan* (cf. CHAVANNES, p. 539) ne se retrouve pas dans les textes qui invoquent le *Si yu tchouan* du *Wei lio*. Mais, en dehors de P'ei Song-tche, nous ne connaissons le *Si yu tchouan* du *Wei lio* que par les courts fragments sur le bouddhisme reproduits dans les discussions de Fa-lin et de Tchi'en Tseu-leang. Il se peut que P'ei Song-tche n'ait pas reproduit le *Si yu tchouan* intégralement. Il se pourrait aussi à la rigueur que le commentaire eût souffert des passions religieuses soulevées par cette question du voyage de Lao-tseu chez les Hou. Bret, il me paraît possible que Wang Feou ait utilisé un *Si yu tchouan* qui n'était pas celui du *Wei lio*, mais cela ne me paraît pas prouvé, et à vrai dire il me suffit que le *Si yu tchouan* du *Wei lio* nous soit parvenu avec une mention effective du voyage de Lao-tseu en pays bouddhique pour que Wang Feou ait pu « s'appuyer faussement » sur son témoignage et en tirer l'argument de son livre.

Cette question du *Houa hou king* méritera d'être reprise et traitée à fond ; je l'avais jadis seulement esquissée, et M. CH. ne l'épuise pas (1). Cependant, il y a dès à présent quelques faits qui se précisent.

D'abord, il faut adopter pour le nom de l'auteur du *Houa hou king* la forme 王浮 Wang Feou et non 王符 Wang Fou. Du moins tous les textes anciens donnent-ils Wang Feou, et le Wang Fou des sources plus tardives peut avoir été amené par le souvenir des Wang Fou plus connus dont j'ai rappelé le souvenir dans B. E. F. E.-O., II, p. 525.

Parmi les auteurs qui écrivaient Wang Feou, j'avais rencontré dans le 集說詮真 *Tsi chou ts'iuan tchen* du Père Paul HOANG la mention du 高僧傳 *Kao seng tchouan*, mais j'avais vainement cherché le passage dans le *Kao seng tchouan* de 慧皎 Houei-kiao, qui est incorporé au *Tripiṭaka*. Un passage du *Pien tcheng louen*, cité par M. CH. (pp. 541-542), nous fait voir qu'il ne s'agit pas du *Kao seng tchouan* de Houei-kiao, mais d'un autre auquel le *Tripiṭaka* de Tōkyō donne pour auteur 斐子野 Fei Tseu-ye, et qui est aujourd'hui perdu. Ce petit fait ne laisse pas de jeter un peu de jour sur le mode de compilation du *Tsi chou ts'iuan tchen*. Cet utile répertoire a été grandement loué par IMBAULT-HUART et par M. PARKER ; Mgr de HARLEZ en fit une sorte de démarquage dans son *Livre des esprits et des immortels*. Mais on voit par ailleurs que l'œuvre ne répond pas aux desiderata de la critique européenne, puisque le Père HOANG n'a à peu près sûrement pas connu le *Pien tcheng louen*, et cite ainsi dans le cas présent d'après quelque encyclopédie qui cite Fa-lin, qui cite lui-même Fei Tseu-ye, ou plutôt P'ei Tseu-ye (2).

(1) Les principales sources pour le *Houa hou king* sont : 1^o 辨正論 *Pien tcheng louen*, *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, VIII, 44 ss. ; 2^o 辨正論 *Tchen tcheng louen*, *ibid.*, 85 ss. ; 3^o 集古今佛道論衡 *Tsi kou kin fo tao louen heng*, *ibid.*, VII, 14 ; 4^o 集沙門不應拜俗等事 *Tsi cha men pou ying pai sou teng che*, *ibid.*, 95. Tous ces textes portent sur la première période des querelles sur le *Houa hou king*, jusqu'à l'époque des T'ang. Pour les discussions auxquelles l'ouvrage donna lieu sous la dynastie mongole, l'ouvrage fondamental est le 辨僞錄 *Pien wei lou* en 5 ch. (NANJIO, *Catal.*, n° 160-), que M. CHAVANNES a déjà utilisé dans ses *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole* (*T'oung Pao*, II, v, 575 ss.). J'avais réuni antérieurement un certain nombre de renseignements dans *Les Mo-ni et le Houa-hou-king*, B. E. F. E.-O., II, 518-527. D'après un passage du *Pien wei lou* (ch. 2, fo 65 vo), il serait question dans le *Kieou t'ang chou* de la prohibition qui fut édictée sous les T'ang contre le *Houa hou king*.

(2) La leçon Fei Tseu-ye du *Tripiṭaka* de Tōkyō peut n'être qu'une faute d'impression. Elle paraît infirmée par les histoires dynastiques, qui citent le même ouvrage sous des titres différents, mais en orthographiant toujours le nom de l'auteur 斐子野 P'ei Tseu-ye. Le

En dehors de l'ouvrage de P'ei Tseu-ye, les autres sources sur Wang Feou antérieures au VIII^e siècle sont jusqu'à présent les citations du 晉世雜錄 *Tsin che tsa lou* et du 幽明錄 *Yeou ming lou* rencontrées par M. CH. (pp. 539, 541) dans le *Pien tcheng louen*. Le second seul de ces ouvrages m'est connu de nom : j'ai déjà dit plus haut qu'il subsistait en partie. Les renseignements que nous recueillons ainsi ne sont pas sans intérêt. On nous apprend d'abord que Wang Feou était 祭酒 *tsi-tsieou* ; c'est là aujourd'hui le titre de fonctionnaires du Kouo-tseu-kien. Mais d'autre part, Wang Feou est qualifié aussi de 道士 *tao-che*, et ce terme ne peut désigner dans l'espèce qu'un prêtre taoïste. Il est donc intéressant de pouvoir invoquer ici un passage du *Fa yuan tchou lin* (VII^e siècle), d'après lequel, jusqu'au IV^e siècle, le terme de *tao-che* fut fréquemment réservé aux moines bouddhistes, au lieu que l'appellation propre des prêtres taoïstes était *tsi-tsieou* (1). Je crois que le passage de P'ei Tseu-ye est le premier texte où on ait rencontré jusqu'à présent cet emploi spécial de *tsi-tsieou*.

Le grand adversaire de Wang Feou dans les années 290-306 ap. J.-C. fut un moine bouddhiste appelé 帛遠 Po Yuan, dont le nom de religion était 法祖 Fa-tsou. Il est bon de rappeler que ce personnage est loin d'être un inconnu pour nous. Sur seize œuvres qu'il avait traduites, onze étaient déjà perdues au VIII^e siècle, mais les cinq autres subsistent dans le *Tripiṭaka* actuel (2).

La tradition rapportée par le *Yeou ming lou* montre Fa-tsou dans les enfers, expliquant à Yama le *Curāngamasūtra* (3), cependant que Wang Feou était couvert de chaînes. J'avais rapporté antérieurement cette tradition d'après le *Fo tsou l'ong ki*, et le texte que j'ai utilisé donnait cette indication supplémentaire que Wang Feou était raillé par Yama, et que sa délivrance ne lui devait être accordée que le jour où son sūtra apocryphe, le *Houa hou king*, aurait disparu du monde. Je ne sais à quelle époque remonte ce trait de la légende, mais il n'est pas sans parallèles dans la croyance populaire chinoise, et je n'en veux pour preuve que

Souei chou (ch. 35, fo 15 v^o) cite le 衆僧傳 *Tchong seng tchouan* de P'ei Tseu-ye, en 20 ch., et le *Kieou l'ang chou* (ch. 46, fo 30 v^o) comme le *Sin l'ang chou* (ch. 59, fo 7 v^o), qui connaissent l'œuvre de P'ei Tseu-ye sous le titre de 名僧錄 *Ming seng lou*, lui attribuent tous deux 15 chapitres.

(1) Ce passage se trouve dans le *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 雨, VIII, fo 47 v^o. Toute cette page est importante pour la littérature taoïste en général. Cf. aussi VON ZACH, *Lexicographische Beiträge*, 1, p. 34.

(2) Cf. NANJIO, *Catalogue*, App. II, no 28. M. NANJIO l'appelle 白法祖 Po Fa-tsou, et lui attribue pour nom de famille original 萬 Wan. C'est une erreur. Son nom de famille était 帛 Po, dont Wan est né par altération graphique, et 白 n'est qu'une variante de la forme originale. Il y a d'autres cas de l'alternance de 白 po et 帛 po, par exemple dans le nom de la cotonnade fine, ordinairement orthographié 白疊 *po-tie*, mais que le *Heou han chou* écrit 帛疊 *po-lie* ; cf. B. E. F. E.-O., IV, 271, n. 7. Il y a d'ailleurs un grand nombre de moines, originaires souvent d'Asie Centrale, auxquels les textes donnent un nom de famille écrit tantôt 白 Po, tantôt 帛 Po.

(3) J'avais écrit (B. E. F. E.-O., II, 325) *Çūramgamasamādhisūtra* ; peut-être est-il plus sage de ne pas préciser à ce point, car le *Çūramgamasamādhisūtra* ne nous est pas parvenu dans une traduction antérieure à celle de Kumārajīva, ce qui met un siècle après Po Fa-tsou. Il se peut d'ailleurs qu'une traduction de ce texte figure parmi les œuvres perdues de Po Fa-tsou ; la vérification serait facile dans le *Che kiao k'ai yuan lou*. En tout cas, ce ne peut être que par inadvertance que M. CH. (p. 541) a rétabli le titre en *Lankāvatārasūtra*.

ce passage du *Théâtre chinois* de BAZIN (p. XXVIII) : « Ceux qui composent des pièces obscènes seront sévèrement punis dans le séjour des expiations. . . . et leur supplice durera autant que leurs pièces resteront sur la terre. »

Nous connaissons par les œuvres insérées au *Tripiṭaka* les querelles auxquelles l'authenticité du voyage de Lao-tseu chez les Hou donna lieu sous la dynastie T'ang. Nous savons également qu'à cette époque les principales scènes des conversions opérées par lui en occident étaient fréquemment représentées sur les murs des temples taoïques et même des bonzeries⁽¹⁾. Ce dernier renseignement est un indice d'un assez étrange syncrétisme, consacré d'ailleurs par cette œuvre que composa au VI^e siècle un moine bouddhiste et qui traitait de la conversion des Hou par le « moine bouddhiste Lao-tseu » (釋老子)⁽²⁾.

Le *Houa hou king* ne fut jamais, à ce qu'il semble, mentionné dans les chapitres bibliographiques des histoires dynastiques. Par contre, on y voit figurer d'autres ouvrages qui doivent bien être de même inspiration, comme le 老君出塞記 *Lao kiun tch'ou sseu ki*, en 1 ch.⁽³⁾, ou ce 西晉記 *Si cheng ki*, qui sont tous les deux nommément désignés

(1) M. CH. (p. 540) traduit d'après le *Pien tcheng louen* un texte de Tch'en Tseu-leang qui nous montre que la scène de Lao-tseu convertissant les gens du Ki-pin (Cachemire) était dès l'époque des Souei représentée dans certains temples taoïques. Ce texte débute par : 隋僕射楊素從駕至竹林宮。經過樓觀見老廟, ce que M. CH. a traduit par : « A l'époque des Souei (589-618), le p'ou-ye Yang Sou, se rendant à la suite de l'empereur dans le palais Tchou-lin, passa par le monastère taoïste à étages et y vit un temple de Lao-tseu.... » Yang Sou est bien connu ; il mourut en 606 (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 2408). Le Tchou-lin-kong peut être un palais, mais c'est plutôt un temple, vu le nom de « forêt de bambous », *tchou-lin*, qui est fréquent dans le bouddhisme comme dans le taoïsme. Il s'agit d'ailleurs plus probablement d'un temple taoïque, car, même si le nom de Tchou-lin ne fait pas allusion à la célèbre réunion taoïque des « sept sages de la forêt de bambous », le nom de *kong* se rencontre plus souvent appliquée à un grand monastère taoïque qu'à un temple bouddhique. En tout cas, au lieu de « monastère à étages », il faut entendre plus spécialement le Leou-kouan. Le *Pien wei lou*, qui donne à peu près le même récit (ch. 2, fo 61 v°), nous avertit en effet dans une note que « le Leou-kouan est l'ancienne demeure de 尹喜 Yin Hi. Elle est au sud de la barrière. Aujourd'hui des taoïstes l'occupent. Elle subsiste encore. » Il résulte de là, comme je le ferai remarquer plus loin, que l'un des livres taoïques condamnés en 1281, le 樓觀先生內傳 *Leou kouan sien cheng nei tchouan*, devait être une biographie de Yin Hi. Les scènes de conversions représentées étaient généralement au nombre de 81. M. CH. a indiqué (B. E. F. E.-O., IV, 66, et *T'oung Pao*, v, 3-6) que ce nombre avait été choisi parce qu'il représente le carré de 9. Il faut aussi rappeler que la valeur mystique du carré de 9 était accrue pour les taoïstes par ce fait qu'on avait divisé depuis longtemps le *Tao tō king* en 81 paragraphes. Il est assez curieux que dans le livre de M. DVORÁK, *Chinas Religionen*, II, *Lao-tsi und seine Lehre*, p. 16, où la question de la division du *Tao tō king* en 81 sections est exposée avec quelque détail, il ne soit pas tenu compte du rôle mystique de 9×9 .

(2) Cf. B. E. F. E.-O., II, 326. Le titre complet est 釋老子化胡傳 *Che lao tseu houa hou tchouan*. On sait que *che*, transcription de cākyā, se préfixe au nom des moines bouddhistes, disciples de Cākyamuni. Le sens propre de *che* est « expliquer », mais je ne crois pas qu'il soit possible dans ce titre de songer pour *che* à un rôle sémantique. Une réfutation du *Houa hou king* débuterait par 駁 *po* ou un mot analogue, non par *che*.

(3) Cf. *Song che*, ch. 205, fo 7 v° de l'édition de la librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng.

parmi les livres, taoïques proscrits en 1281 (1). Pour suivre l'histoire de *Houa hou king*,

(1) Sur cette proscription, cf. *Pien wei lou*, ch. II, et CHAVANNES, *Inscriptions et pièces de chancellerie* . . . dans *T'oung Pao*, II, v. 386; *Pien wei lou. Tripitaka*, éd. de Tôkyô, 露, XI, fo 65 ro. Cette liste des ouvrages proscrits en 1281 offre un grand intérêt. En dehors du *Lao kiun tch'ou sseu ki* et du *Si cheng ki*, elle nomme encore, parmi les ouvrages qui nous sont connus par ailleurs : 1^o Le 三破論 *San p'o louen*, qui fut écrit sous l'empereur Ts'i (479-501) par 張融 Tchang Jong; les pièces de la controverse qui s'éleva lors de son apparition ont été conservées aux ch. 6 et 8 du 弘明集 *Hong ming ts'i* de Seng-yeou, paru vers 520; 2^o Le 十異九迷論 *Che yi kieou mi louen*, par 傅奕 Fou Yi et 李玄卿 Li Hiuan-k'ing; Fou Yi (554-639) est un homme d'Etat célèbre (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 589); peut-être eut-il quelque penchant pour le taoïsme, quoiqu'il ne semble guère d'après ce qu'on sait jusqu'à présent de sa vie; il doit plutôt figurer ici comme l'ennemi déclaré du bouddhisme; on sait qu'un ouvrage spécial incorporé au *Tripitaka* (NANJIO, no 1500) est consacré à repousser ses attaques; peut-être l'ouvrage condamné en 1281 était-il, s'il faut en croire ce que suggère son titre, un pamphlet dirigé contre ce 釋道十異 *Che tao che yi*, les « Dix merveilles du bouddhisme et du taoïsme », que, suivant un passage du *Pien wei lou* (loc. laud., ch. II, fo 64 vo), 李思慎 Li Sseu-chen aurait publié sous les T'ang, et qui se trouverait, à ce qu'il semble, dans un 清涼華嚴大教 *Ts'ing leang houa yen ta kiao* qui m'est inconnu; 3^o Le 講道釋經 *P'ang tao che king* de 林靈素 Lin Ling-sou, dirigé contre le *Tripitaka*; sur Lin Ling-sou, cf. B. E. F. E.-O., III, 309, n. 8; la « Biographie de Lin Ling-sou », que je n'avais pas retrouvée alors, doit être celle qui figure au 說郛 *Chouou feou*, et c'est un document contemporain de Lin Ling-sou, puisque l'auteur, 耿延禧 Keng Yen-hi, a publié en 1154 une édition du *Tchan kouo ts'ô* (cf. CHAVANNES, *Mém. histor.*, v, 4); 4^o Le 道先生三清經 *Tao sien cheng san ts'ing king*, très probablement l'ouvrage qu'à l'époque des Tsin (265-419) 鮑靜 Pao Tsing publia sous le titre de 三皇經 *San houang king* et dont le titre fut ensuite changé en 三清經 *San ts'ing king* (cf. *Pien wei lou*, ch. I, fo 58 vo); 5^o Le 上清經 *Chang ts'ing king*, qui remonterait au III^e siècle, ayant été publié sous les 吳 Wou par 葛孝先 Ko Hiao-sien; il n'y aurait guère de plus anciens, parmi les textes du néo-taoïsme, et encore est-ce douteux, que les œuvres attribuées, faussement sans doute, à Tchang Tao-ling, et le 洞玄經 *Tong huiyan king* qui porte le nom de 王褒 Wang Pao (sur ce personnage énigmatique, cf. *Pien wei lou*, ch. I, fo 58 vo; ch. 2, fo 64 ro); 6^o Le 靈寶二十四生經 *Ling pao eul che sseu cheng king*, probablement le même que le 靈寶經 *Ling pao king* attribué à 張道陵 Tchang Tao-ling (cf. *Pien wei lou*, ch. I, fo 57 vo, 58 vo; ch. 2, fo 62 ro); sur l'historicité douteuse de ce personnage célèbre, cf. B. E. F. E.-O., III, 104; le *Pien wei lou* (ch. 2, fo 62 vo) cite encore sous son nom un passage du 黃書 *Houang chou*, qui est parfaitement ordurier; 7^o Le 樓觀先生內傳 *Leou kouan sien cheng nei tchouan*, sans doute une biographie légendaire du fameux « gardien de la Barrière » 尹喜 Yin Hi, à qui Lao-tseu aurait laissé le *Tao tô king*; c'est en effet sous le nom de Leou-kouan qu'on connaissait encore à l'époque mongole l'ancienne demeure qu'aurait habitée Yin Hi (cf. *Pien wei lou*, ch. 2, fo 61 vo). — Le *Si cheng ki*, en 1 ch., est mentionné dans le *Song che*, ch. 205, fo 8 ro, mais il existait bien antérieurement. Le *Kieou l'ang chou* (ch. 47, fo 2 vo de l'éd. du T'ou-chou-tsi-tch'eng) nomme déjà le 老子西晉經 *Lao tseu si cheng king*, en 1 ch., et le *Sin l'ang chou* (ch. 59, fo 5 ro de la même édition) indique deux commentaires de ce texte : 1^o Le commentaire du *Lao tseu si cheng king*, en 2 ch., par 韋處玄 Wei Tch'ou-hiuan; 2^o Le 老子西晉經義 *Lao tseu si cheng king yi*, en 1 ch., par 戴詭 Tai Chen. Le premier de ces commentaires est encore porté au *Song che* (ch. 205, fo 6 ro), qui nous apprend en outre que Wei Tch'ou-hiuan était un prêtre taoïste originaire de 華陽 Houa-yang. Nous savons que dans la première partie du *Si cheng king* se trouvait la

il faut ensuite sauter jusqu'à l'époque mongole (1). Dans cet intervalle de cinq siècles, je n'ai jusqu'à présent à faire entrer que deux renseignements. D'informations de seconde main, il me semble résulter que, dans le 路史 *Lou che* de 羅泌 *Lo Pi* (2), composé sous les Song, il est fait, à propos de la naissance du Buddha, une citation du *Lao tseu houa hou king*, et une autre d'un 孔子中備經 *K'ong tseu tchong pei king*, qui doit être aussi quelque

phrase si souvent reprise : « Mon maître a parcouru l'Inde en la convertissant ; il est excellentement entré dans le *nirvāna* ». Comme cette phrase était mise dans la bouche de Lao-tseu, les bouddhistes en tiraient que Lao-tseu avait eu pour maître le Buddha, et ne pouvait donc avoir été lui-même le Buddha (cf. *Pien wei lou*, ch. 2, fo 62 v°; 折疑論 *Tchō yi louen*, *T. ipitaka*, éd. de Tōkyō, 露, xi, ch. 4, fo 105 v°). — Malgré les édits des empereurs Mangou et Koubilaï, il n'est pas sûr que le *Si cheng king* soit perdu. L'auteur du *Tchō yi louen* (*loc. laud.*) dit en effet qu'il est allé au 華清宮 *Houa-tsing-kong*, monastère taoïque situé sur le mont 開寶 Teou-pao dans la sous-préfecture de 臨潼 Ling-tong au Chān-si ; il a vu là un prêtre taoïque, le 鴻濛道人 *Hong-mong-tao-jen*, qui lui a ouvert les armoires du *Canon taoïste*, et dans la collection figurait le *Si cheng king*. Je n'ai pu déterminer à quelle époque vivait 子成 *Tseu-tch'eng*, l'auteur du *Tchō yi louen*; l'auteur de la préface de son livre m'est inconnu, et la date n'en est donnée qu'en caractères cycliques. Un commentaire joint à l'ouvrage a pour auteur un moine des « contrées occidentales » appelé 師子 *Che-tseu* (*Simha*). D'après M. NANJO (*Catalogue*, no 1634), *Tseu-tch'eng* et *Che-tseu* vivaient sous les Ming. Quoi qu'il en soit, il est certain que *Tseu-tch'eng* n'a pu voir le *Si cheng king* que très postérieurement aux édits de Koubilaï ; il résulte donc de là que le *Si cheng king* a encore chance de se retrouver dans les collections taoïques.

(1) Lors des débats sur le *Houa hou king*, les taoïstes auraient pu se réclamer auprès de Koubilaï-khan de l'appui de son grand-père Gengis-khan. On sait l'estime que le conquérant témoigna au taoïste K'ieou Tch'ou-ki (K'ieou Tch'ang-tch'ouen) qu'il manda auprès de lui en Asie Centrale. Lorsque en 1224 K'ieou Tch'ou-ki se mit en route pour revenir en Chine, Gengis-khan lui écrivit une lettre dont le texte, assez vraisemblablement authentique, nous a été conservé en appendice du récit même du voyage de K'ieou Tch'ou-ki. Or, dans cette lettre on lit : 老氏西行或化胡而成道, « Maitre Lao alla dans l'ouest, où il convertit les Hou et réalisa la voie. » Je cite d'après l'édition en petit format du 長春真人西游記 *Tch'ang tch'ouen tchen jen si yeou ki* publiée lithographiquement en 1894 au 復古齋 *Fou-kou-tchai* de Chang-hai en même temps que le 蒙古遊牧記 *Mong kou yeou mou ki*, et qui reproduit l'édition de 1847 ; le passage se trouve au ch. 下, fo 21 v°. Le voyage de K'ieou Tch'ou-ki a été traduit par PALLADIUS au tome 1y des *Trudy členov rossiskoi dukhovnoi missiū v Pekine*, St. Pétersbourg, 1866, in-8° ; la traduction de la lettre se trouve aux pp. 374-375. — Il faut ajouter d'ailleurs que les bouddhistes contestaient l'authenticité des édits rendus par Gengis-khan en faveur de K'ieou Tch'ou-ki et de son compagón Li Tche-tch'ang (ce dernier, qui survécut beaucoup à son maître, est le rédacteur du *Si yeou ki*). Mais malgré les affirmations du *Pien wei lou* (ch. 3, fo 67 v°), il semble bien que les bouddhistes n'auraient pas supporté de la part des taoïstes des vexations qui paraissent avoir été réelles, si ceux-ci n'avaient pu se réclamer très authentiquement de la faveur du souverain. — Si Siang-mai, l'auteur du *Pien wei lou*, est si bien informé de cette affaire du *Houa hou king*, c'est qu'il en fut un des principaux acteurs ; il se nomme lui-même à deux reprises parmi les bonzes qui prirent part aux controverses ; il se trouvait en particulier à Karakorum en 1256 (*Pien wei lou*, ch. 3, fo 69 v°; ch. 4, fo 73 v°). — Siang-mai renvoie pour la condamnation du *Houa hou king* à un 破化胡狀 *P'o houa hou tchouang* de 惕了然 *Wou-leo-jan*, qui nous est jusqu'ici inconnu (*Pien wei lou*, ch. 3, fo 65 v°).

(2) Cf. WYLIE, *Notes...*, p. 24.

ouvrage apocryphe. D'autre part, sur l'histoire du canon taoïste sous les Song et l'insistance que mit 王欽若 Wang K'in-jo à ce qu'on y laissât figurer le *Lao tseu houa hou king*, on trouvera des renseignements dans le 通鑑長編紀事本末 *T'ong kien tch'ang pien ki che pen mo* (1).

Mais, pour bien connaître la légende qui fit voyager Lao-tseu chez les Hou, il ne suffit pas de suivre les destinées du livre de Wang Feou depuis le début du IV^e siècle, il s'agit aussi de voir de quelles traditions antérieures Wang Feou avait fait état. Une information qui se répète chez divers auteurs bouddhiques veut que Wang Feou ait composé le *Houa hou king* en « transformant » ou en « s'appuyant faussement sur » le *Si yu tchouan*. J'ai montré plus haut qu'à la rigueur ce *Si yu tchouan* pouvait bien n'être que le chapitre sur les pays d'occident du *Wei lio*, où il est dit effectivement, comme M. CH. (pp. 544, 550) n'a pas manqué de le souligner, qu'« on pense que Lao-tseu sortit des passes en allant vers l'Ouest, traversa les contrées d'occident et arriva dans le T'ien-tchou (Inde) où il enseigna les Hou ». Le *Wei lio* est du III^e siècle, et mentionne, à propos des rapports de Lao-tseu et du bouddhisme, les Bonnets Jaunes, dont la révolte a éclaté en 184 A. D. Aussi avais-je proposé naguère, et M. CH. vient bien le rappeler, de faire remonter aux Bonnets Jaunes « sinon l'origine, au moins la diffusion

(1) Sur Wang K'in-jo, cf. GILES, *Biogr. Dict.* n° 2160. Cet homme d'état, également célèbre comme érudit, a laissé son nom attaché à la compilation d'une encyclopédie considérable, le 冊府元龜 *Ts'ō fou yuan kouei*. C'était aussi un taoïste fervent. Le *Song che* (ch. 205, fo 7 v^o) cite de lui une œuvre taoïque en 1 ch., intitulée 七元圖 *Ts'i yuan l'ou*. Un des catalogues du *Canon taoïste*, en 7 ch., intitulé 三洞四輔部經目錄 *San tong sseu fou pou king mou lou*, avait été compilé sous sa direction (cf. B. E. F. E.-O., II, 322). — Je cite le *T'ong kien tch'ang pien ki che pen mo* d'après une note ancienne, mais je n'ai pas actuellement l'ouvrage à ma disposition, et la fiche le concernant s'est égarée. Autant qu'il m'en souvient, il s'agit d'une édition récente d'un important ouvrage en 150 chap. aussi appelé 皇宋通鑑長編紀事本末 *Houang song l'ong kien tch'ang pien ki che pen mo*, et qui avait été composé sous les Song par 楊中良 Yang Tchong-leang. Il était ignoré depuis des siècles, et aucun exemplaire n'était même venu à la connaissance des bibliographes de K'ien-long, mais une copie manuscrite fut examinée par Yuan Yuan, et décrite par lui au ch. 1 de son *Sseu k'ou wei cheou chou mou l'i yao*. C'est très probablement dans cet ouvrage que se trouve le passage que j'avais relevé jadis, et qui, dans l'édition récente qui se trouve à la bibliothèque de l'Ecole française, est au ch. 16, fo 8. Si, comme je le crois, l'ouvrage est bien celui de Yang Tchong-leang, il y aurait peut-être une autre source à consulter. En effet, Yang Tchong-leang n'avait fait que recomposer sur un plan différent l'œuvre, également en 150 ch., publiée un peu antérieurement par 李肅 Li Tao sous le titre de 繢資治通鑑長編 *Siu tseu tche l'ong kien tch'ang pien*, et qui donnait l'histoire des neuf souverains des Song du Nord. Or à l'œuvre de Li Tao telle qu'elle nous est parvenue, il manque seulement les règnes des deux derniers souverains des Song septentrionaux, qui n'entrent pas ici en ligne de compte. Le texte des sept premiers règnes a été rétabli d'après le *Yong lo ta tien*, et divisé arbitrairement en 520 ch. Au XVIII^e siècle encore, l'ouvrage ne circulait que manuscrit, mais, dans la première moitié du XIX^e siècle, le bibliophile 張金吾 Tchang Kim-wou en donna une édition en caractères mobiles ; une autre, qui se trouve à l'Ecole française d'Extrême-Orient, a été publiée en 1881. On y a joint en 1883 un 繢資治通鑑長編拾補 *Siu tseu tche l'ong kien tch'ang pien che pou* en 60 ch., où on a tenté de rétablir les parties perdues de l'œuvre primitive. Il y aurait lieu de rechercher si les passages concernant le taoïsme et qui sont cités par Yang Tchong-leang, ne se retrouvent pas, avec des détails nouveaux peut-être, dans l'ouvrage considérable de Li Tao. Malheureusement on ne peut faire cette vérification à Paris, ni sans doute en Europe, où il semble que les livres de Yang Tchong-leang et de Li Tao ne soient pas parvenus.

de la légende qui associe Lao-tseu aux débuts du bouddhisme ». En fait, c'est simple prudence, et peut-être hasard heureux, si je ne suis pas allé jusqu'à supposer que les Bonnets Jaunes avaient créé l'histoire de toutes pièces, car on ne connaît alors aucun texte antérieur au *Wei lio* où elle se trouvait mentionnée. Cependant une considération pouvait faire réfléchir. Lorsque le *Houa hou king* fut, pour la seconde ou la troisième fois, dénoncé au trône par les bouddhistes en 696, une commission refusa de condamner l'ouvrage incriminé pour cette raison que « le voyage de Lao-tseu chez les Hou était mentionné dans des livres datant des Han et des Souei » (1). Voilà du moins la traduction que j'ai donnée, mais on pouvait aussi comprendre que ce voyage était mentionné dans l'*Histoire des Han* et dans l'*Histoire des Souei*. On connaît depuis longtemps en effet le passage de l'*Histoire des Souei* qui envoie Lao-tseu dans le pays de Khotan pour convertir les Hou (2); rien de tel n'avait été signalé par contre dans les *Histoires des Han*.

Cependant la commission de 696 disait vrai, et le texte existe; il est de toute importance. Au milieu du 11^e siècle de notre ère, l'empereur Houan des Han était entre les mains des eunuques du palais qui commettaient en son nom toutes sortes d'abus. Plusieurs héritiers présomptifs moururent coup sur coup; les gens experts remarquèrent au ciel d'étranges perturbations. Alors un astrologue, 裴楷 Siang Kiai, originaire du Chan-tong, se décida à prendre la parole. En 166 A. D., il vint de son pays natal à la capitale, se rendit à la porte du palais, et présenta à l'empereur un mémorial de blâme dont le texte nous a été conservé intégralement dans le *Heou han chou* (3). Ce curieux document méritera d'être étudié un jour en détail, car il est caractéristique de la façon dont les Chinois entendent les rapports de l'homme et de l'univers (4). Pour le moment, je me contenterai de traduire la portion du mémoire où il est question du Buddha et de Lao-tseu. Siang Kiai s'exprime comme suit (5):

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 526.

(2) Cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 525.

(3) La biographie de Siang Kiai, si on adopte pour le *Heou han chou*, l'ordre des éditeurs impériaux du XVIII^e siècle, doit se trouver au ch. 60 下, parce que cette édition place après les « annales principales », les trente sections de « monographies », qui sont en réalité l'œuvre non de 范驥 Fan Ye, mais de 司馬彪 Sseu-ma Piao. L'édition grand format que j'ai à ma disposition, et qui se trouve à l'Ecole des Langues Orientales, a été publiée au 金陵書局 Kin-ling-chou-ku (donc à Nankin) en 1887; elle reproduit l'édition du Ki-kou-ko des Ming, où l'œuvre de Sseu-ma Piao n'est pas incorporée. La biographie de Siang Kiai forme donc ici la seconde partie du ch. 30 下.

(4) La biographie de Siang Kiai offre cet autre intérêt qu'il y est question du 太平清領書 *Tai p'ing ts'ing ling chou* en 170 chapitres, plus connu sous le nom de 太平經 *Tai p'ing king*, que 于吉 Yu Ki avait soi-disant reçu des dieux, et que sous l'empereur 順 Chouen (126-144 A. D.) un disciple de Yu Ki, 宮崇 Kong Tch'ong, vint présenter au trône. Le commentaire du *Heou han chou*, composé sous les T'ang, cite à ce propos d'assez longs fragments du *Tai p'ing king*; ce sont là, à ma connaissance, les premiers spécimens connus de ce qu'on peut appeler proprement la littérature des sectes. Les bouddhistes ne faisaient pas grand cas de ces livres « divins », mais ils avaient cependant à se défendre contre leur vogue, et on trouvera dans *Meou tseu* (*Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, IV, fo 5 ro), qui remonte à la fin du 11^e siècle, un paragraphe dirigé contre les 神書百七十卷, c'est-à-dire contre les « cent soixante-dix chapitres du Livre divin »; la biographie de Siang Kiai, qui emploie exactement les mêmes termes, prouve qu'il s'agit du *Tai p'ing king*, dont le chef des Bonnets Jaunes, 張角 Tchang Kio, faisait alors grand usage.

(5) Voici le texte: 又聞宮中立黃老浮屠之祠。此道清虛貴尚無爲。好生惡殺省慾去奢。今陛下嗜慾不去。殺罰過理。旣乖其道。豈獲其祚哉。或言老子入夷狄爲浮屠。浮屠不三宿桑下。不欲久

« De plus, j'ai entendu dire que dans le palais on a élevé des autels de Houang(-ti) et de Lao(-tseu) et du Feou-tou (Buddha). Cette doctrine est celle de la pureté et du vide, et elle révère le *wou-wei* (¹); elle aime (à laisser) la vie et hait le meurtre ; elle diminue les désirs et chasse les excès. Actuellement Votre Majesté ne chasse pas ses appétits et ses désirs ; le meurtre et les châtiments passent la raison. Puisque (Votre Majesté) fausse cette doctrine, comment atteindrait-elle au bonheur (qui) en (devrait) résulter ? On dit aussi que Lao-tseu est entré chez les barbares et est devenu le Buddha (²). Le Buddha ne connaît pas trois nuits

生恩愛. 精之至也. 天神遺以好女. 浮屠曰. 此但革囊盛血. 遂不眄之. 其守一如此迺成道. 今陛下姪女豔婦極天下之麗. 甘肥飲美單天下之味. 奈何欲如黃老乎.

(¹) J'ai préféré laisser ici 無爲 *wou-wei* sans traduction. Dans le taoïsme, il signifiait le « non-agir », mais dans la langue du bouddhisme, il est l'équivalent d'*asamksyta*, et a été surtout employé pour traduire *nirvâna*. Cf. CHAVANNES, *Dix inscriptions de l'Asie Centrale*, p. 71, n. 3 ; cf. aussi le 正誣論 *Tcheng wou louen* de l'époque des Tsin incorporé au 弘明集 *Hong ming tsi*, dans *Tripitaka*, éd. de Tôkyô, 露, iv, fo 6 ro. Comme il est assez difficile de dire laquelle des deux notions, taoïque ou bouddhique, l'emporte ici, je renonce à traduire.

(²) C'est exactement cette phrase de Siang Kiai que M. CH. a retrouvée dans le *Fou tsou t'ong ki*, sous la forme 老子入夷狄爲浮圖化, et qu'il a traduite par « Lao-tseu se rendit chez les barbares et opéra leur conversion en bouddhistes » (*T'oung Pao*, II, v, 376). On voit que le texte chinois ne diffère que par l'addition du mot 化 *houa*. Par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, le commentaire du *Heou han chou*, qui date de l'époque des T'ang, se trouvait avoir déjà employé ce même mot en glosant la phrase de Fan Ye dans les termes suivants : 老子西入夷狄始爲浮屠之化. Il me paraît douteux que Feou-tou ou à lui seul signifie ici « bouddhiste ». Le commentaire du *Heou han chou* ne l'a compris que comme un équivalent exact de 佛 *Fo*, Buddha, et non de « religion de *Fo* » ou « disciple de *Fo* », et cette interprétation, conforme à la vérité étymologique, me semble pouvoir se défendre dans la plupart des cas. M. CH. paraît avoir fait de la phrase qu'il a rencontrée dans le *Fou tsou t'ong ki* le mot à mot suivant : *wei*, faisant (d'eux) ; *feou-tou*, des bouddhistes ; *houa*, il (les) convertit. Mais la leçon du commentaire de *Heou han chou*, qui intercale 之 *tche* entre *feou-tou* et *houa*, montre qu'il faut faire de *houa* le complément de *wei*, et qu'entre les deux mots *wei* et *houa*, *feou-tou* est à son tour régi par *houa*. Le mot-à-mot ne peut donc être que *wei*, fit ; *houa*, la transformation ; (*tche*, du ;) *feou-tou*, Buddha. Cette transformation est-elle la réincarnation personnelle de Lao-tseu en Buddha, ou est-elle au contraire, suivant un sens fréquent en Chine, la transformation civilisatrice opérée par le bouddhisme, et par suite la doctrine bouddhique même ? C'est ce dont on pourrait discuter, mais je pencherais assez volontiers vers la première interprétation ; c'est en tout cas celle qui me paraît la plus probable pour le texte même du *Heou han chou*. M. CH. a fait observer que d'une façon générale ce n'est pas Lao-tseu lui-même que les textes identifient au Buddha, mais son disciple 尹喜 Yin Hi. Ceci est exact, et cependant je ne crois pas que l'argument puisse être opposé à la traduction que j'adopte, car la version qui fait intervenir Yin Hi ne me semble pas la plus ancienne. C'est parce que Lao-tseu n'avait pu réussir à convertir lui-même les Hou qu'il fit de Yin Hi le Buddha et l'envoya prêcher à sa place les infidèles (cf. par ex. *Tripitaka* éd. de Tôkyô, 露, vii, 14). Mais bien des textes d'autre part attribuent à Lao-tseu lui-même la conversion des Hou, et ceci, rendant inutile la transformation de Yin Hi en Buddha, suppose que le rôle même du Buddha était en ce cas tenu par Lao-tseu. — On remarquera que bien que Lao-tseu soit allé dans l'ouest, il est question ici des 夷 *Yi* et des 狄 *Ti*, c'est-à-dire au propre des barbares de l'est et du nord, et non des 𤭔 *Ts'ui*.

sous le mûrier : il ne souhaite pas faire naître longtemps le bienfait et l'affection : c'est le degré extrême du raffinement (¹). Les dieux lui laissèrent de belles filles, et le Buddha dit : « Ce ne sont que des sacs de cuir pour contenir du sang » ; et il ne les regarda pas davantage (²). Quand on est ferme de propos à ce point, on peut réaliser la voie. Aujourd'hui les filles lascives et les jolies femmes de Votre Majesté sont ce qu'il y a de plus beau ici-bas, la douceur de vos mets et l'excellence de vos boissons sont d'une saveur unique ici-bas. Comment désireriez-vous être l'égal de Houang-ti et de Lao-tseu ? »

Jong, ou barbares de l'ouest. Je ne serais pas surpris qu'il y eût là une petite malice des lettrés orthodoxes à l'égard des bouddhistes. En effet, Confucius avait dit, selon le *Louen Yu* : **夷狄之有君不如諸夏之亡**, ce que LEGGE (*Chinese Classics*, 1, 156) rend, à la suite de Tchou Hi, par : « Les tribus sauvages de l'est et du nord ont leurs princes ; ce n'est pas comme les états de notre grand pays, qui en sont dépourvus. » Mais avant l'école des Song on interprétabit tout différemment : « Les barbares de l'est et du nord, (même) avec leurs princes, ne sont pas égaux à la Chine, (même) quand elle n'en a pas. » A qualifier la patrie du bouddhisme, bien qu'en fait pays de Jong, de terre de Yi et de Ti, on y sous-entendait peut-être plus ou moins une application malicieuse qui, par son insolence, était la revanche de l'orthodoxie contre la religion étrangère. En tout cas, la phrase même de Confucius fut invoquée contre le bouddhisme, comme on le voit dans *Meou tseu* (*Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 藏 iv, fo 3 v°). Sur cette phrase célèbre, cf. aussi VON ZACH, *Lexicographische Beiträge*, 1, p. 29.

(¹) Le commentaire explique que le bouddhiste (浮屠之人) ne passe pas trois nuits sous un même toit (ou sous le toit familial?), afin de montrer le détachement de son cœur.

(²) Sur cet épisode, le commentaire renvoie au *Sūtra des 42 articles*. Le rapprochement n'est pas sans valeur. On sait en effet que le *Sūtra des 42 articles* est traditionnellement indiqué comme le principal texte rapporté d'Inde en 67 A. D. par la mission de Ming-ti. Aucune indication ne nous est en outre parvenue sur des traducteurs qui auraient travaillé en Chine entre l'arrivée de Kācyapamataṅga et Tchou Fa-lan en 67 A. D. et le milieu du II^e siècle de notre ère. Il est donc intéressant de relever dans un texte de 166 A. D. un passage qui paraît s'inspirer directement du *Sūtra des 42 articles* ; c'est un assez fort argument en faveur de l'opinion traditionnelle concernant ce *Sūtra*. Si d'ailleurs le 車子 *Meou-tseu* est bien, comme je le crois, du II^e siècle de notre ère, il y aura à son sujet ample matière à discuter les premières connaissances que les Chinois posséderent sur le bouddhisme et à rechercher par quels textes ils ont pu les acquérir. Le passage du *Sūtra des 42 articles* se trouve dans le *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 藏, v, fo 2 v°. Il n'est pas encore établi que le *Sūtra des 42 articles* ait été littéralement traduit d'un original hindou préexistant ; peut-être fut-il simplement compilé par les premiers moines hindous venus en Chine, comme une sorte de manuel des principes essentiels du bouddhisme. C'est en faveur de cette opinion que M. NANJIO invoque à juste titre un texte du *K'ai yuan lou* du VIII^e siècle (cf. NANJIO, *Catalogue*, p. 162), et je ne crois pas qu'on puisse beaucoup lui opposer les textes selon lesquels le *Sūtra des 42 articles* fut rapporté d'Inde par la mission de Ming-ti. Seulement, s'il y eut vraiment au III^e siècle une nouvelle traduction chinoise du *Sūtra des 42 articles* (laquelle d'ailleurs était déjà perdue au VIII^e siècle) et qui différait peu de celle du I^{er} siècle (cf. NANJIO, *Catalogue*, p. 163), il faut admettre que les moines hindous venus en Chine commencèrent par rédiger leur résumé de la doctrine soit en sanskrit, soit dans quelqu'un des dialectes hindouisants que les bouddhistes employaient. A s'en tenir aux informations dont nous disposons actuellement, il semblerait que le rédacteur dût être plutôt Kācyapamataṅga, dont on ne dit pas qu'il ait jamais bien su le chinois, et le traducteur réel fut son compagnon hindou Tchou Fa-lan, qui lui s'était rendu rapidement maître de l'idiome étranger et dont nous connaissons, au moins par leurs titres, quatre et peut-être cinq autres traductions (cf. NANJIO, *Catalogue*, Appendice II, n° 2).

Tel qu'il est, ce texte ne paraît offrir un double intérêt. D'abord, et c'est ce que nous y voyons de plus clair, il connaît la tradition qui fait voyager Lao-tseu en Occident, pour y devenir le Buddha (1). Il résulte de là que les Bonnets Jaunes ont pu répandre une légende qui servait leurs intérêts politiques, mais qu'ils ne l'ont pas créée. Mais je voudrais aussi insister sur une autre considération. Le plus ancien texte, par l'époque sur laquelle il porte, qui nous parle d'un Chinois converti au bouddhisme, se trouve dans la biographie du prince 英 Ying de 楚 Tch'ou insérée au *Heou han chou*. Nous y apprenons qu'en 65 av. J.-C. l'empereur Ming avait fait paraître un édit autorisant les condamnés à mort à se racheter avec un certain nombre de pièces de soie (2). Le prince Ying, s'étant révolté, voulut se prévaloir de cette mesure. Mais l'empereur, dont il était le demi-frère et qui l'aimait, lui fit grâce sans même accepter sa rançon, en basant cette faveur sur ce que le prince de Tch'ou « récitait les sentences profondes de Houang-ti et de Lao-tseu et vénérait les autels bienfaisants du Buddha » (cf. CHAVANNES, p. 550). Ming-ti envoya au prince de Tch'ou sa rançon pour qu'il l'employât à

(1) La tradition du voyage de Lao-tseu dans la Chine occidentale ne suppose pas en elle-même une influence bouddhique. Elle est attestée dès la fin du II^e siècle avant notre ère par la biographie de Lao-tseu insérée par Sseu-ma Ts'ien dans son *Che-ki*. Elle peut d'ailleurs ne pas remonter beaucoup plus haut, car au IV^e siècle avant notre ère, Tchouang-tseu parle en termes très clairs d'une scène qui se serait passée à la mort de Lao-tseu. Ce passage a embarrassé les commentateurs, et certains d'entre eux n'y veulent voir qu'une « allégorie » (寓言) de Tchouang-tseu (cf. B. E. F. E.-O., II, 322). Mais il est vraisemblable que Tchouang-tseu n'eût pas reproduit ou inventé un tel récit s'il eût connu la tradition du départ de Lao-tseu vers l'ouest ; et s'il ne l'a pas connu, c'est sans doute qu'alors elle n'existant pas. Il serait donc prématuré de tenir la tradition enregistrée par Sseu-ma Ts'ien pour l'expression de la vérité historique. Dès cette époque, la personne de Lao-tseu s'enveloppait de cette brume que les Européens, non plus que les Chinois, n'ont depuis lors réussi à percer.

(2) Le passage de la biographie du prince Ying auquel je fais allusion ici a été traduit par M. CH. (p. 550). Le décret n'est pas un décret général de rachat de la peine de mort, qui pourrait faire songer à une influence bouddhique, mais une amnistie partielle accordée par l'empereur à la suite d'un sacrifice accompli dans le pavillon 莘雍 Pi-yong. Sur les sacrifices accomplis au Pi-yong sous les Han, cf. 東漢會要 *Tong han houei yao*, ch. 4, fo 1 v° et ss. Quant au sacrifice même de 65 A. D. et au décret qui suivit, on trouvera des renseignements, sous cette année 65, dans les « annales principales » du *Heou han chou*, ch. 2, fo 7 v°. Le prince Ying ne fut d'ailleurs pas gré à l'empereur de sa clémence, et à la fin de 70 A. D. se révolta à nouveau ; il périt peu après et sa principauté fut supprimée. Du texte du *Heou han chou* cité par M. CH., il faut rapprocher un long passage du 後漢記 *Heou han ki* de Yuan Hong (éd. de Canton de 1876, ch. 10, fo 4 v°), et un autre du 東觀漢記 *Tong kouan han ki* (éd. du Wou-ying-tien de 1777, ch. 7, fo 6). Le *Heou han ki* dit que le prince Ying envoya 25 pièces de soie jaune et 5 pièces de soie blanche légère ; d'après le *Tong kouan han ki*, il y avait 55 pièces de soie jaune et 5 de soie blanche. Le *Heou han chou* donnant 50 en tout, il y a chance pour que, dans le *Tong kouan han ki*, 三 san soit fautif pour 二 eul. Le fait en lui-même n'a pas d'importance, mais il montre du moins que le *Heou han ki* et le *Tong kouan han ki* renferment des détails qui manquent aux histoires dynastiques. Le *Tong kouan han ki* a été achevé en 172-177 et comprenait primitivement 145 chapitres. Depuis longtemps il ne subsiste plus intégralement. Les fragments subsistants avaient été publiés jadis par 姚之駿 Yao Tche-yin en 8 ch. A la fin du XVIII^e siècle, on enrichit considérablement cette édition par de nouveaux fragments, presque tous retrouvés dans le *Yong lo ta tien*, et c'est cette œuvre reconstituée que les éditeurs impériaux publièrent au Wou-ying-tien, en la répartissant en 24 chapitres.

faire des aumônes alimentaires aux *upāsakas* et aux *gramaṇas*. Il résulte de cette biographie du prince de Tch'ou que les adeptes des nouvelles doctrines unissaient dans une même foi la croyance taoïque et la croyance bouddhique. Quand, un siècle plus tard, Houan-ti délaisse à son tour le confucéisme orthodoxe, Siang Kiai constate que cet empereur a élevé dans le palais des autels à Houang-ti et Lao-tseu et au Buddha. La tradition d'ailleurs a consacré cette adhésion de Houan-ti aux doctrines hétérodoxes en admettant qu'il est le premier à avoir accordé des « dais fleuris », 華蓋 *houa-kai*, à Houang-ti, à Lao-tseu, au Buddha (!). Si des faits enregistrés par l'histoire nous passons aux œuvres de doctrine, nous constatons une étrange sympathie entre le taoïsme et le premier bouddhisme chinois. Sans doute, et j'ai eu déjà l'occasion de le dire plus d'une fois, le taoïsme a emprunté son culte à l'église bouddhique, mais le bouddhisme chinois a puisé largement dans la terminologie taoïque. En face du confucéisme orthodoxe, d'une haute moralité, mais de sèche doctrine et d'un bon sens un peu plat, bouddhistes et taoïstes se reconnaissent une commune tendance d'idéal, un même besoin d'au-delà. Si leurs idées s'expriment par les mêmes mots, c'est que, malgré les nuances d'interprétation qu'un examen plus approfondi révèle et que les siècles suivants accusent, la parenté des formules répondait bien à une parenté d'inspiration. Aussi, dans les deux premiers siècles de notre ère, bouddhisme et taoïsme paraissent-ils dans une certaine mesure n'avoir fait qu'une seule religion. Du moins peut-on dire que l'église bouddhique admis la philosophie taoïque. Ce dont elle se dénia par contre, c'est du charlatanisme qui poussa au 11^e siècle tant de rêveurs ou d'ambitieux à mettre en avant de prétendus livres des génies et des secrets de longue vie. L'accueil crédule que le peuple faisait à ces impostures en fit voir aux bouddhistes le danger pour leurs propres doctrines, et le fossé commença à se creuser entre les deux églises.

(!) Le fait est mentionné dans les « annales principales » de Houan-ti au ch. 7 du *Heou han chou*. On y lit en effet (fo 11 v^o) que la 9^e année 延熹 *yen-hi* (166), le 7^e mois, « au jour 戊午 *keng-wou*, on sacrifia à Houang-ti et Lao-tseu dans le 灌龍宮 *Tcho-long-kong* ». Puis la « discussion » qui clôt les annales de Houan-ti dit : « Les historiens précédents disent que Houan-ti aimait la musique et excellait sur le 琴 *k'in* et le 笙 *cheng* [Note : « Les historiens précédents, c'est le 東觀記 *Tong kouan ki* »; sur cet ouvrage, aujourd'hui appelé *Tong kouan han ki*, cf. *supra*, n° 50]. Il orna la Forêt parfumée et acheva le palais de Tcho-long. [La note nous apprend que, d'après le commentaire de 薛綜 Sie Ts'ong au 東京賦 *Tong king fou*, le nom de Forêt parfumée venait des essences odoriférantes plantées des deux côtés du Tcho-long-kong]. Il établit des dais fleuris pour sacrifier au 淨圖 *Feou-l'ou* (Buddha) et à Lao-tseu [Suit une note tirée du 繢漢志 *Siu han tche* sur les sacrifices offerts à Lao-tseu au Tcho-long-kong]. » On remarquera que le taoïsme tient, dans ces textes sur le règne de Houan-ti, plus de place que le bouddhisme. Quoi qu'il en soit, la date de 166 est intéressante, puisque c'est dans cette même année que Siang Kiai écrivit son mémorial, où il mentionnait l'érection dans le palais d'autels au Buddha, à Houang-ti et à Lao-tseu. L'événement était tout récent, et avait fait sensation. Le souvenir s'en perpétua, et, parmi plusieurs textes de la littérature profane, auquel il serait aisément joindre d'autres tirés du *Tripiṭaka*, je me contenterai de renvoyer au 事物紀原 *Che wou ki yuan* de 高承 Kao Tch'eng des Song (éd. du 借陰軒叢書 *Si yin hien ts'ong chou*, ch. 7, fo 25), et au 東漢會要 *Tong han houei yao* de 徐天麟 Siu T'ien-lin des Song (éd. du Wou-ying-tien, ch. 15, fo 15). L'octroi de « dais fleuris » était une marque de grande révérence accordée par Houan-ti au bouddhisme et au taoïsme, car ces dais étaient jusque-là réservés à l'empereur. La légende voulait que, dans sa lutte contre 嵩尤 Tch'e-Yeou à 淚鹿 Tcho-lou, l'Empereur Jaune eût eu sans cesse au-dessus de sa tête des nuages de cinq couleurs, où on croyait reconnaître des rameaux d'or et des feuilles de jade. C'est en souvenir de cet événement qu'on aurait placé des « dais fleuris » au-dessus de la tête des empereurs (cf. 古今注 *Kou kin tchou*, éd. du 子書百種 *Tseu chou po tchong*, ch. 上, fo 3 v^o).

D'autre part les « croyances hétérodoxes » s'étaient assez fortement implantées pour se croire à l'abri des persécutions du confucéisme. Leur alliance avait été utile, mais elle se brisa quand des protecteurs différents s'imposèrent pour faire servir à leur politique la vogue de leurs protégés. C'est sans doute dès le premier siècle de notre ère, et en tout cas dès le milieu du second, que l'union du bouddhisme et du taoïsme avait aidé à naître la légende du voyage de Lao-tseu chez les Hou, où il devenait le Buddha. Les bouddhistes chinois très vraisemblablement y acquiescèrent d'abord, au moins par leur silence. Mais quand ils virent le taoïsme verser de plus en plus dans la recherche de la pierre philosophale, quand le chef des Bonnets Jaunes, Tchang Kio, qui, lui-même, en souvenir de Houang-ti, se faisait appeler « le Dieu jaune », se montra un adepte en apparence convaincu des doctrines hétérodoxes du *T'ai p'ing king* (1), quand la descendance réelle ou supposée de 張道陵 Tchang Tao-ling réclama pour elle-même une sorte de papauté héréditaire du taoïsme, le conflit politique accusa les différences doctrinales, et à la chute de la dynastie Han au début du III^e siècle, le bouddhisme et le taoïsme étaient définitivement orientés dans des voies différentes. Toutefois la rupture fut surtout entre le bouddhisme et ce qu'on pourrait appeler le néo-taoïsme (2). Le lien assez étroit qui unissait réellement l'ancienne philosophie taoïque et le bouddhisme ne se brisa jamais complètement. Le texte de *Meou tseu*, qui nous est le meilleur témoin des idées religieuses d'un Chinois bouddhiste fervent et instruit à la fin du II^e siècle, est tout imprégné des idées et des phrases de Lao-tseu (3). Le célèbre bouddhiste Kumārajīva, natif de Kutcha en Asie Centrale, écrivit

(1) C'est en l'honneur de Houang-ti, l'Empereur Jaune, que les Bonnets Jaunes adoptèrent sa couleur pour leurs turbans. Les textes les plus anciens sur le taoïsme unissent toujours Houang-ti et Lao-tseu, et on sait que Tchouang-tseu attribue à Houang-ti des phrases qui se trouvent dans le *Tao tō king* de Lao-tseu. Passé les premiers siècles de notre ère, Houang-ti, sans cesser de jouer un rôle dans le taoïsme, disparut du premier plan, et la doctrine est désormais connue sous le nom de doctrine de 莊老, c'est-à-dire de Tchouang-tseu et de Lao-tseu. Il serait à rechercher si l'histoire politique ne rend pas un peu compte de ce changement. Tchang kio, le chef des Bonnets Jaunes, qui se réclamait de Houang-ti et du *T'ai p'ing king* en 170 chapitres (cf. la fin de la biographie de Siang Kiai dans le *Heou han chou*), n'avait pas lié partie avec les fondateurs de la véritable église taoïste, c'est-à-dire 張魯 Tchang Lou et sa famille (cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 314). Houang-ti a peut-être plus ou moins pâti de la défaite finale de ceux qui l'invoquaient.

(2) Je n'ignore pas que les vues que j'expose ici, heurtent les idées généralement en cours parmi les sinologues. Si on se reporte au livre de M. DVORÁK, *Lao-tsi und seine Lehre*, p. 146, on verra que l'influence bouddhique n'est reconnue sur le taoïsme que pour la période où le taoïsme est déjà constitué en église. Cette influence à partir du II^e siècle est en effet indéniable, mais elle n'exclut pas, tant s'en faut, une lutte très aiguë entre les deux clergés rivaux. Pour l'ancienne philosophie taoïque au contraire, et sans que j'admette d'ailleurs, au point de vue des textes mêmes de doctrine, une action d'un des systèmes sur l'autre, je crois reconnaître en eux une tendance commune, qui, dans les débuts, quand il fallait lutter contre un même ennemi, fut pour leurs adeptes une puissante raison de sympathiser et de s'associer.

(3) J'ai déjà nommé plusieurs fois cet ouvrage, dont personne ne paraît avoir signalé l'existence jusqu'à présent. Il fut composé tout à la fin du II^e siècle par un Chinois du nom de famille 麥 Meou, qui s'était réfugié quelque temps au Tonkin pour fuir les troubles des Bonnets Jaunes. De fréquentes citations prouvent sa vogue dans les siècles suivants, et l'ouvrage est mentionné dans les chapitres bibliographiques de l'*Histoire des Souei* et des *Histoires des Tang*. On le trouve également porté au *Catalogue des livres chinois existant au Japon* à la fin du IX^e siècle (sur ce catalogue, cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 353). Il était alors divisé en 2 chapitres comprenant 37 paragraphes. Ensuite la littérature profane ignore Meou tseu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. A ce moment, un des bons érudits de la

un commentaire de Lao-tseu (1). Au VII^e siècle, Yi-tsing nous apparaît très familier avec Lao-tseu et Tchouang-tseu (2). Quand vers la même époque le roi d'Assam Kumāra Bhāskaravarman demande à Hiuan-tsang de lui faire traduire en sanskrit un livre chinois, ce n'est pas une version du *Che king* ou du *Louen yu* qu'il réclame, mais bien du *Tao tō king* (3). Une tradition conservée par le bouddhisme veut que, dès le règne de Ming-ti, les taoïstes, inquiets de voir l'empereur incliner vers une religion nouvelle, aient provoqué contre les bouddhistes une ordalie pour décider de l'authenticité de leurs livres saints respectifs. Naturellement ce sont les écritures taoïques que le feu consume, mais il faut mettre à part le *Tao tō king*, qui résiste aux flammes comme l'aurait pu faire un écrit orthodoxe du bouddhisme (4). Au XIII^e siècle enfin, lorsqu'à la cour des empereurs mongols, les bouddhistes ont triomphé dans le débat ouvert sur le *Houa hou king*, ils obtiennent de Koubilaï-khan un édit qui condamne au feu tout le canon taoïste, mais à l'exception encore du *Tao tō king* (5). La transformation de Lao-tseu en Buddha, pour hétérodoxe et condamnable qu'elle parut aux bouddhistes bien pensants, répondait donc, on le voit, à certaines affinités doctrinales, qui jusqu'à nos jours n'ont pas cessé de se traduire dans les faits.

dynastie actuelle, 孫星衍 Souen Sing-yen, en dépouillant le *Tripiṭaka*, retrouva *Meou tseu* dans le ch. 1 du 弘明集 *Hong ming tsi* de 僧祐 Seng-yeou, publiée vers 520 A. D. Souen Sing-yen rééditiona le texte séparément dans son 平津館叢書 *P'ing tsin kouan ts'ong chou* (dont il y a une réimpression récente par 朱記榮 Tchou Ki-jong ; cf. B. E. F. E.-O., IV, 1139), et l'édition de Souen Sing-yen a servi aux éditeurs du 子書百種 *Tseu chou po tchong* pour incorporer *Meou tseu* dans cette collection. Ces éditions ont l'avantage d'être précédées d'une préface de 洪頤煊 Hong Yi-suan (1806). Par contre le *Tripiṭaka* de Tōkyō reproduit le *Hong ming tsi* d'après les éditions de Corée, des Song, des Yuan et des Ming, et offre quelques variantes utiles ; *Meou tseu* s'y trouve dans la section 露, IV, ff. 1-6. Dès l'époque des Souei le nom de famille *Meou* a fait attribuer le texte à 車融 *Meou Jong*. Mais *Meou Jong* est mort en 79 A. D., et cette attribution est manifestement fautive. La division en deux chapitres n'ayant pas été reproduite dans le *Hong ming tsi*, il nous est maintenant impossible de savoir à quel endroit se faisait la séparation. Souen Sing-yen, excellent connaisseur en matière de littérature ancienne, ne doutait pas de l'authenticité du *Meou tseu* actuel, et j'ai moi-même trouvé dans l'étude du texte quelques raisons qui plaident dans le même sens. Or par sa date, *Meou-tseu* serait la première œuvre du bouddhisme chinois, puisque toutes les œuvres antérieures, y compris le *Sūtra des quarante-deux articles*, sont en principe de simples traductions. La controverse, sous forme dialoguée, y est très alerte, en même temps qu'elle nous montre quelles objections la Chine orthodoxe faisait au bouddhisme. J'ai achevé une traduction de *Meou tseu*, mais l'annotation n'est pas encore au point, et je ne sais quand mon travail pourra être publié.

(1) Le commentaire de Kumārajīva, aujourd'hui perdu, est loin d'être le seul que les bouddhistes aient composé sur Lao-tseu. Cf. DVORÁK, *Lao-tsi und seine Lehre*, p. 150.

(2) Cf. CHAVANNES, *Les Religieux éminents...*, p. 52, n. 4.

(3) Cf. S. LÉVI, *Missions de Wang Hiuen-tse dans l'Inde*, dans J. A., mars-avril 1900, p. 508.

(4) Cf. le 題焚經臺詩 *Ti fen king l'ai che*, dans *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, VII, fols 91-92. La tradition bouddhique fixe à 71 A. D. cette première lutte des bouddhistes et des taoïstes. Il faudrait tâcher de voir à quelle date remontent les premières informations à ce sujet. L'épisode de 71 A. D. est rapporté dans le 集古今佛道論衡 實錄 *Tsi kou kin fo tao louen heng che lou* (NANJIO, n° 1471), compilé en 661-664, et une œuvre un peu plus tardive, le 繢集古今佛論衡 *Kou kin fo tao louen heng*, rédigé en 730 par 智昇 Tche-cheng (NANJIO, n° 1472), lui est entièrement consacré.

(5) Cf. B. E. F. E.-O., II, 527 ; CHAVANNES, dans *T'oung Pao*, V, 400-402.

Mais à vrai dire, toutes les conclusions qu'on peut déduire actuellement ne sont que provisoires, car elles ne reposent pas sur un dépouillement complet des sources que la littérature chinoise met à notre disposition. Toute l'histoire des débuts du bouddhisme en Chine est à reprendre par la base. On veut que le bouddhisme n'ait fait son entrée officielle en Chine qu'en 67 A. D., et dès l'an 65 il y a dans les provinces de Chine, loin de la capitale, des *upāsakas* et des *gramaṇas* aux besoins de qui la piété des fidèles doit subvenir. Sans doute on peut trouver étrange que ces deux informations, incompatibles entre elles dans les termes, proviennent d'un même ouvrage, mais il faut tenir compte du soin qu'ont toujours mis les lettrés orthodoxes à diminuer dans le livre et à supprimer même, quand il leur fut possible, l'action rivale du bouddhisme, qui s'exerçait malgré eux dans les faits. Les « annales principales » du *Heou han chou* ignorent le rêve de Ming-ti et la conversion du prince Ying de Tch'ou ; c'est dans la monographie des pays d'occident qu'il est question du rêve ; l'édit mentionnant la dévotion du prince Ying au taoïsme et au bouddhisme ne se trouve que dans sa biographie (1). C'est toujours de façon incidente et comme par raccroc que Fan Ye mentionne la religion nouvelle. Ce parti-pris porta ses fruits, et il fut admis que le bouddhisme n'avait pas pu s'enraciner fortement en Chine sous les Han : il avait fallu les troubles de l'époque des Trois royaumes pour lui permettre d'assurer son empire. Bien plus, des bouddhistes eux-mêmes s'y sont laissé tromper, et, en 519 A. D., Houei-kiao, l'auteur du *Kao sang tchouan*, s'en prend au peu d'accueil fait à la nouvelle doctrine par la population chinoise pour expliquer que pendant son séjour à Lo-yang Kācyapamataṅga n'aït autant dire rien publié (2).

Cependant la vérité commence à nous apparaître sous un autre jour. Le bouddhisme semble avoir été plus anciennement accepté en pays turc que nous ne le soupçonnions jusqu'à présent. Après avoir combattu l'interprétation des commentateurs chinois, il ne nous répugnerait plus aujourd'hui d'admettre que les « hommes d'or », pris en 121 av. J.-C. à une tribu turque du Kan-sou occidental, eussent été des statues du Buddha (3). Les Turcs furent-ils les

(1) La conversion du prince Ying est rappelée au chapitre des pays d'occident, mais sans qu'il soit fait mention de *gramaṇas* ou d'*upāsakas*.

(2) Voir la biographie de Kācyapamataṅga au ch. 1 du *Kao sang tchouan*. La raison paraît avoir été autre : Kācyapamataṅga arriva à Lo-yang en 67 A. D. ; il était ignorant de la langue chinoise, et mourut très peu après, sans avoir en le temps sans doute de s'en rendre maître.

(3) L'identification de la statue ou des statues d'or prises par Houo K'iu-ping à des statues bouddhiques est généralement mise sur le compte de Yen Che-kou des T'ang, parce qu'elle est indiquée dans son commentaire au *Ts'ien han chou*. Mais elle était courante avant lui. Elle est formellement proposée dans la première moitié du IIe siècle par Lieou Siun dans son commentaire au *Che chou sin yu* de Lieou Yi-king (éd. du *Si yin hien l'song chou*, ch. 上, partie 1, fo 16 v°). Lieou Siun s'appuie principalement sur le passage suivant du 漢武故事 *Han wou kou che* : 昆邪王殺休屠王以其衆來降. 得其金人之神置之甘泉宮. 金人皆長丈餘. 其祭不用牛羊唯燒香禮拜. 上使依其國俗祀之. « Le roi des Kouen-sie tua le roi des Hieou-tch'ou et vint se soumettre (à l'empereur) avec son peuple. On obtint ses génies qui sont des hommes d'or, et on les plaça dans le Kan-ts'uan-kong. Les « hommes d'or » étaient tous hauts de plus d'un *tchang*. Pour leur sacrifier, on ne se servait pas de bœufs ou de moutons ; on brûlait seulement de l'encens et on les saluait rituellement. L'empereur leur fit faire des sacrifices selon la coutume du pays (des Kouen-sie et des Hieou-tch'ou). » Le nom écrit Kouen-sie dans le *Han wou kou che* est le même qui est orthographié 漢邪 Houen-sie dans le *Ts'ien han chou*. La soumission du roi des Houen-sie eut lieu en 121 avant J.-C., c'est-à-dire l'année même où le *Che ki* fait conquérir par Houo K'in-ping la statue d'or du roi des Hieou-tch'ou. Sur ce dernier événement,

intermédiaires qui firent parvenir jusqu'au Fleuve Jaune la religion de Çākyamuni ? Nous ne savons encore, mais en tout cas le texte du *Wei lio* nous montre la Chine et les Yue-tche en rapport à propos du bouddhisme dès l'an 2 avant J.-C. Le rêve même de Ming-ti en 61 A. D. suppose en Chine une connaissance préalable du bouddhisme⁽¹⁾. Enfin la mention des *gramanas* et des *upāsakas* en l'an 65 apparaît dans un édit impérial, dont il n'y a aucune chance que les termes aient été altérés en faveur du bouddhisme. Nous apprenons ainsi, par

cf. CHAVANNES, *Sculpture sur pierre en Chine*, pp. 26-27 ; *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*, I, pp. LXVIII, ciii. Le texte que cite Lieou Siun se retrouve, à peu près dans les mêmes termes, incorporé au chapitre du *Wei chou* sur le bouddhisme ; tout ce paragraphe du *Wei chou* a été traduit par M. FRANKE dans ses *Beiträge... zur Kenntnis... Zentralasiens*, p. 91. Le *Wei chou* est l'œuvre de 魏收 Wei Cheou, qui, comme Lieou Siun, vivait sous les Leang ; mais le *Han wou kou che* est certainement antérieur. Ce même passage du *Han wou kou che* est cité dans le 潛權類書 *Ts'ien kiue lei chou*, ch. 61, fo 5, mais cette encyclopédie du temps des Ming écrit 昆耶 *p'i-ye* au lieu de 昆邪王 *kouen-sie-wang*, et supprime 之神 *tche chen* après 金人 *kin jen*. Le *p'i* de *p'i-ye* est sûrement fautif pour *kouen*, mais peut-être la leçon 耶 *ye* n'est-elle pas à rejeter ; resterait seulement à savoir si d'anciennes éditions du *Han wou kou che* l'autorisent. Il se pourrait en effet, comme il arrive souvent, que dans *Kouen-sie* ou *Houen-sie*, 邪 *sie* dût se lire, ce qui est autorisé dans certains cas, *ye*, ou soit simplement fautif pour 耶 *ye*. (Cf. dans la traduction du chapitre du *Wei lio* sur les pays d'occident par M. CH., pp. 542, 543, les cas où 邪 *sie* est peut-être fautif pour 耶 *ye*, et en tout cas est transcrit à bon droit *ye* par M. CH. ; les mêmes leçons se retrouvent dans la citation du même texte faite anciennement par le commentaire de Lieou Siun au *Che chouo sin yu*). Comme il y a évidemment parenté entre les faits rapportés par le *Heou han chou* et par le *Han wou kou che*, je pense que, pour *Houou K'iu-p'ing* lui-même, on peut parler au pluriel des statues qu'il rapporta. La dimension de « plus d'un *tchang* » pour ces statues d'or, ou plutôt dorées, s'appliquerait bien à des statues bouddhiques, puisque la longueur rituelle du corps du Buddha est d'un *tchang* et six pieds, soit seize pieds. Le *Han wou kou che* subsiste, et il serait intéressant d'y rechercher le passage ; c'est un ouvrage d'auteur et de date inconnus, mais qui est évidemment antérieur aux Leang, peut-être d'un siècle seulement. Il y eut une édition du 古今說海 *Kou kin chouo hai* sous les Ming ; une autre fait partie du 道藏八種 *Tao tsang pa tchong*. L'édition la plus facilement accessible est la réimpression du *Kou kin chouo hai* parue sous *Tao-kouang*. Le texte semble d'ailleurs très altéré, sinon refait à une date assez basse au moyen d'anciens extraits. *Ts'ien Ts'eng*, sous les Ming, déclare dans son 讀書敏求記 *Tou chou min k'ieou ki*, posséder deux exemplaires qui diffèrent notamment entre eux. — M. CHAVANNES s'est prononcé jadis contre l'identification des hommes d'or du roi des Hieou-tch'ou au Buddha, dans les ouvrages auxquels j'ai renvoyé plus haut. M. HIRTH, dans son travail *Ueber die chinesischen Quellen zur Kenntnis Zentralasiens* (dans la *Wiener Zeitschrift*, t. x, p. 258), M. FRANKE *Beiträge*, p. 95, M. PARKER, à diverses reprises et tout récemment dans son livre *China and Religion* (p. 76), ont exprimé la même opinion. J'ai adopté les mêmes conclusions dans *B. E. F. E.-O.*, III, 98 ; je serais aujourd'hui moins affirmatif. Il faudra d'ailleurs tenir compte, pour trancher la question, d'un témoignage du VI^e siècle, qui constate l'ancien usage chez les Tartares, de statues royales dorées ; sur ce témoignage, cf. PARKER, *China and Religion*, p. 77.

(1) Le rêve lui-même rentre vraisemblablement dans le domaine de la légende. On sait que les musulmans n'ont pas voulu venir de façon moins miraculeuse que les bouddhistes : et à la fin du XVII^e siècle un ouvrage spécial, le 回回原來 *Houei-houei guan tai*, a été écrit pour raconter comment ils furent appelés en Chine à la suite d'un rêve de l'empereur de Chine, au temps des Tang.

le hasard d'un texte, un fait considérable, l'existence d'une organisation ecclésiastique du bouddhisme chinois dans certaines provinces, à l'époque même où les premiers moines hindous ne seraient, d'après la tradition courante, pas même arrivés à la capitale. La mission de Ming-ti a sans nul doute existé, et si le *Heou han chou* n'en fixe pas absolument le moment et la durée, le fait qu'il la place dans la période *yong-p'ing* (58-75 A. D.) nous autorise à accepter les dates de 61-67 fournies par les compilations bouddhiques (1). Seulement cette mission n'a fait que consacrer un état de choses déjà existant. De ce premier clergé du bouddhisme chinois, nous ne savons rien jusqu'à présent. Le confucéisme a cherché à accréditer cette tradition que Ming-ti et Houan-ti avaient bien favorisé le bouddhisme, mais sans autoriser l'entrée en religion des Chinois : tous les prêtres devaient être des moines étrangers. Ce n'est que lors des troubles qui au début du IV^e siècle mirent la Chine du nord au pouvoir d'une dynastie turque, que l'ancienne défense aurait été levée. A l'époque des T'ang, 傅奕 Fou Yi, l'un des plus farouches adversaires du bouddhisme, se faisait encore l'écho de cette tradition. En fait, il est possible que la Chine n'ait pas connu immédiatement les ordinations régulières, pour lesquelles la présence d'un certain nombre de moines était requise. Il y avait là des difficultés de fait que tous les pays bouddhiques en dehors de l'Inde propre ont connues, et auxquelles des dispositions spéciales des *vinayas* avaient pour but de parer (2). Les textes bouddhiques eux-mêmes ne placent qu'en 434 la première ordination solennelle de nonnes chinoises, en présence de dix nonnes singhalaises et de leur présidente (3). Mais il dut y avoir de très bonne heure, en dehors d'un clergé étranger assez nombreux, de pieux fidèles, qui, sans avoir reçu peut-être d'ordination régulière, menaient plus ou moins la vie du religieux. Il faudrait rechercher sur quels textes s'appuie la tradition bouddhique selon laquelle Ming-ti lui-même autorisa l'entrée en religion de 劉峻 Lieou Siun, marquis de 陽城 Yang-tch'eng, et de nonnes, qui ne furent peut-être que des *upāsikā*, comme 阿添 A-fan ou celle qu'on appelle 陰夫人 Yin sou-jen (4). En tout cas, à la fin du II^e siècle, Meou-tseu connaît un clergé bouddhique, des *gramānas* qui n'en sont déjà plus à la pureté des premiers âges de foi, car on reproche à certains d'entre eux d'aimer le vin et les femmes et de faire du commerce illicite (5). Rien n'indique que tous ces *gramānas* aient été d'origine étrangère.

Il est d'ailleurs notable que, malgré son parti-pris, Fan Ye, dans les rares fois où il parle du bouddhisme, nous le montre déjà singulièrement puissant. La biographie du prince Ying suppose l'existence d'un clergé ; un autre passage, qui vient de façon non moins incidente, montre qu'à l'époque des Han on élevait des temples. J'emprunte ce texte à la biographie de 陶謙 T'ao K'ien, originaire de 丹陽 Tan-yang au Kiang-sou, qui mourut en 194 A. D. (6). Dans

(1) Sur une autre date, celle de 64, fixée par certains textes pour le rêve de Ming-ti, cf. les remarques de M. Ch., dans *Les pays d'occident*..., p. 546. — La venue des images bouddhiques en Chine en 67 A. D. est mentionnée au 事物紀原 *Che wou ki yuan* de Kao Tch'eng des Song (ch. 7, fo 29), qui cite le 鄭城舊事 *Ye tch'eng kieou che*. Cet ouvrage, qui doit être un recueil d'anciennes traditions nankinoises, m'est inconnu.

(2) Cf. B. E. F. E.-O., IV, 379.

(3) Cf. B. E. F. E.-O., IV, 275, 356.

(4) Cf. *Fo tsou l'ong ki*, éd. du *Tripiṭaka* de Tōkyō, tout le ch. 55, et ch. 51, fo 154 ; *Che wou ki yuan*, ch. 7, fo 30-31. Le *Che wou ki yuan* s'appuie principalement ici sur le 僧史畧 *Seng che lio*. Cette dernière œuvre, en 5 ch., a été compilée sous les Song par le bonze 賛寧 Tsan-ning. Une édition japonaise récente se trouve à la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; actuellement je n'ai pas l'ouvrage à ma disposition. Tsan-ning vivait à la fin du X^e siècle ; il a encore composé le *Song kao seng tchouan*, qui est incorporé au *Tripiṭaka* (NANJIO, Catalogue, n° 1495).

(5) *Hong ming tsi*, ch. 1, fo 5 v^o.

(6) *Heou han chou*, éd. xylographique de Nankin, ch. 75 (= ch. 105 dans l'autre série d'éditions), fo 9 v^o.

ceste biographie, il est dit : « Antérieurement, un homme originaire de la même commanderie (que T'ao K'ien), 管融 Tso Jong (1), réunissant plusieurs centaines d'hommes, était venu demander appui à (Tao) K'ien. (Tao) K'ien le chargea de diriger les transports de grains de 廣陵 Kouang-ling, 平邱 Hia-p'ei et 彭城 P'eng-tch'eng (2); en suite de quoi, (Tso Jong) intercepta les tributs des trois commanderies. Il éleva grandiosement un temple du 浮屠 Feou-t'ou. En haut, il amoncela les disques de métal (3); en bas, il multiplia les étages. De plus, des bâtiments construits tout autour pouvaient contenir environ 5.000 personnes. (Tso Jong) fit une image recouverte d'or, et la vêtit de brocart et d'étoffes à rayures. Chaque fois qu'on ondoyait le Buddha (4), (Tso Jong) offrait une grande abondance de mets et de boissons qu'on distribuait sur la route. Ceux qui venaient pour manger ou pour regarder étaient plus de dix mille... » (5). La description ne me paraît pas laisser place au doute. Les étages multiples, et en haut les disques de métal superposés désignent clairement un grand stūpa, entouré des bâtiments accessoires du temple. Ce ne fut certainement pas là un exemple isolé, et cependant, sans le hasard qui a fait insérer ces quelques phrases dans la biographie de T'ao K'ien, nous n'aurions aucun texte authentique qui nous permet d'affirmer que, dès l'époque des Han, le bouddhisme avait ses temples propres et ne se contentait pas d'anciens bâtiments officiels désaffectés, comme celui qu'on attribua à Kācyapamataṅga et Tchou Fa-lan lors de leur arrivée à Lo-yang (6).

(1) Meou-tseu fut mêlé indirectement à une affaire de meurtre où Tso Jong était l'assassin. Cf. *Hong ming tsi*, ch. 1, fo 1 ro.

(2) Ces trois villes sont au Kiang-sou.

(3) Le texte a 金盤 *kin-p'an*; j'ai réservé le mot « or » pour la phrase suivante où le texte spécifie qu'il s'agit de 黃金 *houang-kin*.

(4) Le texte est: 每浴佛輒; je prends le dernier mot comme un substantif, signifiant « occasion ». Il est intéressant de voir que, dès la fin du II^e siècle, l'ondoiement des statues du Buddha était une fête usuelle parmi les bouddhistes de Chine. Connue sous le nom de 浴佛會 *Yu-fo-houei*, elle est encore en honneur aujourd'hui. Elle se célèbre le jour anniversaire de la naissance du Buddha (佛誕日 ou 佛生日), c'est-à-dire le 8^e jour de la 4^e lune. C'est aussi le début du *versa*, de la saison de retraite, qui cesse le 15 de la 7^e lune. La cérémonie consiste à laver les statues du Buddha avec de l'eau « aux cinq parfums » (五香水).

(5) La suite du texte montre Tso Jong fuyant à Kouang-ling en 193 par peur de Ts'ao Ts'ao et de 徐方 Siu Fang, puis passant au sud du Fleuve Bleu, où il finit assez vite par être défait et tué. Au sujet des banquets bouddhiques de Tso Jong, le commentaire du *Heou han chou* cite un passage du 戰帝春秋 *Hien ti tch'ouen ts'ieou*; cet ouvrage n'est inconnu.

(6) La pauvreté de nos informations sur le bouddhisme de l'époque des Han tient certainement aux troubles effroyables qui désolèrent tout l'empire chinois à la fin du II^e et au début du III^e siècle de notre ère. Certains paragraphes de Meou-tseu prouvent qu'à son époque, de très nombreuses œuvres bouddhiques devaient déjà avoir passé en chinois. Mais le même écrivain montre toutes les provinces aux mains de gouverneurs qui sont devenus en fait des souverains indépendants, et n'autorisent pas le passage sur leurs domaines des sujets des provinces voisines. Il fallut des guerres longues et sanglantes pour réduire tous ces principautés. Encore l'unité ne put-elle se refaire, et dut-on laisser trois princes souverains assurer chacun dans une portion de l'empire un calme relatif. Au cours de ces luttes incessantes, où chaque ville fut maintes fois prise et pillée, d'innombrables documents périrent. Il en fut de même lorsque, au début du IV^e siècle, des invasions tartares enlevèrent aux Chiinois, pour près de trois cents ans, l'hégémonie dans le bassin du Houang-ho. Nous avons à ce sujet des témoignages précis. M. CH. a parlé tout récemment (*Mémoires historiques*, t. V, p. 465) de deux

On a utilisé depuis longtemps deux mentions du bouddhisme dans le *Heou han chou*, celle de la biographie du prince Ying d'une part, et d'autre part le rêve de Ming-ti rapporté au chapitre des pays d'occident. Je viens de signaler trois textes peu connus jusqu'ici, dans les annales principales de Houan-ti, dans la biographie de Siang Kiai et dans celle de Tao K'ien⁽¹⁾; il me paraît peu probable que l'ouvrage de Fan Ye doive jamais fournir beaucoup plus. Par contre, il est urgent de grouper, autour de ces informations que leur provenance rend si précieuses, tout ce qui nous est parvenu par d'autres sources.

Et si ce travail est nécessaire pour le bouddhisme, il est plus urgent et core pour le taoïsme. On a toujours pris le taoïsme à ses origines, dans le *Tao tō king*, dans *Tchouang tseu*, et on s'est cru quitte envers une religion qui dure depuis deux mille ans, en disant qu'elle n'avait fait que déformer par de grossières superstitions la doctrine philosophique dont elle se réclamait. Sur la façon dont l'église taoïque s'est organisée, sur les vicissitudes par lesquelles elle a passé, on n'a pas dit un mot. Chacun a disserté sur les rapports éventuels de Lao-tseu et des philosophes de l'Inde ou de la Grèce; mais le terrain historique reste vierge, les documents n'attirent l'attention d'aucun érudit. Une seule tentative a été faite, et dans des conditions bien insuffisantes. En 1886, M. GILES crut prouver que le texte connu aujourd'hui sous le nom de *Tao tō king* n'était pas l'œuvre de Lao-tseu, qu'il n'existant pas encore à l'époque de Sseu-ma Ts'ien, et qu'il avait probablement été rédigé à la fin de la dynastie Han, vers 200 A. D. Je ne veux pas reprendre ici la question, qui mériterait d'ailleurs un long examen, et je renvoie au livre de M. DVORÁK, *Lao-tsi und seine Lehre*, pp. 15 et ss.⁽²⁾. Je rappellerai seulement

ouvrages qu'on sait s'être perdus lors des troubles qui obligèrent les Tsin à quitter Lo-yang au Ho-nan, pour aller fixer en 417 leur capitale à Nankin. La littérature bouddhique connaît aussi les pertes qu'elle subit alors. Nous savons que l'un des deux moines arrivés à Lo-yang en 67 A. D., Tchou Fa-lan, avait traduit, en dehors du *Sūtra des 42 articles*, quatre et peut-être cinq autres œuvres du bouddhisme hindou. M. NANJIO (*Catalogue*, Appendice II, n° 2) constate que toutes ces œuvres étaient perdues au VIII^e siècle, mais on peut préciser davantage, car l'auteur du *Kao seng tchouan*, Po-kiao, dit dans sa biographie de Tchou Fa-lan que, lors des troubles qui marquèrent le changement de capitale, ces œuvres se perdirent et ne parvinrent pas à « gauche du Fleuve ». Autrement dit, dès le début du V^e siècle, les révoltes avaient anéanti presque tout le travail du premier traducteur dont le bouddhisme chinois ait gardé le souvenir.

(1) Ces textes ne sont pas absolument nouveaux. Ils avaient déjà été, je crois, réunis par le P. HOANG dans son *Tsi chouo ts'iuan tchen*, au chapitre du bouddhisme. Ce chapitre a été traduit par M. PARKER dans le *Chinese Recorder* de 1894, et paraphrasé par le même auteur dans l'*Asiatic Quarterly Review* d'octobre 1902, pp. 372-390; les faits sont encore rappelés, avec suppression de tous les noms propres, dans son *China and Religion*, pp. 78-79. Mais il restait à reprendre ces passages dans l'ouvrage même dont ils sont tirés; je n'ai pas cru inutile ce travail de mise au point.

(2) Le livre de M. DVORÁK forme la deuxième partie des *Chinas Religionen*, la première étant *Confucius und seine Lehre*. La première partie avait paru en 1895, la deuxième n'a été achevée qu'en 1905. Dans l'ensemble, ce sont de bons manuels, et il n'est peut-être pas très flatteur pour nous tous sinologues, d'avoir laissé le soin de les rédiger à un professeur de « langues orientales » en général, surtout connu par ses travaux sur les langues des pays musulmans. Toutefois, M. PARKER me paraît aller bien loin en qualifiant l'œuvre de M. DVORÁK d'« admirable ». La partie historique n'est pas d'une critique très avisée, quoique l'auteur se distingue par beaucoup de bon sens; de plus il ne semble pas que M. DVORÁK ait eu à sa disposition, et ce n'est certes pas un reproche que je lui fais, puisqu'il n'y peut rien, les livres indispensables à un travail sur Lao-tseu et son école. Trop souvent il a dû se fier à des

que M. GILES, tout en proclamant sa thèse définitivement acquise, semble à la réflexion l'avoir modifiée sur un point essentiel : il place aujourd'hui la rédaction du *Tao tō king* non plus à la fin, mais au début de la dynastie Han, et ceci sans doute parce qu'il ne peut plus méconnaître que Sseu-ma Ts'ien, en parlant du livre de Lao-tseu divisé en 2 chapitres et qui contenait de 5 à 6.000 mots, avait bien en vue l'œuvre même qui nous est parvenue⁽¹⁾. En fait rien ne prouve que le *Tao tō king* soit de l'auteur à qui on l'attribue ; mais nous savons que telle était la tradition au début du 1er siècle ayant notre ère ; le mieux est de nous y tenir pour le

devanciers qui ne méritent pas pleine créance. Appelant le plus souvent les gens par leurs *hao*, il ne les a pas reconnus quand ils sont désignés par leur *ming*. L'orthographe des *Sacred books* lui a joué un tour singulier. On sait que dans cette orthographe l'explosive palatale non aspirée est représentée par *k* italique quand le reste du mot est en romain et inversement ; or M. DVORÁK paraît avoir pris cette notation pour celle d'un *k* véritable. C'est ainsi que 秦失 Ts'in Che devient Khin-Sik (p. 15), et que 吳澄 Wou Tch'eng (qui est d'ailleurs le même que le « Wu-yeu-tshing » de la p. 16) est transcrit Wu-Kheng (p. 151). Enfin l'auteur a adopté une méthode de transcription qui me paraît insoutenable. Le nom de Khin-Sik en indique déjà le principe : les anciennes consonnes finales sont rétablies. M. DVORÁK suit ici le système de VON DER GABELENTZ, mais rien n'est moins conséquent que ce système. Si on rétablit les consonnes finales, de quel droit négliger les changements vocaliques, de quel droit surtout ne pas tenir compte de l'ancienne distinction d'initiales sourdes et sonores ? M. DVORÁK écrit *Tao-tek-king*, mais, aussi vrai que *tek* comportait anciennement une gutturale finale, il est sûr que *tao* commençait par une sonore, et devrait être transcrit *'dao*. Seulement il y a des cas moins simples ; dans quel sens les tranchera-t-on ? Et tout nom qui viendra dans un ouvrage d'histoire, de littérature, de philosophie, devra-t-il être justifié en bas des pages par de longues discussions phonétiques ? Il y a plus, et à supposer même les difficultés précédentes vaincues, la prononciation a évolué, les consonnes finales autres que des nasales sont tombées en *kouan-houa*. Les rétablirez-vous pour des époques où elles n'étaient plus prononcées ? M. DVORÁK n'y répugne pas, et nous verrons par exemple adopter une transcription *Tao-tshang* [il faudrait ici *tsang*, même dans le système de M. DVORÁK]-*muk-luk-siang-ču* (p. 152) pour un ouvrage 道藏目錄詳注 paru en 1626, et dont l'auteur prononçait le nom, tout comme nous, *Tao tsang mou lou siang tchou*. C'est indéfendable.

(1) Ce déplacement de date me paraît résulter de l'article sur Lao-tseu inséré par M. GILES dans son *Biographical Dictionary* (n° 1088), et où il est dit que le *Tao tō king* est apocryphe et date « probably of the early years of the Han dynasty » ; M. DVORÁK ne paraît pas avoir remarqué ce *shifting* de la théorie. — Quelques-uns des arguments que M. GILES reprend dans cet article sont assez étranges dans les termes. M. GILES dit que le *Tao tō king* devint un livre sacré en 666, « quand le pur Tao de Lao-tseu commença à être mélangé de recherches d'alchimie et d'aspirations à l'élixir de longue vie ». Il en était ainsi depuis des siècles, et, à ne pas vouloir même remonter plus haut, il suffit de renvoyer M. GILES aux œuvres de 葛洪 Ko Hong qui vivait au IV^e siècle. De même l'argument tiré contre l'authenticité du *Tao tō king*, de ce que Lao-tseu a dit que « ceux qui savent ne parlent pas », n'a à mon sens aucune valeur, même soutenu par une raillerie de Po Kiu-yi, toute naturelle chez un fervent disciple de la religion rivale. Enfin M. GILES renvoie à son article sur Ma Jong (*ibid.*, n° 1475), où il dit que le commentaire de Ho-chang-kong au *Tao tō king* fut reconnu apocryphe, parce qu'il reproduit un système que Ma Jong fut le premier à employer. Ce système consistait à « imprimer les notes ou le commentaire dans le corps de la page, en employant pour cet usage des caractères plus petits gravés sur deux colonnes ». Il n'est pas inutile de rappeler que Ma Jong vivait au début de notre ère, à une époque où la Chine avait quelques siècles à attendre avant de connaître l'imprimerie.

moment (1) Une autre question a été soulevée, celle de la division de l'œuvre en 81 paragraphes, au lieu que certains éditeurs n'en reconnaissaient que 72 ou 68 (2). J'ai rappelé plus haut que le chiffre de 81 avait été évidemment choisi à cause de la valeur mystique du carré de 9. Il n'est pas du tout sûr que cette division soit primitive; en tout cas elle est ancienne. Meou-tseu, à la fin du II^e siècle, cite abondamment le livre de Lao-tseu, qu'il appelle, comme Sseu-ma Ts'ien, les « deux chapitres de maître Lao » (老氏上下之篇). Or l'opuscule même de Meou-tseu est en 57 paragraphes, et Meou-tseu s'en explique comme suit : « J'ai vu que l'essentiel des sūtras bouddhiques est en 57 sections, et que le *Tao king* de maître Lao est également en 57 paragraphes : c'est pourquoi je les ai imités » (3). En effet, dans la division traditionnelle, la première partie du *Tao tō king*, celle qui porte plus spécialement sur le *tao* et à laquelle il est intéressant de voir donner dès le II^e siècle le nom spécial de *Tao king*, comporte 57 paragraphes. Il n'est donc pas douteux que cette division ait existé très anciennement, aussi haut que les textes nous permettent de remonter.

Une fois de plus, cette citation de Meou-tseu vient de nous montrer, réunis ensemble comme deux modèles, le Buddha et Lao-tseu. Meou-tseu est un bouddhiste fervent, mais qui a

(1) LEGGE, toujours docile à suivre la tradition, s'est prononcé de la façon la plus formelle en faveur de l'attribution du *Tao tō king* à Lao-tseu. C'est peut-être aller trop loin en sens inverse de GILES. La doctrine indigène en général inspirait justement un grand respect au traducteur des classiques; ce respect n'est plus de mise quand il s'agit du taoïsme. — En dehors de GILES, deux sinologues ont voulu faire descendre assez bas la rédaction du *Tao tō king*: dès 1873, WASSILIEF, dans ses *Religii Vostoka*, refusait de placer la composition du *Tao tō king* plus haut que le II^e siècle avant notre ère, principalement parce qu'il y croyait retrouver une influence bouddhique (cf. DVORÁK, *Lao-tsī und seine Lehre*, p. 159). Lors de la controverse soulevée par GILES en 1886, H. J. ALLEN exprima de façon indépendante une opinion assez semblable à celle de WASSILIEF, allant jusqu'à faire éventuellement du *Tao tō king* une œuvre bouddhique (cf. PARKER, *The Taoist Religion*, réimprimé de la *Dublin Review*, in-8°, p. 24).

(2) M. DVORÁK (*Lao-tsī und seine Lehre*, p. 16) attribue la division en 72 paragraphes à « Yen-kiūn-phing », c'est-à-dire 嚴遵 Yen Tsouen, et celle en 68, à « Wu-yeu-tshing », c'est-à-dire 吳澄 Wou Tch'eng. Wou Tch'eng écrivait au début du XIV^e siècle; son opinion ne pourrait donc entrer en ligne de compte, que s'il apportait à l'appui de sa thèse des textes anciens. Quant à Yen Tsouen, il vivait sous les Han, au 1^{er} siècle avant et après J.-C. selon GILES (*Biog. Dict.*, n° 2476). Mais bien que le commentaire attribué à Yen Tsouen se trouve dans nombre de *ts'ong-chou* (秘冊彙函 *Pi ts'ō houei han*, 津逮秘書 *Tsin tai pi chou*, 漢魏叢書 *Han wei ts'ong chou*, 唐宋叢書 *T'ang song ts'ong chou*, 學津討原 *Hio tsin t'ao yuan*), il y a des doutes sérieux sur son authenticité. Les chapitres sur la première partie du *Tao tō king* n'étaient plus connus des lettrés au XVIII^e siècle, et les six chapitres restant, sur la 2^e section (德經 *tō-king*), sont considérés par les bibliographes de K'ien-long comme l'œuvre d'un faussaire de l'époque des Ming. On voit qu'en ce cas la division en 72 paragraphes n'aurait aucune autorité. Il faut ajouter cependant que ce commentaire, intitulé 道德指歸論 *Tao tō tche kouei louen*, semble se trouver dans le *Canon taoïste*, et un exemplaire manuscrit reproduisant une édition des Song a dû reparaitre au début du XIX^e siècle; s'il en est ainsi, nous aurions sans doute le commentaire qu'à l'époque des T'ang on attribuait à Yen Tsouen; reste à savoir si cette attribution est fondée. Le commentaire de Yen Tsouen jouissait dans les premiers siècles de notre ère d'une grande célébrité; témoin ce passage du *San kouo tche* (tch. 58, fo 8 r°): 嚴君平見黃老作指歸.

(3) *Hong ming tsi*, ch. 1, fo 6 r°. Je ne sais à quoi Men-tseu fait allusion en parlant des 37 sections des livres bouddhiques.

longtemps étudié et qui admire la philosophie taoïque. Les deux doctrines sont pour lui comme deux testaments, qui se complètent et ne se détruisent pas l'un par l'autre. Les affinités qu'il sentait entre elles continuaient à frapper les esprits, et, à la fin du XI^e siècle, 蘇軾 Sou Tchô, le frère du grand poète 蘇軾 Sou Che (1), basa son commentaire du *Tao tō king* sur l'identité foncière du taoïsme et du bouddhisme (2). Par contre Meou-tseu a en horreur tous ces charlatans qui sévissaient déjà à la cour de Wou-ti au temps de Sseu-ma Ts'ien, et qui proposaient à tout venant des secrets d'alchimie et des recettes d'immortalité. Dès la fin des Han, le taoïsme était envahi par ces docteurs de l'au-delà. Meou-tseu les connaît bien et les raille : il a eu successivement trois maîtres taoïstes. « Ils se disaient âgés de 700, de 500 et de 300 ans : mais il y avait à peine trois ans que je m'étais mis à leur école que tous trois étaient morts. » Tous trois cependant pratiquaient « l'abstention de céréales » : oui, « mais ils mangeaient de la viande par doubles assiettées, et buvaient du vin à pleines coupes », et ce régime les mena au tombeau avant l'âge (3). Il semble au résumé que le bouddhisme eût accepté sans peine le taoïsme, si celui-ci n'était resté que ce qu'il était primitivement, c'est-à-dire une philosophie. Du jour où il devint une religion, les deux clergés, à des degrés différents peut-être, usèrent des mêmes moyens pour prendre empire sur le peuple, tout en se reprochant l'un à l'autre la vulgarité de leurs procédés et le peu de dignité de leur conduite. Nous voyons mieux les griefs des bouddhistes contre les taoïstes, parce que, si le bouddhisme chinois a été peu étudié, encore s'en est-on occupé en Europe plus que du taoïsme, dont les écritures sont jusqu'à présent restées pour nous lettre morte. L'historien des religions chinoises devra étudier les compilations historiques, les monographies de temples ou d'écoles insérées au *Canon taoïste* (4). Les histoires dynastiques, les œuvres de polémique écrites par des bouddhistes

(1) C'est par erreur que WYLIE (*Notes on Chinese literature*, p. 173) et M. DVORÁK (*loc. laud.*, p. 151) attribuent ce commentaire au poète Sou Che lui-même, aussi connu par son *hao* 東坡 Tong-p'o. Il y a deux éditions des Ming, dont l'une fait partie du *兩蘇經解* *Leang sou king kiai*.

(2) La tentative de fondre en une seule doctrine le bouddhisme et le taoïsme s'est manifestée de bonne heure du côté taoïste, mais elle a toujours été contrecarrée par les bouddhistes orthodoxes, qui voyaient les taoïstes leur prendre jusqu'au nom de leurs personnages divins et aux termes hindous de leur théologie. On trouvera aux ch. 6 et 7 du *Hong ming tsi*, paru vers 520, les pièces de controverse concernant le 夷夏論 *Yi kia louen*, où un prêtre taoïste du nom de 顧 Kou débatait par affirmer que « le Buddha est Lao-tseu et Lao-tseu est le Buddha » (佛是老子. 老子是佛. *Hong ming tsi*, ch. 6, fo 56 ro), et il continuait (fo 52 ro) : « Lao-tseu a passé la barrière et est arrivé dans le royaume de Kapilavastu de l'Inde. La femme du roi s'appelait 淸妙 Ts'ing-miao. Lao-tseu profita de ce qu'elle faisait la sieste ; empruntant l'essence active du soleil, il entra dans la bouche de Ts'ing-miao... ». On comprend que les bouddhistes ne se soient pas laissé piller de gaieté de cœur. Il resterait cependant à voir si, en dehors des œuvres de controverse, le nom de Lao-tseu n'apparaît pas dans le *Tripiṭaka*, autrement dit si quelque traducteur ne l'a jamais introduit dans un sūtra. Le *Tchô yi louen* (*Tripiṭaka*, éd. de Tôkyô, 露, XI, ch. 5, fo 105 ro) cite à ce propos certains textes qu'il dit emprunter au *Canon*, mais un seul des titres qu'il donne répond à un ouvrage connu, si toutefois son 天地經 *Tien ti king* est bien le 立世阿良鑑論 *Li che a p'i t'an louen* (NANJIO, no 1297) auquel on donne parfois ce nom.

(3) *Hong ming tsi*, ch. 1, fo 5 ro et vo.

(4) Il y a maintenant à la Bibliothèque nationale un exemplaire du *Canon taoïste*, qui y a été envoyé par l'Ecole française d'Extrême-Orient. Bien qu'incomplet, il pourra rendre de grands services, car c'est, je crois, le seul exemplaire existant en Europe. J'ai donné quelques indications bibliographiques sur le *Canon taoïste* dans *B. E. F. E.-O.*, III, 322. Ces indications

sont encore pleines de faits nouveaux et significatifs (1). Souhaitons qu'on finisse par y aller voir, au lieu de parfaire des traductions nouvelles du *Tao tō king*, qui ne se bornent pas, je veux le croire, à copier celles qui ont précédé, mais dont la science ne tire aucune profit. Bouddhisme, taoïsme, et, pourrais-je ajouter, confucianisme ont toujours été pris dans l'abstrait, à part des réalités vivantes qui donnent aux systèmes leur valeur occasionnelle et leur portée. Les philosophies, les religions sont nées, ont évolué et déperissent dans des conditions données de temps et de milieu. Ce sont ces conditions qu'il faut connaître, et, pour leur intelligence, un petit fait correctement établi vaut de longs raisonnements. Nous avons eu beaucoup de dilettantes. Il est temps de suivre l'exemple des PALLADIUS et des WYLIE et de substituer toujours en sinologie l'histoire aux impressions.

Ces remarques nous ont mené un peu loin de la traduction du *Wei lio* publiée par M. CH. Pas si loin cependant qu'on pourrait croire, si nul n'a contribué plus que M. CH. à donner aux études sinologiques un caractère nettement objectif. Des idées en abondance, de fines intuitions, mais toujours maintenues par une forte charpente historique, voilà les qualités qui ont mis M. CH. au tout premier rang des sinologues contemporains. Sa traduction d'un chapitre du *Wei lio* éclaircit d'importants problèmes de géographie historique, mais en même temps la science des religions chinoises a plus à prendre dans les notes de son article que dans beaucoup d'in-8°. Je pense adresser à M. CH. le plus bel éloge en constatant qu'il n'est aucun de ses travaux que nous puissions ignorer sans dommage (2).

P. PELLION

seraient à compléter; je renvoie en particulier à *Sin f'ang chou* (éd. de la librairie du T'ou-chou-tsi-ch'eng, ch. 59, fo 5 v°), 元史藝文志 *Yuan che yi wen tche* de 錢大昕 Ts'ien Ta-hin (ch. 3, fo 17 de l'édition collective de ses œuvres) et 諸史拾遺 *Tchou che che yi* du même (ch. 2, fo 11, de la même édition).

(1) Hormis ceux incorporés au *Canon taoïste*, les ouvrages consacrés à l'histoire du taoïsme sont fort rares. Pour l'étude du taoïsme, et aussi d'ailleurs, quoique à un moindre degré, pour celle du bouddhisme, il y aurait donc intérêt à rechercher un ouvrage écrit à la fin du XVII^e siècle et dont il est question dans le 宋元舊本書經眼錄 *Song yuan kieou pen chou king yen lou* de 莫友芝 Mo Yeou-tche, appellation 子思 Tseu-sseu (cette bibliographie en un volume comprend 3 chapitres, plus deux chapitres de supplément; elle donne des notices sur des ouvrages vus par Mo Yeou-tche entre 1865 et 1869 et a été publiée par le fils de l'auteur en 1875; le passage dont je m'occupe ici est au ch. 3, fo 4). Mo Yeou-tche décrit un ouvrage en 50 chapitres, intitulé 通鑑紀事本末補後編 *Tong kien ki che pen mo pou heou pien*, composé par 張星曜 Tchang Sing-yao, et dont l'auteur date la préface de l'année 1690. Tchang Sin-yao, prenant pour base la section spécialement consacrée au bouddhisme et au taoïsme dans le 通鑑紀事本末 *Tong kien ki che pen mo* de 袁樞 Yuan Tch'ou des Song (cf. Wylie, *Notes*, p. 22), l'a développée en y joignant toutes les informations fournies par les histoires officielles et les œuvres privées. Comme l'œuvre de Yuan Tch'ou, celle de Tchang Sing-yao est d'ailleurs résolument hostile aux deux religions hétérodoxes. Les 41 premiers chapitres sont consacrés au bouddhisme; ce sont ceux auxquels d'autres sources permettent le plus aisément de suppléer. Mais les neuf chapitres sur le taoïsme donnent toute réunie, avec indication des sources, une documentation que nous aurions beaucoup de mal à reconstituer avec autant d'abondance. L'œuvre de Tchang Sing-yao était inédite en 1867, et personnellement je ne l'ai pas vue. Mais le manuscrit original appartenait alors à 丁日昌 Ting Je-tch'ang, bien connu des anciens résidents de Shanghai et de Fou-tcheou (cf. GILLES. *Biogr. Dict.*, n° 1954), et il n'y a aucune raison de croire qu'il ait disparu depuis lors.

(2) Pp. 521 et 552, M. CH. parle de la préfecture secondaire de 普寧 P'ou-ning au Yunnan; il faut lire 普寧 Tsin-ning; cf. B. E. F. E.-O., IV, 567. — P. 524, n. 2, ligne 5: 'Au lieu de Yin-tsin, lire Yin-p'ing. — P. 525, l. 11: N'est-il pas plus juste de rattacher 東西, « est et ouest », à la phrase précédente? La phrase suivante sur les habitudes

Ed. CHAVANNES. — *Fables et contes de l'Inde extraits du Tripitaka chinois.* — [Actes du XIV^e Congrès International des Orientalistes, Leroux, 1905, in-8°, t. I, pp. 84-145.]

Depuis la publication en 1859 du livre de JULIEN sur *Les Avadānas* (Paris, 3 vol. in-12), la sinologie a fort négligé les contes hindous incorporés au *Tripitaka*. JULIEN d'ailleurs n'avait à sa disposition que deux encyclopédies du VII^e et du XVI^e siècle ; il fallait remonter plus haut. Dans ces dernières années, MM. SYLVAIN LÉVI, Ed. HUBER, F. W. K. MÜLLER ont fait à l'ancienne littérature des contes du *Tripitaka* chinois quelques emprunts intéressants. C'est un travail d'ensemble sur ce sujet que M. CH. poursuit depuis assez longtemps ; il en a détaché des fragments pour les présenter au congrès d'Alger. Les contes qui sont ici traduits se retrouvent en d'autres domaines ; des notes, que M. BASSET a enrichies de sa grande information, donnent la bibliographie essentielle pour chacun d'eux. On trouvera là plusieurs fables ésopiques très connues, et, en particulier des récits apparentés aux fables suivantes de la Fontaine : *La tortue et les deux canards* (pp. 88 et 90) ; *L'ours et l'amateur des jardins* (pp. 91, 92) ; *Le loup et le cigogne* (pp. 95, 94) ; *L'huître et les plaideurs*, pour la morale (p. 97) ; *Le lion et le rat*, au même point de vue (p. 98).

Sur un des contes, j'aurais quelques remarques à faire. Il s'agit de celui qui porte le n° XXV (pp. 156-158). Deux hommes, élèves du même maître, voyagent, et l'un d'eux, voyant les traces d'un éléphant, en déduit, par des inférences qui réjouiraient Sherlock Holmes, que c'est un éléphant femelle, que la bête est grosse d'un petit du sexe féminin, qu'elle est borgne, et qu'elle porte une femme enceinte d'une fille. Laissant les autres détails, je relève ici seulement que le sexe de l'enfant est révélé en voyageur sage par ce fait que l'éléphant et, quand elle a marché à terre, la femme ont marqué plus profondément dans le sol l'empreinte de leur pied droit ; c'est le poids du fœtus qui en est cause. M. CH. fait observer que ceci est en contradiction avec le texte de l'*Avadānaçataka* (trad. FEER, p. 5), où il est dit : « Du moment où il connaît l'entrée du fœtus, il sait si ce sera un fils ou une fille ; si c'est un fils, il repose sur le côté droit ; si c'est une fille, il repose sur le côté gauche. » Il est donc intéressant de pouvoir citer un texte fort ancien de la littérature chinoise laïque, où la même version se trouve que dans le conte hindou traduit par M. CH. J'enprunte ce texte à la biographie de 華陀 Hua T'o,

nomades est toute faite ; elle se retrouve par exemple p. 559. — P. 528 : Je pense qu'au lieu de « au bout de six mois », il serait plus correct de traduire par « le sixième mois », de même que pour les grossesses ordinaires, on dit qu'elles aboutissent « le dixième mois ». — P. 530 : J'ai lu souvent *Sin kiang che lio*, comme le fait ici M. CH. ; mais je doute aujourd'hui que cette lecture soit juste. Le mot 譏 *che* étant pris ici au sens de 話 *tche*, ce doit être un des cas où il se prononce *tche* (cf. GILES, *Chinese English Dictionary*, s. v. 譏). — P. 559, note. M. CH. fait allusion aux objections que, sur la foi de SCHLEGEL, M. MARQUART a élevées contre l'identification de 奔蔡 Yen-ts'ai avec le nom des Aorsoi. La nasale dentale finale, selon SCHLEGEL, ne pourrait représenter l'*r*, contrairement à ce que HIRTH avait prétendu antérieurement. C'est HIRTH qui avait raison, et les exemples du type de *pan-nie-p'an* = *parinirvāna* abondent dans les transcriptions bouddhiques comme dans le nomenclature géographique. Seulement, cette transcription n'est établie que pour des mots qui, historiquement, ont toujours eu une nasale dentale finale, au lieu que 奔 *yen* est de ceux qui, jusqu'à l'époque mongole inclusivement, se terminaient en nasale labiale. C'est pour cette dernière raison que je ne crois guère possible l'équivalence proposée par M. GILES. — P. 559 et ss. : 勝兵 *cheng-p'ing* veut-il dire « soldats d'élite » ? — P. 560, l. 7 : Je ne sais si l'édition de M. CH. a ici pour « martre » le mot 豺 *tiao*, comme plus haut ; l'édition xylographique de 1887 écrit 豺 *chou*, « rat ».

le célèbre médecin chinois mort en 220 A. D. (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 850). Cette biographie est insérée au ch. 112 du *Heou han chou* et au ch. 29 du *San kouo tche*. Je m'appuierai sur le *San kouo tche*, parce que cette histoire, écrite dès la seconde moitié du III^e siècle par 陳壽 Tch'en Cheou, est, comme rédaction, plus ancienne que le *Heou han chou*. La biographie commence par le passage bien connu suivant lequel Houa T'o opérait les malades après les avoir au préalable endormis avec du haschich (cf. B. E. F. E.-O., III, 409). Puis vient l'histoire d'une femme qui, enceinte de six mois, souffrait de douleurs violentes. « (Houa) T'o lui tâta le pous, et dit : Le fœtus est mort. Il fit tâter par quelqu'un pour savoir où (le fœtus) était. S'il était à gauche, c'était un garçon ; s'il était à droite, c'était une fille. Les gens constatèrent qu'il était à gauche. Là-dessus, (Houa T'o) prépara un bouillon pour le faire descendre, et il vint en effet (un fœtus) du sexe masculin. » Le texte utilisé par M. CH. a été traduit en 251 A. D. Le traducteur a-t-il modifié le texte original pour l'accommorder à la croyance chinoise ? Ou la tradition de l'*Avadānaçatāku* ne reproduit-elle peut-être pas une opinion constante de la médecine hindoue ? Je ne suis pas en mesure de répondre à ces questions. Je ferai seulement observer que, la gauche étant la place d'honneur en Chine, il était normal que le fœtus mâle l'occupât⁽¹⁾.

P. PELLION

T'ANG Tsai-fou. — *Le mariage chez une tribu aborigène du sud-est du Yun-nan d'après une relation de Tch'en Ting* 陳鼎. — (*T'oung Pao*, sér. II, vol. VI, pp. 572-622.)

Le 漢黔土司婚禮記 *Tien k'ien l'ou sseu houen li ki* de Tch'en Ting a fait l'objet d'une communication de M. T. au congrès d'Alger avant d'être traduit par lui dans le *T'oung Pao*. Je signale le fait parce que c'est la première fois qu'un Chinois prend réellement part aux travaux d'un congrès d'orientalistes ; et d'ailleurs c'est aussi la première fois qu'un Chinois donne un article scientifique à une revue européenne. Il y a là un signe des temps nouveaux, et nous pouvons beaucoup attendre d'une collaboration de l'érudition indigène et de la philosophie occidentale.

Tch'en Ting nous est connu par ailleurs. Comme le rappelle M. T., il a publié un 東林列傳 *Tong lin lie tchouan* en 24 ch., et un 漢黔紀游 *Tien k'ien ki yeou* en deux ch. Ce dernier ouvrage, qui raconte les voyages de l'auteur au Yunnan et au Kouei-tcheou, se trouve dans plusieurs *ts'ong-chou*, entre autres dans le 說鈴 *Chouo ling*, dans le 雲南備徵志 *Yun nan pei tcheng tche* et dans le 學海類編 *Hio hai lei pien*. J'ajouterai que Tch'en Ting est encore l'auteur d'un 黃山史槩 *Houang chan che kai* incorporé au 昭代叢書 *Tchao tai ts'ong chou*⁽²⁾, et d'un 留溪外傳 *Lieou k'i*.

(1) P. 89, M. CH. transcrit 類 par *ngan* ; c'est la transcription que donnait jadis JULIEN. Je la crois inexacte ; les transcriptions ne paraissent justifier que la prononciation *ngo* de GILES, à ancienne implosive dentale finale. *Ngan* pourrait en effet s'assimiler en *ar*, mais je n'ai jamais vu de nasale dentale finale répondre à une sifflante, quelque évolution dialectale qui ait modifié d'ailleurs cette sifflante, comme c'est le cas pour certaines implosives dentales finales ; 類波 *ngo-po* pour *acva* ne peut à mon sens s'expliquer par *ngan-ngo* ; la prononciation régulière de 類 est d'ailleurs *ngo*, et *ngan* est exceptionnel, justifié seulement par un exemple du *Che ki*.

(2) Cf. DOUGLAS, *Catalogue of Chinesse books and manuscripts*, p. 24.

wai tchouan en 18 ch., dont une édition avait paru sous K'ang-hi et qui a été réimprimé il y a quelques années dans le 常州先哲遺書 *Tch'ang tcheou sien tchö yi chou* (1). M. T. a traduit le *Tien k'ien l'ou sseu houen li ki* d'après le texte donné dans le 小方壺齋輿地叢鈔 *Siao fang hou tchai yu li ts'ong tch'ao* (2), éd. en petit format de 1891 (il y avait eu antérieurement une édition xylographique en grand format). Il eut été bon de comparer cette édition avec celles d'autres *ts'ong-chou*, par exemple celle du *Tchao tai ts'ong chou* et surtout celle du 知不足齋叢書 *Tche pou tsou tchai ts'ong chou* ; le *Tche pou tsou tchai ts'ong chou* se trouve précisément à la Bibliothèque nationale.

Le court mémoire de Tch'en Ting est intéressant à un double titre. D'abord il est très rare qu'un Chinois se raconte dans le détail de sa vie intime, et celui-ci nous initie sans gêne aucune à la façon dont il a vécu avec deux femmes légitimes et une dizaine de concubines. Mais surtout, nous avons dans ces quelques pages la plus exacte description qui ait jamais été fournie jusqu'à présent des rites du ménage chez certaines populations du sud de la Chine. Ce qu'étaient au juste ces populations, c'est ce que le traducteur n'arrive pas à établir d'une façon certaine (3). Tch'en Ting, qui dans la seconde moitié du XVII^e siècle a épousé la fille ainée d'un chef indigène de la famille 龍 Long, néglige de dire où commandait ce chef Long, et c'est par inférence

(1) Ce *ts'ong-chou* a été édité sous la direction scientifique de 繆荃孫 Miao Ts'iuan-souen et aux frais de l'homme qui a été pendant longtemps le directeur des chemins de fer chinois et de la compagnie maritime des China Merchants, 盛宣懷 Cheng Siuan-houai (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 1705). La préface de Miao Ts'iuan-souen est datée de 1899. Le *ts'ong-chou*, comme son titre l'indique, est régional. La première série (集), seule publiée quand j'ai connu la collection (en 1902), compte en principe 40 ouvrages, en 64 *pen* ; mais il y a en réalité 41 ouvrages, à cause d'un numéro 58 bis, qui est précisément constitué par l'ouvrage de Tch'en Ting. A titre de curiosité, je signale que le prix de la gravure de cette première série s'est élevé à plus de 4800 taëls, ce qui à nos yeux n'est d'ailleurs pas excessif. Miao Ts'iuan-souen est un des meilleurs érudits contemporains ; je crois bien qu'en 1902 il fut engagé par Lieou K'ouen-yi pour diriger l'Université de Nankin. Il a publié un autre *ts'ong-chou* excellent, le 雲自在龕叢書 *Yun tseu tsai k'an ts'ong chou*. Dans une préface qu'il écrit en 1896 pour le 聚學軒叢書 *Tsui hio hien ts'ong chou* de 劉世珩 Lieou Che-heng, Miao Ts'iuan-souen donne sur l'histoire des *ts'ong-chou* des informations intéressantes. Depuis 錢大昕 Ts'i'en Ta-hin (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 366), on admettait que le plus ancien *ts'ong-chou*, ou réunion de textes édités collectivement, était le 百川學海 *Po tch'ouan hio hai* de 左圭之 Tso Kouei-tche. Mais récemment un membre de la famille impériale a acquis une collection de textes éditée en 嘉定 kia-ting (1208-1224) des Song par 楊鼎孫 Yu Ting-souen, sous le titre de 儒學警悟 *Jou hio king wou*, plus de dix ans avant l'apparition du *Po tch'ouan hio hai*. La première collection de textes qui porta le nom de *ts'ong-chou* est le 格致叢書 *Ko tche ts'ong chou*, publié sous Wan-ji (1573-1619). Enfin c'est seulement sous K'ien-long (1736-1795) qu'on commença à donner aux *ts'ong-chou* un nom de salle ou de pavillon ; les premiers de ce genre furent le 奇音齋叢書 *K'i tsin tchai ts'ong chou* et le 雅雨堂叢書 *Ya yu t'ang ts'ong chou*. Autrefois, le terme de *ts'ong-chou* s'appliquait aux œuvres d'un seul individu quand on publiait simultanément ses morceaux de prose ordinaire, ses proses rythmées, ses poésies, etc. ; l'exemple le plus ancien que je connaisse de cet emploi est fourni par le 筠澤叢書 *Li tsö ts'ong chou* de 陸龜蒙 Lou Kouei-mong (IX^e siècle ; cf. GILES, *Biogr. Dict.*, no 1420).

(2) L'appellation de l'auteur de ce *ts'ong-chou* doit être lue 壽菴 Cheou hiuan, et non Cheou-siuan (p. 576).

(3) Peut-être eut-il été aidé de résoudre le problème en étudiant le *Tien k'ien ki yeou* ; on y aurait vu probablement où Tch'en Ting s'était fixé.

que M. T. voit en lui le chef héréditaire de 納更山 Na-keng-chan au Yunnan. La supposition est vraisemblable, mais d'autre part il faut se souvenir que les textes chinois font des Long de Na-keng-chan une famille de 和尼 Ho-ni ou Woni et que la femme de Tch'en Ting était, d'après son récit même, d'une tribu 烮 P'o, c'est-à-dire Thai ; or je crois bien que, depuis l'expédition de Francis GARNIER, on range les Ho-ni parmi les populations plus proches des Lolo que des Thai. Quoi qu'il en soit, il y a chez toutes ces populations du sud de la Chine et de l'Indochine septentrionale un ensemble de rites communs. Toutes les descriptions des Miao-tseu nous ont parlé de ces assemblées annuelles où on « danse sous la lune » comme dans la peuplade à laquelle Tch'en Ting s'était apparenté (p. 596), et le fil rouge qu'on noue au bras des mariés (p. 605) se retrouve chez un grand nombre de tribus de la chaîne annamitique et du Laos. Mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est de voir un Chinois reconnaître dans certaines coutumes Thai d'anciens rites chinois disparus. C'est ainsi que Tch'en Ting explique par un texte du *Tcheou li* ce qui n'est autre chose au Yunnan que le mariage par rapt (p. 598), et il se pourrait bien en effet que dans le *Tcheou li* même il fût fait allusion à un ancien mariage par rapt dont les Chinois modernes ont perdu le souvenir. Le fil rouge qui unit les conjoints n'est pas inconnu des Chinois ; une union ne se fait pas qu'il n'ait été lié invisiblement par le « Vieux de la lune ». Nous avons ici un exemple d'une des traditions qui constituaient le vieux fonds de croyances populaires commun à toutes les tribus de l'Asie Orientale ; il serait désirable qu'on réunit les éléments épars de cet ancien folklore. L'érudition confucéenne ne nous apprendra pas beaucoup à ce sujet, car elle fait peu de cas de ce que croit le vulgaire. Son dédain l'empêche de comprendre tout le parti qu'elle en pourrait tirer pour expliquer l'antiquité. La vérité scientifique s'est cependant affirmée dans un dicton que Tch'en Ting rappelle à bon droit (p. 621) : « Quand les rites sont perdus, il faut les chercher chez les gens de la campagne. »

La traduction paraît très soignée. Je soumettrai cependant à l'auteur une observation sur un point de détail ; il s'agit de la famille de Tch'en Ting. Si la tante de Tch'en Ting était bien la fille de Ts'ien Po-k'o (p. 578), la jeune Ts'ien Ki, qui fut élevée par cette tante (p. 579), ne pouvait être la fille ainée de Ts'ien Po-k'o (p. 582).

P. PELLION

Edward Harper PARKER. — *China and Religion*. — Londres, John Murray, 1905, in-8°, xxvii-317 pp., ill.

Depuis que M. P. a cessé de diriger la *China Review* et est rentré dans la mère-patrie, il n'y a pas en Angleterre de sinologue plus abondant que lui. A sa *China : Her history, diplomacy, and commerce* (1901), ont rapidement succédé *John Chinaman, and a few others*, puis, en 1903, *China : Past and present*, qui est d'ailleurs une réimpression d'articles parus antérieurement. En même temps de nombreuses études étaient publiées dans l'*Asiatic Quarterly Review*, dans les *Otia Mersiana*, dans la *Dublin Review*, etc. Tous ces travaux avaient pour caractère commun de vouloir être accessibles au public lettré en général, non moins qu'aux sinologues. Cette fois encore, c'est aussi et surtout au « general reader » que M. P. a pensé en rédigeant son livre *China and Religion*.

La place qu'y occupent les religions chinoises proprement dites n'est pas considérable : sur douze chapitres, quatre seulement sont consacrés à la religion primitive des Chinois, au taoïsme, au confucéisme, au bouddhisme ; les huit autres traitent du mazdéisme et du manichéisme, du nestorianisme, de l'Islam, des Juifs, du catholicisme, du protestantisme, de l'église russe orthodoxe et du shintoïsme. Cette part si large faite aux religions étrangères pourrait surprendre, si on ne se rendait compte que M. P. a vu là un sujet plus propre à susciter l'intérêt de nombreux lecteurs qu'un exposé dogmatique des trois doctrines officielles. Ajoutons que ces religions étrangères ont été dans les dernières années l'objet de monographies historiques sérieuses

dues à des hommes comme DEVÉRIA, M. CHAVANNES ou le regretté Père HAVRET, au lieu qu'on en est encore à attendre une esquisse un peu documentée de l'histoire du taoïsme ou du confucéisme. Ce sont ces travaux des sinologues français joints aux articles antérieurs de M. P. et à un usage restreint des histoires dynastiques, qui ont fourni à l'auteur presque toute la matière de son livre. Le dernier chapitre seul fait exception, puisque le shintoïsme ne passe pas pour avoir jamais pénétré du Japon en Chine. Mais M. P. n'est pas insensible à l'actualité, et les prouesses des armées japonaises l'ont aidé à découvrir un rapport non pas occasionnel, mais intime et presque originel, entre les conceptions religieuses des Japonais et des idées chinoises remontant à « plus de 3000 ans » (p. 249).

Quelle est la valeur de ces exposés ? Au lendemain de l'apparition de *China and Religion*, M. GILES publia dans la *Cambridge Review* un compte rendu qui débutait par ces mots : « This is a disappointing volume, with an attractive title », et le *reviewer* continuait en énumérant tous les défauts qui lui apparaissaient dans le livre. Seulement nous nous rappellerons qu'après avoir longtemps travaillé de concert au *Chinese-English Dictionary*, le professeur de Cambridge et celui de Manchester ne sont plus suspects d'entretenir l'un à l'égard de l'autre aucune sympathie ; en fait, plusieurs des critiques de M. GILES me paraissent porter à faux. C'est ainsi qu'on ne saurait faire un reproche à M. P. de n'avoir pas adopté les vues de M. Giles sur la date de composition du *Tao tō king*, puisque cette théorie n'a pas rencontré, tant s'en faut, un accueil favorable dans le monde savant. Il me paraît inutile, comme à M. GILES, d'avoir joint au présent volume, une nouvelle version du *Tao tō king*, « déjà traduit une douzaine de fois par différentes personnes », mais M. GILES peut-il bien en faire un reproche à M. P., quand la onzième traduction est de son propre fils ? M. P. a parlé de la venue en Chine, en l'an 67, de deux moines dont l'un s'appelait Kācyapamātāṅga. M. Giles rappelle que trois ans auparavant M. P. avait dit du compagnon de Kācyapamātāṅga qu'il portait le nom, méconnaissable sous sa forme chinoise, de Tchou Fa-lan. « Après trois ans de révision, déclare M. GILES, le professeur PARKER aurait dû être en état de découvrir que Tchou-fa-lan, sous une forme chinoise tout à fait reconnaissable, était le bien connu Gobharana ». Mais c'est M. PARKER qui dans l'espèce a raison. S'il est un original probable pour Tchou Fa-lan, c'est Dharmarakṣa. Quant au « well-known Gobharana », il n'existe que par une compilation tibétaine tardive, qui a sanscritisé la forme chinoise Tchou Fa-lan, tout comme du nom de l'Indoscythe 支婁迦識 Tche Leou-kia-tch'an, qui représente sans doute Lokarakṣa, elle a tiré Cilukākṣa⁽¹⁾.

Est-ce à dire toutefois que l'ouvrage de M. P. soit dans l'ensemble satisfaisant ? Pour m'exprimer librement à ce sujet, je suis un peu gêné par la sympathie que M. P. a toujours témoignée aux sinologues français. Son livre est dédié au Père COLOMBEL, des Jésuites de Chang-hai, et lui-même déclare regarder M. CHAVANNES comme « le plus sûr et le plus laborieux des sinologues vivants ». Cependant il faut être sincère, et j'avoue que *China and Religion* ne m'inspire pas grand enthousiasme.

Un des défauts les plus sensibles à mes yeux est l'insuffisance de l'information historique. Très honnête pour un écrivain qui travaillerait de seconde main sur la Chine, la documentation de M. P. n'est pas ce qu'on doit attendre d'un spécialiste qui depuis plus de trente ans se consacre à l'Extrême-Orient. En dehors du *Tsi chou ts'iuan tchen*, M. P. nous indique

(1) Cf. NANJIO, *Catalogue*, Appendice II, nos 2 et 3; B. E. F. E.-O., III, 101. Ce qu'il y a de piquant dans le reproche adressé à M. P. par M. GILES, c'est que, pour celui des deux noms dont la forme sanskrita n'est pas douteuse, Kācyapamātāṅga, M. GILES, dans son *Biographical Dictionary* paru en 1898 (n° 1084), rétablissait Kashiapinadāṅga, qui, dans sa toute récente *Introduction to the history of Chinese pictorial art* (1905, p. 10), est devenu Kashiapinadunga.

lui-même dans sa « List of authorities » que ses seules sources chinoises ont été les histoires dynastiques ; un historien des religions chinoises n'a plus le droit de ne pas recourir aux compilations religieuses indigènes. Toute la matière des chapitres sur les religions étrangères en Chine se retrouve dans les articles de CHAVANNES ou DEVERIA parus au *Journal Asiatique* et au *T'oung Pao*, dans la *Stèle chrétienne de Si-ngan-fou* du P. HAVRET, dans les *Inscriptions juives de K'ai-fong-fou* du P. TOBAR. Un pareil guide manquait pour l'islam, et le chapitre s'en ressent. Mais, en dehors des nombreuses erreurs de détail provenant de l'ignorance des travaux de MM. NANJIO, Sylvain LÉVI, ou simplement d'une certaine tendance à l'*inaccuracy*, c'est l'inspiration même du livre qui me paraît regrettable. Dans un travail un peu antérieur sur la religion taoïste, M. P. se bornait à rappeler qu'en 1869 EDKINS avait signalé des rapports entre le shintoïsme japonais et l'ancien taoïsme chinois de l'époque des Han. Cette question paraît avoir occupé depuis lors l'esprit de M. P., et lorsque l'alliance anglo-japonaise, puis la guerre de Mandchourie vinrent appeler l'attention du monde sur les braves « Japs », le shintoïsme prit pour l'interprétation de l'ancien taoïsme une importance capitale. Qu'il y ait entre le *shintoïsme*, écrit 神道 *shintō*, et une combinaison chinoise possible 神道 *chen-lao* identité phonétique et sémantique, c'est évident, mais il en résulte seulement que la religion nationale des Japonais porte un nom chinois, et non qu'elle-même soit venue de Chine (!). M. P. objecte que toute la civilisation japonaise est d'origine chinoise ; il se pourrait cependant que la religion fit exception, et, sans partager la confiance que M. G. accorde à M. Michel REVON, je crois bien que M. MAITRE est tenté de chercher ailleurs qu'en Chine des parallèles à la mythologie shintoïque. Cette question du shintoïsme n'est du reste pas de mon ressort, et je me garderai d'y insister ; je devais la mentionner toutefois, car elle a eu sur tout le livre de M. P. une fâcheuse influence. Partant de la haute valeur dont l'âme japonaise a fait preuve récemment, M. P. y voit un effet des croyances shintoïques et ne peut admettre qu'une doctrine qui a produit au Japon de si magnifiques résultats, ait joué un rôle effacé dans son pays d'origine. Aussi le taoïsme, et il faut entendre par là l'ancienne philosophie taoïque, que M. P. réduit à peu près au *Tao tō king* (²), est-il substitué au confucéisme comme

(¹) Il ne faut pas oublier, et M. P. est le premier à le reconnaître (p. 248), que *chen-lao* n'apparaît pas dans le *Tao tō king*, et d'autre part je ne vois pas que cette expression ait jamais été consacrée en Chine au sens du sino-japonais *shintō*.

(²) Le taoïsme de M. P. serait un peu celui de Sseu-ma Tan, le père de Sseu-ma Ts'ien ; les principes en ont été exposés par M. CHAVANNES au tome I, pp. XIII-XXI, de sa traduction des *Mémoires historiques*. Seulement il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas trace de rapports entre la Chine et le Japon avant le 1^{er} siècle de notre ère, et que ce n'est qu'au début du Ve siècle qu'une influence sérieuse paraît s'être exercée de la Chine sur le Japon par l'intermédiaire de la Corée (cf. MAITRE, *La littérature historique du Japon des origines aux Ashikaga*, dans *B. E. F. E.-O.*, III, 581 ss.). Or, dès le 1^{er} siècle de notre ère, le monde officiel était décidément tourné au confucéisme, et on reprochait au *Che ki* ses tendances taoïques (cf. CHAVANNES, *Mémoires historiques*, t. I, p. XLIX). Quand, dans la seconde moitié du siècle et surtout cent ans plus tard, quelque faveur commence à se montrer pour le taoïsme et le bouddhisme, il ne s'agit plus de l'ancien taoïsme dont M. P. veut tirer le *shintō*, mais du néo-taoïsme qui allait incessamment se transformer en église avec un « pape ». — J'ai dit tout à l'heure que la première influence chinoise sérieuse sur le Japon ne paraît pas être antérieure au début du Ve siècle ; on peut dire plus précisément encore aux années 404 et 405. Il faut en effet, selon une brillante conjecture de M. ASTON à laquelle M. MAITRE a apporté des arguments nouveaux, corriger de 120 ans, soit de deux cycles sexagénaires, les dates de 284 et 285 traditionnellement fournies par l'histoire japonaise. La date de 285, que j'ai donnée dans *B. E. F. E.-O.* (II, 518) pour l'arrivée probable du *Louen yu* au Japon, doit donc être corrigée en 405.

éthique des Chinois bien pensants. Ce sera une surprise pour tous de lire des phrases dans le genre de celle-ci : « Le bouddhisme n'a jamais exercé — nous pourrions même dire que le confucéisme n'a jamais exercé — aucune influence durable sur les esprits chinois cultivés, comparable à celle du taoïsme pur, non altéré (p. 58) ». Les qualités « qui caractérisent les meilleurs esprits chinois sont shinto-taoïstes plutôt que confucéistes d'inspiration » (p. 111). Cette théorie ne vaut pas d'être discutée.

Dans bien des cas d'ailleurs, la pensée de M. P. est si fuyante qu'il semble qu'on ait affaire à quelque aspect nouveau de la dialectique orientale, à des procédés logiques dont le lieu échappe. Un article de M. CHAVANNES a appris à M. P. l'histoire du *Houa hou king*. Le célèbre *Sūtra de la conversion des Hou* a été composé au début du IV^e siècle par un prêtre taoïste ; les bouddhistes l'attaquent violemment et le font condamner au VII^e ; or M. P. voit dans ce dernier fait une manœuvre des taoïstes eux-mêmes qui veulent profiter de l'arrivée au trône de la dynastie T'ang, dont le nom de famille 李 Li est le même que celui de Lao-tseu (p. 10) ; autant dire de quelqu'un qu'il s'est cassé la jambe parce qu'il avait de bons bras. Le *Houa hou king* veut que Lao-tseu ait converti les Hou, et se soit rendu de Khotan dans l'Inde, où il créa le bouddhisme. Voici comment M. P. glose cette tradition : « Pour absurde que nous puissions tenir cette légende, les dates, dans la mesure où elles sont connues, ne sont pas du tout un obstacle à ce que nous l'acceptions ; les Chinois, au début du septième siècle, firent pour la première fois connaissance avec l'Inde par la voie du Népal et du Tibet, et c'est seulement dans les toutes dernières années que le Népal a été reconnu définitivement comme le lieu de naissance du Buddha. Ceux qui sans preuve sont désireux de tirer d'occident l'inspiration de Lao-tseu, doivent donc admettre qu'il y a quelque possibilité, quoique peut-être aucune évidence réelle, à ce que Lao-tseu ait porté ses propres idées originales vers l'ouest (p. 81) ». C'est aussi *hazy* que le *Yi king*. Ailleurs M. P. parle de la visite de Confucius à Lao-tseu, qu'il paraît tenir pour authentique. Et, pour justifier l'accueil très froid que le vieux philosophe aurait fait au sage du pays de Lou, M. P. a recours à une comparaison. « C'est comme si, durant les affres de la Guerre de Sécession, un chambellan européen était allé voir Abraham Lincoln pour s'assurer de son opinion sur le droit divin des rois et des grands-ducs, le respect qu'il est convenable de témoigner aux gens bien nés, les avantages du mariage morganatique, et la question de la place que les gens de couleur occuperaient au ciel » (p. 53). Si c'est là de l'*humour* pour distraire le *general reader*, c'est parfait. Mais si on prétend par là lui rien expliquer, on fait fausse route, car quel rapport peut-il y avoir entre un chef d'état aux prises avec la réalité, et un philosophe comme Lao-tseu qui préconise le non-agir ? Au fond, c'est bien le principal reproche que je serais tenter d'adresser à *China and Religion*. Tout y est superficiel. Les persécutions dont le bouddhisme eut parfois à patir sont attribuées aux prétextes qui les firent éclater, à l'échec d'un moine, à un miracle manqué (pp. 128 ss.) ; jamais on ne remonte aux causes politiques ou économiques qui nous rendent seules raison des événements. Sur les écoles bouddhiques, nous apprenons des choses étranges : « Le Mahāyāna, ou Grand Véhicule, fondé par Nagārjuna, prit fermement racine dans la région de Cophène et plus spécialement et à Tchakuka (Yarkand)... » (p. 85). Le soi-disant Cophène est naturellement le Ki-pin, c'est-à-dire ici le Cachemire, mais que vient y faire Yarkand ? Ce Mahāyāna a des spéculations transcendantes « souvent presque indiscernables des abstractions de Lao-tseu ». « Finalement, il y eut l'école du Yoga, autrement appelée école du Tantra, fondée par Asaṅga du Gandhāra au IV^e siècle, mélange de Dhyāna népalais, ou philosophie contemplative, mêlée d'idées cīvāïques hétérogènes, et principalement acceptables à la mentalité bucolique des Tibétains, des Mongols et des anciens Siamois, c'est-à-dire des Shai ou Shan, avant qu'ils aient quitté le Yunnan pour la vallée de la Menam et se soient pénétrés des notions birmanes plus élevées de la religion bouddhique » (pp. 83-84). Asaṅga vivait dans la deuxième moitié du V^e siècle et peut-être au début du VI^e, et il n'y a, que je sache, aucune trace d'un tantrisme thaï. Mais cette conception du tantrisme « bucolique » avait séduit M. P., et elle reparait p. 97 pour la dynastie mongole de Chine. Au VII^e siècle, le jeune empire tibétain est un « Tantra Buddhist power » ; c'est fort de cette épithète qu'il envalait les marches

chinoises (p. 129). Autant de mots, sous lesquels on ne sent guère d'idées. Du moins le livre de M. P. témoigne-t-il au point de vue philosophique d'un réconfortant optimisme ; il est probable que « la solution de toute la question de la vie humaine nous étonnera quelque jour par son évidence et sa simplicité ».

M. P. latinise les noms chinois ; j'ai pour ma part horreur de ce procédé. Confucius et Mencius jouissent d'une ancienne possession d'état, justifiée parce que le latin était encore il y a deux cents ans une langue scientifique usuelle. Mais pourquoi vouloir nous faire écrire Vainancius pour Houai-nan-tseu, Sancius pour Tchouang-tseu (p. 47), Cincius pour Tseng-tseu (p. 60), ou même Laocius pour Lao-tseu ? On avait tenté déjà de nous imposer Licius pour Lie-tseu et Micius pour Mo-tseu. L'inconvénient du système apparaît immédiatement : M. PARKER latinise à son tour Mo-tseu, mais en fait Meccius (p. 67) ; que gagne-t-on à ces déformations ? Naguère M. P. écrivait comme tout le monde Lao-tseu à la chinoise, et cette orthographe a persisté dans la traduction du *Tao tō king* jointe à *China and Religion* ; mieux vaudrait qu'il en fût de même dans le corps de volume (1).

Voici les principales remarques de détail que j'ai à faire sur le livre de M. P. :

P. 12 ; cf. aussi pp. 75. — Pour le rêve de Ming-ti, il faut adopter soit la date imprécise de 58-75 fournie par le *Heou han chou*, soit les dates de 61 ou 64 fournies par les textes bouddhiques. Les chances sont pour 61 (cf. CHAVANNES, dans *T'oung Pao*, II, vi, 546, n° 5). Je ne crois pas que la date de 62 de M. P. ait aucune autorité.

P. 22. — La restitution *tengri-kudu* pour le *hiong-nou* 搶犁孤塗 *tch'eng-li-kou-tou* est-elle justifiée ? Il est évident que, le titre signifiant Fils du Ciel, *tch'eng-li* est le mot bien connu *tengri* ; mais je ne crois pas que l'original de *kou-tou* ait été restitué jusqu'ici avec précision. Il est très vraisemblable qu'il faut chercher dans le domaine purement turc, mais on ne doit pas oublier cependant que *tengri* existe également en mongol. Sur la langue des Hiong-nou, cf. CHAVANNES, *Mémoires historiques*, I, p. LXVI (2). Quant à « khaghan »

(1) L'article de M. P. auquel je fais allusion est intitulé *The Taoist religion*, et a paru d'abord dans la *Dublin Review*, en 1903 ou 1904 ; il a été réimprimé tel quel depuis lors à Londres, chez LUZAC, s. d., in-8°, 35 pp. Il y est déjà question (p. 5) d'une latinisation éventuelle des noms de philosophes, mais la forme proposée pour Lao-tseu, et que d'ailleurs M. P. n'employa pas alors, est Laocius, au lieu que l'ouvrage récent a adopté Laocius. En tout cas, la justification de ces formes en *us*, qui seraient réservées pour remplacer le 子 *tseu*, « maître », joint au nom des philosophes, est au moins inattendue. « Je puis indiquer ici, dit M. P. (p. 5), afin de jeter quelque lumière sur la nomenclature chinoise, que la terminaison *tseu* a, dans la pratique, presque exactement le même sens indéfini que le latin *us*, *ius* ou *cius*. » Quand donc on latinise un nom chinois, c'est qu'il s'agit d'un « savant en *us* ». Pourquoi les sinologues européens ne latiniseraient-ils pas aussi leurs noms, pour se distinguer du vulgaire ?

(2) On consultera aussi sur cette question, mais avec précaution, le travail du Dr K. SHIRATORI, *Ueber die Sprache des Hiung-nu Stammes und der Tung-hu Stämme*, Tôkyô, Kokubunsha, 1900, in-40. Pour la transcription chinoise de *tengri*, j'ai adopté *tch'eng*, mais les opinions paraissent varier à ce sujet. M. SHIRATORI écrit « *ch'ang* », soit dans notre orthographe *tch'ang*, ce que je crois faux au point de vue vocalique. M. GILES (*Chinese-English Dictionary*, n° 735) adopte dans le titre *hiong-nou*, et là seulement, une transcription *l'ang*, au lieu de la prononciation ordinaire *tch'eng*. M. CHAVANNES écrit *tcheng-li*. Les gloses sont cause en partie de ces divergences. L'une d'elles dit seulement que 搶 *tch'eng* a ici la prononciation ordinaire de 爭 *tch'eng*. Par contre Yen Che-kou donne 文 *tch'ang* + 庚 (*k'eng*). Il semblerait que le résultat fut *tcheng*, mais il n'en est rien. Le mot 文 *tchang* est à ancienne initiale sonore et se prononce au *k'iu-cheng* ; c'est ce qui lui a valu de passer à l'initiale sourde

ou *khan*, le *qaghan* des inscriptions en vieux-turc, M. P. veut qu'il ait été primitivement tongouse ; cette opinion vient, je crois, de TERRIEN DE LACOUPERIE, mais elle n'est fondée à ma connaissance sur aucun argument sérieux. Je ne crois pas non plus qu'aucune texte permette de donner à *qaghan* le sens propre de Fils du Ciel.

P. 49. — M. P. croit que jadis les Chinois écrivaient sur des galets avec un stylet de bambou. Je ne connais pas d'autorité pour cette opinion. Rien de tel n'est indiqué dans le meilleur travail sur le sujet, qui est celui de M. CHAVANNES, *Les livres chinois avant l'invention du papier*, dans *J. A.*, janv.-févr. 1905, pp. 5-75⁽¹⁾.

P. 60. — Je ne crois pas que les descendants de Mencius et de Tseng-tseu aient le même titre héréditaire que le descendant de Confucius.

P. 67. — M. P. dit que le *Tch'ouen ts'ieou* est basé sur « les archives d'état de la cour centrale », que Confucius aurait peut-être consultées lors de sa visite à Lao-tseu. Mais le *Tch'ouen ts'ieou* est essentiellement la chronique de l'état de Lou.

P. 74. — La mission de Ming-ti ne rapporte pas « quarante-deux livres, ou chapitres, de *sūtras* », mais, selon une tradition constante, le *Sūtra en quarante-deux articles*, qui subsiste encore et a été traduit à plusieurs reprises dans des langues européennes. — Le *Wei lio* n'a pas été compilé vers 220, puisque c'est seulement à cette date que la dynastie des Han orientaux est tombée, mais dans le second tiers du III^e siècle ; cf. CHAVANNES, *Les pays d'Occident d'après le Wei lio*, dans *T'oung Pao*, II, VI, 520-521, et la longue étude que j'ai consacrée à ce travail ci-dessus, pp. 361-400. — Le commentaire de P'ei Song-tche n'est pas de 425, mais de 429 ; cf. CHAVANNES, *loc. laud.*, p. 520.

P. 76. — M. P. croit pouvoir dire, d'après les dates, que la mission chinoise qui arrive chez les Indoscythes en l'an 2 av. J.-C. y trouva sur le trône le premier Kadphises. Ceci suppose résolue la question de l'ère dont se servaient les Indoscythes et on sait que les indianistes sont loin de s'accorder sur ce point.

P. 76. — M. P. fait dire au texte du *Wei lio* que le Buddha est né dans le pays de « *K'ap'i* », « manifestement Kapilavastu ». Je ne puis que reprendre ce que j'ai déjà dit à ce sujet il y a trois ans, en examinant dans le *Bulletin* un article antérieur de M. P. La leçon « *K'ap'i* », ou plus exactement 過毘 Kia-p'i, est une correction de M. P. ; le texte a 林兒 Lin-eul ou 林倪 Lin-yi. Si M. P. ne déclarait pas faire fi des travaux européens sur le bouddhisme, il y aurait vu depuis longtemps le nom de Lin-eul ou Lin-yi, le même qui se trouve ailleurs écrit Lin-p'i, correctement rétabli par M. S. LÉVI en Lumbini⁽²⁾. Notre *Bulletin* est jeune, mais nous l'établissons avec assez de conscience pour qu'un sinologue y doive de temps à autre jeter les yeux.

correspondante non aspirée. Par contre *tch'eng* est au *p'ing-cheng*, comme *keng*. Or, au *p'ing-cheng*, les anciennes sonores initiales sont passées aujourd'hui à la sourde aspirée. Soit donc qu'on s'en tienne à la prononciation usuelle de *tch'eng*, qui a toujours été à initiale sourde aspirée, ou qu'on préfère suivre la glose de Yeu Che-kou qui suppose une initiale sonore, le résultat en lecture moderne sera également *tch'eng*, à la seule différence que le mot sera dans le premier cas au *chang-p'ing*, dans le second au *hia-p'ing*. La nature sourde ou sonore des anciennes consonnes turques prête encore à trop de discussions pour qu'on puisse l'invoquer en faveur de l'une ou l'autre glose.

(¹) M. P. dit en propres termes : « When books were painfully varnished upon shingles with a bamboo style ». C'est cet emploi du vernis qui a peut-être trompé M. P. ; mais il s'explique de lui-même, puisqu'on écrivait sur des tâches de bois, comme l'ont prouvé les découvertes de M. STEIN au Turkestan. Je ne pense pas que « shingle » puisse avoir dans la phrase de M. P. d'autre sens que « galet » ; mais mes remarques disparaissent naturellement si le mot est employé ici dans un sens que j'ignore.

(²) Cf. *B. E. F. O.-E.*, III, 98.

P. 76. — Le texte sur une ambassade indoscythe arrivée à la cour des Wei en 229, ou plus exactement tout au début de 250, et qui venait au nom d'un roi 波調 Po-tiao qui est presque sûrement un Vasudeva, est de grande importance. C'est à M. P. que revient l'honneur de l'avoir découvert naguère dans le *San kouo tche*. Il est bon d'insister sur ce texte, parce qu'il n'a pas encore passé dans le domaine courant de la science. M. Citt. a regretté avec raison (*T'oung Pao*, II, v. 489) que M. FRANKE n'en ait pas fait état dans ses *Beiträge aus Chinesischen Quellen zur Kenntnis der Türkvölker und Skythen Zentralasiens*, Berlin, 1904, in-4°.

P. 77. — Il faut appeler également l'attention sur le texte dont M. P. parle ici, et qu'il est aussi, je crois, le premier à avoir signalé. C'est un document remontant au milieu du VI^e siècle et qui établit que les populations turques avaient depuis longtemps l'habitude de fondre des « statues d'or » d'impératrices et de princes héritiers. Ce texte pourra jouer un rôle important dans l'interprétation définitive à adopter pour les fameuses statues d'or provenant des souverains tures du Kan-sou et qui furent apportées à la cour de Chine en 121 av. J.-C.

P. 79. — Je ne crois pas qu'il y ait encore eu de « papes » taoïstes au milieu du II^e siècle. Ce n'est que cinquante ans plus tard que Tchang Lou, pour des raisons politiques, dut affirmer rétrospectivement la prétendue hégémonie sacerdotale qu'aurait exercée son grand-père.

Pp. 84-85. — M. P. parle du commerce hindou qui suivait au second siècle les côtes d'Indochine, et des prêtres que les marchands durent amener avec eux. Il ajoute : « Les ruines d'Angkor et du Cianipa attestent encore le zèle bouddhique de l'Indochine de ces temps-là. » Mais Angkor Thom n'a pas été fondé avant le IX^e siècle, Angkor Vat lui est postérieur, et l'ancienne civilisation khmère était principalement brahmanique. Il y a eu au Champa, comme d'ailleurs au Cambodge en dehors d'Angkor, des centres de civilisation hindoue plus anciens qu'Angkor, mais aucun monument cham connu ne remonte au II^e siècle, et le brahmanisme, qui a seul survécu d'ailleurs, paraît également avoir prédominé au Champa sur le bouddhisme. L'orthographe Ciampa n'est pas la nôtre ; du moins y a-t-il des précédents. Par contre il n'est pas défendable d'écrire également Ciampa (p. 88) le nom du Campa des bords du Gange. En disant que le royaume de l'Inde donna « sûrement » son nom au Champa d'Indo-Chine, M. P. tranche d'un mot une question sur laquelle les indianistes sont divisés.

P. 87. — Ici encore je dois répéter, après l'avoir déjà dit dans un compte rendu d'un autre article de M. P., que la forme « Buddhöchinga » empruntée à Eitel pour le nom hindou de 佛圖澄 Fo-lou-teng est un barbarisme (1).

P. 90. — Dans le même compte rendu auquel je viens de renvoyer, j'avais fait remarquer à M. P. qu'il n'y a pas d'alphabet pâli. Mais M. P. n'arrive toujours pas à distinguer une langue et son écriture, et il est question ici de livres « sanskrits, pâlis et kharoṣṭī ». On ne saurait croire combien cette confusion est usuelle ; j'ai relevé précédemment chez M. GILES cette indication que la langue coréenne est alphabétique.

P. 92. — La note sur les Jeou-jan et les Avares prouve que M. P. continue à ignorer l'*Erānsahr* de M. MARQUART.

P. 94. — L'empereur Yang des Souei, en 607, « envoya des ambassadeurs au Siam (aujourd'hui partiellement dans la vallée de la Menam) ». Il s'agit en réalité de l'ambassade au Tch'e-t'ou, ou pays de la Terre rouge, qui est généralement identifié au bassin de la Menam. J'ai déjà parlé (*B. E. F. E.-O.*, IV, 251, 272-275, 276, 406) des objections que soulevait cette identification. A supposer qu'elle soit juste, elle ne peut s'appliquer au Siam qu'en tant que le bassin de la Menam est aujourd'hui géographiquement occupé par les Siamois, mais au VII^e siècle il est certain que les Siamois n'arrivaient pas encore au bord de la mer, et n'avaient pas dû séparer encore en deux tronçons le groupe mân-khmér. Ce ne sont donc pas des Siamois qui reçurent les envoyés de Yang-ti, même si le Tch'e-t'ou correspond géographiquement au Siam, et je n'arrive pas à comprendre la parenthèse de M. P.

(1) Cf. *B. E. F. E.-O.*, III, 100.

P. 95. — M. P. continue à transcrire 女眞 Niu-tchen : la forme qui prévaut généralement aujourd'hui, basée sur les transcription étrangères, est *jou-tchen*. Mais peut-être la lecture que suit encore M. P. peut elle se défendre. Ce n'est pas par hasard que 女 *jou* a pour phonétique 女 *niu*, et que 女 *niu* d'ailleurs, prononcé alors *jou*, s'emploie parfois pour 女 *jou*, au sens de « toi ». Des initiales en *j* du type 日 *je* et en nasale dentale sont étroitement apparentées au point de vue de la phonétique chinoise. Si on tient compte des formes en *i* qu'ont dans certaines parties de la Chine des mots ordinairement prononcés en *iu*, et qu'atteste par exemple la prononciation fréquente en Chine centrale *ki* pour 去 *k'iu*, il n'y aura guère de doute que 女 *jou*, « toi », et le pronom 你 *ni*, « toi », de la langue vulgaire soient foncièrement le même mot (1). Il est donc possible que, dans le nom des 女眞 Niu-tchen ou Jou-tchen, *niu* éût eu, lorsque cette transcription fut adoptée, sa prononciation usuelle qui a aujourd'hui évolué en *niu*, mais qui était alors moins éloignée qu'aujourd'hui de celle de 女, dont la prononciation moderne est *jou*.

(1) Il est clair d'ailleurs que 而 *ni* lui-même est apparenté à l'autre pronom de la langue écrite signifiant « toi », 而 *eul*. On sait que *eul* est une prononciation toute moderne pour des mots à ancienne voyelle *i* et dont l'initiale était la même que celle des actuels 日 *je* ou 女 *jou*. Il résulte de là que 女 *jou*, 而 *eul* et 你 *ni* ne sont en réalité qu'un même mot, ce qui peut paraître au premier abord surprenant, mais dont on pourrait donner d'autres exemples. Il y a un cas typique, et que je n'ai cependant pas vu signaler jusqu'à présent, c'est celui de 廿 *nien*, qui signifie « vingt ». Pour *nien*, qu'on orthographie parfois 艮 *nien*, M. GILES indique aussi une prononciation *jou*. La prononciation *nien* est en réalité une prononciation à ancienne nasale labiale, qui alterne avec une prononciation *nie* à ancienne implosive labiale ; *jou* est également issu d'indications de lexiques qui indiquent une voyelle en *i* et une ancienne implosive labiale ; on aboutit donc en fait, d'après les dictionnaires, à une prononciation approximative *nyep*, avec cette initiale *n*, voisine de la nasale dentale, et qui me sert à désigner l'ancienne initiale commune qu'avaient autrefois, et jusqu'à l'époque mongole, les mots de type *jou* ou *eul* actuels. Or *nyep* est tout simplement la contraction de 二 + *eul-che*, « vingt ». En effet *eul* = **ni*, et + *che* est à ancienne implosive labiale finale. Si on doutait de cette explication, il suffirait de rappeler que 廿 *sa*, « trente », est d'après les dictionnaires un ancien **sap*, ce qui suppose une contraction de 三 + *san-che*, « trente », et qu'il en est de même pour 廿 *si*, « quarante », ancien **sip*, qui est contracté de 四 + *sseu-che*, « quarante ». Que cette contraction soit ancienne, c'est ce qui résulte clairement des inscriptions de Ts'in Che-houang-ti. En effet les estampages de celles de ces inscriptions qui nous ont été conservées montrent la forme 廿 *nien*, et non 二 + *eul-che*. De plus ces inscriptions sont en vers, et chaque vers ne doit avoir qu'un certain nombre de syllabes. Or, dans les *Mémoires historiques* de Sseu-ma Ts'ien, où ces inscriptions sont reproduites, les mots « vingt » et « trente » sont bien écrits chacun en deux mots 二 + *eul-che* et 三 + *san-che*, mais le résultat est que, dans chaque vers où ces nombres apparaissent, il y a une syllabe de trop. C'est donc à juste titre que les érudits chinois, et M. CHAVANNES à leur suite (*Mémoires historiques* t. II, p. 141), ont supposé que Sseu-ma Ts'ien avait allongé à tort des nombres qui, dès cette époque, étaient susceptibles d'une forme monosyllabique. Il n'y a rien d'étonnant à ce que cette forme monosyllabique résulte de la contraction de la forme longue, et l'étude phonétique prouve bien que 廿, lu *nien* (= *nie*) ou *jou*, n'est étymologiquement pas différent de 二 + *eul-che*. On aura dès lors moins de scrupules à admettre de même l'identité de 女 *jou*, 而 *eul* et 你 *ni*. J'ajoute que l'écriture même sanctionne ces conclusions. L'élément 而 est la contraction ordinaire, en écriture courante, de 而 ; on écrit 而 *mi* pour 彌, et 你 *ni* est si bien pour une forme 彌 *ni*, tardivement issue de 而 *eul* par addition de la clef de l'homme, qu'on trouve cette forme 彌 *ni* dans des textes en langue vulgaire de l'époque mongole ; cf. par exemple le 辭 假 錄 *Pien wei lou*, dans *Tripiṭaka*, éd. de Tōkyō, 露, XI, 10 70 v°.

P. 98. — M. P. parle à diverses reprises (cf. encore pp. 149, 181) du médecin byzantin Ngu-sie qui au XIII^e siècle servit à la cour des empereurs mongols. Il le qualifie toujours de musulman, mais le texte sur lequel il s'appuie ne paraît pas avoir grande autorité, et il faut, je crois, s'en tenir à l'opinion de PALLADIUS, de BRETSCHNEIDER et de DEVÉRIA, qui voynient en lui un chrétien. Faut-il rappeler qu'il était originaire de Byzance et que tous ses enfants portent des prénoms usités dans l'orient chrétien ?

P. 99. — Il est question de « l'empereur Ming qui régnait (1521-1566), lorsque les premiers Portugais atteignirent Pékin ». Cet empereur serait Kia-tsing, dont le règne officiel ne commence qu'en 1522, mais qui était en effet monté sur le trône à la mort de son prédécesseur au milieu de 1521. Cependant il y a une inexactitude dans la phrase de M. P. : c'est très probablement en juillet 1520 que Thomé Pires arriva à Pékin, et c'est précisément à la mort de Tcheng-tö (mai 1521) que l'envoyé portugais reçut l'ordre de repartir pour Canton (1). A propos des relations des Portugais et des Chinois, il est regrettable de voir donner une fois de plus la date de 1517 (p. 189) comme celle de l'arrivée des premiers Portugais devant Canton. Il y a près de 40 ans que YULE a indiqué la vraie date de 1514, basée sur une lettre d'Andréa Corsali au duc Julien de Médicis et sur une autre lettre écrite de Cochinchine par Giovanni d'Empoli ; ces deux lettres sont de 1515 (2).

P. 106. — Le voyage de Song Yun n'est pas de 515-517, mais de 518-522. Cf. CHAVANNES, dans *B. E. F. E.-O.*, III, 379 et ss.

P. 110. — L'équivalence de *sa-pao* et *sâbâ* n'est qu'une hypothèse ; cf. mon article *Le Sa-pao*, dans *B. E. F. E.-O.*, III, 665-670.

Pp. 110-111. — Il n'est pas exact de couper le nom de Prabhâkaramitra en « Prabhâ-Karamitra ».

P. 113. — Je ne pense pas qu'on puisse dire la forme chinoise du nom de Mâni, 麻尼 Mo-ni, « empruntée du mot chinois antérieur dont on se servait pour la *mani* bouddhique, sans tache ». *Mani* désigne un joyau, et n'est pas un adjectif équivalent de *spotless*. De plus, *Mani* et Mâni sonnant à l'oreille de même façon, il était tout naturel qu'ils fussent transcrits de même. Ce n'est pas à dire d'ailleurs que les Manichéens n'aient pas laissé sciemment s'établir une confusion entre les deux noms.

P. 114. — Les « œuvres religieuses du onzième siècle » qui sont invoquées ici à propos du manichéisme sont en réalité le *Fo tsou l'ong ki* de Tche-p'an, paru en 1269-1271.

P. 126. — Il n'y a aucune raison pour transcrire 范 fan par *fan*. Ou bien il faut s'en tenir à la prononciation moderne *fan*, ou bien, si on restitue l'ancienne finale *m*, on doit aussi rétablir l'initiale sonore, et écrire **vam*.

P. 128. — L'identification de *po-to-li* à *patriarche* devrait au moins être suivie d'un point d'interrogation.

P. 130. — Fou Yi fut un adversaire constant du bouddhisme ; lui et Han Yu furent les plus ardents parmi les lettrés orthodoxes à l'époque des T'ang. Que cet ennemi des religions étrangères ait soutenu par contre les Manichéens et les Nestoriens, c'est là une hypothèse gratuite autant qu'invraisemblable.

P. 131. — Au lieu de « Djamba Dvipa », lire *Jambudvîpa*.

(1) Il faut consulter sur la mission de Thomé Pires un travail très neuf de M. Donald FERGUSON, *Letters from Portuguese captives in Canton, written in 1534 and 1536 (Indian Antiquary, oct.-nov. 1901, janv. 1902)*. Il a pour base deux lettres écrites en 1534 et 1536 par des compagnons de Pires, qui était mort en prison à Canton dès 1524 ; une copie de ces lettres, jusque-là considérées comme perdues, a été retrouvée à la Bibliothèque Nationale. Cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 210.

(2) Cf. *B. E. F. E.-O.*, II, 210.

Pp. 159-160. — M. P. s'étonne avec raison du silence que l'histoire chinoise garde si long-temps sur la propagande musulmane, et à vrai dire je n'en vois pour ma part aucune explication satisfaisante. Celle que propose M. P. pp. 145-144, et qui n'est pas des plus limpides, ne paraît rendre compte de rien du tout. La route de l'Asie Centrale ne fut pas fermée sous les Song, puisque nous connaissons des ambassades comme celle de 高居晦 Kao Kiu-houei à Khotan en 959 ou de 王延德 Wang Yen-tô à Tourfan en 981. Quant à l'opinion de M. P. qu'il n'y a pas un mot, dans aucun texte, qui tende à nous faire croire que jusque vers 1100 l'Islam ait été pratiqué dans un état du Turkestan, les sources musulmanes se chargent de la réduire à néant. De même il suffit de se reporter aux voyageurs arabes dont le récit a été traduit par REINAUD pour constater que dans les ports de Chine il y avait au IX^e siècle de nombreuses et renuantes communautés musulmanes (1).

P. 145. — M. P. attribue à l'année 1651 la première œuvre de l'islam chinois. En réalité, c'est en 1642 que parut le 正教真詮 *Tcheng kiao tchen ts'iuān* de 王岱輿 Wang Tai-yu, qui a eu depuis lors d'assez nombreuses éditions, et dont plusieurs exemplaires ont passé dans les bibliothèques d'Europe.

P. 145 — « Le pékinois moderne met un *r* final à la fin de la plupart des noms comme un diminutif ». Ceci n'est pas exact. Le 兒 *eul* qui se joint à tant de substantifs en pékinois n'a précisément pour effet que d'affirmer leur rôle de substantifs (je ne connais guère qu'un ou deux verbes, et encore en langue plus que familière, qui admettent la suffixation de *eul*) ; 門兒 *men-eul*, prononcé à peu près "meul", signifie « porte » tout comme 門 *men* seul, sans aucune idée diminutive.

P. 150 — Je ne crois pas que 哈的 *ho-ti* réponde à *hadji*, mais plutôt peut-être à *qazi*. M. P. parle d'un édit de 1511 concernant les *ho-ti*. J'ai relevé une pièce de 1512 basée sur cet édit de 1511. Elle est rédigée dans le style spécial usité sous la dynastie mongole, et dont M. CH. a récemment réuni quelques spécimens. On la trouvera, au milieu d'innombrables pièces du même style, dans le 大元聖政國朝典章 *Ta yuan cheng tcheng kouo tch'ao tien tchang*, ex. mss. de la bibliothèque de Cambridge, collection WADE, B. 190, section 28, fo 30, ch. 52 de l'œuvre entière.

P. 158. — Selon M. P., « Panthay » est une forme corrompue des mots birman pour « musulman » et « musulman-chinois ». C'est en effet possible, mais la question est controversée. Cf. YULE, *Hobson-Jobson*, s. v. Panthay. J'ai discuté l'opinion de YULE, en tant qu'elle rapproche faussement de Panthay et *path'i* (ou *pass'i*) les Pa-sseu-wei (et non Pa-sseu) de Tcheou Ta-kouan, dans B. E. F. E.-O., II, 149-150.

Pp. 165 et ss. — M. P. admet que les Juifs de K'ai-fong-fou sont venus d'Inde en Chine sous les Song. C'est en effet ce que nous apprennent, en termes on ne peut plus clairs, les inscriptions juives étudiées par le P. TOBAR. Il n'y a qu'à s'étonner qu'on ait si longtemps cru à la venue des Juifs en Chine au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. C'est sans doute par respect involontaire pour une opinion communément acceptée, que le P. TOBAR n'a pas conclu en 1900

(1) M. P. dit qu'en Chine « l'histoire de l'islam commence à l'année 1124 ; l'histoire ne le mentionne sous aucun nom avant cette date ». C'est là l'ancienne information qui est usuelle au moins depuis *Le mahométisme en Chine* de DABRY DE THIERSANT (t. I, p. 4), et qui fixe à 1124 la première apparition du nom de 回回 *Houei-houei* actuellement encore usité pour désigner des musulmans. Mais une tradition dont j'ignore l'origine, et que je retrouve dans BOULGER, *History of China*, I, 556, veut que dès le règne de 世宗 *Che-tsung* des Tcheou postérieurs, c'est-à-dire en 951-953, il soit question de colonies musulmanes fixées en Chine. La source de BOULGER est vraisemblablement *l'Histoire* du P. de MAILLA. En ce cas, il faudrait vérifier la teneur précise de l'original dans le *T'ong kien kang mou*, que le P. de MAILLA se borne à traduire.

dans le sens même des textes qu'il étudiait avec tant de soin. Je crois que M. CH., dans un article paru en 1900 au no 1 de la *Revue de synthèse historique* (p. 196 : cf. aussi *T'oung Pao*, II, v, p. 482) et moi-même, dans le *Bulletin* (I, 265), avons été les premiers à nous éléver contre la tradition reçue. Mais la note de M. CH. est restée inconnue de nos confrères, et moi-même, dans mes premières remarques, je n'avais pas osé me prononcer sur la voie maritime ou terrestre que les Juifs auraient empruntée pour arriver à l'époque des Song. M. B. LAUFER a repris la question dans le *Globus* (15 avril 1905, pp. 245-247) et, se rangeant à l'opinion que j'avais exprimée, la précise en faisant remarquer que j'ai négligé le passage formel qui amène sous les Song, les Juifs de l'Inde à la Cour chinoise, où ils apportent en tribut des toiles des pays d'occident. En réalité, j'avais réparé mon premier oubli dans une note du *Bulletin* (II, 146) qui a échappé à M. LAUFER. Quoi qu'il en soit, le fait que M. CHAVANNES, M. LAUFER, M. PARKER et moi-même sommes arrivés indépendamment à des conclusions identiques, me paraît bien devoir reléguer l'ancienne tradition de la venue à l'époque des Han dans le domaine des erreurs qu'il n'est plus permis de répéter. — M. P. dit que les Juifs sont venus d'Inde en Chine en 1165 ; c'est préciser un peu plus que les textes. Il est dit seulement qu'originaires de l'Inde, ils sont arrivés à la capitale en 1165, mais nous ne savons pas combien de temps ils s'étaient arrêtés parmi leurs coreligionnaires des grands ports marchands. Notre théorie sur la venue tardive des Juifs de K'ai-fong-sou n'implique pas en effet que le judaïsme n'ait pas fait jusqu'alors son apparition sur la terre chinoise. En 1457-1465, les Juifs de K'ai-fong-sou reçurent de leurs coreligionnaires de Ning-po deux exemplaires des livres saints ; or nous ne savons pas à quand remontait la Colonie juive de Ning-po. On sait d'autre part qu'au IX^e siècle, les voyageurs arabes mentionnent la présence de Juifs dans la région de Hang-tcheou. — En dehors des passages connus du *Yuan che* et que rappelle M. P., j'ai relevé dans le *Ta yuan cheng tcheng kouo tch'ao tien tchang* quelques textes nouveaux où les Juifs sont nommés.

P. 175. — M. P. maintient l'équivalence de Fou-lin = Afrangh. On connaît les deux autres équivalences proposées, *Polin* (Constantinople) et Béthléem. A toutes trois on peut faire des objections ; j'ai déjà dit (B. E. F. E.-O., III, 100) que l'hypothèse de M. P. aurait besoin d'être fortifiée par des textes précis et datés.

P. 177. — Les Musulmans « n'ont jamais éprouvé le besoin du patronage impérial. La charte pompeuse de l'empereur K'ien-long en 1767 était tout à fait bénéfique, et, d'ailleurs, historiquement inexacte. » Pour s'exprimer ainsi, il est vraisemblable que M. P. n'a guère eu entre les mains d'œuvres de l'islam chinois ; il y aurait rencontré plus d'une fois un texte dont les musulmans de Chine sont très fiers, le *百字讚 Po tseu tsan*, ou *Eloge en cent mots*, composé à la gloire de l'islam par le premier empereur Ming, quand il fonda une mosquée à Nankin.

P. 179. — M. P. paraît croire que le titre de « grande vertu », 大德 *ta-tō*, est essentiellement nestorien. Mais les nestoriens l'avaient pris aux bouddhistes, chez qui il est la traduction usuelle de *bhadanta*.

P. 182. — Les paroles prêtées par M. P. à Mangou-khan sont un mélange étrange du récit de Rubruquis et du texte conservé dans le *Pien wei lou*. Sur ce dernier texte, signalé jadis par PALLADIUS, voir la traduction de M. CHAVANNES dans *T'oung Pao*, II, v, 581-582.

P. 184. — Il est à peu près sûr que, par « Argon », Marco Polo désigne des métis, et n'a aucunement en vu les chrétiens. Ce mot *argon* n'a probablement rien de commun avec le nom d'arkaun qui, à l'époque mongole, fut en effet usuel pour les chrétiens. Cf. YULE. *Marco Polo*, éd. CORDIER, I, 290 ss.

P. 186. — On sait que les formes mongoles rétablies dans le dictionnaire de GILES, et en particulier *Ayulipalipatra*, n'ont aucune autorité. M. von ZACH a donné quelque part une liste rectifiée, mais que je ne retrouve pas présentement.

P. 245. — Lorsque les Russes prirent Moukden, en 1900, ils enlevèrent la riche bibliothèque impériale qui s'y trouvait, « y compris beaucoup de livres et de manuscrits qui avaient été emportés de Russie et de Hongrie par les Mongols au XIII^e siècle ». Il y a là une légende dont M. P. s'était déjà fait l'écho dans *China : Her history, diplomacy and commerce*,

et qu'il importe de détruire une fois pour toutes. Nous en avons aujourd'hui les moyens, grâce à un article publié par M. RUDAKOV dans les *Izvestiya Vostočnago Instituta de Vladivostok* (1).

Torsque la nouvelle se répandit de la découverte à Moukden d'une riche bibliothèque chinoise, le monde savant en Russie n'y resta pas indifférent. L'Académie des Sciences fut saisie, et son président, le grand-duc Constantin Constantinovitch, télégraphia au Gouverneur général de la Préamourie, GRODEKOV, pour qu'on envoyât à Moukden une mission scientifique dont l'Académie s'offrait à faire les frais. En même temps intervint le directeur de l'Institut de Vladivostok, M. POZDNIEIEV, et à la fin de mai 1901 parvenait à Moukden une mission composée de M. RUDAKOV, professeur à l'Institut de Vladivostok, accompagné de M. SCHMIDT, professeur au même établissement, du « futur professeur » KIOUNER (KÜHNER ?) et de deux étudiants de l'Institut. Tout ce monde à vrai dire s'occupa assez peu des livres, et beaucoup plus de recherches pratiques sur le pays, ses habitants, sa langue, ses mœurs. Toutefois on procéda à un examen rapide, et peu après M. RUDAKOV se rendait à Péking pour négocier, au nom de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, l'achat de la bibliothèque. Des raisons d'ordre extra-scientifique firent échouer sa tentative.

Que pouvait-il y avoir à Moukden ? Dans un article qu'il donna au *Peterburgskiya Vedomosti* de mai 1901, BRETSCHNEIDER, s'appuyant sur la traduction du *宸垣識畧 Tch'en yuan tche lio* publiée jadis par le P. HYACINTHE, annonçait déjà qu'on devait y trouver un exemplaire du *四庫全書 Sseu k'ou ts'uan chou*. En fait, c'est ce que toute personne familière avec la bibliographie chinoise devait répondre. En 1773, l'empereur K'ien-long avait donné l'ordre de rechercher dans tout l'empire les livres existants. De ceux qui furent ainsi adressés au trône, et qu'une commission de savants fut chargée d'examiner, on fit trois classes. Les productions insignifiantes constituèrent la première ; on se borna à les éliminer. Les ouvrages utiles, mais que la faiblesse de leur style ou l'insuffisance de leur argumentation ne fit pas juger dignes de figurer dans la bibliothèque impériale furent l'objet d'analyses critiques, et on « conserva leurs titres » ; ce sont là les ouvrages qui figurent au catalogue impérial dans les sections 存目 *ts'ouen-mou*. Enfin toutes les œuvres importantes furent soigneusement copiées avant qu'on retournerât les originaux à leurs propriétaires. C'est cette dernière catégorie qui constitua la bibliothèque impériale proprement dite, qui fut appelée *Sseu k'ou ts'uan chou*. Les livres qui en font partie sont chacun l'objet d'une notice détaillée au *Catalogue impérial*, et en outre, une collection de notes critiques sur le texte même de ces œuvres, a été publiée par ordre impérial sous le titre de *欽定四庫全書考證 K'in ting sseu k'ou ts'uan chou k'ao tcheng* (2). On voit donc qu'il n'y a au *Sseu k'ou ts'uan chou* aucun ouvrage imprimé, mais seulement des copies manuscrites exécutées toutes à la même époque, sous K'ien-long. Les éditions rares conservées au palais sont classées ailleurs ; le catalogue en a été également publié (3). Mais K'ien-long ne s'en tint pas là. Soucieux d'assurer la conservation

(1) Ce périodique est d'une difficulté insigne à acquérir ; je n'ai pu pour ma part le consulter qu'à Saint-Pétersbourg. L'article en question de M. RUDAKOV, intitulé *Bogdokhanskie dvortsy i knigokhranilisča v Mukdeni*, a paru dans le t. III, livraison 1, et est paginé 1-40. En appendice se trouve un *Katalog vajneišikh proizvedenii kitaiskoï literatury, khranysčikhsya v Mukdenskoj bibliotekе*, donnant 56 pp. de titres chinois, la pagination allant de droite à gauche. Il a été fait un tirage à part de l'article même de M. RUDAKOV, mais le *Katalog* n'y est pas joint. — Pendant la guerre russo-japonaise, l'Institut de Vladivostok avait été transféré à Vekhniï Udinsk à l'est du Baïkal ; je ne sais s'il est revenu à Vladivostok depuis lors.

(2) Cet ouvrage a été édité par ordre impérial au Wou-ying-tien. La bibliothèque de l'Ecole française en possède un exemplaire.

(3) Ce catalogue fut rédigé une première fois en 1744, puis refondu et complété en 1775 ; on le publia alors, en 10 ch., sous le titre de *欽定天琳琅書目 K'in ting t'ien lou lin lang chou mou*. Un supplément, intitulé *K'in ting t'ien lou lin lang chou mou heou*

des œuvres anciennes, et en même temps de les mettre à la disposition des érudits, il fit faire six autres copies de la collection dite *Sseu k'ou ts'uan chou*. Voici comment les sept exemplaires furent répartis : 1^o au 文淵閣 Wen-yuan-ko à Pékin ; 2^o au 文源閣 Wen-yuan-ko du Yuan-ming-yuan (Palais d'été) ; 3^o au 文津閣 Wen-tsin-ko de Jehol ; 4^o au 文溯閣 Wen-cho-ko de Moukden ; 5^o au 文匯閣 Wen-houai-ko de Yang-tcheou ; 6^o au 文宗閣 Wen-tsung-ko de Tchen-kiang ; 7^o au 文瀾閣 Wen-lan-ko du 西湖 Si-hou près de Hang-tcheou. Les trois exemplaires de Tchen-kiang, de Yang-tcheou et de Hang-tcheou ont disparu depuis longtemps, dans les troubles qui ont désolé la vallée du Yang-tseu. Le Yuan-ming yuan ou Palais d'été a été brûlé par les Européens en 1860. Le Wen-yuan-ko de Pékin a de nos jours l'air vide de livres ; souhaitons qu'on les ait transportés en lieu sûr. Restent les collections de Jehol et de Moukden. Toutes deux subsistaient encore en 1900. La mission de M. RUDAKOV en 1901 a reconnu que celle de Moukden était à peu près intacte, et la liste de titres donnée comme *Catalogue* en appendice du travail de M. RUDAKOV, est en principe la liste des ouvrages qui sont l'objet d'une notice au *Catalogue impérial*, à l'exception naturellement des sections de *ts'ouen-mou*. Mais qu'est-il advenu de la bibliothèque de Moukden depuis 1901 ? A-t-elle souffert entre la retraite des Russes et l'arrivée des Japonais ? Les Japonais ont-ils sans bruit, et sans en négocier officiellement à Pékin, transporté chez eux tous ces manuscrits ? C'est ce que l'avenir nous dira. Peut-être n'y a-t-il plus d'intact que l'exemplaire de Jehol, et comme, depuis plus de 40 ans, les empereurs ne se sont plus rendus dans leur ancienne villégiature, il est à craindre que les fonctionnaires qui ont ces collections en charge, n'aient pas pris grand soin de leur entretien. En dehors du *Sseu k'ou ts'uan chou*, qu'a-t-on trouvé encore à Moukden ? Rien qui ne dût s'y trouver d'après les statuts de la dynastie : un exemplaire de la généalogie impériale, une des trois copies légales des annales compilées après la mort de chaque empereur de la dynastie actuelle sur le règne qui vient de finir, quelques liasses de documents mandchoux du début du XVII^e siècle (¹), des souvenirs des premiers empereurs mandchoux, des portraits, des albums de batailles. Quant aux manuscrits rapportés au XIII^e siècle de Russie ou de Hongrie, ils n'existaient que dans l'imagination de quelques nouvellistes. Mais peut-être se trouvera-t-il toujours des gens pour croire que tout n'a pas été dit, et que les Russes ont pu en cachette faire main basse sur d'inappréciables trésors ; une légende ne meurt pas si vite.

P. PELLION

Herbert A. GILES. — *Adversaria sinica*, n° 1. — Shanghai, Kelly and Walsh, 1905, in-8°, 25 pp.

Le titré qu'en bon humaniste M. G. a donné à son opuscule indique assez quel en est le plan. Il s'agit de notes intéressantes les études sinologiques, et que M. G. fera imprimer selon le progrès de ses recherches.

Les pp. 1-19 sont consacrées à un sujet dont on nous a déjà souvent entretenus : *Who was Si wang mu ?* Si-wang-mou doit sa popularité à la visite que lui aurait faite, mille ans

pien (後編), parut en 1810 ou 1811. Le supplément était devenu très rare, quand il y a quelques années 王先謙 Wang Sien-k'ien, le continuateur du *Tong houa lou*, donna une nouvelle édition, très soignée, des deux parties du catalogue ; c'est cette réédition que possède la bibliothèque de l'Ecole française.

(1) Ces documents mandchoux sont d'ailleurs importants et il y aurait pas mal à dire à leur sujet. Ils permettraient de préciser et peut-être de rectifier en quelques points les vues que M. POZDNÉIEV a développées dans une autre livraison des *Izvestiya* sur l'origine de l'alphabet mandchou, en s'appuyant sur un manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale.

avant notre ère, à l'extrême ouest de la Chine, le roi 穆 Mou des Tcheou, et dont le récit a été conservé dans le 穆天子傳 *Mou t'ien tseu tchouan*. Si on interprète littéralement les caractères qui servent à écrire 西王母 Si-wang-mou, le nom signifie la « Mère reine d'Occident » ; il n'en avait pas fallu davantage au XVIII^e siècle pour identifier Si-wang-mou à la reine de Saba.

Mais depuis lors on avait serré les textes de plus près. LEGGE, qui rencontra le nom dans le *Tchou chou ki nien*, interpréta Si-wang-mou comme désignant un chef indigène d'Asie centrale, ou un peuple dont le chef avait pris le nom. Ce faisant, il était d'accord avec les plus autorisés des érudits chinois modernes, et les plus pondérés parmi les sinologues européens, MAYERS, le Dr EITEL, M. CHAVANNES, se sont rangés au même avis. Cependant, bien avant les missionnaires de Péking, les Chinois eux-mêmes avaient laissé courir leur imagination sur ce Si-wang-mou, au nom trop significatif, et qui occupait dans les hautes montagnes de l'ouest un domaine presque inaccessible. Dès le II^e siècle avant notre ère, Si-wang-mou est une reine immortelle, qui mène dans des palais somptueux et des jardins féeriques une existence de perpétuel bonheur. Par ce besoin de parallélisme, qui est si caractéristique de l'esprit chinois, Si-wang-mou, la « Mère reine d'Occident », ne fut pas plus tôt entrée dans la mythologie qu'elle eut pour parèdre un 東王公 Tong-wang-kong, un « Seigneur roi d'Orient ». Le Tong-wang-kong apparaît déjà sur les bas-reliefs du Chan-tong au II^e siècle de notre ère. Les innombrables écrivains, plus ou moins teintés de taoïsme, qui, du III^e au VII^e siècle, assurèrent par le charme de leur style une longue fortune aux récits qu'ils contenaient, ne manquèrent pas d'ajouter chacun quelque trait nouveau à une légende déjà populaire. L'esprit humain se ressemble assez en tous pays pour que les traditions d'un peuple ne soient pas sans parallèles chez les autres. Les faits paraissaient cependant nous montrer ce qui devait être ici la part de la légende, et on eût pu croire qu'après la publication des *Chinese Classics*, on ne verrait plus renaître l'identification de Si-wang-mou à la reine de Saba. Il n'en a rien été. La vieille thèse du XVIII^e siècle a été reprise en 1904 par M. FORKE dans un long article, *Mu Wang und die Königin von Saba* (1). Les monts Kouen-louen, où habite Si-wang-mou, sont localisés par M. FORKE... en Abyssinie. Les lecteurs de ce *Bulletin* n'auront pas oublié le compte rendu où M. HUBER a montré toutes les insuffisances du travail de M. FORKE ; la thèse allait contre les textes et, ce qui est plus grave, contre le sens commun : souhaitons qu'on en ait fini à jamais avec elle.

Mais, pendant que M. FORKE travaillait à Berlin, la même question préoccupait M. GILES à Cambridge. Ce n'est qu'après avoir rédigé son propre article que M. GILES connut le travail publié dans les *Mitteilungen* (2). Cette fois nous sortons du monde sémitique, et nous avons le plaisir trop rare dans nos études d'être remis en contact avec l'antiquité classique. Si-wang-mou quitte le Yémen et l'Arabie, mais sans déchoir : de reine, elle passe déesse ; elle est Junon, et le « Seigneur roi d'Orient » est naturellement son époux Jupiter.

Les arguments ne manquent pas. Si-wang-mou « a presque toujours été regardée comme une femme par les Chinois » ; un texte la qualifie de « fille du Ciel et de la Terre » ; elle est immortelle, divinement belle. Sa demeure est sur une montagne de l'ouest, au-dessus des

(1) L'article a été publié dans les *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen*, 7^e année, 1^{re} partie, pp. 117-172. Je ne me suis pas reporté, à vrai dire, aux travaux des Jésuites sur la matière, et je n'y fais allusion que d'après TERRIEN DE LACOUPERIE, *Western Origin of the early Chinese civilisation*, p. 264. Dans son compte-rendu du travail de M. FORKE, M. HUBER (*B. E. F. E.-O.*, IV, 1131) a rappelé que la thèse avait été reprise en 1853 par M. DE PARAVEY, qui se plaignait du peu d'accueil fait à sa découverte par BURNOUF et HUMBOLDT. M. FORKE croyait être le premier à mettre en avant sa malheureuse identification.

(2) M. G. (p. 3) qualifie le travail de M. F. de « carefully-written and exhaustive » ; il faut qu'il l'ait lu d'un œil distrait.

nuages, et qui doit répondre à l'Olympe. Auprès d'elle sont des phénix, autrement dit des paons. Elle a pour fruit favori la pêche, mais ce pourrait être la pomme. Un fleuve, le 翁水 Jo-chouei, enceint son domaine : c'est le fleuve Océan. Et si le Jo-chouei fait neuf fois le tour du séjour de délices où vit la déesse, c'est par une confusion fâcheuse avec le Styx.

Rien n'est plus difficile que de répondre à de tels arguments, même quand on est convaincu qu'ils ne valent rien : leur peu de consistance est une défense naturelle contre les essais de réfutation. Quand on aura dit qu'en tout pays la croyance populaire crée des divinités, que toujours quelqu'une est née du Ciel et de la Terre, que la montagne, par la difficulté de son accès, est le séjour indiqué des immortels, ce serait se leurrer cependant que d'espérer mettre les imaginations en garde contre la facilité des rapprochements mythologiques. Sur un point seulement, je suis tout prêt à donner partiellement raison à M. GILES : l'un des oiseaux qui, sous le nom de 鳳凰 *fong-houang*, « phénix », sont représentés dans le *Tou chou tsi tch'eng*, est, à n'en pas douter, un paon. Mais que résulte-t-il de là ? Simplement que, lorsque les Chinois voulaient donner une représentation réelle à l'oiseau merveilleux que la légende associait à Si-wang-mou, ils prirent pour modèle le paon au beau plumage, qui joignait à ses brillantes couleurs le privilège d'être inconnu dans la 'hine propre (1). Le *Tou chou tsi tch'eng* a paru dans la première moitié du XVIII^e siècle ; il y est dit que la planche représentant le *fong-houang* est empruntée au 三才圖會 *San ts'ai t'ou houei*, publié à la fin du XVI^e siècle ; c'est au bas mot un hiatus de 2.000 ans entre le moment où on commence à parler de Si-wang-mou et celui où nous voyons une image de son oiseau favori. D'ailleurs le *fong*, dont la femelle est le *houang*, n'est pas restreint à la légende de Si-wang-mou ; c'est un des animaux merveilleux qui apparaissent quand le souverain est parfait, et il est question de lui à diverses reprises dans les classiques, entre autres dans le *Che king*. Eut-il un prototype réel dans la nature ? Peut-être, mais l'hypothèse est toute gratuite, et je doute fort qu'on ait eu du *fong*, dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, l'image précise que croit M. GILES. Dans le travail de M. FORKE, le *fong* était identifié à

(1) Le paon a un nom spécial en chinois, et qui n'est ni *fong*, ni *houang*, mais 孔雀 *k'ong-lsio*, et plus anciennement 孔 *k'ong*. Les tributs des pays voisins avaient de bonne heure fait connaître l'oiseau en Chine. M. GILES parle des deux paons qu'envoya en 179 av. J.-C. 趙佗 Tchao T'o, roi du 越南 Nan-yue, et ajoute qu'ils devaient être « de l'espèce qu'on trouve à Java ». Tchao T'o régnait sur les Kouang et le Tonkin et envoya probablement deux paons d'Annam. Un deuxième oiseau associé parfois à la légende de Si-wang-mou, le 鶯 *louan*, est encore représenté dans le *Tou chou tsi tch'eng*. Le *louan* est également un oiseau de la fable chinoise, et, pour rappeler son caractère merveilleux, il suffit d'indiquer qu'un procédé de divination consiste à « évoquer le *louan* » (占鶯 *ki-louan*, en langue vulgaire 扶鶯 *fou-louan*). Or le professeur NEWTON, le même ornithologue qui a identifié le *fong* du *Tou chou tsi tch'eng* au *Pavo cristatus*, pense que la représentation du *louan* est inspirée du « faisan argus qu'on trouva à Bornéo et à Malacca ». Le rapprochement avait déjà dû être fait, car il m'a suffi d'ouvrir le *Dictionnaire populaire illustré d'histoire naturelle* de PIZZETTA Paris, 1890 pour y lire (p. 371) que le faisan argus s'appelle aussi *luen*, ce qui m'a tout l'air d'être le chinois *louan*. Quoi qu'il en soit, M. GILES conclut que très probablement ces deux oiseaux fabuleux sont deux oiseaux réels. Ne voit-il pas que l'identification même va contre sa thèse, puisque l'argus, qui ne se trouve qu'en Indochine et dans l'Insulinde, ne peut avoir été un oiseau de Junon ? Et ne résulte-t-il pas de là que manifestement ce sont des Chinois modernes qui ont figuré leurs oiseaux fabuleux, le *fong* comme le *louan*, d'après les plus beaux oiseaux réels qui leur venaient de l'étranger ? M. GILES rappelle (p. 10) que le nom sanskrit du paon est *mayūra* ; cela n'a rien à voir à la question. Et si M. GILES voulait faire intervenir dans son article un peu d'indianisme, il eut bien fait de ne pas créer pour le nom de Ki-pin (Cachemire) un barbarisme nouveau en restituant *Kapanī*.

l'autruche, pour des raisons d'ailleurs qui ne résistent pas à l'examen. Mais, entre autres arguments, M. Forke invoquait que 鳳 *fong* est une forme relativement moderne de 鵬 *p'eng* : le *p'eng* apparaît dans le *Tchouang tseu* comme un oiseau gigantesque, et son prototype aurait été l'autruche. Il n'y a aucune chance pour que le *p'eng*, dont *Tchouang-tseu* dit que son dos a « plusieurs milliers de *li* en largeur », puisse s'identifier à aucun oiseau réel. Seulement je ne suis pas d'accord avec M. GILES quand il combat l'identité foncière de 鳳 *fong* et 鵬 *p'eng*. Ce n'est pas ici le lieu de développer très longuement des vues sur l'ancienne phonétique chinoise, mais depuis longtemps je suis arrivé à cette opinion que 鳳 *fong* et 鵬 *p'eng* doivent représenter phonétiquement un même mot, dont les deux prononciations, empruntées sans doute à des dialectes différents, ont été affectées chacune à une nuance sémantique spéciale. *Fong* et *p'eng* désignaient un oiseau fabuleux ; *fong* est devenu le phénix de la littérature orthodoxe ; *p'eng* s'est restreint au sens de rukh, peut-être grâce au *Tchouang tseu* (1).

Le Jo-chouei, le fleuve que la tradition, née sans doute sous les Han, met autour du palais de Si-wang-mou, fait son apparition dans la littérature chinoise dès le *Tribut de Yu du Chou king*. Le mot 弱 *jo* signifie « faible ». M. GILES, se basant sur une phrase où il est dit de quelqu'un qui a de mauvaises jambes qu'il « va faiblement », c'est-à-dire lentement, en conclut que Jo-chouei doit signifier le « Fleuve paresseux », et cherche à justifier cette épithète par quelques exemples d'Homère. En fait, il n'y a pas trace que les Chinois aient jamais eu en vue une telle interprétation, et dès qu'ils glosent le nom de cette rivière d'Asie centrale, c'est pour nous dire que l'eau y est si peu dense que des plumes seules y peuvent flotter.

(1) Le mot 鳳 *fong* est intéressant au point de vue linguistique. Sa phonétique est 鳳 *fan*, anciennement **vam*, et comme, dans le *Che king*, 鳳 *fong* rime avec des mots à nasale labiale finale, il est absolument certain que, pour les créateurs du caractère comme pour les poètes du *Che king*, la prononciation était **vam*. Il semblerait donc qu'il y eût là une objection à l'identification phonétique de 鳳 *fong* et 鵬 *p'eng*, puisque, pour *p'eng*, nous n'avons aucune indication d'une prononciation à nasale labiale finale. Mais, au point de vue sémantique, les deux mots désignent un oiseau fabuleux. Au point de vue phonétique, leurs initiales sont apparentées, car *p'eng* dérive d'une ancienne prononciation à initiale sonore non aspirée ; la voyelle est historiquement la même, et notre système de transcription ne fait que noter une différenciation toute moderne. L'ancienne prononciation à laquelle nous arrivons pour 鵬 *p'eng* est donc **bong*, en face de 鳳 *fong* qui est un ancien **vam*, mais dont la prononciation médiévale était **vong*. Pour que **vam*, malgré la phonétique qui en aurait dû sauvegarder la prononciation, soit passé à **vong*, il me semble qu'il faut supposer le triomphe d'une forme dialectale qui avait conservé pour le nom du phénix une prononciation **vong* très voisine de celle de son doublet **bong*, passé au sens de rukh. L'écriture d'ailleurs nous est un témoin de l'unité ancienne de *fong* et de *p'eng*. Sans m'arrêter à ce qu'a dit M. G. (p. 12) en réponse à M. FORKE, et qui n'est pas très exact, je rappellerai que la véritable donnée des dictionnaires chinois, c'est que la forme graphique de *fong* en *kou-wen* est la même que celle qui en écriture moderne a abouti à 鵬 *p'eng*. Ce mot 鵬 *p'eng* signifie « compagnon », mais c'est très probablement parce qu'il était homophone du nom d'un oiseau merveilleux dont la représentation idéographique était 鵬 *p'eng*, qu'on a pris 鵬 *p'eng*, primitivement « oiseau merveilleux », pour écrire « compagnon ». Après quoi, une prononciation **vam* du nom de l'oiseau merveilleux *p'eng* (**bong*) fit créer 鳳 *fong* (**vam*), à phonétique 鳳 *fan* (**vam*). Et quand la forme voisine *p'eng* (**bong*) fut spécialisée au sens de rukh, comme 鵬 *p'eng* n'avait plus que le sens de « compagnon », on écrivit *p'eng*, le rukh, en ajoutant à sa véritable forme ancienne la clef de l'oiseau, d'où 鳳 *p'eng*. Mon raisonnement peut se trouver faux, mais les faits phonétiques que j'énonce sont formulés en vertu de règles précises sur lesquelles je ne puis malheureusement m'étendre ici.

Mais ce qu'on peut répondre surtout à la théorie de M. G. sur le caractère généralement féminin de Si-wang-mou et son rôle de déesse, c'est que sa liste de sources est un trompe-l'œil. Il cite beaucoup de textes à l'appui de sa thèse, mais c'est que nous avons beaucoup plus d'ouvrages récents que d'écrits anciens, et en fait les deux premiers textes où Si-wang-mou apparaît, le *Tchou chou ki nien* et le *Mou t'ien tseu tchouan*, montrent le personnage dans sa réalité historique, au Turkestan chinois, et comme le chef probable d'une tribu barbare qui rend hommage à son suzerain. Il est vrai que M. G. tenait d'abord ces deux textes pour de « very doubtful documents », mais il a reçu le t. V des *Mémoires historiques* de M. CHAVANNES à temps pour coudre à son article une note additionnelle. Il y reconnaît que l'argumentation de M. CH. en faveur de l'authenticité du *Tchou chou ki nien* et du *Mou t'ien tseu tchouan* n'est pas à négliger. Il admet d'ailleurs comme à peu près prouvée l'hypothèse capitale de M. CHAVANNES, qui consiste à substituer au roi Mou des Tcheou (962?–908? av. J.-C.), dans le *Mou t'ien tseu tchouan*, le duc Mou de Ts'in (659–621 av. J.-C.). M. GILES estime toutefois que l'authenticité du *Tchou chou ki nien* d'une part, et d'autre part le fait que le *Mou t'ien tseu tchouan* raconte le voyage du roi Mou de Tcheou ou celui du duc Mou de Ts'in, sont sans répercussion sur sa thèse. Toute la question est là cependant. Si le *Tchou chou ki nien* est authentique, lui qui nomme à deux reprises Si-wang-mou comme un chef qui rendit réellement hommage à la Chine, si le *Mou t'ien tseu tchouan* raconte un voyage véritable d'un duc de Ts'in, au cours duquel ce duc visita effectivement le chef ou le peuple Si-wang-mou, il devient impossible, en présence de ces textes, qui sont nos sources les plus anciennes, de tenir compte des légendes nées ensuite de l'étymologie populaire (1).

Toutefois, si tous ces rapprochements ne nous ont pas convaincus, M. G. a conservé pour la fin une preuve dont je dois dire quelques mots. M. FORKE avait soutenu que l'ancienne prononciation de 西 si, le premier caractère de Si-wang-mou, était *se* ou *sae*, et il y avait vu la première syllabe de Saba, qui devrait être vocalisé en *Sébä*. La reine de Saba est hors de question, mais il est de fait que 西 si appartient à la très nombreuse série des mots dont, à l'époque médiévale encore, la vocalisation n'était pas en *i*, mais en *é* ou *ai*. M. GILES reprend l'argument pour le faire servir à sa thèse. « *Sei*, mais ce doit être tout simplement la première syllabe de *Hepha*, Junon, car des parallélismes comme *θεος* = *sedes*, *ὑπνος* = *somnus*, montrent clairement que « l'esprit rude grec est à un moment passé à *s* ». Je traduis en

(1) L'apparente autorité des sources fait illusion. C'est ainsi que M. GILES cite un long extrait sur la déesse Si-wang-mou, tiré du 漢武帝內傳 *Han wou ti nei tchouan*, « attribué à 班固 Pan Kou († 92 A. D.) ». Et ceci ferait encore un texte d'assez bonne date. Mais M. GILES ne nous dit pas que l'attribution à Pan Kou est certainement erronée, et que, de l'avis des critiques chinois, l'œuvre remonte aux IIIe–Ve siècles, c'est-à-dire à l'époque où l'imagination des taoïstes s'est donné le plus follement carrière. — Il est question dans ce texte de cinquante immortels, tous hauts de « plus de dix pieds ». M. GILES met en note que le pied était jadis plus court qu'à présent. Je ne crois pas que la longueur du pied soit ici en question ; il me semble bien plutôt reconnaître là une influence du bouddhisme. On sait que la hauteur rituelle du corps du Buddha est de seize pieds ; quand Ming-ti eut soi-disant son fameux rêve en 61 A. D., il vit un homme d'or haut de « plus de dix pieds », tout comme les immortels dont parle plus tard le *Han wou ti nei tchouan*. Les taoïstes ont ici une fois de plus copié le bouddhisme. M. CHAVANNES avait dit (*Mém. historiques*, t. II, pp. 7, 8) que « Sseu-ma Ts'ien passe complètement sous silence le nom de Si-wang-mou ». Il y a là une inexactitude que M. CHAVANNES a corrigée lui-même dans le tome V de sa traduction (p. 9). Je signale cette rectification, parce que, sur l'autorité de M. CHAVANNES, l'erreur commençait à se propager ; elle est répétée entre autres dans le *Bulletin* (IV, 1128), et M. GILES la reprend à la p. 3. Il faut ajouter d'ailleurs que M. GILES fait suivre immédiatement cette citation d'un passage du ch. 123 de Sseu-ma Ts'ien, où Si-wang-mou est nommée, et il ne voit pas qu'il y a là contradiction.

propres termes, quelque extraordinaire qu'il puisse paraître qu'un humaniste si familier avec Homère, Virgile et Petavius croie que le latin est tardivement né du grec. En réalité l'esprit rude grec répond à une s primitive indo-européenne, mais je ne sache pas qu'à une époque qui ne saurait être préhomérique, il ait gardé une valeur assez proche de la sifflante dentale pour être représenté par s en transcription chinoise. Si Junon doit être rejetée du Panthéon chinois, elle pourra se consoler avec Jupiter qui partage sa disgrâce, comme il convient. Sans oser trop insister, M. GILES proposait de voir dans le nom de 倪 Yi, qu'aurait porté le « Seigneur roi d'Orient », une transcription de Zeus, « qui devint *Diōvis* et plus tard *Iovis* »; nous n'insisterons pas plus que lui (1).

Il serait temps qu'on voulût bien tenir compte de ce que la légende naturellement fausse l'histoire. Si-wang-mou était à l'origine un personnage réel, nettement localisé en Asie centrale, à qui l'imagination populaire prêta ensuite un rôle mythique. Qu'il ne faille pas s'embarrasser de la légende et l'opposer aux faits d'histoire, c'est ce que maint exemple pris dans nos pays permettrait de montrer. Il y a du moins à l'époque médiévale un cas typique, et qui devrait faire réfléchir les exégètes quand ils promènent partout Si-wang-mou : c'est le cas du prêtre Jean. On sait comment, d'un chef karakhitai, le prêtre Jean devint une sorte de potentat d'Asie centrale, qui avait vaincu les Persans, était venu jusqu'au Tigre dans l'espérance de soutenir l'Eglise à Jérusalem, et méditait de « passer les Alpes » pour obtenir l'aide du roi des Romains et du roi des Francs. D'autres récits faisaient de lui un roi de l'Arménie et de l'Inde, et le miracle donna à sa légende la consécration des puissances d'en haut. Si-wang-mou peut, sur les hautes montagnes de l'Asie, donner au prêtre Jean sa fine main ; comme au prêtre Jean, il ne lui manque même pas, grâce à M. FORKE, d'avoir visité l'Abyssinie (2).

P. PELLiot

(1) En 1898, dans son *Biographical Dictionary* (n° 680), M. G. semblait admettre l'origine tardive de la légende du « Seigneur roi d'Orient » puisque, parlant de Si-wang-mou, il disait : « Later tradition has given her a husband ». Le roi des dieux est de basse époque ; c'est humiliant.

(2) La seconde note, qui occupe les pp. 20-25 de la brochure de M. G., est intitulée : *What is filial piety ?* Elle porte sur trois passages du *Louen yu* où Confucius répond à des questions sur la piété filiale. Dans le premier cas, où la question est posée par Mong Wou, LEGGE a adopté l'explication de Tchou Hi; M. G. propose de lui substituer celle de l'école des Han. La seconde question est posée par Tseu-yeou; LEGGE l'a expliquée conformément aux scholiastes du temps des Han; M. G. préfère ici la glose de Tchou Hi. Les deux fois, j'inclinerais plus volontiers à l'opinion de M. G. Reste la troisième question, où Confucius définit seulement la piété filiale par deux mots, 色, 難 *sō-nan*, ce qui est énigmatique comme explication, mais du moins d'un mot-à-mot aisé; *sō-nan* signifie : « La contenance [du visage] est difficile ». Les commentateurs discutent seulement pour savoir si c'est d'interpréter la contenance de ses parents qui est difficile, ou d'avoir soi-même la contenance d'un fils pieux. Selon M. G., 色 *sō* signifiant « couleur » et par suite « sorte », est passé au sens verbal de « ranger par sorte », autrement dit « définir ». Confucius aurait simplement répondu à Tseu-hia : « Définir (la piété filiale) est difficile ». *Solvuntur tabulae*, conclut M. G. Je crains bien qu'il ne se fasse illusion. Il n'y a aucun exemple d'un tel emploi de *sō*, et il ne suffit pas de l'imaginer pour en démontrer la justesse. A propos de ces questions posées à Confucius sur la piété filiale, je signalerai un passage de Meou-tseu qui vivait à la fin des seconds Han (fin du II^e siècle) (*Tripiṭaka de Tōkyō*, 雜, IV, fo 2 ro) : « C'est ainsi que 子長 Tseu-tchang et 子游 Tseu-yeou posèrent tous deux une question sur une seule piété filiale ; Confucius leur répondit différemment ; c'est qu'il s'en prenait au défaut de chacun (d'eux). » La dernière phrase est intéressante, car cette interprétation des réponses différentes faites par Confucius à ses disciples se retrouve dans la littérature postérieure, mais je ne crois pas qu'il y en ait jusqu'à présent d'exemple antérieur à Meou-tseu.

Capitaine d'OLLONNE. — *La Chine novatrice et guerrière*. — Paris, Colin, 1906 : 1 vol. in-16. VIII-318 pp.

Sous ce titre, M. d'O. ne nous a pas donné, comme on pouvait s'y attendre, une étude de la seule Chine moderne. — en fait cette étude n'occupe que les cinquante dernières pages du livre —, mais bien un essai de philosophie d'histoire de la Chine depuis Confucius jusqu'à nos jours. M. d'O. nous déclare (p. v) que « les éléments de son livre ont été recueillis en Chine au cours d'une mission qu'a bien voulu lui confier M. le Ministre de l'Instruction publique ». Pas tous, assurément, car il est bien certain que la plupart n'ont pas pour origine l'observation directe des réalités actuelles, mais bien toute une documentation de seconde main, que M. d'O. aurait pu tout aussi bien réunir sans quitter la France.

A vrai dire, quand nous disons « documentation de seconde main », nous ne sommes pas tout à fait sûr de ne pas être en contradiction avec les déclarations de M. d'O. lui-même. Bien qu'il accuse en certains endroits les *Annales dynastiques* chinoises d'être « pleines de fables, de phénomènes impossibles, de présages merveilleux qui annoncent tous les événements, et qui attestent l'imposture » (p. 142), en d'autres passages il professe pour elles le plus grand respect ⁽¹⁾, et nous affirme que « c'est de celles-ci que sont tirés tous les noms, tous les textes cités dans ce volume » (p. v). Mais comment en ont-ils été extraits ? M. d'O. laisse planer quelque doute là-dessus : « Aucune traduction intégrale n'existant de cette histoire immense, dit-il (p. vi), il m'eût fallu, pour citer mes sources, alourdir ces pages d'innombrables références. » Mais à quoi seraient empruntées ces références ? Aux *Annales* elles-mêmes ? C'est ce que, par moments, les expressions de M. d'O. donneraient à entendre : « En dehors de ce répertoire et des classiques chinois, il ne me restera à citer au cours de ces pages, que quelques auteurs dont les opinions méritent la discussion ou sont autorité » (p. vi). Il est vrai qu'il nous parle aussi des « citations et des faits » qu'il a « puisés dans plus de cent ouvrages », mais sans nous dire si ces « cent ouvrages » étaient d'origine européenne, ou les *Annales* chinoises elles-mêmes ⁽²⁾. Pour nous, on l'entend bien, le doute n'existe pas ; et nul sinologue n'aurait jamais songé à faire un grief à l'auteur d'un ouvrage de vulgarisation sur la Chine de ne pas être lui-même un sinologue. Mais nous lui aurions su gré d'en prendre plus volontiers son parti.

L'ouvrage comporte trois livres. Le premier, « la Chine guerrière », est une sorte de vue d'ensemble de l'histoire de la Chine depuis 722 avant J. C. jusqu'à la dynastie actuelle : l'auteur y insiste sur « la valeur guerrière » des Chinois, sur les révoltes, les bouleversements, les changements de dynastie, « l'interminable suite de guerres, de massacres, de déchirements, de conquêtes » (p. 82), dont la Chine fut le théâtre dans cette période de plus de 2500 ans.

Le second livre, intitulé « la Chine novatrice », se divise lui-même en deux parties : « la Chine religieuse », et « la Chine administrative et sociale ». Voici, d'après ses propres expressions, la thèse que l'auteur y soutient : « Quand au lieu de s'en tenir à la sèche nomenclature

⁽¹⁾ « Cette histoire (de la Chine), nous devrions d'autant moins l'ignorer que les Chinois ont pris la peine de l'écrire : ils sont le seul peuple du monde qui possède des Annales officielles » (p. v). Ce qui est, du reste, inexact.

⁽²⁾ « Alors que le livre était presque achevé, et la première partie, la Chine guerrière, avait déjà paru dans la *Revue de Paris* du 15 avril 1905, le père WIEGER, missionnaire de la Compagnie de Jésus, a publié, en trois volumes, un résumé des Annales et des principaux ouvrages qui s'y rapportent : ce qui rendit le « labeur » accompli jusque-là par M. d'O. « désormais inutile » (p. vi). Et il ajoute en note : « Textes historiques, par le P. Wieger. 1905 ». C'est une erreur : le 5^e volume seul est de 1905 ; le premier avait paru en 1903 et le second en 1904.

des principaux événements, on pénètre dans le détail de l'histoire, on est frappé de l'incessant travail d'évolution qui renoue ces masses. Chacune de ces grandes transformations politiques que nous avons essayé d'esquisser, était accompagnée d'un cortège de réformes administratives... Philosophie, religion, inventions pratiques, organisation sociale, dans tous les domaines les innovations ont été continues » (p. 88).

Enfin le 5^e livre, « la Chine actuelle », se décompose en une première partie : « Apparences et réalités », et une seconde : « La transformation moderne ». L'auteur, après avoir décrit les « forces d'évolution », expose les « forces de conservation », mais c'est pour dire aussitôt que les forces d'évolution l'emportent. Il passe ensuite rapidement en revue les réformes politiques, militaires, scolaires, les finances chinoises, la politique xénophobe et conclut ainsi : « Nous ne savons rien de la Chine » (p. 518).

Le vaste plan de ce « Discours » sur l'histoire de la Chine révèle assez la tournure d'esprit de l'auteur. C'est un déductif. Pour lui, les faits viennent naturellement se disposer dans des cadres tout préparés d'avance. Sans doute, M. d'O. nous parle de l'enseignement que les faits portent en eux-mêmes (p. 89), de sa « confiance dans les attestations irréfutables des faits historiques » (p. 210); mais nous sentons bien que, la plupart du temps, la documentation vient à l'appui d'une thèse qui n'en est pas sortie peu à peu par un patient travail d'induction, si même elle ne lui a pas préexisté. Si étendue qu'on suppose l'information de M. d'O., on ne saurait évidemment admettre qu'elle soit en rapport avec le dogmatisme précis et tranchant de ses conclusions.

Certes, la plupart des thèses de M. d'O. ne nous paraissent pas discutables ; et il y avait assurément quelque utilité à résuter les préjugés assez courants encore dans le grand public sur « l'immobilisme » chinois. En se plaçant à ce point de vue en quelque sorte polémique, on conçoit que M. O. ait systématiquement forcé la note, et en face de la Chine pacifique et stationnaire de la tradition, nous ait représenté une Chine foncièrement belliqueuse et guerrière, en mal incessant d'innovations et de transformations. Mais ce n'est plus là de la pure histoire. Ceux qui ont étudié l'histoire de la Chine n'ont jamais partagé le préjugé courant et ne risquent pas davantage d'adopter dans son intégrité la thèse systématiquement opposée de M. d'O. ; ils se bornent à constater qu'à côté de longues périodes pacifiques, dont la plus proche de nous a été bien près d'être une période d'assouplissement, la Chine a présenté des périodes de troubles, où se sont développés des mouvements belliqueux, et aussi des périodes où, sortant de son traditionalisme, elle a renouvelé ses institutions et ses mœurs. Mais c'est là tout autre chose...

Il ne semble pas du reste que, dans la partie du livre qui est plus proprement le résultat des investigations personnelles de l'auteur en pays chinois, M. d'O. ait toujours été très heureux dans son interprétation des événements. Son affirmation que le danger européen a fait taire les querelles intestines et solidarisé Mandchoux et Chinois (p. 275), son appréciation du rôle et du programme de K'ang Yeou-wei (p. 249), sa méconnaissance systématique des tendances révolutionnaires, de la propagande de Souen Yi-tien, du rôle politique des étudiants, de toutes ces menaces qui chaque jour se font plus violentes contre la dynastie régnante, nous donnent à croire qu'il n'a pas parfaitement saisi la situation politique de la Chine contemporaine et la nature du mouvement qui anime aujourd'hui le peuple chinois.

Il nous resterait à signaler un grand nombre d'erreurs de détail. Nous nous bornerons à en relever quelques-unes, notre but ayant été surtout de mettre le lecteur en garde contre les tendances générales du livre, dont l'extrême dogmatisme pourrait de prime abord faire illusion.

Les transcriptions de M. d'O. sont d'une variété déconcertante, qui reflète assez la variété des sources européennes qu'il a consultées ; et nous n'y insisterions pas autrement, si M. d'O. ne se donnait si souvent l'apparence d'avoir puisé directement aux sources chinoises. Par exemple, il écrit indifféremment Lao-tse (p. 112) et Lao-tsé (p. 98), Meng-tzeu (p. 99) et Yang-tsé (p. 205), transcrivant ainsi de trois manières différentes un même caractère 孟. De même le son que nous transcrivons *hi* devient *si* dans Kang-si, *hsı* dans Pin-hsiang (p. 42) et reste

hi dans Tchou-hi ; che est écrit tantôt chi et tantôt cheu. On trouve Wang et Ouéi (p. 265) : On trouve encore Kien-loung et K'ien-loung, sans compter les cas où le signe de l'aspiration paraît avoir été pris pour un accent aigu (Han-kéou pour Han-k'eoou).

P. 25, M. d'O., dit de la Grande Muraille qu'elle « était longue de dix mille li (5.500 kilomètres environ) ». Deux erreurs : M. d'O. a pris à la lettre l'expression figurée 萬里長城 wan li tch'ang tch'eng, « muraille de 10 000 li », et, de plus, 10.000 li équivaudraient à 6.500 kilomètres environ. En réalité la Grande Muraille ne s'étend guère que sur 2.000 kilomètres « en y comprenant les parties qui la doublent parfois et qui passent sur des montagnes de 1.200 mètres et plus ⁽¹⁾ ».

P. 45, M. d'O., dit que les Chinois appelaient le Japon « Ouo-kouo, royaume barbare ».倭國 Wo-kouo n'a jamais eu ce sens ⁽²⁾.

P. 107. « En 452, un nouvel empereur annula l'édit de proscription (contre les bonzes).... L'empereur était si dévot qu'il portait la tête rasée comme les moines... Son successeur abdiqua pour se faire bonze. » Ce ne fut pas « l'Empereur » qui régnait alors, et qui était 文帝 Wen-ti de la dynastie 宋 Song, mais bien le roi tongouse de Wei, T'o-pa-tsouen, qui annula les édits de proscription dans son propre royaume ; et ce ne fut pas son successeur, mais bien T'o-pa-tsouen lui-même, qui se fit bonze ⁽³⁾.

P. 165, M. d'O. parle de « Licheminn, le fondateur de la dynastie T'ang. » La dynastie des T'ang fut fondée en 618, non pas par 李世民 Li Che-ming, mais par son père 李淵 Li Yuan (廟號 miao-hao 高祖 Kao-tsou ; 年號 nien-hao 武德 Wou-tô).

P. 196, M. d'O. parle des « soixante mille caractères » de l'écriture chinoise. Ici encore, il aurait eu avantage à mieux consulter, à défaut d'autres sources, les ouvrages du P. WIEGER ⁽⁴⁾.

P. 251. Bien singulière est la note où M. d'O., racontant le coup d'Etat de 1898, nous apprend que Yuan-chi-kai, à qui Kong-you-wei avait donné l'ordre de s'assurer de la personne de l'Impératrice, communiqua cette note au généralisme Youn-lou (Jong-lon), etc...

B. C. MAYBON

Japon

Th. GOLLIER. — *Manuel de la langue japonaise. I. Eléments de la grammaire.* -- Bruxelles, Schepens, 1907, 1 vol. in-8°, 238 pp.

Ce manuel réalise un prodige que nous n'aurions pas cru possible ; il est une aggravation des trop fameux ouvrages de M. de ROSNY. Il ne manque ni de bons, ni hélas ! de mauvais livres sur la langue japonaise ; M. GOLLIER en connaît des uns et des autres ; il les cite même, p. 24 et 25, avec assez peu de soin, il est vrai, pour oublier, par exemple, le titre de l'ouvrage dont il nomme l'auteur (INBRIE) ; malheureusement, ce ne sont pas toujours les meilleurs qu'il a pris pour guides et les meilleurs eux-mêmes il n'a pas toujours fait un bien bon usage. Des chapitres entiers, celui du verbe entre autres, portent la marque d'influences et d'imitations regrettables.

⁽¹⁾ L. RICHARD, *Géographie de l'Empire de Chine (Cours supérieur)*, p. 54.

⁽²⁾ WIEGER, *Textes historiques*, t. III, p. 1648.

⁽³⁾ Ibid., p. 1549, 1555.

⁽⁴⁾ *Rudiments du parler chinois*, t. XII, Introduction, p. 7.

L'auteur semble avoir été, à son insu peut-être, sollicité par deux manières de traiter son sujet, et n'avoir pu se résoudre à opter franchement pour l'une d'elles. Il pouvait suivre une méthode empirique, pour ainsi dire, et rechercher comment le français se traduit en japonais, ce que deviennent en japonais nos noms, nos adjectifs, nos verbes, etc. ; ou adopter une méthode plus scientifique, et étudier la morphologie et la syntaxe japonaises en elles-mêmes. L'intention première de M. G., — le plan de son livre en témoigne, — paraît avoir été de suivre la seconde ; en réalité, dans les développements et les détails, il se rapproche le plus souvent de la première. De là, pour ne pas parler des erreurs positives, fort nombreuses pourtant, le manque de netteté de beaucoup de règles et d'explications, des confusions, des inexactitudes, des expressions impropre ou de signification impossible à préciser. De là, sans doute, la préoccupation de la recherche du genre dans les noms japonais. L'étrange division des adjectifs en adjectifs proprement dits qui « sont nos adjectifs », en adjectifs-substantifs et en adjectifs-verbes : de là aussi les injustifiables paradigmes de conjugaison personnelle des verbes, etc... Nous ne pouvons songer à relever ici en détail tout ce qui, dans ce livre, mériterait de l'être ; nous nous bornerons à quelques remarques sur les points les plus importants.

Dans l'Introduction, où abondent du reste les inexactitudes et les confusions les plus regrettables, M. G. traite assez longuement de l'écriture japonaise. « En règle générale, nous dit-il, (p. 20) les auteurs japonais emploient parallèlement les deux modes d'écriture, » le *hira-gana* et le *kata-kana*. Et en note : « Les Japonais appellent ce mode de composition *kana-majiri*. » C'est une erreur : le *kana-majiri* est l'emploi simultané des caractères chinois et du *kana*, quel qu'il soit ; quant au mélange des deux formes de *kana*, on ne le trouve que dans les cas où nous emploierions des italiques. — « Il est parfois impossible à un Chinois de comprendre oralement un Japonais et vice versa, » dit-il (p. 16 et 17). C'est toujours impossible, faudrait-il dire, à moins, bien entendu, que l'un n'ait étudié la langue de l'autre. « Mais, continue l'auteur, s'ils ont recours à l'écriture, toute difficulté disparaît. » Il faudrait ajouter, ce qui réduit la remarque à rien : à condition qu'il s'agisse de mots isolés, ou que l'un des deux interlocuteurs se serve de la langue de l'autre ; car la construction de la phrase diffère dans les deux langues, et de plus, le japonais entremêle aux caractères chinois ses propres caractères syllabiques que le chinois ne connaît pas.

Au chapitre du substantif (p. 27), l'auteur, après avoir posé la règle que « le même substantif est employé pour le masculin comme pour le féminin », croit y trouver des exceptions : homme, *otoko*, et femme, *onna* ; père, *chichi*, et mère, *haha*, etc. Quand il s'agit « des êtres vivants » (c'est sans doute des animaux que M. G. veut dire), « le même substantif, suivant qu'il sera précédé du préfixe *o* (*on*) ou *me* (*men*) sera masculin ou féminin. » Exemples : le chat, *neko* ; le matou, *o-neko* : la chatte, *me-neko*, etc.... » Resterait à déterminer le genre du substantif qui n'est précédé d'aucun préfixe. De toute évidence, M. GOLLIER confond ici le genre grammatical du substantif, et l'indication du sexe ; choses qui demeurent bien distinctes, même dans des langues possédant de véritables genres, en français par exemple, où l'on parle d'éléphant femelle et de baleine mâle. En réalité, le japonais ignore toute distinction de genre, et il est tout à fait abusif de parler ici de masculin et de féminin. Signalons encore l'erreur grave où tombe M. G. lorsqu'il prend pour des participes présents (p. 31), les noms d'agent, comme *norite*, « cavalier », *yomite*, « lecteur », etc., composés en réalité du radical d'un verbe et du substantif *te* ; « main », et par extension « agent ». D'ailleurs, dans la langue parlée, ces mots ne sauraient être des participes : les participes correspondants, sont, dans certains cas, soumis à des contractions, qui donneraient à ceux qui sont cités les formes : *notte*, *yonde*, etc..

Il est parfaitement abusif aussi de parler de déclinaison (p. 32). Tous les paradigmes possibles montreront toujours le substantif invariable, à quelque prétendu cas qu'on le mette, c'est-à-dire précisément indéclinable. Les particules, dont l'adjonction au substantif peut en effet simuler une déclinaison, en sont séparables, peuvent prendre, suivant le contexte, un sens différent de celui qu'elles ont en ce cas, et jouer un tout autre rôle dans la proposition.

C'est le cas en particulier de *wa*, dont la fonction propre n'est nullement de désigner le sujet ou le nominatif.

Le chapitre de l'adjectif (p. 58), en dépit, et en un certain sens, à cause de ses multiples divisions et subdivisions, est un véritable fouillis, où abondent du reste les erreurs et les assertions contestables. C'est ainsi que nous y trouvons un « paradigme de la conjugaison d'un adjectif proprement dit ». M. G. ne semble pas s'être aperçu que la forme ordinaire du verbe être, *aru*, se contractant avec la forme adverbiale des adjectifs, il n'y avait là, en fait de conjugaison, que celle de ce verbe, et nullement celle d'un adjectif. Cela l'a amené à donner (p. 40) *yo* comme radical de la conjugaison positive, et *yoku*, forme adverbiale, comme radical de la conjugaison négative de l'adjectif *yo-i*, « bon » ! Nous ne suivrons pas M. G. dans toutes les fantaisies auxquelles il se livre sur la composition des adjectifs. Un exemple seulement. « On forme également, dit-il (p. 44), les adjectifs au moyen de deux substantifs unis par la particule du génitif *no*. Exemple : *Ten-no mei*, volonté céleste (litt. volonté du ciel), etc. » M. G. ignore-t-il la différence qu'il y a entre un adjectif et un substantif régime d'un autre substantif ? L'adjectif dont il traite est l'adjectif français et sa traduction ou ses équivalents japonais plutôt que l'adjectif japonais ; cela seul peut expliquer qu'il prétende (p. 47) « transformer en adjectifs.... des substantifs, des adverbes, des locutions, voire même des propositions entières ». Les exemples destinés à illustrer cette étonnante théorie sont aussi étonnantes qu'elle-même : *Kono yo wa yūshō reppai de aru*, « En ce monde, le fort triomphe et le faible succombe ». Il n'y a plus ici d'adjectif d'aucune langue. M. G. va plus loin ; il voit des adjectifs (p. 49) dans le présent et le préterit de « beaucoup de verbes » ; et pourquoi pas de tous ? En ce passage, manifestement tiré de l'ouvrage d'IMBRIE, *Handbook of English-Japanese Etymology* (p. 121 sqq), M. G. a eu le tort de ne copier que les exemples, et de chercher à modifier le texte. « Many english adjectives and participles used as adjectives find their equivalents in verbs in these tenses », dit IMBRIE. En réalité, il n'y a là que des verbes ou de vraies propositions relatives, précédent, comme le veut la syntaxe japonaise, le substantif auquel ils se rapportent. Il est inadmissible de considérer comme des adjectifs japonais : *dekiru*, *tada shite yaru*, *tame ni naranai*, *yoku wakatta* (p. 49-50), etc.... et même toute la première partie de cette phrase : *Ima o jigi wo shita no wa dare desu ka* ? « Qui est ce Monsieur que vous venez de saluer ? » (p. 109). L'adjectif grandit ainsi jusqu'à devenir à lui seul plus de la moitié, sinon les trois quarts de la langue. Encore l'auteur en a-t-il retranché les adjectifs démonstratifs, pour les incorporer aux pronoms (p. 71) ! Nous ne reviendrons pas sur la « déclinaison » des pronoms personnels ; mais il faut admirer la liste des pronoms indéfinis (p. 75), où nous trouvons des mots comme « peu », « plus », « assez », etc...

Le chapitre du verbe est remarquable. Il commence (p. 85) par la classification des verbes en verbes transitifs, « ceux qui sont suivis d'un complément direct », verbes intransitifs, « ceux qui ne peuvent pas être accompagnés d'un complément direct », et verbes neutres, « qui sont tous les autres » ! On n'est pas plus net. « Pour exprimer la négation..., on ajoute à la racine du verbe affirmative, une particule négative, qui est elle-même conjugable » (p. 84). Il ne sera plus question par la suite de racine, mais de base ; et l'adjonction dont il est parlé ici se fait en réalité à la base négative. L'auteur couvre des pages entières d'exemples de conjugaisons personnelles, bien que, de son propre aveu, la langue japonaise ne possède ni désinences ni « inflexions particulières pour désigner les personnes et le nombre ». Il ignore que le fréquentatif s'accompagne obligatoirement de l'auxiliaire *suru*, au présent, au passé ou au participe, et il le conjugue seul. Il le traduit du reste inexactement, en ajoutant l'adverbe « parfois » à l'imparfait de l'indicatif : *watakushi wa mimashitari*, « je voyais parfois », etc... Il le nomme aussi « alternatif », et le traduit alors par « quand » ; *shitari*, « quand j'ai fait » (p. 102), *kitari*, « quand je venais » (p. 105). Il n'a manifestement rien compris à la nature du verbe japonais, dont le premier et le plus remarquable caractère est précisément l'impersonnalité. Cela nous dispense de toute autre critique. Notons seulement l'omission d'une forme très usuelle du causatif de certains verbes : *kakasu* pour *kakaseru* ; *tsukurasu*, pour *tsukuraseru*, etc. ; et la section V (p. 151), où les Japonais sont représentés comme ignorant les verbes impersonnels !

Nous ne dirons rien du chapitre de l'adverbe, sinon qu'il renferme les deux seules bonnes pages du livre : la classification des adverbes, d'après les grammairiens japonais. Il est à regretter que l'auteur n'ait cru devoir les suivre que sur ce seul point. La longue énumération — 6 pages et demie ! — d'onomatopées donnée par M. G., ne paraît guère à sa place dans un simple manuel élémentaire de grammaire. Par contre, la syntaxe, ou syntaxique, pour parler comme l'auteur, est réduite à trois règles, forcément trop générales pour pouvoir être d'aucune utilité pratique.

L'ouvrage contient un certain nombre d'exercices avec vocabulaires, une anthologie et un lexique. Mais les exercices, désfigurés souvent par d'énormes fautes d'impression, sont insuffisamment gradués. Les derniers sont manifestement trop difficiles, et hors de proportion avec les maigres notions que les élèves ont pu acquérir en étudiant cette grammaire. L'anthologie l'est encore plus. A côté de celle-ci, un lexique avait sa raison d'être. Malheureusement, sous ce nom, on ne nous donne guère que la simple répétition des mots et expressions parus dans les exemples de la grammaire et dans les vocabulaires accompagnant les exercices ; dans les vocabulaires, disons-nous, et non dans les exercices eux-mêmes : à faire le décompte des mots contenus dans les deux derniers exercices (p. 171-172), le nombre de ceux qui ne sont pas dans le lexique excède le nombre de ceux qui s'y trouvent. Il en est de même a fortiori pour l'anthologie ; et dans ces conditions, ce lexique est une pure superfétation.

D'après ces quelques remarques, on peut juger de la valeur de cet ouvrage. Elle est, à vrai dire, d'ordre absolument négatif. Nous en resterions là bien volontiers, si ce livre ne s'adressait pas à des étudiants. A ce titre, il constitue pour eux un véritable danger. Et dans le but de leur épargner une perte de temps et de travail, nous croyons devoir mettre en lumière encore un certain nombre des erreurs et des fautes qui le rendent inutilisable.

Nous ne chicanerons pas l'auteur sur sa langue, pourtant souvent peu claire, voire amphigique. Cependant, si l'on dit peut-être en Belgique : « une ajoute » (p. 18), « inatteignable », « pas mouvable » (p. 50), « aller avec le train » (p. 72), « avec un autre bateau » (p. 78), « venir voir après quelqu'un » (p. 110), « s'encourir » (p. 112 et 158), « calmement » et « incidentellement » (p. 154), « se bouillir » (p. 230), etc., nous avons peine à croire qu'on y emploie des expressions aussi étrangères au français que : « Qu'est-ce pour un homme ? » (p. 73), dans le sens de : « Quel homme est-ce ? », ou qu'on y confonde « luxuriant » avec « luxueux » (p. 50), « circonlocution » avec « circonvolution » (p. 117 et 119), etc.

Les traductions inexactes et les contresens sont en nombre tel, qu'ils suffiraient à enlever toute valeur pédagogique à l'ouvrage. Citons-en quelques-uns : *sono*, « celui-là, ceux-là », pour « ce, cel, ces » (p. 51) ; *hayaku*, « trop, beaucoup », pour « vite, rapidement » (p. 32) ; *shu shu* (sic), « la contrée », probablement pour *shū* (id.) ; *shikata ga nai*, « pas d'espérance, désespéré », pour « il n'y a rien à faire » (p. 35), traduction dans laquelle le contresens est nettement caractérisé par la phrase de l'exercice suivant (p. 37) : « Le médecin est désespéré » ; *aka*, « sale », pour « saleté » ; *geka*, « médecin », pour « chirurgie » ; *on-dori*, « cuisinier » pour « coq » (l'auteur aura sans doute confondu « coq » de basse-cour, et « maître coq ») ; *futsugo*, « en français », pour « la langue française » (p. 37) ; *kimari no yoi*, « systématique », pour « bien distribué » ou « bien réglé » ; *hito-jini no ōi*, « sanguinaire », pour « sanglant, où il y eut beaucoup de morts » ; *benri no warui*, « inconvenient » (*inconvenient* en anglais, dans LMBRIE, p. 119) pour « incommoder » (p. 44) ; *akindo* et *shōnin*, « commerce », pour « commerçant » (p. 45) ; *sato*, « mère », pour « famille » ou « maison natale » ; *muyamini*, « insouciant », pour « à tort, inconsidérément » ; *kitanai*, « vulgaire », pour « sale » ; *neru*, « aller au lit », pour « dormir, être couché » (p. 48), etc. La traduction par des adjectifs des verbes cités p. 49, 50 et 51, est évidemment abusive ; mais elle est une conséquence de la singulière théorie de M. G. ; nous n'y insisterions donc pas, s'il ne s'y rencontrait en outre de véritables contresens, tels que : *odoyaka naranai*, « hostile », pour « agité, bruyant » ; *shimpai ni naru*, « harassant », pour « inquiétant » ; *me ni tatsu*, « défiant », pour « qui frappe les yeux » ; *yōi naranai*, « inexcusable », pour « difficile » ; *hone no oreru*, « aride », pour « fatigant » (litt. « qui rompt les os ») ; *ki no kikunai*, « inattentif »,

pour « sot, maladroit » : *futo shita*, « accidenté », pour « subit, imprévu » : *yoku wakatta*, « sensible », pour « compris » : *chi no tsuita*, « sanguinaire », pour « ensanglanté » ; *kata no tsuita*, « tâché » (?), pour « arrangé, fixé »... etc... Nous conservons dans nos corrections la forme adjective, pour rendre plus sensibles les inexactitudes de sens. Plus loin, nous trouvons : *kotaeru*, « reprendre », pour « répondre » ; *sen ni*, « formellement » (anglais : *formerly* ?), pour « précédemment » ; *yahari*, « néanmoins, nonobstant », pour « aussi, également » (p. 51). Ce n'est pas « même », mais « le » ou « la même » qui se traduit par *onaji* ; et *no* est parfaitement incapable de traduire « un » (p. 75). La phrase : *Dare mo kono honyaku ga dekimasenu*, n'est nullement interrogative ; elle doit se traduire : « Personne ne peut faire cette traduction, » et non : « Quelqu'un ne peut-il pas traduire ce livre ? » (p. 75). L'expression *nani de nai* ne signifie pas : « Il n'y a absolument rien », mais : « Ce n'est rien » (p. 76). *Futari to mo onaji koto wo ille kikasemashita*, signifie : « Tous les deux ont dit la même chose », et non : « Je leur ai dit la même chose » ; il faudrait ajouter *ni* après *to mo*, pour que cette phrase prit le sens qui lui est attribué ; l'auteur a de plus omis la traduction de *futari*. *Anata ga uri nasalta ie* ne signifie pas : « La maison qui a été vendue », mais : « La maison que vous avez vendue » (p. 78). *Dokushin no watakushi* signifie : « Moi qui suis célibataire, » et non : « Moi qui suis un simple homme » (p. 80) anglais : *a single man* ?). *Tetsudo basha* (il faudrait *tetsudō*) n'est pas « chemin de fer », mais « tramway trainé par des chevaux », et *nun de mo* ne signifie pas « probablement », mais « quoi qu'il en soit » (p. 81). Nous trouvons encore : *fuseru*, « aller au lit », pour « être couché, gisant » ; *keru*, « frapper », pour « donner des coups de pied » (p. 85) ; le participe *mimashite* traduit par « vu », au lieu de « voyant » (p. 89), et le participe *mimasenu* (sic) traduit par « n'avoir pas vu » (p. 90) ; *chotto*, « instant », pour « un peu, un instant » ; *ne*, « note », pour « son », par extension « voix » ; *kan*, « espèce », totalement inconnu dans ce sens (p. 99) ; *toshi-lotta*, passé du verbe *toshi-toru*, « vieillir », pour *toshiyori*, « vieillard » ; *mōshi*, « s'appeler », évidemment pour *mōsu*, qui prend le sens de « se nommer » dans certains cas (au reste, les verbes sont cités tantôt sous la forme du présent, tantôt sous celle de leur base indéfinie, tantôt avec l'auxiliaire *masu*) ; *sagasu*, « prendre, s'enquérir », pour lequel le second sens seul est approché ; il faudrait : « chercher » ; *no ni nioi ga suru*, « sentir bon », qui ne peut signifier que : « Il y a une odeur, ou un parfum, dans la plaine » ; *nashi ni*, « prévenir », qui ne peut signifier que « sans » ou « pour faire » ou « à la poire » (p. 100) ; *shini wa itashimasumai*, « il ne veut pas mourir », pour « il ne mourra sans doute pas » (p. 105) ; *ano tegami wo kakitaku gozaimasenu deshita*, « je n'ai pas besoin d'écrire cette lettre », pour « je n'avais pas envie d'écrire, je ne désirais pas écrire cette lettre » ; *o hanashi wo shitai to omotte imasu*, « j'avais désiré vous parler », pour « je désire vous parler » (p. 108). A propos de l'exemple suivant : *O Takeo san wa kanzashi wo karitai*, « Takeo désire emprunter une épingle à cheveux », une remarque s'impose : *o* précédent un nom de personne, indique toujours qu'il s'agit d'une femme ; mais dans le nom *Takeo*, l' *o* final indique nécessairement un homme ; d'autre part, les hommes, au Japon, n'usent pas d'épingles à cheveux. *Kisha ni noru* ne signifie pas « être à bord », mais « prendre (litt., monter dans) le train » (p. 116) ; dans la traduction de la même phrase, IMBRIE a « get on board » (p. 153) : d'où l'erreur de M. G. *Setsudan shinakereba totemo naorimasumai* (p. 118) n'a rien de commun avec : « Cet enfant ne marchera jamais », qui en est présenté comme la traduction. Des trois exemples cités par IMBRIE, p. 140, paragraphe 2-(c), M. G. transcrit le second exactement, à une faute près (*mo* au lieu de *mō*), accolé la traduction du premier à la phrase japonaise du troisième, et, pour en obtenir trois aussi sans doute, en transcrit un du paragraphe 2-(d) de la même page. Nous trouvons encore : *tsuki-ai*, « association », pour « relations » ; *yōna*, « espèce », pour *yō na*, « qui ressemble à, qui a l'apparence de » ; *daijin*, « Son Excellence », pour « ministre » ; *jitsu*, « réellement », pour « vérité, réalité » (p. 120). Dans une liste comparative de verbes transitifs et intransitifs à racine identique (p. 122), l'auteur cite : *aku*, « ouvrir », et *akeru*, « être ouvert » ; *atsumaru*, « réunir », et *atsumeru*, « être réuni » ; *kakaru*, « suspendre », et *kakeru*, « être

suspendu »; *mazaru*, « mélanger », et *mazeru*, « être mélangé »; *tomaru*, « arrêter », et *tomeru*, « être arrêté »; *wakaru*, « diviser », et *wakeru*, « être divisé », etc.... C'est exactement l'inverse qu'il faudrait dire; le transitif a pris la place de l'intransitif, et vice versa. Des verbes causatifs y sont donnés comme des transitifs ordinaires; par exemple: *osoresaseru*, « effrayer »; *yureru*, qui signifie « trembler, être agité », y est donné comme intransitif de *yurusu*, « pardonner »; « être pardonné » se dirait en réalité *yurusareru*, qui est un passif.

Il yō wo sae shitte ireba, nihongo de nan de mo iemasu ne signifie pas: « On peut dire tout ce qu'on veut en japonais, du moment qu'on sait ce que l'on veut dire »; mais: « On peut dire n'importe quoi en japonais, pourvu qu'on sache la manière de le dire ⁽¹⁾ ». *Are wa kata mimi shika kikoenai*, ne signifie pas: « Je ne puis entendre que d'une oreille », mais: « Il ne peut entendre... » (p. 128) ⁽²⁾. *Ame-ga furi-mashitareba* doit se traduire: « S'il avait plu », et non: « S'il pleuvait » (p. 131). Relevons encore: *tonosama*, « Votre Excellence », pour « le seigneur », titre donné aux anciens seigneurs féodaux; *furu*, « tomber, renverser », pour « pleuvoir »; *anji*, « anxieux », qui est la base indéfinie du verbe *anzuru* ou *anjiru*, « être anxieux »; *hō*, « vous », pour *sono hō*, la forme la plus impolie de la seconde personne; *kenjutsu*, « faire des armes », pour « escrime », car *kenjutsu* est un substantif (p. 158); *omotta yori yasui*, « c'est plus cher que je ne pensais », au lieu de « c'est moins cher... » (p. 145); *o naka*, « l'estime, la vertu », pour « l'intérieur du corps, le ventre ⁽³⁾ » (p. 167); *doko ni irrashaimashita ka*? « Etiez-vous là? » pour « Où étiez-vous? » (p. 169); *himojii* (et non *himojū*), « la faim », pour « affamé »; *shikakatta*, « convalescent », pour « qu'on a commencé de faire » (p. 170); *loganin*, « condamné aux travaux forcés », pour « coupable, criminel »; *ido*, « mur », pour « puits » (p. 174) ⁽⁴⁾. Arrêtons ici cette énumération par trop fastidieuse, bien qu'elle soit loin d'être complète.

Nous devons signaler, dans un autre genre, des phrases d'exercice ou des exemples rédigés en très mauvais style: *Anata no musume wa, kireini gozaimasu* (p. 32, 35 et 37). *Nani hito de gozaimasu ka?* (p. 75) *Sono shodana ni wa hon ga ōku no* (p. 77) ⁽⁵⁾. *Hitotsu jinriki ni norimashita* (p. 78). *Kono inu wa yoku tako gozaimasu* (p. 45). *Kuruma wa iku irimasu ka* (p. 65). *Dare wa yoroshii gozaimasu ka* (p. 73). *Sore wa kodomo wakaru* (p. 116) ⁽⁶⁾. *Kono hito to issho* (p. 158), qu'on ne soupçonnerait pas vouloir dire: « Partez avec cet homme », si on ne l'avait vu ailleurs (p. 144) sous sa forme complète: *Kono hito to issho ni ike*. Nous tombons évidemment dans le « petit nègre ». Puis des phrases surchargées de pronoms, telles qu'aucun Japonais n'en emploie jamais: *Watakushi to anata to ga ikimasu* (p. 69); *anata wa anata no neko wo urimashita ka?* (p. 71), etc. Il y a des négligences graves: un exemple dont on a oublié la traduction (p. 77) ⁽⁷⁾; des mots répétés: *tabako mo tabako wo yamenai* (p. 161); des mots omis: *nete mo gozaimasuka ka*, pour: *nete mo yō gozaimasu ka* (p. 107); *shi naosanakereba* pour *shi-naosanakereba naranai* ⁽⁸⁾ (p. 114); un paragraphe reproduit à une page de distance, avec

(1) Cf. IMBRIE, *op. cit.*, p. 43. « You can say anything in Japanese, if you only know how. »

(2) Cf. IMBRIE, *op. cit.*, p. 43: « He can only hear in one ear. »

(3) Le dictionnaire RAGUET (p. 54) donne « l'estomac, le ventre ». M. G., copiant avec son soin habituel, aura écrit « l'estime, la vertu ».

(4) *Omoya to daidokoro to no aida ni ido ga aru* est traduit par M. G.: « Il y a un mur entre le corps de la maison et la cuisine »; et par IMBRIE, p. 195: « There is a well (M. G. aura lu *wall*) between the main house and the kitchen. »

(5) IMBRIE, *op. cit.*, p. 112, dit correctement: *Sono shodana ni wa hon ga ō sugiru*.

(6) Ib., p. 166, a: *Sore wa kodomo de mo wakaru*.

(7) Elle se trouve pourtant dans IMBRIE, p. 109.

(8) IMBRIE, p. 141.

de légères différences, excluant la possibilité d'une simple erreur typographique (p. 160 et 161). Plus loin, deux phrases se mêlent dans le même exemple : *Kodomo ni shite wa hayaku hashira* *Watashi no iu koto wa nani mo ka mo o ki ni sakarau yō de gozaimasu* (p. 174)⁽¹⁾. La fin de l'exercice, p. 165, est particulièrement maltraitée. Des noms de lieu y sont donnés sans majuscules : une phrase y est coupée en deux par un point et un tiret⁽²⁾ et le tout est couronné par ce rébus : « *Shiobora Tasuke par Yenrichō* » !

On nous avait annoncé des exemples nombreux ; plusieurs règles ou paragraphes en manquent ; il arrive que l'exemple ne cadre pas avec la règle dont il devrait être l'application ; plusieurs sont répétés et parfois avec des différences importantes dans la traduction. *Empitsu de kaita ho ga hayai*, « Vous écrivez (p. 36), et vous écririez (p. 142) plus vite avec un crayon » ; *Deru toki ni akari wo tsukete oite wa ikenai*, « Vous ne devez pas laisser votre feu allumé (p. 107), et votre lampe allumée (p. 112), quand vous sortez »⁽³⁾, etc... Ces défauts sont inexcusables ; tant qu'à puiser aussi largement qu'il le fait dans l'ouvrage d'IMBRIE, l'auteur aurait pu éviter ces répétitions, lui emprunter quelques exemples de plus, et surtout les traduire, ou au moins les transcrire exactement.

Une très grande quantité de fautes, ayant l'apparence de fautes d'impression, sont en réalité tout autre chose, car elles sont reproduites dans le lexique. Ainsi on trouve ; *misu*, *misū*, « eau », *omisu*, « inondation », pour *mizu* et *ōmizu* (p. 30 et lexique) ; *yoai*, pour *jōai* (p. 35 et lexique), ce qui n'empêche pas de mentionner à part *jōai* (p. 43 et lexique) ; *mukai*, « antiquité » (p. 44 et lexique), pour *mukashi* (p. 46 et lexique) ; *ne no*, « haut » (p. 46 et lexique), pour *ue (no)*, « sur, au-dessus » (p. 48, 147 et lexique), *miya-ko* (p. 51) et *miya ko* (lexique), pour *miyako*, « capitale » ; *aye-ku ni* (p. 51) et *ayeku ni* (lexique), pour *ageku ni*, « finalement » ; *yōto* (p. 64 et lexique), pour *jōto*, « première classe » ; *yoku* (p. 64 et lexique), pour *shaku*, « le pied » (p. 61, 65 et lexique) ; *kyoku* (p. 64 et lexique), pour *kyaku* ; *yubun* (p. 75 et lexique), pour *jūbun*, avec les variantes *jinbun* (p. 35) et *jibun* (lexique) ; *bayashi* (p. 99 et lexique), pour *hayashi*, qui prend cette forme en composition seulement et que le lexique même ignore ; *yō-ni ni* (p. 136 et lexique), pour *yōi ni*, « aisément », qui se trouve aussi (p. 134 et lexique) ; *bachi* (p. 138 et lexique), « cuvette », pour *hachi*, qui prend cette forme en composition, tandis que *bachi* employé seul signifie proprement « plectre » ; *santaku suru* (p. 147 et lexique), « blanchir le linge », pour *sentaku suru* ; *yoshinai* (p. 147 et lexique), « nourrir », pour *yashinai*, etc., etc... Les simples fautes d'impression sont en outre très nombreuses, et elles portent à peu près uniquement sur les mots japonais, ce qui est plutôt regrettable. Nous ne parlons que de celles qui défigurent les mots, au point de les rendre à peu près incompréhensibles : *baku ni* (?), « aisément » (p. 51 et lexique) ; *zon ni naranai* (?), « incontestable » (p. 50 et lexique) ; « *mimaisho* », probablement *mimashō*, ou *mi ni mairimashō*, quoique cela ne cadre pas très bien avec la traduction (p. 71) ; *ūmaku*, pour *ūimasu* (p. 82). La terminaison *ii* d'un grand nombre d'adjectifs est très souvent écrite *ū* ; par contre, on trouve *itamii*, pour *itamu* et *ubun* pour *ūbun* (p. 42 et lexique). D'autres fautes sont plus graves encore, en ce qu'elles échangent complètement le sens des mots ou des phrases : *sayō de wa gozaimasu*, affirmation, pour *gozaimasenu*, négation (p. 48) ; *kaeremashita*, forme particulière du potentiel, pour *kaerimashita*, actif (p. 72) ; *ryohi*, « l'un et l'autre » (p. 78), parfaitement inconnu dans ce sens ; le sens ordinaire est « frais de voyage » ; *karu*, « couper »,

(1) Elles sont cependant bien séparées dans IMBRIE. La seconde, la seule traduite ici, est de la page 69 ; la première est de la page 189 : *kodomo ni shite wa hayaku hashiru* et *non hashira* qui signifie « colonne en bois »), « he runs fast for a child ».

(2) Voir un autre exemple de ce genre de négligence, dans l'exercice de la page 57.

(3) Voir ces exemples correctement traduits dans IMBRIE, op. cit., p. 185 et 48.

pour *kuru*, « venir » (p. 81) ; *jibun ni*, « à soi-même, à lui-même », ou « à l'époque », pour *jūbun ni*, « suffisamment » (p. 116) ; *kabureru*, « porter sur la tête », pour *kakureru*, « être caché » (p. 127) ; *kaze ga furu*, « le vent pleut », pour *kaze ga fuku*, « le vent souffle » (p. 131 et lexique) ; *achi*, « là-bas », pour *uchi*, « dans » (p. 146) ; *yoku-makeria*, « si l'on fait une bonne remise », pour *yoku nakeria*, « si ce n'est pas bon » (p. 161), forme populaire et peu correcte du reste ; *tamaru*, « s'amasser », pour *ta-mau*, « daigner » (p. 169), etc... A cette série, il faut rattacher les nombreux manquements à la règle donnée p. 25 : « Il importe de distinguer soigneusement les voyelles longues des voyelles brèves... La signification d'un mot peut dépendre de cette distinction. » M. G. cite entre autres exemples : *toru*, « prendre », et *tōru*, « passer » ; *yuki*, « neige », et *yū-ki*, « courage » ; puis il écrit : *tottarō*, « il aura pris », au lieu de *tōttarō*, « il aura passé » (p. 111)⁽¹⁾ ; *yūki*, « courage », au lieu de *yuki*, « neige », et cela deux fois de suite (p. 151). Bien mieux : nous trouvons au lexique un article ainsi conçu : « *Yuki*, neige, *yūki ga furu*, il neige ». La terminaison du futur, qui est longue, est presque toujours indiquée brève. Nous trouvons encore : *tako*, « cerf-volant », pour *takō*, « haut, cher » (p. 41 et 45) ; *sato*, « famille ou pays natal », pour *satō*, « sucre » (p. 69, 77 et lexique) ; *muko*, « gendre » pour *mukō*, « en face, de l'autre côté » (p. 146 et lexique), etc. Par contre, quantité de brèves, voire de muettes, sont indiquées longues : *shinsetsū*, pour *shinsetsu* (161) ; *gozarimasū desū*, *natsū*, *gwatsū*, etc... La même syllabe est tantôt longue, tantôt brève, comme si cela n'était d'aucune importance : *chūgi* et *chugi* (p. 46), *yojin* et *yōjin* (p. 34), etc., etc. Au reste, l'orthographe, ou plutôt la transcription des mots japonais en caractères romains, subit chez M. G., les variations les plus fantaisistes : dans la même page, il écrit : *usinaimasita misemashita*, *demashita* et *si-masita* (p. 36) ; dans la même page encore : *myōnichi*, *kouniti*, *mainiti* et *konnichi wa* (p. 48) ; il écrit tantôt *uma* et tantôt *muma*, « cheval », *ume* et *mume*, « prune » ; le lexique donne *mumebayashi*, « buisson de prunier » (!), et plus loin, *ume*, qu'il traduit « jeune » (!). Ce lexique, œuvre de M. COMHAIRE, « un des meilleurs élèves » de M. G., non seulement reproduit les innombrables erreurs de la grammaire, mais il en ajoute de nouvelles. Il estropie les mots, et les range imperturbablement, dans l'ordre que leur assignent ces mutilations. *Ataramete*, pour *aratamete*, est placé entre *Atami* et *atarasii* ; *byahi* (?), mot inconnu et ce n'est pas le seul, vient correctement avant *byōki* ; *hojiki*, « mendiant », pour *kojiki*. *hanashūkoto*, « affliction », pour *kanashii koto*, sont bien classés dans les mots commençant par un *h* ; *nigino* « droit », pour *migino*, également mentionné du reste, se trouve à l'*n*, et *yoshi*, « femme », pour *joshi*, *yunsa*, « policeman », pour *junsa*, également mentionné, sont catalogués à l'*y* ; *inta*, « forme contractée pour *itta* » — c'est de *iūta* qu'il s'agit — vient entre *Indo* et *inu* ; *nasakeru*, « nommer », pour *nazukeru*, vient avant *nasaru*, etc, etc... *Nado*, « et cetera », est traduit par « été », *natsu*, « été », par « jour », *nagareru*, « couler », par « murmurer », *tatoi*, « bien que », par « biens, précieux. » (sic). *Kao*, « visage », est traduit par « parfum », auquel répondrait *kaori* ; *moda*, évidemment pour *mada*, « encore », l'est par « toujours » ; *guarkokujin*, pour *gwaikokujin*, « étranger », l'est par « changeur ». A côté de *naoru*, « guérir », on trouve *naorimasu*, forme polie du même, traduit par « marcher ». On y voit se suivre : *Nihon go de iru*, « dire en japonais », *Nihon go dekiru*, « idem », et *Nihon go no dekiru*, « pouvoir parler en japonais » ; le dernier seul est bon, le second est mauvais, le premier est impossible, et provient sans doute de l'omission irréfléchie du *k* dans le mot *dekiru*. *To omotte imasu*, « penser que », est donné comme une « forme désidérative », sans traduction ; et *Yamato*, nom d'une province non loin de *Kyōto*, comme désignant les « environs de *Tokyo* ». *Furanai*, « ne pas pleuvoir », devient « ne pleure pas ou ne pleurera pas » ;

(1) Voir l'exemple en question correctement écrit dans *IVRIE*, *op. cit.*, p. 51.

otosu, « faire tomber », devient « verser des larmes », et *noru*, « monter », devient « voyager ». *Jinriki* est une « voiture », et *jinrikisha*, un « voiturier ». A côté de *ontori* « coq », on retrouve *ondori*, « cuisinier ». *Undō ni*, « vers, aux environs de », *wake ni iku*, « découvrir, trouver », *hatte dashite*, « aller porter », *okō ju*, « mettez », *dashi ni itta*, « aller à la poste », etc., relèvent évidemment d'un système de traduction que nous ne saurions mieux caractériser que par l'exemple célèbre : *Dixit*, le Seigneur, *Dominus*, a dit ! *Santaku suru*, pour *sentaku suru*, littéralement « faire un lavage », étant traduit par « blanchir le linge », et *shikata no (ga) nai*, « il n'y a rien à faire », par « désespéré, sans espoir », *santaku* devient « le linge », et *shikata* « l'espoir » ! Il faut admirer, et renoncer à expliquer, des traductions comme : *oi oku no*, « beaucoup plus », *go mō*, « dans », *go zonji masu*, « parler une langue », *yoroshii masu*, « pouvoir, permission », *hitotsu negaitai*, « combien de jours ! », *nono*, « jamais de la vie », etc., etc... Enfin, quelques mots y sont cités sans traduction ; et il est à regretter que l'auteur n'ait pas fait un plus large usage de ce système.

La matière est trop riche ; nous ne l'épuiserions pas. Il faut nous arrêter, en demandant pardon aux lecteurs de la longueur de ces remarques, pourtant si incomplètes. Quand la fantaisie atteint ces proportions, et l'ignorance cette audace, elles ne relèvent plus en vérité que de l'éclat de rire. Nous ne croyons pas que nulle part, en aucune langue, et sur aucune langue, il existe rien d'aussi mauvais que cet ouvrage. Si c'est un record que M. G. a voulu établir, il a pleinement réussi. Il a mis des fautes jusque dans le minuscule « *Errata* » — 19 lignes ! — dont il a fait suivre son livre !

N. PERI.

E. PAPINOT. — *Dictionnaire de l'histoire et de la géographie du Japon*. — Tōkyō, Librairie française Sansaisha, 1906 ; 1 vol. in-8°, xviii-992 p.

Voici un bel et substantiel ouvrage, dont nous sommes heureux de signaler l'apparition. Nous le croyons de nature à rendre de très appréciables services à tous ceux qu'intéressent les questions et les études japonaises. Ce n'est, à vrai dire, qu'une seconde édition ; mais elle est de dimensions triples ou quadruples du petit volume que M. P. avait précédemment donné sous le même titre. Elle s'est enrichie, en outre, d'une introduction présentant une vue d'ensemble de l'histoire du Japon, de cartes, de nombreuses gravures dans le texte et de plusieurs appendices. Tout cela fait de cette seconde édition une œuvre absolument nouvelle, et dont il est légitime de parler comme telle.

Les renseignements géographiques sont suffisamment détaillés, sans être minutieux ; leur ensemble équivaut, somme toute, à un bon manuel de géographie du Japon. Les cartes, formant un supplément à part, donnent séparément chacune des grandes divisions territoriales du Japon ; il est à regretter que l'auteur ne les ait pas complétées par une carte d'ensemble, permettant de saisir plus aisément les rapports qu'ont entre elles ces divisions. A la géographie appartiennent aussi plusieurs des 18 appendices qui terminent le volume : population, départements, anciennes provinces, etc.

C'est évidemment l'histoire qui occupe la majeure partie du volume ; et cela ne laisse pas de faire une somme considérable de renseignements utiles. Nous regrettons pourtant que l'auteur ne l'ait pas développée davantage. En ces matières, abondance ne peut nuire ; et trop de brièveté ne saurait être utile. Les ouvrages en français sur l'histoire du Japon sont rares ; ils sont en outre, ou de proportions trop réduites, ou limités à une seule époque. De plus en plus, le besoin se fait sentir d'un travail d'ensemble suffisamment développé. Dans le *Dictionnaire* de M. P., les articles concernant les grandes figures de l'histoire du Japon, telles que Minamoto Yoritomo, Oda Nobunaga, Toyotomi Hideyoshi, etc., sont assez largement traités, il est vrai ; mais, pour les personnages un peu moins marquants, sur lesquels précisément

on ne sait d'ordinaire où trouver des renseignements, ceux que donne M. P. sont parfois trop sommaires. L'auteur s'est interdit toute critique, ainsi que toute expression d'un sentiment personnel sur les points douteux ou contestables. Il reproduit simplement l'opinion généralement admise, ou du moins enseignée au Japon. L'heure n'est pas venue encore d'une critique sérieuse, devant donner des résultats définitifs. Les travaux historiques, bien que poussés avec activité, ne sont pas encore assez avancés au Japon, et trop de points restent obscurs ou incertains. De belles publications, en particulier celle du *Dai-Nihon Shiryo*, 大日本史料, mettent progressivement au jour des documents très précieux. Mais elles procèdent, celle-ci en particulier, avec une lenteur qui ne permet pas de prévoir de sitôt l'époque de leur achèvement. Et au dire de ceux à qui il a été donné d'y pénétrer, des choses d'une haute valeur, restent inconnues et inutilisables, dans les archives jalousement gardées, de beaucoup de grandes familles et de temples illustres. Force est donc actuellement, de s'en tenir aux opinions traditionnelles, dans la plupart des cas.

Un reproche assez sérieux que nous ne pouvons pas ne pas faire à M. P., c'est que son *Dictionnaire* ne contient ni références, ni bibliographie. L'omission est des plus regrettables. Pour les principaux articles au moins, des indications de ce genre s'imposaient, et auraient accru sensiblement la valeur de l'ouvrage et son utilité pratique. C'est une lacune à combler, lors d'une nouvelle édition, que nous souhaitons prochaine. Signalons par contre plusieurs idées heureuses. D'abord une liste alphabétique de mots français (appendice I), renvoyant aux articles du *Dictionnaire*, où les sujets qu'ils désignent sont traités. Cet index permet de retrouver rapidement, et sans qu'il soit besoin de connaître d'avance les mots japonais correspondants, tout ce qui a rapport aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, etc. Car, dans cet ouvrage, M. P. touche à tout cela ; on peut regretter qu'il ne fasse qu'y toucher le plus souvent. Un Supplément spécial est consacré à de brèves notices sur les étrangers, Européens et Américains, ayant eu des relations avec le Japon avant la Restauration. Quant aux Asiatiques, Coréens et Chinois, passés au Japon, ils ont pris place dans le *Dictionnaire* même, au rang que leur assigne la forme japonisée de leur nom. Il y aurait eu, croyons-nous, un certain intérêt, à mentionner aussi, par exemple dans le Supplément dont nous venons de parler, la forme chinoise ou coréenne de ces noms.

Lorsqu'ils parlent d'un personnage historique, les Japonais le désignent quelquefois simplement par son prénom, surtout lorsque la même famille a fourni plusieurs hommes illustres. Cela a donné à M. P. l'idée d'une table alphabétique des prénoms (appendice II), renvoyant aux noms de famille, sous lesquels sont réunies les notices biographiques. Idée bonne assurément, mais qui n'aurait pas dû, semble-t-il, dispenser de mentionner à leur place dans le *Dictionnaire* même, certains prénoms célèbres, plus connus que les noms de famille. Beaucoup de gens ne connaissent pas *Oda*, qui s'étonneront fort de ne pas trouver *Nobunaga* dans le *Dictionnaire* ; et il en est sans doute un bon nombre, qui ne penseront pas à chercher *Hideyoshi* dans un appendice.

Les appendices XV et XVI concernent la Corée et la Chine. Les rapports qui ont existé historiquement entre ces pays et le Japon, légitiment l'adjonction de ces appendices à ce *Dictionnaire* ; mais c'est évidemment à la condition de nous donner des renseignements de nature à faciliter l'intelligence de ces rapports, et des conditions dans lesquelles ils se sont produits. Ceux que nous y rencontrons sont beaucoup trop sommaires, et de ceux qu'on trouve un peu partout ; cela réduit à fort peu de chose l'utilité de ces appendices, qui aurait pu être très réelle.

Un autre est consacré à la liste des ères, *nengō* 年號. On sera surpris de constater que les dates qui y sont données diffèrent en général de celles que le *Dictionnaire* attribue à ces mêmes ères. La raison en est que celui-ci s'en tient aux dates officielles, établies d'après le comput japonais, dont le principe est que l'année au cours de laquelle a eu lieu un changement d'ère, est attribuée tout entière à l'ère nouvelle ; l'appendice au contraire compte cette même année deux fois, une fois pour chacune des ères entre lesquelles elle fut partagée. M. P. a omis de donner cette petite explication qui a pourtant son utilité.

Quoiqu'il en soit de ces critiques, dont plusieurs ne sont que l'expression de nos désiderata, ce livre représente une somme de travail considérable, et est une mine de renseignements précieux. Il convient d'en féliciter et d'en remercier l'auteur.

N. P.

HAYASHI Rintarō 林森太郎. — *Yūshoku kojitsu* 有職故實. — Tōkyō, Bunkwaidō 文會堂, 1906. 1 volume in-8°, 10-470-21 p. avec 30 plans et figures.

M. HAYASHI Rintarō, licencié ès-lettres, professeur au 3^e lycée supérieur, a réuni dans cet ouvrage une grande quantité de renseignements, puisés aux meilleures sources, sur les choses de l'ancien Japon, ses mœurs, ses coutumes, son organisation, ses édifices, ses modes, etc. La connaissance de tous ces détails est, cela va sans dire, absolument indispensable à qui veut étudier l'histoire et la vieille littérature, dite classique, de ce pays. On ne les trouvait autrefois que dispersés dans différents ouvrages, de lecture difficile. Leur recherche était malaisée, et imposait des comparaisons de textes, longues et rebutantes. Depuis quelques années, la publication de grands dictionnaires et d'encyclopédies, inspirés des méthodes modernes, les a mis plus à portée des travailleurs. L'ouvrage de M. H. offre le nouvel avantage de les réunir sous un petit volume, et de les exposer dans un ordre méthodique, grâce auquel ils s'éclairent les uns les autres. Ce livre est divisé en trois parties. La première traite des « Cérémonies et rites » *Gishiki tenrei* 儀式典例, principalement de la cour du *Mikado*, des fêtes religieuses et civiles qui s'y célébraient, des palais qui en formaient le cadre. La seconde est consacrée à la « Hiérarchie », *Kwanshoku ikai* 官職位階, aux multiples titres et emplois religieux, civils, militaires, que les Japonais paraissent avoir tant estimés de tout temps. Dans la troisième enfin, « Edifices et ornements », *Densha sōshoku* 殿舎裝束, est réuni tout ce qui concerne la construction et la disposition intérieure et extérieure des maisons, les objets usuels, les vêtements, armures, etc... Les explications données par M. H. sont en général claires, et appuyées de citations des anciens textes classiques. Elles sont souvent un peu courtes malheureusement ; et on désirerait que les textes cités fussent plus nombreux. Il faut dire la même chose des plans et dessins réunis à la fin du volume. Mais évidemment M. H. n'a voulu faire qu'un manuel, et non un traité complet. Tel qu'il est, et malgré ses insuffisances, il reste très précieux. Un index, chose encore rare dans les livres japonais, permet de trouver rapidement le renseignement précis dont on a besoin. Les mots y sont écrits en caractères chinois ; il eût été bon, croyons-nous, d'y joindre en *kana* leur prononciation japonaise, puisque c'est d'après elle que l'index est rédigé, et non d'après le sino-japonais. Il peut en effet paraître étrange à première vue, de voir 上卷 rangé dans la section *a*, 馬道 dans la section *me*, 布子 dans la section *ko* ; et surtout de trouver 主計寮 dans le *ka*, 主基殿 dans le *su*, 主水司 dans le *mo*, 主油司 dans le *a*, etc...

N. P.

O. NACHOD. — *Geschichte von Japan*. Erster Band. Erstes Buch : *Die Urzeit*. — [Allgemeine Staatengeschichte, hrsg. von Karl LAMPRECHT. Zweite Abteilung. Erstes Werk.] Gotha, Perthes, 1906. 1 vol. in-8°, xxix-426 pp.

Nous ne possédions jusqu'ici, dans les langues européennes, que trois sortes d'ouvrages sur l'histoire du Japon : des traductions de textes historiques, dont quelques-unes — celle du *Kojiki* par M. CHAMBERLAIN, celles du *Nihongi* par MM. ASTON et FLORENZ — sont d'une importance capitale ; quelques bonnes monographies sur des périodes restreintes ou des sujets particuliers,

à vrai dire assez peu nombreuses : et enfin un certain nombre d'histoires plus ou moins générales, dues soit à des Japonais qui les ont écrites « à l'usage des Européens », soit à des amateurs inégalement avertis, qui ont travaillé sur les textes mis à jour par les japonologues, sur les relations des missionnaires et des voyageurs et, avec l'aide d'interprètes, sur des histoires japonaises de seconde main. La plus considérable était celle du capitaine BRINKLEY (1), trésor d'informations variées sur l'histoire et surtout sur l'histoire des mœurs du Japon : mais l'absence de tout appareil critique, de toute référence, de toute indication et discussion de sources fait qu'il n'y a aucune partie de cette énorme compilation qui, aux yeux d'un historien, puisse être considérée comme acquise et ne soit pas à reprendre de bout en bout. L'histoire des temps modernes, entreprise par MURDOCH et YAMAGATA (2), quoique d'une méthode déjà plus sévère, pêche aussi par l'imprécision et les lacunes de sa documentation : c'est encore de l'histoire académique. Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire l'excellente histoire du christianisme au Japon de M. HAAS (3) : elle ne s'applique qu'à un sujet limité, et pour lequel les sources européennes sont les plus importantes.

M. NACHOD, qui, depuis plusieurs années, suit attentivement la littérature européenne relative à l'histoire du Japon (4) et a déjà contribué lui-même à cette histoire par un bon travail (5), a eu l'ambition de nous donner autre chose : une histoire du Japon fondée sur une bibliographie solide et un dépouillement complet des textes accessibles, pourvue de toutes les références et de toutes les discussions qui permettent au lecteur de contrôler les affirmations de l'historien, écrite en un mot « d'après les méthodes scientifiques modernes » (p. xi). Le premier volume, seul paru jusqu'ici et qui ne connaît le récit des événements que jusqu'à la réforme de Taikwa (645), nous permet de nous faire une idée de sa méthode et des résultats que nous pouvons attendre de son entreprise.

Il faut bien dire tout de suite, et, en le disant, nous n'apprendrons rien à M. N., qu'il y a un point sur lequel son œuvre ne saurait répondre aux légitimes exigences de la méthode moderne : c'est qu'elle ne repose pas sur une étude directe des textes indigènes. Il y aurait, je pense, quelque paradoxe à soutenir, comme on l'a fait quelquefois, qu'il est inutile de savoir le japonais pour écrire l'histoire du Japon ; ce sont aujourd'hui des sinologues qui écrivent l'histoire de la Chine, sans que les historiens s'en plaignent, et il faudra bien qu'un jour les japonologues s'essaient à celle du Japon. Mais puisque jusqu'ici ils se récusent, puisqu'aucun de ceux qui ont un accès direct aux textes ne paraît disposé à en extraire pour nous la substance, nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous féliciter de voir la tâche entreprise par quelqu'un qui, à défaut de la préparation philologique désirable, possède du moins, en matière d'histoire, les qualifications d'un homme du métier. Ce n'est donc pas pour chercher à M. N. une vaine et pédante querelle que je me vois forcé d'insister encore sur ce point : mais bien parce qu'il y a là, à mes yeux, une question de la plus haute importance pour l'avenir des études japonaises et qu'il serait absurde de vouloir l'éviter plus longtemps.

(1) F. BRINKLEY. *Japan. Its History, Arts and Literature.* 8 vol. in-8°, Londres et Boston, 1905-1904. Les quatre volumes suivants ont pour titre *China. Its History, Arts and Literature.*

(2) J. MURDOCH et I. YAMAGATA. *A History of Japan during the century of early foreign intercourse (1542-1651)* ; 1 vol. in-8°, Kobe, 1905.

(3) H. HAAS. *Geschichte des Christentums in Japan.* Supplément aux *Mitt. der Deutsch. Ges. Ostas.* ; t. I, 1902 (cf. *B. E. F. E.-O.* III, 591-512) ; t. II, 1906. L'ouvrage n'est pas encore terminé.

(4) Dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, années 1905 sqq.

(5) *Die Beziehungen der Niederländischen Ostindischen Kompanie zu Japan im siebzehnten Jahrhundert* ; in-8°, Berlin, 1897.

Assurément, les inconvenients qu'entraîne l'ignorance de la langue apparaîtront bien plus nettement, lorsque M. X. arrivera à des périodes dont l'histoire ne nous est connue par aucune traduction autorisée. Pour ce premier volume, ils sont infiniment moins sensibles. Il se trouve en effet que les japonologues n'ont guère traduit jusqu'ici que les textes historiques relatifs à la haute antiquité, et qu'en revanche ils ont traduit en totalité les plus importants. Il se trouve aussi que les données que l'on peut recueillir dans les sources étrangères, et notamment dans les Annales de la Chine et de la Corée sur l'histoire du Japon, n'ont été rassemblées et étudiées avec quelque soin que pour cette période primitive. Il se trouve enfin que la plupart des meilleurs travaux, en dehors des travaux d'histoire pure, qui aient été consacrés au Japon, comme les études géographiques de NAUMANN (¹) et de REIN, les recherches anthropologiques de BÄLZ, les mémoires archéologiques de GOWLAND, ont leur utilisation naturelle dans ce premier volume. M. X. sera encore, semble-t-il, suffisamment à l'aise jusqu'à la fin du VII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période couverte par le *Nihongi*. C'est à partir de là, et jusqu'à l'arrivée des Européens au Japon, que les difficultés seront énormes, surtout si l'on songe que c'est justement au moment où les textes historiques deviennent le plus abondants et le plus précis que nous cessons d'en avoir des traductions.

En nous en tenant à ce premier volume, nous ne nous ferons donc pas accuser de nous faire la part trop belle. Et pourtant il est aisé de montrer combien M. X. aurait pu l'enrichir par un commerce direct avec les textes originaux. C'est ainsi que la documentation épigraphique, qui, dès le début du VII^e siècle, présente une certaine importance, fait totalement défaut. Certains ouvrages, d'importance secondaire il est vrai, mais qui permettent de rectifier et de compléter sur certains points les données des histoires officielles, comme le *Kogoshūi* 古語拾遺 (²) et le *Jōgū hōō teisetsu* 上宮法王帝說, n'ont pas encore été traduits. Les *Norito* ne nous sont connus que partiellement ; les *Fūdoki* 風土記, plus partiellement encore. Surtout il est impossible de se représenter avec quelque précision l'origine, le développement et le rôle des principales familles japonaises, c'est-à-dire l'histoire du Japon primitif elle-même, sans un dépouillement complet du *Kuni no miyatsuko hongi* 國造本紀 (³) et du *Shinsen shōjiroku* 新撰姓氏錄 : or rien n'a été traduit de ces deux textes. D'autre part les renseignements si précieux que nous donnent sur les relations anciennes du Japon et de la Corée le *Sam kuk sa keui* 三國史記 et le *Tong kuk long kam* 東國通鑑, ne nous sont connus que par les exactes, mais brèves analyses de MM. ASTON (⁴) et COURANT (⁵) et par les indications moins précises de M. HULBERT (⁶). De même il s'en faut que les sources chinoises aient été complètement dépouillées. Dans son étude sur l'histoire primitive du Japon, M. ASTON, dont le seul objet était d'éprouver la valeur de la chronologie japonaise officielle, n'a guère traduit avec quelque détail que le texte du *Wei tche* 魏志, et pour le reste s'en est tenu à de très sommaires indications. M. PARKER (⁷), de son côté, n'a pas travaillé directement sur les Annales chinoises, mais sur les citations qui en sont faites dans le dictionnaire *Pei wen yun sou* 佩文韻府, ce qui enlève toute valeur à son étude. Et la traduction du chapitre de Ma Touan-lin sur le Japon (⁸) ne saurait tenir lieu d'une traduction des textes originaux qu'a utilisés ce médiocre compilateur.

(¹) Pour la liste des principaux travaux des auteurs auxquels je fais allusion ici, voir l'excellent *Bibliographisches Verzeichnis* de l'ouvrage de M. NACHOD, p. 418-426.

(²) Cf. B. E. F. E.-O., IV, 604-606.

(³) *Ibid.*, ib., 586-598.

(⁴) W. G. ASTON, *Early Japanese History* ; in *Trans. As. Soc. Jap.*, XVI, p. 59-75.

(⁵) M. COURANT, *La Corée jusqu'au IX^e siècle* ; in *T'oung Pao*, IX (1898), 1-27.

(⁶) Homer B. HULBERT, *The History of Corea* 2 vol. in-8^o ; Seoul, 1905.

(⁷) E. H. PARKER, *Early Japanese History* ; in *China Review*, XVIII (1874), 212-248.

(⁸) L. D'HERVEY DE SAINT-DENIS, *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine* : Paris, 2 vol., 186-1885 ; t. I, p. 49-141. — E. H. PARKER, *Ma Twan-lin's account of Japan up to A. D. 1260* ; in *Trans. As. Soc. Jap.*, XXII (1894), 55-68.

Mais ce qui manque surtout à la documentation de M. N. et ce qui fait que, malgré toute sa diligence, il lui arrive de ne plus être au courant et de s'en tenir à des hypothèses déjà surannées, c'est de n'avoir pas suffisamment connu les travaux de la jeune école historique japonaise. Dans des articles qu'il a publiés ici même, M. PELLiot (¹) s'est efforcé à diverses reprises de montrer le tort que faisait au progrès des études sinologiques en Europe l'ignorance des travaux d'érudition indigènes sous la dynastie actuelle. Cela est encore peut-être plus vrai du Japon, où il y a non seulement des travaux d'érudition comparables par le nombre et par la valeur à ceux des Kou Kouang-k'i et des Yuan Yuan, mais encore tout un groupe de savants, formés dans les Universités d'Europe et d'Amérique et renous aux méthodes de l'histoire moderne, dont la *Revue historique* (²) est le principal organe et qui, au cours de ces quinze ou vingt dernières années, ont produit une œuvre aussi considérable par la variété que par le mérite. Sans doute, tout n'y est pas également admirable, et je demeure d'accord qu'un historien européen peut faire œuvre utile après eux : mais s'ils péchent souvent par excès de timidité, lorsqu'il s'agit de questions d'origine, ou par excès de hardiesse, dans les sujets où la philologie est en jeu, il n'en est pas moins vrai que leurs recherches ont renouvelé presque toutes les questions et qu'il est impossible désormais de ne pas en tenir compte. Que penserions-nous d'un historien étranger qui voudrait écrire l'histoire de la Révolution française et aurait à sa disposition tous les documents contemporains, mais qui, de parti-pris, ignoreraient les travaux des historiens français sur cette période ? Je n'hésite pas à dire qu'à vouloir écrire l'histoire du Japon sans utiliser les travaux des historiens japonais récents, la présomption n'est guère moins forte. Qu'on lise, par exemple, le chapitre de M. N. consacré aux « Koropokguru » (p. 26-31) et fondé sur l'exposé, fort succinct pourtant, que M. KOGANEI a fait en langue allemande des recherches et des discussions des anthropologistes japonais sur la question (³), et l'on se rendra compte de ce que ce chapitre doit de richesse et d'intérêt à la connaissance, même sommaire, des travaux indigènes. Il en serait de même partout. Les mémoires de M. GOWLAND ont fondé, si l'on veut, l'archéologie préhistorique et protohistorique japonaise : mais depuis, que de recherches instructives, que de trouvailles capitales, qui ont éclairé certains problèmes d'un jour tout nouveau. Et il est vrai encore que le fameux mémoire de M. ASTON, *Early Japanese History*, marque une date dans le développement des études historiques japonaises : mais cette date est 1887 ! Et depuis cette époque, les recherches des historiens japonais ont rectifié sur plusieurs points les théories de M. ASTON, auxquelles s'attardent encore, par force, les écrivains européens.

Ces remarques, encore une fois, n'ont pas pour objet de diminuer la valeur du beau travail de M. N. Nous ne les eussions point faites à son propos, s'il n'eut été, par ailleurs, si remarquable. Nous rendons au contraire pleine justice à la richesse de son information, à la patience soigneuse avec laquelle il a recueilli, analysé, classé les faits connus, à l'exactitude du tableau qu'il a dressé du Japon primitif, à la parfaite justesse des divisions qu'il a introduites dans son histoire, à l'abondance et à la précision de ses références. A ce point de vue, l'ouvrage de M. N. est hors de pair, et constituera désormais pour les japonologues un répertoire qui leur épargnera bien des recherches fastidieuses. C'est un résumé, aussi bien fait qu'il était possible, des connaissances qu'un savant européen pouvait réunir, au début du XX^e siècle, sur l'histoire primitive du Japon, sans dépouiller directement les sources et les travaux de seconde main indigènes. J'aimerais à le considérer comme le couronnement de la première phase des études d'histoire japonaise en Europe ; mais je voudrais qu'on entrât maintenant résolument dans la seconde.

(1) Voir en particulier *supra*, p. 56 sqq.

(2) *Shigaku zasshi* 史學雜志 ; Tōkyō, librairie Fuzanbō 富山房 ; paraît tous les mois depuis 1890.

(3) Y. KOGANEI. *Die Urbewohner von Japan* ; in *Mitt. Deutsch. Ges. Ostanien*, IX (1905), 297-329, et in *Globus*, LXXXIV (1903), 101-106, 118-123.

Le volume a pour introduction une première partie intitulée « Erde und Mensch ». M. N. se réclame volontiers de RATZEL, et le rapprochement de ces deux termes, « la Terre » et « l'Homme », nous faisait espérer une étude sérieuse d'anthropogéographie. Nous avons été déçus ; M. N., dont la timidité dogmatique se révèle encore en d'autres endroits, s'est borné à étudier isolément les deux termes sans chercher à établir leurs rapports. La description géographique, qui est fondée surtout sur les travaux de REIN et de NAUMANN et qui est, en elle-même, fort bonne, apparaît ainsi comme un hors-d'œuvre, ou du moins n'a guère plus de liens avec le reste de l'ouvrage qu'un cadre avec un tableau. Il était possible à M. N. de faire plus et mieux.

La partie consacrée à « l'Homme » comprend elle-même plusieurs subdivisions. Et d'abord quels furent les premiers habitants du Japon (p. 26-51) ? M. N. se borne à résumer, d'après le lumineux exposé de M. KOGANEI, la controverse qui divise sur ce point la jeune et brillante école anthropologique japonaise (¹). D'après M. TSUBOI Shōgorō, ces premiers habitants auraient été les « Koropokguru », race de troglodytes dont les Ainu ont encore conservé le souvenir et qu'il faudrait identifier avec les Eskimos ; d'après d'autres au contraire, et notamment d'après MM. YAGI et KOGANEI, les « Koropokguru » n'auraient jamais existé comme race distincte et les habitants primitifs du Japon, à l'âge de pierre, ne devraient pas être distingués des Ainu d'aujourd'hui. M. N. incline vers cette seconde solution, sans prendre trop nettement parti, et il faut reconnaître que la question est loin d'être entièrement élucidée.

Sur les Ainu eux-mêmes (p. 51-58), M. N. expose les résultats des recherches de MM. CHAMBERLAIN et BÄLZ (²). Le premier a établi, pour des raisons de nomenclature géographique extrêmement ingénieuses, mais dont il est permis de penser qu'elle vont parfois un peu loin, qu'il occupaient primitivement la presque totalité de l'Archipel japonais (³). Il a établi aussi, pour des raisons de linguistique et de mythologie comparées, et le Dr BÄLZ a confirmé par des arguments d'ordre anthropologique (⁴), que les deux races, ainu et japonaise, n'avaient rien de commun. Le Dr BÄLZ a montré de plus, grâce à sa découverte des taches bleues caractéristiques des enfants mongols, que la première n'appartenait pas au groupe mongolique. C'est là un point définitivement acquis. Le Dr BÄLZ est allé plus loin et a voulu rattacher les Ainu à un rameau des races « caucasiques ». Sur ce point le débat reste ouvert, et M. N. a raison de ne pas se prononcer.

Restent les Japonais eux-mêmes (p. 38-45). Ici encore, ce sont surtout les théories du Dr BÄLZ que M. N. invoque : on sait que, d'après ce savant, la race japonaise actuelle serait le résultat du mélange de deux courants d'invasion, l'un, d'origine « malayo-mongolique », venu par le Sud de Kyūshū, l'autre, d'origine « coréano-mandchourienne », venu par la côte sud-ouest de l'île principale. Des raisons d'ordre historique et géographique confirment sur ce point les données de l'anthropologie ; à vrai dire, des trois sortes d'arguments sur lesquels

(¹) Cette école a pour organe la « Revue de la Société d'Anthropologie », *Jinrui-gakkai zasshi* 人類學會雜誌, qui paraît mensuellement à Tōkyō.

(²) Aux œuvres du Dr E. BÄLZ mentionnées dans le *Bibliographisches Verzeichnis* de M. N., ajouter : *Die Ostasiaten*, Stuttgart, K. Wittwer, 1901, in-8°, 59 p.

(³) *The Language, Mythology and Nomenclature of Japan viewed in the Light of Aino Studies* (Memoirs of the Liter. Coll. Imper. Univers. of Japan, no 1) ; Tōkyō, 1887.

(⁴) Sur un autre point l'anthropologie et la linguistique ne sont plus d'accord. Le Dr BÄLZ pense avoir prouvé par des arguments anthropologiques que les indigènes des îles Ryū-kyū sont foncièrement des Ainu ; mais d'autre part M. CHAMBERLAIN a établi de la manière la plus décisive que leur langue est étroitement apparentée au japonais (*Essay in aid of a Grammar and a Dictionary of the Luchuan Language* ; *Trans. As. Soc. Jap.*, suppl. au vol. XXIII).

s'appuie le Dr B., ce sont peut-être les arguments anthropologiques qui nous touchent le moins, et nous avons quelque doute sur sa théorie de la coexistence au Japon de deux types physiques encore très nettement marqués. Il s'en faut du reste qu'on ait épousé sur la question de l'origine de la race japonaise tous les moyens d'investigation. A côté de l'enquête anthropologique, historique et géographique, il faudrait instituer l'enquête mythologique et ethnographique et l'enquête linguistique. De cette dernière au moins nous sommes surpris que M. N. n'ait pas dit un mot : car il y a longtemps qu'elle a été inaugurée par le brillant essai de BOLLER⁽¹⁾, trop ignoré, il est vrai, des japonologues.

La seconde partie du travail de M. N. (p. 47-202) est consacrée à la période qu'il appelle « demi-historique », c'est-à-dire à celle qui va des origines du peuple japonais à l'époque de l'introduction de l'écriture (V^e siècle de notre ère). La description et la critique des sources que nous avons à notre disposition pour la connaissance de cette époque (p. 47-96) sont excellentes. L'exposé des « faits » ne l'est pas moins (p. 47-202), et on y trouvera rassemblé et classé à peu près tout ce que nous savons de précis sur l'organisation politique, les idées religieuses et le culte, la vie familiale et sociale, la technologie, l'industrie, les rapports avec l'étranger, du Japon primitif. Peut-être seulement peut-on reprocher à cet exposé d'être un peu trop analytique et un peu trop morcelé : il semble que sa scrupuleuse conscience d'historien mette trop en garde M. N. contre les vues d'ensemble et les idées générales. Elle lui inspire aussi une défiance exagérée du contenu proprement historique des sources qu'il étudie : et limiter aux trois grands faits de la conquête de l'île principale par un chef venu de Kyūshū (Jimmu), de l'expédition en Corée sous une souveraine (Jingō) et de l'introduction de l'écriture, tout le résidu de l'analyse historique pour cette période considérable (p. 68-77), c'est décidément trop peu. Nous croyons que l'histoire intérieure du Japon et même sa chronologie pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne peuvent être reconstituées avec assez de précision et assez de certitude, et qu'il y a un juste milieu à tenir entre le fidéisme de l'histoire officielle japonaise et le quasi-agnosticisme de M. NACHOD.

La troisième partie (p. 203-405), consacrée à l'époque que M. N. caractérise comme l'époque des « clans » (*uji*), n'est pas entièrement à l'abri des mêmes reproches. Mais, ici le terrain devient plus solide, la matière plus riche, et M. N., qui aime à se mouvoir parmi les certitudes, nous donne de l'organisation de l'état, de l'introduction et des progrès du bouddhisme, de l'influence grandissante des idées chinoises, du progrès de l'industrie et des arts, des efforts de l'autorité impériale pour centraliser tous les pouvoirs, des rapports du Japon avec la Corée et la Chine, un exposé très nourri et très documenté, où nous nous plaisons à reconnaître ce qu'on a écrit encore de mieux sur une période quelconque de l'histoire japonaise. Et si je ne m'y étends pas davantage, c'est qu'il est plus facile et plus profitable de développer les critiques que les éloges.

Terminons par quelques observations de détail :

P. 37 et p. 41. M. N. prend la peine de mentionner et même de discuter les théories du Rev. DOOMAN sur l'origine des Ainu et des Japonais. C'est bien de l'honneur qu'il lui fait.

P. 68. M. ASTON a mis en lumière le désaccord de 120 ans, c'est-à-dire de deux cycles sexagénaires, qui existe entre les sources coréennes et le *Nihongi* pour une certaine période de l'histoire japonaise : la plupart des dates du *Nihongi* entre 245 et 285 doivent être reportées à 365-405. Il est juste de faire honneur à M. ASTON des conclusions importantes qu'il a tirées de cette constatation. Mais il ne faut pas oublier qu'elle avait été faite bien avant lui, et que dès le début du XIX^e siècle le grand érudit Motoori Norinaga, pourtant si respectueux de la tradition, n'hésitait pas à dire : « Bien que le *Tong kuk Tong kam* et autres

(1) A. BOLLER. *Nachweis, dass das Japanische zum Ural-altaischen Stamme gehört* : in *Sitzungsb. d. k. Ak., ph.-hist. Classe*, Vienne, 1857.

[livres coréens] renferment nombre de choses difficiles à accepter, leur chronologie [ici] doit être préférée à celle de ce livre (le *Nihongi*) (1). »

P. 75. M. N. mentionne avec raison, parmi les preuves les plus frappantes de la théorie qui tarde de deux cycles la date indiquée par le *Nihongi* pour l'introduction de l'écriture au Japon, les différents textes relatifs à la création d'une fonction de Trésorier en faveur de l'immigré Achi no Omi et de ses descendants. Mais il se trompe en croyant avoir été le premier à signaler l'importance du passage du *Kojiki* qui mentionne cette création (2). De si peu d'intérêt que soient ces questions de priorité, qu'il me permette de lui faire observer que l'argument avait déjà été développé, ici même, tout au long (3). M. N. commet du reste une erreur, qu'il renouvelle p. 276, en identifiant Achi no Atae, ou Achi no Omi, à qui fut confiée la garde du trésor, avec Ajiki (4), ancêtre des Ajiki no Fubito, le savant coréen qui, au dire du *Nihongi*, serait arrivé au Japon un an avant Wani, c'est-à-dire en 284 (= 404 ?). L'Achi dont il est question ici est l'ancêtre des Yamato no Aya no Atae, arrivé au Japon, suivant la même source, quelques années plus tard, en 289 (= 409 ?) (5).

P. 77, note 1. M. N. paraît ignorer le travail le plus important qui ait paru dans une langue européenne sur la question de « l'écriture des Dieux » : celui de M. CHAMBERLAIN (6).

P. 88. M. N. confond le *Wei chou* 魏書, annales de la dynastie des Wei postérieurs qui régna dans le Nord de la Chine de 386 à 556, avec le *Wei tche* 魏志, histoire de la dynastie des Wei antérieurs (220-265), qui fait partie du *San kouo tche* 三國志 et est l'œuvre de Tch'en Cheou 陳壽 (7). C'est de ce dernier texte uniquement que sont tirés les passages relatifs au Japon reproduits par M. N. La même confusion reparait p. 191, où il est surprenant qu'elle n'ait pas frappé M. N., puisque les faits cités sont des années 258 à 265.

P. 89. L'inscription du sceau trouvé en 1784 à Shiga-shima porte les caractères : 漢 委 奴 國 王. La lecture en est assez controversée ; en tous cas, on ne peut guère traduire : « [Die] Han [- Dynastie] an den König des Landes Ido. » Je crois qu'il faut lire : « Le roi du pays *Nu* de *Wa* de *Han* », et que dans les passages des Annales chinoises où l'on rencontre 漢 奴 國, 委 奴 國, il faut entendre : « le pays *Nu*, de *Wa* », et non pas : « le pays de *Wanu* ». Je ne crois pas du reste qu'il soit impossible d'identifier ce pays de *Nu*. Il est d'autre part inexact de dire (p. 89, note 2) que *Wanu* ou *Wonu* ait été pour les Chinois le vieux nom du Japon tout entier : c'est seulement plus tard que le mot a été pris dans cette acceptation ; la confusion n'était pas faite par les premiers annalistes. Enfin M. N. commet une nouvelle erreur, plus grave, lorsqu'il nous dit (p. 101) que les Coréens et les Chinois employaient l'expression *Wo* ou *Wa* pour désigner les Japonais et *Wonu* pour désigner leur pays. Il va de soi que *Wo* ou *Wa* est un nom de pays au même titre que *Wonu*.

(1) *Kojiki-den* 古事記傳, I. XXXII.

(2) « Eine..... meines Wissens für diese Streitfrage bisher unberücksichtigt gebliebene Stelle. »

(3) *B. E. F. E.-O.*, III (1905), p. 582-584.

(4) La confusion vient sans doute de ce que ce personnage, appelé Ajiki 阿直岐 dans le *Nihongi* (tr. ASTON, t. II, p. 261) est appelé Achi-kishi 阿知吉師 dans le *Kojiki* (tr. CHAMBERLAIN, p. 252), et de ce que, dans ce dernier texte, l'arrivée de « l'ancêtre des Aya no Atae 漢直 » est mentionnée (ib., p. 253) sans que son nom soit donné.

(5) Tr. ASTON, t. II, p. 264.

(6) B. H. CHAMBERLAIN. *On two questions of Japanese Archaeology. II. The so-called « Divine Characters »*; in *Journ. Roy. As. Soc.*, N. S., t. xv (1885), p. 522-552. Cet important article a pour objet la réfutation de communications fantaisistes faites par M. de ROSNY à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(7) Cf. *supra*, p. 561 sqq.

P. 94, note 1, ligne 6. Au lieu de Suge lire Suga (SUGA Masatomo 菅政友).

P. 95. M. N. exprime l'idée qu'on trouvera peut-être dans des ouvrages indiens encore inexplorés des données sur l'histoire primitive du Japon. C'est au contraire absolument invraisemblable.

P. 206. Le *Taishi den* 太子傳 est une très médiocre compilation qui ne mérite à aucun degré d'être comptée parmi les sources principales de l'histoire du Japon aux VI^e et VII^e siècles.

P. 207. Sur l'autorité de M. FLORENZ, M. N. a cru que le *Pei che* 北史 mentionnait seulement une ambassade japonaise à la cour de Chine au début du VII^e siècle, celle de 607. C'est une erreur. Le *Pei che* mentionne également l'ambassade de 600⁽¹⁾, et c'est bien l'ambassadeur envoyé à cette époque qui décrivit en détail à un délégué de l'Empereur de Chine les mœurs du Japon. En revanche ce fut l'ambassade de 607 qui apporta la lettre qui débutait par l'expression : « L'Empereur du pays où le soleil se lève à l'Empereur du pays où le soleil se couche... ». Sur l'ambassade de l'an 600, le *Souei chou* (2) est du reste entièrement d'accord avec le *Pei che*. Il faut donc bien conclure qu'au début du VII^e siècle, et contrairement au témoignage du *Nihongi*, il y eut deux ambassades envoyées en Chine, et non pas une seule. Pour cette période, l'autorité du *Nihongi* ne saurait encore être mise en parallèle avec celle des histoires dynastiques chinoises : il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer qu'il se trompe d'une année sur la mort de Shōtoku Taishi.

P. 258, ligne 5 : Shōtoku Taishi s'appelait encore « Toyoto-mimi, d. h. Grosser König der Gesetzes ». M. N. a mal compris le passage de la traduction ASTON (3) dont il s'inspire ici : « Toyoto-mimi, Great King of the Law ». Cette dernière expression est la traduction, non pas de la précédente, mais bien d'un autre surnom de Shōtoku, 法大王 *Nori no ōkimi* ou *Hō dai-ō*.

P. 258, ligne 11. Dans Shōtoku Taishi, *Taishi* signifie non pas « Grosser Lehrer », mais « Prince impérial », « Héritier présomptif ». M. N. a confondu *taishi* 太子 avec son homophone 大師 (comme dans *Kōbō Daishi*).

P. 298. M. HAAS a prétendu qu'à l'époque du premier bouddhisme japonais, « wir hören noch nichts von Nirvana, von Bodhi, von Erleuchtung oder was sonst als sumnum bonum des Buddhismus bezeichnet wird (4) ». M. N. aurait bien fait de ne pas reprendre pour son compte cette extraordinaire affirmation. Dans une inscription d'une statue de Shaka qui remonte à 622 et qui est encore conservée au Hōryū-ji, il n'est question que de la Bodhi. Rappelons aussi que Shōtoku avait commenté le *Crīmālādevī-simhanāda-sūtra* et le *Saddharma-puṇḍarīka-sūtra*.

P. 354. Il se peut que la date donnée par le *Nihongi* pour l'arrivée de Shiba Totto au Japon (522) soit inexacte : mais que ce Shiba Totto soit bien le même que le Shiba Totto, père de Tasuna et grand-père de Tori, c'est ce qui est hors de doute.

P. 357, ligne 5. L'origine indienne de la grande statue de bois du Hōryū-ji est absolument indéfendable. Il n'existe au Japon aucune œuvre antique qui ait cette provenance.

P. 376. — Pu-nam (Fou-nan 扶南) n'est pas « l'Archipel malais », mais l'ancien Cambodge (5).

CL. E. MAITRE

(1) Livre 94 (= l. 82 des *lie-tchoua* 列傳).

(2) Livre 81.

(3) T. II, p. 107.

(4) *Beiträge zur ältesten Geschichte des Buddhismus in Japan* : in *Zeitschr. für Missionskunde und Religionswiss.*, XVIII (1905), p. 567.

(5) Cf. P. PELLION. *Le Fou-nan* ; in *B. E. F. E.-O.*, III (1905), p. 248-505.

Asie centrale

A. GRÜNWEDEL. — *Bericht über archäologische Arbeiten in Idikutschari und Umgebung im Winter 1902-1903.* — Aus den Abhandlungen der K. Bayer. Akademie der Wiss., I Kl., XXIV Bd., 1 Abt. — Munich, 1906. In-4°, 196 pages, 31 planches.

L'Académie des Sciences de Bavière vient de faire paraître le rapport de M. GRÜNWEDEL sur ses travaux archéologiques dans la vallée-oasis de Turfan, du 24 novembre 1902 au commencement de mars 1903. La première idée d'organiser une expédition du Musée ethnographique de Berlin dans le Turkestan chinois remonterait à 1899, aussitôt après le voyage du Dr KLEMENTZ. On sait que, pour avoir été tardivement réalisée, l'entreprise n'en a pas été moins fructueuse. M. G. proteste à l'occasion de la façon la plus vigoureuse contre les dépréciations des archéologues amateurs : il se gendarme surtout, et à juste titre, contre la déplorable habitude d'enlever des inscriptions servant visiblement de légende à des images, si bien que, une fois séparés, des documents qui seraient ensemble d'un prix inestimable deviennent à peu près sans valeur. Mais tout son respect pour « la chose en place » ne l'a pas empêché d'enrichir de maintes fresques le Musée de Berlin. C'est l'éternelle histoire du chien qui porte au cou le dîner de son maître : démoralisé par le spectacle de l'universelle curée, il finit par donner aussi son coup de dent et emporter du moins son morceau. Certes nous croyons M. G. sur parole quand il nous assure qu'il n'a rien emprunté qu'à des monuments complètement ruinés et après avoir pris tous les plans et points de repère nécessaires. On serait d'autant plus mal venu à lui chercher querelle que ces ruines sont destinées à disparaître sous la houe des paysans turcs, soit qu'ils recherchent des « trésors » pour leur compte personnel ou pour les vendre à l'Européen de passage, soit qu'ils poursuivent méthodiquement l'exploitation des vieilles murailles de bois et de terre pour fumer leurs champs et entretenir le feu de leur cuisine. Et puis il faut bien que l'archéologue le plus vertueux cède à la loi du temps ; les sociétés savantes qui l'ont envoyé ne lui sauraient sûrement aucun gré, s'il poussait la fidélité aux bons principes jusqu'à revenir les mains vides.

En dehors des bénéfices particuliers qui sont allés au Musée de Berlin, le rapport de M. G. fait part à tous des principaux résultats de sa mission, du moins au point de vue archéologique : car, bien que le volume contienne en appendice une série de contrats en ouïgour traduits par M. RADLOV, l'étude des manuscrits est réservée pour un autre rapport. M. G. insiste même sur le caractère provisoire — à l'exception de quelques planches en couleurs — de cette première publication. Il n'a pas davantage l'intention d'y dresser un tableau d'ensemble de ce que nous savons sur le Turfan et ses ruines, et il renvoie aux ouvrages de ses prédécesseurs, notamment à ceux du Dr KLEMENTZ. Ce qu'il prétend nous donner, c'est un simple compte-rendu de son activité, qui fut visiblement infatigable, et cela surtout « en guise d'encouragement à une nouvelle expédition ». S'il se montre ainsi trop modeste, — car nous retrouvons dans son nouvel ouvrage son exactitude et son ingéniosité coutumières —, sa modestie a été du moins récompensée. Il se plaint quelque part (p. 12, n. 1) d'avoir été rappelé au moment où il commençait le mieux à s'orienter au milieu d'un véritable chaos de ruines ; en cela il n'a fait que subir le sort commun des explorateurs. Mais sa bonne étoile lui a valu de pouvoir retourner au lieu de ses fouilles et sans doute pourra-t-il cette fois mener à bien ce qu'il considère avec raison comme la tâche la plus importante et la plus urgente (p. 179) : l'étude approfondie, dans l'ensemble comme dans le détail, d'un monument choisi parmi les mieux conservés. En son absence, ce sont des mains amies qui ont fort correctement édité le présent rapport.

Tel quel, l'ouvrage suffit du moins à nous donner un aperçu de l'incroyable richesse de ruines dont est encore parsemé le Turfan. La plus grande partie des trois mois — et par suite

de cette sorte de « journal des fouilles » — est consacrée à la vieille ville de temples et de monastères connue sous le nom d'Idikutschari. La « ville de Dakianus » occupe visiblement une place prééminente dans la vallée et doit être le centre de son antique civilisation. Dans une enceinte de forme vaguement carrée et mesurant plus de 2 kilomètres de côté, dont il nous fournit le plan, M. G. étudie tour à tour les monuments les plus remarquables et dans l'ordre où il les a remarqués. C'est ainsi qu'il épouse d'abord pour les désigner toutes les lettres de l'alphabet latin, puis toutes celles de l'alphabet grec. De là il passe aux établissements religieux disséminés dans les montagnes environnantes, notamment près de Sengymauz et de Murtuk, et dont quelques-uns lui paraissent avoir été spécialement en relations étroites avec telles ou telles « maisons-mères » enfermées dans la ville. Cette série ininterrompue de descriptions laborieuses encore qu'illustrées de nombreux croquis, est évidemment d'une lecture plutôt austère ; mais tels sont la richesse et l'intérêt des observations de détail, qu'elle n'arrive pas à épouser la patience d'un lecteur spécialiste. M. G. a d'ailleurs pris soin de réunir lui-même les principales conclusions fermes auxquelles il a été ainsi peu à peu conduit.

Au point de vue architectural, le premier et le plus important fait acquis est que tous les édifices sont bouddhiques. En feuilletant les nombreux plans d'ensemble donnés par M. G., l'œil de l'indianiste retrouve en effet les contours familiers des cours rectangulaires enfermant tantôt un *stūpa* et tantôt une chapelle. Même à regarder les choses de plus près, on découvre peut-être moins de nouveautés que ne le semble penser l'éminent archéologue de Berlin (p. 173-4). Les *cella* entourées d'un corridor voûté, qui les ont fait comparer par le Dr KLEMENTZ à une boîte enfermée dans une autre boîte, ont par exemple leurs pendants exacts dans les temples-caves de l'Afghanistan. Plus maîtres que les vieux architectes indiens de l'emploi de la voûte raccordée par de rudimentaires pendentifs à un soubassement carré, les constructeurs ouïgours ont pu trouver plus élégant ou plus utile à leurs desseins d'ériger certains *stūpa* avec des coupoles ou de doubles coupoles creuses ; et il n'est pas contestable qu'une confusion ne tende ainsi à se produire entre le tumulus et la chapelle. Mais on ne saurait à ce propos poser ici la question de la transformation du *stūpa* en *vihāra* : encore moins se pose-t-elle dans l'Inde où, aussi haut que nous remontions, nous trouvons ces deux types de monuments existant côté à côté avec leurs usages parfaitement distincts. De même il ne paraît pas possible pour qui a vu le temple de Mahābodhi à Bodh-Gayā, de reconnaître dans les trois exemplaires de grand *stūpa* à trois terrasses ornées de niches que l'on nous signale au Turfan, des « copies » de ce célèbre monument : nous y retrouvons pour notre part le développement naturel du *stūpa* du Nord-Ouest de l'Inde, le même qui a conduit ailleurs à la conception du Boro-budur, dont le plan — si l'on laisse de côté le plus ou moins grand nombre et le détail décoratif des terrasses — est tout à fait analogue. En revanche nous sommes prêts à admettre avec MM. K. et G. que ces « piliers carrés », avec ou sans niches, qui reviennent si fréquemment à Idikutschari, sont des « copies réduites » et déformées de cette sorte de *stūpa*. Mais ces « pfeiler », qui sont la chose la plus nouvelle pour qui vient d'Occident, sont des plus familiers aux Extrême-Orientaux. Ils abondent par exemple en Annam sous le nom significatif de *tháp* (pâli : *thūpa*, sanskrit : *stūpa*), et ils se construisent encore couramment à l'heure actuelle pour servir de tombeaux aux bonzes en renom. Nous ne voyons aucune raison pour que telle n'ait pas été déjà leur destination ancienne, et le temple P de M. G., qui porte sur une terrasse 84 de ces édicules, ne serait autre qu'un cimetière d'abbés.

Le décor de ces monuments se compose surtout de fresques et de reliefs, hauts et bas, souvent adroitement combinés. Par exemple le dossier du trône de la statue se fond insensiblement avec les représentations des personnages peints sur le mur. Il semble qu'on ait cherché à produire une illusion d'optique analogue à celle des dioramas. Telle chapelle est décorée de draperies pareilles à celles d'une tente et qui se relèvent pour laisser sur des jardins figurés des échappées de vue toutes pareilles à celles que la porte d'entrée devait découper sur les vergers du monastère. Ailleurs (p. 59) une statue a pour siège un lotus épanoui dont la tige de bois jaillissait d'un étang peint sur le sol, tandis que son cortège de divinités et de donateurs se déroulait autour d'elle sur les murailles. Ce dernier système

décoratif pourrait même expliquer l'existence du couloir qui, comme nous l'avons signalé plus haut, régne autour de certaines *cella* : il n'y avait plus d'autre moyen de ménager aux fidèles la possibilité d'en faire la *pradaksinā* sans dégrader les peintures dont le parvis même était revêtu. D'ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, sujets et personnages sont bouddhiques. Telle chapelle « emboîtée » possédait par exemple trois socles accotés extérieurement à ses murs : au fond était représenté le « Nirvāna », à droite la « Tentation », à gauche la « première Prédication » (p. 152) : il y a beaucoup à parier que la scène intérieure n'était autre que la « Nativité » du Buddha. M. G. nous signale ailleurs des fragments du *Dīpankara-jātaka*, de l'*Abhiniṣkrāmaṇa*, de l'offrande du singe, etc. Il semble qu'il faille encore voir dans la fig. 158 un fragment du *Vīçvāntara-jātaka* : au premier plan le méchant Brahmane mendie du Bodhisattva les enfants qui en vain se prosternent ou se cachent, tandis qu'au fond Cakra, sous la forme d'un lion blanc, retient à l'écart leur mère Mādrī. La plupart de ces fresques, dont les contours étaient d'abord tracés en noir, puis mis en couleurs, ne nous sont parvenues que très détériorées, et il est difficile d'imaginer à présent la valeur artistique qu'elles pouvaient avoir en leur fraîche nouveauté. Dans quelques-unes M. G. vante avec complaisance la vigueur du dessin, l'habileté de la composition, voire même le pathétique de l'expression. Plusieurs des têtes de stuc trouvées dans les décombres ne sont pas non plus sans grâce. Quant aux statues, dont quelques-unes étaient gigantesques, on n'en retrouve plus guère que la place : aussi bien étaient-elles le plus souvent misérablement établies en argile peinte sur un bâti de bois et de roseaux. Au total, il faut bien avouer que les découvertes faites au Turfan n'ont pas un très grand intérêt esthétique. On ne peut guère espérer y mettre la main que sur les pitoyables débris d'œuvres médiocrement artistiques, décorations d'édifices de boue et de briques et offrandes de barbares donateurs.

Pourquoi donc actuellement tant de missions scientifiques y accourent-elles de tout pays ? Et vaut-il vraiment la peine de venir de si loin et à si grands frais exciter la cupidité dévastatrice des paysans turcs et déranger les pigeons bleus qui nichent dans ces ruines ? C'est que l'intérêt de ces trouvailles n'est pas uniquement dans leur contestable beauté. Il est ailleurs, par exemple dans les jours surprenants que ces monuments figurés nous ouvrent sur l'histoire et l'ethnographie de ces régions encore mal connues : il suffit de signaler à ce point de vue tels costumes de princes et de princesses ouïgours, ou encore les curieuses figures vêtues de blanc, dans lesquelles M. G. se croit autorisé à reconnaître des Manichéens. Mais ce qui fait surtout la valeur inestimable de ces documents, c'est l'extraordinaire mélange de styles qu'ils nous révèlent. On y retrouve de tout : certaines figures sont d'inspiration évidemment classique, d'autres ont une allure toute persane, d'autres ont déjà les yeux retroussés à la chinoise : telles images bouddhiques rappellent ou présagent tantôt les œuvres du vieil art japonais, tantôt les productions monstrueuses de l'art lamaïque moderne. Et cet invraisemblable mélange ne doit pas, bien au contraire, alarmer ou décourager l'archéologue. C'est le tri de tout ce fatras hétéroclite et sa répartition chronologique qui lui fourniront les preuves palpables et définitives du passage du panthéon bouddhique d'Occident en Extrême-Orient, et établiront sur des bases sûres le pont entre l'art encore imprégné d'hellénisme du *Gandhāra* et de la Bactriane et celui des plus lointaines îles du Soleil-levant.

A. F.

Notes bibliographiques

— Le t. II du *Journal of the Siam Society* (pour 1905, publié avril 1906), grâce aux travaux de M. PETITHUGUENIN (*A propos des origines et de l'histoire ancienne du Siam*, d'après M. AYMONIER) et du regretté Dr BRENGUES (*Note sur les populations de la Région des Montagnes des Cardamomes*), est en bonne partie rédigé en français. Citons encore

d'intéressants renseignements, que n'accompagne malheureusement aucune reproduction photographique, donnés par M. W. BOURKE sur les monuments archéologiques du Mounthon Puket, dans la péninsule malaise. Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 1905 contient une longue et violemment réfutation, due au Colonel GERINI, des étymologies de SCHLEGEL et des idées de M. AVYONIER sur l'histoire siamoise.

— Dans une étude publiée par les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. XIV, sur la *Phrase nominale en sanskrit*, notre collaborateur, M. J. BLOCH, a étudié dans les *Brāhmaṇa*, puis dans la partie en prose du *Mahābhārata* et de la *Vetālapāṇicarimçatikā* la disparition progressive des formes de conjugaison verbales et leur remplacement dans l'usage par un élément pronominal ou participial. Il tire de son travail d'intéressantes conclusions sur l'« existence linguistique réelle » du sanskrit en tant que langue sinon parlée, du moins « vivante », et « qui a évolué d'une manière continue et indépendante ». Ajoutons encore avec lui que les résultats fournis par son étude « pourraient en certains cas servir à fixer une datation relative des textes sanskrits ».

— Dans le no d'octobre 1906 du *Journal des Savants*, M. A. BARTH reprend, après huit ans écoulés, la traduction de la fameuse inscription du *stūpa* de Piprāwa, dont il a donné la primeur à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Il discute tour à tour les opinions de MM. Rhys DAVIDS, PISCHEL, S. LÉVI et FLEET. Ce dernier a eu le grand mérite de rétablir l'ordre véritable des mots : l'inscription est gravée en cercle autour d'un vase en stéatite et la fin en est nettement indiquée par les deux syllabes que, faute de place, il a fallu ajouter au-dessus de la ligne. Mais il construit sur l'origine de l'ethnique *Çākyā*, qui viendrait d'une fausse interprétation de *svakiya*, toute une théorie où ne le suit pas M. BARTH (Cf. *J. R. A. S.*, octobre 1905 et janvier 1906). Celui-ci estime, comme M. SÉNART (*J. A.*, 1906, 1, p. 152), qu'« il faut s'y résigner » et ne chercher décidément dans l'inscription que ce qu'elle dit : « Ce dépôt de reliques du saint Buddha des *Çākyas* (est l'œuvre pie) des frères de *Sukīrti*, conjointement avec leurs sœurs, avec leurs fils et leurs femmes. »

— Outre les études de M. J. F. FLEET, dont il vient d'être question, il convient de signaler encore dans le *J. R. A. S.* pour 1906 une discussion très serrée de F. W. THOMAS sur le *Sakastana* ou séjour des *Çakas* ; des notes archéologiques de M. SEWELL sur Java ; deux études de M. R. HOERNLE sur la médecine indienne ; un essai de dogmatique bouddhique sur « les trois corps du Buddha » par M. L. DE LA VALLÉE-POUSSIN ; et l'explication de *pratolī* (porte) par notre collaborateur, M. J. Ph. VOGEL.

— Le *Journal Asiatique* a publié dans son no de janvier-février 1906 une contribution intéressante de M. F. LACÔTE au problème de la *Brāhakathā* de *Guṇāḍhya* sous la forme d'une version nouvelle du mystérieux recueil de contes. L'auteur ne nous en donne encore que le premier *sarga* (texte et traduction), réservant le reste pour une publication prochaine. Notons encore une étude fouillée et décisive, à son ordinaire, de M. A.-M. BOYER sur le sens du mot *Yakṣa* dans la littérature védique.

— Notre collaborateur, M. Ch. DUROISELLE, professeur de pâli au Collège de Rangoon, a donné l'édition annotée et la traduction anglaise d'un poème pâli sur la vie du Buddha, le *Jinacarita*. L'auteur, Medhañkara, aurait vécu à Ceylan au XI^e siècle de notre ère. Il prend les existences du Buddha à celle où, sous la forme de Sumedha, il reçut de Dipankara la prédiction de sa grandeur future ; mais ce premier *jātaka* est seul développé, et le poème passe aussitôt à la dernière renaissance sur la terre. Comme toujours la partie la plus détaillée est celle qui a trait à la jeunesse, à l'illumination et aux premières prédications du Maître. Les vingt dernières stances se bornent à énumérer les endroits où il aurait passé les quarante-cinq saisons des pluies qui séparèrent sa *sambodhi* de son *nirvāṇa*. Edition et traduction semblent fort bien faites, quoique l'ouvrage ne soit pas encore connu en Birmanie et que M. D. ait dû travailler sur des documents singhalais.

— Les *Annales du Musée Guimet* continuent leur intéressante série. Dans la « Bibliothèque de Vulgarisation », deux nouveaux volumes ont été publiés, contenant une série de conférences faites au Musée par d'énormes spécialistes en tout genre. Retenons une sympathique étude de Melle D. MÉNANT sur le mouvement contemporain de *Réforme religieuse et sociale dans l'Inde* (t. XVIII), et une autre (t. XIX), non moins attachante, de M. S. LÉVI sur le sujet plus antique et érudit des *Jātakas ou Étapes du Bouddha sur la voie des transmigrations*. Dans la « Bibliothèque d'Etudes » viennent de paraître, outre le second volume du *Népal* de M. S. LÉVI, dont nous avons rendu compte plus haut, le *Bod-goul ou Tibet* de M. de MULLOUE (t. XII), une étude de M. Adh. LECLÈRE sur les *Livres sacrés du Cambodge* (t. XX) et l'utile et consciencieuse *Bibliographie jaina* de M. GUÉRINOT (t. XXII) (cf. *supra*, aux comptes rendus).

— La Société Asiatique du Bengale a entrepris une nouvelle publication de *Mémoires* en grand format in-40, dont les 8 premiers n°s nous sont déjà parvenus. Ils traitent, comme le *Journal* de la même société, de questions aussi bien physico-chimiques que philologiques ou ethnographiques. Retenons les fascicules qui nous intéressent ici. Le premier est consacré par S. C. VIDYĀBHŪṢĀNA à des objets provenant du récent pillage de Gyantse et qu'il aurait été d'autant plus nécessaire de reproduire que, si l'auteur nous en donne l'explication, il omet totalement de nous les décrire. Dans le n° 2, le Rév. A. H. FRANCKE signale des ressemblances entre l'alphabet *brahmī* de Kashgar et l'alphabet tibétain, ce qui ne prouve rien sur l'origine de l'un ni de l'autre : les ressemblances qui ont été signalées à notre connaissance par le Dr P. CORDIER entre l'alphabet tibétain et celui des Gupta du VII^e siècle A. D. sont autrement intéressantes. Le n° 6 nous donne un aperçu du contenu d'une charte sur cuivre de plus, provenant du Bengale oriental. Avec les n°s 7 (*Fêtes et folklore de Gilgit*), 8 (*Notes sur les Bhotias d'Almora et du Gahrwal britannique*), 9 (*Religions et coutumes des Uraons*), nous retournons à l'envahissante ethnographie. Au total, si le fond de la publication nouvelle n'a rien de sensationnel, la forme en est séduisante : elle permet des planches de convenable grandeur, et il serait fort à souhaiter que les Sociétés Asiatiques d'Europe finissent par prendre le parti d'agrandir également le format de leurs journaux et d'imiter, en cela encore, leur antique aïeule de Calcutta.

— *The Brahmins and Kayasthas of Bengal*, by Babu G. N. DUTT (Madras, Natesan, 1906) est un recueil d'articles d'abord parus dans l'*Indian Review*, et qui tiennent à la fois de l'étude historique et du pamphlet social. L'auteur entreprend de démontrer que le Kulinisme, la plaie du Bengale, n'a pas l'origine qu'on lui attribue, qu'il est l'œuvre non d'un roi décidé à reconstituer la pureté de la race, mais des Musulmans qui trouvèrent ce biais précisément pour la détruire. Dès lors rien n'empêche les mariages de se faire entre les différentes sub-castes des Brahmanes et des Kayasthas, et le commerce des mariés, qui résultait des règles rigoureuses en usage parmi les Kulis, disparaîtra à son tour. Aux quelques faits relatifs à l'histoire du mouvement réformiste mentionnés à la fin, il est permis d'ajouter qu'en juin 1906 un sensationnel festin réunissait plus de cinq cents Kayasthas de sections différentes.

— M. PISCHEL, dans une communication à l'Académie des Sciences de Berlin (*Über das altindische Schattenspiel; in Sitzungsber. d. Kgl. Preussischen Ak. der W.*, 1906, p. 482-502), montre que le soi-disant théâtre grec découvert par M. Th. BLOCH à Ramgarh (cf. Z. D. M. G., LVIII, 455 sq. et B. E. F. E.-O., v, p. 247) est un théâtre d'ombres construit suivant la formule indienne; le théâtre d'ombres est en effet, suivant M. P., une institution très ancienne dans l'Inde, et originale au point que, s'il y a lieu de reconnaître une relation entre l'art dramatique de l'Inde et celui de la Grèce, c'est le premier qui a influé sur le second. C'est ce théâtre d'ombres ancien qui serait à l'origine du *chāyānāṭaka*. Chemin faisant, M. P. établit le sens de plusieurs termes techniques jusqu'ici mal compris et, élucidant une des inscriptions de la cave de Ramgarh, y retrouve le souvenir des amours d'une *dāsī* et d'un scribe.

— Le *Madras Government Museum Bulletin* vient de s'enrichir d'un nouveau fascicule, dont la plus grande partie est occupée par une contribution importante, — peut-être la première étude d'ensemble concernant le sujet —, du Rев. CLAVTON sur les Parias; à la fin, une description des fêtes de l'équinoxe du printemps au Malabar par G. K. MENON (vol. v, fasc. 2; Madras, 1906).

— La « Sri Vani Vilas Press » installée à Srirangam inaugure une nouvelle série de publications sanskrites par une édition du *Pārvatīparinaya*, qui fait bien augurer de la série. Les caractères d'imprimerie ne le cèdent en rien à ceux du *Nirṇaya Sagar*, qui sont pourtant les plus beaux dans l'opinion indienne: et le texte est d'une correction sensiblement supérieure à l'édition de Bombay. Comme il fallait s'y attendre, les mss. du sud donnent d'assez nombreuses variantes nouvelles. Mais le principal intérêt de cette édition réside dans l'introduction sanskrite où l'éditeur, R. V. KRISHNAMACHARIAR, discute l'attribution courante du drame à l'auteur de la *Kādambarī* et démontre par une argumentation, dont les grâces littéraires n'enlèvent rien à la solidité, que l'auteur du *Pārvatīparinaya* est un Vāmana Bṛhṭa Bāna, auteur d'autres ouvrages, dont un *Vīranārāyaṇacarita* en l'honneur de son protecteur, le prince Vīranārāyaṇa ou Vema, connu par des généralogies et des inscriptions: ce qui permet de dater notre auteur du XV^e siècle et d'épargner à l'illustre Bāna la responsabilité d'une pièce enjuyeuse.

Après l'œuvre du lointain imitateur et homonyme de Bāna, a paru dans la « Sri Vani Vilas Sanskrit Series » d'abord, puis à l'imprimerie du St Joseph's College de Trichinopoly, la *Vāsavadattā* de son prédécesseur Subandhu. Deux introductions, l'une en sanskrit par l'éditeur T. V. SRINIVASACHARIAR, pāṇḍit au St Joseph's College, l'autre en anglais par un professeur du collège de Mysore, donnent aux étudiants de l'Université de Madras, à qui le livre est destiné, quelques indications générales et peu nouvelles, où l'on retrouve, à propos de la date, l'argumentation traditionnelle, appuyée sur le texte traditionnel (cf. *B. E. F. E.-O.*, III, p. 45); le commentaire très développé porte surtout sur l'élucidation des *gleṣa*, qui en sont, comme on sait, le principal ornement.

— En même temps qu'une série sanskrite, la même presse édite des ouvrages tamouls. Notons le début de la publication du *Bhagavad Gītā Venbā*, traduction du célèbre poème dans le mètre favori des Tamouls, et d'inspiration *viçistādvaita*; l'auteur, Vadikecari Alakia Manavala Jiar, passe pour contemporain ou successeur immédiat de Vedānta Deçīka.

— Un des ouvrages annoncés par la même maison est le *Bhāvaprakāṣṭa*, un commentaire très rare, paraît-il, et très précieux, de la *Siddhāntakaumudī*. En même temps, à Trichinopoly même, sous le nom de S. CANDRAÇEKHARA ÇĀSTRI (le travail est en réalité de T. V. SRINIVASACHARIAR), paraît par fascicules un autre commentaire, la *Bālamanorāmā*, dont l'auteur est un certain Vasudeva Dīkshitar, qui vivait il y a sept générations dans un village des environs de Kumbakonam; six livraisons ont paru jusqu'ici.

— On sait que M. KIELHORN travaille à une seconde édition du *Mahābhāṣya* de Patañjali. Le premier volume de cette réédition date de 1892, le second a paru cette année; c'est le troisième volume qui contiendra la nouvelle préface.

— Le livre de M. P. LOTTI, *L'Inde sans les Anglais*, dont il a été rendu compte *B. E. F. E.-O.*, III, p. 476, vient d'être traduit en anglais sous le titre: *India* (Londres, 1906).

— Le fascicule vi de la *Bibliotheca buddhica*, la collection publiée à Saint-Pétersbourg, contient le *Catalogue des objets du culte lamaïque du prince Oukhtomskii*, établi par le prof. A. GRÜNWEDEL. Le t. I renferme le texte explicatif, et le t. II les illustrations.

— Le n° 7 du t. VII des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg* (classe historico-philologique), Saint-Pétersbourg, 1906, est occupé par une étude de M. W. RADLOV, intitulé: *Einleitende Gedanken zur Darstellung der Morphologie der Türkssprachen*.

— Dans le t. xxi (1904) de la Ve série du *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (classe historico-philologique)*, Saint-Pétersbourg, 1905, nous relevons le catalogue des 82 ouvrages tibétains en 333 volumes donnés au Musée de la Société géographique en 1902 par le lama bouriate Gonbojapov Tsubikov.

— *Les Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen*, IV^e série, VIII partie (Amsterdam, 1906), contiennent plusieurs articles intéressants nos études : W. CALAND. *Contributions à la connaissance de la littérature de l'Atharvaveda*, pp. 1-25 ; H. KERN. *Turanyasad*, pp. 227-250 [M. K. montre que cet *śpātāśvīpātā* du *Rg-veda* iv, 42, épithète du cheval *Dadhikrāvan*, signifie « à la marche rapide », et que le verbe *sīdhati*, en vieil indien, n'a pas seulement le sens de « être assis », mais aussi celui de « se mouvoir, marcher », en quoi il est apparenté au grec *δῖδει* et au slave *khoditi*] ; W. CALAND. *Une recension inconnue du Sāmaveda*, pp. 300-308.

— *Les Verhandelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam*, nouvelle série, part. VI, no 2, 1905, contiennent une importante étude de M. W. CALAND sur *La Littérature du Sāmaveda et le Jaiminigrihyasūtra*.

— Le n° 2 de la part. VI de la même publication est occupé par un mémoire de M. KERN, *Etude de linguistique comparative sur l'Aneityum*, avec un appendice sur le *Système phonétique de l'Eromanga*. L'aneityum est une langue malayo-polynésienne parlée aux Nouvelles Hébrides, et l'eromanga est parlé dans une des îles les plus méridionales de ce groupe.

— Dans les derniers fascicules des *Verhandelingen von het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, nous trouvons à signaler les publications suivantes : Part. LV, 2^e livr., G. A. J. HAZEU, Edition et traduction du *Pepakém Tjérbon*, code de Tjeribon de l'année 1768 ; Part. LVI, 2^e livr., A. MATHIJSSEN, *Vocabulaire tettum-hollandais avec une courte grammaire* (le *tettum* est un dialecte parlé dans le Timor hollandais) ; Part. LVI, 3^e livr., J. A. SCHWARZ et N. ADRIANI, *Histoire du glouton en dialectes tontemboa, sangirais et bare*, texte, traduction et notes ; Part. LVI, 4^e livr., J. SEIJNE KOK, *L'alfour de la côte sud-est de la Nouvelle-Guinée hollandaise*.

— Le *Toung Pao* pour 1906 maintient le haut degré d'excellence où l'a porté la codirection de MM. CHAVANNES et H. CORDIER, mais, comme auparavant, il le doit à peu près uniquement aux contributions de ses deux directeurs. M. CORDIER a continué (p. 1-50 et 165-209) la publication de la partie relative à la Birmanie et à l'Assam de sa précieuse *Bibliotheca indosinica*, et repris (p. 557-570) celle de *La Correspondance générale de la Cochinchine (1785-1791)* : cette fois, les pièces publiées sont d'un intérêt tout particulier, puisqu'elles portent sur l'époque de la mission en France de l'évêque d'Adran. Signalons encore de lui : *La première légation de France en Chine (1847). Documents inédits* (p. 351-368) : conditions dans lesquelles fut décidée la création d'une légation de France en Chine, et instructions données à M. FORTH ROUGN, notre premier ministre à Pékin. — *Cinq lettres inédites du Père Gerbillon* (p. 437-468) : elles sont d'un assez mince intérêt. — *La France et la Cochinchine, 1852-1858 : la mission du Catinat à Tourane (1856)* (p. 481-514) : documents inédits et importants sur l'une des périodes les plus mal connues des relations de la France avec l'Annam. — *Les douanes impériales maritimes chinoises* (p. 515-525) : exposé historique, paru d'abord dans le *Temps*.

Dans le n° 1 (p. 51-122), M. CHAVANNES étudie, d'après les textes chinois et les documents iconographiques, *Le cycle turc des douze animaux*. Il arrive à la conclusion (p. 117), « d'une part, que le cycle des douze animaux fut connu en Chine au moins dès le premier siècle de notre ère, et, d'autre part, qu'il y apparait comme un article d'importation venu des pays occupés par des peuples turcs. » Quant à la question « de savoir si les Turcs furent les inventeurs de ce cycle ou s'ils ne firent que le transmettre », M. CH. est porté à adopter la première solution, après avoir repoussé les hypothèses sur l'origine indienne, égyptienne ou

chaldéenne du cycle. L'origine égyptienne du cycle avait été soutenue antérieurement par M. J. HALÉVY, dans un article de la *Revue de l'histoire des religions* (t. xxii, 1890, p. 289-301) intitulé : *De l'introduction du christianisme en Haute Asie*. Il l'a défendue, dans le *Toung Pao* même, contre les attaques de M. CHAVANNES, en la fortifiant d'arguments nouveaux, qui ne nous ont pas tous également impressionnés (*Nouvelles considérations sur le cycle turc des douze animaux*, p. 270-295). Voici sa conclusion : « Le cycle asiatique des animaux représente un remaniement du cycle de Teukros, qui ne peut avoir son berceau qu'en Egypte aux environs de l'ère chrétienne, lorsque le syncrétisme religieux avait atteint un haut degré de développement. » Le débat sera, sans doute, repris.

Les autres contributions de M. CH. au *Toung Pao* de cette année sont : *Trois généraux chinois de la dynastie des Han orientaux* (p. 210-269) : ce sont les biographies de Pan Tch'ao 班昭 (52-102), de son fils Pan Yong 班勇 et de Leang K'in 梁慬 (+ 112), extraits du ch. LXXVII du *Heou han chou* (à signaler aussi la traduction de la notice de Yu Tsing 余靖 et Wang Chou 王洙 sur les divers travaux auxquels donna lieu l'histoire des Han orientaux, p. 121-215). — *Trois inscriptions relevées par M. Sylvain Charria* (p. 671-701). La première est l'inscription chinoise de Lou-k'uan 隆勸 (Yun-nan), qui fait pendant à l'inscription lolo publiée ici-même (B. E. F. E.-O., v, 1905, p. 197). M. CH., qui a joint à sa traduction de l'inscription celle de la notice du *Ming che* sur les chefs aborigènes du district de Wou-ting 武定, conclut (p. 672) : « L'inscription chinoise est datée de l'année 1553 ; elle retrace, en remontant jusqu'à l'année 1174, la généalogie du préfet aborigène de l'arrondissement de Wou-ting, nommé Fong Tchao 鳳詔, et fournit plusieurs indications qui ne figurent pas dans l'histoire des Ming ; elle fait ensuite l'éloge de Fong Tchao qui resta fidèle aux Chinois lors de la révolte de son oncle Fong Tchao-wen 鳳朝文 et qui même rédigea une proclamation en écriture barbare pour appeler à lui les troupes indigènes ; il est possible que ce soit le texte même de cette proclamation qui constitue l'inscription lolo. En tout état de cause, il semble bien que la date de l'inscription lolo doive être fixée entre 1527 et 1533. » La deuxième inscription est l'inscription dite « du Rocher Rouge » ; elle provient de la préfecture de seconde classe de Yong-ning 永寧 (Koei-tcheou) ; elle est rédigée en caractères indéchiffrables, où M. CH. soupçonne une mystification taoïque. Quant à la troisième, qui provient du temple Yuan-t'ong 圓通 de Yunnan-fou, il faut y voir un « spécimen parfait de ces monuments apocryphes qu'ont excellé à faire les Taoïstes ».

Signalons encore : O. FRANKE. *Über die chinesische Lehre von Bezeichnungen (正名)* (p. 315-350). — M. FERAY. *Les Japonais à Hai-nan sous la dynastie des Ming* (p. 369-380) : traduction des passages du *K'iong tcheou fou tche* 瓊州府志 relatifs aux incursions très nombreuses des pirates japonais à Hai-nan. — Cl. MADROLLE. *Le Thanh-hóa* (p. 351-395) : notice sur cette province annamite, empruntée en grande partie à un chapitre du *Đại nam nhứt thống chí* 大南一統志, un peu alourdie par des notes superflues et une inutile terminologie ethnographique. — G. DUMOUTIER. *Etude historique sur Triệu-võ-dé* 趙武帝 (*Tchao-wou-ti*) et sa dynastie (206-109 av. J.-C.) (p. 413-436) : travail posthume qui ne méritait peut-être pas d'être exhumé. — M. A. STEIN. *Hsüan-tsang's notice of P'i-mo and Marco Polo's Pein* (p. 469-480) : extrait des bonnes feuilles du *Detailed Report* de M. STEIN ; cf. *supra*, p. 336 sqq. — P. PELLION. *La ville de Bakhouán dans la géographie d'Idriç* (p. 553-556) : Bakhouán serait la moderne Aqsou, et non pas Koutcha, comme le croyait M. GRENARD.

— M. POZDNÉIEV, directeur de l'Institut des Langues orientales de Vladivostok, a publié dans la *Revue japonaise Tōa-dōbunkwai hōkoku* 東亞同文會報告 (n° du 26 mars 1906) une étude, en japonais, sur la *Parenté grammaticale du mongol et du japonais*.

— M. FERGUSON, assistant des Douanes Maritimes Chinoises, qui a été pendant plusieurs années chargé du service postal à Pékin, a eu l'heureuse idée de réunir en une petite brochure, facile à consulter, les différentes expressions techniques en usage dans l'administration des postes. Il a consciencieusement dépouillé toutes les circulaires et instructions qui ont été

adressées aux « Postal Clerks », le « Postal Guide », les dépêches et mémoires échangés entre l'Inspectorat général et le Wai-wou-pou et a ainsi relevé 475 expressions qu'il a rangées en suivant l'ordre alphabétique du système de romanisation anglais. (*A Glossary of the principal Chinese expressions occuring in postal Documents*, compiled by W. H. FERGUSON. Statistical Department of the Inspectorate general of Customs, 1906 : 45 p.).

— Le vol. VII des Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient, *Dictionnaire čam-français* par Etienne AYMONIER et Antoine CABATON, vient de paraître : on en trouvera plus haut le compte-rendu.

Le vol. VIII, *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, par le commandant E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, tome II, est sous presse.

CHRONIQUE

INDOCHINE

Ecole française d'Extrême-Orient. — M. P. PELLION, professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient, chargé d'une mission scientifique en Asie centrale (cf. *B. E. F. E.-O.*, v, 478), a quitté Paris au mois de juin, accompagné du Dr VAILLANT, et s'est rendu directement à Tachkent, point de départ de son expédition. On trouvera plus loin des renseignements sur les premiers résultats de cette mission, que l'empressement des autorités russes et chinoises a beaucoup facilitée.

— M. J. BLOCH, pensionnaire de l'Ecole, a été chargé, par arrêté e 1 date du 7 mai, d'une mission d'études linguistiques dans l'Inde. M. BLOCH, qui a trouvé partout le meilleur accueil, a fait porter surtout ses recherches sur le dialecte vulgaire de Pondichéry, sur les relations du système linguistique et du système des castes et sur l'état des études sauskrates dans l'Inde du Sud.

— M. Cl. E. MAITRE, professeur de japonais à l'Ecole, qui était rentré à Hanoi de sa mission au Japon (cf. *B. E. F. E.-O.*, v, 478) au mois de février, a été autorisé, par arrêté du 6 avril, à rentrer en France en congé administratif de six mois.

Au cours de son congé, il a été chargé par le Gouverneur général de l'Indochine de le représenter au « Congrès de l'enseignement laïque français aux colonies et à l'étranger », qui s'est tenu à Marseille du 24 au 28 septembre, et a inauguré ce Congrès par une conférence sur l'*Organisation de l'enseignement indigène en Indochine*, dont on trouvera le texte plus loin.

— M. Léon FROMAGE, pensionnaire de l'Ecole, rappelé en France par les obligations du service militaire, a été licencié par arrêté du 15 juillet.

— MM. Emmanuel GIRARD et Maurice DUFRESNE, stagiaires, ont été engagés par le vice-roi des deux Kouang pour professer, le premier à Long-tcheou (Kouang-si), le second à l'Université de Canton.

— M. H. PARMENTIER, chef du Service archéologique, a continué les travaux de consolidation du temple de Pô-Nagar à Nhatrang.

* * *

Tonkin. — Un certain nombre d'immeubles et objets divers sis à Hanoi ont été, conformément aux desiderata de la Commission des Antiquités du Tonkin, classés comme monuments historiques, par arrêté en date du 24 novembre 1906. On en trouvera le détail plus loin, aux *Documents administratifs*.

La commission se propose d'étendre peu à peu son enquête aux diverses provinces du Tonkin.

— La question de l'enseignement indigène au Tonkin a fait, en 1906, un pas considérable. Jusqu'ici on peut dire qu'il avait été abandonné entièrement à la bonne volonté, assez intermittente, en tous cas mal coordonnée, des administrations locales. Des cinq pays de l'Union, deux seulement, la Cochinchine et le Tonkin, possédaient des directions de l'enseignement : encore les deux directeurs n'avaient-ils guère qu'un rôle de conseillers, leur personnel dépendant entièrement des bureaux des administrations. Depuis Paul Bert, aucun effort n'avait été fait pour imprimer une direction d'ensemble aux écoles indochinoises, dont le nombre même n'avait pas sensiblement augmenté. La Cochinchine, dans ses écoles cantonales et provinciales, continuait à former des interprètes et des secrétaires pour les besoins de ses services ; le Tonkin s'était borné à créer quelques écoles de français, sans toucher à l'organisation de l'enseignement purement indigène, que l'on considérait avec une sorte de respect superstitieux ; l'Annam était satisfait de son « Collège national », le Cambodge des interprètes qu'il empruntait à la Cochinchine et le Laos de son heureux climat. La création d'une Direction générale de l'Instruction publique (décret du 14 novembre 1905) a heureusement porté remède à cette déplorable situation. Sans doute on n'est pas allé tout de suite jusqu'au bout ; on a laissé les crédits affectés à l'enseignement aux budgets locaux, et les fonctionnaires de l'enseignement dépendent encore des administrations locales. Il faut toujours quelque temps pour vaincre les préventions et les défiances du particularisme indochinois. Mais on est entré dans la bonne voie, et nous avons confiance que la seule solution logique finira bien par prévaloir.

— Une autre création non moins heureuse a été celle d'un Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène (arrêté du 8 mai 1906), dont les membres devaient être choisis, aux termes du rapport préliminaire, parmi « les personnalités, françaises ou asiatiques, qui, par leur expérience des mœurs et de la mentalité des indigènes, par leur connaissance de l'histoire, de la philosophie et des langues de l'Extrême-Orient, ou par leurs études comparées sur les méthodes pédagogiques des pays voisins, sont qualifiées pour exprimer une opinion autorisée. » Le Conseil fut composé, en proportions à peu près égales, d'administrateurs, de savants, de lettrés indigènes et de professeurs. Le Gouverneur général avait tenu à y faire une place particulière à l'Ecole française d'Extrême-Orient, dont le directeur fut nommé président et l'un des professeurs membre du Conseil. Ainsi que l'a rappelé M. Foucher, dans son discours à la séance d'ouverture, il avait « pensé trouver dans notre institution scientifique, habituée à vivre à l'écart des préoccupations de la politique et des exigences pratiques de l'administration, un esprit d'impartialité sachant la valeur des méthodes occidentales, mais disposé à traiter avec la considération qu'elles méritent les littératures et les philosophies de l'Extrême-Orient, en un mot également éloigné d'une paresse routinière et d'une ardeur inconsidérée de réformes. »

La première session du Conseil, qui eut lieu à Hanoi, fut solennellement inaugurée le 11 avril par M. le Gouverneur général Beau, assisté de l'Empereur d'Annam, des princes d'Annam, de plusieurs ministres annamites et cambodgiens et des hauts fonctionnaires, français et indigènes, de la colonie. Voici en quels termes M. Beau, après avoir exposé la situation actuelle de l'enseignement en Indochine, traçait les grandes lignes de la tâche confiée au Conseil de perfectionnement :

« Un pareil enseignement (l'enseignement indigène traditionnel), qui s'adresse exclusivement à la mémoire et ne contient aucune connaissance pratique, est en opposition complète avec notre conception moderne de l'instruction, et nous ne l'avons conservé jusqu'ici que pour répondre au vœu d'une population qui y paraissait en majorité profondément attachée. Pour que la réforme soit possible, pour qu'elle n'ait pas les graves inconvénients qu'ont entraînés dans ce pays tant d'autres innovations faites hâtivement, il faut qu'elle ait été précédée d'un mouvement d'opinion parmi les intéressés eux-mêmes.

« Eh bien, Messieurs, je puis affirmer que ce mouvement d'opinion existe et que non seulement la réforme de l'enseignement sera acceptée, mais qu'elle est impatiemment attendue. Je

viens de parcourir pendant ces derniers mois les divers pays dont se compose l'Indochine et j'ai visité ses cinq villes capitales. Partout j'ai recueilli l'expression du même désir d'une instruction plus moderne. Le Cambodge et le Laos lui-même, qui — en dehors d'un petit nombre d'écoles franco-cambodgiennes ou franco-laotiennes — n'ont reçu jusqu'ici d'autre instruction que celle qui leur est donnée par les bonzes dans les pagodes, sont prêts à introduire des modifications dans leur enseignement traditionnel, et nous sommes assurés de trouver tous les concours indispensables, non seulement chez les souverains de ces deux pays, qui ont déjà donné des preuves de leurs sentiments à cet égard, mais même chez les chefs des bonzes à Luang-prabang aussi bien qu'à Phnom-penh.

« La présence parmi nous de l'Empereur d'Annam marque nettement son adhésion aux idées que je viens d'exposer et dont il désire prendre lui-même en mains l'application. Nulle tâche n'est plus digne de solliciter son activité. Les résultats qu'on en peut attendre suffisent à illustrer un règne.

« La partie la plus difficile de votre tâche, Messieurs, est l'introduction dans l'enseignement indigène des éléments de la science occidentale. Paul Bert, dont j'ai rappelé tout à l'heure le programme, avait pensé qu'il suffirait de faire traduire des résumés des livres européens. Cette solution ne répondra plus aux besoins nouveaux, et vous aurez à en rechercher une plus complète et plus satisfaisante.

« Quelle langue choisir comme véhicule des connaissances nouvelles ? Sera-ce le chinois des lettrés, l'annamite du peuple ou le français « tel qu'on le parle » ?

« Placés jadis dans la même alternative, entre les vieilles langues classiques, les langues vulgaires modernes et l'anglais, les maîtres de l'Inde ont choisi leur propre idiome. Nous avons fait la même tentative en Cochinchine. Rien ne nous force aujourd'hui à faire un choix exclusif. Pour donner aux indigènes l'enseignement moral traditionnel qu'ils désirent, nous aurons recours aux caractères chinois et au pâli classique, d'autant plus volontiers qu'il ne saurait entrer dans nos intentions de substituer nos propres doctrines religieuses ou philosophiques à celles du Buddha ou de Confucius. Pour tout ce qui regarde les notions élémentaires des sciences et les connaissances usuelles, nous ne devons pas craindre de faire fonds sur l'annamite et le cambodgien. Je ne doute pas que vous ne trouviez dans leur vocabulaire toutes les ressources nécessaires. J'augure même, comme l'un des meilleurs résultats éventuels que ne peuvent manquer de susciter la réforme des programmes et la composition des manuels scolaires, la constitution de véritables langues nationales, assouplies à tous les besoins, aptes à tous les usages, telles enfin qu'elles conviennent à des peuples entrés dans le grand courant de la civilisation. Enfin, Messieurs, la langue française offrira à ceux qui seront capables d'en acquérir la connaissance complète, le moyen d'aborder des études d'un ordre plus relevé, soit dans nos collèges secondaires, soit à cette Université dont je vous ai demandé d'étudier l'organisation.

« Ce terme d'Université a pu paraître ambitieux. Il convient de lui donner le même sens que dans les pays voisins, notamment en Chine, où depuis quelque temps se multiplie ce genre d'établissements. Or, Messieurs, telle est la diffusion de l'instruction en France, telles sont les garanties qui entourent le recrutement de nos fonctionnaires et de nos officiers, que, sans parler des membres de nos établissements scientifiques, on peut affirmer que nous possédons sur place, à Saigon et à Hanoi, tous les éléments nécessaires pour créer en Indochine un ou plusieurs centres d'enseignement supérieur indigène, capables de rivaliser avec tout ce qui a pu être fondé ailleurs, pour essayer de satisfaire l'ardente curiosité qui s'est emparée si vite de l'esprit des Extrême-Orientaux.

« Nous réservons ainsi à la France une large place dans l'évolution qui se prépare.

« Entre l'Europe, fière de son récent développement scientifique, et l'Asie, infatigée de ses antiques philosophies, il a pu longtemps sembler qu'aucun rapprochement ne pourrait se faire, et qu'elles se borneraient à proclamer, les armes à la main, leur réciproque barbarie. Mais voici que des deux côtés s'opère une profonde transformation. Il y a trente-cinq ans à peine que le génie d'un Français a percé l'isthme qui séparait l'Europe de l'Asie, et, dans ce court

espace d'une génération, nous avons déjà vu tomber de part et d'autre des préjugés séculaires. L'Europe a compris que l'Orient n'avait que faire de ses lois et de sa morale. Il a les siennes, et qui lui suffisent. Nous ne prétendons plus faire son bonheur malgré lui, mais nous sommes prêts à lui faire fraternellement le don de la seule chose qu'il nous demande.

« Cette chose, vous la connaissez, Messieurs, c'est la science, c'est le magique talisman dans lequel l'Asie a subitement découvert le secret de la force de l'Europe. A la différence des arts, de la littérature, de la coutume, qui sont choses transitoires et locales, la science est de tous les pays et de tous les temps. Vouloir l'acquérir, c'est seulement réclamer sa part légitime du commun patrimoine de l'humanité.

« La France, plus qu'aucune autre nation, travaille à la diffusion des idées. Elle ne peut que se réjouir de voir s'ouvrir devant elle, à travers son vaste empire asiatique, de nouveaux champs à ensemencer. Vous l'aiderez, Messieurs, à faire lever cette moisson. Je confie cette noble tâche à votre science, à votre patriotisme, à votre amour de la France et de l'Indochine. »

Les délibérations du Conseil de Perfectionnement, qui furent très animées, durèrent du 11 au 25 avril. Les procès-verbaux des séances plénières ont été publiés, avec le tableau détaillé des propositions du Conseil⁽¹⁾. C'est la question de la réforme de l'enseignement indigène dans l'Annam-Tonkin qui a le plus retenu le Conseil et qui a été l'objet des propositions les plus précises et les plus importantes. Nous ne saurions mieux résumer l'œuvre accomplie qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs le texte de la conférence faite à Marseille sur ce sujet, le 24 septembre 1906, par notre collaborateur, M. Maitre, à la séance d'ouverture du Congrès de l'Enseignement laïque français aux colonies et à l'étranger :

« Le Comité d'organisation du Congrès m'a demandé d'inaugurer vos travaux par un exposé quelque peu détaillé de l'organisation indigène de l'enseignement dans l'Indochine annamite. Ce n'est pas sans de sérieuses raisons qu'il a tenu à donner à l'Indochine cette place spéciale. La première est, je pense, que nulle autre de nos colonies ne possède un système d'enseignement indigène aussi perfectionné, aussi mêlé à la vie politique et sociale de la nation, et qui demande à être traité avec autant de prudence et de respect. La seconde, et la plus importante, est que, précisément cette année, le Gouvernement de l'Indochine, rompant avec une longue tradition d'abstention en matière d'enseignement, vient d'inaugurer une politique nouvelle, qui ne se borne plus à dresser quelques écoles de français en face de l'imposant réseau des écoles indigènes, mais qui veut intervenir dans l'enseignement indigène lui-même pour le réformer, l'améliorer et le moderniser. Pour répondre au vœu ardent et presque impérial de la population annamite, un Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène a été créé, dont l'objet est de rechercher, dans une collaboration intime de la pensée française et de la pensée annamite, les moyens d'améliorer les programmes et de renouveler les méthodes. Ce Conseil a tenu sa première session au printemps dernier, et ses délibérations ont eu dans tout l'Annam un retentissement si profond et éveillé de telles espérances que ce serait en vérité un désastre pour notre influence si elles ne devaient aboutir à aucun résultat pratique.

« Avant d'exposer dans ses grandes lignes le programme de réformes qui a été élaboré, il est nécessaire de vous rappeler en quelques mots ce qu'était l'enseignement annamite au moment de la conquête, ce qu'il est encore, à peu de modifications près, en Annam et au Tonkin.

« Un assez grand nombre de villages annamites — mais beaucoup moins qu'autrefois — entretiennent une école, ou plutôt un maître d'école, qui enseigne aux enfants les caractères chinois les plus usuels et les principales maximes de la morale traditionnelle. Ces maîtres

(1) *Gouvernement général de l'Indo-Chine. Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène. Première session. Hanoi. Avril 1906. — Hanoi, Gallois, 1906 ; 1 vol. in-4°, 64 pp.*

d'école ne sont à aucun degré des fonctionnaires d'Etat : ils sont choisis exclusivement par le municipé et ne dépendent que de lui. Du reste les familles aisées entretiennent presque toutes un instituteur privé, et il semble y avoir beaucoup plus d'instituteurs privés que d'instituteurs communaux. En somme, on peut dire qu'il y a peu d'enfants annamites à qui soit refusée la possibilité de recevoir les rudiments de l'instruction, et peu d'Annamites qui soient complètement illétrés. Mais il faut reconnaître que ceux qui s'en tiennent aux écoles de village en rapportent un bien maigre bagage. Ils n'ont aucune connaissance positive ; ils ne savent même pas assez de caractères pour pouvoir lire couramment ou pour pouvoir, dans leurs transactions, se passer de l'écrivain public⁽¹⁾. La vraie valeur de ces écoles est exclusivement d'ordre éducatif. L'enfant y apprend, dans des formules consacrées par une tradition millénaire et qui ne s'effacent plus de son esprit, les règles immuables de la morale confucéenne, le respect des parents et des supérieurs, les « cinq relations », tout ce code très simple de devoirs sociaux, qui est à la base de la société annamite comme de la société chinoise. Au sortir de l'école, il est imbu de la doctrine et de la tradition de sa race ; il est prêt à prendre sa place dans la famille, dans le municipé et dans l'Etat.

« La plupart des Annamites s'en tiennent là. Ceux qui veulent aller plus loin et se destinent à la carrière administrative se préparent dès lors aux grands concours triennaux. Les plus riches poursuivent leurs études sous la direction de professeurs privés. Mais l'Etat annamite, qui, nous l'avons vu, se désintéresse entièrement de l'instruction primaire, entretient dans toutes les préfectures (*phủ* 府) et sous-préfectures (*huyén* 縣) des professeurs publics (*giáo-thu* 教授 et *huấn-dao* 訓導), maigrement rétribués, qui sont chargés de préparer les candidats aux concours. Au-dessus d'eux se trouve, dans chaque province, un *dốc-học* 督學 ou « recteur », qui a pour tâche de surveiller les professeurs de district, de présider les jurys d'examen provinciaux et aussi de diriger les candidats les plus avancés. Dans tous les cas, les candidats suivent un cours uniforme d'études, déterminé par le programme même des grands concours. Ils étudient avant tout les livres chinois qui ont façonné les coutumes et la morale du peuple, les « Cinq Classiques », les « Quatre Livres », le *Che ki*, l'*Histoire des Han*, les vieux poèmes ; ils s'initient aussi aux principes de la législation et de l'administration ; ils s'exercent à la composition et à la versification chinoises, au style administratif. Leur grosse affaire est de réussir aux concours.

« D'abord, ils essaient, en quelque sorte, leurs forces, en se présentant, chaque année, au concours provincial (*khảo-khoa*), dont le programme est déjà celui du grand concours triennal. Les lauréats y gagnent l'exemption, pour un an, de l'impôt des corvées. De plus, tous les trois ans, à lieu dans chaque province un examen préliminaire d'admissibilité (*hach*), dont le programme est également le même : seuls, ceux qui y réussissent — au Tonkin, 10.000 environ sur 40.000 — sont admis à se-présenter au grand concours triennal.

« Les concours triennaux, qui ont lieu à peu près simultanément à Nam-dinh pour le Tonkin, et à Binh-dinh, à Hué, à Vinh et à Thanh-hoa pour l'Annam, sont l'événement périodique le plus important de la vie du peuple annamite. La rareté des sessions, l'abondance des candidats et le petit nombre des lauréats rendent ces concours très difficiles. Au Tonkin, par exemple, sur 10.000 candidats il n'y a guère que 200 élus. Les 50 premiers reçoivent le titre de « licenciés » (*cử-nhân* 畢人), les 150 autres celui de « bacheliers » (*tí-tái* 秀才). Tous sont exempts à vie de l'impôt des corvées et du service militaire. De plus le titre qu'ils ont conquis leur ouvre l'accès de la carrière mandarinale ; c'est le passeport unique qui donne

(1) « Je puis affirmer, à la suite d'une enquête, déclare un Annamite, que sur cent jeunes gens ayant de 5 à 6 ans d'école de caractères dans les villages, quatre ou cinq tout au plus sont capables d'exprimer leurs pensées à l'aide des caractères, et les autres en sont réduits, avec toute leur science, à recourir aux écrivains publics pour rédiger une requête ou une déclaration officielle. » (Rapport de M. Thóng, interprète principal).

droit d'entrée dans les fonctions administratives. Supposons qu'en France toutes les professions libérales, sans distinction, doivent recruter leur personnel parmi les lauréats d'un concours unique et qui aurait lieu seulement une fois tous les trois ans, et nous comprendrons alors le prestige extraordinaire dont, en Annam, les concours triennaux sont entourés. Leur programme consiste invariablement en quatre épreuves écrites chinoises, toutes éliminatoires : amplification sur des textes tirés des classiques ; versification ; dissertation sur des questions d'administration et de morale ; épreuve récapitulative.

« Les licenciés (et aussi les bacheliers âgés de 40 ans) peuvent ensuite se rendre à Hué, où ont lieu tous les trois ans les concours pour les deux degrés du grade de « docteur ». Le programme de ces concours est, du reste, le même que celui des concours triennaux dont je viens de parler. Naturellement le grade de docteur confère une situation plus élevée dans la hiérarchie administrative que celui de bachelier ou de licencié.

« Telle est l'organisation originale que nous avons trouvée devant nous. Dégageons-en les traits principaux :

« 1^o L'Etat annamite abandonne entièrement l'instruction primaire à la discrétion des communes et des familles. Il ne s'occupe, en fait, de l'enseignement que dans la mesure où l'enseignement a pour rôle de lui préparer des fonctionnaires, au moyen d'une série de concours hiérarchisés. Même les fonctionnaires de l'enseignement officiel sont moins des professeurs que des directeurs d'études et des examinateurs.

« 2^o Si ces concours permettent au plus humble sujet de parvenir aux plus hautes fonctions administratives, en revanche il faut remarquer qu'il n'y a pas de l'un à l'autre un élargissement du programme imposé, un accroissement réel des connaissances requises des candidats. Du plus humble au plus élevé, de l'examen provincial annuel au concours pour le grade supérieur du doctorat, le programme reste le même. Les cinq concours se répètent stérilement les uns les autres : ils constatent chez les candidats, non pas un savoir de plus en plus étendu, mais simplement une habileté littéraire de plus en plus grande.

« 3^o Dans les classiques chinois, qui forment la base de leur culture, les Annamites trouvent non seulement matière à divertissement littéraire, mais aussi les principes mêmes de la morale sociale qui régit encore leur législation et leurs mœurs. Mais si l'on met à part cette culture morale, dont l'importance pratique ne saurait, du reste, être exagérée, l'enseignement que reçoivent les Annamites est purement littéraire et formel. Les sciences et même les notions scientifiques les plus élémentaires n'y tiennent aucune place. Ils étudient sans doute l'histoire, mais seulement l'histoire fabuleuse et ancienne de la Chine : encore est-ce moins dans une intention historique que pour comprendre et employer eux-mêmes les innombrables allusions littéraires, dont cette histoire est le sujet ou le prétexte dans les rédactions chinoises. De l'histoire de l'Annam, il n'est pas question. Un certain bagage de connaissances administratives, voilà tout l'acquit positif qui est exigé d'eux.

« 4^o Enfin notons bien que cet enseignement est purement chinois, qu'il ignore délibérément la langue annamite et que, si l'annamite appartient, pour dire les choses en gros, au même embranchement linguistique que le chinois, il n'en est nullement un dialecte ou un dérivé, ni même, selon toute apparence, un parent très proche. On pourrait comparer le rôle que joue le chinois en Annam à celui que jouait chez nous le latin au moyen âge : encore faudrait-il ajouter qu'aucun Annamite ne parle le chinois, tandis que nos clercs parlaient le latin. Il serait plus juste de dire que les Annamites ont deux langues : l'une, la chinoise, la seule qui s'écrive, mais qui ne se parle point ; l'autre, l'annamite, la seule qui se parle, mais qui ne s'écrit point.

« Ce remarquable système d'enseignement avait du reste, à côté de défauts auxquels nous ne pouvons manquer d'être sensibles, quelques éminents mérites. Il entretenait le goût et le culte des lettres ; il était d'un caractère foncièrement démocratique ; il formait des fonctionnaires très suffisamment préparés à leur tâche. Surtout il perpétuait la tradition d'une doctrine morale et sociale, sur laquelle repose entièrement la constitution de la famille et de l'Etat, et

pour laquelle le respect du peuple n'a jamais fléchi. Il méritait donc que nous n'y touchions qu'avec une extrême prudence et les plus grandes précautions. Or qu'avons-nous fait ?

« Il faut distinguer soigneusement, à ce point de vue, ce que nous avons fait en Cochinchine et ce que nous avons fait, plus tard, en Annam et au Tonkin.

« Les missionnaires ont précédé nos administrateurs sur la terre indochinoise, et c'est de leurs méthodes que, par la force des circonstances, nos premiers administrateurs ont hérité. Or les missionnaires avaient dès le début engagé contre la culture chinoise une lutte d'autant plus vive que ce qu'ils voulaient atteindre, à travers ce système d'éducation, c'était le système de morale auquel il était intimement lié et dans lequel ils voyaient, avec raison, le plus grand obstacle au progrès de leur propre doctrine. Ils s'étaient bien vite rendu compte qu'en Indochine l'enseignement des caractères ne se séparait pas de l'enseignement de la doctrine confucéenne. Or, si tolérante que soit en principe cette doctrine à l'égard des religions, il n'en est pas moins vrai que, par le prestige de son passé millénaire, par la précision et la rigueur de ses préceptes, par l'esprit purement laïque qui l'anime, par son caractère positif et son absence de tout mysticisme, elle a constamment opposé à l'expansion du christianisme une résistance victorieuse. La propagande des missionnaires, qui a obtenu à de certains moments de grands succès dans le menu peuple, n'a jamais réussi à entamer l'indifférence des lettrés imbus de l'esprit confucéen. Ils comprirent que pour atteindre et conquérir à leur foi l'ensemble de la population, il fallait s'attaquer résolument à la culture chinoise ; et, afin de donner aux Annamites le moyen de se passer de l'écriture et de la langue chinoises, ils inventèrent ce système de transcription de l'annamite en lettres latines que nous appelons *quốc-ngr*, et qui est, du reste, une fort remarquable invention. Pendant la période de conquête de la Cochinchine, c'est naturellement parmi les lettrés, c'est-à-dire parmi ceux qui avaient le plus à perdre à notre domination, que nous trouvâmes nos adversaires les plus déterminés, et nos fonctionnaires et nos officiers héritèrent vis-à-vis d'eux de l'hostilité des missionnaires. Il faut dire aussi qu'à cette époque de singulières idées avaient cours sur la possibilité de l'assimilation des indigènes : certains administrateurs de la Cochinchine croyaient et affirmaient qu'on pourrait arriver en trois générations au plus à extirper, non seulement la langue chinoise, mais la langue annamite elle-même, et à les remplacer l'une et l'autre par la langue française.

« L'administration de la Cochinchine crut donc devoir supprimer purement et simplement tous les fonctionnaires de l'enseignement officiel et tous les examens. L'exode des mandarins après la conquête facilita d'ailleurs cette mesure radicale. A la place de l'ancien enseignement, on créa des écoles de français où l'on enseignait uniquement les rudiments de notre langue et la transcription de la langue annamite en lettres latines. Comme on manquait de personnel, on mit à la tête de ces écoles de jeunes interprètes mal préparés à leur tâche, sans instruction solide et sans autorité ; et, pour être sûr qu'elles auraient des élèves, on imposa aux villages l'obligation de leur fournir un contingent déterminé d'enfants. Suivant l'expression de Luro, on recruta les écoliers comme on recrute les soldats, et l'on fit de l'instruction l'une des formes de l'impôt.

« Les premiers résultats furent déplorables. Les élèves de ces écoles, privés de toute instruction morale, ignorants de tout ce qui avait du prix aux yeux des Annamites, faisaient, comme l'a dit l'auteur que je citais tout à l'heure, « le scandale de leurs familles ». Leur insuffisance desservit la cause même de la propagation de la langue française, dont la connaissance, bien imparfaite, resta longtemps confinée, en dehors de la classe spéciale des interprètes, « à nos domestiques et aux femmes de mauvaise vie ». Etais-il possible, dans ces conditions, qu'elle apparût aux Annamites instruits comme le véhicule d'idées supérieures ?

« Je me hâte de dire que tout cela a bien changé. Le temps, à défaut des ménagements qui auraient évité une aussi longue attente, a fait tomber les anciennes préventions, et les écoles de français donnent maintenant une instruction plus solide. Nous n'avons rien fait sans doute pour restaurer en Cochinchine l'ancien enseignement : mais on peut bien douter qu'il soit sage de vouloir faire machine arrière, après quarante ans écoulés, et que l'enseignement systématique des caractères soit réclamé aussi impérieusement par la population qu'au début de la conquête.

« Au Tonkin et en Annam, l'établissement d'un régime de simple protectorat, l'expérience acquise en Cochinchine, et surtout l'orientation imprimée à notre politique indigène par le premier de nos Résidents généraux civils, Paul Bert, nous ont préservés de ces déplorables exagérations. On se garda de toucher au système indigène d'enseignement et d'exams, et on se borna à créer un certain nombre d'écoles dites « franco-annamites », taillées sur le modèle des écoles cantonales de Cochinchine, et destinées à former des interprètes pour nos différents services. Notons en passant que ces écoles ne répondaient pas parfaitement à leur objet. L'étude des caractères chinois y était à peu près délaissée ; et même dans les écoles secondaires ou « complémentaires », ils y sont encore enseignés par des maîtres annamites choisis un peu au hasard, auxquels leurs collègues européens mesurent parcimonieusement le temps et la considération. De sorte que les meilleurs élèves de ces écoles, tout en sachant fort convenablement le français, sont incapables de traduire les documents écrits et sont ainsi d'exécrables interprètes. On est obligé de doubler chaque interprète d'un « lettré », dont la fonction est de lui expliquer en annamite les documents écrits en chinois, et qu'il faut mettre en français : d'où perte de temps, perte d'argent pour l'administration et double traduction, c'est-à-dire double trahison. On s'efforce heureusement d'apporter des remèdes à cette situation paradoxale.

« Sur l'enseignement indigène lui-même, notre domination a eu, indirectement, des conséquences funestes. En raison des charges financières de plus en plus lourdes qui ont pesé sur les communes, le plus grand nombre des écoles publiques de villages ont disparu ; et, bien que les écoles privées se soient multipliées⁽¹⁾, on peut craindre que le nombre des purs illettrés ne se se soit, tout compte fait, accru. Il est fâcheux en tous cas que l'enseignement primaire soit donné aujourd'hui, d'une façon presque générale, par des lettrés sans emploi officiel et ne soit plus entouré de ce minimum de garanties que constituait le contrôle de l'assemblée des notables sur l'école de village. D'autre part, la conquête française a marqué la fin de l'influence directe de la Chine et de cet actif échange d'idées qui se poursuivait de temps immémorial entre les deux peuples et qui avait été de si grand bénéfice à l'Annam. Privée brusquement de tout accès à la source à laquelle elle s'était toujours alimentée et réduite à ses propres ressources, la civilisation annamite se trouva condamnée non seulement à l'immobilité, mais à une rapide décadence. Les livres chinois nouveaux cessaient d'arriver régulièrement ; les imprimeries indigènes, qui n'avaient jamais été bien actives, disparaissaient un à une ; la production littéraire s'arrêtait ; les œuvres mêmes du passé, détruites par l'incendie ou perdues par la négligence, devenaient peu à peu introuvables. Ainsi la culture indigène vit sur un acquis, que rien ne vient enrichir et qui se restreint tous les jours. Les mêmes organes existent « encore », mais ils fonctionnent à vide. Et, si nous mettons en balance ce que nous avons créé et ce que, moins par notre volonté que par la force des circonstances, nous avons affaibli ou détruit, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir affirmer que notre domination ait marqué un progrès dans la vie intellectuelle de l'Annam.

« Borerons-nous donc notre rôle éducateur à multiplier et à améliorer nos écoles franco-annamites, dont les élèves ne seront jamais, du moins pendant longtemps encore, qu'une minorité ? Ne ferons-nous rien pour modifier un enseignement qui ignore tout de la civilisation et des sciences modernes ? Et en même temps que nous nous efforçons enfin d'organiser en Indochine un enseignement français qui ne fasse pas table rase de la mentalité des élèves et du milieu où ils vivent, ne tâcherons-nous pas aussi de rajeunir l'enseignement indigène traditionnel en introduisant dans ses programmes les idées et les sciences de l'Occident ? Tels étaient les termes du problème essentiel qui se posait au Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène.

(1) En 1906, on ne comptait dans la province de BẮC-ninh que 15 écoles publiques contre 407 écoles privées.

« Messieurs, si l'état d'esprit de la population annamite était tel aujourd'hui qu'il y a dix ans, si l'attachement des lettrés à l'ancienne culture était resté aussi ombrageux et aussi exclusif, je n'hésiterais pas à dire qu'il faut, par prudence, attendre encore et laisser comme par le passé ce vaste système d'écoles et d'examens fonctionner en dehors de notre contrôle, en dehors de notre influence, en dehors presque de notre connaissance. Mais si complètement que notre domination ait rompu les liens qui unissaient l'Annam à la Chine, elle n'a pas pu faire que l'écho n'arrivât en Indochine du prodigieux mouvement de réformes qui emporte aujourd'hui, avec une vitesse sans cesse accrue, toute l'Asie mongolique. La réforme radicale des examens littéraires en Chine avait déjà jeté dans l'esprit des lettrés des doutes sur la valeur absolue du système traditionnel. Mais c'est un événement d'une tout autre importance, c'est la guerre russo-japonaise, qui a le plus contribué à modifier leurs idées et à leur révéler avec netteté la distance qui sépare aujourd'hui leur civilisation surannée de la civilisation moderne. Si l'issue de ce mémorable conflit a éveillé un moment chez quelques-uns de nos protégés des espérances et des illusions dangereuses, elle a eu aussi sur la majorité de la population intelligente et cultivée une influence plus heureuse et dont nous avons en somme lieu de nous féliciter. La supériorité des méthodes occidentales, qui frappait moins les Annamites lorsqu'elles étaient maniées par les Européens eux-mêmes, leur est apparue éclatante, quand ils les ont vu appliquer, avec tant de succès, par un peuple de race et de civilisation apparentées. Ils se sont rendu compte alors qu'ils sont restés très en arrière dans le développement intellectuel de l'humanité, et que, s'ils veulent reconquérir le terrain perdu, ils doivent avant toute chose refondre leurs méthodes et leurs programmes d'enseignement. De là ce mouvement d'opinion en faveur des réformes, dont M. le Gouverneur général Beau signalait, dans son discours inaugural, l'intensité et l'étendue.

« Ce mouvement d'opinion ne va pas sans quelque impatience. Des Annamites réfugiés au Japon ont publié des pamphlets, dans lesquels ils nous accusent de maintenir systématiquement les Annamites dans l'ignorance afin de les mieux dominer. Mais, sans parler de ces libelles ineptes et grossiers, nous avons pu constater l'unanimité avec laquelle les hauts fonctionnaires annamites et les lettrés les plus éminents, dans les rapports préliminaires qu'ils ont adressés au président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, ont salué l'initiative prise par le Gouvernement de l'Indochine et exprimé leur satiété de l'ancien système, leur désir ardent du « Nouveau Savoir ». Tous ceux qui ont assisté aux délibérations du Conseil ont été frappés de voir avec quelle allégresse fervente des mandarins chargés de titres et d'honneurs, des triomphateurs des grands concours d'antan, des ministres même du roi d'Annam, brûlaient tout ce qu'ils avaient adoré jusque-là et réclamaient une culture nouvelle dont ils ne pouvaient plus être appelés à bénéficier ; si bien que c'était parfois nous, Français, qui devions, par un singulier renversement des rôles, prêcher la modération et la prudence et tenter de sauver quelques débris de l'ancienne culture de l'ardeur destructive de ceux mêmes qu'elle avait formés.

« Les réformes préconisées par le Conseil de perfectionnement, dans sa première session, ont été empreintes, en même temps que de la volonté très nette de moderniser l'enseignement indigène, du souci de respecter autant que possible les formes, les cadres, les traditions, en un mot toute l'armature extérieure de cet enseignement. Tout ce qui pouvait être conservé sans trop de dommage, liberté de l'enseignement privé, caractère strictement municipal de l'enseignement primaire, rôle des fonctionnaires de l'enseignement officiel, hiérarchie et dénomination des concours, priviléges attachés aux titres universitaires, tout, jusqu'au principe très contestable de la triennalité des examens, a été scrupuleusement maintenu. Et si l'importance des études chinoises a été réduite, si elles n'accaparent plus la totalité des programmes, il s'en faut qu'elles aient été sacrifiées : elles gardent encore la première place, et peut-être même les nouvelles méthodes les rendront-elles plus fructueuses que par le passé.

« Je ne puis énumérer ici par le détail toute la série des réformes proposées. Qu'il me suffise d'indiquer, pour bien montrer l'esprit qui les a inspirées, les trois chefs sous lesquels on pourrait les grouper :

« 1^o Au principe de la répétition indéfinie de concours de plus en plus difficiles, mais de programme identique, a été substitué le principe de la progression. Je vous ai dit tout à l'heure que tous les concours, depuis le plus humble, le concours provincial annuel jusqu'au plus élevé, le concours de « doctorat », comportaient les mêmes épreuves et les mêmes matières, et que de l'un à l'autre le candidat avait à faire preuve, non pas de connaissances de plus en plus étendues, mais seulement d'une habileté croissante à manier les clichés de la composition chinoise. Le Conseil a tenu au contraire à ce qu'à l'avenir les différents concours eussent pour objet de constater un progrès réel dans le savoir et fussent le couronnement naturel d'autant de degrés distincts de l'enseignement.

« Au plus bas degré, l'enseignement primaire communal, ou enseignement du premier degré (*đầu-học* 幼學), couronné par un examen de fin d'études (*tuyễn* 選) que devront avoir subi avec succès tous ceux qui veulent affronter les examens d'un ordre supérieur. Cet examen est du reste le seul qu'il ait fallu créer de toutes pièces, l'enseignement primaire étant, dans l'ancien système, sans sanctions, comme il était sans programme et sans contrôle. Le Conseil a de plus proposé toute une série de mesures destinées à reconstituer l'enseignement primaire, et surtout à lui restituer son caractère public, à le généraliser sous cette forme, à assurer un minimum de contrôle sur les écoles de villages et à exiger de leurs maîtres un minimum de garanties. Vous en trouverez le détail dans les annexes du procès-verbal imprimé des délibérations du Conseil.

« Vient ensuite l'enseignement du second degré (*tiểu-học* 小學), qui sera donné obligatoirement dans les chefs-lieux de *huyện* et de *phủ* par les fonctionnaires publics de l'enseignement (*huấn-đạo* et *giáo-thụ*). Cet enseignement sera couronné par un examen, qui est l'ancien examen provincial annuel transformé et qui en garde le nom (*khảo-khoa*). Jusqu'ici les candidats déjà reçus à cet examen pouvaient s'y présenter de nouveau chaque année, afin de bénéficier indéfiniment de l'exemption d'impôts pour un an qu'il conférait. A l'avenir, le titre sera acquis une fois pour toutes, et l'exemption, non renouvelable, sera portée à trois ans.

« Vient enfin l'enseignement du troisième degré (*trung-học* 中學), donné au chef-lieu de chaque province sous la direction du *đốc-học*, et sanctionné par l'ancien examen dit « d'admissibilité » (*hạch*). Cet examen aura lieu, comme par le passé, tous les trois ans, et les « admissibles » (*thi-sinh* 試生) seuls pourront se présenter aux grands concours régionaux triennaux (*thi-hurong* 試鄉), pour y conquérir, s'il en sont capables, les titres de licenciés (*cử-nhân*) ou de bacheliers (*tiú-tái*). Les priviléges et exemptions d'impôts attachés à la possession de ces grades universitaires resteront les mêmes qu'autrefois.

« Il existe actuellement, au-dessus des concours régionaux, un concours pour l'obtention des deux degrés du « doctorat » (*phó-bảng* 副榜 et *tiến-sĩ* 進士), qui a lieu tous les trois ans à Hué. La réforme du programme de ce concours suivra naturellement celle des programmes des examens inférieurs : mais elle est à échéance si lointaine que le Conseil n'a pas cru, pour le moment, devoir s'en préoccuper. Du reste, dans son esprit, la création d'une Université indochinoise, dont j'aurai à vous entretenir tout à l'heure, devait avoir comme conséquence ultime la transformation complète du caractère du doctorat. Tel est le sens qu'il faut donner à la résolution qu'il a adoptée : « Le concours pour le grade de docteur sera modifié dans un sens conforme aux réformes introduites dans les concours régionaux, jusqu'au jour où le développement des études universitaires permettra de le transformer en un examen destiné à constater de la part du candidat des travaux vraiment originaux et personnels. »

« 2^o Mais la réforme la plus importante qu'ait préconisée le Conseil, c'est l'introduction dans les programmes de l'enseignement indigène à tous les degrés, de l'étude des sciences, et, comme véhicule de cette étude, de la langue annamite.

« Les Annamites restent aussi attachés que par le passé à leur morale traditionnelle, et nous serions fort mal venus à vouloir lui substituer brusquement nos idées philosophiques ou religieuses, nos conceptions occidentales du devoir et de la vie. Ce n'est pas que le système confucéen n'ait, à nos yeux, d'assez graves défauts : le plus sensible est qu'il est fondé entièrement sur des relations de personne à personne, d'enfant à parent, de frère à frère, de femme

à mari, de serviteur à maître, de sujet à souverain, et qu'il se trouve pris de court, dès que l'individu, par le jeu des circonstances, se trouve engagé dans des relations nouvelles ; mais voici vingt-cinq siècles qu'il suffit aux besoins de plusieurs grands peuples, et il est en somme l'un des plus efficaces que l'humanité ait conçus. Du reste l'exemple de la Cochinchine est là pour nous montrer le danger qu'il y aurait à ébranler des conceptions sur lesquelles repose l'organisation de la famille, de la société et de l'Etat. Personne, heureusement, n'y songe.

« D'autre part, on sait que les textes qui, aux yeux des Annamites, renferment toute sagesse, sont les classiques chinois, et, que, par l'effet d'une accoutumance millénaire, les préceptes de cette sagesse sont liés d'une manière indissoluble aux formules qui les énoncent et à la langue même dans laquelle ils ont été d'abord exprimés. Le chinois doit donc rester la langue de la morale. Il restera aussi, et pendant longtemps encore, la langue des études historiques et de l'administration, car toutes les annales, tous les mémoires, tous les codes, tous les actes officiels, tous les contrats sont rédigés en langue chinoise. Abolir les études chinoises, ce serait risquer d'affaiblir non seulement la tradition morale, mais encore la vie intellectuelle du peuple annamite. Le Conseil les a donc maintenues à tous les degrés, parallèlement aux études nouvelles qu'il a instituées : et, pour permettre de compenser par de meilleures méthodes la diminution du temps consacré à ces études, il a cherché à en simplifier l'enseignement en proscrivant l'abandon de tous les exercices purement formels, discours en phrases parallèles, versification, en un mot de tout ce qui, dans les études chinoises, était pure chinoiserie. C'est ainsi que l'épreuve de vers chinois et l'épreuve, au moins aussi puérile, de « l'amplification » (*kinh-nghĩa 經義*) doivent disparaître successivement des concours triennaux, et pour l'épreuve de « dissertation » (*văn-sách 文策*), qui est maintenue, « la composition et le style ne seront soumis à aucune règle formelle : les candidats devront faire preuve avant tout de réflexion, de connaissances précises, et de simplicité et de naturel dans le maniement de la langue chinoise (1) ».

« Mais le temps est passé où l'étude des moralistes, des poètes et des historiens de la Chine suffisait aux besoins, intellectuels des Annamites. Le contact prolongé de la civilisation française, l'admiration que leur ont imposée, malgré leurs préventions, les grands travaux exécutés dans la colonie, l'influence des idées réformatrices qui ont gagné tant de terrain en Chine, l'exemple des progrès du Japon et de ses victoires, leur ont enfin inspiré un désir de plus en plus vif de s'initier aux sciences occidentales. La grosse préoccupation du Conseil a donc été l'introduction des sciences au programme des trois degrés d'enseignement.

« Cette réforme, si grosse de conséquences, en entraînait une autre, non moins capitale. Jusqu'ici c'est au riche fonds de la langue chinoise que la langue annamite, plus pauvre en termes abstraits, a toujours puisé les termes scientifiques ou philosophiques dont elle avait besoin ; et tant que c'était à la Chine que l'Annam demandait toute sa nourriture intellectuelle, tant qu'il s'agissait d'une science et d'une philosophie purement chinoises, il était naturel qu'il en fût ainsi. Mais il s'agit aujourd'hui de tout autre chose ; il s'agit de la science occidentale, c'est-à-dire d'une science créée par les Européens, exposée dans leurs livres, que les Chinois n'ont pas inventée, qu'ils commencent à peine à étudier et dont ils n'ont encore que bien imparfaitement institué le vocabulaire. Quelle perte de temps, si la science européenne ne pouvait parvenir à la connaissance des Annamites qu'après avoir pénétré en Chine et reçu, dans des livres chinois, une forme chinoise ! Il est donc nécessaire que la langue chinoise cesse d'être, entre la pensée occidentale et la pensée annamite, l'intermédiaire obligé ; et, puisqu'il ne saurait être question de l'adoption générale d'une nouvelle langue étrangère, — dans l'espèce de la langue française —, il faut donc que les Annamites se décident enfin à se servir de la leur, et qu'ils en fassent, à l'exclusion du chinois, le véhicule des idées scientifiques.

(1) Propositions du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, I, vi, §. 5.

« Les difficultés, sans doute, seront nombreuses, lorsqu'il s'agira de créer le vocabulaire scientifique de l'Annam : mais, comme l'indiquait M. le Gouverneur général, rien n'oblige à faire un choix exclusif ; suivant les cas, on puisera dans le français, dans l'annamite et dans le chinois. N'est-ce pas aussi en puisant aux sources les plus variées, langues mortes, langues étrangères, fonds national, que nous créons chaque jour notre vocabulaire scientifique ?

« La langue annamite, tenue si longtemps en mépris par l'infatuation des lettrés, a cependant sur le chinois, et même sur le japonais moderne, un avantage énorme, et auquel les Annamites intelligents sont déjà sensibles : c'est que, malgré son monosyllabisme, elle présente une si grande variété de sons et d'intonations qu'elle se prête parfaitement à un système d'écriture purement alphabétique et phonétique.

« Du reste, la conscience de plus en plus nette que les Annamites ont de leur nationalité leur a donné l'ambition d'avoir enfin une langue nationale. Cette ambition si légitime est entièrement d'accord avec nos vues politiques. Il serait en effet d'une tactique singulièrement aveugle et imprudente de laisser les Annamites s'alimenter d'idées scientifiques et philosophiques aux seules sources qui leur soient aujourd'hui accessibles, en raison de la communauté de l'écriture, c'est-à-dire aux sources chinoises et japonaises, et resserrer encore les liens qui les unissent à cette civilisation mongolique, dont la solidarité s'est révélée si forte pendant les derniers événements.

• Ainsi le principe qui a été adopté est le suivant : enseignement double, mi-partie chinois, mi-partie annamite. Le chinois reste, dans les études, la langue de la morale, nous dirons même des sciences morales, si l'on comprend sous ce terme l'histoire et la géographie, la législation et l'administration. D'autre part l'enseignement scientifique sera donné exclusivement au moyen de la langue annamite transcrive alphabétiquement. Ces deux enseignements existeront désormais dans les écoles de tous les degrés comme à tous les concours. Aux grands concours triennaux, des épreuves en langue annamite remplaceront les plus condamnées des épreuves chinoises. L'obligation imposée à tous les maîtres d'écoles de villages, qui désirent être agrés, et à tous les fonctionnaires de l'enseignement nouvellement nommés de connaître le *quoc-ngū*, la création de cours normaux pour les maîtres déjà en fonctions, la rédaction de manuels scolaires, dont le plan a été minutieusement arrêté, enfin l'utilisation dans les écoles indigènes du personnel des écoles franco-annamites, permettront à cette réforme de porter promptement ses fruits, si elle est suffisamment favorisée par l'administration.

• 5^e Enfin, Messieurs, un troisième principe a guidé les travaux du Conseil. Dans un pays de protectorat, comme l'Annam-Toakin, où coexistent deux administrations, l'administration purement indigène avec sa hiérarchie de mandarins, et l'administration française, qui comporte un personnel d'interprètes, de commis et de secrétaires indigènes, formés dans nos écoles et connaissant notre langue, il est naturel qu'à la dualité de l'administration corresponde la dualité de l'enseignement. Mais, outre que cette dualité administrative n'est peut-être pas définitive et que les cadres indigènes des deux administrations finiront sans doute par se pénétrer, il est assurément fâcheux que cette dualité, poussée à l'extrême, arrive à une scission véritable de la population indigène en deux parties : l'une vivant de nous et autour de nous, mais ignorante des traditions de la race et étrangère à son propre milieu ; l'autre, fermée à notre langue, à nos idées et à notre influence, absorbée dans la comtemptation et le regret du passé. Nous avons voulu mettre un terme à cette situation déplorable. De même qu'à l'avenir les élèves de nos écoles franco-annamites recevront une culture chinoise plus solide, de même l'enseignement purement indigène préparera des mandarins ouverts à nos idées et capables d'entretenir avec nos administrateurs des relations plus directes et plus familières. Nous avons assuré cette préparation par l'introduction des sciences et de l'histoire générale au programme de leurs études ; reprenant une idée de Paul Bert, que M. Doumer chercha plus tard à mettre en application, nous avons cru devoir la parfaire par l'enseignement au moins élémentaire du français. Cet enseignement, assurément inutile dans les écoles de village, devient facultatif dans les écoles du second degré. Au troisième degré, il est obligatoire, et les

concours triennaux comporteront désormais, et sous réserve de mesures transitoires, une épreuve obligatoire de français.

“ C'est au même ordre d'idées que se rattache la création d'une Université indochinoise. Si l'on met à part l'Ecole de médecine indigène, école admirablement organisée, et dont les résultats dépassent les prévisions de ses fondateurs, l'Indochine ne possédait encore aucun établissement où les élèves sortis de nos écoles pussent recevoir une instruction littéraire, juridique ou scientifique assez sérieuse pour leur donner le goût des recherches personnelles. Pourtant les brillants succès obtenus par quelques Annamites privilégiés dans les grandes écoles de France, prouvent qu'ils sont capables de haute culture. L'Université la leur donnera. Elle sera le couronnement naturel des deux ordres d'enseignement, qui, après s'être rapprochés de plus en plus d'un degré à l'autre, arriveront ainsi à se rejoindre par leur sommet. Le nom d'Université a prêté à quelques railleries; et il faut reconnaître que notre Université d'Indochine ne sera pas de longtemps un foyer d'études qui puisse se comparer, même de loin, aux Universités d'Europe. Mais ce sera un acheminement; et, en attendant mieux, ses lauréats les plus brillants irontachever leurs études dans les Universités françaises.

“ Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du programme de réformes élaboré par le Conseil de l'perfectionnement de l'Enseignement indigène. Je ne vous ai parlé que de l'enseignement au Tonkin et en Annam: c'est la seule question que le Conseil ait pu étudier à fond et d'une manière systématique. Il ne s'est pas désintéressé pour cela des autres parties de l'Union indochinoise; sur les programmes des écoles franco-annamites de Cochinchine et l'utilisation des écoles de pagodes du Cambodge, il a émis des vœux qui se rattachent aux mêmes préoccupations et dont quelques-uns mériteraient bien d'être notés ici: mais ces questions n'ont été cette fois qu'effleurées et seront l'objet d'une enquête plus complète à la prochaine session du Conseil. J'en ai assez dit pour vous permettre de mesurer l'importance et de pressentir les conséquences de la politique nouvelle inaugurée en matière d'enseignement. Tous ceux qui connaissent la nature studieuse et l'intelligence fine et avertie des Annamites sont d'accord pour en attendre une véritable rénovation intellectuelle du peuple confié à notre protection. »

Les vœux du Conseil ne sont pas restés platoniques. Pendant qu'une ordonnance royale du 5 mai promulguait en Annam des réformes qui en étaient directement inspirées, une série d'arrêtés, en date du 16 mai, créaient l'Université indochinoise, instituaient des Comités locaux de l'enseignement dans les cinq pays de l'Union et ouvraient un concours public pour la rédaction de manuels en chinois et en annamite destinés aux écoles indigènes.

— Il est cependant un point sur lequel les décisions du Conseil ne paraissent pas avoir été très heureuses. Il avait estimé en effet que le mouvement était favorable pour examiner la question de la réforme de la transcription de l'annamite et avait recommandé un certain nombre de modifications, dont l'adoption dans les manuels scolaires a été édictée par l'un des arrêtés du 16 mai. Nous sommes de ceux qui croient nécessaire la réforme du *quôc-ngrî*, système fort remarquable, mais qui présente quelques injustifiables anomalies. Toutefois nous devons convenir que le mauvais accueil fait par l'opinion publique au projet du Conseil était fort justifié, et que ce projet était très inférieur à celui qui avait été présenté par le Congrès des Etudes d'Extrême-Orient, tenu à Hanoi en 1902. Il est probable que la question sera reprise sur de meilleures bases. Nous y reviendrons.

— L'un des faits qui prouvent le mieux l'impatience des Annamites à recevoir l'éducation nouvelle est l'ouverture à Tháï-hà-áp 泰河邑, près de Hanoi, d'un collège libre, tenu par des Annamites, et où les élèves, tous payants, reçoivent une instruction moderne et française. Ce collège, qui est placé sous le patronage de S. E. Hoàng-cao-Khai 黃高啟, ancien *kinh-luc* du Tonkin, a pour directeur M. Bùi-dinh-Tá 裴廷佐, président de la Société d'enseignement mutuel. Dès la rentrée, l'affluence des élèves a été considérable, et le succès de la nouvelle institution paraît assuré.

INDE

— Nous avons signalé il y a juste un an (*B. E. F. E.-O.*, V, p. 489) l'agitation causée au Bengale par la « Reconstitution des provinces du Bengale et d'Assam » plus communément appelée « Partage du Bengale », *Partition of Bengal*. Elle est loin de s'être calmée. Le nouveau ministère libéral, sur qui certains comptaient pour reprendre la question, s'y est catégoriquement refusé : la nouvelle répartition géographique est, a dit et répété J. Morley, un fait acquis, « a settled fact ».

Au reste, si l'esservescence a été plus grande au Bengale qu'ailleurs, elle n'y est pas confinée. On sait que c'est à Poona que dès juin 1894, la *Sarvajanik Sabhā* de Poona, dont G. K. Gokhale était alors secrétaire, adopta le boycott comme arme politique. Le même Gokhale, qui est pourtant un des congressistes les plus modérés, et dont la voix est écoutée avec déférence au Conseil Législatif de l'Inde et jusqu'en Angleterre, fonda en juin dernier la « Servants of India Society », dont le but est de « préparer des hommes décidés à consacrer leur vie à la cause du pays dans un esprit religieux, pour l'éducation et l'agitation politique ». La propagande sera menée par des moyens légaux. La domination anglaise est acceptée comme « dispensée par les décrets insondables de la Providence pour le bien de l'Inde » ; mais il s'agit d'obtenir le self-government tel qu'il existe dans les autres colonies anglaises. Le siège de la société est à Poona, où elle dispose d'une maison d'habitation et d'une bibliothèque. Les membres sont à vie. Il y a un « premier membre », des membres ordinaires et des stagiaires. Le stage est de cinq ans, sur lesquels deux se passeront en voyages dans les différentes parties de l'Inde. Il y a actuellement un premier membre, M. Gokhale, et trois stagiaires, deux Marathes et un Madrassi. Les membres prononcent, à leur admission, un serment portant sur sept points, parmi lesquels nous noterons la fraternité et la solidarité avec tous les Indiens, sans distinction de caste ou de croyances, et la promesse d'une vie désintéressée et pure.

Dans le même moment, l'autre leader marathe, le célèbre Tilak, se rendait à Calcutta pour célébrer avec Surendra Nāth Banerji la fête de Cīvājī (3 juin). On se rappelle le procès et la condamnation de Tilak ; Surendra Nāth Banerji venait à son tour de conquérir les palmes du martyre pour la cause patriotique : ayant le 14 avril organisé, malgré la défense de la police, une procession à Barisal (une des villes récemment annexées à l'Assam) aux cris prohibés de *Bande Mātāram*, il s'était fait arrêter sur sa demande, et condamner à une amende de 400 roupies. Les deux héros eurent une entrevue sensationnelle et quelque peu théâtrale devant les images assemblées de Cīvājī, de son guru Rāmdās, le célèbre poète marathe, et de Durgā — celle-ci symbolisant la mère-patrie, et pourvue de deux bras seulement, par déférence pour les scrupules des Brahmos sans doute ; le lendemain, vingt mille personnes s'en allaient professionnellement se baigner dans les eaux saintes du Gange, au Tagore's Ghāt. Ce rapprochement entre les deux nations prend sa valeur si l'on se rappelle que Cīvājī ne s'était jadis montré au Bengale que comme envahisseur.

La « Partition », proclamée le 7 août 1905, était entrée en vigueur le 17 octobre : deux anniversaires dont la célébration s'annonçait comme d'autant plus agitée que l'énerverment augmentait tous les jours, et aussi l'impopularité du lieutenant-gouverneur de la nouvelle province. Sir B. Fuller, à qui était échue la tâche difficile de la gouverner le premier, s'en était acquitté avec une rudesse impolitique et désapprouvée même par son gouvernement : déjà plusieurs mesures prises par lui avaient été plus ou moins directement annulées, en particulier une circulaire interdisant de chanter le *Bande Mātāram*, le nouvel « hymne national ». Or le 4 août on apprenait sa démission ; la chose était confirmée par un communiqué officiel du 5 ; le même jour lord Minto, dans une lettre à Sir B. Fuller, écrivait qu'ayant accepté le 3 août sa démission, présentée depuis le 15 juillet, il avait espéré en retarder la publication jusqu'après les « Partition Public Meetings » annoncés pour le 7 : mais malheureusement les journaux avaient réussi à se procurer la nouvelle ». Il est bon de noter que parmi ces journaux se place en premier lieu le *Pioneer* d'Allahabad, organe des fonctionnaires anglo-indiens,

généralement inspiré de Simla. Or, rendant compte des événements qui suivirent, l'éditeur de l'*East and West* constate que « l'agitation contre le Partage est continuée par certains, encore que la démission de Sir B. Fuller l'ait privée en grande partie du secours qu'elle tirait auparavant de l'agitation parallèle contre ce qui se faisait dans sa province ». Tout ceci est d'autant plus significatif que Sir B. Fuller était tombé sur une question secondaire, à tel point que les motifs avancés ont été universellement considérés comme des prétextes jusqu'à la publication de la correspondance officielle, en novembre. Il s'agissait d'une question de police scolaire. Les élèves de deux « high schools » de Sirajganj avaient participé au mouvement « swadeshi » et faisaient de la propagande dans les bazars ; ils s'étaient organisés en corps de volontaires, sous un état major composé de plusieurs de leurs maîtres, le général étant le professeur de gymnastique ; le 15 novembre 1905, ils avaient attaqué un Mārwarī qui, au mépris des conventions passées avec la *Svadeśī samiti*, dont faisaient partie des principaux de la ville, importait de nouvelles marchandises anglaises, et renversèrent sa voiture ; le soir ils malmenèrent un Européen qui s'était trouvé sur leur chemin et qui, « c'est tout à fait possible », dit le rapport de l'enquête, avait dû les menacer en paroles, voire du fouet. Sir B. Fuller demanda (10 février 1906) aux syndics de l'Université de Calcutta la « disaffiliation » des deux écoles, c'est-à-dire le retrait de toute aide financière aux écoles et aux élèves et du droit de présenter des candidats aux examens. Le 5 juillet le Gouvernement lui enjoignait de retirer sa demande, car si suite lui était donnée devant le syndicat, « la question viendrait certainement devant le sénat de l'Université, où elle formerait le sujet d'une discussion publique acrimonieuse, dans laquelle le partage du Bengale et l'administration de la nouvelle province seraient attaqués violemment », chose à éviter avant tout « dans l'état présent de l'esprit public au Bengale ». Le Gouvernement, de son propre aveu, cédait devant cette agitation que lord Curzon dans son discours de Dacca (février 1905) avait déclarée superficielle et artificielle, « hollow and unreal ».

Cette concession déroute peut-être pendant un temps l'agitation, mais ne l'apaise pas. A Jamalpur une grève d'ouvriers du chemin de fer est entretenue par les politiciens (1) ; l'indiscipline subsiste chez les étudiants ; la nervosité gagne les indifférents : Calcutta vit pendant plusieurs semaines dans la panique à la suite de prétendus vols d'enfants. La presse anglo-indienne ne fait rien pour calmer les esprits : elle-même mène grand bruit autour d'un complot supposé, autour du « couronnement » de S. N. Banerji comme roi du Bengale — cérémonie plus ridicule que dangereuse — ; surtout, elle cherche à semer la discorde entre Hindous et Musulmans.

En cela au moins, elle semble bien d'accord avec les intentions du gouvernement. Cette politique n'est pas nouvelle (2), mais par plus d'un côté les circonstances elles-mêmes la servaient. L'agitation « anti-partitionnée » était menée principalement par des Hindous ; la majorité des Musulmans du Bengale refusait de la suivre, soit par esprit rétrograde — on sait que la communauté musulmane est de beaucoup la plus réfractaire à l'éducation et aux idées occidentales —, soit par intérêt économique : dans l'*Eastern Bengal* les propriétaires agricoles sont généralement hindous, les tenanciers musulmans ; or ceux-ci, s'ajoutant aux Musulmans de l'Assam, forment 65 % de la population totale de la nouvelle province. Aussi voit-on Sir B. Fuller recommander à ses subordonnés de distribuer les places aux Musulmans proportionnellement au chiffre de la population et non suivant leurs aptitudes professionnelles. En regard de la proportion donnée ci-dessus, il est bon de noter que de la population *lettée* les Musulmans forment à peine plus du tiers. A la chute du lieutenant-gouverneur, les Musulmans tinrent des réunions publiques, des députations vinrent sur tout le chemin de son voyage jusqu'à Bombay

(1) A signaler, un peu auparavant (août), une grève de facteurs à Bombay, purement économique.

(2) M. PIRIOU en a noté les débuts dans son *Inde contemporaine*, chap. V.

lui porter des témoignages de reconnaissance et de sympathie ; manifestations dont plus d'une aussi semble avoir été « hollow and unreal » ; en tout cas, ce qui chez d'autres aurait passé pour une protestation contre le gouvernement n'attrait que la sympathie du monde officiel, et le *Pioneer* oubliait les manifestations anti-partitionnistes d'août et d'octobre, pour célébrer les meetings musulmans concurrents. Il signalait aussi avec insistance que le *Bande Mālāram* était un hymne exclusivement hindou, tiré d'un roman historique célébrant la révolte du Bengale contre les Musulmans en 1772, que Cīvāji, le héros du jour, avait lutté jadis contre les Musulmans et s'était entouré de brahmanes. Enfin, alors que lord Curzon avait constamment refusé de recevoir aucune députation du Congrès national, son successeur admettait solennellement à Simla (1^{er} octobre) une députation musulmane dont il reconnaissait le « caractère représentatif » et qu'elle « exprimait les aspirations de la communauté éclairée des Musulmans de l'Inde » : or, s'il n'y a pour le Congrès national qu'un simulacre d'élection, il n'y avait même pas eu simulacre dans ce cas. Tout en s'abstenant de promesses précises, le vice-roi reconnaissait qu'il fallait faire quelque chose pour les « descendants d'une race conquérante et régnante » et leur donner une représentation dans les divers conseils et des droits en rapport « non pas simplement avec leur nombre (ils forment moins d'un quart de la population totale de l'Inde), mais aussi avec leur importance politique et la valeur de la contribution qu'ils apportent à la défense de l'empire ». Les différents gouverneurs de provinces dans leurs tournées assurent les Musulmans de l'appui qu'ils sont prêts à leur accorder, à condition qu'ils fassent quelque chose par eux-mêmes. Alors, tandis qu'on mène grand bruit autour de l'*« Educational conference »* musulmane de Vellore (28 juillet) et de celle de Dacca (tenue au même moment que le Congrès national de Calcutta), autour des préparatifs de réception de l'Emir d'Afghanistan, un rapprochement se dessine entre les deux communautés, « les deux yeux de l'Inde », et des meetings se tiennent un peu partout pour manifester l'entente : au Congrès, c'est le frère du nawab de Dacca, leader de l'agitation musulmane, qui est chargé de présenter la motion « anti-partitionniste ». Jusqu'où ce mouvement s'étendra, il est bien difficile de s'en rendre compte encore.

— La fin de l'année a été marquée, comme d'habitude, par les Congrès de Calcutta. Du Congrès national, le programme n'est pas nouveau, et il est inutile d'y revenir. Mais par un autre côté le dernier Congrès marque une époque dans l'histoire de l'éducation politique de l'Inde. L'agitation anti-partitionniste avait en somme échoué, malgré les circonstances politiques favorables, malgré quelques succès parfaits sur le terrain politique ou économique. Dadabhai Naoroji avouait avoir « éprouvé des déceptions en assez grand nombre pour décourager et conduire au désespoir et peut-être à la révolte ». Un parti se forma, « la Nouvelle Ecole », celle des « Extrémistes ». La « méthode de prière et de pétition », disent-ils, la « politique de mendicité », a fait ses preuves ; il faut maintenant ne plus compter que sur soi, et puisque le boycottage économique a eu quelques résultats il faut l'étendre à la politique, au *svadeq* ajouter le *svarāj*, au moins dans sa partie négative : ignorer le gouvernement, ne pas recourir à lui pour la justice, ni l'instruction publique, en attendant qu'on lui refuse les impôts, et surtout ne pas accepter de postes dans les divers services ; cette dernière clause, seule réalisable, est opposée à toute la politique traditionnelle du Congrès, qui consiste à réclamer pour les indigènes une part de plus en plus grande dans l'administration anglo-indienne. Les polémiques furent vives avant et après le Congrès ; pour trouver un nom sur lequel tous les suffrages pussent se rassembler, on dut demander à Dadabhai, le « grand old man », de venir d'Angleterre, malgré ses quatre-vingt-un ans, pour présider le Congrès : sa présence même ne put empêcher une séance d'être houleuse (!). Il faut noter aussi que le Congrès a décidé de mettre à l'étude une constitution qui lui donnerait plus de régularité et d'autorité.

(1) Il s'agissait du boycottage, reconnu par la majorité légitime au Bengale seulement ; les « extrémistes » auraient voulu qu'on l'étendit à l'Inde entière.

— Une revue des assemblées tenues à Calcutta pendant la semaine de Noël formerait un tableau assez complet des aspirations de l'Inde. Les membres s'en retrouvent souvent de l'une à l'autre, mais les tendances n'en sont pas convergentes. A la conférence industrielle, le mot d'ordre est « vrai svadegi », voire « svadegi honnête »; et toutes les conférences de réforme sociale ou religieuse (Social conf., Ladies conf., Temperance conf., Theistic conf., Bhārat Dharma Mahāmandal; ajouter la conférence musulmane de Dacca et le congrès théosophique de Madras) s'entendent sur un point, à savoir que la nationalité ne pourra se construire, que les droits politiques ne pourront s'acquérir, que si l'on s'en rend digne par le progrès social, surtout par l'éducation.

Deux de ces congrès étaient nouveaux cette année. Nous connaissons déjà le sens du congrès musulman, et ses ordres du jour pourraient au besoin nous éclairer: sur cinq, quatre sont des remerciements à des fonctionnaires anglais. Plus intéressante est la première manifestation nationale d'une société orthodoxe qui semble destinée à un certain avenir. Le *Çri Bhārata Dharma Mahāmandala* ou « All-India Hindu Association », a pour objet de lutter contre « l'indifférence religieuse croissante dans certaines classes », entendez dans les classes cultivées, et « de constituer une vie nationale par une religion nationale »; il s'abstient de toute ingérence dans la politique, car pour un Hindou la « loyalty », *rājabhakti*, est commandée par la religion. L'œuvre de la société se divise en cinq sections: 1^o la propagande (*dharma-pracāra-vibhāga*) pour laquelle on emploie à peu près 150 missionnaires (*upadeçaka*); cinq *mandais* provinciaux font parvenir les brochures aux 500 *sabhās* de l'Inde du Nord: il est question d'étendre l'organisation à Madras, à Bombay et à l'Inde centrale; 2^o le contrôle des lieux sacrés et des institutions charitables (*dharma-laya-saṃskāra-vibhāga*): cette œuvre n'est qu'à son début; on a créé des inspecteurs et on a distribué des guides pour la gestion financière des œuvres religieuses; 3^o l'éducation (*vidyā-pracāra-vibhāga*): contrôle des écoles sanskrites, préparation d'un programme « combinant avec l'étude de l'ancien sanskrit tout ce qu'il y a de meilleur et de plus utile dans la science occidentale »; le *çāradāmandal* sera à la fois un corps enseignant et un jury d'examinateurs. On inaugurera prochainement un *brahma-caryā-çrama* pour les étudiants à Bénarès, et on généralisera l'institution. Des huit grands *vidyā-piṭha* de l'Inde ancienne que la société a entrepris de faire revivre, elle a déjà repris celui de Mithila (« Mithila Research Society »); 4^o la recherche et l'étude des ouvrages sanskrits (*pustaka-saṃgraha-hānusandhānavibhāga*), portant principalement sur l'astronomie, le droit et la littérature védique; préparation d'une bibliographie complète de la littérature sanskrite, édition d'ouvrages anciens et publications nouvelles « incorporant les recherches faites dans les livres anciens avec celles des développements modernes »; 5^o la presse (*çāstruprakāçavi-bhāga*): huit publications mensuelles en différents langages, brochures, etc. — Il y a également cinq classes de membres: les patrons (*saṃprakṣakas*) comprenant les princes indigènes et les chefs de secte (*dharma-cāryas*): presque tous ces derniers ont donné leur adhésion; une vingtaine de princes ont donné leur concours financier; 2^o une centaine de *pratinidhis*, « membres éminents de l'aristocratie, et leaders de nos communautés »; 3^o des pāṇḍits de toutes les parties de l'Inde; 4^o des adhérents (*sāhāyaka*); 5^o les membres ordinaires (*sādhāra-nasabhyā*), c'est-à-dire ceux qui s'engagent par une déclaration écrite à soutenir la religion hindoue et donnent une cotisation minime au *Mahāmandal*. Les deux dernières catégories sont ouvertes aux deux sexes.

— L'acte le plus important jusqu'ici du gouvernement de lord Minto est sans contredit l'envoi d'une circulaire (22 novembre) par laquelle il demande aux gouvernements locaux d'examiner la question de la gratuité de l'enseignement primaire. Quand la fameuse dépêche de 1854 établit l'enseignement payant, c'était avec la double idée que la population n'appréciérait pas la valeur d'un enseignement pour lequel elle n'aurait rien à dépenser, et que l'assiduité et le travail des élèves seraient meilleurs si l'on taxait si peu que ce fut l'enseignement. Depuis ce temps l'éducation gratuite s'est répandue dans presque tout le monde civilisé; d'autre part, si l'usage ancien dans l'Inde était de payer dans les écoles où l'on enseignait les

vernaculaires, les écoles sanskrites, comme d'ailleurs en Birmanie les écoles bouddhistes, ont toujours été gratuites. Enfin la situation financière permettra peut-être aujourd'hui ce qui aurait été impossible plus tôt.

La mesure s'étendrait aux écoles primaires (?) des deux sexes, sauf deux exceptions : les écoles primaires à l'usage des Européens et les classes primaires annexées aux établissements secondaires. Le problème est de compenser par des subventions la perte que les directeurs et les maîtres éprouveront du fait de la gratuité de l'enseignement, le résultat étant l'absorption graduelle des écoles subventionnées (aided schools) dans les écoles publiques (board schools); sans compter que la concurrence obligera la plupart des écoles non subventionnées à accepter la subvention, et que l'éducation étant gratuite attirera par là même plus d'élèves dans l'avenir. Pour le moment, voici ce que nous dit le dernier rapport quinquennal (1902) sur la proportion des écoles privées et des écoles publiques : en Birmanie, les premières formaient presque la totalité ; il y en avait 98 % au Bengale, 86 % à Madras, 67 % en Assam, 44 % dans les Central Provinces, 35 % dans les United Provinces, 29 % dans le Penjab. La grande objection prévue est l'inévitable objection financière. Elle sera d'autant plus sérieuse que pour prévenir les inconvénients pouvant résulter d'une réforme partielle — complication des calculs, défiance du public, enfin désorganisation des études elles-mêmes —, le gouvernement songe à établir la mesure d'un coup et sans gradation. Attendons la réponse des gouvernements locaux.

— Le *Bande Mātaram*, « la Marseillaise des Bengalis », auquel nous avons fait déjà allusion plus haut, a fait couler beaucoup d'encre dans le *Times* et dans la presse de l'Inde. Il s'agissait de savoir si l'hymne en question s'adressait à Kālī ou à la « Motherland », si c'était un hymne proprement hindou ou si toutes les races qui habitent l'Inde, en y comprenant les Anglo-indiens, pouvaient en faire leur hymne national. Dans ce concert d'opinions, quelques rares voix autorisées se sont fait entendre. M. Grierson dit n'avoir rencontré, dans ses lectures, le mot *mātā* appliqué métaphoriquement qu'à trois objets : 1^o à la déesse Kālī ; 2^o à la vache ; 3^o à la déesse de la variole ; il en conclut que *Bande Mātaram* équivaut à *Kālī mātī ke jay* « Vive Kālī-mère », formule d'usage courant. Il ajoute que l'idée de « mère-patrie » est étrangère à l'Inde et est un emprunt des Bengalis anglicisés à la littérature anglaise. Ceci nous donne évidemment la vraie solution. Bankim Candra Chattarji, l'auteur de l'*Ānanda māth* (publié en 1882) d'où l'hymne est tiré, est l'un de ces Bengalis anglicisés dont parle M. Grierson ; dès 1874, dans un essai publié, sous un pseudonyme, dans le *Baṅgadarçan*, il avait développé la conception de la maternité de la patrie ; mais le texte de l'*Ānanda māth* ne laisse aucun doute à cet égard, si nous en croyons le *Bande Mātaram*, journal du parti nouveau. Au chap. X, écoutant Bhāvānanda chanter l'hymne : « *Vande mātaram sujalām suphalām malayajaçīlalām sasyacyāmalām*,... etc. », Mahendra s'écrie : « mais ceci est le pays, ce n'est pas la mère ». Bhāvānanda répond : « Nous ne connaissons pas d'autre mère », et citant le dicton sanskrit : *jananī janmabhūmiç ca svargād api garīyasi*, explique l'identité des deux idées. D'autre part au chapitre suivant, Satyānanda conduit Mahendra à une série de sanctuaires contenant diverses représentations de la « Mère » ; d'abord c'est une divinité assise sur les genoux de Viṣṇu ; puis c'est la figure de Jagaddhātrī, brillante et ornée, « la Mère comme elle était jadis » ; enfin Kālī, représentant « la Mère comme elle est

(¹) En y comprenant les « middle vernacular schools », que la classification existante range à tort dans les écoles secondaires. En principe sont primaires les établissements où l'enseignement se donne en vernaculaire ; l'éducation s'y suffit à elle-même ; — secondaires, ceux qui préparent à l'Université et où l'enseignement se fait à la fois en vernaculaire et en anglais ; — enfin dans les Collèges de l'Université tout l'enseignement se fait en anglais.

maintenant...: noire, car elle est enveloppée de ténèbres : nue, parce qu'elle est dépouillée de toute sa fortune. Aujourd'hui le pays est un vaste cimetière, c'est pourquoi la Mère porte les os de ses propres enfants autour de son cou. Elle foule aux pieds son propre bien — Civa. Ah, Mère ! ».

— La pratique de la dot semble avoir fait récemment dans l'Inde des progrès inquiétants. Jusqu'à ces dernières années, si nous en croyons un article de l'*Indian Review* (août 1906), il était déshonorant pour le mari de rien demander au beau-père. Maintenant le mariage, surtout dans la communauté brahmane, est une affaire : on marie son fils pour payer ses dettes, ou pour retrouver l'argent dépensé pour son éducation, ou pour parer à la dépense du mariage de sa propre fille. La *varadakṣiṇā* est plus forte — cela va de soi — si la fiancée est laide ; elle est plus forte aussi dans le cas où le fiancé a des titres universitaires. La revue *Hindustan* nous fournit quelques prix : pour un étudiant qui a passé sa « Matriculation », 500 roupies ; pour un F. A., 800 roupies ; pour un B. A., 1000 roupies (cent de moins, dans chaque cas, pour les « incomplets ») ; un B. L. vaut au minimum 1500 roupies ; quant aux diplômés et aux médaillés, c'est un article de grand luxe. Les extorsions se poursuivent même parfois après le mariage : G. N. Dutt (*Brahmans and Kayathas*, p. 157) nous raconte l'histoire d'un syndicat de garçons d'honneur, exploitant le beau-père sous menace d'internement pour sa fille. — Il faut dire que l'éducation universitaire coûte cher, et que les emplois publics — pour lesquels les jeunes brahmanes montrent généralement un goût décidé — rapportent peu, au moins pour les débutants, sans compter que la vie, qui devient plus coûteuse pour tous, l'est davantage encore pour eux. Quelles seront les conséquences de ces nouvelles habitudes ? Dans certains cas, comme chez les Kulis du Bengale, il pourrait bien en résulter un élargissement des règles du mariage ; certains pensent que l'on verra bientôt refleurir le *kumāribrahmacaryam* au Penjab et prévoient la fondation de couvents de nonnes hindoues (¹). Peut-être aussi les polémiques, auxquels les abus dont nous parlons ont donné lieu, serviront-elles à les diminuer.

— La politique semble avoir à l'occasion plus d'action sur les mœurs que toute la propagande des « social reformers ». On a remarqué que le Congrès national contribue à rendre plus aisés les rapports entre castes, voire entre religions différentes ; les repas en commun ne scandalisent plus ; un « National Dinner », donné à Calcutta en septembre, consacrait solennellement l'usage nouveau. D'autre part il y a eu grande affluence féminine à l'ouverture du Congrès ; à la pose de la première pierre du « Federation Hall » à Calcutta, assistaient nombre de dames appartenant aux familles les plus orthodoxes ; il y a eu à l'Exposition industrielle un jour réservé pour elles, et il a été très fréquenté ; enfin elles ne craignent pas de se montrer dans les théâtres où l'on joue des pièces à tendance politique. Devra-t-on la ruine du *Zenana* à l'agitation anti-partitionniste ?

— La « Deccan Vernacular Translation Society » a décerné un prix à l'auteur d'une comédie intitulée *Rao Bahadur Parvatya* et qui est une adaptation en marāthī du *Bourgeois gentilhomme* ; elle a déjà été jouée à Nagpur et à Auravati avec un grand succès. Son auteur, M. Talcherkar, a aussi fait jouer récemment une adaptation de *Ruy Blas*, où il a su trouver une occasion d'attaquer le confinement des femmes hindoues. D'autres pièces de Molière et de V. Hugo avaient d'ailleurs déjà été traduites en marāthī. A signaler aussi, vu les circonstances, la traduction annoncée de l'Essai de Renan, « *Qu'est-ce qu'une nation ?* ».

(¹) Il en existe déjà un à Hardvar, fondé par une dame bengalie qui convertit une riche veuve des Provinces Centrales.

CHINE

— D'importants événements politiques ont eu lieu durant les derniers mois de 1906. Le vent a souillé aux réformes, plus violemment qu'en 1898 même, et si, en définitive, la « Nouvelle Chine » a obtenu peu de réformes, elle a du moins entendu de fort belles paroles.

Dès le retour en Chine des missions envoyées en Europe et aux Etats-Unis pour enquêter sur les formes de gouvernement, la question de la Constitution s'est posée avec instance et a captivé l'attention des fonctionnaires, des lettrés, des notables, des étudiants, de tous ceux qui pensent dans l'Empire. Comme on sut rapidement dans la capitale et même dans les provinces que les commissaires impériaux de retour de l'étranger étaient favorables à l'établissement d'un Gouvernement constitutionnel, il s'éleva contre leurs intentions un mouvement d'opposition déclarée, avant même que fussent connues les dispositions de la Cour.

Il ne semble pas cependant que cette opposition ait intimidé l'Impératrice douairière, et il est à présumer que l'influence du duc Tsai-tsö 載澤, du prince Tsai-tchen 載振, fils du prince King, et de Touan-fang 端方, tous gagnés à la cause des réformes, a, dès l'origine, pesé sur la décision de la Souveraine. En effet, le 27 août, un édit nomme une commission chargée d'examiner les dix rapports fournis par les commissaires impériaux. Cette commission est ainsi formée : les ministres du Kiun-ki-tch'ou 軍機處, les membres du Tcheng-wou-tch'ou 政務處, et, — fait significatif —, S. E. Yuan Che-k'ai. Cinq jours plus tard seulement, c'est-à-dire à un moment où il eût été difficile à la Commission de formuler déjà son opinion, il paraît un nouvel édit qui fait connaître les intentions des souverains. Ce document contient des phrases importantes ; il suffira de citer les plus remarquables : « Les commissaires impériaux estiment que la situation arriérée de la Chine est due au manque de confiance qui est visible du premier au dernier des habitants de l'Empire, entre les souverains et les ministres d'une part, et le peuple d'autre part... Les Etats étrangers ont acquis la richesse et la force en donnant au peuple une Constitution et en appelant tous les citoyens à élire leurs représentants... Nous devons nous préparer à établir un gouvernement constitutionnel, dont le contrôle suprême serait exercé par les souverains, tandis que les intérêts du peuple seraient confiés aux élus du peuple. Ce sera le moyen, espérons-le, de consolider les fondements de l'Empire... Mais, pour le moment, l'éducation du peuple n'est pas faite : si nous entrons avec trop de précipitation dans la voie des réformes, nous risquerions de détruire le résultat des efforts antérieurs (?), et alors... comment regagner la confiance de nos sujets ? Avant toutes choses, il importe de réformer l'administration, de reviser soigneusement toutes les lois, de développer l'instruction, de réglementer les sources des revenus publics, de déterminer le système financier du gouvernement, de réorganiser l'armée et d'établir une forte police dans tout l'Empire.. Dans un petit nombre d'années (*), quand les réformes urgentes auront été réalisées, le moment sera venu de fixer la date de l'inauguration du Gouvernement constitutionnel... Que cet édit soit transmis dans tout l'Empire ; que les vice-rois et les gouverneurs fassent des proclamations ; que tous se préparent à jouir des bienfaits immenses de la Constitution. »

Cet édit paraît le 1er septembre ; le lendemain, « en considération de la nécessité qui s'impose de préparer sans retard le peuple à la forme constitutionnelle », une Commission des Réformes administratives est constituée par un nouvel édit. Cette commission comprend : sept Mandchous, parmi lesquels le duc Tsai-tsö, le prince Tsai-tchen, Tie-liang 鐵良, président

(*) Des journaux chinois ont raconté que la rédaction primitive de l'édit portait : « dans trois ans... » Plusieurs fonctionnaires du palais, et, paraît-il, deux ministres du conseil d'Etat, représentèrent à l'Impératrice qu'il valait mieux rester dans le vague. Elle s'est rendue à leurs raisons.

du Hou-pou, Na-tong 那桐, président du Wai-wou-pou; sept Chinois, parmi lesquels les présidents du Li-pou 禮部, du Hing-pou 刑部, du Kong-pou 工部 et Yuan Che-k'ai. D'autres vice-rois sont adjoints à ces membres: Tchang Tche-tong 張之洞, Tsen Tch'ouen-hien 岑春煊, Touan-fang 端方, Tcheou-fou 周馥.

Toutes les lumières de la Chine et, aussi, toutes les opinions sont représentées dans cette commission. Le président mandchou du Ministère des Finances, Tie-liang, s'est déjà révélé comme un des chefs de l'opposition; on insinue que sa jalouse à l'égard de Yuan Che-k'ai ne serait pas étrangère à son attitude; ancien subordonné du vice-roi du Tche-li, il n'a pas laissé passer une occasion de battre en brèche l'énorme influence de Yuan à la cour. En outre, il est Mandchou, et il est à remarquer que, malgré l'exemple venu du haut, le prince King lui-même, président du Kiun-ki-tch'ou, serait gagné aux réformes), les Mandchous sont en général contraires à tout changement; parmi eux, se distingue le Conseiller d'Etat Yong-king 榕慶. Quant aux Chinois, ceux qui ont nettement pris parti contre les réformes sont Wang Wen-chao 王文韶, Lou Tch'ouang-lin 鹿傳麟, Siu Che-tch'ang 徐世昌 et Kiu Hong-ki 銀鴻機, ainsi que plusieurs membres du Han-lin; ils sont à la tête d'un grand nombre de lettrés, mandarins en fonctions ou en expectative d'emploi, qui redoutent d'être victimes de la moindre transformation dans les rouages administratifs. Des requêtes arrivent journalement à la Cour, disent les journaux chinois, pour supplier les souverains de ne rien modifier à la marche des affaires. Le détail comique est donné par les eunuques; cette classe de serviteurs spéciaux s'est émue des bruits qui courrent sur sa suppression (le parti réformiste l'a en effet demandée), et l'on raconte que, leurs chefs ayant rencontré l'Impératrice dans les jardins du palais, se sont jetés aux pieds du « vénérable Buddha », et, avec des larmes et des gémissements, l'ont supplié de les protéger contre leurs persécuteurs. Le « vénérable Buddha » leur aurait dit qu'ils n'avaient rien à craindre.

Dans les provinces, les vice-rois et les gouverneurs sont, à quelques exceptions près, bien disposés à l'égard des réformes. D'autre part, plusieurs grandes villes ont organisé des fêtes pour célébrer « l'édit de la Constitution »; la promesse des réformes a soulevé l'enthousiasme du peuple; des dizaines de milliers de manifestants ont crié leur joie, et parmi eux se trouve une majorité de jeunes patriotes qui croient sincèrement aux promesses impériales. Et, si les requêtes contre les réformes ont été très nombreuses, par contre, il est arrivé à la commission impériale et au Tcheng-wou-tch'ou de nombreux télégrammes relatant les fêtes organisées dans les grandes villes et priant les ministres d'adresser aux souverains un rapport sur la joie du peuple. L'Impératrice et l'Empereur ont, d'après les journaux, marqué beaucoup de contentement à la lecture de ce rapport.

A côté des journaux conservateurs et des feuilles réformistes suivant la manière de K'ang Yeou-wei, il est bon de consulter les journaux révolutionnaires pour se faire une idée complète de l'état produit sur le peuple chinois par l'édit du 1^{er} septembre. Le *Tchong kouo je pao* 中國日報 de Hong-kong discute ainsi la question :

« En établissant le Gouvernement constitutionnel, la Cour pense mettre d'accord Mandchous et Chinois..., mais, avant de songer à faire une Constitution, il faut se faire une méthode. Dire que l'on espère réaliser la fusion des divers éléments de l'Empire par un gouvernement constitutionnel mandchou, c'est une inutile fourberie; quand la racine est pourrie, peut-on croire que l'arbre va croître et prospérer? Vous voyez que le Tzar vient de dissoudre la Douma (下議院); que ce fait vous éclaire et vous soit une preuve (de la sincérité des autocrates)! »

Il y aurait, dans la série d'articles que le *Tchong kouo je pao* a publiés sur la Constitution, d'autres passages à citer, car le journalisme révolutionnaire se distingue du journalisme chinois en général par une science plus exacte des méthodes européennes, par des connaissances d'histoire et d'histoire politique que l'on ne rencontre pas chez les rédacteurs qui n'ont reçu qu'une éducation purement chinoise. On trouve aussi chez eux une rigueur plus grande de raisonnement, et les puérilités, les naïvetés qui sont comme caractéristiques des journaux chinois, sont absentes de leurs articles. A titre d'exemple, cette discussion serrée :

“ 1^o Le grand examinateur (提學使) du Kan-sou a envoyé un rapport à l'Empereur au sujet de la Constitution, où il dit en substance : « Si l'on hâte l'établissement de la Constitution, les paroles magiques de liberté et d'égalité (自由平等之邪說) perdront de leur vertu (aux yeux du peuple) et cesseront d'être effrayantes (pour nous) », et il prie l'Impératrice et l'Empereur d'approfondir cette question.

« Mais, donner au peuple une Constitution pour détruire (l'effet) des paroles de liberté et d'égalité, c'est prouver que le but de l'établissement de la Constitution serait d'empêcher la liberté et l'égalité chez le peuple. Cependant, la liberté et l'égalité sont à la base de toute Constitution ; la bonté ou la malice des gouvernements constitutionnels existants dépend de l'idée que se fait le peuple de la liberté et de l'égalité. Ainsi l'affaire est claire. Bien que le gouvernement russe soit tyannique, l'Empereur, pendant que la Douma siégeait, a été obligé de s'y rendre en personne et de proclamer qu'il octroyait au peuple les trois grandes libertés de pensée, de parole et de réunion. C'est qu'il savait bien que la liberté et l'égalité sont parties intégrantes de la Constitution, et que, si le peuple n'a pas le droit de penser, de parler et de se réunir, c'est comme s'il n'avait pas de Constitution ou comme s'il avait la Constitution du Gouvernement turc. Et le Gouvernement mandchou octroierait au peuple une Constitution pour lui enlever la liberté et l'égalité ! Comment n'être pas frappé de l'étrangeté de la chose ?

“ 2^o Le duc Tsai et Chang Ki-heng ont présenté un rapport à l'Empereur le priant d'imiter la Constitution allemande, parce que la puissance et le prestige de l'Allemagne sont à leur apogée et parce qu'il y a de l'analogie entre la forme de la monarchie mandchoue et la forme de la monarchie allemande.

« Cette proposition prouve que le voyage de Tsai et de Touan n'a servi qu'à dépenser des sommes considérables au détriment des Chinois (1). En effet, le gouvernement constitutionnel allemand est le résultat de plusieurs révoltes. Un dicton allemand dit : « La liberté et l'égalité ont grandi dans les forêts germaniques. » La Constitution allemande est l'essence de ces idées de liberté et d'égalité. Or, le gouvernement mandchou veut arrêter la marée montante d'égalité et de liberté ; comment Tsai et Chang ne voient-ils pas que la Constitution allemande est fondée sur la liberté et sur l'égalité ? Les deux ta-tch'en ne connaissent ni l'histoire ni le contenu de cette Constitution. L'Allemagne, en 1871, a eu sa Constitution ; dès que les affaires militaires ont été terminées, l'Empereur a transmis le pouvoir législatif à une Assemblée. Est-il possible en vérité que Kouang-siu établisse une puissance législative, et, régnant sans rien faire, signera-t-il la promulgation d'une Constitution ? Le gouvernement allemand est une Confédération ; si le gouvernement mandchou voulait imiter la Constitution allemande, est-ce que chaque province enverrait des représentants au Parlement ? Ce n'est pas possible, car les deux Chambres alors seraient chinoises. Quoique les Mandchous ne soient pas intelligents, ils ne feront certainement pas une pareille sottise ! Je pense que leur idée, c'est de n'admettre que des Mandchous dans la Chambre Haute. Et nous arriverions ainsi à un but contraire à celui de la Constitution allemande. Je ne peux consentir que cette vile horde nous berne par de belles promesses et sème le doute dans l'âme des Chinois. »

En faisant la part de l'exagération du pôlé miste, on ne peut s'empêcher de penser qu'il raisonne juste, et l'on se demande en effet si le but de l'Impératrice, en promettant une Constitution à ses sujets, n'était pas seulement de leur faire prendre patience, de gagner du temps. Toute la « Jeune Chine » était affolée de réformes ; lui en promettre, c'était éviter qu'elle ne fit tout de suite cause commune avec les antidiyadiques.

Mais qu'a fait la Commission impériale des réformes administratives ? Une communication du 28 septembre dit qu'elle recommandait aux Souverains de ne pas changer le système administratif actuel jusqu'à ce que le pays eût reçu une Constitution. Remarquons que l'édit du

(1) Le texte dit : « les frais de voyage des cinq esclaves (de la dynastie) sont le sang et la graisse des Chinois » 彼五奴游歷歐美之費固漢人之脂膏也.

1^{er} septembre proclamait qu'il était utile, avant de donner une Constitution, de réformer l'administration. Le cercle vicieux est joli. D'autre part, la Commission cessait bientôt ses travaux à cause de la fête du Moyen Automne. Une phase d'activité est ensuite à signaler dans le courant du mois d'octobre, dès que Yuan Che-k'ai revient des grandes manœuvres qu'il était allé diriger. Il est vrai que la puissance et l'influence de cet homme paraissent alors avoir atteint leur maximum ; les journaux sont pleins de son nom, de ses faits, de ses gestes ; il n'est point d'affaire sur laquelle il ne soit consulté : on parle même d'un projet qui en ferait le « Premier » de la Chine, avec la présidence du Conseil d'Etat et le contrôle de tous les ministres⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit de ce projet, il est indéniable que jamais la Cour n'a paru plus docile aux suggestions du grand vice-roi. La preuve la plus éclatante de cette faveur est l'édit du 6 novembre qui relève Lou Tch'ouang-lin, Yong-king, Siu Che-tch'ang et Tie-liang de leur emploi de conseillers d'Etat, et qui leur ordonne de s'occuper uniquement des affaires de leur ministère. L'opposition était détruite par ce coup de force et Yuan débarrassé de ses adversaires du Grand Conseil. Au même moment, un rapport de la Commission est pris en considération, et il est décidé que le nombre des présidents et des vice-présidents des ministères sera réduit. Au lieu de deux présidents, l'un Mandchou et l'autre Chinois pour chaque ministère, il n'y aura plus qu'un seul président, sans distinction de race ; et il n'y aura plus que deux vice-présidents au lieu de quatre. Le nombre des ministres de chaque ministère était ainsi réduit de six à trois. Un autre édit revient sur la question des rapports des mandarins et du peuple dans les provinces et ordonne aux vice-rois et gouverneurs de régler ces rapports en se souvenant « que les mandarins inférieurs ne sont créés que pour entretenir le peuple, pour le rendre heureux et satisfait de son sort ».

Enfin, le même jour, 6 novembre, un important édit ordonne des changements dans la nature et les attributions de chaque ministère. Voici les plus remarquables : le Tcheng-wou-tch'ou 政務處, Conseil des Affaires du gouvernement, prend le nom de Ming-tcheng-pou 民政部 ou Ministère des Affaires nationales. Le Hou-pou 戶部 devient le Tou-tche-pou 度支部, Ministère des Dépenses. Le T'ai-tch'ang-che 太常寺, Cour des Services impériaux, le Hong-lou-che 鴻臚寺, Cour des Cérémonies, le Kouang-lou-che 光祿寺, Cour des Banquets impériaux, etc., sont joints au Li-pou 禮部, Ministère des Rites. Le Ping-pou, 兵部, Ministère de la Guerre, est changé en Lou-kiun-pou 陸軍部 Ministère de l'Armée de terre ; le Lien-ping-tch'ou 練兵處, Conseil de Réorganisation de l'armée, y sera rattaché. Quant aux affaires se rapportant au Hai-kiun-pou 海軍部, Ministère de la Marine, dont la création a été proposée, elles ressortiront au Lou-kiun-pou en attendant que le Hai-kiun-pou soit organisé. Le Hing-pou 刑部, Ministère des Châtiments, est changé en Fa-pou 法部, Ministère de la Justice ; le Ta-li-che 大理寺, Tribunal suprême des Causes capitales, devient le Ta-li-yuan 大理院. Le Kong-pou 工部, Ministère des Travaux, est réuni au Chang-pou 商部, Ministère du Commerce, pour former le Nong-kong-chang-pou 農工商部, Ministère de l'Agriculture, des Travaux et du Commerce. Les bureaux des Télégraphes, des Chemins de fer, des Postes forment le Yeou-tch'ouan-pou 郵傳部, Ministère des Communications. Le Li-fan-yuan 理藩院, Cour de l'Administration des états tributaires, forme un ministère, le Li-fan-pou 理藩部. Le Kiun-ki-tch'ou, le Wai-wou-pou, le Li-pou (吏部), le Hio-pou (學部) ne subissent pas de modification.

(1) Dans le cas où cette désignation aurait été faite, Ma Yu-k'ien 馬玉崑, général en chef du Tche-li, devait prendre le siège de Yuan. Mais, si tant est que l'offre de venir à Pékin ait été vraiment faite au vice-roi du Tche-li, il a montré peu d'empressement à l'accepter ; il se trouvait plus en sûreté dans sa province avec son armée que dans la capitale au milieu de ses ennemis. D'aucuns ont voulu voir dans ce projet un indice de la disgrâce prochaine de Yuan Che-k'ai ; la puissance de cet homme était vraiment devenue si grande qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'Impératrice en eût pris ombrage. Les événements confirmeront ou infirmeront cette opinion.

A lire l'édit qui énumère ces changements de pure forme, on peut rester étonné qu'après tant de bruit mené au sujet d'un programme de réformes, la grande Commission se soit contentée de changer le nom de quelques rouages gouvernementaux et d'attribuer à certains le rôle jusqu'à présent joué par d'autres. Faut-il dire, comme certains journaux l'ont imprimé : la farce est jouée ? Il convient au moins d'attendre de voir comment le peuple va la prendre. En dehors du sacrifice fait à Yuan Che-k'ai (1), qu'a-t-il été réalisé d'important après tant de magnifiques promesses ? D'autre part, les Mandchous tiennent une grande place dans les nouveaux ministères.

Et l'année se termine sans réformes : on ne parle plus de la Constitution, si ce n'est pour la ridiculiser. Ainsi cet écho du *Sin wen pao*, reproduit par d'autres journaux : « Les femmes et les filles de la famille impériale, les femmes et les filles des princes mandchous de la capitale se sont réunies auprès de l'Impératrice, et toutes en pleurs, l'ont adjurée de ne pas faire la Constitution, qui serait la ruine du pays et du gouvernement. En les entendant, l'Impératrice s'est elle-même mise à pleurer abondamment et leur a dit d'être tranquilles, qu'elle ne voulait que leur bonheur. »

— Un nouveaulement assez notable dans les Vice-royautés a eu lieu dans le courant du mois de septembre. Ting Tchen-to 丁振鐸, vice-roi du Yunnan, est désigné pour remplacer Tcheou-fou 周馥 dans le Min-tche (Fou-kien-Tche-kiang) ; Tcheou-fou doit aller à Canton, et le vice-roi actuel des deux Kouang, Ts'en Tch'ouen-hien 岑春煊, est envoyé au Yunkouei. Enfin Tcheou-fou est remplacé dans les deux Kiang par Touan-fang.

On affirme que Ting Tchen-to a été déplacé sur les plaintes des étudiants yunnanais du Japon qui l'accusaient de favoriser les Anglais et surtout les Français ; ce qui donnerait quelque apparence de vérité à cette nouvelle, c'est justement le choix de son successeur, Ts'en, dont le père, vice-roi du Yunnan en 1885, combattit avec vigueur contre nous au Tonkin, et qui a lui-même la réputation d'un homme énergique, entreprenant et rebelle à toute influence étrangère. Ces qualités cependant ne seraient pas la seule raison de sa désignation ; on dit à Canton que son déplacement était rendu inévitable par la façon maladroite et trop autoritaire dont il a mené les affaires du Yue-Han tie-lou (Chemin de fer de Canton à Han-k'êou). Mais Ts'en, paraît-il, n'a aucun désir d'aller au Yunnan et intriguerait pour revenir au Sseu-tch'ouan où il a été vice-roi avant d'être nommé dans les deux Kouang. La désignation de Touan-fang a été, d'une manière générale, très bien reçue à Nanking ; habile gouverneur du Hou-pei, puis du Kiang-si, il doit une illustration nouvelle à son voyage en Europe où il a accompagné le duc Tsai-tsô et au rôle qu'il a joué dans l'affaire de la Constitution.

JAPON

— Dès l'année 1878, le Japon avait essayé de se donner une petite Académie. Sa fondation est due au comte Saigô Yorimichi 西郷從道, alors ministre de l'Instruction publique, qui adopta sur ce sujet les propositions de son vice-ministre, Tanaka Fujimaro 田中不二磨. L'Académie ainsi établie avait pris le nom d'Académie de Tôkyô, *Tôkyô Gakushikwaiin* 東京學士會院. Le nombre des membres était fixé à 40, dont 15 étaient nommés par l'Empereur, et les autres élus par leurs collègues. Le but principal assigné à leurs travaux

(1) Et encore Tie-liang, dans la nouvelle organisation, occupe le Ministère de la guerre, Lou Tch'ouang-lin, le Ministère des charges. Siu Che-tch'ang obtient aussi une compensation. Yong-king demeure le seul sacrifié.

était l'avancement général des études et les progrès de l'enseignement. Ils devaient tenir une réunion chaque mois : les études et mémoires qui y seraient présentés, les discours qui y seraient prononcés, devaient être publiés dans un recueil périodique spécial, le *Gakushikwaiin-zusshi* 學士會院雜誌, dont la collection contient en effet des pages intéressantes à plus d'un titre. Mais depuis quelques années, l'Académie semblait avoir perdu beaucoup de son ardeur des premiers temps et de son influence ; elle était, à vrai dire, en train de se laisser oublier. Elle vient de rentrer en scène. Sollicitée par celle de Vienne de s'agréger à l'Association internationale des Académies, elle a jugé devoir, avant de répondre à cette invitation, modifier son règlement et se réformer sur un plan plus large. Cela a été l'œuvre de la haute autorité qui l'avait primitivement établie ; et cette réforme a fait l'objet d'un décret impérial (n° 149) en date du 15 juin de cette année. L'Académie prend le titre d'Académie Impériale. *Teikoku Gakushuin* 帝國學士院. Le nombre des membres est fixé à soixante, partagés également entre deux sections, la section des lettres et la section des sciences. Tous sont élus par leurs collègues, sur la présentation de la section à laquelle ils doivent appartenir. Des élections s'imposaient pour porter le nombre des Académiciens au chiffre fixé par le nouveau règlement. Les premières ont eu lieu le 14 septembre dernier. Vingt-cinq nouveaux académiciens ont été élus. Le résultat semble avoir quelque peu déçu l'attente générale, et on l'a critiqué. Tout en admettant le caractère universitaire de cette Académie, on s'est étonné que, sauf deux, tous les nouveaux élus fussent professeurs à l'Université de Tōkyō ; on paraît craindre que la nouvelle institution ne se transforme en une simple dépendance de celle-ci. L'avenir nous dira ce que ces critiques et ces craintes ont de fondé. En attendant, il faut applaudir à plusieurs des choix qui ont été faits. Nous citerons en particulier : M. Nanjō Bunyū 南條文雄, l'orientaliste bien connu ; le Dr Kitasato Shibasaburō 北里柴三郎, dont on connaît les travaux bactériologiques avec les professeurs Koch et Behring, et les remarquables études sur la peste ; M. Tsuboi Shōgorō 塚井正五郎, le distingué anthropologue et préhistorien ; M. Furuichi Kōi, 古市公威, ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris, le constructeur du chemin de fer Séoul-Fusan, et l'auteur des plans d'aménagement du port de Tōkyō, etc...

L'Académie est présidée par le baron Katō Hiroyuki 加藤弘之, ancien président de l'Université de Tōkyō, l'un des hommes qui ont le plus contribué à la diffusion des idées européennes au Japon. Chacune des deux sections a à sa tête un doyen. C'est M. Hozumi Nohushige 穂積陳重, professeur de droit, pour la première ; et, pour la seconde, le baron Kikuchi Dairoku 菊池大麓, mathématicien distingué, ancien président de l'Université, ancien ministre de l'Instruction publique, qui se dispose à partir pour l'Angleterre, où il a été invité à faire, à l'Université de Londres, une série de conférences sur l'éducation et l'instruction au Japon.

— Dans l'énorme programme post-bellum que s'est tracé le Japon après son triomphe sur la Russie, le développement de l'instruction n'a pas été oublié. On avait fait beaucoup déjà dans ce sens ; les écoles du Japon sont parmi les plus fréquentées du monde ; d'après les dernières statistiques, la moyenne des enfants y recevant l'instruction est de 97 pour 100 pour les garçons et de 91 pour 100 pour les filles. Cependant l'organisation actuelle de l'enseignement ne paraît pas assez complète ; elle donne prise à des critiques et ne répond plus à l'état et aux aspirations du pays. Tout d'abord, la durée de l'obligation pour l'instruction primaire va être portée de quatre à six ans. Non pas que ce temps soit nécessaire, comme on l'entend dire parfois, pour apprendre à lire et à écrire les caractères chinois ; mais simplement parce qu'on juge le moment venu d'élever le niveau général de l'instruction primaire dans son ensemble. On simplifiera du même coup l'organisation de cet enseignement. Il était jusqu'à présent à deux degrés : primaire inférieur, d'une durée de quatre ans, et obligatoire ; primaire supérieur, de quatre ans aussi, et facultatif. Mais les deux dernières années faisaient à peu près double emploi avec les deux premières de l'enseignement secondaire, et depuis assez longtemps on en réclamait la suppression. Elle va s'accomplir : les deux premières années

de l'école primaire supérieure seront jointes aux quatre de l'école primaire inférieure, et on aura ainsi un seul type d'école primaire obligatoire, d'une durée totale de six ans.

L'enseignement secondaire ne bénéficiera pas cette fois de réformes ou de développements valant la peine d'être mentionnés.

Quant à l'enseignement supérieur, il n'était représenté jusqu'à présent que par la grande Université de Tōkyō et celle, plus modeste, de Kyōto. Nous ne parlons pas des établissements libres. L'Université de Kyōto, qui ne possédait encore que les facultés de droit, de médecine, de sciences naturelles et de génie civil, va recevoir une faculté des lettres. L'école d'agriculture de Sapporo 札幌 sera transformée en faculté ; Sendai 仙臺 recevra une faculté de sciences et Fukuoka 福岡 une faculté de génie civil, amorce de futures universités. Le chef de la famille Furukawa, propriétaire des importantes mines de cuivre d'Ashio 足尾, Furukawa Toranosuke 古河虎之助, a fait part au ministre de l'Instruction publique de son désir de prendre à sa charge, conformément à la volonté de son père Ichibei 市兵衛 et de son grand-père Junkichi 潤吉, les frais de ces fondations, s'élevant à la somme de 1.056.876 yen. L'offre a été acceptée. D'autres créations sont en projet : une école de médecine à Niigata 新潟, une école supérieure de commerce à Otaru 小樽, une école supérieure d'agriculture et des forêts à Kagoshima 鹿児島, et une école des arts et métiers à Yonezawa 米澤 ; d'autres encore de moindre importance.

Un effort sérieux sera fait aussi en faveur des écoles techniques, industrielles et commerciales dans leur ensemble. Un congrès en a réuni tous les directeurs, à Tōkyō, du 6 au 12 octobre dernier, pour l'étude des réformes à introduire dans l'enseignement et des moyens de développer l'instruction technique. Les ministres de l'Instruction publique, du Commerce et des Finances y assistaient. Il y a été beaucoup insisté sur la moralité commerciale, dont il est banal de dire que les Japonais n'en ont pas toujours une notion bien exacte.

— C'est à propos des écoles encore, et de questions relatives à l'éducation, qu'éclatèrent les manifestations anti-japonaises de San-Francisco. Disons-le de suite, ce qui en a fait la gravité, ce n'est pas la question même des écoles mixtes ou séparées, la seule — ou du moins la principale — en cause officiellement, et qui ne semblait pas devoir produire pareille levée de boucliers. Le vrai coupable en l'espèce fut bien plutôt l'esprit résolument anti-asiatique et particulièrement japonophobe, d'une importante partie de la population. Il n'en était plus à sa première manifestation. Nous ne parlons pas des lois obtenues contre les immigrants chinois. Mais il y a quelques années déjà, il s'était attaqué aux Japonais. C'est à lui encore qu'incombe la responsabilité de l'accueil injurieux fait à la mission dirigée par le professeur Ōmori Fusakichi 大森房吉, le distingué sismologue, et venue à San-Francisco pour y étudier les effets du tremblement de terre qui avait détruit cette ville. Il n'est pas téméraire de penser qu'il a été, pour une bonne part, l'inspirateur de la mesure prise par l'administration compétente, à propos des enfants japonais fréquentant les écoles publiques. Et c'est lui encore qui est responsable des violences contre les personnes, qui sont venues compliquer la question. Aussi est-il nécessaire de dire d'abord un mot de ses origines.

La majeure partie de la population de la Californie est formée d'émigrants de tous pays, qu'y attire l'élévation des salaires. Tous y acquièrent facilement et rapidement les droits politiques et la nationalité américaine. Il se forme ainsi un puissant parti du travail, dont l'influence est considérable, sinon prépondérante, dans toutes les questions de politique et d'administration locale, et dans les élections. Les émigrants japonais y sont nombreux aussi : 50.000 environ, d'après des évaluations modérées, 80.000 d'après d'autres. Mais soit qu'ils restent plus attachés à leur patrie, soit que l'interprétation donnée en Californie des lois constitutionnelles le leur interdise, et sans doute, pour les deux raisons à la fois, ils n'acquièrent pas la nationalité américaine. Ils sont donc, malgré leur nombre, sans action comme sans valeur, au point de vue politique. D'autre part, le Japonais, on le sait, s'estime heureux de salaires qui seraient insuffisants pour d'autres ; soigneux et adroit, il se fait préférer pour beaucoup de travaux délicats. On l'accuse, sinon de faire baisser les salaires, ce qui serait difficile dans un pays où la demande

dépassé l'offre en matière de travail, du moins d'en retarder la hausse. Les Japonais peuvent, il est vrai, répondre qu'ils se renferment en général dans les métiers et les situations dont les autres sont écartés par la modicité même des gains qu'ils procurent, et que le bas prix de leur travail a contribué pour une part à la prospérité de l'industrie californienne. Ces raisons semblent obtenir peu de créance ; et ils n'en sont pas moins en butte à l'animosité d'une partie de la population. Les grands travaux entrepris à San-Francisco, après le tremblement de terre, ont eu pour effet d'y attirer des émigrants japonais en quantité plus considérable encore que les années précédentes. Un certain nombre même éludaient les prescriptions des lois sur l'immigration, au moyen d'un court séjour aux îles Hawaï. Et l'accroissement rapide de la population japonaise en Californie a sans doute contribué, dans une certaine mesure, à exciter les esprits.

Il existe d'ailleurs, et depuis assez longtemps déjà, des causes plus profondes et plus graves de dissens entre les deux pays. On ne les ignore ni d'un côté ni de l'autre, encore qu'on les déplore et qu'on s'efforce généralement d'en atténuer les effets. Elles ne sont sans doute qu'obscurément perçues par la masse du peuple ; mais c'est d'elles pourtant, semble-t-il, que tirent leur force et leur violence les sentiments hostiles, auxquels il ne faut qu'une occasion pour se manifester. Elles peuvent s'exprimer d'un mot : la rivalité des deux pays pour la prépondérance politique et commerciale dans le bassin septentrional du Pacifique. En 1904, M. Taft, alors secrétaire d'État pour la marine, s'autorisait de cette rivalité et de ses conséquences éventuelles pour réclamer une augmentation de crédits. Dans son numéro du 15 juillet 1905, c'est-à-dire au moment où l'intervention du président Roosevelt en faveur de la paix tendait à rendre les Etats-Unis populaires au Japon, la revue *Taiheiyo* 太平洋, après avoir exposé cette rivalité, résultant de la situation même des deux pays, n'hésitait pas à conclure que la prochaine grande guerre qu'aurait à soutenir le Japon serait une guerre avec les Etats-Unis. Un peu plus tard, nous relevons ces lignes dans un article des *Annals of the American Academy of political and social Science* : « Les intérêts de l'Amérique... iront certainement à l'encontre de ceux du Japon. Le Japon est la seule nation qui puisse nous disputer la suprématie commerciale dans cette partie du monde. La lutte sera certainement rude, non seulement parce que les intérêts commerciaux des deux pays seront en conflit, mais aussi à cause des antipathies de races qui agitent maintenant nos états. De ce côté existe un puissant mouvement en faveur de l'extension au peuple japonais des mesures d'exclusion édictées contre la Chine. Le Japon usera naturellement de représailles. »

M. Miller, résumant ses impressions de consul des Etats-Unis à Yokohama dans un livre très lu sur *La Question d'Extrême-Orient*, déclarait que les Etats-Unis avaient commis une faute, en aidant le Japon contre la Russie ; il attribuait aux menées japonaises le boycottage des marchandises américaines en Chine, et concluait à une opposition radicale des intérêts des deux pays. Cette conclusion était aussi celle d'une série d'articles parus à cette époque dans le *Tōyō keizai shimpō* 東洋經濟新報, la plus sérieuse des revues japonaises d'économie politique, sur les rapports des deux pays.

Ces quelques indications peuvent donner une idée de l'état des esprits et des divers aspects de la question japonaise en Californie. Tôt ou tard, il devait en résulter des incidents pénibles. L'approche des élections semble les avoir précipités. Au commencement du mois de novembre des manifestations anti-japonaises éclatèrent à San-Francisco. On n'y attacha d'abord qu'une importance secondaire, encore qu'elles aient très péniblement surpris ceux qu'avaient grisés les bruyantes admirations américaines, du temps de la guerre russo-japonaise. Mais le 19, une nouvelle plus sérieuse éclatait. Environ 200 enfants japonais, qui jusque-là avaient fréquenté les écoles publiques, en étaient brusquement exclus, par ordre du Bureau des Ecoles de San-Francisco. A partir de ce moment, les choses prirent un certain caractère de gravité. Le Japon vit dans cette décision brusque, que peut-être il n'aurait pas été impossible de justifier par des raisons plausibles et que quelques ménagements auraient pu faire accepter, une injure gratuite faite à ses nationaux et un manquement aux stipulations des traités. Immédiatement, M. Ueno Suesaburō 上野季三郎, consul du Japon à San-Francisco, protesta auprès des autorités

locales. Il revint à la charge à plusieurs reprises, sans obtenir de résultat. Le 18, on apprenait que les Etats-Unis envoyait quatre croiseurs en Extrême-Orient pour y renforcer leur flotte. Il était inévitable que des esprits échauffés voulussent voir, bien à tort sans doute, dans la simultanéité de ces faits, autre chose qu'une simple coïncidence. Entre temps, l'excitation avait augmenté à San-Francisco ; des voies de fait étaient exercées contre les Japonais, qui ne s'y sentaient plus en sûreté, des maisons étaient attaquées, on boycottait notamment les restaurants tenus par eux ; un peu plus tard, une banque japonaise était envalie en plein jour, et un employé assassiné. Le 20 novembre, sur les ordres venus de Tôkyô, le vicomte Aoki Shûzô 青木周藏, ambassadeur du Japon à Washington, présentait au gouvernement central une protestation dont voici les points principaux.

En vertu des traités conclus entre l'Amérique et le Japon, les citoyens japonais doivent jouir, en ce qui concerne le droit de résidence et la protection de leurs personnes et de leurs biens, d'un traitement égal à celui des citoyens américains et de la nation la plus favorisée ; il en est de même en ce qui concerne l'exercice de leurs professions. Il est certain que des actes comme le boycottage des restaurants japonais à San-Francisco constituent une violation de ce traité. Le droit à l'éducation est inséparable du droit de résidence ; il en est la partie la plus indispensable et la plus noble. Les Japonais doivent donc, sur ce point, jouir du même traitement que les citoyens des Etats-Unis et de la nation la plus favorisée. L'établissement d'écoles séparées, destinées spécialement aux Japonais, en même temps qu'il imposerait à ceux-ci un traitement particulier, aurait une signification injurieuse pour le Japon. Aussi le gouvernement impérial ne peut-il admettre la manière d'agir à ce sujet des autorités de San-Francisco. Enfin, sur tout le territoire des Etats-Unis, une protection complète doit être assurée aux individus contre tout mauvais traitement.

Le 24, l'ambassadeur des Etats-Unis au Japon recevait par dépêche la réponse de son gouvernement, et la transmettait le lendemain au ministre des Affaires Etrangères du Japon, M. Hayashi Tadasu 林董. Il y était dit en substance que les troubles étaient limités à San-Francisco, et que leur caractère purement local, c'est-à-dire ressortissant à l'administration d'un état particulier, avait empêché le gouvernement central d'en connaître d'abord tous les détails. Des informations très complètes reçues depuis, ajoutait la réponse, il résulte qu'il faut chercher l'origine de ces difficultés dans les questions ouvrières qui se sont posées à San-Francisco, après le tremblement de terre et les incendies qui ont dévasté la ville. En ce qui concerne la question des écoles, les difficultés sont dues surtout au fait que, des bâtiments des écoles fréquentées auparavant par les enfants japonais ayant été détruits, le temps a manqué jusqu'à présent pour les reconstruire. Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas eu un seul instant la pensée d'imposer aux Japonais un traitement différent de celui qui est accordé aux Européens de toute nationalité. Le peuple des Etats-Unis ne désire nullement au surplus voir le gouvernement s'engager dans une voie différente. Le gouvernement des Etats-Unis n'éprouve aucune difficulté à en donner les assurances les plus formelles au gouvernement japonais. Le président a ordonné au département de la justice de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires, pour assurer aux Japonais la jouissance de tous les droits que leur garantissent les traités, conformément aux sentiments d'amitié et de considération que le peuple américain a toujours éprouvés pour le Japon. Les Japonais sont répandus actuellement sur tout le territoire des Etats-Unis ; des étudiants japonais sont reçus avec empressement dans plusieurs centaines d'écoles, tant ordinaires que spéciales. Il n'est donc pas douteux que ce qui s'est passé à San-Francisco à propos des écoles soit purement local et accidentel.

Des explications concordantes étaient en même temps données au vicomte Aoki. Elles se résument en ceci : 1^o Le gouvernement des Etats-Unis considère les événements de San-Francisco comme une question purement locale ; 2^o Le gouvernement des Etats-Unis est résolu à faire respecter et à protéger les droits et les intérêts des Japonais ; 3^o L'attorney général a déjà reçu l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires à la répression des violences ; 4^o Les Etats-Unis considèrent les deux pays comme unis non seulement par une amitié ordinaire, mais par des relations d'amitié particulièrement intimes.

Ces documents permettent de se rendre compte du degré de gravité que l'on reconnaissait aux événements. Il était tel que, dès le 27 octobre, le président Roosevelt, après en avoir longuement conféré avec les ministres, envoyait à San-Francisco M. Metcalf, secrétaire d'État du commerce, avec mission de faire une enquête directe et de trouver un accommodement. En dépit de ses efforts, sa mission ne devait pas avoir le succès qu'on en espérait. Une Ligue anti-japonaise et anti-coréenne — cette dernière qualification ne laissait pas que d'étonner quelque peu — s'était fondée, qui devait rapidement étendre son influence sur un bon nombre d'associations politiques et se les agréger. Le 28 octobre, dès que fut connue la nouvelle du prochain voyage de M. Metcalf, elle décida d'intervenir énergiquement auprès de lui, et de lui exposer les raisons qui militaient en faveur des écoles séparées, et même de l'exclusion des Japonais du territoire de la Californie. Puis commençait une campagne de presse et de réunions publiques, qui devait se poursuivre longtemps, et dans laquelle on ne garda pas toujours la mesure désirable en ces graves questions. Elle rencontra, du reste, des adversaires qui tentèrent courageusement de faire prévaloir des conseils de calme et de modération. Leurs efforts furent vains. L'excitation des esprits ne fit que s'accroître. Dès le commencement des difficultés, on avait représenté la civilisation américaine comme mise en péril par l'immigration japonaise ; plus tard on rappela Salamine et la lutte de l'Europe contre l'Asie. On parla publiquement de guerre ; on en discuta les chances et les opérations. Ce n'était déjà plus le fait des seuls journalistes ou politiciens ; des officiers même prenaient part à ces discussions énervantes. Des dépêches annonçaient l'arrivée à Hawaï de vétérans japonais, conduits par des officiers, et dont quelques-uns, disait-on, portaient encore le costume militaire ! La presse japonaise répondait. Les attaques et les premiers défis n'étaient pas venus de son côté ; mais elle les relevait énergiquement, et recherchait et énumérait tous les griefs, même anciens et presque oubliés, du Japon contre l'Amérique. Cependant elle fut en somme notablement moins violente que la presse californienne. Il semble d'ailleurs qu'on ait cherché, en haut lieu, à la modérer et à empêcher, autant que possible, la discussion de s'envenimer. La comparaison du texte anglais original de certaines dépêches et de la traduction qui en fut donnée dans les journaux de Tōkyō, est très suggestive à cet égard.

Cependant les Japonais de San-Francisco décidaient d'en appeler aux tribunaux pour savoir si réellement on avait le droit d'exclure leurs enfants des écoles publiques et de les reléguer dans des écoles séparées, et d'épuiser pour cela toutes les juridictions, jusqu'à la Cour suprême des Etats-Unis, si c'était nécessaire. La question n'était pas aisée à résoudre. Le parti anti-japonais s'appuyait sur le texte du Code politique de Californie, dont l'article 1664 est ainsi conçu : « Trustees shall have the power also to establish separate schools for the Indian children and for children of Mongolian or Chinese descent. When such separate schools are established, Indian, Chinese or Mongolian children must not be admitted into any other school. » Longtemps cet article était resté lettre morte en ce qui concernait les Japonais, et ne leur avait pas été appliqué. On s'explique leur surprise et leur mécontentement, au moment où il leur fut brusquement signifié d'avoir à s'y soumettre, en leur qualité de descendants de Mongols. La question de race ainsi soulevée, à propos d'éducation, était particulièrement offensante ; et le Japon l'a vivement ressentie. Il avait d'ailleurs quelques raisons de croire ses nationaux protégés contre tout ennui de ce genre par la clause du traité américo-japonais, leur garantissant en toutes choses le traitement de la nation la plus favorisée. C'est à lui que ceux-ci en appellent. Les stipulations d'un traité international, disent-ils, doivent obtenir leurs effets, en dépit des lois particulières d'un état. Cela ne fait aucun doute, riposte l'administration des écoles de San-Francisco ; mais il est non moins certain que le traité invoqué ne contient rien de spécial au sujet de l'éducation ; par conséquent il ne saurait avoir aucune influence sur l'application des lois particulières de l'état. L'opinion du gouvernement central, et en particulier celle du président Roosevelt, est en l'espèce nettement favorable à la thèse japonaise ; mais la constitution américaine ne leur reconnaît aucun moyen de l'imposer à la Californie. Frappé de cette impuissance du gouvernement à faire prévaloir dans les états particuliers son interprétation des traités qu'il conclut, le président Roosevelt, à la suite du dépôt du rapport de M. Metcalf,

adressa, le 5 décembre, aux chambres un message qui eut un grand retentissement. Il y proposait en effet, d'abord d'accroître les pouvoirs du président en ce qui concerne l'interprétation et l'application des traités internationaux, et ensuite de modifier la loi sur la naturalisation, de manière à en étendre le bénéfice aux Japonais, cette dernière mesure devant contribuer à empêcher le retour d'incidents du genre de celui qu'on s'efforçait d'apaiser, en plaçant les immigrants japonais sur le même pied que ceux des autres nations ; il y déclarait en outre son intention d'employer tous les moyens « civils et militaires » à sa disposition, pour arriver à la solution des difficultés. Ce message fut violemment attaqué, surtout dans les Etats méridionaux ; et les Californiens en prirent occasion d'affirmer à nouveau leur volonté d'obtenir l'interdiction de l'immigration japonaise. L'excitation croissait toujours ; un des chefs du parti du travail déclarait que, malgré la demande énorme de main-d'œuvre, « si mille travailleurs japonais débarquaient à San-Francisco, il y aurait mille meurtres ⁽¹⁾ ». Par contre, le message du président Roosevelt fut accueilli avec enthousiasme au Japon, et la presse ne ménagea les éloges ni à l'auteur ni à l'œuvre. Mais en dépit de son énergie et de l'assurance qu'il affectait, ce message n'obtint pas l'effet dont on s'était flatté. Quelques termes, dont le public s'était ému, durent être atténués par des explications officielles, plus ou moins embarrassées ⁽²⁾. Le président ne voulut sans doute pas rester sur cet échec, et le 16, il adressait aux chambres un second message, de forme plus modérée, mais dans lequel il insistait à nouveau sur la nécessité de donner au gouvernement central le pouvoir d'intervenir dans les affaires particulières des états, lorsqu'elles touchaient à des intérêts étrangers. Dans l'intervalle, on avait émis au Sénat une proposition tendant à la révision du traité amérigo-japonais, dans le but de réglementer plus sévèrement l'immigration japonaise. La question, on le voit, n'est pas résolue, il s'en faut. Et il faut prévoir que sa solution, quelle qu'elle soit, ne fera pas oublier de sitôt les paroles imprudentes qui ont été prononcées, les menaces, les défis échangés, les manifestations si caractérisées d'antipathie, l'humiliation imposée, dont la rancœur subsistera longtemps. De part et d'autre, on prévoit aussi que l'agitation, apaisée cette fois, pourra renaître à la moindre occasion, et surtout au moment des campagnes politiques.

En face de ces difficultés, et comme élément d'apaisement, il faut noter la fondation d'une Association japonaise de la paix, *Dai-Nihon heiwa kyōkai* 大日本平和協會. Elle a tenu sa première réunion générale au mois de novembre, dans les locaux de l'Association de la Jeunesse chrétienne, où ses bureaux restent établis temporairement. Elle s'est mise immédiatement en rapport avec l'Association internationale de la paix à Berne, et l'Association similaire existant aux Etats-Unis. A celle-ci en particulier elle a demandé d'unir ses efforts aux siens, pour calmer les esprits et faciliter la solution du différend qui agite les deux pays.

Par ailleurs, une nouvelle direction, celle de l'Amérique du Sud, s'offre à l'émigration japonaise. La grande compagnie de navigation *Tōyō kisen kwaisha* 東洋汽船會社, a établi un service régulier de grands vapeurs entre les ports de ces pays et le Japon. Un traité de commerce a été signé avec le Chili. Les avantages que des pays comme le Pérou, le Chili, la République Argentine même, offrent aux émigrants, ont été à plusieurs reprises exposés dans des discours et des articles de revues et de journaux. Il est à prévoir que, en même temps que l'émigration, les relations commerciales entre le Japon et l'Amérique du Sud vont prendre un développement qui pourra être considérable, et sera certainement à l'avantage des deux parties.

(1) Dans la traduction des dépêches donnée par les journaux japonais, ces paroles furent modifiées de diverses façons : « on pourrait craindre qu'il n'y eût quelques meurtres », ou « nulle personnes mourront de faim » !

(2) L'emploi de « tous les moyens civils et militaires » fut ainsi réduit à la protection des Japonais contre toute violence.

— On sait assez que, depuis quelques années, le nombre des étudiants chinois au Japon a suivi une progression rapide, à peine interrompue un instant par les prescriptions spéciales du ministère de l'Instruction publique à leur sujet. Actuellement ce nombre dépasse 10.000, et quelques-uns même l'évaluent à 12.000 environ. Le Japon se montre naturellement assez fier de ce rôle d'éducateur des nouvelles générations chinoises et du prestige qu'il lui confère. Aussi s'y est-on fort ému du résultat des grands examens d'octobre dernier à Pékin. Sur 42 candidats admis à les subir, 17 avaient fait leurs études en Amérique, 1 en Angleterre, 1 en Allemagne, et 25 au Japon. Or, ceux de ces derniers qui furent reçus se classèrent dans les derniers rangs, et un bon nombre échouèrent, tandis que les premières places et les titres les plus élevés étaient attribués aux étudiants venant d'Amérique. Cet insuccès, pensa-t-on au Japon et ailleurs, était de nature à enrayer le mouvement qui portait un si grand nombre d'étudiants vers Tōkyō. La presse japonaise, tout en récriminant contre les éducateurs et les professeurs, chercha à l'atténuer en en donnant diverses raisons, dont la meilleure est sans doute que les bourses d'études en Europe et en Amérique sont naturellement réservées aux élèves donnant le plus d'espérances. Quoi qu'il en soit, les pronostics pessimistes ne semblent pas devoir se réaliser. Les facilités qu'offre le Japon pour les étudiants chinois sont trop considérables pour que la masse s'en détourne. Comme par le passé, ils continuent et continueront d'y venir, et des professeurs japonais, hommes et femmes, d'être appelés en Chine.

Deux traits sont à noter à propos de ces étudiants. C'est d'abord les progrès rapides que font chez eux les idées révolutionnaires, en dépit de la surveillance exercée sur eux par des inspecteurs spécialement envoyés à Tōkyō dans ce but. Il serait inexact, semble-t-il, d'en faire porter directement la responsabilité à l'éducation qu'ils y reçoivent. Les comparaisons de toute sorte qui s'imposent à eux, le milieu si nouveau où ils se trouvent brusquement transportés, l'atmosphère ambiante si différente de celle qu'ils ont jusqu'alors respirée et qui peut-être les grise un peu, les préparent à souhait à adopter les idées et les programmes des révolutionnaires chinois réfugiés au Japon. Du reste, sans avoir quitté leur pays natal, combien d'étudiants chinois sont imbus de ces mêmes idées ! Et combien sont déjà révolutionnaires en débarquant au Japon !

Le second point qui mérite d'attirer l'attention, est que le Japon ne semble pas se concilier l'affection des étudiants qu'il reçoit, et que la plupart d'entre eux éprouvent contre lui une antipathie décidée. Les causes en sont multiples sans doute ; si l'on cherche à s'en rendre compte, il faudrait probablement mettre au premier rang les souvenirs de la guerre de 1894-1895 et de l'humiliation infligée à la Chine à cette époque. Et puis, la raison qui fait que les Japonais sont fiers, et le marquent, d'être aujourd'hui les professeurs et les guides de la Chine, dont ils furent autrefois les élèves, doit agir aussi fortement, mais en sens inverse, sur l'esprit des étudiants chinois. Ceux-ci du reste n'ignorent rien des ambitions du Japon. Sa puissance, la situation prépondérante qu'il occupe en Extrême-Orient, paraissent aux Chinois comme une humiliation de leur propre pays. C'est aux dépens de la Chine surtout que s'est élevée cette puissance et que cette situation a été conquise. Depuis le jour où, suivant l'expression d'un journal de Pékin, « la Mandchourie est sortie de la bouche des Russes pour entrer dans le ventre des Japonais », la Chine s'inquiète des progrès de toute nature du Japon. En Mandchourie notamment, elle fait tous ses efforts pour garder le plus possible de son autorité et pour l'affirmer. Le Japon en conçoit de l'humeur et ne s'en tait pas. « La Chine est tout entière à la revendication de ses droits, répète fréquemment la presse ; sans doute, cela est légitime ; mais enfin il y faudrait de la mesure, et il doit y avoir une limite ; c'est devenu une véritable fièvre, qui risque de faire perdre à la Chine les sympathies étrangères. » Il n'est pas probable que cette fièvre s'apaise ; et tous les traités ou conventions qu'on pourra conclure n'y seront jamais que des palliatifs.

— La Chine n'est pas le seul pays d'Extrême-Orient dont le Japon attire les regards et l'attention, et qui lui confie l'éducation d'un certain nombre de ses enfants. Le Siam lui en envoie quelques-uns ; l'école des officiers de la marine à Etajima 江田島 a reçu notamment un

certain nombre d'élèves siamois : et l'école normale supérieure des jeunes filles de Tōkyō prépare à l'enseignement quelques jeunes Siamoises. Des professeurs japonais, hommes et femmes, ont même été, en petit nombre, il est vrai, engagés au Siam.

— L'Inde avait précédé le Siam dans cette voie. Il y a huit ans que le premier étudiant hindou, envoyé par l'Etat de Gwalior, arrivait au Japon. D'autres le suivirent peu à peu, venant du Bengal, du Punjab, du Népal. Ils sont aujourd'hui plus de cinquante. Quelques-uns reçoivent une aide de riches particuliers ; le plus grand nombre est envoyé aux frais d'Etats particuliers ou de la « Calcutta Industrial Association ». Car c'est à peu près uniquement l'instruction technique industrielle, que les jeunes Indiens viennent chercher au Japon. Et ils y sont attirés, en dépit des difficultés que leur oppose la langue, par la pensée que le Japon a, en quelque sorte, orientalisé la science et les méthodes européennes. Une Association indo-japonaise s'est fondée il y a quelques années, sous la présidence du vicomte Nagaoka Moriyoshi 長岡護美, avec le double but de venir en aide aux étudiants indiens au Japon, et de promouvoir les relations commerciales entre les deux pays. C'est le comte Okuma Shigenobu 大隈重信, toujours prêt à payer de sa personne pour toutes les œuvres sociales, charitables, d'éducation, etc., qui font appel à son concours, qui a succédé au vicomte Nagaoka. C'est sous sa présidence que s'est tenue, le 14 octobre dernier, la réunion générale de l'Association, à laquelle assistaient un certain nombre de représentants de la presse et de personnalités politiques. Le comte Okuma a rappelé à cette occasion combien le Japon avait toujours estimé et vénéré l'Inde qu'il considère comme une sorte de Terre-Sainte, et a exprimé l'espoir que, grâce au bon vouloir et à l'esprit éclairé de son Empereur, l'Inde sortirait de sa condition actuelle et connaîtrait des jours plus heureux, à l'exemple du Canada et de l'Australie. Il est bien certain que jamais l'Inde n'enverra au Japon un nombre considérable d'étudiants, et que les relations des deux pays ne sauraient devenir très intimes. Cependant, on travaille des deux côtés à les resserrer. Si des jeunes gens indiens viennent s'instruire au Japon, des bonzes et des savants japonais vont étudier sur place les religions et les philosophies de l'Inde qu'ils ne connaissent qu'à travers la Chine. Bon nombre d'ouvrages sont publiés sur ces sujets, qui sont traités dans des chaires d'universités. D'autres part, des grammaires japonaises ont été publiées à Bombay ; et M. Shafi, E. M., C. E., résidant à Tōkyō, a fait paraître une « Information on Japan », destinée aux Indiens désireux d'aller au Japon pour y perfectionner leur instruction technique.

ASIE CENTRALE

— Nous extrayons d'une lettre de notre collaborateur, M. Paul Pelliot, les renseignements suivants sur la mission qu'il dirige en Asie centrale, assisté du Dr Louis Vaillant, médecin aide-major de 1^{re} classe de l'armée coloniale, et de M. Charles Nouette, photographe :

« Partis de Paris le 15 juin, nous avons passé au Turkestan russe le mois de juillet. Ce délai, imposé par la nécessité d'attendre nos bagages de petite vitesse, nous a permis de nous familiariser avec les populations turques, d'engager un personnel indigène et d'acheter nos chevaux. Je tenais d'ailleurs, ayant vécu plusieurs années en Indochine, à comparer aux nôtres les méthodes de colonisation suivies ici par la Russie, et je dois dire qu'à voir le peu de souci que prennent les Russes du mouvement de rénovation indigène qui se dessine aujourd'hui parmi leurs sujets du Turkestan comme chez tous les peuples d'Asie, je suis porté à augurer pour l'avenir de la domination slave en Asie centrale une ère de sérieuses difficultés. La traversée des montagnes qui relient le Pamir aux Monts Célestes s'est faite sans encombre par le col de Taldyk. A la fin d'août nous sommes arrivés à Kachgar, où commençait réellement notre champ d'investigations.

« Le Consul général de Russie à Kachgar, M. Kolokolov, et l'agent anglais, M. Macartney, nous ont obligamment servis dans des détails d'organisation matérielle, mais j'insiste surtout et dès l'abord sur l'accueil cordial et l'appui efficace que nous avons rencontrés auprès des fonctionnaires chinois. Grâce à l'intervention de M. le Ministre des Affaires étrangères, le Ministère chinois avait envoyé à ses agents du Turkestan une circulaire expliquant le but purement scientifique de notre entreprise, et enjoignant de nous apporter le plus large concours. Ces instructions ne sont pas restées lettre morte. Le tao-l'ai et le sous-préfet de Kachgar, depuis lors le sous-préfet de Faizabad et le préfet de Maralbachi ont rivalisé de prévenances, et leur affabilité, au lieu de se résoudre, comme il arrive, en bonnes paroles et en collations abondantes, nous a valu de pouvoir assurer sans peine nos transports, et recruter, chaque fois qu'il en fut besoin, des travailleurs pour nos fouilles. Mes séjours antérieurs à Pékin et la connaissance du dialecte de la capitale ont naturellement contribué à entretenir chez les mandarins provinciaux ces bonnes dispositions, mais ne les auraient pas créées, et sans doute il faut voir dans la réception qui nous a été faite, autant qu'un résultat des démarches de notre Légation, un effet des tendances nouvelles qui, depuis quelques années et jusqu'en ces confins éloignés, rapprochent la Chine des nations modernes.

« Sinologue de métier, il m'a fallu plusieurs semaines pour prendre quelque connaissance pratique du dialecte turc qu'on parle en Kachgarie. Mais ce temps du moins n'a pas été perdu pour notre enquête archéologique. Sans être aussi riche en sites préislamiques que Khotan, Koutcha ou Tourfan, l'oasis de Kachgar renferme quelques ruines dont l'étude n'a pas été jusqu'ici si poussée que de nouvelles recherches n'y puissent être encore fructueuses. Sur la route de Kachgar à Naryn, à quelque 15 kilomètres au nord de Kachgar, nous avons visité les grottes dites des « Trois fenêtres », qui n'ont d'intérêt que par la date où elles furent creusées, et surtout les ruines voisines de Tegurman⁽¹⁾ qui comprennent, outre une tour ou *stūpa*, passablement endommagée, un quadrilatère assez vaste répondant sans doute à un ancien temple ou *vihāra*. Dans ce quadrilatère, j'ai eu l'heureuse chance de ramasser à fleur du sol une tablette portant encore quelques signes d'écriture brahmī ; c'est le premier spécimen d'écriture hindoue qu'aït livré jusqu'ici l'oasis de Kachgar. Les fouilles ultérieures n'ont malheureusement pas justifié les espérances que cette trouvaille fortuite avait pu faire naître.

« Un peu plus loin de Kachgar et plus au nord-est, presque en bordure de la route qui, par Kalty-Yailaq et le pied des Monts Célestes se dirige sur Utch-Tourfan, s'étend une vaste aire déserte que limite à l'ouest le village de Khân-uï, reconquis lui-même sur le sable il y a 25 ans. Khân-uï signifie la « demeure du Khân » ; le nom vient des ruines qui jonchent la plaine à l'est et au nord-est du village actuel, soi-disant vestiges d'une capitale païenne détruite lors de la conversion du pays à l'Islam. Deux enceintes portant le nom de Saqâl Tam et de Hasa Tam, d'innombrables poteries brisées, des fragments de verre, le cours surélevé d'un ancien *ōstang* ou canal d'irrigation, attestent en effet que l'homme habita jadis cette terre aujourd'hui désolée. Le Russe Petrovski et le Hongrois Stein ont parlé déjà des ruines de Khân-uï et tous deux les ont rapportées à l'époque bouddhique. Mais il me semble qu'ils se sont laissé influencer par la proximité, à l'est et au nord-est de Khân-uï, de deux monuments incontestablement bouddhiques, deux *stūpa*, le Topa Tim et le Mori Tim, celui-ci admirablement conservé. Quant aux ruines mêmes de Khân-uï, les descriptions antérieures montrent qu'on les a mal étudiées. Non seulement elles ne nous ont offert aucune trace de bouddhisme, mais la nature même des objets trouvés ne peut les faire rattacher qu'à l'époque musulmane. Les poteries aux émaux brillants polychromes, les morceaux de porcelaine et ces fragments de verre où M. Petrovski voulait voir des fleurs de lotus, ne se sont jamais rencontrés, que je sache, dans des ruines bouddhiques du Turkestan. Surtout la grande abondance dans la plaine de Khân-uï

(1) Cf. *supra*, p. 255-269.

d'anciennes monnaies musulmanes ne laisse aucun doute sur l'âge de ces établissements. La tradition indigène est en défaut, qui veut que Satoq Boghrâ Khân, en imposant l'Islam en Kachgarie, ait détruit Khân-ûi au X^e siècle : les monnaies chinoises ramassées dans la plaine descendant jusqu'à la fin du siècle suivant, et, selon toutes probabilités, le début du XI^e siècle est la date où le manque d'eau, bien plutôt que le caprice d'un conquérant, fit déserter un sol devenu impropre à la culture.

« Pendant notre séjour à Khân-ûi, j'entendis parler d'un *stūpa* jusqu'ici inconnu, le Qârgha Tim, qui se trouvait plus à l'est, sur le territoire d'Aqqâch. En allant le visiter, je tombai d'abord, à l'angle sud-est de la plaine de Khân-ûi, sur un groupe de ruines nouveau, appelé le Toqqouz Hodjrah, c'est-à-dire les « Neuf cellules », et qui remonte aussi aux premiers siècles de l'Islam kachgarien. D'autres sites, dont un *stūpa* très ruiné portant le nom de Qyzyl Tim, furent relevés au cours de cette excursion. Du Qârgha Tim, au lieu de rentrer directement à Kachgar, je fis au sud un crochet sur l'oasis de Khân-aryq, où j'espérais recueillir des renseignements sur les Abdâl. Les Abdâl sont un groupe ethnique qu'on ne connaît jusqu'ici que par quelques renseignements recueillis à Kéria et à Tchertchen par M. Grenard. A mes questions, les gens de Kachgar répondraient uniformément que les Abdâl ne sont qu'une classe de « moines mendiants ». Enfin un beau jour il me fut dit que les Abdâl peuplaient le village de Painâp dans l'oasis de Khân-aryq. C'est là que je me suis rendu, et j'y ai trouvé en effet près de 400 familles Abdâl : ce sont des gens d'un type peu différent de celui des Turcs, leurs voisins, mais qui continuent à employer entre eux un grand nombre de mots et quelques constructions de leur dialecte primitif, qui est à fonds persan et non turc. Tant sur place qu'à Kachgar, où je pus emmener ensuite deux vieillards de la tribu, il m'a été possible de vérifier et de compléter les données linguistiques recueillies par Grenard dans les oasis méridionales.

« Rien ne nous retenant plus à Kachgar, nous avons pris le 17 octobre la direction d'Aqsou et de Koutcha. Désireux de passer par l'oasis d'Utch-Tourfan, j'avais songé à prendre la route des montagnes, impraticable aux charrettes, mais qui, n'ayant guère été suivie jusqu'ici par les Européens, me paraissait avoir chance de nous fournir des documents intéressants. En particulier, Merzbacher y signalait récemment, à proximité de Soum-tâch, une « ville ruinée » qu'aucun archéologue n'a encore visitée. Mais, tout compte fait, et comme il était possible de rejoindre Utch-Tourfan en quittant à Yakkâqoudoud ou à Tchilan la grand'route de Kachgar à Aqsou, je me décidai pour cette voie qui nous permettrait d'étudier en passant les ruines « musulmanes » reconnues il y a dix ans par Sven Hedin dans le voisinage de Toumchouq, à deux étapes au nord-est de Maralbachi.

« Le sous-préfet de Faizabad, avisé par le tao-tai de notre venue prochaine et sachant que je désirais me renseigner sur les sites anciens de sa circonscription, avait procédé à une enquête préalable ; je pus ainsi, sans perte de temps, reconnaître quelques anciens *stūpa* et des enceintes ruinées, qui furent tantôt des temples bouddhiques et tantôt des établissements musulmans. Aucune de ces ruines ne me parut mériter un arrêt prolongé et des fouilles. Par contre, je ne crus pas inutile de consacrer trois jours à étudier une « ville ruinée », qui se trouve en plein désert, entre le Kachgar Dâria et la première ligne montagneuse du nord, à environ 20 kilomètres au nord d'Ördeklik. Bien que particulièrement intéressé par l'archéologie bouddhique, et encore que dès l'abord ces ruines m'eussent apparu comme d'origine musulmane, il me semblait bon de préciser l'époque où cette région, jadis très peuplée, se transforma en une forêt demi-morte. La même céramique, les mêmes débris de verre et de porcelaine, les mêmes monnaies qui jonchaient la plaine de Khân-ûi, se sont retrouvés à Ördeklik, bien qu'en moindre abondance. Quelques lignes d'écriture sur une poterie sont venues attester, s'il en était besoin encore, le caractère musulman des ruines. Qu'il s'agisse d'Ördeklik ou de Khân-ûi, et peut-être parce qu'un même système d'irrigation servait aux deux établissements, le XI^e siècle me paraît la date vraisemblable où le manque d'eau contrignit l'homme d'émigrer.

« D'Ördeklik, traversant Maralbachi, nous sommes arrivés à Toumichouq. Le village de ce nom se trouve dans une région stérile, où seuls les tamaris et les saxaouls persistent à végéter, mais où d'innombrables emplacements couverts de poteries et de débris de verre attestent l'ancienne présence de l'homme. A six kilomètres environ au sud-ouest de Toumichouq, la plaine est coupée par un soulèvement montagneux dont des fortifications médiévales dominent toutes les passes. Du village de Toumichouq aux montagnes, ce ne sont que pans de murs et maisons effondrées, datant clairement de l'époque musulmane. Des deux côtés de la passe qui traverse la grand'route, les constructions anciennes sont particulièrement abondantes ; ce sont celles qu'a signalées Sven Hedin. A celles de l'est est réservé plus spécialement le nom de Toumichouq, mot à mot « bec » et « promontoire » ; celles de l'ouest sont connues sous le nom de Toqqouz Sarai, les « Neuf hôtelleries ».

« Les ruines de Toqqouz Sarai comprennent d'abord une série de murs, qui tantôt dessinent des retranchements et tantôt montent en double ligne à l'assaut de la montagne, pour se terminer au sommet par deux sortes de larges tours, pleines, en briques. En outre, sur le versant sud-ouest de la pointe de Toqqouz Sarai s'élèvent deux constructions presque carrées, l'une en briques cuites et portant encore aux angles intérieurs sa décoration d'alvéoles polychromes, l'autre toute nue, en briques crues, deux fûts de colonnes marquant seulement le côté où la porte se trouva vraisemblablement. Le caractère musulman de ces deux ruines est incontestable, mais Sven Hedin, trompé par les plis de terrain saillants qui entourent en quadrilatère le second monument, s'est mépris en y voyant un fort. Outre que la construction carrée est mal centrée et orientée par rapport au quadrilatère, j'ai trouvé sur le sol, dès ma première visite, des fragments sculptés et deux têtes en terre cuite qui attestent l'origine bouddhique de l'enceinte et des tumuli adjacents. Dès lors des fouilles s'imposaient, qui nous ont vite montré que le quadrilatère et les tertres adjacents cachaient les restes d'un ancien temple bouddhique, incendié sans doute lors de la pénétration islamique il y a dix siècles ; quant à la construction carrée encore debout, c'est évidemment un tombeau musulman mis là, comme à l'ordinaire, dans un site sans habitants et sans cultures.

« Pendant un mois et demi nous avons poursuivi les fouilles, qui ont complètement dégagé le monument. Notre plan est à ma connaissance le premier plan d'un important temple bouddhique d'Asie centrale qu'on ait pu lever méthodiquement. Malgré l'incendie, on voit encore que cette architecture comportait une ornementation très riche ; les colonnes étaient décorées de sujets à fleurs et les principaux murs peints à fresque.

« Dès à présent il est possible de distinguer dans les ruines de Toqqouz Sarai plusieurs influences, qui répondent sans doute à des époques différentes. En premier lieu, l'art dit gréco-bouddhique, où on suit encore les vestiges de la tradition hellénique, est représenté par de nombreuses terres cuites trouvées près des autels qui entouraient la première cour du temple. Une importante galerie de bas-reliefs dégagée dans un des tertres adjacents à l'enceinte est plus voisine de l'art de l'Inde centrale. Enfin un *stūpa* séparé de la cour antérieure par une seconde cour plus petite, est, comme sculpture et comme décoration, semblable à ceux que nous connaissons dans l'art religieux de la Chine jusqu'à l'époque moderne.

« Comme collections destinées aux musées et bibliothèques de France, nous avons recueilli, en trop petit nombre, des textes manuscrits sur papier en écritures hindoue et chinoise ; ces documents sont trop fragmentaires et surtout trop froissés pour qu'on puisse espérer en tirer quelque indication précise avant une sérieuse élaboration. Les monnaies rencontrées ne sont que de deux sortes : ou de simples disques minces, fragiles et très oxydés, sans aucune inscription, ou des sapèques chinoises du type *wou-lchou*, frappées dans les premiers siècles de notre ère et de l'époque *K'ai-yuan*, c'est-à-dire du VIII^e siècle. Ces dernières monnaies correspondent à une époque où nous savons que la domination chinoise s'était établie en Kachgarie, et c'est sans doute de la même période que date la construction de ce *stūpa* aux hauts reliefs de torchis peint, qui contraste outrageusement avec l'art conscientieux des écoles du *Gandhāra* et du *Magadha*.

« Mais bien plus que les manuscrits et les monnaies, et en dehors de quelques fragments de fresques intéressants, mais trop rares, ce sont des terres cuites qui nous ont permis de faire une moisson abondante et variée. A l'exception de l'époque chinoise, dont les produits sont trop inférieurs comme matière et comme technique pour autoriser un long transport, les influences mentionnées plus haut sont représentées chacune par une riche série. Parmi les 550 numéros recueillis à Toqqouz Sarai, il y a plus de 125 têtes de types et d'expression variés : cet ensemble pourra, je pense, donner en France une idée suffisante d'écoles locales jusqu'ici peu connues et dont les œuvres manquaient dans nos collections.

« Enfin il me reste à mentionner que le temple bouddhique de Toqqouz Sarai n'était pas isolé jadis dans le pays, car à la pointe même de Toumchouq, de l'autre côté de la passe, j'ai dégagé un sanctuaire bouddhique moins important, mais du même type que les autels bordant la cour antérieure du grand monument.

« En outre, le Dr Vaillant, secondé par M. Nouette, a fait un grand nombre d'observations astronomiques, et s'est occupé consciencieusement à lever notre itinéraire. Les collections d'histoire naturelle, bien commencées dans l'Alai et continuées à Kachgar, n'ont guère profité de notre séjour dans une région désertique où la faune est très pauvre en hiver et la flore presque nulle. Du moins nos fouilles nous ont-elles permis de recueillir, sans éveiller les susceptibilités musulmanes, un certain nombre de crânes destinés à la galerie d'anthropologie du Muséum. »

D'après les dernières nouvelles reçues de notre collaborateur, son expédition était sur le point d'atteindre Koutcha à la fin du mois de décembre. Signalons enfin qu'il a envoyé à M. Senart, président du Comité de l'Asie française, une intéressante lettre sur la situation politique et commerciale du Turkestan, qui a paru dans le numéro de décembre du *Bulletin de ce Comité*.

— Une lettre du Dr M. A. Stein nous apprend que de son côté il a atteint Kachgar en juin à travers le Chitral, et, par permission spéciale de l'émir, le Wakhan afghan. Comme il était encore de très bonne heure dans la saison, et que la chute de neige avait été exceptionnellement abondante, ses traversées des passes de Darkot, de Baroghil et du Wakhjir furent des plus mouvementées. De Kachgar il fit une tournée géographique et anthropologique dans les montagnes au sud de la rivière de Yarkand, en même temps qu'il corrigeait les dernières épreuves de ses deux volumes sur sa précédente expédition. Cela le mena à Khotan au commencement d'août. Une nouvelle et rude excursion dans les montagnes lui permit de relever les grands glaciers qui donnent naissance au Yurungkash.

Quand il commença sa campagne archéologique, vers le milieu de septembre, le désert était encore terriblement chaud : il le trouva d'ailleurs, par rapport à ce qu'il avait vu il y a cinq ans, un peu partout en recul devant les cultures. Les ruines d'un temple, qu'il fouilla auprès de Hanguya, lui fournirent quantité de reliefs en terre cuite, très étroitement apparentés à ses anciennes trouvailles de Rawak ; ils aideront à dater les curieux « grotesques » de Yotkan. Le nombre de fragments anciennement dorés qui a été mis au jour confirme d'ailleurs pleinement sa conjecture sur l'origine de l'or trouvé dans le sol de la vieille capitale.

Un site voisin de Domoko, qui avait été découvert par des chercheurs de trésors dans l'intervalle des deux voyages du Dr Stein, s'est montré extraordinairement riche en manuscrits chinois et tibétains, voire même rédigés en cette langue inconnue dont un rouleau bilingue nous donnera peut-être quelque jour le secret. L'endroit était trop près des lieux habités pour avoir échappé au vandalisme des pillards de bois, etc. ; mais il n'en a pas moins livré des objets ayant un intérêt artistique.

En octobre, le Dr Stein fit une seconde visite au site de Niya, mais cette fois en amenant avec lui une forte escouade de travailleurs. Il lui fut par suite possible de déblayer les constructions qu'il n'avait pu ouvrir en 1901, et d'autres encore que ses émissaires lui signalèrent cachées dans le creux des dunes. Les résultats d'un travail incessant de douze jours furent très satisfaisants. Le nombre des documents en *kharoṣṭhī* sur tablettes de bois a été presque

doublé ; et, comme le Dr Stein eut la chance de tomber sur les archives soigneusement dissimulées d'un fonctionnaire local, il y a dans le nombre maints actes et contrats en parfait état de conservation. Leurs sceaux d'argile, la plupart ornés de dessins classiques, forment toute une collection.

Le mois de novembre a été consacré à gagner, par la route de Charchan, Charklik, au sud du Lop-nor. Sans compter les petits sites explorés en chemin, le Dr Stein a eu la satisfaction de vérifier une fois de plus l'exactitude de tout ce que Hiuan-tsang et Marco Polo nous disent de cette bordure désolée du désert. De Charklik, qui correspond au Lou-lan de Hiuan-tsang, l'expédition mit le cap sur les sites que Sven Hedin fut le premier à découvrir au nord du Lop-nor : il fallut emporter de l'eau (sous forme de glace) pour une cinquantaine de personnes sur une distance de près de cent milles, et le terrain était le pire qui eût été encore rencontré par les chameaux. Les ruines ont rendu, en dépit des ravages de l'érosion, près de 400 documents, tous du III^e siècle A. D. Outre les textes chinois, ce sont des textes indiens en *kharosthī*, sur bois, papier ou soie, qui dominent. Tous les débris d'art ou d'industrie sont très voisins des trouvailles de Niya, et les nombreuses sculptures sur bois sont d'excellent style gréco-bouddhique. Ce fut une compensation pour les difficultés traversées par l'heureux et vaillant archéologue que de faire de telles trouvailles à l'autre bout de la *Scythia extra Imaon* ! Son projet, au moment où il nous écrivait, était de regagner le Tarim par un nouvel itinéraire, à travers une région encore inexplorée du désert. Il ne faut pas oublier qu'en hiver le thermomètre s'y abaisse couramment jusqu'à 30° centigrades et nous devons savoir un gré particulier au Dr M.-A. Stein des renseignements qu'il a bien voulu nous donner d'une plume où gelait l'encre.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

7 mars 1906

— Arrêté chargeant M. J. BLOCH, pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient, d'une mission d'études linguistiques dans l'Inde, pour une période d'environ dix mois. (*J. O.*, 12 mars 1906, p. 566).

— Arrêté nommant correspondants de l'Ecole française d'Extrême-Orient, pour une période de trois ans, MM. BEAUVAIS, vice-consul de France à Hoi-hao ; CADIERE, missionnaire en Annam ; CHEON, administrateur des Services civils en retraite ; DURAND, missionnaire en Annam ; FLORENZ, professeur à l'Université de Tôkyô ; colonel GERINI, directeur de l'Ecole militaire à Bangkok ; MASPERO (Georges), administrateur des Services civils ; RAQUEZ (A.), publiciste ; DE RIJK, ingénieur des chemins de fer à Java ; TAKAKUSU, professeur à l'Université de Tôkyô. (*J. O.*, 12 mars 1906, p. 363).

8 mars 1906

— Arrêté instituant un Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène et déterminant ses attributions. (*J. O.*, 22 mars 1906, p. 414-415).

— Arrêté portant que « cesse d'être classé parmi les monuments historiques de l'Indochine le tumulus situé à Stung-treng, au sommet d'un plateau sur lequel doit être édifié le groupe résidentiel et compris dans le tableau n° 4 annexé à l'arrêté du 6 février 1901 parmi les vestiges inscrits sous la rubrique : « Ruines de plusieurs constructions en briques ou en pierres à l'embouchure de la Sekong ». (*J. O.*, 19 mars 1906, p. 395.)

9 mars 1906

— Arrêté désignant les membres du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, et nommant en particulier M. FOUCHER, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, *président*, et M. MAITRE, professeur à l'Ecole française, *membre* de ce Conseil. (*J. O.*, 22 mars 1906, p. 416).

6 avril 1906

— Arrêté accordant un congé administratif de six mois à M. Cl. E. MAITRE, professeur à l'Ecole française d'Extrême-Orient, pour en jouir en France. (*J. O.*, 12 avril 1906, p. 514).

15 juillet 1906

— Arrêté accordant un passage de retour en France à M. L. FROMAGE et mettant fin à sa mission comme pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient. (*J. O.*, 25 juillet 1906, p. 1056).

12 août 1906

Arrêté chargeant M. E. GIRARD, stagiaire à l'Ecole française d'Extrême-Orient, d'une mission d'un mois à Canton. (*J. O.*, 20 août 1906, p. 1170).

1er septembre 1906

RAPPORT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDOCHINE SUR LA SITUATION MATÉRIELLE ET LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÈME-ORIENT

Le fait le plus saillant et le plus nouveau dans la vie de l'Ecole française d'Extrême-Orient, pendant l'année écoulée entre le 31 août 1905 et le 1er septembre 1906, est la part qu'elle a prise dans l'élaboration des nouveaux programmes de l'enseignement indigène. Deux de ses membres figuraient parmi le Conseil institué à cette occasion, et l'un d'eux, M. MAITRE, a joué dans ses délibérations un rôle assez important pour que la tâche de rédiger à leur sujet un rapport d'ensemble lui ait été dévolue d'un commun accord. L'Ecole s'est fait un point d'honneur de montrer en cette occasion que, si son caractère strictement scientifique la maintient à l'écart des affaires politiques et administratives, ses membres sont toujours prêts à mettre sans réserves au service de la colonie, dès qu'il y est fait appel, la compétence technique ou l'expérience que, du fait de leurs études spéciales ou au cours de leur carrière universitaire, ils ont pu acquérir, soit sur place, soit dans la métropole.

En dehors de cet épisode, auquel son importance locale, en raison de l'influence que la réforme de l'Enseignement indigène peut avoir sur les destinées de l'Indochine française, valait d'être citée en première ligne, il convient encore de noter que l'Ecole a figuré à l'Exposition de Marseille. Une salle spéciale lui avait été réservée à l'extrémité d'une des ailes du palais central de l'Indochine. A la différence de l'Exposition de Hanoi (1902), où l'on avait fait figurer ses précieuses collections de Chine, il a été décidé de ne rien exposer à Marseille qui ne fut de provenance strictement indochinoise et le résultat direct des travaux des professeurs ou pensionnaires de l'Ecole ou de ceux de ses correspondants et collaborateurs. Les murs de la salle et une partie des vitrines ont été meublés par ses publications et des dessins et photographies présentant un intérêt archéologique ou ethnographique, parmi lesquels ont été remarqués particulièrement les levés de monuments chams et khmères dus à MM. PARMENTIER et DUFOUR et les photographies typiques rapportées du Haut-Tonkin et du Laos par MM. BONIFACY et RAQUEZ. La vitrine centrale était réservée à une maquette de statue chame demi-grandeur, ornée de la parure complète des bijoux d'or et d'argent : tiare, boucles d'oreille, colliers, bracelets, etc., trouvés dans les fouilles de M't-son (Quảng-nam). L'ensemble a produit, paraît-il, une impression des plus favorables sur tout le public éclairé.

Personnel. — Par ailleurs l'Ecole a poursuivi sa tâche laborieuse d'établissement de recherches scientifiques, et ses membres ont fait preuve de leur activité coutumière dans les différentes branches où ils sont appelés à l'exercer.

Son ancien directeur, M. L. FINOT, en sa qualité de représentant de l'Ecole en France, a eu toute la charge de son installation à l'Exposition de Marseille où il s'est rendu en personne. Il

avait déjà suivi de près, dans les ateliers des Musées nationaux, à Saint-Germain, la remise en état des bijoux de Mî-son et la confection de la maquette de statue chame. En même temps il surveillait l'édition, à l'Imprimerie nationale, du *Dictionnaire cam-français* de MM. AYRONIER et CABATON, et s'entendait avec le commandant LUNET DE LAJONQUIÈRE, rentré en France après sa mission au Siam, pour la publication du deuxième volume de l'*Inventaire des monuments khmers*. Enfin il a été chargé de représenter l'Indochine au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique qui s'est tenu, en avril dernier, à Monaco, et sur lequel il a fait parvenir un intéressant rapport.

Ainsi qu'il en a été rendu compte au Conseil supérieur, il y a un an, M. P. PELLION, professeur de chinois, a été autorisé à accepter la mission archéologique en Asie centrale que le Ministère de l'Instruction publique et plusieurs sociétés savantes de la Métropole proposaient de lui confier. Les ressources considérables, qui ont été mises à sa disposition dans ce but, prouvent assez l'estime dans laquelle est tenu le jeune et intrépide sinologue et les espérances que l'on fonde sur son expédition. Malheureusement la période de troubles par laquelle vient de passer la Russie, jointe aux habituelles lenteurs de son administration, a fait différer, de mois en mois, la délivrance des passeports nécessaires, et M. PELLION n'a pu définitivement partir pour le Turkestan, accompagné du docteur VAILLANT et d'un photographe, qu'au mois de juin dernier. Ces retards involontaires font présumer que l'Indochine devra prolonger d'un an au moins l'autorisation d'absence qu'elle lui a accordée, — prolongation que justifieront certainement les premiers résultats obtenus par l'explorateur. — Pendant les loisirs forcés qui ont précédé son départ, celui-ci n'a d'ailleurs cessé de collaborer à la bibliographie chinoise du *Bulletin*.

M. H. PARMENTIER, architecte diplômé, chef du Service archéologique de l'Ecole, est rentré de France en novembre 1905, et s'est employé, pendant les premiers mois de son séjour, à l'installation de l'Ecole dans son nouvel immeuble et notamment au classement de ses estampages et de ses clichés. Dans le courant du mois de janvier 1906, il s'est rendu à Nha-trang et a préludé aux travaux de consolidation du temple de Pô-Nagar par un déblicalement général des alentours, au cours duquel ont été découverts deux nouveaux emplacements de tours et deux dépôts, malheureusement tous deux d'une grande pauvreté artistique. Les réparations elles-mêmes, très difficiles et minutieuses, exigeront de longs mois. M. PARMENTIER, installé sur place, se propose d'utiliser le temps que lui laissera la surveillance des chantiers en mettant la dernière main au texte et aux dessins de son *Inventaire des monuments chams*.

M. Cl. E. MAITRE, professeur de japonais, s'est rendu au mois de septembre 1905 à Saigon pour procéder au transfert des sculptures khmères de l'Ecole, qui ont été déposées à Phnom-penh. De là, il a gagné le Japon, où il a continué à rassembler les matériaux de son étude, déjà en partie parue, sur les sources de l'histoire japonaise. Après plus de quatre ans de séjour en Extrême-Orient, il est rentré en France, où il représentera l'Indochine à la section de « l'Education des indigènes » du Congrès colonial de Marseille.

M. E. HUBER, chargé des fonctions de professeur de chinois pendant l'absence de M. P. PELLION, a été, à Hanoi, pendant plusieurs mois, et en dehors de ses cours réguliers, le seul collaborateur du Directeur. Grâce à sa compétence si variée, il lui a été d'une aide considérable pour assurer le fonctionnement du bureau de renseignements qu'est également l'Ecole. De ce fait, les travaux originaux qu'il avait entrepris sur la littérature bouddhique, tant indienne que chinoise, ont subi un léger temps d'arrêt: mais la suite va en être reprise dans les prochains numéros du *Bulletin*.

D'une façon générale, les nouveaux pensionnaires ont été moins favorisés par le sort que leurs ainés. L'un d'eux, nommé en décembre 1904, a dû être rapatrié pour raison de santé, au mois de septembre de l'année suivante. Les exigences du service militaire ont forcé un autre à quitter la colonie au bout de sept mois de séjour (janvier 1906 à août 1906). Le Directeur a d'ailleurs pris soin d'attirer l'attention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur

l'intérêt qu'il y aurait à ne présenter à la nomination du Gouverneur général que des candidats ayant déjà rempli toutes leurs obligations civiques. L'unique pensionnaire restant a été, conformément au désir de ses maîtres et à l'orientation de ses études antérieures, chargé d'une mission linguistique dans l'Inde. Ses travaux sur le tamoul et le marâthi l'ont tour à tour conduit à Pondichéry et à Poona : les résultats qu'il est permis d'en attendre ont déterminé le Directeur à demander la prorogation pour une seconde année de son temps de séjour à l'Ecole.

L'institution nouvelle, par l'arrêté du 17 août 1905, de bourses à l'usage de jeunes sinologues désireux d'aller enseigner en Chine, a commencé à fonctionner au début de 1906. Un second arrêté, en date du 25 octobre 1905, a affecté aux boursiers la désignation de stagiaires et, sur la proposition de l'Académie, a nommé les deux premiers bénéficiaires de ces bourses. Ainsi qu'il avait été convenu, ceux-ci ont donné quotidiennement une heure d'enseignement aux étudiants chinois de l'Ecole Pavie à Hanoi. En même temps ils poursuivaient leurs études sinologiques et s'occupaient tout particulièrement, l'un de la bibliothèque européenne de l'Ecole, et l'autre de la chinoise. Au bout de six mois de stage, il a paru qu'on pouvait en toute sûreté les mettre à la disposition du ministre de France à Pékin et de nos consuls généraux en Chine pour le cas où les autorités des diverses provinces feraient appel à des professeurs étrangers. Les propositions les plus fermes, reçues en réponse, ont été adressées par le consul de France à Canton, d'accord avec le vice-roi : il est probable que, en dépit de la modicité des honoraires offerts par les Chinois, et grâce à des subsides qui sont accordés au compte de l'Indochine, pendant la période de début de ces jeunes licenciés, les négociations actuellement pendantes ne tarderont pas à aboutir.

M. S. LÉVI, professeur au Collège de France, a poursuivi dans le Bulletin la publication de ses importantes *Notes chinoises sur l'Inde*. Parmi ses correspondants attitrés, MM. BONIFACY, CADIÈRE, CHÉON et DURAND ont particulièrement favorisé l'Ecole de leur collaboration.

Publications. — Aussi la cause de regrettable retard qui s'est produit dans l'apparition du Bulletin ne réside-t-elle pas, comme on pourrait l'imaginer, dans la disette de copie, mais bien dans les difficultés qui se sont présentées pour son impression. Depuis des mois déjà, l'imprimerie à laquelle l'Ecole est liée par contrat a ralenti peu à peu sa production. C'est à grand'peine que le numéro de 1905 a pu être terminé. A l'heure présente, ces embarras ont pris un caractère aigu, et on ne sait encore dans quelles conditions pourra être exécuté le numéro de 1906. Pendant ce temps la grève des ouvriers typographes en France a également causé un fâcheux retard dans l'apparition du *Dictionnaire čam-français* de MM. AYMONIER et CABATON, qui est sous presse depuis l'année dernière.

Bibliothèque. — La Bibliothèque a été complètement réinstallée, à la suite du déménagement de l'Ecole. Le fond européen a été revu avec soin : la principale addition portée au catalogue consiste dans les livres russes donnés pour la plupart, à la suite des voyages de M. PELLION en Russie, par l'Académie des Sciences et la Société de géographie de l'Étérsbourg. On s'est occupé aussi du reclassement du fond chinois ; grâce au tirage de planches qui sont conservées dans diverses pagodes de Hanoi et à la copie de différents ouvrages, le fond annamite a été porté à 429 ouvrages en 1298 volumes.

Musée. — Le Musée a reçu divers dons qui ont été consignés, ainsi que ceux faits à la Bibliothèque, dans la Chronique du Bulletin. Il s'est rendu acquéreur d'une collection authentique de « bleus » dits de Hué. Deux garnitures d'autel en porcelaine de Chine, représentant les « sept joyaux » bouddhiques, qui avaient été brisées lors du typhon de 1905, ont été jugées assez précieuses pour être envoyées en France en vue d'y être réparées. Tous les objets chinois ou annamites ont été disposés au rez-de-chaussée du nouvel immeuble, tandis que la véranda du premier étage était réservée aux objets de provenance cambodgienne, chame, laotienne, siamoise ou birmane : à la fin de l'Exposition de Marseille, les bijoux de Mô-son doivent venir y prendre la place d'honneur. Quant à la partie lapidaire du Musée, les sculptures

khmères conservées à Saïgon ont été rapportées à Phnom-penh et placées, en attendant la construction d'un édifice spécial, à l'intérieur du palais royal, autour de la pagode bâtie par le feu roi Norodom. Il y a lieu d'espérer qu'une combinaison analogue permettra prochainement la constitution, soit à Tourane, soit à Hué, que la prochaine ouverture du chemin de fer va rendre aisément accessible, de la « section des antiquités chames » du Musée de l'Indochine.

Locaux. — La question des locaux a enfin reçu une solution. Les services de l'Ecole ont été définitivement installés dans l'immeuble qui lui avait été affecté l'an dernier et, à partir du premier septembre, ses membres, tant directeur que pensionnaires, doivent être logés dans deux maisons voisines, construites à leur intention.

En résumé, la situation matérielle de l'Ecole est satisfaisante, et il est permis d'en dire autant de ce qu'on pourrait appeler sa situation morale dans la colonie. Si sa production scientifique a paru se ralentir, la faute, on l'a vu, en est moins à elle et aux dévoués collaborateurs qu'elle a su s'attacher qu'aux difficultés qu'elle a rencontrées de la part des imprimeurs. Il est permis d'espérer que cette situation regrettable ne s'éternisera point.

A. FOUCHER

27 octobre 1906

Arrêté allouant une indemnité à MM. E. GIRARD et M. DUPRESNE, nommés professeurs, l'un à Long-tcheou et l'autre à Canton. (J. O., 5 novembre 1906, p. 1579).

24 novembre 1906

ARRÊTÉ CLASSANT COMME MONUMENTS HISTORIQUES
CERTAINS IMMEUBLES ET OBJETS DIVERS SIS À HANOI.

Le Gouverneur général p. i. de l'Indochine, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 1900, sur la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique ;

Vu l'arrêté du 50 décembre 1901, créant une Commission des Antiquités du Tonkin ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1903, portant réorganisation du domaine en Indochine ;

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient et l'avis conforme du Secrétaire général de l'Indochine ;

La Commission permanente du Conseil supérieur de l'Indochine entendue,

ARRÊTÉ :

Article premier. — Les immeubles et objets divers compris dans les tableaux annexés au présent arrêté sont classés parmi les monuments historiques de l'Indochine.

Leur conservation sera assurée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mars 1900.

Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Indochine, le Résident supérieur au Tonkin et le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 24 novembre 1906.

BRONI.

MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE DE HANOI

I. — *Immeubles*

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES MONUMENTS	OBSERVATIONS
1	Vă̄n-miēu (文廟), ou temple de la littérature, dit « Pagode des Corbeaux ».	Des raisons d'ordre architectural (ordonnance du plan et construction des charpentes), épigraphiques (82 stèles), historiques (suite d'inscriptions allant du XV ^e siècle au XVIII ^e siècle) et politiques (prestige aux yeux des lettrés indigènes) militent en faveur de la conservation de ce monument.
2	Huȳen-thiēn Trā̄n-vū̄-tū̄ (玄武祠), ou vulgairement Chùa Quan-thánh (厨觀聖), la pagode du Dieu de la Guerre, dit le « Grand-Boudha », au coin du Grand Lac.	Intérêt pittoresque (site), architectural (portail d'entrée) artistique (statue de bronze de 5 m 72, fondue au XVII ^e siècle) et religieux (culte universellement populaire). — La question a été soulevée au sein de la Commission de savoir s'il n'y aurait pas lieu de corriger dans l'usage l'appellation inexacte et un peu ridicule de « Grand-Boudha ».
3	Temple de Ngoc-son (玉山) ou de l'île de Jade, dit du « Petit-Lac », avec l'obélisque du pinceau et son monticule.	Objet d'agrément au point de vue européen (l'un des coins les plus pittoresques de Hanoi) et, en outre, de dévotion légendaire au point de vue indigène. — Le monticule aurait été bâti au XVIII ^e siècle par l'un des derniers rois Lê, en commémoration d'une victoire, sur le modèle de la montagne qui en avait été le théâtre.
4	Porte de la rue Jean-Dupuis.	La Commission est d'accord que l'intérêt historique prime ici toute autre considération et impose la conservation de cette porte. Elle propose en outre l'apposition d'une inscription commémorative rappelant que c'est par cette porte que Jean DUPUIS et Francis GARNIER ont fait leur entrée dans Hanoi.
5	Nhị-vūong-trung-tū̄ (二王廟), dit vulgairement Chùa Hai-bà, ou pagode des Deux-Sœurs (Boulevard Armand-Rousseau, entre les n ^o s 82 et 84).	Il paraîtrait de bonne politique indigène de conserver le temple élevé aux deux sœurs héroïques Trung, dont le souvenir vit encore dans la mémoire des Tonkinois. — La commission émet le vœu que l'entretien de cette pagode, dont les ressources sont actuellement très réduites, soit pris à sa charge, au moins en partie, par l'administration.

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES MONUMENTS	OBSERVATIONS
6	<i>Đinh Bạch-mà</i> , (白馬) ou temple du Cheval Blanc (rue des Voiles, n° 5).	Temple dont la légende se rapporte à la fondation de Hanoi et qui est aussi vénéré par la colonie chinoise que par les Annamites.
7	<i>Nhât-chu-lý</i> (一柱寺) ou <i>Chua Môt-côt</i> , pagode du Pilier unique (derrière la poudrière, près du Jardin Botanique).	Monument très original, sinon unique en son genre, et qui passe pour l'une des plus anciennes fondations de Hanoi.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 24 novembre 1906.

Hanoï, le 24 novembre 1906.

Le Gouverneur général p. i. de l'Indochine,

BRONI.

II. — *Objets mobiliers*

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES OBJETS	OBSERVATIONS
1	Stèle du <i>Nam-giao</i> (南郊), route de Hué, au Sud de la fabrique d'allumettes.	Stèle commémorative joliment encadrée de sculptures décoratives et datant de 1680. — Largeur moyenne : 1 m 42. Hauteur : 2 m 15 (h. soub. 0 m 52). Epaisseur : 0 m 34.
2	3 stèles (une à l'entrée et l'autre à chaque côté) de la pagode de <i>Hàm-long</i> (咸隆) ou <i>Ham-châu</i> (嘲珠), boulevard Drouard de Lagrée, n° 18.	Intérêt artistique et épigraphique. La première à l'entrée est quadrangulaire et mesure 0 m 65 de largeur moyenne sur 1 m 79 de hauteur. Celle de droite a 1 m 95 de largeur, 2 m 50 de hauteur au-dessus du soubassement et 0 m 41 d'épaisseur. Celle de gauche mesure respectivement 1 m 52 × 2 m 31 × 0 m 45.
3	Inscription dans le <i>dinh</i> de <i>Hoà-lòc</i> (花祿亭) (90, rue de la Soie).	Datée de la période 1706-1721. — Largeur : 0 m 50. Hauteur : 0 m 50.

NUMÉROS	DÉSIGNATION DES OBJETS	OBSERVATIONS
4	Quatre statues en haut relief et une colonne surmontée d'un pinceau, le tout en pierre, dans le <i>dinh</i> de <i>Li-quôc-sûr</i> (李國師祠) (rue de la Mission).	Colonne du pinceau : largeur de la base : 0 m 80 ; du fut : 0 m 26 ; hauteur totale : 2 m 60. — Statues : à droite, 1 ^{re} largeur : 0 m 60 ; hauteur : 1 m 04 ; épaisseur : 0 m 26 ; 2 ^e féminine, largeur : 0 m 52 ; hauteur : 0 m 75 ; épaisseur : 0 m 38 ; — à gauche, 1 ^{re} barbue, largeur : 0 m 64 ; épaisseur : 0 m 51 ; 2 ^e largeur : 0 m 54 ; hauteur : 1 mètre ; épaisseur : 0 m 34.
5	Un <i>khánh</i> (鑄) de bronze, une stèle inscrite et une stèle portant 5 statuettes en niches, dans la pagode de <i>Hoà-giai</i> (和佳寺) (rue du Charbon).	Le <i>khánh</i> , daté de 1740, mesure 1 mètre de hauteur sur 1 m 60 de grande largeur. — La stèle inscrite (1676) mesure : largeur, 0 m 05 ; hauteur, 1 m 75 ; épaisseur, 0 m 40 ; et la stèle sculptée : largeur, 0 m 80 ; hauteur, 1 mètre.
6	Deux phénix (鳳 <i>phượng</i>) de bois dans le <i>dinh</i> de <i>Đông-hà</i> (東河祠), village de <i>Đông-tân</i> (route de Hué, n° 135).	Types rares à tête de perroquet, fort anciens. Hauteurs resp. : 1 m 20 et 1 m 28.
7	Deux phénix sur tortues et deux chimères (麟 <i>lân</i>) de bois dans la pagode de <i>Hội-dâng</i> (會同), au Jardin Botanique.	Les phénix sont du même type que les précédents (hauteur : 2 m 35). Les chimères, de facture analogue, mesurent 1 m 10.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 24 novembre 1906, N° 330 8.

Hanoi, le 24 novembre 1906.

Le Gouverneur général p. i. de l'Indochine,

BRONI.

III. CHINE

- Ed. Chavannes*: Les pays d'Occident d'après le *Wei Ilo* (P. Pelliot).
Ed. Chavannes: Fables et contes de l'Inde extraits du *Tripiṭaka* chinois (P. Pelliot). — *Tang Tsai-fou*: Le mariage chez une tribu aborigène du sud-est du Yunnan (P. Pelliot). — *F. H. Parker*: *China and Religion* II (P. Pelliot). — *H. A. Giles*: *Adversaria sinica* n° 1 (P. Pelliot). — Capitaine *d'Olonne*: La Chine novatrice et guérrière (C. B. Mathon).

IV. JAPON

- Th. Gollier*: Manuel de la langue japonaise. I. Éléments de la grammaire (N. Peri). — *E. Papinot*: Dictionnaire de l'histoire et de la géographie du Japon (N. Peri). — *Hayashi Ruijaro*: *Yushoku kōjutsu* (N. Peri). — *O. Nachod*: Geschichte von Japan. I. I. (C. L. Maigret).

V. ASIE CENTRALE

- A. Grünwedel*: Bericht über archäologische Arbeiten in Tadukschar und Sudebog in Winter 1902-1903. — Les Fouilles.

VI. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

EURONIQUE

INDO-CHINE

INDO

CHINE

ASIE CENTRALE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La table d'index, le titre et la couverture du tome VI seront inscrits dans le premier numéro de 1904.

BULLETIN
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT.

Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* paraît tous les trois mois. Il est en vente : à Hanoi, chez F.-H. SCHNEIDER, éditeur ; à Paris, chez E. LEROUX, 28, rue Bonaparte ; à Leipzig, chez HARRASSOWITZ, Querstrasse, 14. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 20 fr., celui du numéro à 5 fr.

Prière d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration soit à M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoi, soit à M. L. FINOT, représentant de l'École française d'Extrême-Orient, 11, rue Poussin, à Paris.

T. I-V (Années 1901-1905), 5 vol. in-8°, chacun..... 20 francs

PUBLICATIONS
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT

- I. — NUMISMATIQUE ANNAMITE, par DÉSIRÉ LACROIX, capitaine d'artillerie de marine. Saigon, 1900, 1 vol. in-8°, accompagné d'un album de XL planches. 25 fr.
- II. — NOUVELLES RECHERCHES SUR LES CHAMS, par ANTOINE CACATON, ancien élève diplômé de l'École pratique des Hautes-Études, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, attaché à la Bibliothèque Nationale. Paris, E. Léroux, 1901, in-8°. 10 fr.
- III. — PHONÉTIQUE ANNAMITE (DIALECTE DU HAUT-ANNAM), par L. CADIERE, de la Société des Missions étrangères. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1902, in-8°. 15 fr.
- IV. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. I. MONUMENTS DU CAMBODGE, par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, chef de bataillon d'infanterie coloniale. T. 1. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1902, in-8°. 15 fr.
- V. — L'ART GRECO-BOUDDHIQUE DU GANDHARA. ÉTUDE SUR L'ORIGINE DES INFLUENCES CLASSIQUES DANS L'ART BOUDDHIQUE DE L'INDE ET DE L'EXTRÉME-ORIENT. T. I. INTRODUCTION. — LES ÉDIFICES. — T. II. BAS-RELIEFS, par A. FOUCHER. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1905, in-8°. 15 fr.
- VI. — LE MÊME. T. II (sous presse). 15 fr.
- VII. — DICTIONNAIRE CAM-FRANÇAIS, par H. M. DE L'ALMONIER et A. CARATON. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1906, in-8°. 10 fr.
- VIII. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. I. MONUMENTS DU CAMBODGE, par E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. T. II (sous presse). 15 fr.
- ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE. MONUMENTS DU CHAMPA ET DU CAMBODGE, par le capitaine E. LUNET DE LAJONQUIÈRE, attaché à l'École française d'Extrême-Orient. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1901, 5 volumes en 1 vol. in-folio. 12 fr.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT

- I. — ÉLÉMENS DE SANSKRIT CLASSIQUE, par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1902, in-8°. 10 fr.
- II. — PRÉCIS DE GRAMMAIRE PĀLĪ, ACCOMPAGNÉ D'UN CHOIX DE TEXTES GRADUÉS, par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Imprimerie nationale, E. Léroux, 1904, in-8°. 10 fr.

INDEX ANALYTIQUE

Les noms des auteurs d'articles originaux sont en petites capitales et les titres de leurs articles en italique. Les noms des auteurs d'ouvrages ou articles, dont un compte-rendu a été donné dans le Bulletin, sont en italique.

Aimu, 458.

Ananda Ranga Pillai. The private Diary of —, dubash to Jean François Dupleix, vol. 1, tr. par Sir J. Fred. Price et K. Rangachari, 358.

Anglais à Macao, v. Maybon.

Annam. Découvertes archéologiques en —, v. Parmentier. Enseignement indigène en —, 454-465. Histoire d'—, v. Cadière. Langue annamite, v. Julien.

Archæological Survey of India. Annual Report (1903-04), 556.

Asie centrale. Bibliographie, 442-444. Chronique, 482-487. Notes sur l'—, v. Pelliot.

Aymonier (Et.) et Cabaton (A.). Dictionnaire čam-français, 547-548.

Bakhouān, v. Pelliot.

Bande Mātaram, 464, 466, 468-469.

Beau (P.). Discours prononcé au Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène en Indochine, 452-454.

Beauvais, nommé correspondant de l'Ecole, 488.

Bengale. Brahmans and Kayasthas of —, v. Dutt. Marseillaise des Bengalis, 468-469. Mémoires de la Société Asiatique du —, 446. Partage du —, 464-465.

Bhimā, 555-558.

Bibliographie, 546-444.

Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient, 491.

Blagden (O.). v. *Skeat (W.)* and —.

Bloch (J.). Comptes-rendus, 557-561. — Travaux, 445. Mission dans l'Inde, 451, 488. Cf. 491.

BONIFACY (C.). — *Etude sur les coutumes et la langue des La-li*, 271-278.

Bouddhisme. — et taoïsme en Chine, 375-400. Inscription bouddhique de Jayavarman, 49, 69-70. Littérature bouddhique, v. Huber. Livres bouddhiques de la Chine, 375-375. 387, 395 n. 6. Statues d'or de Buddha, 392 n° 3. Ruines bouddhiques de Toufan, 445-444. Termes persans dans l'astrologie bouddhique chinoise, 39-42.

Brahmanes, v. Dutt.

Cabaton (A.). v. *Aymonier (Et.)* et —.

CADIÈRE (L.). — *Le mur de Đōng-hōi. étude sur l'établissement des Nguyēn en Cochinchine*, 87-254. — Compte-rendu, 546-547. — Nommé correspondant de l'Ecole, 488. Calcutta. Congrès de —, 466.

Cambodge. Epigraphie, v. Cœdès.

Champa. Campagne menée par Jayavarman contre le —, 46 sqq. Dictionnaire čam-français, v. Aymonier et Cabaton. Expédition des Nguyēn contre le —, 168 sqq. Notes sur la tour chame du Nain-lieu, v. H. Maitre. Notes sur les Chams, v. Durand. Provinces conquises par l'Annam sur le —, 91-93.

Charria, v. Chavannes.

Chavannes (Ed.). Les pays d'Occident d'après le Wei-lie, 361-400. Fables et contes de l'Inde extraits du Tripitaka chinois, 401-402. Le cycle turc des douze animaux, 448-449. Trois inscriptions relevées par M. Sylvain Charria, 449.

CHÉON (A.). — *Note sur les prétendus Mường de la province de Vînh-yén*, 541-542. — Nommé correspondant de l'Ecole, 488.

Chine. Bibliographie, 561-424. Chronique, 470-474. *Adversaria sinica*, v. Giles. *China and Religion*, v. Parker. Chine novatrice et guerrière, v. d'Ollonne. Etudiants chinois au Japon, 481. Fables et contes de l'Inde extraits du *Tripiṭaka* chinois, v. Chavannes. Glossary of the principal Chinese expressions occurring in postal Documents, v. Ferguson. Légende de la princesse chinoise d'Uetch-meravān, 268-269, et 260, n. 1. Termes persans dans l'astrologie bouddhique chinoise, v. Huber.

Chronique, 451-487.

Cochinchine. Etablissement des *Nguyễn* en —, 112-254.

Cœdès (G.). — *La stèle de Tà-prohm*, 44-81.

Cordier (Dr P.). — *Note additionnelle sur l'inscription de Tà-prohm*, 82-85. Vocabulaire comparé khô-tibétain, 527 n. 1.

Cūḍapakṣa, 51-57.

Daufffès. — *Notes ethnographiques sur les Kôs*, 327-354.

Deccan. Société indigène de traduction du —, 469.

Divyāvadāna. Les sources du —, 1-57.

Documents administratifs, 488-495. — 1906. 7 mars, M. Bloch chargé d'une mission d'études linguistiques dans l'Inde. — 7 mars, MM. Beauvais, Cadière, Chéon, Durand, Florenz, Gerini, Maspéro, Raquez, de Rijk, Takakusu, nommés correspondants de l'Ecole pour une période de trois ans. — 8 mars, arrêté instituant un Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène et déterminant ses attributions. — 8 mars, arrêté portant que le tumulus de Stung-treng cesse d'être classé parmi les monuments historiques de l'Indochine. — 9 mars, arrêté désignant les membres du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène et nommant en particulier M. Foucher, président, et M. Maitre, membre de ce Conseil. — 6 avril, arrêté accordant à M. Maitre un congé administratif. — 15 juillet, arrêté accordant un passage de retour à M. Fromage et mettant fin à sa mission comme pensionnaire de l'Ecole. — 12 août, M. Girard chargé d'une mission à Canton. — 1^{er} septembre, rapport sur la situation de l'Ecole. — 27 octobre, MM. Girard et Dufresne nommés professeurs, l'un à Long-tchéou et l'autre à Canton. — 24 novembre, arrêté classant certains immeu-

bles et objets divers sis à Hanoi comme monuments historiques.

Dông-hói. Le Mur de —, v. Cadière.

Dufresne (M.). Engagé par le vice-roi des deux Kouang pour professer à l'Université de Canton, 451, 492.

Dupleix. v. Ananda Ranga.

Durand (E.-M.). — *Notes sur les Chams*. V. *La déesse des étudiants*, 279-289. — Compte-rendu, 547-548. — Nommé correspondant de l'Ecole, 488.

Duroiselle (Ch.). *Jinacarita*, 445.

Dutt (G. N.). The Brahmans and Kayasthas of Bengal, 446.

Ecole française d'Extrême-Orient. Chronique, 451. Publications, 450, 491. — V. Documents administratifs.

Enseignement. Organisation de l'— indigène en Indochine, v. Cl.-E. Maitre. Discours d'inauguration du Conseil de Perfectionnement de l'— indigène, v. Beau. — primaire dans l'Inde, 467-468. — au Japon, 475-476.

Epigraphie annamite, v. Cadière ; — cambodgienne, v. Cœdès ; — chame, 279-280 ; — chinoise, 449 ; — indienne, 556, 445, 446.

Etats-Unis. L'antijaponisme aux —, 476-480.

Ferguson (W. H.). — *A Glossary of the principal Chinese expressions occurring in postal Documents*, 449-450.

Florenz, nommé correspondant de l'Ecole, 488.

Foucher (A.). Comptes-rendus, 551-552, 555-556, 442-444. — Nommé président du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, 452, 488. — [Rapport sur la situation de l'Ecole], 489-492.

Fromage (J.). Retour en France, 451, 489.

Gaide (Dr). Compte-rendu, 348-350.

Géographie historique du Turkestan chinois, 569-571. — du Japon, v. Papinot.

Gerini, nommé correspondant de l'Ecole, 488.

Giles (H. A.). *Adversaria sinica*, n° 1, 416-421.

Girard (E.). Engagé par le vice-roi des deux Kouang pour professer à Long-tchéou, 451, 492. Chargé d'une mission à Canton, 489.

Gollier (Th.). Manuel de la langue japonaise. I. Éléments de la grammaire, 424-432.

Gouzien (Dr L.). Manuel français-anglais-tamoul à l'usage du médecin, 557.

Grünwedel (A.). Bericht über archäologische Arbeiten in Idikutschari und Umgebung im Winter 1902-1903. 442-444.

Guérinot (A.). Essai de bibliographie Jaina. 557.

Hanoi. Immeubles et objets divers sis à — classés comme monuments historiques, 451. 492-495.

Han-yue, cf. P'an yüe.

Hayashi (Rintarō). Yūshoku kojitsu, 454. Histoire de l'Annam, v. Cadière. — du Japon, v. Papinot. Nachod. — ancienne du Siam, 444. Géographie historique du Turkestan chinois, 569-571. Monuments historiques de Hanoi, 492-495.

Hoàng (Nguyễn), gouverneur de Thuận-hoá et de Quảng-nam, 88-95. Administration de —, 105-105. Rapports de — avec les Trịnh, 105-116.

Hollandais. Relations entre les — et les Tonkinois, 151-158.

HUBER (Ed.). — *Etudes de littérature bouddhique*. V. *Les sources du Divyāvadāna*, 1-57. VI. *Kaniṣka et Sātavāhana*, 57-59. VII. *Termes persans dans l'astrologie bouddhique chinoise*, 59-43. VIII. *La destruction de Roruka*, 555-540. — Cf. 490. Idikutschari, v. Grünwedel.

Inde. Bibliographie, 535-561. Chronique, 464-469. Archaeological Survey of India, Annual Report (1903-04), 556. Enseignement primaire dans l'—, 467-468. Etudiants indiens au Japon, 482. Fables et contes de l'— extraits du Tripitaka chinois, v. Chavannes. Le Népal, vol. II, v. Lévi. Pratique de la dot dans l'—, 469. Réforme sociale et religieuse dans l'—, 467, 469.

Indochine. Bibliographie, 346-555. Organisation de l'enseignement indigène en —, v. Cl.-E. Maître. Cf. Cambodge, Cochinchine, Annam, Tonkin et Siam.

Idriči, v. Pelliot.

Inscriptions, v. Epigraphie.

Jaina, v. Guérinot.

Japon. Bibliographie, 424-441. Chronique, 474-482. Ancien —, v. Hayashi. Antijaponisme aux Etats-Unis, 476-480. Développement de l'instruction au —, 475-476. Dictionnaire de l'histoire et de la géographie du —, v. Papinot. Etudiants chinois, indiens et siamois au —, 481-482. Geschichte von Japan, v. Nachod. Langue japonaise, v. Gollier.

Jātakas, 445-446.

Jayavarman. Inscription du roi —, 44 sqq. Campagne victorieuse menée par — contre le Champa, 46, 55.

Jinacarita, v. Duroiselle.

Julien (Cap^{re}). Cours de langue annamite, 346-347.

Kachgar. Ruines au nord de —, v. Pelliot. Cf. 482 sqq.

Kaniṣka et Sātavāhana, 57-59.

Kayasthas, v. Dutt.

Khān-ūi. Ruines de —, 255 sqq., 485-484. Kō, v. Dauffès.

Krishnacharya (T. R.) and Vyāsacharya (T. R.). Edition of Śrīman Mahābhāratam, 558-561.

Lajonquière (L. de). Ethnographie du Tonkin septentrional, 548-550. Le Siam et les Siamois, 551-552. — Publications, 450.

Lao-tseu. Voyage de — chez les Hou et sa transformation en Buddha, 579-591.

La-ti, v. Bonifacy, cf. 549.

Lè. Luttes des Mac et des —, 95-102. Restauration de la dynastie des —, 109-215.

Lévi (S.). Le Népal, étude historique d'un royaume hindou, vol. II, 555-556.

Linh-giang, cf. Sông-gianh.

Lob Nor, 370-371.

Long Pont. Inscription du —, v. Cadière.

Mac. Usurpation des —, 89. Luttes des — et des Lè, 95-102.

Macao, v. Maybon.

Mahābhārata, v. Krishnacharya et Vyāsacharya.

Maitre (Cl.-E.). Comptes-rendus, 350-351, 434-441 — Rentré en congé administratif, 451, 488. Nommé membre du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement indigène, 488. Chargé de représenter le Gouverneur général de l'Indochine au Congrès de l'Enseignement laïque de Marseille, 451. — [Organisation de l'enseignement indigène en Indochine], 454-463. Cf. 489, 490.

MAITRE (H.). — Note sur la tour chame du Nam-lieu, 342-344.

Mākandīka. Rudrāyana et —, 4-27.

Malaisie. British Malaya, v. Swettenham. Pagan Races of the Malay Peninsula, v. Skeat et Blagden.

Mariage chez une tribu du sud-est du Yunnan, v. T'ang Tsai-fou. — dans l'Inde, 469.

- Marshall (J. H.). Archaeological Survey of India. Annual Report, 1903-04, 556.
- Maspéro (G.). Nommé correspondant de l'Ecole, 488.
- MAYBON (C.-B.). — *Les Anglais à Macao en 1802 et en 1808*, 501-525. — Comptes-rendu, 422-424.
- Mémoires de la Société Asiatique du Bengale, 446.
- Mōduon. Chants du — consacrés à Pō Darā, 284-287.
- Mōng-dūc. Stèle de —, 279-280.
- Mūrōng, v. Chéon.
- Musée de l'Ecole française d'Extrême-Orient, 491.
- Nachod (O.). Geschichte von Japan t. 1, 454-441.
- Nam-lieu, v. Maître (H.).
- Népal, v. Lévi.
- Nghē-an. Campagne du —, 166-210.
- Nguyēn. Les — en Cochinchine: guerre des — et des Trinh; succès des — sur les Chams et les Cambodgiens, v. Cadière.
- Nhatrang, v. Parmentier.
- Nhṛt-lé. Fleuve du —, 129 sqq.
- Notes bibliographiques, 444-450.
- Ollonne (Cap^o d'). La Chine novatrice et guerrière, 422-424.
- Outchmah-ravān, cf. Utch-meravān.
- P'an-yue. — ou Han-yue, 571, n. 2.
- Papinot (E.). Dictionnaire de l'histoire et de la géographie du Japon, 432-454.
- Parker (E. H.). China and Religion, 404-416.
- PARMENTIER (H.). — *Nouvelles notes sur le sanctuaire de Pō-Nagar à Nhatrang*, 291-300. *Nouvelles découvertes archéologiques en Annam*, 544-545. — Cf. 490
- PELLIOT (P.). — *Notes sur l'Asie centrale*. I. *Les « Trois Grottes » et les ruines de Tegurman au Nord du Kachgar*, 255-269. — Comptes-rendus, 561-421. — La ville de Bakhouān dans la géographie d'Idrīṣī, 449. — Mission en Asie centrale, 451, 482-486. — Cf. 490.
- Péri (N.). Comptes-rendus, 424-454.
- Persan, v. Huber.
- P'i-mo, cf. Bhimā.
- Pō Darā ou Dahrā (déesse des étudiants chams), 281 sqq.
- Pō-Nagar, v. Parmentier. — de Mōng-dūc, 279-280.
- Price (J. Fred.) et Rangachari (K.), v. Ananda Banga.
- Rangachari (K.), v. Ananda Banga.
- Rauquez (A.). Nommé correspondant de l'Ecole, 488.
- Religion. China and —, 404-416. — s de la Chine, 572 sqq.
- Rijk (de). Nommé correspondant de l'Ecole, 488.
- Boruka, v. Huber.
- Bodhrāyana et Mākandika, 4-27.
- Büssier (H.). Comptes-rendus, 552-555.
- Saba. La reine de —, cf. Si-wang-niou.
- Sahasodgata, 27-29.
- Sanskrit. Inscription en — du Tā-prohīn, v. Cœdès. La phrase nominale en —, 445. Sri Vani Vilas - series, 447.
- Sarvāstivādin. Avadānas empruntés au Vinaya des —, 4-37.
- Sātavāhana, v. Kaniṣka et —.
- Shintoïsme, 406.
- Siam. Le — et les Siamois, v. Lajonquière. Etudiants siamois au Japon, 481-482. Journal of the — Society, 444-445.
- Silve (P.). Etude de la langue tai. Grammaire thô, 550-551.
- Si-wang-niou, 416-421.
- Skeat (W.) and Blagden (O.). Pagan Races of the Malay Peninsula, 554-555.
- Sòng-Gianh. Fleuve du —, 94 sqq.
- Srīman Mahābhāratam, édité, 558-561.
- Sri Vani Vilas Press. Publications, 447.
- Stein (M. A.). Mission en Asie centrale, 486-487.
- Suttavibhāṅga, cf. Vinaya des Sarvāstivādin. Svāgata, 29-31.
- Swettenham (Sir Frank). British Malaya, 552-554.
- Takakusu. Nommé correspondant de l'Ecole, 488.
- Tamoul. Langue — e, v. Gouzien.
- Tang Tsai-fou. Le mariage chez une tribu aborigène du sud-est du Yunnan d'après une relation de Tch'en Ting, 402-404.
- Taoïsme. Canon taoïste, 584, 599 n. 4. Introduction du — en Chine, 581, 585 n. 1. Livres taoïques proscrits en 1281, 582 n. 1.
- Tā-prohīn, v. Cœdès. et Cordier (P.).
- Taiy-son. Période des —, 256-254.
- Tch'en Ting, v. T'ang Tsai-fou.

Tegurman. Les ruines de —, 261-268. Cf. 485.

Thô. Langue —, v. Silve.

Thuân-hoá. Chau cédés à l'Annam par le Champa, 91-95. — Nguyễn Hoàng, gouverneur du — et du Quảng-nam, 88-95.

Tien hio, cf. Wei hio, 562-565.

Tôkyô. Académie de —, 474-475.

Tonkin. Bibliographie, 546-547, 548-551. Chronique, 451-465. Organisation de l'enseignement indigène au —, 452-465. Ethnographie et linguistique du —, v. Bonifacy, Chéon, Lajonquière, Silve. Les Trịnh au —, v. Cadière.

Toqqouz Sarai. Ruines de —, 485-486.

T'oung Pao, 448-449.

Tourfan. Ruines de —, 442-444.

Trinh. Famille des —, leur domination au Tonkin, 89-256. Luttes des Nguyễn et des —, 117-256. Rapports de Nguyễn Hoàng avec les —, 105-116.

Tripitaka, v. Chavannes.

« Trois Grottes », 256-261.

Turc. Cycle — des douze animaux, v. Chavannes ; cf. 42-45.

Turkestan chinois. Géographie ancienne du —, 564. Ruines du —, 442-444, 485. Cf. Roruka.

Uch-meravâî, les « Trois Grottes », 256-261. Légende d'—, 260 n. 4, cf. 268.

Vinaya des Sarvâstivâdin. Contes empruntés au —, 4-57.

Vinh-yên. Mường du —, v. Chéon.

Vyasacharya (T. R.), v. T. R. Krishnacharya et —.

Wei hio, v. Chavannes.

Yan Proñ. La tour chame de —, 542-544.

Yun-nan. Inscriptions du —, 449. — V. T'ang Tsai-son.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Page
Fig. 1. — LA STELE DE TÀ-PROHN (FACE C).	60
Fig. 2. — UTCH-MERAVĀN	258
Fig. 3. — PLAN DES RUINES DE TEGURMAN.	265
Fig. 4. — LA TOUR DE YĀN PROÑ.	545

HORS TEXTE

	après page
INSCRIPTION DU LONG PONT, PRÈS BÔNG-HÔI.	86
CARTE DE L'ANCIENNE PROVINCE DU NGHÈ-AN, DU NAN BÔ-CHÍNH BÌNH ET DU QUANG-BÌNH BÌNH	254
ITINÉRAIRE DE BAN MÉ-THUÔT À LA TOUR CHAME.	544

TABLE DES MATIÈRES

Nos 1-2, janvier-juin 1906

I. — ÉTUDES DE LITTÉRATURE BOUDDHIQUE. V. <i>Les sources du Divyāvadāna.</i>	
VI. <i>Kaṇiṣka et Sātavāhana. VII. Termes persans dans l'astrologie bouddhique chinoise.</i> par M. ED. HUBER	
II. — LA STÈLE DE TÀ-PROHM. par M. G. CÉDÈS, avec une NOTE ADDITIONNELLE de M. le Dr P. CORDIER.	44
III. — LE MUR DE ĐỒNG-HÓI, ÉTUDE SUR L'ÉTABLISSEMENT DES NGUYỄN EN COCHINCHINE, par M. L. CADIERE.	87

Nos 3-4, juillet-décembre 1906

I. — NOTES SUR L'ASIE CENTRALE. I. <i>Les « Trois Grottes » et les ruines de Tegurman au Nord de Kachgar,</i> par M. Paul PELLION	255
II. — ÉTUDE SUR LES COUTUMES ET LA LANGUE DES LA-TI, par M. le Chef de Bataillon BONIFACY	271
III. — NOTES SUR LES CHAMS. V. <i>La déesse des étudiants,</i> par M. E.-M. DURAND . .	279
IV. — NOUVELLES NOTES SUR LE SANCTUAIRE DE PÔ-NAGAR À NHATRANG, par M. H. PARMENTIER	291
V. — LES ANGLAIS À MACAO EN 1802 ET EN 1808, par M. C.-B. MAYBON	301
VI. — NOTES ETHNOGRAPHIQUES SUR LES KÔS. par M. DAUFFÈS	327
VII. — ÉTUDES DE LITTÉRATURE BOUDDHIQUE. VIII. <i>La destruction de Roruka,</i> par M. ED. HUBER	335

NOTES ET MÉLANGES.

I. — A. CHÉON. — Note sur les prétendus Mùròng de la province de Vĩnh-yên.	341
II. — Henri MAITRE. — Note sur la tour chame du Nam-lieu (Darlac septentrional) .	342
III. — H. PARMENTIER. — Nouvelles découvertes archéologiques en Annam.	344

BIBLIOGRAPHIE.

I. — INDOCHINE.

Capitaine Julien. Cours de langue annamite (L. Cadière). — E. Aymonier et A. Cabaton. Dictionnaire čam-français (E.-M. Durand). — E. Lunet de Lajonquièr. Ethnographie du Tonkin septentrional (Dr Gaide). — P. Silve. Etude de la langue tāi. Grammaire thô (Cl.-E. Maitre). — E. Lunet de Lajonquièr. Le Siam et les Siamois (A. Foucher). — Sir Frank Swettenham. British Malaya (H. Russier). — W. Skeat and O. Blagden. Pagan Races of the Malay Peninsula (H. Russier)	346
--	-----

II. — INDE.

S. Lévi. Le Népal. t. II (A. Foucher). — Archaeological Survey of India. Annual Report. 1903-1904 (A. Foucher). — A. Guérinot. Essai de bibliographie Jaina (J. Bloch). — Dr L. Gouzien. Manuel français-anglais-tamoul à l'usage du médecin (J. Bloch). — The Private Diary of Ananda Ranga Pillai (J. Bloch). — Sriman Mahābhārātām (J. Bloch).	555
---	-----

III. — CHINE.

Ed. Chavannes. Les pays d'Occident d'après le <i>Wei Ilo</i> (P. Pelliot). — Ed. Chavannes. Fables et contes de l'Inde extraits du <i>Tripitaka</i> chinois (P. Pelliot). — T'ang Tsai-fou. Le mariage chez une tribu aborigène du sud-est du Yunnan (P. Pelliot). — E. H. Parker. China and Religion (P. Pelliot). — Capitaine d'Ollonne. La Chine novatrice et guerrière (C.-B. Maybon)	561
---	-----

IV. — JAPON.

Th. Gollier. Manuel de la langue japonaise. I. Éléments de la grammaire (N. Péri). — E. Papinot. Dictionnaire de l'histoire et de la géographie du Japon (N. Péri). — Hayashi Rintarō. Yūshoku kojitsu (N. Péri). — O. Nachod. Geschichte von Japan. t. I (Cl.-E. Maitre).	424
--	-----

V. — ASIE CENTRALE.

A. Grünwedel. Bericht über archäologische Arbeiten in Idikutschari und Umgebung im Winter 1902-1903 (A. Foucher).	442
---	-----

VI. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES 444

CHRONIQUE.

INDOCHINE	451
INDE	464
CHINE	470
JAPON	474
ASIE CENTRALE	482

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS 488

INDEX ANALYTIQUE 497

TABLE DES ILLUSTRATIONS 502

TABLE DES MATIÈRES 505

BULLETIN
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT.

Le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* paraît tous les trois mois. Il est en vente : à Hanoi, chez F.-H. SCHNEIDER, éditeur ; à Paris, chez E. LEROUX, 28, rue Bonaparte ; à Leipzig, chez HARRASSOWITZ, Querstrasse, 14. Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 20 fr., celui du numéro à 5 fr.

Prière d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration soit à M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoi, soit à M. L. FINOT, représentant de l'École française d'Extrême-Orient, 11, rue Poussin, à Paris.

T. I-VI (Années 1901-1906), 6 vol. in-8°, chacun. 20 francs.

PUBLICATIONS
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT

- I. — NUMISMATIQUE ANNAMITE par DÉSIRÉ LACHROIX, capitaine d'artillerie de marine à Saigon. 1900. 1 vol. in-8° accompagné d'un album de 11 planches. Paris, Imprimerie nationale. 1901. 10 francs.
- II. — NOUVELLES RECHERCHES SUR LES CHAMPS par ANTOINE CAPATOU, ancien élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient, attaché à la Bibliothèque Nationale, Paris. Le Céron. 1901. in-8°. 10 francs.
- III. — PHONÉTIQUE ANNAMITE (DIALECTE DU HAUT-ANAM) par LAUDIERE de la Société des Missions étrangères, Paris. Imprimerie nationale. 1902. in-8°. 10 francs.
- IV. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE (HOUANG-MÉN) D'APRÈS LES MÉMOIRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT, chef de la collection annamite de la Bibliothèque nationale. Paris, Imprimerie nationale. 1902. 10 francs.
- V. — GRAMMAIRE ANNAMITE par VICTOR HENRY. Paris, Imprimerie nationale. 1903. 10 francs.
- VI. — DICTIONNAIRE ANNAM-FRANÇAIS par HENRY. Paris, Imprimerie nationale. 1903. 10 francs.
- VII. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE (HOUANG-MÉN) D'APRÈS LE BOUQUÉ, par VICTOR HENRY. Imprimerie nationale. 1904. 10 francs.
- VIII. — INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'INDO-CHINE (HOUANG-MÉN) D'APRÈS LE BOUQUÉ, par VICTOR HENRY. Imprimerie nationale. 1904. 10 francs.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÉME-ORIENT

- I. — ELEMENTS DU SANSKRIT ET ASIE DU SUD par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Imprimerie nationale. 1902. in-8°. 10 francs.
- II. — PRÉCIS DE GRAMMAIRE ANNAM, ACCORDANT AVEC 17000 TEXTES GRÂDÉS, par VICTOR HENRY, professeur à l'Université de Paris. Paris, Imprimerie nationale. 1904. in-8°. 10 francs.